

Bibliothèque numérique

medic@

**Bulletin de la Société française  
d'histoire de la médecine**

1932, n° 26. - Paris : Chez le secrétaire général,  
1932.

Cote : Fonds de la SFHM, 1932, n° 26



**(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)**  
Adresse permanente : <http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/medica/cote?bsfhmx1932x26>

B U L L E T I N  
DE LA  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Tome XXVI — Année 1932



PARIS

CHEZ LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

3, Avenue Victoria, 3







## CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

*Séance du 16 Janvier 1932.*

Présidence de M. BARBILLION,  
puis de M. LE GENDRE.

*Etaient présents : MM<sup>es</sup> Bessmertny et Metzger ; MM. Boulanger, Brodier, Didsbury, Dorveaux, Fosseyeux, Giordano, Godlewski, Gomoui, Guisan. Hérissey, Hervé, Lemay, Meige, Miéli, Neveu, Nuyens, Parturier, Pouchet, Sieur, Terson, Vinchon, Weisgerbeer.*

M. le D<sup>r</sup> Barbillon, président sortant, après avoir remercié les membres de la Société de leur bienveillante sympathie cède le fauteuil à M. le D<sup>r</sup> Le Gendre que prononce l'allocution suivante :

MESSIEURS,

Mon premier devoir est de vous remercier cordialement pour l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la succession de collègues qui avaient beaucoup plus de titres que moi à vos suffrages.

Pour ne rappeler que les trois derniers, je n'ai à mon actif ni la science historique des professeurs Ménétrier et Laignel-Lavastine, ni la chaleur entraînante du second, ni la finesse caustique du premier. Je ne saurais égaler les qualités de mon prédécesseur immédiat, mon ami Barbillon, dont l'érudition, quoique sans consécration officielle, s'allie à beaucoup d'esprit, ainsi qu'il nous l'a montré dans la charmante communication sur un scandale médical d'un siècle passé, par laquelle il a couronné sa présidence et clos nos travaux de l'année.

Il ne me reste donc, avec beaucoup de bonne volonté, que le privilège peu enviable de l'âge et c'est presque uniquement le

*Nestorat* que j'ai qualité pour exercer. Or, c'est ici une fonction superflue. Le plus vieux des Achéens aux belles Cnémides avait pour principale mission d'apaiser les querelles, des chefs impétueux ; encore n'y réussissait-il guère, le sage Nestor...

Mais, dans une réunion comme la nôtre, où règnent la concorde et la plus exquise courtoisie, il n'est jamais nécessaire que la glace d'un Nestor présidentiel vienne réfrigérer les ardeurs combatives de disputeurs acharnés. La tâche du président est d'ailleurs facilitée par la solide armature du Bureau. Notre inégalable secrétaire général, Marcel Fosseyeux, sait prévenir ou aplanir toutes les difficultés, avec le concours des zélés secrétaires, Jean Vinchon et Lucien Hahn. Raymond Neveu conserve avec vigilance nos archives et notre bibliothèque et nos finances sont gérées avec autant de zèle quo de compétence par notre trésorier modèle M. Boulanger-Dausse et son adjoint M. Henri Génot. Si les forces du président venaient à défaillir, il sait qu'il serait avantageusement suppléé par un des sympathiques vice-présidents, Mauclaire et Brodier.

Il ne reste donc à votre élu de cette année qu'à jouir pendant sa présidence d'une science honorifique.

*Sine cura, sans souci ?* Eh bien non ! telle ne saurait être ma devise. Je ne voudrais pas m'exposer à l'humiliant qualificatif de *pococurante*, que Voltaire a créé dans *Candide* pour certain sénateur Vénitien indifférent à tout. Nous chers collègues, notre Société m'est trop chère pour que j'assiste indifférent à sa marche.

Si le président termine son 77<sup>e</sup> hiver, la Société entrera dans son 32<sup>e</sup> printemps ; c'est encore l'adolescence, puisque sa croissance n'est pas terminée, puisqu'à chaque séance nous enregistrons des adhérents nouveaux, puisque le nombre, l'intérêt, la variété de vos travaux ne diminuent pas.

L'histoire de la Médecine est un champ si vaste que son sous-sol recèle encore bien des richesses et si fleuri que chacun de vous peut y butiner suivant ses goûts. Le miel que vous rapporterez dans la ruche de nos Bulletins ne sera pas moins délicieux sans doute que celui des récoltes précédentes. Sa saveur attique égalerà ses qualités nutritives et les historiens de l'avenir viendront y puiser à pleines cuillères pour le bénéfice des futures générations médicales.

Prenons donc pour modèles les hyménoptères de la famille *Apis mellifica*, ces infatigables mouches que notre père Hugo a magnifiées dans une des plus belles pièces du *Châtiment*.

O vous, leur dit-il,  
O vous, dont le travail est joie !

Oui, mes chers collègues, travaillons dans la joie, puisque le poète nous est garant que les abeilles sont joyeuses

En dérobent aux fleurs l'ambre  
Pour donner aux hommes le miel

Mais ne vous faites pas application de cet autre vers, peut mélodieux qu'il soit :

Chastes buveuses de rosée...

Si la nature a imposé la chasteté aux abeilles ouvrières, en réservant le vol nuptial à la reine et aux mâles en amoureux, s'il est avéré que de grands travaux historiques ont été l'œuvre de certains ordres monastiques, on ne peut en conclure que le célibat et la chasteté soient indispensables aux historiens laïques.

Quant à la rosée, ceux d'entre vous, qui tout à l'heure iront s'asseoir, dans un banquet fraternel, à côté des Délégués de la Société internationale, feront mieux, au moment des toasts, de préférer à la rosée la purée septembrale de nos terrains bourguignons, bordelais ou champenois, pour boire à la prospérité de notre Société française d'Histoire de la médecine.

*A l'occasion du procès-verbal de la dernière séance, M. le Dr Brodier lit la note ci-après :*

« Dans la très intéressante communication que M. le Dr Gidon a faite à la Société sur les thèses de l'ancienne Faculté de médecine de Caen, il a cité incidemment le travail de Roussel sur les *Herpétès*.

Ce travail de Henri de Roussel est célèbre dans l'histoire de la dermatologie française. Il a été couronné par le Collège des médecins de Lyon, qui, en 1774, avait mis au concours un programme de six questions concernant les Dartres. L'ouvrage, intitulé *Dissertatio de variis herpetum speciebus*, forme un petit volume de 165 pages, édité à Caen en 1779. Roussel s'y intitule professeur de médecine à l'Académie de Caen. Une deuxième édition, légèrement augmentée, fut publiée à Caen, en 1810, sur la demande, dit l'auteur, de quelques praticiens de Paris et de Montpellier; Roussel était, à cette époque,

devenu professeur d'Histoire naturelle à l'Académie de Caen.

L'ouvrage de Roussel a été cité avec éloge par tous les anciens dermatologues français. Alibert déclare que « cet opuscule est purement écrit et renferme ce qu'on savait de plus exact à l'époque où il a été publié ». Royer félicite l'auteur des efforts qu'il a faits « pour rapprocher et couronner des descriptions incomplètes, rendues plus obscures encore par la diversité des nomenclatures ». Bazin cite longuement le travail de Roussel et discute les sept espèces de dardres admises par l'auteur, qui a fait preuve, dit-il, « d'une grande érudition ».

Henri de Roussel est mort à Caen le 17 février 1812. Il a publié plusieurs autres ouvrages, en particulier une Flore du Calvados, en 1795. Son nom est un de ceux qui illustrent l'ancienne Faculté de médecine de Caen.

*Musée et Bibliothèque :*

M. le Dr Neveu présente son rapport annuel sur la gestion du Musée :

Notre Musée a reçu, cette année, beaucoup moins de dons que les années précédentes.

Mais cependant, quelques-uns d'entre eux sont particulièrement intéressants.

M. Le Gendre nous a offert une belle collection de 182 estampes, qui sont autant de documents précieux que nous espérons pouvoir exposer en bonne place, lorsque le musée sera définitivement installé.

M. Trenel nous a donné une pièce très curieuse, provenant du Turkestan et que certains de nos collègues ont pu voir, lors d'une séance précédente.

Enfin, M. Lereboullet a donné le buste de Guéneau de Mussy et celui de Tourdes, de Nancy.

M. le Doyen nous a fait remettre un très joli squelette en bois du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui est une véritable pièce d'art.

Nous tenons à remercier les généreux donateurs

## — 7 —

et nous exprimons le vœu que ces dons soient suivis de beaucoup d'autres.

Notre bibliothèque possède actuellement 1137 volumes, sans compter les revues habituelles, que nous recevons régulièrement.

Nous avons reçu, cette année, 122 volumes, parmi lesquels il faut signaler le Dictionnaire des Sciences médicales, en 81 volumes, superbement reliés.

Au cours de cette année, nous avons exposé certains de nos documents au Collège de France et à l'Académie de Médecine, et ces petites expositions partielles ont été une sorte de consécration officielle de notre modeste musée.

Comme chaque année, depuis dix ans, nous exprimons le désir que des crédits soient ouverts pour l'aménagement définitif du musée, et, qu'un garçon soit affecté pour l'entretien et la surveillance. Cela nous permettrait d'ouvrir le musée certains jours, et de ce fait, nous en sommes sûrs, nous aurions des dons intéressants.

*Comptes et Budget :*

M. Boulanger, trésorier, présente la *situation financière de la Société au 31 Décembre 1931* :

Pendant l'exercice 1931, la Société a dépensé 17.754 fr. 12, se répartissant en :

Frais de correspondance.....	242 65
Frais de recouvrement.....	259 74
Frais d'impression de Bulletin et tirés à part.....	17.160 58
Frais divers.....	91 15
	<hr/>
	17.754 12

Les recettes se sont élevées à.... 17.164 fr. 50, dont voici détail :

Cotisations perpétuelles.....	1.050	»
Vente de Bulletins et Abonnements.	2.106	»
Cotisations.....	10.563	50
Publicité.....	2.390	»
Intérêts des fonds placés.....	1.055	»
	<hr/>	
	17.164	50

## — 8 —

Nous avons encore à recouvrer des cotisations et le montant d'un trimestre de rente, pour une somme de.... 4.000 » et à payer sur cet exercice l'impression des Bulletins de Septembre à Décembre, soit environ..... 4.000 »

Notre caisse, toutes opérations terminées, nous donnera un total de recettes de..... 21.164 50 et une dépense totale de..... 21.754 12 soit un excédent de dépense de 600 fr. environ.

Voici les prévisions pour 1931 :

*Dépenses :*

Pour l'impression des Bulletins...	12.000	»
Pour frais de correspondance des Bulletins.....	400	»
Pour frais de recouvrement des Bulletins.....	250	»
Pour frais divers.....	150	»
<b>Au total.....</b>	<b>12.800</b>	<b>»</b>

*Recettes :*

Cotisations et abonnements.....	9.000	»
Intérêts des fonds placés.....	1.100	»
Publicité.....	1.200	»
Vente de Collections.....	2.000	»
<b></b>	<b>13.300</b>	<b>»</b>

Nous aurions sur ces prévisions un excédent de recettes de 500 francs, car nous comptons sur la vente des Collections qui, chaque année, nous rapportent 1.500 à 2 000 francs, pour équilibrer notre budget et même le dépasser un peu. L'augmentation des frais d'impression du Bulletin qui, depuis quelques années, va toujours en s'accroissant ne nous permet pas de faire mieux et nous serons heureux de maintenir intact notre avoir.

Nous comptons sur tous les membres pour faire autour d'eux une propagande active et nous amener des ressources supplémentaires, soit par l'augmentation numérique de notre Société, soit par de nouveaux contrats de publicité et la vente plus forte de collec-

— 9 —

tions. Il nous sera possible ainsi de regarder l'avenir financier avec optimisme, malgré les charges de plus en plus lourdes auxquelles nous devons faire face, car les efforts de tous nos membres nous y aideront.

En résumé, en caisse au 1<sup>er</sup> janvier 1931 :

En espèces.....	4.032	37
Recettes.....	17.164	50
	21.196	87
Dépenses .....	17.154	12
En caisse au 31 Décembre 1931 ...	3.442	75

L'avoir de la Société se compose actuellement de :

4.700 francs de Rente 4 %, 1917 au cours...	4.519	"
7.100 francs de Rente 4 %, 1918 au cours...	6.745	"
10.509 francs de Rente 6 %, 1927 au cours...	11.235	"
2.000 francs Bons de la Défense.....	2 000	"
	24.499	"
Espèces.....	3 442	75
	27.941	75

*Communications :*

M. le Dr Parturier pose la question : *Bolivar est-il mort d'une maladie de foie ?* qui lui est inspirée par le livre du Dr Diego Carbonell, ex-recteur des Universités de Venezuela. Contrairement à l'opinion du Dr Révérend, médecin français qui soigna Bolivar, et le considérait comme un bilio-nerveux, le Dr Carbonell conclut que si les troubles digestifs ont pu jouer un rôle dans l'état de l'illustre malade, il est mort de tuberculose pulmonaire.

M. Jacques Hérissey lit une étude sur l'*Exercice illégal de la Médecine dans l'Eure sous le Consulat*, d'après des documents de la série M des archives de ce département.

M. A. Terson étudie l'iconographie et le livre des contagions de Fracastor.

La vie de Fracastor est bien connue, et son iconographie a été établie par R. Blanchard à la Société d'histoire de la médecine en 1903 et 1906.

Le Dr Terson offre à la Société une reproduction de la médaille de Fracastor, exécutée de son vivant par Giulio della Corra. Il donne, en outre, au musée d'histoire de la médecine, un exemplaire du livre de *contagiosis morbis*, daté de Lyon 1550, donc contemporain du grand maître.

Si le poème de la syphilis (1530) est plus connu, le traité des contagions (1546) est l'œuvre maîtresse dont Meunier (de Pontoise) a donné, en 1893, une excellente réédition, avec traduction et notes.

La théorie de l'infection y est admirablement exposée. La contagion vient des germes (*seminaria*) qui se reproduisent. L'étude particulière des diverses maladies contagieuses, phtisie comprise, s'y déroule, avec la conclusion qu'il faut, d'abord, chercher à détruire le germe par les caustiques et de véritables antiseptiques, avant de chercher à l'expulser après son invasion.

L'œuvre est des plus belles et montre un auteur aussi universel chez ses connaissances, ses goûts et ses aptitudes que les plus grands artistes et savants de la Renaissance.

Parmi ceux qui, depuis, ont eu des idées semblables, avant les démonstrations complètes de Pasteur, il faut surtout citer J. Hameau et son étude sur les Virus (1836-1847), il nous dit que « *tout virus peut être tué puisqu'il a vie* » et que « si l'on trempait la lancette dans l'onguent mercuriel avant la saignée, on aurait peut-être moins de phlébites ». Rousseau a aussi écrit sur la contagion et la probabilité de germes spécifiques de chaque maladie infectieuse des pages admirables, où Fracastor n'est pas oublié.

---

*Séance du 6 février 1932*

Présidence de M. le D<sup>r</sup> LE GENDRE.

*Etaient présents* ; M<sup>me</sup> Metzger ; MM. Barbillon, Boulanger, Brodier, Dardel, Didsbury, Dorveaux, Fosseyeux, Guelliot, Godlewski, d'Irsay, Lemay, Lenormand, Laignel-Lavastine, Menetrier, Neveu, J. Orfila, Pouchet, Semelaigne, Trenel, Rouvillois.

*Candidats présentés* :

TANNERY (M<sup>e</sup> Paul), 16, rue Bouchut (15<sup>e</sup>), par M<sup>e</sup> Metzger et M. Laignel-Lavastine;

ZIZINE (D<sup>r</sup> Pierre), 24, rue de Fécamp (12<sup>e</sup>), par MM. Boulanger et Rouzaud.

*Conférences d'Histoire de la médecine* :

M. le P<sup>r</sup> Laignel-Lavastine signale qu'il a l'intention d'organiser des conférences sur l'histoire de la médecine pour lesquelles la collaboration des membres de la société pourrait être envisagée utilement. M. le Président suggère qu'il pourrait être fixé des sujets d'étude qui seraient ensuite présentés en séance.

De son côté M. le D<sup>r</sup> Godlewski offre à la société le concours d'un organisme nouveau, « l'Assemblée française de Médecine Générale », fondée mardi dernier 2 février, et dont le Président d'Honneur est le P<sup>r</sup> Chauffard, le président, le P<sup>r</sup> Carnot, les vice-présidents MM. Jules Renault et le P<sup>r</sup> Cartaigne. Le P<sup>r</sup> Laignel-Lavastine est membre de son conseil d'administration.

L'A. F. M. G. qui dispose déjà de vingt-cinq missions scientifiques en province, fait discuter le même

jour dans toute la France en *Assises départementales* une question scientifique, réclamée par l'actualité. Chaque département vote une conclusion sur la question et le mois suivant, à Paris, en *Assises nationales*, il est fait choix, au vote de l'Assemblée, d'une de ces conclusions départementales connue stigmatisant au mieux l'opinion de la *Médecine Générale Française*.

La forme concise de ces conclusions ne permet pas d'y faire une place à l'historique du sujet, mais — et c'est là que l'A. F. M. G. peut apporter son concours à la Société d'Histoire de la Médecine — je me ferai un plaisir, comme secrétaire général d'inviter les membres de l'A. F. M. G. à communiquer à la Société d'histoire de la Médecine les documents historiques qu'ils pourraient posséder sur la question à l'ordre du jour des *Assises médicales*. Je suis convaincu que nous recueillerons ainsi un faisceau de faits du plus haut intérêt, dont je me ferai un plaisir de publier aussi au moins l'analyse dans le même numéro de la *Médecine Générale Française*, organe officiel de l'A. F. M. G., qui publira ses comptes-rendus.

D'ailleurs, ce projet que je vous soumets, va déjà recevoir un commencement d'exécution, car dans le prochain numéro de la *Médecine Générale Française* consacré aux premières « *Assises départementales* », devant se prononcer, le 3 avril prochain, sur la *tuberculose rurale*, j'ai chargé un de nos collaborateurs membre de notre Société rubrique une sur les *Enseignements historiques de médecine générale* et son premier article sera consacré à l'historique de la contagion de la tuberculose. Les faits très intéressants rapportés à notre dernière séance par notre collègue Terson sur la découverte de cette contagion par Fracastor dans le livre offert à notre musée, y sont naturellement largement rapportés.

*Examen des Comptes :*

Les censeurs désignés à la dernière séance, M. Bro-

— 13 —

dier et Dardel, rendent compte de leur mission ; ils ont vérifié la comptabilité du trésorier, et sont d'accord pour approuver sa diligence et sa parfaite gestion ; des félicitations unanimes sont votées à M. Boulanger, et à son adjoint, M. H. Genot.

*Communications :*

M. le Pr<sup>e</sup> Laignel-Lavastine résume le travail qu'il a présenté au Congrès de Rome avec son collaborateur le Dr<sup>r</sup> R. Le Tessier, de Jujurieux, sur la *lèpre dans l'Ain au moyen âge*. Cette étude mérite d'être réimprimée dans le Bulletin en raison de l'importance du sujet, et de l'érudition avec lequel il a été traité, grâce aux recherches effectuées dans les archives locales.

M. le Dr<sup>r</sup> Trenel rappelle un épisode anecdotique de la vie de *Larrey*, concernant une demande d'honoraires du célèbre chirurgien des armées impériales pour soins donnés à l'ambassadeur de Perse en 1808.

---

NOTE SUR LES RELATIONS MÉDICALES DE LA FRANCE  
ET DE L'ITALIE  
AU XV<sup>e</sup> ET AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

Par le Dr BARBILLION.

Pays du soleil, de la couleur, et de beauté, grâce à la majesté de son histoire, et à la précocité de sa renaissance au lendemain de la sombre période médiévale, avec le prestige de ses artistes et de ses savants, l'Italie a toujours exercé sur l'étranger un attrait irrésistible. Ses voisins immédiats, la France en particulier, ont su pendant des siècles trouver au foyer de ses Universités un complément précieux à leur équipement scientifique et médical. C'est ainsi que dès le XIV<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, et surtout au XVI<sup>e</sup>, on voit se multiplier le nombre des médecins français qu'attire en Italie le renom de ces écoles fameuses de Padoue, de Bologne, de Pise, de Florence et de Rome pour ne citer que les principales.

Il nous a paru intéressant de rechercher parmi les médecins Français dont l'histoire a conservé les noms, quels furent ceux qui, en des temps où les voyages étaient très dispendieux et présentaient bien des difficultés et bien des dangers, ont pu se rendre dans les universités italiennes, y recueillir les enseignements des maîtres et souvent y faire sanctionner leurs études par un bonnet doctoral dont les hautes classes étaient unanimes à priser la valeur.

Et nous imaginons volontiers quelle séduction devait présenter pour le médecin étranger, avide de s'instruire, une démonstration anatomique faite à

l'amphithéâtre de Bologne par un Mundino, ce Mundino à qui cinq villes italiennes se disputent l'honneur d'avoir donné naissance, et qui fut, dit-on, le premier parmi les modernes qui ait disséqué des cadavres humains.

Et quel heureux concours d'intelligence que celui d'un Nicolas Bertruccio, professeur à cette université avec un auditeur tel que notre grand Guy de Chauliac. Que de noms illustres fleurissent la science italienne dans ces grands siècles de la Renaissance! Contentons-nous de citer au xv<sup>e</sup> siècle Barthélémy Montagnana et Benedetti à Padoue, Benivieni à Florence. Au xvi<sup>e</sup> Beranger de Carpi à Bologne ; Eustachi à Rome ; Ingrassia à Naples ; Colombo à Padoue ; Fabrice d'Acquapendente à Padoue et à Venise ; Césalpin à Pise, et Aranzi de Bologne qui en 1552 ouvre un amphithéâtre d'anatomie à Pise ; et tant d'autres qui préparent la voie aux grands laborieux des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles en tête desquels vient l'inégalable Morgagni ; nom fameux qui continue chez nous Français, de s'allier inséparable avec l'anatomie pathologique, et de symboliser la confrontation des hypothèses de la clinique avec les évidences de l'autopsie.

N'insistons pas trop sur Arnaud de Villeneuve médecin du roi de Naples Charles II, dont la nationalité probablement française reste entourée d'incertitude, et qui, en 1289, redoutant le sort de Petro d'Albano, quitte la France pour fuir les inquisiteurs, accompagne son royal client à Naples et se rend ensuite à Bologne, à Milan, et à Florence.

Vers le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, notre célèbre Guy de Chauliac, restaurateur de la clinique chirurgicale, docteur de la Faculté de Montpellier, l'homme de devoir, de conscience et de haute probité scientifique qui devait pendant plus de deux siècles être obéi comme un maître, suivi comme un guide, comme un guidon disait-on dans nos écoles, va parfaire son éducation médicale à l'université de Bologne dont l'éclat était alors éblouissant : et c'est là qu'il suit les cours du célèbre Bertruccio qui y enseignait la

médecine, et dont il parle en plusieurs endroits de ses écrits.

Puis c'est un grand érudit, Symphorien Champier né en 1472 près de Lyon, et mort en 1515. Médecin des rois Charles VIII et Louis XII, muni de diplôme doctoral de l'Université de Pavie il accompagne en Italie le duc de Lorraine ; Champier a droit de notre part à une déférence particulière pour le zèle avec lequel il s'est occupé d'histoire de la médecine en étudiant parallèlement la médecine grecque et celle des Arabes. Il nous a laissé également une biographie d'Arnaud de Villeneuve.

Et maintenant il va s'agir de notre immortel François Rabelais. Lorsque Jean du Bellay, évêque de Paris, son ancien condisciple, après avoir reçu du pape Paul III (Alexandre Farnèse) le chapeau de cardinal, fut envoyé comme ambassadeur à Rome, il emmena avec lui le joyeux compagnon de ses jeunes années dont il avait fait son médecin, son économe et son bibliothécaire.

Ainsi devait agir le cardinal François de Tournon vis-à-vis de Guillaume Rondelet, fils d'un pauvre épicier de Montpellier. Reçu docteur à la faculté de cette ville en 1537, Rondelet dut à la généreuse protection de ce grand diplomate de pouvoir poursuivre ses études médicales et surtout ses recherches d'histoire naturelle, et lorsque le cardinal de Tournon fut envoyé à Rome comme ambassadeur après l'avènement d'Henri II, cet éminent prélat, protecteur éclairé des sciences et des lettres, s'y fit accompagner par Rondelet qui était son médecin. C'est à Rome que Rondelet, vers 1550, se lia d'amitié avec l'illustre Ulysse Aldrovandi, surnommé le Pline moderne et qui était originaire de Bologne. Aldrovandi, à la fois médecin humaniste, archéologue théologien et juris-consulte, passionné pour l'étude, eut l'occasion au cours d'un voyage qu'il fit à Rome pour se disculper de certains soupçons d'hérésie de se rencontrer avec notre compatriote Rondelet. Celui-ci sut développer chez le grand savant italien le goût de l'histoire natu-

relle, et Aldrovandi continua de s'y livrer avec passion à son retour dans sa ville natale de Bologne. Rondelet a laissé un nom dans l'histoire naturelle des poissons dont il n'avait pas hésité à étendre largement les frontières, puisqu'il y englobe sans aucune hésitation les poules d'eau, les grenouilles, tous les batraciens, crustacés et mollusques connus à cette époque.

Et puis c'est Pierre Bonnet, né en Provence en 1525, de parents venus de Rome afin de pouvoir pratiquer sans trop de risques la religion réformée. Appelé à la cour de Charles Emmanuel qui le désire comme médecin, il séjourne quelques années à Turin et y pratique son art avec succès, avant de revenir à Lyon où il termine ses jours.

Et voilà Pierre Belon, né en 1517, dans un bourg des landes d'Oisé, au pays du Maine. C'est aussi un naturaliste et un médecin : et c'est encore le généreux Mécène des savants et des artistes, le Cardinal de Tournon qui lui permet de partir en 1546 pour un long voyage scientifique en Orient; exemple qui devait un siècle et demi plus tard être suivi par notre grand Tournefort. A son retour à Constantinople, Belon s'embarque à Gallipoli, arrive à Venise, à Civita Vecchia, puis à Rome où il assiste en février 1550 à l'intronisation du pape Jules III. En 1557 ce grand savant, véritable rénovateur de l'histoire naturelle entreprend un second voyage d'études en Italie et en Savoie.

C'est au cours de ce voyage que certains le font mourir, à Rome ; ce qui n'est rien moins que prouvé. Il est admis au contraire que Belon périt assassiné en 1564, certain soir d'avril, à l'entrée du bois de Boulogne alors qu'il regagnait, au château de Madrid, le logement que lui avait gracieusement donné le roi Charles IX.

Né à Valence, en 1529, Laurent Joubert le charmant et spirituel protégé de la reine Margot (Marguerite de Navarre), commence par se faire recevoir bachelier en 1551 à Montpellier, où il est pendant trois années le

pensionnaire de Rondelet qui voudrait bien en faire son gendre, sans d'ailleurs y réussir ; puis il va pendant quelque temps à Aubenas et à Lyon, se familiariser suivant la coutume de l'époque, avec la pratique de son art. De là il se rend en Italie et fréquente les universités de Turin, de Padoue où il suit les leçons de Fallope, de Ferrare et de Bologne. De retour à Paris, puis à Montpellier, il y reçoit le bonnet doctoral en 1558. Délicieuse figure que ce Joubert, le Montaigne de la Médecine, qui sait allier au bon sens le plus aiguisé et à l'intelligence la plus vive, une simplicité et une bonne humeur inaltérable. Précurseur du philosophe Bergson, Joubert nous a laissé un très original « traité du Ris » de ce rire qui est le propre de l'homme. Nous lui sommes aussi redevable d'un ouvrage d'une saveur exquise écrit avec une verve entraînante et une crudité d'expression toute rabelaisienne sur « les Erreurs populaires », livre qu'il ne craignit pas de dédier à la reine de Navarre, la reine Margot et qui fut l'occasion d'un scandale retentissant.

Christophe Cachet né le 26 novembre 1572 à Neufchâteau, en Lorraine, après ses premières études chez les jésuites part pour l'Italie où il séjourne à Rome et à Padoue pendant plusieurs années. Puis il revient en Suisse et devient médecin du duc de Lorraine, et meurt à Nancy le 30 septembre 1624. Grand admirateur des écrits hippocratiques, Cachet s'est surtout attaché à l'étude de la première section des Aphorismes qu'il a longuement commentés.

Avec Claude Guillermet de Beauregard connu sous le nom latinisé de Berigardus, né à Moulins le 15 août 1578, l'union scientifique s'affirme encore plus étroite, entre la France et l'Italie. Médecin de la Faculté d'Aix-en-Provence, en 1601, il est appelé comme secrétaire par la grande duchesse de Toscane, Christine, et est nommé professeur de botanique et de mathématiques à Pise puis à Padoue où il enseigne la philosophie.

Jacques Grévin né à Clermont en Beauvoisis, en

1538, poète et médecin, docteur de la Faculté de Paris en 1563, devient médecin de la duchesse de Savoie, Marguerite de France et l'accompagne dans un voyage en Piémont, où il meurt, à Turin, en 1570. Grand apologiste de l'antimoine, il fut avec une conviction ardente un des premiers militants en faveur de cette drogue dans la violente querelle médicale qui devait durer tant d'années, faire verser tant d'encre, et provoquer tant de tempêtes sous les savantes per-ruques de nos vénérés ancêtres.

François de Fougerolles né dans le Bourbonnais vers 1560, reçu docteur à Montpellier, parcourt pendant huit ans l'Allemagne et l'Italie, avant d'aller exercer la médecine à Lyon. Il se consacra en partie à l'histoire et spécialement à l'étude du 7<sup>e</sup> livre des Aphorismes d'Hippocrate.

Théodore Colladon de Bourges fait ses études à Padoue et à Bâle. A Padoue il eut la bonne fortune de recevoir l'enseignement du célèbre Façricio d'Acquapendente. Grand admirateur des anciens. Sévère contempeur du présent, profond érudit d'ailleurs, il exerça à Genève, son art avec honneur.

Nous ne saurions oublier dans cette courte revue, sans doute fort incomplète, des acteurs français qui jouèrent un rôle dans la Renaissance des Sciences médicales avec le concours de leurs grands confrères italiens, le fameux Germain Colot, chirurgien du xv<sup>e</sup> siècle, le premier de la nombreuse dynastie des Colot, lithotomistes attitrés des cours et des plus grands personnages pendant près de deux siècles. Germain Colot, sans avoir franchi la frontière avait appris d'un empiriste italien, Noreini, qui parcourait la France, l'art de pratiquer la taille : opération méprisée en général des praticiens français sans doute en obéissance au serment d'Hippocrate, mais qui cependant comptait au nombre de ses plus habiles adeptes notre grand et vénéré Pierre Franco, une des gloires les plus pures de la chirurgie du xvi<sup>e</sup> siècle.

La Science médicale à travers tous les siècles s'est

— 20 —

donné pour tâche d'alléger par ses travaux et ses découvertes le lourd fardeau des souffrances et des misères physiologiques qui accable l'humanité. Si la rivalité jalouse est un puissant stimulant pour le succès, non seulement d'individu à individu, mais aussi d'école à école et de peuple à peuple, il en est un plus puissant et plus fécond encore: c'est l'entr'aide désintéressée et l'association généreuse des efforts dans l'œuvre à accomplir et le but à atteindre. Au xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> siècles, la France a su trouver au sein des universités italiennes déjà très avancées dans l'évolution de la Renaissance scientifique qui a contribué aux progrès réalisés par le labeur de nos ancêtres. Cette communication que nous avons eu l'honneur d'apporter au 8<sup>e</sup> Congrès international d'histoire de la médecine n'était qu'un modeste témoignage de reconnaissance à l'égard de notre sœur latine pour son hospitalité vis-à-vis des savants étrangers et en particulier français si puissamment attirés par l'éclat de son enseignement.

---

LE TOME I DES THÈSES DE L'ANCIENNE FACULTÉ  
DE MÉDECINE DE CAEN  
1659-1740

Par le Dr E. GIDON  
Professeur à l'Ecole de Médecine de Caen

Usages locaux. — Le panspermisme et le microscope  
à Caen. — Notes biographiques. — Catalogue des  
thèses.

Les collections d'anciennes thèses médicales, et, en particulier, les thèses de province, nous ont conservé des renseignements de divers ordres.

Tout d'abord, ces thèses nous apprennent combien était autrefois variable, de faculté à faculté, le régime même des études médicales et celui des concours, combien fut différente aussi l'époque à laquelle entrèrent en vigueur certaines réformes et certains règlements. Comme toujours en pareil cas, ces vieux documents nous ont aussi conservé la trace d'usages qui ne sont explicables qu'en tant que traits de mœurs. Je signale par exemple le choix fréquent, pour les concours, même les plus sérieux, de sujets tels que les suivants : *An in vino veritas* ? ou *An sternutamentum bonum augurium* ? (Caen, tome I. n° 54 et 116). Beaucoup de thèses d'élèves sont dans le même cas. J'aurai à en signaler quelques-unes.

En ce qui concerne les dates relatives à l'application de diverses réformes, je les ai trouvées souvent très différentes à Caen de celles qu'a indiquées pour Reims M. le D<sup>r</sup> Octave Gueilliot, dans une étude qui m'a constamment servi de guide. Voici un relevé de quelques faits particuliers.

A Caen, les étudiants étaient toujours maîtres ès-arts avant de soutenir la première de leurs trois thèses, celle de baccalauréat (parfois appelée à Caen, au début du tome I *pro prima apollinari laurea*). Il n'en était pas ainsi partout. Les thèses spéciales au doctorat (thèses *ex universa medicina*) n'apparaissent dans notre collection qu'à partir de 1711. Mais il existe des thèses de doctorat qui, sous l'en-tête *ex universa*, sont des *quaestiones*, des *positiones selectae*, du même type que les thèses de baccalauréat et de licence. Si l'introduction des thèses *ex universa* fut le résultat d'une réglementation, nous constatons qu'à Caen le règlement ne fut quelquefois observé qu'en apparence, conformément à une coutume locale dont je signalerai d'autres exemples. Ces thèses *ex universa medicina* ne furent jamais, à Caen, d'un type uniforme, comme ce fut, je crois, le cas ailleurs, et c'est seulement à partir de 1770 que la plupart des candidats (mais non pas tous) se dispensèrent de les rédiger eux-mêmes, se contentant d'acheter l'une des cinq ou six rédactions que l'on trouvait tout imprimées « chez Piron, seul typographe du roi et de l'université », avec le nom du candidat et la date en blanc. On les ajoutait à la plume. Quand ces thèses *ex universa* sont assez détaillées, elles sont très utiles comme catalogues de toutes les opinions réputées soutenables, sur chaque point, à chaque époque, car les thèses les présentent souvent toutes côté à côté. En ce qui concerne les thèses de baccalauréat et de licence, je note que le sujet en était libre à Caen. L'une des thèses n'était donc pas nécessairement anatomique, l'autre pathologique. Les dénominations de *theses quodlibetariae* et de *theses cardinalitiae* en usage à Paris, sont ignorées chez nous. Les thèses de baccalauréat et de licence achetées toutes faites, avec la place du nom et de la date en blanc, font absolument défaut dans le tome I des thèses de Caen. Elles devinrent nombreuses après 1750. Il y eut même une époque où un professeur, Roussel, sans doute aigri du fait d'un conflit dont je parlerai, fit soutenir comme

thèses à ses élèves les feuilles d'impression de son vieux traité des « Herpes » : huit pages de texte, commençant n'importe où et finissant n'importe où. Pour apprécier sans trop de rigueur une si curieuse fantaisie, il faut se rappeler que, sous l'ancien régime des études, c'était la soutenance *orale* qui constituait l'essentiel de l'examen. Les thèses *originales*, c'est-à-dire nouvelles, soutenues pour la première fois, furent même, à certaines époques, rares partout.

A Caen, à l'époque de notre tome I, les candidats qui voulaient revendiquer l'originalité d'une thèse écrivaient avant leur signature la formule *has suas theses proponebat*. Ceux qui la reprenaient écrivaient *has theses* (sans *s suas*) (Par ex. tome I, n° 75, 79). On trouve quelquefois biffé le mot *s suas*, soit parce qu'il y avait eu usurpation, soit parce qu'un candidat avait racheté à un prédecesseur le stock de ses thèses. C'est seulement à partir de 1757 qu'apparaît à Caen une nouvelle formule : *theseos auctor*, après la signature. On la trouve aussi biffée sur quelques thèses. Je pense qu'à partir de cette époque, l'ancienne formule tomba dans le domaine public et ne signifia plus rien. M. le D<sup>r</sup> Guelliot signale qu'à Reims les professeurs ne pouvaient pas présider de thèses avant d'avoir dix ans d'ancienneté. A Caen, les professeurs présidaient souvent les trois thèses dès leur nomination et peu d'années après leur doctorat. Dans notre collection, c'est à partir de 1739 que figurent à la fin des thèses les si précieuses listes des *domini professores disputaturi*. Le nom du président en est absent. Il figure en première page, sous la dédicace à Dieu, à la Vierge et à Saint-Luc, patron des médecins orthodoxes. Le nom du Président est suivi de ses titres : conseiller royal, doyen ou ancien doyen, recteur ou ancien recteur, préfet du jardin botanique. Le président n'omet pas non plus d'inscrire sa qualité de membre ou de dignitaire de notre actuelle Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, celle dont parle Bayle, pour l'époque qui nous occupe, dans les Nouvelles de la République des Lettres (juillet 1684,

art. VI). Cette académie date de 1652. Trois ans auparavant, la Faculté de médecine de Caen, assemblée avec les quatre autres Facultés en la Chambre du Conseil, avait dû, sur l'ordre du roi, transmis à Antoine Halley par M<sup>me</sup> de Longueville, prendre part à la délibération singulière (décembre 1749) qui proclama, pour la Cour, la Ville et la France entière, la supériorité du sonnet d'Uranie sur celui de Job.

L'épreuve *pro cooptationis munere consequendo* était une explication à livre ouvert des Aphorismes d'Hippocrate, immédiatement après la soutenance de l'une des thèses, ou même de toutes les trois. A Caen de 1755 à 1758, Boerhaave fut substitué à Hippocrate, au moins pour les concours. Les sujets des thèses de concours étaient tirés au sort. J'ai signalé que certains juges se plaisaient à mettre dans l'urne des sujets humoristiques. Mais pouvons-nous à présent distinguer sûrement ce que nos prédécesseurs considéraient comme sujets sérieux et ce qu'ils tenaient pour sujets plaisants ? Au concours de 1731 (pièces 109, 111, 113, 114, 115, 116 du tome I) nous voyons, par exemple, Jean-François Halley discuter sur le traitement de la mélancolie par la musique et Alexandre-Louis Beljambe du Longrais examiner s'il convient de saigner les varioliques qui ont de la diarrhée. Jacques Blacher traite de la guérison de la rage par l'immersion dans la mer. Antoine Michel du Pissot des Coutures envisage divers moyens de guérir l'hydropisie, tandis que Nicolas Deslongchamps est contraint de faire valoir ses mérites en démontrant que l'éternuement est de bon augure.

La collection de Caen nous révèle, en ce qui concerne l'indépendance des centres d'enseignement provinciaux, une particularité bien plus curieuse que toutes celles signalées ci-dessus. Nous voyons en effet que la Faculté de Caen ne fit aucun cas du décret de la Convention qui ferma les anciennes universités en mars 1793. Notre Faculté continua à faire soutenir les thèses, tantôt avec dédicaces à Dieu, à la Vierge et à Saint-Luc, tantôt à l'Etat suprême et à la Patrie. Notre

collection renferme des thèses de doctorat soutenues à Caen en l'an VI et mon collègue de la Société des Antiquaires de Normandie, M. Lesage, pense que la collation des grades ne fut suspendue à aucun moment jusqu'à l'Empire. Il est probable que l'accident arrivé à Marat, du fait d'une Caennaise, avait inspiré à la Convention un certain respect pour notre indépendance.

En plus des renseignements d'ordre scolaire ou administratif énumérés ci-dessus, les anciennes collections de thèses nous ont conservé des renseignements biographiques, soit sur des personnalités connues, soit sur ces dynasties de médecins qui exercent de père en fils en certaines provinces et dont je signalerai des exemples. La partie bibliographique des dissertations est souvent curieuse. Elle nous révèle les sources effectives de la documentation de nos prédécesseurs. Souvent ce ne sont pas du tout les ouvrages que la postérité a élevés à la dignité d'œuvres capitales. Certaines influences locales, le séjour à Caen de certains personnages, l'origine caennaise ou viroise de savants fixés à Paris, ont laissé leur trace aussi bien dans le choix des ouvrages utilisés comme sources que dans celui des sujets même des thèses. Je citerai quelques noms plus loin. L'étude de notre collection révèlerait aussi, pour l'époque qui nous occupe, l'opposition d'un parti jésuite groupé autour des Callard de la Ducquerie et d'un parti de « gauche » probablement représenté par les Malouin.

J'ai signalé précédemment diverses thèses appartenant aux époques récentes de la collection de Caen : une thèse de concours (23 juin 1773, tome VIII, n° 68) sur la machine électrique : *An spasmis electricitas ?* (v. Bulletin de la Soc. Française d'électrothérapie et de radiologie octobre 1920 et Année médicale de Caen, janvier 1921) deux thèses de 1747 et de 1778 relatives à la méthode de Bernard de Jussieu (tome III, n° 33, 26 janvier 1747 et tome IX, n° 115, 6 octobre 1778) dont la première date d'une époque où la

méthode n'était connue que par l'enseignement oral (v. Bulletin de la Soc. française d'histoire de la médecine, tome XXII, 1928, n° 5 et 6), un ensemble de thèses contradictoires que firent soutenir l'un contre l'autre, par leurs élèves, deux professeurs ennemis, dont l'un, Roussel, tenait pour les anciens et l'autre, Desmoueux pour les modernes. Le second réussit, malgré le premier, à faire replanter selon le *système primitif de Trianon*, le jardin de Caen, alors, au dire d'Adanson, le troisième des plus remarquables du royaume, ne le cédant qu'à ceux de Paris et de Montpellier (v. Bull. de la Soc. des Antiquaires de Normandie, tome XXXV, Caen, 4 février 1921, et Bull. de la Société linnéenne de Normandie 7<sup>e</sup> série, tome IV, p. 175, Caen 1921, il s'agit de deux notes différentes). Certaines thèses physiologiques et chimiques fabriquées par les deux rivaux sont curieuses en ce qu'elles nous montrent en quoi consistait en ce temps-là ce que nous appellerions à présent la notion de l'équilibre acidobasique. Voici des spécimens des titres : « *An generale naturae menstruum, substantiarum alkalinarum paterfamilias. naturaenon artis filius, alkali volatile, principes in vita fluidorum viribus superstructa ludit operas ?* (tome IX, 85, 2 janv. 1778). *An alkali volatile fixi genitor est et hostis in morbis debellandus ?* (tome IX, 87, 13 janv. 1778 et 99, 15 juin 1778). La suppression d'une thèse sur l'alkali (le n° 99 du tome IX) dans laquelle l'un des professeurs se disait « indécentement attaqué » marqua la dispute. Les deux rivaux se déclarèrent auteurs d'un certain nombre de thèses soutenues par leurs élèves. Leur querelle durait encore en l'an VI.

\*\*

Le tome I des Thèses de l'ancienne Faculté de médecine de Caen (de 1659 à 1740) renferme 147 pièces, numérotées simplement au crayon, et non sans irrégularités. On trouve 20 thèses avant 1700, 7 seulement avant 1695. Il y a 30 thèses de format *in folio*,

c'est-à-dire en placards, parmi lesquelles 25 sont antérieures à 1710. La collection, en ce qui concerne le tome I, est certainement très incomplète. Avec les thèses sont reliées quelques affiches, en particulier celles qui, chaque année, annonçaient le sujet des conférences que faisait le jour de Saint-Nicolas l'étudiant bénéficiaire du legs de Jacques de Cahagne. En 1724, par exemple, nous voyons que le sujet était : *quantum ad medicinam conferat matheseos scientia.*

Les thèses du tome I sont antérieures à la grande époque du renouvellement de la chimie et des sciences naturelles et aux conflits de doctrines qui en résultèrent. L'influence qui domine dans nos thèses est plutôt celle de la physique, déjà renouvelée, et des théories intro-mécaniques. Il y est souvent question de l'élasticité des tissus, de l'équilibre des humeurs, de la façon dont circule le sang dans les vaisseaux, de la trituration des aliments, de l'action de l'air sur la température du sang dans les poumons, de ce que nous nommons maintenant la docimasie pulmonaire. Ces thèses sont éclectiques. Elles présentent, par exemple, côté à côté la théorie de la sécrétion qui fait intervenir des ferment et celle qui suppose dans les glandes l'existence d'espèces de cibles ayant des trous de la forme voulue pour laisser passer chaque sorte de sécrétion. Un ouvrage de Charles Malouïn (Caen 1715) : *De vero et inaudito artificio... quo mouentur solida et fluida... in corpore humano, etc...*, réédité en français plus au long (1718) après la mort de l'auteur semble avoir été la source locale de beaucoup de considérations iatromécaniques.

Mais, sans insister sur les thèses inspirées de la physique, je me bornerai à signaler ici celles où l'on trouve la trace de la curiosité qu'inspiraient alors les révélations du microscope, la diffusion des germes et la théorie vermiculiste de la génération, qui s'affirma, dans les thèses de Caen, bien plus librement qu'elle ne paraît avoir pu le faire dans les thèses de Paris.

La théorie *vermiculiste* de la génération aurait pu

se constituer, après la découverte du « ver spermatique » par Leeuwenhoek en une doctrine autonome qui eût été la simple interprétation (exacte ou inexacte) d'un fait d'observation. Elle eût alors consisté à dire que le produit mâle, le spermatozoïde, est le véritable germe, muni déjà d'une tête et d'une colonne vertébrale lorsqu'il est livré à la femelle par le mâle, muni peut-être même déjà, sous son tégument, des membres, que divers micrographes croyaient avoir vus. Mais la théorie vermiculiste fut, dès ses débuts, en quelque sorte « captée » par deux théories plus anciennes et plus générales, le *panspermisme* et la théorie de l'*emboîtement* des germes. Toutes les deux supposaient la *préexistence des germes*, conformément au texte de la Genèse, suivant lequel tout acte créateur a cessé dans le monde depuis le sixième jour. On en concluait que tous les germes et toutes les âmes datent nécessairement de ce temps-là et ont été mis en magasin quelque part, en attendant leur utilisation. La théorie de l'*emboîtement* admettait que dans les spermatozoïdes d'Adam avaient été emboîtés les uns dans les autres tous les germes nécessaires à l'entretien de l'humanité jusqu'à la fin des temps, et qu'ils se désemboitent de génération en génération. C'est sous cette forme, peu propice aux développements ingénieux, que le vermiculisme est représenté, à l'époque qui nous occupe, dans les thèses de Paris. Au contraire, les thèses de Caen développèrent l'hypothèse *panspermiste*, bien plus suggestive et que paraissaient appuyer les constatations du microscope sur la multitude des germes répandus dans l'eau, dans l'air, dans le contenu de l'intestin et dans diverses humeurs. Le *panspermisme*, doctrine très ancienne, supposait en effet que les germes étaient disséminés depuis leur création dans toutes les parties de l'univers; le microscope semblait en apporter la preuve.

Mais la stérilité d'une des deux formes de la théorie vermiculiste, l'étonnante fécondité de l'autre en déductions impressionnantes, n'expliquent pas à elles seules le peu d'écho que trouva le vermiculisme à

Paris *dans les thèses* et son évident succès à Caen. La théologie intervient. La préexistence des germes, qui avait pour elle Moïse, avait contre elle les théologiens de la Sorbonne. Il en résulta que, dans les thèses parisiennes, le vermiculisme n'osa s'affirmer qu'avec toutes sortes de précautions. J'indiquerai ci-après les réticences et les rétractations de Geoffroy lui-même, après la soutenance, à Paris, de sa thèse bien connue : *An hominis primordia vermis?* Au contraire, nos anciens collègues de la Faculté de Caen semblent s'être aussi peu souciés des décrets de la Sorbonne qu'ils devaient le faire plus tard du décret de la Convention qui fermait leur faculté. Nous sommes ici en présence d'un trait distinctif du caractère des Bas-Normands.

Le panspermisme et le vermiculisme étaient d'ailleurs apparus dans les thèses de Caen bien avant 1704, date de la thèse parisienne de Geoffroy. Nous les trouvons dans une thèse de 1701 (N° 26 du tome I) et dans une thèse de 1693 (N° 6 du même tome). Puis vint, le 25 nov. 1705 (N° 39) la thèse vermiculiste *An homo à verme*, présidée par Le Court. Elle fut reprise peu après et je suppose qu'elle avait dû déjà être précédemment soutenue, car aucun des exemplaires ne porte la formule *has suas*. A partir de cette époque, le vermiculisme s'affirme dans les thèses de Caen avec beaucoup de continuité, par voie d'allusions dans les thèses *ex universa medicina*, par transcription, dans des thèses traitant de sujets très différents, de paragraphes ou de phrasescopiées dans la thèse de Le Court de 1705, selon une méthode en usage dans la rédaction des thèses, et dont je reparlerai. Au contraire, à Paris, la thèse de Geoffroy : *An hominis primordia vermis?* du 13 novembre 1704 et la thèse contradictoire (qui ne se fit pas longtemps attendre) du 29 octobre 1705 (antérieure d'un mois à la thèse de Caen), semblent isolées dans la partie des collections que j'ai examinées de 1691 à 1720. Les thèses de Reims, si bien étudiées par M. Guelliot semblent, *d'après leurs titres*, être dans le même cas que celles de Paris.

Nous avons cependant des preuves du succès qu'avait le vermiculisme, sinon à la Faculté de Paris, du moins dans la Société parisienne. Nicolas Andry traduisit dès 1705 la thèse de Geoffroy à l'intention du public et des dames, sous le titre de : « Si l'homme a commencé par être un ver ». Tautry, qui se fait gloire de ne pas avoir même voulu discuter le vermiculisme, tant il le méprise, constate son succès dès 1700 (préface du traité de la Génération). Camille Falconet, qui en est aussi adversaire, le constate aussi dans sa thèse de Paris du 1<sup>er</sup> janvier 1709. Mais nous avons aussi la preuve des résistances que rencontrait l'exposé du vermiculisme dans les milieux universitaires de Paris. Si on compare la thèse latine de Geoffroy à la traduction d'Andry on constate que la thèse, *pièce officielle*, est moins explicite que la traduction. La partie intéressante de cette thèse est d'ailleurs la partie botanique. On y trouve décrits, en ce qui concerne la pollinisation, des faits qui passent en général pour n'avoir pas été connus à cette époque. Dès le début, Geoffroy semble ne s'être pas catégoriquement affirmé comme étant l'auteur de la thèse, car une mention anonyme, inscrite sur un des exemplaires existant au Muséum, attribue la thèse à Camille Falconet. Plus tard, Geoffroy désavoua même cette thèse, au moins en tant que travail *sérieux*, c'est-à-dire compromettant, dans la « lettre à un ami de province » qu'Andry publia dans une réédition de sa Génération des vers. Suivant cette lettre, les thèses ont pour unique but d'apprendre aux élèves à soutenir indifféremment le pour et le contre sur n'importe quel sujet, et il n'y a pas lieu d'attacher d'importance à ce qu'elles renferment.

Il est probablement plus exact de dire qu'en écrivant leur thèse, les candidats se préoccupaient de préparer la soutenance orale, qui était l'essentiel de l'examen. Pour cette raison ils introduisaient artificiellement dans leur rédaction certains thèmes quelconques qui, ayant la faveur du public, les aidaient à faire durer la soutenance quatre heures, de 8 heures

à midi. Le succès des « vers spermatiques » à Caen, en tant que sujets de conversation, nous est attesté par la jalousie qu'ils inspirèrent. C'est pourquoi, Jean-François Le Court ayant, le 25 novembre 1705, fait soutenir par un élève la thèse *An homo a verme? ergo a verme* (n° 39), qui est probablement de lui-même, Jean-François Callard de la Ducquerie fit soutenir vingt jours après une autre thèse où les vers spermatiques sont donnés comme exemple des questions ridicules et sans intérêt pratique. La thèse que faisait soutenir Callard portait, en effet, sur une question d'intérêt pratique, il s'agissait de savoir lequel est le plus sain, de porter perruque ou de garder ses cheveux. Six semaines après (5 janv. 1706, N° 42), Le Court fit à nouveau soutenir sa thèse favorite, mais avec des additions aggravantes et avec des allusions désobligeantes aux *præjudicia* et aux *occæcatæ mentes* de ses contradicteurs.

Je dois maintenant donner quelques détails plus précis sur les diverses thèses dont j'ai indiqué les dates et indiquer surtout en quoi la thèse de Le Court, de Caen, 1705, diffère de celle de Geoffroy (Paris, 1704).

La thèse d'avril 1701, n° 26, intitulée : *An homo sit microcosmus?* fut présidée par du Mezerey et s'inspire des idées de Paracelse. On y démontre que l'homme est un microcosme, tout pareil au macrocosme. De même que l'eau et l'esprit présidèrent à la naissance du monde, de même la liqueur séminale et l'esprit vital président à celle de l'homme. Dans les deux cas, la matière et la forme, qui sont aussi alkali et acide, « s'entreferment », etc..., etc. Le spermatozoïde renferme comme la graine un embryon, que plusieurs micrographes ont vu, et que l'homme met à germer dans le sein de la femme, comme la graine germe dans le sein de la terre. Notre corps a des vaisseaux et des réservoirs comparables aux fleuves et aux mers. La voûte céleste a des étoiles, la convexité du cerveau a aussi des vaisseaux ramifiés en étoiles. La terre a des forêts et des ouragans, l'homme a des régions velues et des borborygmes.

Les deux thèses vermiculistes dont j'ai parlé, celle de Paris *An hominis primordia vermis?* de Etienne-François Geoffroy (Geoffroy l'ainé) du 13 novembre 1704, et celle de Caen *An homo a verme?* présidée par Le Court, du 25 novembre 1705 (n° 39 puis 42) sont, comme je l'ai dit, écrites, la première selon la théorie de l'emboîtement, la seconde selon la théorie panspermiste. J'ai parlé de la partie botanique de la thèse de Geoffroy. La thèse de Le Court renferme une variante de la théorie, alors courante, de l'utrition du fœtus par la bouche aux dépens du liquide amniotique. Ce passage est reproduit dans une autre thèse (n° 52) aussi présidée par Le Court. L'auteur pense que les éléments nutritifs du liquide amniotique viennent de la sécrétion lactée des mamelles du fœtus, qui sont souvent encore en activité au moment de l'accouchement. C'est la faim, due à la diminution de cette sécrétion, qui amène le fœtus à vouloir gagner le monde extérieur. À cette époque, on admettait en effet volontiers que l'initiative de l'accouchement appartient au fœtus. Mais l'opinion courante était que le fœtus cherchait à sortir pour respirer. En 1685, Drelincourt avait trouvé aussi que le fœtus, encombré de *meconium* demande à sortir pour aller à la garde-robe. En ce qui concerne les germes, la thèse de Caen admet que les germes humains, comme ceux de tous les autres êtres, se trouvent dans l'air, dans le terre, dans l'eau, dans toutes les substances. Ils sont absorbés par tous les animaux aussi bien que par l'homme, mais chaque germe ne se fixe que chez les mâles de son espèce. Il subit alors une maturation dans les testicules, puis les mâles les transmettent aux femelles qui les mettent en incubation dans leurs œufs et les mènent à bon terme. En cas d'altération des humeurs, il peut arriver qu'un germe d'animal commette une erreur et se fixe chez l'homme, qui le transmet à la femme et celle-ci accouche alors, par exemple, d'un reptile ou d'un mouton, ou de quelque monstre mixte. Les germes d'hommes contenus dans la terre sont attirés par certaines plantes ou certaines parties

de plantes ressemblant à l'homme ou à certaines parties de l'homme, la mandragore, la pulmonaire, etc... Ces plantes sont par là extrêmement propres à accroître la fécondité de l'homme comme lui apportant des germes. Le Court trouve donc une explication à l'activité thérapeutique des plantes portant une « signature ». La diffusion universelle des germes avait d'ailleurs fait l'objet peu auparavant d'un article de Leibniz (*Journal des Savants*) (1695, p. 294).

La thèse du 2 Septembre 1693, dont j'ai déjà parlé (n° 6 du tome I) renferme une forme plus ancienne des idées de Le Court (ou des idées que propageait Le Court). A propos du traitement des vers par le mercure, elle suggère la *non spécificité* des germes, l'idée que leur évolution est déterminée par le milieu. (Il n'est cependant jamais question, dans nos thèses, de génération spontanée au sens propre du mot). L'auteur s'exprime ainsi :

« Sur toutes les herbes on trouve de minuscules vermissoaux qui, selon l'espèce de l'herbe, évoluent tantôt en papillons, tantôt en insectes ailés d'une autre sorte ».

Cette thèse de Le Court (1693) (n° 6 du tome I) est la seule dont la lecture laisse l'impression que l'auteur a réellement vu des objets microscopiques (spermatozoïdes, vermicules, globules sanguins). Les autres semblent n'en parler que par oui-dire, sans jamais cependant, du moins au début, mettre en doute leur réalité. On doute seulement de leur signification. C'est d'elle que doute, par exemple, Marescot (12 septembre 1711, n° 58). Les doutes sur les constatations des micrographes apparaissent quand on eut désappris l'usage des minuscules sphérule de verre (microscopes simples), des premiers observateurs et qu'on voulut les remplacer par de mauvais « microscopes » à trois verres. Hermann Samuel Reimarus par exemple, qui avait, dans sa jeunesse, travaillé avec Leeuwenhoeck, assure que les microscopes de Needham et de Buffon ne permettaient plus de vérifier les observations anciennes. La confiance durable qu'ins-

pirèrent les microscopes à Caen vient probablement du fait que l'on continua très longtemps d'y fabriquer des microscopes simples. Quelques-uns devaient circuler en ville. Nous avons à Caen le manuscrit d'un cours dicté par le père Chardin, jésuite, à une époque que je suppose fortement antérieure à 1758. La construction des microscopes, tant composés que simples, y est décrite avec beaucoup de détails et précisée par des dessins. Certains microscopes à trois verres, qui permettaient de voir « le sang monter, descendre et circuler comme des petits *tonneaux* » grossissaient certainement trop. Mais les microscopes *simples* du père Chardin étaient commodément montés et devaient être très bons. La réalité des observations microscopiques n'est donc pas encore directement incriminée dans la thèse antivermiculiste, non originale, soutenue à Caen le 24 Juillet 1711, n° 56, sous la présidence de Pierre Ango : *An homo a vermibus? non ergo a vermibus.* C'est tout dubitativement que les microscopes sont mis en cause : *forte spendido errore nos microscopia ludunt.* On retrouve cette phrase à partir de cette époque dans les thèses *ex universa medicina*, comme sujet de conversation, à côté de l'indication de la théorie ovariste, de la théorie vermiculiste et de la *miscela seminum*. L'exemplaire de cette thèse existant dans la collection a appartenu à un partisan de la thèse vermiculiste, peut-être à Le Court. Les marges portent des notes d'argumentation qui suivent le texte : *Haec ratio non valet*, ou encore *Male negas quod tu non intelligis*. L'auteur dit que si les germes étaient flottants dans l'air, le tonnerre en ferait périr beaucoup, comme il fait tourner les œufs sous les poules qui couvent, et que cela est incompatible avec l'organisation providentielle du monde. Les notes marginales répondent que des milliers d'œufs de divers animaux sont pondus en pure perte tous les jours. L'argumentation décisive de l'auteur est théologique. Contre la création des germes en une seule fois, avant la septième jour, l'auteur prend à témoin, finalement, Eve elle-même qui, après la naissance de

son premier enfant, poussait des cris de joie et disait: « Le Seigneur m'a mis une autre graine pour Abel ».

On ne trouve plus de thèses présidées par Le Court après 1712. Il était professeur d'anatomie. Plus tard, nous voyons Charles Boulard inaugurer ce cours, le 5 février 1756, par la dissection d'un cadavre masculin: « Défenses (*sic*) à toute personne d'entrer avec épées, cannes et bâtons ».

\*\*

Voici d'autres exemples de l'argumentation théologique dans les thèses de Caen du tome I. Marescot, personnalité très intéressante, véritable créateur du jardin de Caen, veut prouver (thèse de licence, n° 57, 4 septembre 1711) que les aliments tirés du règne végétal sont les plus sains. En effet, dit-il, « au commencement le Seigneur assigna pour aliments aux hommes les végétaux seulement. Après le déluge, il y ajouta les viandes. Or nous voyons que la longévité des patriarches baissa immédiatement ». Ce qui prouve aussi que tout le monde peut se tromper dans la prescription d'un régime alimentaire. Cette histoire se trouve en effet dans le premier livre de Moïse, mais je n'y ai pas trouvé celle des cris de joie de notre mère Eve. Dans sa thèse de licence (n° 12, tome I), Jean-François Callard de la Ducquerie use d'un argument du même genre pour établir que les fils des médecins peuvent avoir la science médicale infuse. La preuve que la science infuse n'est pas incompatible avec la nature humaine nous est donnée par le cas d'Adam, qui était omniscient. Les précoce succès et la rapide carrière universitaire de Jean-François Callard peuvent donc s'expliquer tout aussi bien par un fait d'atavisme, remontant au père Adam, que par un fait de népotisme, remontant seulement à Jean-Baptiste Callard, père de Jean-François, conseiller royal et professeur à la Faculté. La thèse de baccalauréat de Jean-François avait été traduite en français sous le titre de: Si l'accouchement d'une

femme peut s'étendre jusqu'à quatorze mois » (6 Mai 1695, n° 9 et 19). C'était une pièce de circonstance. On y trouve les noms de plusieurs dames de la Campagne de Caen et du Bocage de Vire dont les enfants furent déclarés légitimes 13, 15, 16, 17, 18 mois après la mort de leurs pères. Grâce à l'hérédité du père Adam, à l'appui des Jésuites, grands amis de toute sa parenté, sans doute aussi grâce à la protection de la dame dont il avait fait homologuer par une faculté de médecine la gestation de quatorze mois, Jean-François Callard, déjà conseiller royal et professeur agrégé, enseignait comme professeur honoraire des 1698, faute de chaire de titulaire vacante avant 1701 (pièce 27). L'intitulé de son premier cours (pièce 20) « Sur le bon usage de la liqueur de café » reproduit le titre d'un livre de Nicolas Blégny, dont la vogue pour cette époque est signalée par le Grand d'Aussy. On y pourrait voir une sorte de dédicace. Il pouvait en effet y avoir eu échange de bons offices entre les Callard et Blégny, parce que Blégny (de qui je ne veux pas dire de mal) était venu prendre ses grades à Caen, du temps de Jean-Baptiste Callard. Astruc prétendit qu'il les avait eus *malis artibus*. Desmouex rappelle cette histoire, thèse de Jacques Busquet, 17 Janvier 1780, tome IX, et cite Astruc *de morbis venereis*, p. 960. Je n'ai rien trouvé de Blégny dans nos thèses. Je n'ai pas cherché dans les registres de la Faculté.

Je terminerai en relevant dans la liste de nos thèses, les noms de quelques personnages connus.

Jean Baptiste Callard de la Ducquerie, père de Jean François (pièce n° 1), est cité avec éloge par Chauveton (tome IX du Dictionnaire en 60 vol. 1814, p. 272). Nous avons à Caen une partie de ses papiers. Ceux dont parle Eloy pourront être retrouvés. La Bibliothèque nationale possède l'exemplaire de son *Lexicon medicum etymologicum* ayant appartenu à Daniel Huet. Je croyais y trouver des conjectures sur l'étymologie de noms vulgaires français ou patois normands. Mais il s'agit de l'étymologie des noms latins. On trouve que *pisum*, le pois, peut venir du

grec, mais aussi du nom de la ville de Pise *a Pisa civitate*. Quant au castor, il s'appelle ainsi parce que, poursuivi par les chasseurs, il se castre avec les dents et jette au loin ses testicules, pour que les chasseurs ne les aient pas. On excuse presque l'évêque d'Avranches d'avoir renié ses confrères de l'Académie de Caen et d'avoir voulu vers ce moment là en fonder une autre, plus érudite, avec André Grindorge, médecin, dont Thomas Malouin (pièce n° 1 du tome I) édita le « *Traité de l'origine des macreuses* » (1680) admirable petit ouvrage, bien curieux à rapprocher des « *In fictilem Figuli exercitationem de principiis foetus animadversiones* » du même auteur, comme témoignage de ce que put être l'évolution d'un esprit à cette époque. Les Malouin ou Malouïn, dont il vient d'être question, étaient une famille caennaise ayant compté beaucoup de médecins. Le plus marquant fut Paulus Jacobus Malouin, né à Caen, dont nous avons la thèse de Paris égarée parmi nos thèses de Caen (n° 107). C'est le professeur de chimie du Jardin du Roi, ami de Voltaire, parent de Fontenelle. J'ai cité Thomas Malouin (n° 1). L'ouvrage de Michel de Saint-Martin, « *Moïens faciles et assurés dont s'est servi M. de l'Orme... pour vivre cent ans* », nous a conservé une consultation d'un autre Malouin, plus ancien. Carolus Malouin agrégé de Caen (pièce 74 du tome I) et qui mourut au moment de venir occuper à Caen une chaire de grec, est l'auteur du *Traité du mouvement des solides et des fluides du Corps humain*, que j'ai précédemment cité, ouvrage posthume sous sa forme complète, édité par son frère, réédité en 1758 par un autre Malouin avec un « *traité de l'usage des langues vivantes dans les sciences* », qui énumère quelques modèles de style scientifique français. Un autre Malouin est l'auteur de libelles contre les Jésuites, existant à la bibliothèque de Caen. C'est peut-être celui dont parle Bayle (Nouvelles de la République des lettres, janvier 1687, quelques lignes avant le catalogue) comme ayant été exilé pour cartésianisme.

Petrus Deschizaux (doct. 12 mars 1723, n° 83) est le premier explorateur botaniste de la Russie, fondateur du Jardin de Saint-Pétersbourg. Sa thèse est dédiée au diplomate Fleuriau de Morville. Je ne sais si Joannes du Val, d'Evreux (n° 8) est parent de Jacques du Val, auteur des *Hermaphrodites*. Les relations entre Caen et Paris s'établissaient en grande partie à cette époque par les Malouin et par les diverses personnalités qu'énumère G. Vanel (Une grande ville, Caen, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, 1910, Caen, Jouan) en particulier par les amis de Voltaire, en 1713 à Caen, où il fit partie de notre Académie, mais fréquenta davantage celles des Thélémites, qui tenaient séance à table, d'Helvetius, qui vint apprendre la finance à Caen (1737), des Croixmare, qui fabriquaient des miroirs de télescopes, de Fontenelle, du père André et des Porée. Mais les relations s'établissaient aussi par Vire, centre moins important que Caen, mais de qualité peut-être plus remarquable, plus à l'abri aussi de l'action stérilisante de l'Université. Il s'agit des Duhamel, des Lemonnier et des Polinière. (Sur le groupe de Saint-Sever, près Vire, voir la notice de Léon Lelièvre, à Saint-Sever). C'est à Louis Guillaume Lemonnier médecin, qu'est dû le considérable essor de la botanique en France au XVIII<sup>e</sup> siècle parce que c'est lui qui procura à Bernard de Jussieu ses protecteurs et fit subventionner tous les grands voyages d'exploration de l'époque. Pierre Polinière, professeur à Paris au Collège d'Harcourt, précepteur du neveu de Fontenelle, est le premier des vulgarisateurs de la physique (avant Nollet). Le fils et le petit-fils de Polinière exerçaient la médecine à Vire. Ce sont eux qui fournirent les meilleurs documents pour le Calvados à Louis Lepècq de la Clôture, précurseur au XVIII<sup>e</sup> siècle de ce que nous appelons à présent *géographie humaine*. Ce Louis Le Pecq n'est pas celui qui figure sur nos listes d'agrégés de 1739, mais un homonyme de nom et de prénom, agrégé aussi à Caen, mais plus tard, et qui exerça à Rouen.

Après avoir indiqué ce que peuvent nous apprendre

nos thèses, le nom de Louis Lepecq m'amène à indiquer aussi ce que j'y ai cherché en vain. J'espérais trouver dans les thèses de Caen des renseignements sur l'épidémiologie locale, sur le paludisme, qui existait encore dans le Calvados du temps de mon père, sur le cidre, les bains de mer, sur certains caractères locaux de l'alimentation, par exemple sur nos galettes (crêpes) de sarrasin. Les sources orales que j'ai utilisées pour une étude d'histoire locale et de folklore (Mon bisaïeu philosophe rustique, Paris 1930, au Sans Pareil) et les sources écrites, dont l'une des plus précieuses est Louis Lepecq de la Clôture, ne laissent cependant aucun doute sur l'intérêt des renseignements qui auraient pu nous être transmis si de pareilles questions avaient intéressé les auteurs de nos thèses. Mais Lepecq lui-même n'a eu de renseignements sur Caen que par son parent Pierre Lepecq, tandis qu'il a eu sur le Bocage de Vire, par les Polinière, les renseignements extrêmement précis que j'ai utilisés dans ma traduction de l'Histoire des Plantes Alimentaires de Maurizio. (Paris, Payot, 1931.)

Peut-être faut-il cependant ne pas négliger, dans les thèses mêmes, quelques témoignages: Carolus Malouin (pièce 74) dit que tous les Normands qui vont à Paris souffrent de coliques jusqu'au moment où ils se sont acclimatés. Il ajoute que ceux qui vont au bord de la mer sont dans le même cas. Le thèse n° 87 (d'Echauffour) nous apprend qu'on pratiquait la saignée à Paris bien plus qu'ailleurs, parce que les Parisiens mangent trop et sont trop sédentaires. Selon d'Houssemaine (n° 46) les bains mer guérissent les rhumastismes parce que le sel, n'étant ni acide ni alcalin, convient à tous les tempéraments. D'ailleurs, selon l'auteur, la longévité des poissons est proverbiale et personne n'a jamais entendu dire qu'ils soient jamais malades.

J'ai cité le passage précédent parce que je n'ai pas voulu supprimer tout exemple des enfantillages qu'on pourrait trouver dans nos thèses. Mais je veux noter aussi à l'honneur de nos prédécesseurs que les enfan-

tillages et les absurdités y sont rares. Presque toutes les discussions thérapeutiques qu'on y trouve portent sur des moyens sérieux, usage du lait, du quinquina, de l'ipéca, du mercure, de l'opium, de l'eau de chaux dans la phthisie (un peu plus tard), des révulsifs, du jeûne, de la saignée, des purgatifs. Il n'y est jamais question des horribles drogues de Dioscoride dont on trouve le nom dans les vieilles pharmacopées. C'est cinquante ans plus tard que Roussel toujours partisan des anciens, essaiera de les remettre en honneur. Son adversaire, Desmoueux, lui objectait la difficulté de les identifier botaniquement. Mais Roussel, sur de Dioscoride, prétendait les identifier par leurs effets thérapeutiques. Une thèse de l'époque révolutionnaire nous fait connaître un épisode du conflit. Depuis longtemps Desmoueux contestait, contre Roussel, l'identité d'une certaine « helléborine à fleurs rouges » de Dioscoride qui devait être émétique. Au moment d'en faire l'essai, on s'aperçut que la drogue manquait à Caen, car on discutait depuis plusieurs années, avec injures, sur l'action d'une plante que personne n'avait jamais vue. Une bonne âme, comme il s'en trouve toujours, finit par en procurer à Roussel et Roussel, selon sa méthode, identifia sa plante en vomissant personnellement. « A la dose de deux pincées, dit-il dans la thèse, la poudre me fit rendre de la salive et des vents, m'occasionna beaucoup de nausées et me procura un vomissement ». Desmoueux était très pauvre, et la ville le logeait gratis sous la toiture de la porte Saint-Julien. Mais je crois bien que, quand il eut reçu son exemplaire de la thèse, et lu cette histoire, il rassembla ce qu'il avait de liards et acheta une bouteille pour aller se réjouir avec ses amis.

Dans le relevé des titres et des auteurs de nos thèses, tel qu'on le trouvera ci-dessous, j'ai allégé le texte en supprimant la conclusion toutes les fois qu'elle est affirmative, ce qui est la règle. En cas de conclusion négative, j'ai écrit *ergo non*. J'ai pour la même raison supprimé les noms des présidents en

établissant la liste ci-dessous, où le numéro des thèses qu'ils ont présidées est indiqué au nom de chacun. J'ai dit qu'il n'existe pas au début de notre tome I de listes des *domini professores disputaturi*. Je reproduis ici celle qui existe à la fin de la thèse n° 123 du tome I, du 31 décembre 1739.

*Domini professores disputaturi*, 1739. Marescot professeur royal, président de la thèse n'est pas dans la liste. Sont professeurs : Joann. Franc. de la Ducquerie, regiorum in Univ. prof. antiquior. — Carolus Boullard, Prof. regius, antiqu. Univ. rector. — Alex. Lud. de Longrais, prof. regius, antiqu. Univ. rector. Sont agrégés : Petrus Dudouët, Joann. Franc. Halley, Ant. Mich. du Pissot Descoutures, Ludov. l'Epech de la Cloture, Natalis Ant. Fleury, Annaeus Lud. Lainé de la Londe.

THÈSES PRÉSIDÉES DANS LE TOME I PAR :

JOANN. MALLET, 2 ;

J. B. CALLARD DE LA DUCQUERIE, 3, 4, 9, 12, 13, 15, 17, 22, 32, 47, 56, 69.

J. Fr. LE COURT, 5, 6, 7, 8, 14, 16, 18, 21, 23, 24, 25, 28, 30, 34, 39, 41, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 57, 60;

Petr. DU MEZERAY, 19, 26 ;

J. Fr. GALLARD DE LA DUCQUERIE, 29, 31, 33, 35, 36, 37, 38, 40, 43, 45, 49, 51, 53, 55, 58, 61, 62, 63, 67, 71, 73, 74, 75, 76, 87, 88, 92, 95, 96, 106, 108, 110, 123, 130, 131, 138, 140, 141, 145 ;

Petrus ANGO, 56, 65, 68, 70, 72, 77, 78, 82, 84, 91, 98, 99, 100, 103 ;

PETRUS ANGO, 56, 65, 68, 70, 72, 77, 78, 82, 84, 91, 98, 99, 100, 103 ;

CAROLUS BOULLARE, 79, 86, 89, 93, 97, 101, 118, 121, 126, 127, 128, 129, 134, 142, 144 ;

MARESCOT, 80, 81, 83, 102, 104, 105, 135, 136, 143, 146 ;

ALEX. LUD. BELJAMBE DE LONGRAIS, 122, 124, 125, 133, 137, 139, 147.

## CATALOGUE DES THÈSES

1. Jean-Bapt. Callard de la Ducquerie Cadomensis et Thomas Mallouin Cadomensis, ad suprenam doctoratus lauream evehentur, 26 juin (1659 ?). — 2. Utrum in ulcere pulmonis curando lac sulfuris ? Petrus Le Roy, Lavallaeus, 14 août 1659. — 3. An melancholiae mochlica ? ergo non. Franciscus Le Noble, Rhomagaeus, Bac., 6 avril 1685. — 4. Utrum dysenteriae Ipecacuanha ? Renatus Gasté, Moduanus. Lic., 3 nov. 1690. — 5. An in febribus malignis vinum ? Ludov. Adri. Combard Fiscicampaeus. Lic. 2 juillet 1691. — 6. An in vermium curatione mercurius ? Petrus Le Saulx Falesaeus. Lic. 2 sept. 1693. — 7. An in omnibus febribus intermittentibus cortex peruvianus ? Dan. Arondel de la Brihouillière, Abrincinus, Lic. 3 juin 1694. — 8. An in febribus Cadomi grassantibus theriaca ? Joan. du Val, Ebroicensis, Bac. 4 mai 1695. — 9. An humani partus tempora ad decimum quartum mensem prorogari possunt ? Joan. Franc. de la Ducquerie Cadomaeus, Bac. 5 mai 1694.

10. Si l'accouchement d'une femme peut s'étendre jusqu'à quatorze mois. Cette thèse sera soutenue par Jean François de la Ducquerie de Caen, le cinquième mai mil six cens quatre-vingt-quinze, depuis neuf heures jusqu'à midi. Mise de latin en français. — 11. An febribus Cadomi grassantibus theriaca ? Michael Estard, Argentomensis. Lic. 11 mai 1695. — 12. An filii medicorum preferendi ? Joann. Francisc. de la Ducquerie Cadomaeus, Lic. 5 août 1695. — 13. An quinque medicinae sectae commendabiles ? Alex. Bern. L'Honoré Rothomagaeus, Bac. 26 juin 1696. — 14. An epilepsiae cortex peruvianus ? Alex. Bern. L'Honoré Rothomagaeus. Lic. 13 juillet 1696. — 15. An dysenteriae Ipecacuanha ? Franc. Petrus Bernard Rhedonensis. Bac. 3 nov. 1696. — 16. An pleuritidis initio hidrotica medicamenta ? Gabriel Bayeux Cadomensis. Lic. 18 août 1696. — 17. An filii medicorum praferendi ? Guill. Godoüet, Fleraeus, Bac. 23 nov. 1696. — 18. An praeognanti mulieri febre acuta laboranti purgatio ? Adrianus Lair, Fiscicampensis. Lic. 20 avril 1697. — 19. Utrum parotis febri malignae superveniens funesta ? Franc. Petr. Bernard Rhedonensis. Lic. 11 mai 1697.

20. Affiche : Jean François de la Ducquerie le fils, conseiller du roi, docteur agrégé et professeur honoraire en la Faculté de médecine de l'Université de Caen enseignera pendant cette année la connaissance des médicaments, leurs qualités et leurs vertus, avec la manière de s'en servir utilement pour la guérison des maladies. Il commencera jeudi vingt sept novembre 1698 à trois heures par une dissertation sur le bon usage de la liqueur de café. Dans les Ecoles des Médecins. (A Caen chez Jean Cavelier seul imprimeur du Roy et de l'Université). —
21. An aer quem spiritu duximus nostrum calorem nativum refrigeret ? ergo non. Joannes Bricquet Condensis. Bac. 23 avril 1700. — 22. An adscititia coma nativa salubrior ? Carolus Fleury de Brunville, Bajocaeus. Bac. 7 juin 1700. —
23. An pallidis virginum coloribus matrimonium ? Ludovicus Bouthry Abrincensis Lic. 1 mars 1701. — 24. An phtisi lac ? Joannes Bricquet Condensis Lic. 21 mars 1701. — 25. An nicotianae fumus salubris ? Josephus Maclovius Gallan Maclovaeus Doc. 30 mai 1701. — 26. An homo sit microcosmus ? Petrus Le Cerf Cadomaeus Lic 26 avril 1701. — 27. An tabaci pulveris usus sanitati noxious ? Quaestio medica sorte proposita a clarissimis professoribus regiae facultatis medicinae in Academia Cadomensi ad cathedrae vacantis disputationem. Proponebat Joann. Franc. de la Ducquerie etc... 28 avril 1701. —
28. An homo totus sit morbus. Petrus Le Cerf Cadomaeus, doctor medicus Muscipontanus pro doctoratus gradu consequendo, 30 avril 1701. — 28 bis (sans numéro dans la collection). An lactis usus salubris Carolus Fleury de Brunville Bajocaeus Lic 23 juillet 1701. — 29. An patre medico natus ad condiscendam medicinam aptior ? Joann. Rioult Abrincinus medici filius et artium magister. Bac. 10 mai 1702.
30. An medicus criticorum dierum debeat habere rationem ? Sebastianus Dodeman de la Mocherie Virensis Bac. 2 juin 1702. — 31. An sanitatis et morbi eadem causa ? Franc. Renatus Margerie Cenomanensis Lic. 19 juin 1703. — 32. An urina ex solo potu ? ergo non. Alex. Moylin Connerensis Hibernus, Bac. 5 juillet 1703. — 33. Est-ne opus medico remediorum copia ? non ergo, Joan. Neel Rhomagaeus Lic. 18 février 1704. — 34. An febre acuta laborantibus ova ? non ergo, Joan, Néel Rhomagaeus. Doct. 28 février 1704. — 35. An digestio per somnum facilior ? non ergo, Henr. Jean de la Montagne Sanlaudaeus, Bac. 5 août 1704. — 36. An mortuum in utero foetum pulmonum in aqua subsidentia certo probet ? non ergo Joann. Le François Sanlaudaens. Bac. 13 déc. 1704. — 37. An aer ruri salubrior ? Jacques Brizou de la Terrierei Vraeus

Bac. 30 mai 1705. — 38. An in dysenteria caústicorum injec-  
tio tuta sit ? Jean. Le François Sanlaudaeus Doct. 6 juin 1905.  
— 39. An homo a verme ? Henricus Petrus de Forges Argent-  
omaeus Bac. 25 nov. 1705. .

40. An fictitia coma nativa salubrior ? Brizou de la Terriere  
viraeus Lic. 12 déc. 1705. — 41. An epilepsiae cortex peruv-  
ianus ? Jacques Brizou de la Terrière Viraeus Doct. 14 déc.  
1705. — 42. An homo a verme ? François Cherault des Bros-  
sette de Lagantine Molindinaeus in Marchia Bac. 5 janv. 1706.  
— 43. An Labaci pulvis cerebro noxius ? ergo non. Henr. Petr.  
de Forges. Argentomaeus Doct. 17 juin 1706. — 44. Opiumne  
cardiacum ? Philippus Mauger Sanlaudaeus Doct. 19 juin  
1706. — 45. An fermenta ad secretiones necessaria ? non ergo  
Joannes Bapt. de Hénault Rhottomagaeus, artium magister Bi-  
turicensis academiae. Bac. 19 févr. 1707. — 46. An rheuma-  
tismo aquae marinae balneum ? Henricus d'Houssemaine Carnu-  
tensis. Lic. 27 avril 1707. — 47. An peregrinatio medicum  
perficiat ? Henricus d'Houssemaine Carnutensis Doct. 28 avril  
1707. — 48. An mulieris periculose aegrotantis foetus medi-  
camentis elidendum ? non ergo, Joan. Bapt. Lesaussais Gère  
Villanensis. Lic. 8 nov. 1707. — 49. An purgantia cum ali-  
mentis miscenda ? Guill. Le Liepvre Constantiensis. Lic.  
25 nov. 1707.

50. An mortis repentinae quam proxima superiore canicula  
quidam occubuerunt causa ab impedita aeris expiratione sit  
repetenda ? Franc. Pottier Thorignaeus Bac. 16 juillet 1708. —  
51. Theses physiologicae. Petrus Percheron Bellomontanus  
Vicecometaeus Bac. 4 août 1708. — 52. An foetus vivens ma-  
tris mortuae utero prodire queat ? Guill. Vastel Cesarisbur-  
gensis Bac. 10 nov. 1708. — 53. An chymicae artis industria  
verum aurum conficiatur ? ergo non. Joann. Bapt. Le Court  
Falesiensis. Lic. 3 janv. 1709. — 54. Quaestio medica in  
majoribus scholis celeberrimae Academiae Cadomensis ad  
cathedrae vacantis disputationem a clarissimis dominis dom.  
decano et professoribus regiis proposita sorte ducta : An in  
vino veritas ? ergo in vino veritas. Proponebat Petrus Ango  
Cadomaeus. 12 avril 1709. — 55. An philtoris amor concilietur ?  
ergo non. Petrus Foulques. Lexovaeus Lic. 30 mai 1710. —  
56. An homo a vermis ? non ergo. Franc. Le Maistre Alne-  
taeus Sagiensis Bac. 24 juillet 1711. — 57. An quadragesimae  
jejunium salubre ? Franciscus Marescot Lexoviensis. Lic.  
4 sept. 1711. — 58. Theses ex universa medicina. Franciscus  
Marescot Lexoviensis Doct. 12 sept. 1711. — 59. Theses  
physiologicae. Olivarius Pottier Thorignaeus. Bac. 21 mars  
1712.

60. An alimentorum digestio a ventriculi tritura ? non ergo. Georgius Delaunay Sanpetraeus supra Divam Bac. 12 avril 1712.  
 — 61. Theses medicae selectae. Franc. Le Maistre Alnetaeus sagiensis. Lic. 18 juin 1712. — 62. Theses... ex physiologia. Franciscus Le Maistre Alnetaeus sagiensis doctorat 21 juin 1712. — 63. Positiones ex physiologia selectae. Jacobus Lange Lexovaeus Bac. 18 nov. 1712. — 64. Theres ex universa medicina pro doctoris aggregati munere consequendo... deo duce et auspice deipara, propugnabi Marinus Le Cointe Cadomaeus, facultatis medicae Bituriensis doctor. Fortuitam deinde Aphorismi Hippocratis explicationem habebit pro cooptationis in facultate cadomensi munere consequendo. 27 déc. 1712 (7 pages de propositions). — 65. An aer spiritu ductus sanguinem fermentet ? Nicolaus Chambal Argentomensis. Bac. 28 déc. 1712. — 66. An plures ab imaginatione morbi ? Franciscus Marescot Lexoviensis. Quaestio medica sorte proposita. pro regia vacante cathedra consequenda 23 mai 1713. — 67. Theses ex physiologia selectae Joannes Rihouey Constantiensis Bac. 3 juin 1713. — 68. An putridis puerparum febribus a suppressiis lochiis saphenae sectio ? Jacobus Lange Lexovaeus Lic 10 juin 1713. — 69. Theses ex universa medicina Jacobus Lange Lexovaeus Doct. 13 juin 1713.  
 70. Theses physiologicae Joannes Halley Cadomensis. Bac. et cooptation. 13 juin 1713. — 71. An sanitas a tritu ? Jacobus Advenel Lexoviensis Lic. 9 aout 1713. — 72. Utrum ex puro et tenuiori coelo firmior sanitas certior curatio ? non ergo. Johannes Baptista de Henaut Rhotomagaeus. Lic. 9 oct. 1713 (considérable bibliographie). — 73. An arte chymica verum aurum conficiatur ? non ergo. Michael Le Rouge Bajocaeus Lic. 21 oct. 1713. — 74. Theses ex Univ. med. selectae pro doctoratus gradu et cooptationis munere... Carolus Malouin Cadomaeus... fortuitam deinde aphorismi Hippocratis sorte ducti explicationem habebit pro aggregatione obtinenda 4 oct. 1715. — 75. An urinae fallaces ? Cadomaeus. Carolus Boullard. Lic. 20 nov. 1715. — 76. Questio medico-chymica : An descripta ab Hippocrate auri poculenti conjectura summa sit priscom philosophorum medicina ? ergo summa. — Avant la signature on lit en outre Theses ex universa medicina selectae. Guillelmus André de Saint André Constantinus. Doctorat 14 juin 1718. — 77. An ex vini usu vitae summa brevior ? ergo brevior. Johannes Bapt. Bunout Viraeus. Lic. 15 juillet 1718. — 78. Theses en Univ. Med. pro doctoris aggregati munere consequendo. Alexander Ludovicus Beljambe de Lon-

grais Cadomaeus. Licentiatus medicus. Fortuitam deinde Aphorismi Hippocrati expicationem habebit. Doct. 18 janv. 1721. — 79. An urinae fallaces? Philippus Fr. Delaffons Parisinus. Lic. 23 sept. 1721.

80. Theses ex. Univ. Med. Philippus. Franciscus Delaffons Parisinus Doct. 20 oct. 1721. — 81. Theses ex Hygiene selectae. Antonius Boiret de Boismallet Argentomaeus. Lic. 29 janv. 1722. — 82. An in febrium acutarum orgasmo plus studendum venae sectioni quam purgationi? Josephus Le Jan Andegavus. Lic. 4 déc. 1722. — 83. Theses ex Univ. Med. Petrus Deschizaux Matisconensis, vice procurator generalis in majori consilio utriusque juris et medicinae licentiatus. 12 mars 1723. Doct. — 84. An in morbis inflammatoris kinakina? Thomas Osmont de la Hardouinière Constantinus Lic. 10 mai 1724. — 85. An febri petechiali cardiaca? Guillelmus Franc. de la Roche Rhotomagaeus. Lic. 23 juin 1724. — 86. An affectionibus hystero hypochondriacis cortex peruvianus? Ludovicus Huard Andegavus. Lic. 21 sept. 1724. — 87. Theses de missione sanguinis selectae Franciscus d'Echauffour Lexoviensis. Lic. 4 nov. 1724. — 88. An Tabaci pulvis cerebro noceat? ergo non nocet, Franciscus Alizel Gacaeus. Lic. 9 nov. 1724. — 89. An lui venereae mercurius? ergo mercurius. Juliannus Anna Hodouin Dolaeus Lic. 25 nov. 1724.

90. Cum deo Antonius Michael du Pissot des Coutures Cadomaeus, artium magister et medicinae candidatus, ex nobilissimi viri D. D. Jacobi de Cahagnes... legato... : quantum ad medicinam conferat matheseos scientia... oratione publica ostendet... 6 dec. 1724. Adeste frequentes et favete. — 91. An in febrium acutarum orgasmo plus studendum venae sectioni quam purgationi? Tussanus Heroüard Constantinus. Lic. 26 fevr. 1724. — 92. An mortuum in utero foetum pulmonum in aqua subsidentia certo probet? non ergo. Ludovicus du Bois Abrincensis. Bac. 17 sept. 1725. — 93. An febri petechiali cardiaca? Yvo Nicolaus Belot Maclovaeus. Lic. 12 nov. 1725. — 94. Placard identique au n° 90. De exercitationis ad sanitatem utilitate. L'imprimeur a daté 1275 au lieu de 1725. — 95. An acutae pleuritidi vesicantia? Mauricius Franc. Dubois Desfrénaux, Argentomensis Lic. 26 janv. 1726. — 96. An fames siti tolerabilior? Antonius Michael du Pissot des Coutures Cadomaeus, artium magister et cooptationis candidatus, pro bac, gradu et cooptationis munere consequendo, 12 août 1726. — 97. An turundarum et penicillarum usus in curatione vulnerum sit improbandus? ergo est improbandus. Ludovicus Dubois Abrincensis Lic. 23 sept. 1726 (Bibliogra-

phie). — 98. (comme 82 et 91) Franc. Le Got Tinchebraeus Lic. 15 nov. 1726. — 99. An dysenteriae pituitosae purgatio? Ludovicus Steph. Duchemin Viriensis 16 août 1726. Lic..

100. An qui cautius sanius vivant? ergo non. Ant. Michael du Pissot des Coutures. Lic. et cooptation 19 août 1727. — 101. Theses ex universa medicina pro doctoris aggregati munere consequendo Antonius Michael du Pissot des Coutures Cadomaeus, licentiatius medicus et doctoris aggregati muneris candidatus. Fortuitam deinde aphorismi Hippocratis sorte ducti explicationem habebit 9 oct. 1727. — 102. An a tritu chylosis? Jacobus Hamelin des Essarts Divaeus Bac. 23 déc. 1727. — 103. An soli sanorum plethorae venae sectio? non ergo. Julianus Petrus Boutry Abrincensis. Lic. 1<sup>er</sup> mars 1728. — 104. An a tritu chylosis. Joan. Bapt. Le Menuet Sanlaudeus. Bac. 6 avril 1729. — 105. Theses ex therapeutice selectae Joan. Bapt. Le Menuet Sanlaudeus. Lic. 9 juillet 1729. — 106. An vana sit ex vultu sanitatis auguratio? ergo non. Hieronymus Tillaye des Viviers. Pontepiscopensis. Lic. 7 nov. 1729. — 107. Questio medica cardinaliis disputationibus... (Thèse de Paris) An sagou phthisicis prodest? Paulus Jacobus Malouin Cadomaeus. Lic. 24 mars 1729. — 108. An semper in inflammationibus revulsio? Theses quodlibetariae (Thèse de Paris) 21 février 1730. Le nom du proposant manque. Le président était J. B. Silva, médecin de Voltaire. — 108 bis (même numéro que la précédente). An ex immoderato liquorum potu vita brevior? Johannes Isaacus Le Moyne Abrincensis Lic. 20 mars 1730. — 109. Cum Deo ad publicam disputationem regiae cathedrae vacantis in facultate medicinae celeberrimae cadomensis Academiae... Antonius Mich. du Pissot des Coutures... Hippocratis libros epidemiolorum quartum et quintum sorte ductos interpretatus enarratione praelectionum suarum cursum auspicabitur, 15 mars 1731... Adeste frequentes et favete.

110. Positiones de missione sanguinis selectae, Carolus Le Bourguignon Constantinus. Lic. 24 mars 1731. — 111. Quaestio medica, a clarissimis professoribus reglis medicinae proposita... ad cathedrae vacantis disputationem : An melancholiae musica? Proponebat Joannes Franciscus Halley Cadomaeus doctor medicus aggregatus, 4 juin 1731. — 112. An febri petechiali cardiaca? Ludovicus Gabr. Couillard de Braville Bajocaeus. Lic. 9 juin 1731. — 113. Quaestio medica... ad regiae vacantis cathedrae disputationem... An fluente alvo in variolis venae sectio? Alex. Ludov. Beljambe de Longrais Cadomaeus doctor medicus idemque in Academia cadomensi

cooptatus 14 juin 1731. — 114. (même concours) An rabiei maris immersio? Jacobus Blacher Cadomaeus, juin 1731. — 115. (Même concours) An ex diureticis et purgantibus, quam ex aqua calida sudores movente, hydropis certior curatio? Antonius Michael du Pissot des Coutures, 10 juin 1731. — 116. (Même concours) An sternutamentum bonae valetudinis augurium? Nicolaus Deslongchamps Cadomaeus Universitatis Monspeliensis doctor medicus 14 juin 1731. — 117. Affiche pour le même concours. — 118. An apoplexias spiritus salis ammoniaci? Nicolaus Franciscus Mallet Vindocinoblasincis. Lic, 17 oct. 1731. — 119. An in febribus intermittentibus stomachicœ? Joannes Baptista Pastel de Franciere Barentinus Abrincensis Lic. 10 mai 1732.

120. An praecipuus hematoseos (graece) opifex pulmo? Claudius Lud. Vigeon Abrincensis Bac. 17 mai 1732. — 121. An febris a morbo et a morbi causa distingueda? Michael Gohier Sanlaudeus, 12 janv. 1733. Lic. — 122. D. O. M. quaestio medica ex universa medicina pro doctoratus gradu consequendo: an cathartica et hemetica morborum acutorum initii malefica? Michael Gohier Sanlaudeus doctorat 19 janvier 1733. — 123. An in phrenetide venae sectio maximum praesidium? Jacobus Joh. Des Fontenelles Bajocensis Lic. 26 janvier 1733. — 124. An in dysenteria venae sectio celebranda? Philippus Brugère Constantiensis Lic. 22 oct. 1733. — 125. An a tritu chilosis? Stephanus Cailletel Cadomaeus Bac. 3 juillet 1734. — 126. An cholico dolori purgatio? Stephanus Cailletel Cadomaeus Lic. 16 oct. 1734. — 127. An apoplexias spiritus salis ammoniaci? Jacobus Th. Desormeaux Pontodemaraeus Lic. 21 oct. 1734. — 128. An sanis remedia? nunquam ergo. Annaeus Ludovicus Jos. Laisné de Lalonde Cadomensis Lic. 19 février 1735. — 129. An sanis remedia? nunquam ergo. Philippus Ricqueult Cadomensis Lic. 21 février 1735.

130. An rectus an spiralis per vasa sanguinea progressus? ergo non rectus sed spiralis. Johannes Guillelmus de Mortreux Cadomensis Bac. 13 mai 1735. — 131. An vultus sanitatis index? Joh. Desrues Desrondeaux Condaeus ad Norallum Lic. 8 oct. 1735. — 132. An venae sectio purgatione tutior? Claudius Lud. Vigeon Abrincensis Lic. 14 juillet 1735. — 133. An ab excretis et retentis praecipue morborum causae? Andreas Petrus Regnault Filgeraeus Lic. 24 juillet 1737. — 134. An asciti mochlica? non ergo. Ludovicus Crestault de Lamotte. Andegavus Lic. 1<sup>er</sup> août 1737. — 135. An oscillationum symmetria sanitatis? ergo sanitas, Amabilis Bertrandus Dinard

Rhotomagensis Bac. 13 nov. 1738. — 136. An in inflammatis-  
nibus pectoris rara venae sectio ? Ludovicus Julianus Gendry  
Cenomanensis. Lic. 4 déc. 1738. — 137. An peripneumoniae  
initio sudorifera ? non ergo. Am. Bertrandus Pinard. Rotho-  
magensis Licence 17 février 1739. — 138. An praesertim a  
pulmonibus perfectio sanguinis ? Petrus Danjou Ebroïcensis  
Bac. 15 avril 1739. — 139. An musculi intercostales interni et  
externi antagonistae ? ergo sunt antagonistae. Henricus Geor-  
gius Rioult Abrincinus Bac. 10 juillet 1739.

140. An a vario praesertim fibrarum elatere varia temperies ?  
Ludovicus Guill. Le Nicolais du Saulsay Abrincensis 17 août  
1739. — 141. An spiritus animali in cerebro secreti per nervos  
influant ? Joh, Morin Blesensis. Bac. 13 oct. 1739. — 142. An  
phthisicis lac ? Johannes Bapt. Michael e Monte Luciano in  
Beriis. Lic. — 143. An pertinacibus soporosis affectibus ves-  
cantia ? Nicolais du Saulsay Abrincensis Lic. 31 déc. 1739. —  
144. An initio febrium admittenda sint purgantia ? ergo  
admittenda. Johannes Morin Blesensis Lic. 14 janv. 1740. —  
145. An praecipue apoplexiae remedia venae sectio et emeti-  
cum ? Guillelmus Alexander Roussel. Pontepiscopensis Lic.  
7 avril 1740. — 146. An magnis hemorrhagiis convulsio super-  
veniens mala ? Henricus Georgius Rioult Abrincinus Lic.  
26 juillet 1740. — 147. An lac tabidis ? Jacobus Franciscus  
Le Gallois Bajocaeus Lic. 26 oct. 1740.

UN AGGRÉGÉ DE LA RESTAURATION  
LE DOCTEUR PAVET DE COURTEILLE (\*).

Par le Dr Paul DELAUNAY.

---

Les Pavet de Courteille avaient fait souche dans les Coëvrons. Le 7 mars 1750, un Jacques Pavet, ancien procureur fiscal, est nommé premier échevin de la ville de Sillé-le-Guillaume, dans le Haut-Maine, et un autre Jacques Pavet, procureur fiscal de la baronnie est élu procureur du Roi près la municipalité (1). L'un d'eux avait épousé Marie Catherine Jousset. Son fils, Charles, marchand de vins en gros à Sillé (2), s'unit par contrat du 29 novembre 1747, à Anne Jeanne Renée Doitteau, fille de défunts Jean, marchand au Mans, paroisse de la Couture, et d'Anne Blanchet.

De ce mariage, naquit à Sillé, le 27 octobre 1754, Charles Jacques René. Il exerça d'abord la chirurgie, et fut embarqué, en cette qualité, sur l'escadre de M. de Grasse. Puis, après quelques études à Paris, il se mit sur les bancs de la Faculté de médecine d'Angers (1783), retourna dans la capitale (1783-84) et prit finalement ses grades à la Faculté de Nancy qui lui conféra le bonnet doctoral le 11 février 1785. Rentré au Mans, il épousa le 28 novembre 1786 en l'église de la Couture, Jeanne Marie, fille de Julien Niepceron, avocat en Parlement, ancien procureur de la fabrique

(\*) Consulter : N. DESPORTES, *Bibliographie du Maine*, Le Mans Pesche, 1844, in-8°, p. 428. — LEGEAT, *Nécrologie et bibliographie contemporaines de la Sarthe*, Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 1881, in-8°, p. 343-344. — GURLT, HIRSCH, *Biographisches Lexikon der hervorragenden Aerzte*, Vienne, Leipzig, Urban et Schwarzenberg, 1886, in-8°, art. *Pavet de Courteille*, p. 515.

(1) M. TERMEAU, *Une petite ville du Haut-Maine au XVIII<sup>e</sup> siècle, Sillé-le-Guillaume, 1700-1789*, Gournay-en-Bray, Impr. Letrésor, 1928, XVII-241 p. in-8°, p. 107.

(2) Mort en juin 1766 à Saint-Ouen-de-Mimbré.

de la Couture, et de Jeanne Renée Housseau (1). Établi rue de la Tannerie, il servit par quartier à l'Hôtel-Dieu du Mans, et fut gratifié du titre de médecin de Monsieur et de son apanage. Il mourut au Mans, paroisse Saint-Nicolas, le 30 décembre 1790 (2).

Il laissait un orphelin, Charles, né au Mans le 26 février 1788, en la paroisse Saint-Benoit (3).

La famille ne traversa point la Révolution sans encombre. C'est chez une certaine Louise Pavet de Courteille, ci-devant religieuse chassée de son cloître, qu'à la Motte, dans le quartier des Arènes, au Mans, fut arrêté, en mars 1794, l'abbé Guibaud (4). D'autre

(1) Cf. *Mémoires de R. P. Neveu de la Manouillère*, publ. par G. Esnault, Le Mans, Pellechat, 1878, 2 vol. in-8°, T. II, p. 142-143, note. — *ESNAULT et CHAMBOIS, Inventaire des minutes anciennes des notaires du Mans*, T. V Le Mans, Leguicheux, 1897, in-8°, p. 190-191. — *Etat civil, paroisse de la Couture*, n° 308, 28 novembre 1786.

(2) Sur ce médecin, cf. P. DELAUNAY, *Ceux qui soignaient nos pères, médecins manceaux d'autrefois*, Bull. de la Comm. hist. et archéol. de la Mayenne, 2<sup>e</sup> série, T. XXXVI, 1920, fasc. 127, p. 230-232, et Laval, Goupil, 1921, 98 p. in-8°, p. 90-92. — Sa veuve se maria avec Michel Pierre Moriceau, juge au Tribunal civil du Mans, et mourut dans cette ville le 23 mars 1843.

(3) « Aujourd'hui vingt-sept février mil sept cent quatre vingt huit, a été par nous prêtre curé de cette paroisse et docteur en théologie sous-signé baptisé Charles, garçon né d'hier sur les dix heures du soir du légitime mariage de maître Charles Jacques René Pavet de Courteil docteur en médecine de la faculté de Nancy, agrégé au Collège des médecins de cette ville, médecin de Monsieur et de son apanage au Maine et de dame Jeanne Marie Niepceron, mariés dans l'église de la Couture il y a environ quinze mois, tous deux de cette paroisse. Ont été parrain maître Julien Niepceron, avocat en Parlement, grand-père de l'enfant au côté maternel, de la paroisse de la Couture, marraine dame Anne Jeanne Renée Doitneau, veuve Charles Pavet de Courteil, grand-mère de l'enfant au côté paternel, de la paroisse de Saint-Pierre-le-Réitier, qui avec le père présent ont signé avec nous... »

Veuve Pavet Courteille-Niepceron

Marie Anne Heron Desberris-Pavet Courteille D. M.

Thureau curé de Saint-Benoit.

(Registres paroissiaux de Saint-Benoit, 1788, n° 411. — *Etat civil, mairie du Mans*).

(4) D. PIOLIN, *L'église du Mans, durant la Révolution*, T. III, Le Mans, Leguicheux, Gallienne, 1869, in-8°, p. 161 et suiv. — Jean Guibaud, petit-neveu de Massillon, était prêtre de la Congrégation de la Mission. Arrêté le 6 ventose an II, il fut jugé le 28 ventose par le Tribunal criminel de la Sarthe, et exécuté le 29. Louise Pavet, condamnée par le même tribunal à la déportation à la Guyane, fut transférée à Lorient; mais les croisières anglaises mirent obstacle à l'embarquement. Libérée par la réaction thermidorienne en mars 1795, elle regagna en avril ses foyers où elle succomba bientôt aux suites de ces émotions et privations.

part, le frère du Dr Jacques Pavet de Courteille, né le 28 février 1760, ordonné prêtre à Pâques de l'année 1780 eut, lui aussi, à pâtir des troubles. Homme d'esprit, de caractère facile, aux idées larges, apprécié de ses supérieurs pour sa conduite et ses talents, il avait versé en 1789 36 # de contribution patriotique, et, vicaire à Mayet, avait approuvé la soumission aux lois. Mais, désabusé par les événements, il se rétracta, fut déporté en 1792, et ne put rentrer en France qu'en 1796. Ainsi assista-t-il, le 18 janvier 1797, à la rétraction de Julien Le Royer, ci-devant vicaire de Saint-Aubin-du-Désert, et curé constitutionnel de La Cropte. D'après arrêté à Gesvres en 1799, il figure au nombre des prêtres déportés qui arrivèrent le 15 novembre 1799 à Saint-Martin-de-Ré (1). Sorti des gêôles révolutionnaires, il exerça à La Poëté et aux environs, et fut nommé en 1803 desservant concordataire de Villepail (Mayenne). Il administra d'une main ferme cette paroisse, où il mourut l'année suivante (2).

Quant au jeune Charles, j'ignore, où, par ces temps troublés, il suivit le cours de ses premières études. Fut-il au Collège national du Mans, devenu en vénète au VI Ecole centrale de la Sarthe, et transformé en l'an XII en Ecole secondaire communale, puis, en octobre 1810, en Collège du Mans ?

Ses humanités terminées, il se mit sur les bancs de l'Ecole de Santé de Paris.

Elève d'élite, il fut au nombre des privilégiés admis dans ce qu'on appelait alors l'*Ecole pratique*.

Ce petit cénacle s'ouvrait, après concours, aux élèves ayant terminé leur première année. Là, mieux partagés que les étudiants ordinaires au point de vue des travaux pratiques, ils formaient une sorte d'élite dont les sujets les plus brillants obtenaient en outre des prix spéciaux dits de l'*Ecole pratique*. Nous n'avons

(1) Cf. C. GIRAULT, *L'origine de la première séparation dans la Sarthe, la persécution du clergé*, La Province du Maine, T. X, mars-avril 1930, p. 71.

(2) Notes aimablement communiquées par M. l'abbé Girault. — Cf. A. Angot, *Dict. hist. de la Mayenne*, art. *Villepail*, T. III, p. 901.

pu retrouver trace des récompenses qui purent être décernées, à cette occasion, à l'étudiant Pavet.

Le jeune élève, en outre, s'agrégea à la *Société d'Instruction médicale*, qui, fondée le 9 prairial an X, groupait d'autres jeunes gens laborieux. Les adhérents devaient prendre les observations de leurs malades, rédiger les protocoles d'autopsie, dresser la statistique nosologique de leurs salles. Le tout était exposé, discuté, critiqué en séance. Il y avait là, à côté de la grande Ecole, une petite Académie d'enseignement mutuel, où l'on s'entraînait aux épreuves de l'avenir.

D'autre part, Pavet fréquentait assidûment les hôpitaux, et suivit plus particulièrement les leçons de Récamier à l'Hôtel-Dieu. Il s'inscrivit aussi parmi les auditeurs du cours de chimie qu'Orfila, alors à ses débuts, donnait pour se procurer quelques ressources. Mais le maître auquel il manifesta le plus d'attachement fut l'illustre et vénérable Hallé. Chaque soir, avec son ami Parent du Châtelet, Pavet se rendait chez cet homme bienveillant, à qui ils faisaient la lecture des ouvrages nouveaux pouvant offrir quelque intérêt. C'est ainsi que le maître eut connaissance de la *Toxicologie générale* d'Orfila publiée en 1813-14 chez Crochard. Il n'en avait jamais vu l'auteur; mais il apprécia l'œuvre, et assez pour faire inscrire le chimiste, le 11 décembre 1815, sur la liste des correspondants de l'Académie des Sciences(1).

C'est à Récamier, pourtant, et non point à Hallé, que Pavet de Courteille demanda le sujet de sa thèse inaugurale. On sait que Récamier fut un des précurseurs de la balnéothérapie dans les pyrexies; méthode renouvelée depuis sous le nom de Brandt(2). C'est à l'emploi des immersions et des affusions froides dans diverses maladies que son élève consacra la

(1) (Section de médecine et de chirurgie de la 1<sup>re</sup> classe de l'Institut national.) — Cf. A. FATOL, *La vie et l'œuvre d'Orfila*, Paris, Albin Michel, 1930, in-18, p. 98-99.

(2) Cf. P. TRIAIRE, *Récamier et ses contemporains, 1774-1852*, Paris, Bailliére, 1899, in-8<sup>e</sup>, p. 149 et suiv.

dissertation qu'il présenta à la Faculté le 22 juillet 1813.

Notre auteur précisa les indications, la technique et les effets de la méthode. Il la recommande au cours des affections cérébrales, fièvres cérébrales, méningites, fièvres aiguës tendant à l'hydrocéphale, et autres dans lesquelles nous retrouvons notre fièvre typhoïde. Il préconise les immersions et affusions froides, ou graduellement refroidies (26-16° Réaumur); conseille de rapprocher les séances lorsque la réascension thermique est trop rapide; souligne la nécessité d'une réaction précoce (dans un délai de 15 à 20 minutes), réaction marquée, dans les cas favorables, par la moiteur de la peau, et enregistre les effets diurétiques de cette médication. Mais le travail, interrompu, dit l'auteur, par « une circonstance imprévue », demeure assez sommaire, réduit à sept observations et à de brèves conclusions (1).

Quelle fut cette circonstance ? Sans doute la périlleuse mission à laquelle le nouveau docteur fut appelé à collaborer.

Refoulées, après la retraite de Moscou, du Niémen sur la Vistule, de la Vistule sur l'Oder, de l'Oder sur l'Elbe, les armées françaises rapportèrent le typhus en Allemagne, où les épidémies de Dantzig et de Torgau sont demeurées tristement célèbres. Bientôt, le fléau se propagea aux départements de l'Est. Une Commission dite du typhus, créée au sein de l'Ecole de Paris par ordre du Ministre de l'Intérieur, envoya au secours des victimes, sous la direction de Fouquier, 27 médecins, dont Pavet. La mortalité, parmi les officiers de santé, fut énorme; notre homme, par bonheur, échappa à la contagion, et, de son expédition, avec Desroches, dans les départements voisins du Rhin, rapporta quelques notes. On ignorait alors, que cette maladie fût infectieuse, et propagée par la piqûre des poux. Notre auteur incrimine, avec tous

(1) Citation en est faite, néanmoins, par Beunaiche La Corbière, *Traité du froid, de son action et de son emploi*, Paris, Cousin, 1839, in-8°, p. 438, note.

ses contemporains, la température automnale froide et humide; l'accumulation des individus sur un terrain circonscrit; les « affections morales résultant du défaut de sécurité, jointes aux blessures tendantes à la gangrène ». La thérapeutique, sommaire, se réduisait aux diurétiques et eccoprotiques; aux délayants aromatiques; à quoi l'on adjoignait, en cas d'adynamie, les stimulants, potions éthérrées, acidulées et camphrées.

Cependant, un médecin anglais, Jacques Currie, avait déjà vanté, dans la première période du typhus, l'usage des bains froids et lotions froides. Joseph Franck, à Vienne; Giannini à Milan; Brunninghausen à Würzbourg, avaient confirmé les observations de Currie; et Rozière avait, fort brièvement, à la vérité, conseillé contre le délire phrénétique, la fièvre angioténique ou inflammatoire violente, « lavemens et bains froids (1). » Il ne semble point qu'au cours du typhus, et tout disciple qu'il fût de leur émule Récamier, Pavet ait imité leur pratique.

Que devint notre homme pendant la période troublée de l'invasion, des dernières batailles, du retour des Bourbons? Je ne sais. Toujours est-il que, reçu docteur sous Napoléon, il s'entendit proclamer lauréat de la Faculté (Clinique interne), sous Louis XVIII, lors de la séance publique de rentrée du 7 novembre 1814, où Desgenettes donna lecture du palmarès de l'Ecole (2).

Les lauriers académiques de la capitale ne lui suffisant point, Pavet sollicita ceux de la province, et demanda à la Société libre des Arts du département de la Sarthe, le titre de membre correspondant. Il envoya à l'appui de sa candidature, avec sa thèse inaugurale, un mémoire sur l'épidémie de typhus de

(1) ROZIÈRE, *Traité sur le mode d'action du froid et du calorique appliqués à l'économie animale*, Paris, Lepetit, 1804, VIII-254 p. in-8°, p. 32.

(2) Prix d'encouragement en faveur des élèves de la Clinique interne membres de la Société d'instruction médicale. — Deuxième prix médaille d'argent.

l'Est. Le Dr Le Brun fut chargé d'en rendre compte ; et le 6 septembre 1814, la compagnie, estimant que les « qualités qui lui donn[ai]ent droit à la confiance de la Société [étaient] connues », décida, sans plus attendre, de lui adresser un diplôme de correspondant. Le 3 décembre suivant, le Dr Ollivier, rapporteur substitué à Le Brun, donna à ses collègues une analyse des travaux de leur compatriote (1).

*A Melleurs les Membres de la Société des  
Sciences et arts des Marches.*

*Seur très humble  
et très dévoué Pétigny  
Pétot de Courteille.*

AUTOGRAPHE DE PAVET DE COURTEILLE.

Le nouveau médecin demeura dans la capitale où nous le trouvons installé en 1818, rue d'Enfer, 24. Il avait épousé à Paris, par contrat du 20 novembre 1817, devant M<sup>es</sup> Moisant et Lherbette, notaires, M<sup>me</sup> Jeanne-Suzanne-Sophie, fille du baron Antoine-Isaac-Silvestre de Sacy, et de Marie-Anne-Félicité Renaudière.

Fondateur de l'enseignement des langues orientales en France, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), le baron de Sacy avait une haute situation, qui ouvrit à son gendre les portes du monde officiel et intellectuel, et celles du Faubourg Saint-Germain.

Au soin de sa clientèle, Pavet continua de joindre les travaux du cabinet.

Le *Codex medicamentarius seu Pharmacopœa Parisiensis*, dont l'usage avait été prescrit par arrêt

(1) Procès-verbaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, Reg. 11, 6 septembre 1814, f° 254, et 3 décembre 1814, f° 258-259.

du Parlement de Paris du 23 juillet 1748, et réédité en 1758 (1), était depuis longtemps épuisé et périmé. La loi du 21 germinal an XI (11 avril 1803) avait bien prescrit la réfection de ce formulaire, mais sans qu'il y fût donné suite. Enfin, une commission de professeurs de la Faculté de médecine et de l'Ecole de pharmacie de Paris se mit à la besogne, qui traina pendant nombre d'années.

Le travail achevé, une ordonnance royale du 8 août 1816 prescrivit l'impression, par lessoins du ministre de l'Intérieur, du formulaire, qui n'était plus seulement le *Codex parisiensis*, mais le *Codex national*, *Codex medicamentarius seu Pharmacopæa gallica, jussu Regis optimi et ex mandato Summi Rerum Internarum Regni administrati, editus a Facultate medica Parisiensi*. Il parut en 1818. A la vérité, ce latin cicéronien pouvait embarrasser les pharmaciens de deuxième classe et les courtauds de boutique, et il importait de le mettre en bon français. C'est à quoi s'adonna le Dr Pavet, avec la collaboration de La Roche. Et cette traduction parut en 1819, revue et corrigée par Hallé, Leroux, Henry et Richard, rédacteurs du *Codex latin*.

Fatigué de tant d'heures passées sur les fioles, les mortiers et les formules, le Dr Pavet avait besoin de prendre l'air. Il alla se promener, en hygiéniste, le long des rives de la Bièvre, en compagnie de son frère Parent du Châtelet. De leurs notes et excursions, ils composèrent leurs *Recherches et considérations sur la rivière de Bièvre ou des Gobelins*.

Depuis longtemps, la Bièvre, bordée de tanneries, qui déversaient leurs résidus dans son lit croupissant, était considérée comme un foyer d'insalubrité. Déjà, en 1789, l'autorité avait demandé à la Société royale de médecine un rapport sur les moyens d'as-

(1) Cf. J. BERGOUNIOUX, *Les éditions du Codex medicamentarius de l'ancienne Faculté de médecine de Paris*, Bull. de la Société d'Histoire de la pharmacie, n° 57-58, janvier-avril 1928, p. 20-26, 70-79. — M. DELÉPINE, *Les transformations des Pharmacopées parisiennes et françaises*, Revue d'histoire de la pharmacie, S. H. P., 19<sup>e</sup> année, octobre 1931, n° 75, p. 181-196.

sainir le quartier, et ce travail fut confié à Hallé qui provoqua quelques mesures utiles. Moyens palliatifs, toutefois, et tels qu'en 1821 la question était encore insuffisamment résolue. Hallé encouragea ses élèves Pavet de Courteille et Parent du Châtelet à reprendre ce sujet. Ils en tirèrent, pour l'édition d'un « gouvernement paternel », un mémoire qui leur valut les « encouragemens très flatteurs » du comte Chabrol de Volvic, préfet de la Seine, et qu'ils présentèrent à l'Académie de Médecine le 29 janvier 1822. Hallé, qui présidait la séance, en fit confier le rapport à Double, Adelon et Rullier qui accordèrent leurs éloges aux auteurs et en firent adopter les conclusions par la Compagnie le 9 avril 1822. Mais Hallé n'était plus (1), et c'est le nom d'un mort que nos deux hygiénistes inscrivirent, comme un dernier hommage, en tête de leur volume.

C'est un bon travail, qui étudie successivement la topographie géographique et géologique de la vallée de la Bièvre ; le cours et le débit fluviaux, la biogéographie des rives ; les propriétés physiques et chimiques de ces ondes. Un second chapitre dénombre les établissements qui en reçoivent la force motrice en pompent la bourbe et lui restituent, en retour, des eaux encore plus polluées.

Moulins, fécularies, amidonneries, teintureries dont celle des Gobelins, blanchisseries et lavoirs, tanneries, mégisseries, boyauderies, filatures, se succédaient le long des rives aux noms pittoresques, rues du Champ de l'Alouette, Croulebarbe, du Fer à Moulin, du Poliveau, du Petit Moine, des Marmousets, de la Muette, du Pont aux Biches, Pont aux Tripes, etc.

Par surcroit, des ruisseaux affluents y amènent les déchets des quartiers Mouffetard et de Lourcine, les déjections de cinq hôpitaux ; de quatre casernes ; d'une prison : Sainte-Pélagie ; de l'amphithéâtre d'anatomie de Clamart, tout cela dégoulinant dans le cloaque à ciel ouvert qui roule, en temps de pluie, des détritus dans des flots d'acides, de teintures et

(1) Il mourut le 11 février 1822.

d'eau de vaisselle ; l'été, presque asséché, éructant, d'une vase infecte, des gaz putrides qui ternissent les métaux et font tourner les viandes dans le buffet des riverains. Et, pour finir, à l'embouchure, se dégorgent l'égoût de l'abattoir de Villejuif. Cependant, nos auteurs remarquent que les fièvres intermittentes, encore communes au temps où écrivait Hallé, ont disparu, et notent que ces exhalaisons méphitiques ne semblent pas avoir d'influence nocive sur la santé des trente mille habitants, dont nombre d'indigents, entassés dans les masures du quartier. Ils insistent d'autre part sur les avantages que cette rivière — quand elle n'est point à sec — procure à l'industrie manufacturière, et proposent les moyens d'en activer l'alimentation et le courant : comblement des bassins latéraux ; suppression des moulins dont les barrages ralentissent la chasse d'eau ; curage et dallage du lit ; détournement d'une partie des égouts vers la Seine, déblayage de l'embouchure envasée, établissement de réservoirs de chasse dans l'ancien étang de la Meulière, dans ceux de Saint-Quentin près de Trappes, du Trou Salé et de Saclé, près de Jouy, qu'il serait facile de relier à cet effet à la rivière supérieure ; et enfin dans un grand réservoir à créer aux portes de Paris, au-dessus de la Glacière.

Ceux qui ont connu le Paris d'il y a trente ans ont encore vu presque intact, autour du Jardin des Plantes, de Clamart, et des Gobelins, ce chaos lépreux de porches branlants, de passages, de cours, de culs-de-sac, aux usines lézardées, mirant leurs galeries chargées de peaux de lapins dans les deux bras de la Bièvre. La rivière charriaît, avec des trognons et des râclures, le coulis gras des eaux ménagères, le flot coloré des teintures, le trop-plein des lavanderies, épaisse de crasse et de savon noir ; décor puant et grouillant, qui tenta la plume de Huysmans (1) et celle de Jean Richepin (2).

(1) J. K. HUYSMANS, *La Bièvre et Saint-Séverin*, 4<sup>e</sup> éd., Paris, Stock 1898, in-18.

(2) J. RICHEPIN, *Le Pavé*, Paris, Dreyfous, 1883, 384 p. in-12, p. 55 et suiv.

J'y suis retourné l'autre jour : on dirait maintenant perdu dans le Paris nouveau, un petit coin de province endormie. C'est la ruine des ruines. Le ghetto peu à peu, s'effrite et tombe sous la pioche des démolisseurs, recule devant les gratte-ciel neufs, les garages, la trouée des boulevards et des rues amorcées. Eventré, le passage Moret ; closes, ses tanneries. Des terrains vagues s'y dessinent, où végète sur les détritus et les moellons écroulés, la pauvre flore des décombres. Les Gobelins s'écaillent, bardés de grilles rouillées, avec un aspect, plus sinistre encore au flanc de la ruelle élargie, de vétuste prison. Le quartier Croulebarbe garde toujours, encaquées dans des maisons lépreuses, des cours humides au pavé déchaussé, hantées de chats maigres. Au flanc de ses hôtels borgnes, de ses caboulots bas, badi-geonnés de sang de bœuf, surgissent des jardins suspendus à des murs crevassés ; des tonnelles imprévues dont la vigne vierge déferle par-dessus des fai- tages décrépits. Mais les lotisseurs, déjà, sont à l'affût : les vieux écritœux, *Cuir et peaux*, se gon- dolent et s'effacent, en attendant que, bientôt, on les décroche. Et là-bas, comme toile de fond, sur l'em- placement de l'ancienne *Pitié*, se dressent les mina- rets inattendus d'une mosquée neuve, surgie, par un étrange disparate, des ruines du vieux Paris.

Pavet avait dû, un moment, abandonner ses manus- crits pour siéger en Cour d'assises. Il fut, en effet, appelé à prendre place, aux côtés du vicomte d'Arlin- court, l'auteur d'*Ipsiboé*, parmi les membres du jury que présidait le baron Trouvé, lors du fameux procès d'août-septembre 1822. Il s'agissait de juger les fauteurs de la conspiration du 45<sup>e</sup> de ligne. La situation était grave. La Restauration ne pouvait tolérer, après tant d'autres complots, une nouvelle tentative de conjuration à main armée. Le verdict, impitoyable, aboutit à la condamnation des quatre sergents de La Rochelle ; victimes plus sympathiques évidem- ment que les politiciens libéraux embusqués qui les avaient lancées dans cette aventure pour en recueillir

les fruits en cas de succès, quitte à les renier en cas d'échec. Les passions étaient déchaînées. Des imprimés, portant la liste des jurés, furent distribués dans Paris, avec des annotations comminatoires : *Le sang veut du sang ! La mort ! Poignard !* Les conjurés avaient exposé leur tête, mais leurs juges risquaient aussi leur peau. Pavet vota, selon sa conscience, pour une répression nécessaire, et Bories, Goubin, Raoulx et Pommier furent envoyés à l'échafaud (1).

Notre homme, au reste, ne dédaignait point de ceindre lui aussi le glaive, mais au service de la monarchie légitime : nous le trouvons, en 1824, médecin de la 11<sup>e</sup> légion de la Garde nationale de Paris.

Cette attitude ne fut point oubliée en haut lieu. En cet an de grâce 1822, Mgr Frayssinous, évêque d'Hermopolis, et premier aumônier du Roi, présidait aux destinées de l'Université. La jeunesse des écoles, frondeuse et turbulente, ne se gênait pas pour affirmer bruyamment ses sentiments d'opposition au pouvoir, et le 18 novembre 1822, la Faculté de médecine étant réunie en séance solennelle de rentrée, l'auditoire accueillit par des cris et des sifflets l'arrivée de l'abbé Nicolle, recteur de l'Académie de Paris. Desgenettes, qui devait prononcer l'éloge de Hallé, eut grand peine à se faire entendre, l'assemblée devint de plus en plus houleuse, et se dispersa au bruit des sifflets. A la sortie, l'infortuné recteur regagna son carrosse au milieu des huées. Le 21 novembre 1822, une ordonnance royale fermait la Faculté, qui ne fut réorganisée que le 2 février 1823, au prix de coups sombres dans le personnel enseignant. Onze professeurs, suspects de libéralisme, furent mis à la retraite. On créa le corps des agrégés, au nombre de 36, dont 24 furent nommés sans concours, de la blanche main de l'évêque d'Hermopolis. Pavet de Courteille fut au

(1) Dr VÉRON, *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, t. II, librairie nouvelle, Paris, 1856, in-12, p. 196-197. — E. Guillon, *Les complots militaires sous la Restauration*, Paris, Plon-Nourrit, 1895, in-18, p. 232, 239. — L. Grasliier, *L'aventure des quatre sergents de la Rochelle*, 1822, La Rochelle, éd. Rupella, 1929, 256 p. in-18, p. 218.

nombre des élus et, de ce médecin et de cet hygiéniste, la grâce efficiente fit un agrégé de clinique externe. Il se consola, dans la compagnie du « saint homme » Cruveilhier, des manifestations frondeuses des étudiants, et des sarcasmes que les petits biographes satiriques décochaient aux créatures du « ministre des affaires ecclésiastiques » (1).

Il demeurait encore en exercice en 1826 dans la section de chirurgie et d'accouchements.

Au titre d'agrégué, il joignait alors ceux de médecin titulaire du 4<sup>e</sup> dispensaire de la Société philanthropique et du Bureau de charité du XI<sup>e</sup> arrondissement, et de médecin du Collège Royal Saint-Louis, où il était entré par la protection de son maître Hallé.

G'est à cette occasion qu'il donna au public un ouvrage intitulé : *Hygiène des collèges et des maisons d'éducation*. Il en avait soumis le projet à Hallé, qui mourut quinze jours après. C'est donc à la mémoire du disparu qu'il en consacra la dédicace : *Memoriae dilectissimi et doctissimi Joannis Natalis Hallé mihi discipulo nusquam immemori flebilioris, Pavet de Courteille*.

L'auteur se flattait de ce qu'on n'eût « encore publié aucun ouvrage spécial sur cette partie », en quoi il oubliait précisément un de ses compatriotes, le Dr Jean Verdier, natif de la Ferté-Bernard, auteur d'un *Cours d'éducation* (1777) et d'un *Calendrier d'éducation* (1788). Mais il a médité les travaux de Locke, de Balleixserd, de Friedlander, du l'abbé Fleury et le *Traité des études* du bon Rollin. Il traite de l'hygiène du dortoir, de l'habillement, de la coiffure, des repas, des pénalités et châtiments ; à ce point de vue, il réprouve l'orbilianisme (châtiments corporels) et les « pensums fastidieux et ridicules qui ne... servent à rien. » La gymnastique et les jeux lui inspirent de

(1) *Biographie des médecins français vivans et des professeurs des Ecoles par un de leurs confrères, docteur en médecine. Paris, chez les marchands de nouveautés, 1826, in-18. — « Pavet de Courteille [sic] dont le plus beau titre de recommandation est d'avoir été nommé agrégé à la Faculté par M. de Frayssinous, rue de Tournon, n° 13 » (p. 99).*

sages réflexions. Il conseille de rythmer les exercices physiques par des chants ; de recourir en cas de besoin à la gymnastique médicale (méthode de Londe) ou orthopédique. La danse, l'escrime, la natation, les exercices d'assouplissement et d'entraînement (saut, jeu de saute-mouton) ont ses faveurs. L'hygiène générale des locaux scolaires, de l'infirmérie et des lieux d'aisance, la pathologie infantile collégiale sont l'objet des derniers chapitres.

Pavet de Courteille faisait partie, à cette époque, d'une société médicale dite *Athénée de médecine*, fondée par Laennec vers 1808 sous l'inspiration de Royer-Collard, et qui groupait alors des praticiens bien pensants et laborieux comme Allard, Bayle, Landré-Beauvais, Lullier-Winslow, Nysten, etc. Ce petit aréopage, qui fut bientôt célèbre, se réunissait d'abord chez quelqu'un de ses membres, et sous la présidence de Royer-Collard tant qu'il vécut. Il fusionna ensuite (1810) avec la *Société académique de médecine de Paris*, devenue plus tard *Institut de médecine*, et qui sombra en 1812. Avec les débris de cette compagnie, Laennec reconstitua le 26 mai 1812 l'*Athénée médical*. On retrouve plus tard (1841) l'*Athénée de médecine de Paris* installé à l'Hôtel-de-ville, où il tenait séance, sous la présidence de Briquet, les première et troisième samedis du mois. Mais Pavet de Courteille n'y était plus.

Il habitait toutefois encore la capitale lorsqu'éclata le choléra de 1832, et fut chargé (1) d'un service à l'hôpital temporaire des Bons-Hommes. En reconnaissance de son dévouement au cours de l'épidémie, il fut gratifié par la ville de Paris d'une médaille commémorative. Au reste n'oubliait-il point ses compatriotes ; et la Commission de salubrité du Mans fut saisie le 30 avril 1832 d'une missive « par laquelle ce

(1) Ancien monastère de Minimes, fondé par Anne de Bretagne, au bord de la Seine, au lieu nommé plus tard quai des Bons-Hommes (auj. quai de Billy). Cette propriété passa plus tard aux mains de Casimir Périer qui, président du Conseil des ministres, la prêta en avril 1832 pour établir un hôpital de 600 lits à l'usage des cholériques.

généreux citoyen offr[ait] ses services et son expérience dans le cas où le choléra morbus se répandrait dans la Sarthe » (1). Au surplus, réclamait il « un pouvoir discrétionnaire et suffisant afin de disposer les secours médicaux dans l'intérêt des pauvres de la ville et de la banlieue. » Les médecins du Mans convoqués le 2 mai par la Commission centrale de salubrité furent d'avis d'accepter éventuellement sa collaboration; mais quant au pouvoir discrétionnaire ils pensèrent ne pouvoir « imposer à l'administration de semblables conditions qu'ils ne voudraient pas réclamer pour eux-mêmes » (2). Par bonheur, la proposition fut inutile : à part quatre ou cinq cas sporadiques ou importés, notre département fut épargné par le fléau.

La satisfaction du devoir accompli auprès des contagieux fut la dernière qui fut donnée à notre médecin.

En effet, la Révolution de 1830 avait singulièrement modifié la situation des agrégés. L'ordonnance du 5 octobre 1830, en admettant les simples docteurs en médecine ou en chirurgie à concourir pour les chaires professorales au même titre que les agrégés avait fait brèche au monopole de ces derniers. D'autre part, l'opposition n'oubliait point que cette institution était l'œuvre de la monarchie légitime, et dénonçait bruyamment le privilège d'hommes « obscurs, sans instruction, n'ayant d'autre mérite que d'appartenir aux congrégations » (3). La coterie broussaisienne, à la rescoufle, flétrissait les « jésuites de la médecine », façonnés « à la servilité, à la dissimulation, à la flatterie, au mensonge » (4), et dont l'esprit rétrograde

(1) Etoc DEMAZY, *Du choléra morbus dans le département de la Sarthe*, Le Mans, Monnoyer, 1833, 56 p. in-8°, p. 21.

(2) *L'Echo, Journal du département de la Sarthe*, n° 54, 5 mai 1832, p. 236.

(3) *Déclaration des professeurs particuliers en médecine soussignés à Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique*, Paris, Lachevardière, s. d., 12 août 1830, 3 p. in-4°.

(4) *Sur l'envahissement de la Faculté de médecine de Paris par les Jésuites, son influence sur les mœurs des médecins*, Paris, Lachevardière, s. d., 16 p. in-8°, p. 7.

s'opposait au triomphe de la médecine physiologique !

Sans espoir de jamais obtenir la pourpre professorelle dans une Faculté désormais orléaniste, l'agrégé Pavet abandonna son appartement du n° 13 de la rue de Tournon et se retira avec sa femme dans la Sarthe, au château de la Brière, en Yvré-le-Pôlin. Mais sans doute y joignit-il un pied-à-terre au Mans, où il est porté résidant en 1855.

Le 2 mars 1846, il était entré en qualité de membre associé, dans les rangs de la Société de médecine du Mans. Nous le voyons assister à ce titre aux séances des 6 avril et 1<sup>er</sup> juin 1846, 1<sup>er</sup> février et 1<sup>er</sup> mars 1847, 2 avril, 7 mai et 4 juin 1849.

D'autre part, à l'appel de Platon Vallée et Lecoultre, la Société de médecine avait créé en août 1843 une *Association médicale de la Sarthe* dont le Dr Vallée fut le premier président. Ce groupement se proposait de grouper et solidariser les praticiens du département pour lutter contre l'exercice illégal, dénoncer à la justice les charlatans dangereux, rehausser la dignité professionnelle, atténuer les heurts interconfraternels, et régler ces litiges par une sorte de juridiction disciplinaire. Bien qu'ayant renoncé à la médecine, Pavet tint à honneur de s'agrégier à ce groupement, et son nom figura sur les listes de l'association de 1846 à 1866 inclusivement, sans qu'il ait semble-t-il, fait œuvre active, sauf à l'égard du choléra.

En septembre 1848, en effet, le choléra, venu d'Allemagne, passait en Angleterre, et de là dans le Nord de la France, pour gagner Paris en mars 1849, tandis qu'un autre foyer, issu du bassin méditerranéen, s'allumait en août 1849 à Marseille d'où il se propagea dans le Midi. D'après Legeay, Pavet, prévoyant, fit insérer, dans le journal *l'Ordre*, un *Avis sur le choléra* (1). Cette fois, les bons avis de notre docteur ne

(1) LEGRAY fait erreur en citant *l'Ordre* de 1848, le premier numéro de cette feuille étant du 5 avril 1849. D'autre part, on n'y trouve aucun article signé de Pavet. Il y a seulement (n° du 5 avril, p. 23-24) une note anonyme sur les premiers signes du choléra et les premiers soins à donner aux cholériques, extraite des Instructions présentées à l'Académie de médecine par la Commission du choléra.

furent point inutiles. Un premier cas de choléra fut observé à Bonnétable le 20 avril 1849, par le Dr Guyon, chez un homme venu de La Loupe, et qui guérit (1). Au Mans, la maladie fut importée le 19 mai par un sieur Chelot, qui arrivait de Paris, et mourut le 22. D'autres victimes se succédèrent rue Basse, dans les quartiers de la Mission et du Greffier. Cette première poussée s'éteignit vers la mi-juillet. Une deuxième invasion se manifesta le 4 septembre, apportée de Rennes par un enfant, rue Navarin, et se termina le 25 novembre. L'épidémie fit, au total, 99 victimes (2).

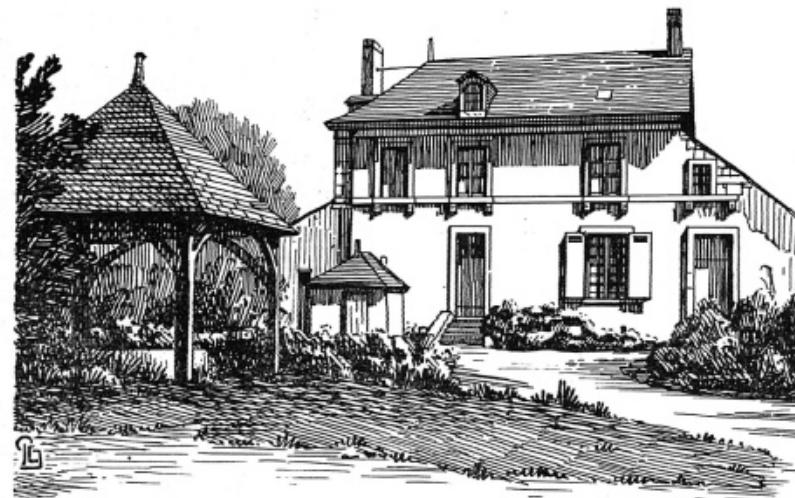
Mais une autre épidémie régnait alors, et plus grave aux yeux du Dr Pavet : c'était l'épidémie démagogique. Aussi s'inscrivit-il au nombre des lecteurs du *Maine*, qui s'intitulait « journal religieux, politique et industriel », et défendait les bons principes.

C'était la feuille des châtelains, et notre médecin fréquentait les châteaux. Ainsi fut-il convié, en novembre 1851, au Luart, où le marquis du Luart et sa belle-fille étaient parrain et marraine de la nouvelle cloche du village. Escorté par le clergé et la garde nationale, l'évêque, Mgr Bouvier, vint bénir l'airain sacré, et, par surcroit, le nouveau château. Il y eut banquet pour les invités de marque sous ces nobles lambris ; banquet aussi, dans les communs, pour les pauvres. Et le docteur envoya à son journal un récit enthousiaste de cette « fête réellement patriarchale, toute à l'honneur d'une famille qui, par un « bel et noble usage des dons de la fortune », avait su se montrer, « de génération en génération, la protectrice paternelle et providentielle du pays ».

Si *Le Maine* inséra avec joie cette communication, il fut moins heureux quelques jours plus tard, d'annoncer, au lieu de la restauration du « Fils de Saint-Louis », le coup d'Etat du 2 décembre, prélude du rétablissement de l'Empire.

(1) Lettre du Dr Guyon, du 5 mai 1849, Arch. de la Soc. d'Agric. Sc. et Arts, XVI, C. 29.

(2) BARBIER, *Du choléra épidémique observé au Mans, année 1849*, Le Mans, Monnoyer, 1850, 23 p. in-8°.



RESTES DU CHATEAU DE LA BRIÈRE, EN YVRÉ - LE - PÔLIN,  
(Dessin de P. Cordonnier-Détrée.)

Retiré dans sa propriété d'Yvré, le D<sup>r</sup> Pavet vécut désormais à l'écart du mouvement, s'adonnant à la poésie, relisant son Horace et abandonnant les dissertations politiques à son beau-frère, Samuel Ustazade Silvestre de Sacy, collaborateur assidu du *Journal des Débats* depuis 1828, et qui, après avoir boudé quelque temps le régime du 2 décembre, s'y rallia toutefois sur le tard, accepta en 1865 un mandat de sénateur, en 1867 la cravate de commandeur, et mourut à Paris en 1879. Quant à Pavet de Courteille, à la fin de ses jours, il abandonna sa retraite pour regagner la capitale. Il y mourut le 21 octobre 1868, 4, rue de l'Abbaye Saint-Germain ; et sa femme le suivit dans la tombe le 15 août 1877.

De ce mariage étaient issus :

Charles Isaac Gustave, chef de bureau au ministère de l'Intérieur, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Louise Marie Caroline de la Porte, décédé à Paris le 24 mars 1869.

Son cadet, Abel Jean Baptiste Marie Michel, né à Paris le 23 juin 1821, suivit les traces de son aïeul, devint professeur de langue turque au Collège de France, membre de l'Institut (Inscriptions et Belles-Lettres), et mourut à Paris le 12 décembre 1889.

Une fille puinée, Marie Angélique Léonie, épousa M. Alfred de Sigogne.

Le dernier rejeton, Jean-Marie Daniel, lieutenant colonel du 9<sup>e</sup> de ligne, officier de la Légion d'honneur, époux de Herminie Louise Edwards, mourut à Metz le 1<sup>er</sup> septembre 1870, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Gravelotte.

Ainsi la famille, éteinte ou dispersée, a-t-elle abandonné le vieux terroir natal.

Je suis allé voir la Brière, dont il ne reste plus grand chose. Le successeur des Pavet, un sieur Reboul, a jeté bas pour faire pièce au fisc, la moitié de l'ancienne maison de maître ; et ce n'est plus, derrière les piliers écornés d'une grille disparue, qu'une façade banale et boiteuse, accostée d'un méchant hangar. Devant, dans une cour de ferme, se dresse encore, fortement

charpenté, l'auvent d'un vieux puits, au fonds duquel on entend l'eau courir. Mais, de la butte où s'élèvent les vestiges du logis déshonoré, la vue domine, par delà les pentes parsemées de pommiers et de clos de vignes, le pays des horizons noirs, les plans sombres des pineraies, se succédant à perte de vue sur l'immensité des landes du Bourray. Par temps clair, on voit pointer, à l'horizon, la tour de la cathédrale du Mans. Devant ce décor mélancolique, le vieux docteur passait la revue des ombres, de ces ombres qui vous assaillent au déclin de la vie. Evoqua-t-il jamais, sous son crâne chenu, ces quatre jeunes têtes tombées avant l'heure, celles des sergents Goubin, Pommier, Raoulx et Bories ?

---

OUVRAGES DU D<sup>r</sup> PAVET DE COURTEILLE.

*Observations sur l'emploi des immersions et des affusions froides dans diverses maladies*, Recueillies dans le courant des années 1812 et 1813, thèse de la Faculté de médecine de Paris, n° 91, du 22 juillet 1813, Paris, Didot jeune 1813, 36 p. in-4°.

*Code des médicaments ou Pharmacopée française publiée par ordre de S. M. par la Faculté de médecine de Paris, l'an 1818*, traduite du latin en français par MM. Pavet et La Roche, revue et corrigée par MM. Hallé, Leroux, Henry et Richard. Paris, Hacquart, 1819, in-4°.

*Recherches et considérations sur la rivière de Bièvre ou des Gobelins et sur les moyens d'améliorer son cours relativement à la salubrité publique et à l'industrie manufacturière de la ville de Paris*, Paris, Crevot, 1822, 3 ff. liminaires, IV p. — 2 ff. non paginés et 88 p. in-8°, avec plan h. t. [avec Parent du Châtelet].

*Hygiène des Collèges et des Maisons d'éducation*, Paris, Gabon et C<sup>ie</sup>, 1827, XX-171 p. in-8°.

Lettre à propos de la bénédiction de la cloche de l'église et du château du Luart, *Le Maine*, n° 60, 19 novembre 1851, p. 4.



## BIBLIOGRAPHIE

DÉVRAIGNE, DENIKER. — *Pierre Descomps, 1875-1930, l'ami, le chirurgien.* Revue médicale française, 12<sup>e</sup> année, n° 2, février 1931, p. 103-105.

Né à Aiguillon le 5 mars 1875, et fils d'un médecin de campagne, Descomps fit ses études au Lycée d'Agen, puis à Paris au Lycée Saint-Louis, fut reçu interne en 1902, aide d'anatomie en 1905, prosecteur à Clamart en 1907, agrégé et chirurgien des hôpitaux en 1910. Chirurgien de secteur, puis d'autochir pendant la Grande Guerre, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1917, officier en 1926. Chirurgien de la Maison Dubois, puis de l'hospice d'Ivry, puis de la Charité, il venait d'être désigné pour l'hôpital Cochin quand la mort le prit, prématurément. Il laisse de nombreux travaux anatomiques et anatomo-cliniques, depuis sa thèse de 1908 sur *la région sous-angulo maxillaire*, et son mémoire sur *l'appareil musculo-ligamenteux du coccyx*, jusqu'à sa dernière étude sur *la folliculite intestinale*.

P. MENETRIER. — *Le millénaire de Rhazès, La médecine arabe, son rôle dans l'histoire et son influence sur la médecine française.* Progrès médical, n° 14, 4 avril 1931, p. 631-635.

Il faut prendre *largo sensu* ce terme de médecine arabe. La science médicale fut importée en Asie, bien avant l'Islam, par des Nestoriens qui fondèrent une école importante à Edesse, en Mésopotamie, où enseigna Stephanos. Poursuivis par la persécution, ils se réfugièrent en Perse, et créèrent une nouvelle école à Djondisabour dans le Kouzistan, sous Chosroés, vers le milieu du VI<sup>e</sup> siècle. Des philosophes platoniciens, chassés d'Athènes par Justinien, étaient également venus planter dans l'Iran la science grecque. Pendant plusieurs siècles brilla l'école de Djondisabour, donnant des médecins à toute l'Asie Mineure, et des archiâtres aux Khalifes. La transmission de la culture grecque à la civilisation arabe fut surtout favorisée par les traducteurs. Vers la fin du VII<sup>e</sup> siècle, le Khalife Ommiade ibn Yasid ordonna la traduction en arabe des livres grecs. Cette œuvre se continua sous l'impulsion d'Al Mamoun, dont le médecin Georges, élève de Djondisabour, fonda à Bagdad une école rivale. Les plus féconds de ces tra-

ducteurs furent Jean, fils de Mésué, et Honein ben Ishak. Par la langue syriaque ou arabe, les grands auteurs grecs furent ainsi vulgarisés (VII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles). Au X<sup>e</sup> siècle, avec Rhazès (850-932), les Arabes se font maîtres à leur tour; et leur culture s'enorgueillit au XI<sup>e</sup> siècle des noms d'Abulcasis; d'Avicenne, l'auteur du *Canon* que commenta tout le moyen âge; au XII<sup>e</sup> siècle, de ceux d'Avenzoar (1072-1162) et d'Averrhoès son élève (1126-1198). Du monde islamique, la culture médicale passa en France grâce à Gerbert; en Italie avec Constantin l'Africain, qui vint se fixer au Mont-Cassin; Gérard de Crémone (1114-1187) traduisit en latin nombre d'ouvrages arabes, et l'on sait que l'influence scientifique arabe fut également prépondérante à Montpellier. Jusqu'à la Renaissance, qui permit l'abord direct des maîtres de la médecine grecque, la science hellénique ne fut guère connue que par les versions arabes.

F. REGNAULT. — *Les superstitions médicales aux environs de Paris*, La Nature, n° 2856, 1<sup>er</sup> mai 1931, p. 406-409.

Ne croyez point que feu Viviani ait éteint toutes les lumières du ciel; elles continuent de briller, pour qui sait les voir, aux alentours même de la capitale. Et la superstition populaire réédite, en pleine banlieue, les vieux rituels magiques que l'on pourrait croire périmés. Magie analogique, d'abord: les statues des saints et leurs accessoires sont enguirlandés de rubans qui lient le mal, et qu'il faut bien se garder de dénouer. Le bras et la crosse de Saint Eutrope, à Gohory; la statue de Saint Maur à Saint-Maurel-sur-Loir, le bâton des trois bonnes Maries à la Meynière; Saint Antoine et son compagnon, à Saint-Evroult, bénéficient de ces pieuses décos. On fixe aussi la maladie par acupuncture, au détriment du Saint du Poislay; et la croix de Saint Evroult devant l'Eglise, est hérissée d'épingles. Enfin, le transfert peut se faire par contact direct: à Auneau, les malades touchent avec tant d'ardeur la statue de Saint Jean, qu'il a fallu la protéger par un grillage. Mais le Saint peut agir d'une autre façon: transmettre ses esfluves curatrices à quelque objet inanimé. A l'eau, d'abord: à Saint-Jean-Pierrefixe, on plonge les marmots chétifs dans la Fontaine Saint-Jean. A quelque objet: Regnault a vu une Beauceronne frotter la statue de Saint-Jean l'Évangéliste, à Auneau, avec un linge qu'elle remporta précieusement dans son panier.

Ailleurs survit la pétroldtrie vaguement christianisée: les liens qui ont enfilé les trous du menhir dit Pierre-Saint-Martin, à Fleury-Saint-Andelle, préservent ou guérissent les

enfants du carreau : combinaison des rites de transfert et de passage avec le culte des pierres.

M. GENTY. — *Le médecin Charles Sauria, inventeur des allumettes chimiques*, Progrès médical, n° 23, 6 juin 1931, p. 1038-1043.

Né à Poligny le 25 avril 1812, Sauria était élève au Collège de l'Arc à Dôle, lorsqu'une expérience de son professeur de physique sur les mélanges détonants de chlorate de potasse et de soufre, lui donna l'idée d'y mélanger du phosphore et d'en imprégner de petits bouts de bois que le frottement enflammait (Janvier 1831.) La découverte fit peu de bruit, et ne servit que d'amusette à son professeur Puffeney et à ses condisciples. Cependant, le professeur de physique Nicolet étant allé en Allemagne, ne put se retenir d'en parler, et, deux ans après, les gens de Dôle voyaient arriver de Darmstadt, des paquets d'allumettes entérinant la découverte de leur compatriote! Reçu quelques années plus tard officier de santé, Sauria qui, faute d'argent, n'avait pu prendre un brevet pour son invention, s'établit à Saint-Lothain, près de Poligny, et fut secrétaire de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny. Il se convertit sur le tard au positivisme, et devint un des fidèles disciples et correspondants d'Aug. Comte, à qui il envoyait du vin du Jura. Il publia en 1856 un travail sur *les bases de la médecine mentale*, qui lui valut les éloges du Maître. L'inventeur des allumettes mourut dans la gêne le 22 août 1895, n'ayant d'autres ressources que les 500 fr. d'un bureau de tabac que lui avait fait obtenir son compatriote le président Jules Grévy.

V. DAUPHIN, *Les anciennes corporations d'Angers, les chirurgiens*, Mém. de la Soc. d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 6<sup>e</sup> S., t. V, 1930, p. 5-49.

D'après une assertion, non prouvée, de Berthelot du Pasty, la corporation des chirurgiens d'Angers daterait du XIII<sup>e</sup> siècle. En tout cas, le 3<sup>e</sup> Synode diocésain tenu à Angers en 1292, interdit aux barbiers d'exercer le dimanche leur art de barbierie, voire de saigner, sauf en cas de danger de mort. Après les troubles de la guerre de Cent Ans, sous la paternelle administration du bon roi René, les cadres corporatifs se reconstituent; en 1479, les maîtres barbiers angevins se réclament, devant le corps de ville, de leurs statuts, ce qui prouve qu'il y avait déjà communauté. La première rédaction

connue de ces statuts, dont M. D. donne le texte *in extenso*, est de février 1498, et fut ratifiée par le Roi à Saumur. Nos gens relevaient du premier barbier valet de chambre du roi, représenté, dans chaque corporation, par un lieutenant. La séparation de l'art capillaire et de la chirurgie, amorcée par la création en 1691 des maîtres-barbiers, perruquiers, baigneurs étuviastes, fut confirmée par diverses déclarations ultérieures, et par les statuts généraux de 1730. Cependant, en province, les chirurgiens continuaient de faire le poil, et n'y renoncèrent qu'en raison de la condition libérale concédée par les lettres patentes du 10 août 1756 à ceux qui exerçaient exclusivement l'art chirurgical. D'autre part, l'enseignement et les épreuves avaient été réglés déjà par les statuts de 1730, confirmés par la déclaration de Marly (24 février 1730), en attendant de l'être à nouveau par la déclaration royale du 12 avril 1772. Cependant, de moindres exigences à l'égard des praticiens des bourgs et villages avaient laissé ces derniers dans une situation scientifique et morale très inférieure, et nombre de cahiers de doléances, en 1789, s'élèvent contre leur impéritie. L'instruction, surtout pratique, comprenait néanmoins des cours théoriques. En 1690, les « anatomies » étaient faites dans une tour de la Cour des Lauriers ; en 1740, près les fossés de la Porte-Toussaint ; à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'amphithéâtre était près de l'Esvière, d'où il fut transféré aux ci-devant Carmélites, puis à Saint-Serge (an VII). Les cours de chirurgie furent réorganisés, en vertu de la déclaration de 1730, à l'Hôtel-Dieu en 1738 ; puis en 1757, sous l'impulsion du lieutenant Garnier-Lagrée ; mais ils ne fonctionnèrent exactement qu'à partir de 1771, complétés, depuis 1772, par des démonstrations d'obstétrique. Tout sombra avec l'abolition des corporations en 1791, et les cours, que le Directoire départemental avait maintenus à l'Esvière en 1792, ne furent reconstitués officiellement que le 31 mai 1807 : mais la profession, unifiée, ne comprenait plus que des médecins et des officiers de santé. Et ce fut le début de l'Ecole de médecine d'Angers. — Un court chapitre sur les gagnant-maîtrise de l'Hôpital général (1615, 1672) et de l'Hôtel-Dieu Saint-Jean (1644), termine cette étude intéressante.

APARISI-SERRES, *Débuts de la vaccination jennérienne dans les Landes*, Bull. de la Société de Borda, Dax, 2<sup>e</sup> trimestre 1931, p. 50-62.

C'est le 14 mai 1796 que Jenner inocula au jeune James Phipps le vaccin pris au doigt de la laitière Sara Nelmes. En

1798, il publiait ses *Recherches sur les causes et les effets de la variole vaccinale*. La découverte se propagea rapidement. En 1801, la variole sévissant dans le nord des Landes, le Dr Thore, de Dax, demanda au Comité central de vaccine de Paris un peu de lymphé, que lui apporta de la capitale un étudiant en pharmacie dacquois, Darracq. Thore commença ses opérations, d'ailleurs gratuites, à Dax, puis à Bayonne, au début de 1801, et, pendant cette seule année, vaccina 3.000 personnes. Il put même faire passer du vaccin pour la Gironde à son confrère Ranque, que le vaccin de Paris n'avait pas satisfait. Le préfet des Landes, Méchin, homme éclairé, informé de cette affaire, demanda aux Drs Thore, Dufau et Dufour de rédiger leurs observations, d'en rendre compte à une administration désireuse d'en étendre les bienfaits, devançant ainsi le ministre de l'Intérieur Chaptal, dont la première circulaire relative à la propagation de la vaccine est du 26 mai 1801. Mais déjà il fallait lutter contre les préjugés et les oppositions qui attribuaient au virus-vaccin les pires méfaits. Dans la feuille administrative, le *Journal des Landes*, Dufau lutta contre ces détracteurs. Mais, l'épidémie de variole éteinte, l'enthousiasme du public se refroidit. Il le fallut raviver et entretenir, à quoi s'employa de son mieux le nouveau préfet Duplantier, successeur de Méchin.

J. LAFONT. *L'ivrogne antique*, Progrès médical, n° 11, 1<sup>er</sup> août 1931, p. 1378-1383. Étude de l'ivrognerie dans l'antiquité gréco-romaine.

X... *Biographical Data concerning Casimir Funk, His relations hip to vitamines*, Medical Life, New-York, n° 130, juillet 1931, p. 395-399.

Né à Varsovie le 23 février 1884, d'un père médecin, Funk étudia d'abord les sciences naturelles à l'Université de Genève sous Chodat, puis s'initia à la chimie organique à Berne ; alla travailler à Paris à l'Institut Pasteur, puis à Berlin, puis à Wiesbaden où il devint biochimiste de l'Hôpital municipal. Il retourna à Berlin poursuivre ses recherches aux côtés d'Abderhalden, et passa enfin en Angleterre à l'Institut Lister où il collabora avec C. J. Martin. Il commença à partir de 1911, ses travaux sur le béribéri et les vitamines, à l'Institut Lister, et en 1913, d'autres expériences sur les néoplasmes au *Cancer Hospital Research Institute*. La grande guerre le contraignit de passer en Amérique (1915) où il fut attaché au *Huntington*

*Fund for Cancer Research*, et associé au Collège des médecins et physiciens de l'Université Columbia.

J. WRIGHT, *Medicine of primitive man*, XIV, *ibid.*, p. 400-450.

La médecine des primitifs chez les Indiens de l'Amérique du Nord, et du Sud, au Mexique, en Australie, au Congo, au Zoulouland.

PASTEUR VALLEY-RADOT, *F. Widal et la médecine contemporaine*, Revue des Deux Mondes, 15 juin 1931, p. 922-936.

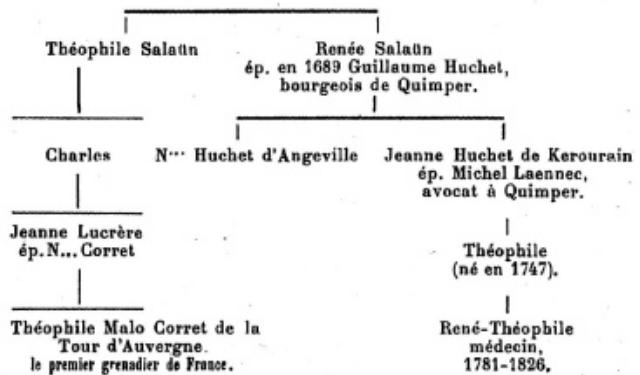
Etude de l'œuvre de cet animateur qui sut unir, en une synthèse séconde, les résultats de la clinique et ceux du laboratoire : études sur la spécificité du bacille d'Eborth (avec Chantemesse), moyens de la vérifier (séro-agglutination, 1896), réalisation de la vaccination anti-typhoïdique sur les animaux de laboratoire (avec Chantemesse), ce qui permit plus tard à Wright (1896) d'en appliquer le bénéfice à l'homme ; études sur le streptocoque qu'il démontra être l'agent de l'infection puerpérale et de la *phlegmatia alba dolens*, confirmant ainsi les découvertes de Pasteur ; cytodiagnostic, élaboré avec l'aide de Ravaut et Sicard ; étude des néphrites qu'il dissocie en néphrites hydropigènes par rétention chlorurée, et néphrites toxiques par rétention uréique ; recherches sur la sensibilisation et les phénomènes de choc humorale (crise hémoclasique), dans l'asthme. Et Widal « ne fut pas seulement un biologiste et un clinicien ; il fut aussi un professeur hors pair », un animateur, un grand chef d'école.

O. GUELLIOT, André Oudet. *Recteur de l'Université, Professeur et Doyen de la Faculté de Médecine de Reims*, Extr. de l'Almanach Matot-Braine pour 1931, Reims, Matot-Braine, 1931, 7 p. petit in-8°.

Fils d'un tanneur Ardennais, Oudet naquit à Grandpré vers 1590, et vint à Reims pour y conquérir la maîtrise ès arts et faire ses études médicales. N'étant encore que maître ès arts, il fut nommé recteur de l'Université pour 1617, ce qui lui valut quelques démêlés avec les R. R. P. P. Jésuites. Ceux-ci ayant obtenu en 1696, du roi Henri IV, la permission de s'établir dans la ville, manifestèrent le désir de prendre rang dans l'Université : Fort de l'avis de la Faculté des Arts, Oudet s'y opposa. Les bons pères et leurs collégiens n'en firent pas moins irruption dans la grande procession universitaire du 23 juillet 1617 ; horions et clameurs troublerent le

discours d'Oudet, et les Jésuites firent poursuivre ce dernier, pour calomnie, tant au civil qu'au criminel. Avec de si puissants adversaires le recteur dut composer et accepter, par transaction du 3 septembre 1617, l'agrégation du Collège des Jésuites à l'Université Reçu docteur du Grand Ordinaire devant la Faculté de Reims le 31 janvier 1619. Oudet monta dans la chaire professorale, et présida de 1621 à 1666 une trentaine de réceptions doctorales, dont bien peu de thèses (c'est d'ordinaire le *préses* qui les composait), nous ont été conservées. Il fut élu, à quatre reprises, doyen de l'Ecole, et comme c'était un homme pieux, craignant Dieu, et plus encoré les Jésuites, il fonda le 29 octobre 1661 un salut à perpétuité en l'Eglise Saint-Pierre-le-Vieil. Epoux d'Isabeau Richelet, fille d'un chirurgien de Reims, il mourut le 10 septembre 1665. L'Ecole de médecine de Reims conserve son portrait.

*Parenté de Laennec et de La Tour d'Auvergne.* Progrès médical, 27 juin 1931, p. 1191. — Parenté que démontre le tableau généalogique ci-dessous :



Par les Salaün, l'illustre Laennec était donc le neveu de La Tour d'Auvergne.

R. NEVEU, *Prophylaxie et traitement de la peste dans les états barbaresques au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles.* Progrès médical, n° 27, 4 juillet 1931, p. 1221-1228.

La prospérité dont jouissaient au début du XVI<sup>e</sup> siècle les grandes villes de l'Afrique du Nord fut ruinée par la peste qui, d'Oran (1547), se propagea à toute la Barbarie, et y sévit

pendant nombre d'années. Après une rémission, l'épidémie reparait en 1622 à Tunis, à Alger; en 1644 à Tunis, et aux alentours, où 30.000 cadavres attestent sa fureur. C'est alors que saint Vincent de Paul fonde la mission d'Alger, où la plupart des missionnaires, dont le P. Barreau, consul de France, succombent. En 1663, le fléau s'est étendu à tout le littoral méditerranéen. En 1678, un navire le transporte d'Oran à Malaga, et en Andalousie. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la peste décime les troupes tunisiennes en guerre avec les Tripolitains. En 1742, elle reparait à Tremessin; en 1758 à Constantine; en 1784, à Tunis; en 1794 à Oran, où l'ont apportée les pèlerins de la Mecque. — Que faire? On s'isolait; mais on ignorait le rôle propagateur du rat, et de la puce du rat, *Laemopsylla Cheopis*, Rothschild, qui se jouaient des portes et verroux. Toutes les rigueurs administratives se portaient sur les navires, leur imposaient quarantaines et patentés (1721, 1722), défendaient l'entrée de certaines marchandises, mais, dans la cargaison, oubliaient le rat! Aération, aspersions de vinaigre, n'y pouvaient faire grand chose! — La thérapeutique prophylactique, bien qu'empirique, tombait quelquefois juste: ainsi par l'emploi de surlouts de toile cirée, barrière contre les insectes piqueurs; d'onctions corporelles à l'huile d'olive tiède, dont l'odeur écarte la puce. Les indigènes avaient remarqué que les porteurs d'outres d'huile demeuraient généralement indemnes, et ne contractaient la peste qu'après des bains et l'abandon de leurs habits gras.

R. BAUDET, *Histoire, la Société au temps de Napoléon, Dominique Larrey, chirurgien de la Grande Armée*, Conference, Journal de l'Université des Annales, n° 15, 20 juillet 1931, 116-128.

H. VINCENT, *Claude-Bernard et le Collège de France*. Progrès médical, n° 26, 27 juin 1931, p. 1159-1169. Excellent résumé de la carrière et de l'œuvre scientifique de Claude-Bernard.

L. PLANTEFOL, *Questions scientifiques, cent années de sciences expérimentales au Collège de France*, Revue des Deux Mondes, 1<sup>er</sup> juillet 1931, p. 189-203.

En 1530, pour lutter contre une scolastique tardigrade, François I<sup>er</sup>, avait fondé un corps de six lecteurs royaux, grossi, plus tard, d'un professeur en médecine, et d'un lecteur pour l'éloquence latine. Un groupement de lecteurs, voilà ce que le Collège de France ne demeura que trop longtemps,

la recherche étant subordonnée ou sacrifiée à l'enseignement. Et ce fut miracle qu'elle ait pu, par une pieuse fraude, par le génie des professeurs, par une lutte incessante contre la routine administrative et bureaucratique, s'y insinuer et produire les résultats que l'on sait. Des chaires, des bancs, des amphithéâtres, oui ; mais de laboratoires, de crédits, de personnel, point. Biot, qui s'est caché dans les combles pour expérimenter, est pourchassé par l'architecte, par le Directeur des bâtiments civils. Thénard, le chimiste, opère dans une cave. Le tyran lui-même, que dénoncent violemment les jeunes avocats de la Pension Laveur, n'y pourra rien, qu'ouvrir sa bourse : c'est sur la cassette de Napoléon III que fut construite, rue des Ecoles, la tour destinée aux expériences de Regnault sur les pressions. A grand'peine Cl. Bernard obtiendra un laboratoire, pauvre réduit qu'ennoblit la présence de P. Bert, Ranvier, d'Arsonval, Gréhant, Morat, Dastre, et d'où sortiront les découvertes qui révolutionnèrent la médecine. Au Collège encore, Marey, le physiologiste, créera la méthode graphique (sphygmographe, cardiographe, pneumographe, cylindre et tambour de Marey), et la chronophotographie, et le fusil photographique, premières ébauches du cinématographe. Mais dans quelles conditions ? C'était déjà, c'est encore la grande misère de nos laboratoires ; et bien peu importait aux parlementaires et bureaucrates ministériels qu'un Coste, par les fécondes applications de l'embryogénie comparée, crée la pisciculture pratique et rationnelle ; que Viala et Henneguy permettent de lutter contre le phylloxéra par la greffe de cépages français sur plant américain ; que Baliani, étudiant la parthénogénèse chez ce parasite, en tirât d'utiles déductions pour entraver son développement ! Les alevins ne votent point ; et le suffrage d'un membre de l'Institut ne saurait balancer celui du cabaretier. Heureusement, les pouvoirs publics ont fini par se persuader que la République peut avoir besoin de savants, et l'on construit, aujourd'hui, au Collège de France, quelques nouveaux locaux.

P. LEMAY, *Etienne-Geoffroy Saint-Hilaire inventeur des prix littéraires*, Courrier médical, 81<sup>e</sup> an., n° 30, 26 juill. 1931, p. 467.

Le 16 février 1819, Geoffroy Saint-Hilaire proposa au ministre de l'Intérieur Decazes, d'instituer des prix littéraires à l'occasion de l'Exposition annoncée des produits de l'industrie française en observant que, « dans l'ordre politique, l'attention » publique « se porterait sur les jugements rendus... la politique occuperait moins. » A cette profession de

foi assez méprisante pour la politique, le ministre répondit par une froide et brève fin de non recevoir.

UZUREAU, *Le comte de Provence et la Faculté de médecine d'Angers*, Archives médicales d'Angers, 35<sup>e</sup> année, n° 7, juillet 1931, p. 109.

Gratifié, en apanage, par édit du 21 novembre 1771, du duché d'Anjou, Louis-Stanislas Xavier, comte de Provence, par brevet du 29 août 1780, pour « récompenser le zèle » des membres de la Faculté de médecine d'Angers, daigna accorder à chacun d'eux les titre, honneurs et prérogatives de *Médecin de Monsieur*.

KAUFMANN et LOUTFALLA, *Sur le phlegmon gangrénous du plancher de la bouche (Note historique)*, Gazette médicale du Centre, n° 14, 15 juillet 1931, p. 348-353.

L'angine dite de Ludwig fut en réalité décrite pour la première fois par Gensoul, en février 1830, dans le *Journal clinique des hôpitaux de Lyon*, sous le nom d' « inflammation des muscles de la partie supérieure du col », avec trois observations à l'appui, et deux comptes-rendus nécropsiques. En 1836, von Ludwig publia un nouveau cas, *Ueber ein Form von Halssenzundung*, dans le n° 4 (5 février) du *Würtemberg correspondant Blatt*, article qui fit grand bruit, la patiente n'étant autre que la princesse Catherine, qui devait épouser en 1845 le roi Frédéric I<sup>e</sup> de Würtemberg. La jeune fille guérit ; mais sa maladie fut baptisée par Camerer du nom d'*Angina Ludovici*. Cette gloire valut à Ludwig quelques envieux : Herr Dr Prof. Heim prétendit démontrer dès 1836 que cette « *méta-phlogose du cou* » avait été déjà observée en 1822 par Gregory, dont la description est, il faut l'avouer, bien contestable ; et, en 1890, Morrant Baker en prétendit rapporter l'honneur à Wells (1809,) dont l'observation ne s'applique pas davantage à une cellulite du plancher buccal. L'angine de Ludwig devrait donc porter le nom de Gensoul.

M. GILLE, *Une cure de Boileau à Bourbon-l'Archambault*, Revue pratique de biologie appliquée, de Hallion, 24<sup>e</sup> année, n° 7, juillet 1931, p. 199-205.

Devenu aphone à la suite d'un rhume prolongé, Nicolas Despréaux, historiographe du Roi, avait en vain consulté Dodart, médecin de S. M., qui lui avait prescrit le silence, et du sirop d'abricot ; il avait pris du lait d'ânesse, également sans résultat. Sur quoi, on l'envoya prendre les eaux à

Bourbon l'Archambault, sous la férule de l'hydrologue Bourdier. Cet Esculape le purgea et l'abreua copieusement, ce dont il se trouva fort mal. A la Cour, Monsieur, Madame, le Roi lui-même, sans compter Racine, s'inquiétèrent de la santé du poète. Bourdier crut devoir prendre l'avis de l'archiatre Fagon ; et celui-ci déléguua Amiot, qui devait soigner un peu plus tard Mme de Sévigné. Amiot opina pour la reprise des bains ; Bourdier n'en voulait plus. On transigea : Boileau prit des demi-bains, sans plus de succès. Il quitta Bourbon toujours aphone, au début de septembre 1687. — « Bah ! avait dit Louis XIV, la voix lui reviendra quand il n'y pensera plus ! » — L'opinion d'un prince qui avait exécuté tant de choses miraculeuses ne pouvait être qu'insaillible : six mois après, en effet, le satirique enroué retrouvait la parole !

A. VAN ANDEL, *Geneeskunde en hygiène op de slavenschenpen indencompagnietijd*, extr. de Nederl. Tidsschrift voor geneeskunde, 75<sup>e</sup> année, n° 6, 7 février 1931, 24 p. in-8<sup>e</sup>, et 1 pl. h. t.

Très curieuse étude sur l'hygiène et l'installation des esclaves à bord des navires négriers de la compagnie des Indes au XVII<sup>e</sup> siècle.

FRASER-HARRIS, *The medical presidents of the Royal Society*, Medical Life (New-York), nouvelle série, n° 131, p. 453-470.

Depuis la mort de Newton (1727), la Société Royale de Londres a compté neuf présidents appartenant au corps médical, à savoir Hans Sloane; John Pringle; William Hyde Wollaston; Benj. Brodie, chirurgien; J. Dalton Hooker, connu surtout comme botaniste; Th. H. Huxley, biologiste; Joseph Lister, l'inventeur de l'antisepsie; Ch. Scott Sherrington, physiologiste. Fréd. Gowland Hopkins, le président actuel, est un des plus remarquables pionniers de la chimie biologique.

ROBERT WIESE, *Guillaume Dupuytren*, *ibid*, p. 477-494.

LEO KANNER, *The Teeth of Gods, Saints and Kings, mythologic and Historical Contributions to Dental Folklore*, *ibid*, p. 506-518.

Paul DELAUNAY.

Le Secrétaire général, Gérant :

Marcel FOSSEYEUX.



## CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

*Séance du 5 Mars 1932.*

Présidence de M. le Dr LE GENDRE.

*Etaient présents :* MM. Barbillion, Brodier, Dardel, Dorveaux, Finot, Fosseyeux, Génot, Ch. Grimbert, Hahn, d'Irsay, Laignel-Lavastine, Menetrier, Pouchet, Sieur, Weisgerber.

*Candidats présentés :*

BAIL (Dr Pierre), 1, boulevard Edgard-Quinet (14<sup>e</sup>), par MM. Laignel-Lavastine et Fosseyeux ;

FILLIOZAT (Dr Jean), 34 ter, rue de Dunkerque (10<sup>e</sup>), par les mêmes.

*Cérémonies :* Le Bureau délègue M. le Pr Laignel-Lavastine pour représenter la Société le 27 juillet prochain à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Gilbert Ballet à Limoges.

*Communications :* M. Stephen d'Irsay dans un travail intitulé autour du divorce d'Henri VIII d'Angleterre, met en évidence la syphilis du roi en notant depuis 1509 la suite des grossesses de la reine : en neuf ans, cinq avortements et un enfant vivant.

M. le Dr Bail résume les principaux points de la thèse très brillante qu'il vient de soutenir sur un chirurgien urologue au XVI<sup>e</sup> siècle, *Pierre Franco*, s'attachant surtout à montrer que, par une longue pratique, l'observation rigoureuse des malades, de justes déductions cliniques et thérapeutiques, ce chirurgien possédait entièrement les qualités d'un urologue moderne.

M. le Dr Laignel-Lavastine donne connaissance des observations consignées dans la thèse du Dr Paul Barré. *Essai psychopathologique sur Danton* (Paris, 1931) ;

dans un travail intitulé Danton cyclothimique, il distingue en cinq années de la vie de Danton huit périodes d'expansion et de dépression caractéristiques et qui confirment les opinions de Mathiez, de A. Sorel et de Taine sur le caractère de Danton. M. le Dr Finot, estime qu'à côté des raisons pathologiques on retrouve peut-être dans ces accès discordants la résultante du tempérament champenois.

~~~~~  
*Séance du 9 Avril 1932.*

Présidence de M. le Dr LE GENDRE.

*Etoient présents :* MM<sup>es</sup> Bessmertny et Metzger; MM. Brodier, Bugiel, Delaunay, Didsbury, Dorveaux, Fosseyeux, Charles Grimbert, Hervé, Lemay, Mauclaire, Miéli, Neveu, Orfila, Regnault, Tersian, Weisgerber.

*Excusé :* M. le Pr Laignel-Lavastine.

*Don :* M. le Dr Hervé offre à la Société une plaquette d'étain portant sur l'une de ses faces le profil en relief de Pasteur, éditée par la maison Canale.

*Communications :* A l'occasion de la commémoration du centenaire de la mort de Goethe, M. P. LE GENDRE, fait une causerie dont le sujet est : *Goethe et les Sciences médicales, ses opinions sur la médecine et ses maladies.*

Laissant de côté les Contributions du poète à la minéralogie, à la géologie et à la météorologie, il rappelle que Goethe consacra nombre d'années à l'étude de l'*optique* au point de vue de la nature de la lumière et voulut restaurer contre les découvertes de Newton une théorie ancienne de Képler; sa *Théorie des couleurs* ne fut jamais acceptée.

Par contre, en *botanique* il proposa une théorie de la *métamorphose des plantes* par modifications successives de la feuille primitive (cotylédon), qui a ouvert des horizons nouveaux à ses contemporains. — En *ostéologie*, sa découverte de l'*os intermaxillaire chez l'homme*

*adulte* fut d'abord critiquée, puis acceptée ; sa *théorie vertébrale de la formation du crâne* n'a plus cours.

Il a créé le terme *morphologie* et montré toute l'importance de l'étude des formes dans le règne animal comme chez les végétaux.

Gœthe trouvait que dans la Nature tout est simple et logique et que derrière la multiplicité apparente des phénomènes règne un *principe profond d'unité*, qui explique les parentés de toutes les espèces. Il avait subi les influences de Herder, de Spinoza et même de Platon ; panthéiste et mystique il voit la *Nature-Dieu* réalisant les *Idées* par une Evolution créatrice continue.

En *chimie*, Gœthe a non seulement fait des études personnelles, mais suscité des découvertes en choisissant de remarquables professeurs pour l'Université d'Iéna, qui dépendait du Grand-Duché de Weimar, et en leur assurant comme ministre toutes les ressources nécessaires. Il a prévu la marche ultérieure de la chimie organique.

Ses connaissances historiques sur l'*alchimie* se manifestent dans plusieurs des parties de son *Faust* : équivalence des métaux et des couleurs, transmutation des métaux.

Gœthe s'est beaucoup intéressé à la *toxicologie*.

M. Le Gendre suit les diverses étapes de Gœthe à Leipzig, Strasbourg, Weimar et dans ses voyages d'Italie.

Il montre que Gœthe était au courant de toutes les *questions médicales*, entretint toujours les meilleures relations avec ses médecins. Sont énumérées enfin et décrites *ses maladies*.

Ce génie extraordinaire a exercé une incontestable influence sur plusieurs branches des sciences médicales.

M. le Dr Hervé rappelle qu'il a fait naguère à Strasbourg une conférence sur les études anatomiques de Gœthe (*Rev. Anthrop.*, 1926, p. 17-19) et le Dr Louis Hahn, sur un article, *Gœthe biologiste, médecin et mystique* (*Rép. de méd. int.*, sept. oct. 1912).

L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA MÉDECINE, DANS L'EURE,  
SOUS LE CONSULAT.

Par M. Jacques HÉTISSAY.

La Révolution, en supprimant toutes entraves au nom de la Liberté et de l'Égalité, avait brisé les vieux cadres de la Société française... Le monde médical ne fut pas épargné par cette désorganisation générale et jamais on ne vit, comme à cette époque, pulluler, aussi nombreux, dans toute la France, guérisseurs, rebouteux, marchands de panacées universelles, fournisseurs de drogues plus ou moins nocives, qui, cyniquement, prirent la place des véritables médecins et pharmaciens... Tant que dura la Terreur, ils exercèrent leur charlatanisme en toute tranquillité et le Directoire, avec son autorité défaillante, ne tenta même pas de réagir : rares sont les actes administratifs comme celui que nous relevons dans l'Eure, le 29 vendémiaire an VI (9 novembre 1796), à la suite de l'empoisonnement de deux petits jumeaux surveillé à Caër, — empoisonnement accidentel causé par de l'arsenic mélangé à leur soupe. Cet arrêté du Directoire départemental fit défense absolue aux apothicaires, épiciers et droguistes « de donner ou vendre, à qui que ce fût, drogues ou minéraux, d'où pourraient résulter des accidents, sans ordonnance d'un officier de santé ».

Il fallut attendre le Consulat pour voir se réorganiser la Médecine et, en étudiant seulement un petit coin de France, — ce même département de l'Eure, que nous venons de citer, — il apparaît combien il était urgent de mettre un terme aux fantaisies des empiriques..

\*\*

Dès le 14 messidor an IX (3 juillet 1801), « informé que de nombreux abus se sont introduits dans l'ordonnance des remèdes dont la Société doit la découverte aux savants qui ont approfondi la nature et consacré leurs veilles au bonheur de leurs semblables », le préfet, Masson-Saint-Amand, prend des dispositions sévères pour y remédier : invoquant les édits et arrêts du Conseil de 1707, 1731, 1749, 1767, et les lois de 1791, il interdit « l'exercice d'aucune des parties de l'art de guérir, préparer, vendre et distribuer des médicaments à quiconque n'aura pas été reçu à cet effet dans les formes prescrites par ces règlements... » ; un état des médecins, chirurgiens, pharmaciens, dentistes et sage-femmes, devait être dressé dans les communes et chacun de ceux-ci était astreint de faire viser « le titre de sa profession » ; passé le 30 thermidor de cette même année, on poursuivrait en correctionnelle les contrevenants ; il était enfin rappelé « aux épiciers, merciers, échoppiers et autres », qu'il leur était formellement défendu de tenir ni vendre des drogues simples « telles que le bazarum, la coloquinte, la gomme-gutte, l'ipécacuana, l'oignon de seille, le pignon d'Inde, la résine, le jalap, l'épurge, la scammonée, le turbat, le verd d'antimoine, l'opium, la résine royale, l'orpiment et le sublimé... »

Ce fut en vertu de cette décision préfectorale que des poursuites nombreuses, certaines inconsidérées, d'autres très motivées, furent engagées dans les mois qui suivirent ; ces poursuites, du reste, hâtons-nous de le dire, ne devaient pas causer grand dommage aux intéressés...

\*\*

Des épiciers de Bernay furent les premières victimes de cette répression ; le 25 thermidor an IX (13 août 1801), le citoyen J.-B. Pottier commissaire de police, alerté, décide de perquisitionner chez d'honnêtes négociants de la ville ; assisté de l'officier de santé

Delangle et du pharmacien Damour, il se présente successivement chez les citoyens Belhache, Bonnegent et Malebranche : dans la boutique du premier, on saisit du « vitriol bleu au sulfate de cuivre », dans celle du second « huit à dix onces de séné en feuilles », dans celle du troisième, « deux paquets d'euphorbe en poudre et un de foie d'antimoine... » Crimes effroyables, n'est-il pas vrai ?... On hésita longtemps cependant à suivre l'affaire et ce ne fut que le 2 nivôse an X (23 décembre 1802) que les coupables furent déférés au jury du tribunal de première instance du lieu... La procédure dès lors se déroule par les soins du juge Thalon et du substitut Delacroix ; successivement, les prévenus sont interrogés : Belhache affirme avoir une patente d'épicier-droguiste, Bonnegent et Malbranche excipent de leur bonne foi ; au reste, comment reconnaître que ce sont les drogues mêmes prises chez eux qui leur sont représentées ?... on n'a même pas, sur les prélèvements, apposé de scellés ! Puis le citoyen Damour a fait preuve vraiment d'une insigne mauvaise foi, ayant été jusqu'à vouloir saisir des épices « qui n'entrent que dans les sauces et liqueurs »... A vrai dire celui-ci, qu'on a entendu quelques jours avant, en même temps que son compère le Dr Delangle, semble bien mettre un acharnement, qu'on soupçonne intéressé, contre les trois négociants, en s'efforçant de prouver la nocivité des produits trouvés en leur possession.

Il faut croire que ces arguments ne parurent pas probants au tribunal : malgré un réquisitoire violent du commissaire du gouvernement, Oursel, qui demanda contre eux une peine de 3 à 500 francs d'amende, les juges, faisant droit à la plaidoirie habile de leur défenseur M<sup>e</sup> Maridor, avoué, prononcèrent un acquittement général et ordonnèrent de rendre à leurs propriétaires les drogues leur appartenant.

\* \*

L'été suivant, en messidor an X (juillet 1802), ce sont les médecins d'Evreux, les citoyens de Reynal,

Brouard, Gouillard, Maheux, Vernhe et Desfeux, qui portent à leur tour plainte au ministre de l'Intérieur contre... jamais on ne devinerait qui !... le bourreau en personne, le citoyen Férey, « exécuteur des jugemens criminels dans le département ». Ce pelé, ce galeux, n'ose-t-il pas faire distribuer des cartes imprimées avec son nom, son adresse, l'énoncé « de ses prétendus talents dans la guérison de plusieurs malades ?... » Ne va-t-il pas même à domicile donner des soins « à des individus assez déhontés pour les réclamer ?... »

Emu par ces plaintes, le substitut du commissaire près le tribunal criminel, le citoyen Pain, se transporte, assisté de deux médecins, chez un malade « dont ce charlatan d'un genre nouveau a soi-disant remis une cuisse fracturée ». Les praticiens voudraient vérifier l'existence de cette fracture, mais le magistrat s'y oppose car, dit-il, « un père est maître de son enfant et peut donner la confiance à qui il lui plait, pour le faire traiter quand il est malade »... Finalement, on s'en tint là et il semble qu'aucune poursuite n'ait jamais été engagée contre Férey qui dut continuer, en paix, à ses heures perdues, son métier de guérisseur...

\* \*

Un mois plus tard, en thermidor, c'est un apothicaire de Breteuil qui porte plainte encore contre des épiciers, les citoyens Malherbe et Caplain, chez qui on a découvert des produits pharmaceutiques.. E conduit par le préfet, le brave pharmacien en réfère au ministre de l'Intérieur, celui-ci ordonne une enquête et le maire répond en disculpant les deux épiciers qui ne vendent que des drogues simples et inoffensives et en dévoilant les motifs réels de cette histoire, suscitée par la jalousie : « le citoyen Malherbe loge chez lui une sœur de la Providence qui, avec l'agrément du citoyen Préfet, visite les malades des campagnes et administre les remèdes qu'elle prend chez le dit Malherbe, ce qui porte ombrage à un chi-

rurgien du lieu à qui elle enlève des pratiques, et à l'apothicaire par contre-coup, de sorte que tous deux voudraient renverser cet arrangement... »

L'affaire est purement et simplement classée à la suite de cette réponse.

\*\*

Plus sérieux est, vers la même époque, le cas de Jacques-Félix Gelain, ancien marchand fripier aux Andelys qui, usurpant les titres de « médecin-chirurgien » et d' « ancien chirurgien major », débite dans toute cette région des remèdes incomparables...

Le prospectus qui vante ses produits est un modèle du genre et on comprend, en le lisant, le succès du bonhomme : son « eau spiritueuse, vulnéraire et cosmétique, dite eau de Commère, a les plus étonnantes propriétés, servant aussi bien aux usages internes qu'aux externes et guérissant tout : d'artres farineuses et déman-geaisons, blessures ou meurtrissures avec des armes blanches, coups d'armes à feu, maladies des yeux, contusions, étourdissements, gonflements, entorses, foulures, ulcères simples et invétérés, érysipèles, brûlures, sang coagulé, extravasé ou ecchymosé, en-gelures, rhumatismes, affections de la bouche, des dents et des gencives, hémorroïdes, fièvres d'accès quelconques, vers chez les enfants, rhumes ou maladies de poitrine... » ; son « thé suisse » n'est pas moins bienfaisant, composé avec des plantes des can-tons de Berne et de Bâle, qu'il récolte lui-même dans les Alpes où il passe six mois de l'année ; « ses dra-gées de santé » sont également surprenantes, son « vulnéraire » enfin remplace avantageusement le café et, coupé de lait, préserve de tous les maux...

Le corps médical trouve naturellement mauvaise une pareille concurrence ; une commission, composée de ses principales notabilités, — en partie toujours les mêmes, de Reynal, Brouard, Desfeux, Gouillard, Delarue, Letellier et Barbe —, est chargée de l'enquête et cette enquête conclut à l'imposture de Gelain :

toutes les pièces qu'il présente, brevets délivrés en 1793, par le 13<sup>e</sup> chasseurs, ou passeport qui porte ses soi-disant titres de « chirurgien-major » et « officier de santé », semblent être des faux ; il prétend bien avoir dû détruire, sous la Terreur, un diplôme qui était timbré de fleurs de lys, mais c'est un mensonge ; il affirme avoir suivi les leçons de Borhaeve, à Leyde, or il est incapable de donner aucun aperçu sur cette ville... Il ne reste donc qu'à interdire tout exercice de la médecine et toute vente de ses drogues à cet individu.

C'est ce que décide le préfet de l'Eure, par arrêté du 30 fructidor an X (17 septembre 1802) : s'il persistait, le dénommé Gelain serait traduit devant le tribunal correctionnel ; ne faut-il pas défendre contre eux-mêmes « la santé des citoyens qui négligent les conseils et les soins des hommes instruits et honnêtes qui, existant au milieu d'eux, connaissent bien mieux leurs tempéraments, leurs habitudes, leurs facultés et les influences diverses des saisons combinées avec les climats... »

Le charlatan dut cesser sans doute ses fructueuses opérations car on n'en entend plus parler dans la suite.

\* \*

Au cours de l'hiver suivant, c'est à Bernay, de nouveau, que nous voyons s'instruire une autre affaire.... Un nommé Chauvin, ancien militaire et décoré de l'ex-ordre de Saint-Louis, passe, dans la région, pour faire des cures merveilleuses : ayant longtemps servi dans les troupes, il aurait, dit-il, fréquenté beaucoup de majors et conservé d'eux des recettes infaillibles pour guérir nombre de maux : il déclare, du reste, à qui veut l'entendre, qu'il n'est ni médecin, ni chirurgien ; il n'accepte aucune rémunération et ne soigne guère que les malades abandonnés de tous, auxquels il conseille des traitements simples qui, d'ordinaire, amènent une amélioration notable... Sa réputation a commencé à la suite de la guérison d'un miséreux qui

était venu le consulter alors qu'il séjournait, près de Bernay, chez le citoyen Pinchon : cet homme s'était trouvé si bien après cette visite qu'il n'avait pu le faire et, depuis, sur cette renommée, Chauvin n'arrivait plus à soigner tous ceux qui accourraient à lui...

Le citoyen Dumoncel, directeur du jury, entendit sur cette affaire nombre de témoins et tous, y compris notre vieille connaissance l'apothicaire Damour, furent unanimes à constater les soins bénévoles du guérisseur et les résultats merveilleux de ses cures ; une de celles-ci, notamment, tenait presque du prodige : la femme d'un administrateur de l'hospice, Mme Durouvrail, était, depuis trois ans, condamnée par tous les maîtres de l'art ; le citoyen Pinchon, ayant parlé de son ami, fit transporter chez lui la malade, si atteinte qu'on en disait : « Vous voulez donc qu'elle meure chez vous ! Ce sera bien désagréable ! » Loin d'y mourir, elle en était repartie soulagée, au point d'être « presque passée de la mort à la vie »... D'autres fois, au contraire, quand il jugeait le cas désespéré, Chauvin refusait ses soins, déclarant qu'il était inutile de rien faire et de dépenser de l'argent !

Au reste, les remèdes conseillés par lui paraissent bien anodins : à une jeune fille, dont on ne dit point l'affection, il recommande du « foie de loup » ; — à une domestique, Rose Chevallier, qui souffre des yeux, il ordonne un liniment composé de « trois onces de graisse de porc mâle, trois onces de miel, trois onces d'huile d'olive, trois onces de farine de seigle, trois jaunes d'œufs frais »... Tout cela ne semble pas bien dangereux et c'est pourtant ce remède qui menace d'aggraver la situation du coupable car, depuis qu'elle l'a employé, cette fille a vu sa maladie empirer et elle souffre tant de ses voies lacrymales qu'on a dû l'emmener à l'Hôtel-Dieu de Rouen.

A cause de toutes les dépositions à entendre et de l'absence du principal témoin, cette Rose Chevallier, la procédure, commencée le 22 frimaire an XI (13 décembre 1802), subit de nombreux retards et l'affaire,

fixée à l'audience du 7 germinal (28 mai 1803), ne put même être jugée ce jour là.

La sentence fut-elle jamais rendue ?... Les registres du tribunal correctionnel, en tous cas, ne donnent pas la conclusion de ce procès qui, vraisemblablement, ne dut pas en recevoir

\* \*

Toujours dans le ressort de Bernay, et ce même hiver, un brave charpentier, de Goupillières, près de Beaumont-le-Roger, Pierre Bellouin, est encore l'objet de poursuites.

Celui-ci, à tort ou à raison, avait la réputation de distribuer des remèdes à quelques malades... Sachant cela, une certaine Anne Neuville, veuve de Nicolas Morin, est venue le trouver, en fort piteux état ; elle lui a déclaré qu'elle souffrait « du mal vénérien dont son mari était mort » et qu'il lui en était resté « un dépôt qui l'empêchait d'uriner... » A son corps défendant, protestant « qu'il n'était pas médecin, mais charpentier », Bellouin a accepté de lui donner « d'une eau dont d'autres personnes s'étaient bien trouvés... » — et la femme est repartie, emportant une fiole de ce médicament... Depuis, plusieurs autres fioles ont été employées, mais sans succès, et l'état de la patiente a été en empirant... Cette aggravation, déclare-t elle, ne pouvait être causée que par ce remède, sûrement malfaisant...

Mis au courant de la chose, le citoyen Quiriez, adjoint au maire de Beaumont, se rend, le 12 pluviôse an XI (1<sup>er</sup> février 1803), chez la veuve Morin qu'il trouve « en état de maladie violente, jouissant néanmoins de toute sa connaissance et présence d'esprit » ; questionnée, elle raconte toute l'histoire, dit que, depuis 28 jours, elle a avalé environ 56 cuillerées du breuvage fourni par Bellouin... Deux officiers de santé, les citoyens Chambellan et Lemeunier, un médecin, le citoyen Morel, sont aussitôt chargés d'apporter

leurs lumières : réunis au chevet de la moribonde, ils constatent qu'elle n'a vomi qu'une fois, après avoir pris de la drogue, et qu'elle a rendu de « la bile verte, sortie de la vésicule du fiel, sans être élaborée, sous la force du remède... » — Quant à celui-ci, les experts en recueillent dans une cuiller d'argent quelques gouttes prélevées à la bouteille entamée, ils y mettent le feu et il en résulte une détonation, puis « un résidu gommeux d'une couleur brune, lequel, mis sur la langue, produit un sentiment d'acréte qui porte à croire que la liqueur est constituée de substances caustiques et spiritueuses... »

Le lendemain matin, l'état de la femme est encore plus précaire : « elle se plaint de chaleurs dans l'estomac et les intestins, a la figure retirée, le pouls petit, a vomi quinze fois dans la nuit et a le ventre tuméfié. » — Les mêmes praticiens l'examinent, constatent ces symptômes, les attribuent naturellement à la drogue de Bellouin, saisissent celle-ci et administrent à la patiente « du petit-lait et une émulsion composée de quatre semences froides... »

A la suite de ces faits, des poursuites sont engagées, le charpentier est arrêté le 27 pluviôse (16 février), et, pour se défendre, donne la recette de son remède : deux cuillerées d'eau-de-vie, et deux cuillerées d'eau naturelle dans laquelle il a mis du sel de Globert, du sel de nitre et 7 à 8 gouttes d'esprit de terébenthine. D'autres personnes, trois au moins souffrant du même mal, se sont auparavant bien trouvées de ce mélange et ce n'est que sur ses supplications qu'il s'est décidé à le conseiller, gratuitement, à cette femme « qui était venue le chercher... »

Le dossier ne dit pas si la veuve Morin en réchappa ; en tout cas, Bellouin comparut en correctionnelle le 16 ventôse (7 mars 1803) et le jugement fut prononcé le 6 germinal (le 28 mars) ; conformément aux conclusions du ministère public, le tribunal le déclara « coupable d'avoir tenté de guérir, sans droits ni qualités » et le condamna à cinq francs d'amende envers la République et aux dépens taxés à 33 francs.

\* \* \*

Au même moment, le 20 ventôse an XI (11 mars 1803), le préfet de l'Eure prend un arrêté faisant, sous peine d'être déféré aux tribunaux, défense à un nommé Pannier, demeurant à Gasny, d'exercer la chirurgie, « son éducation et ses mœurs n'offrant point des garanties suffisantes »...

La veille, a été promulguée la loi du 19 ventôse (10 mars) organisant définitivement la médecine ; le 21 germinal (11 avril) une autre loi réglementera la pharmacie et le préfet de l'Eure, dans les mois qui suivent, va s'attacher à l'application de ces mesures, dans tout le département : inscriptions, sur un tableau, avec leurs titres, des médecins, chirurgiens, pharmaciens et sage-femmes ; perquisitions chez les droguistes et épiciers ; recherche active de tous ceux qui exercent indûment ; constitution de jurys de médecine...

Les abus ne disparaîtront pas en un jour, et, longtemps encore, à Evreux même, Georges-Jean Yvonnet, « faiseur d'aiguilles », continuera de « se réclamer de l'art de guérir, sans qualités, ni connaissances nécessaires ». Quant à Bernay où, décidément, le Parquet portait une attention toute particulière sur cette question, trois affaires encore seront, de 1804 à 1808, instruites et des poursuites intentées : Guillaume Maurey sera condamné, le 28 brumaire an XIII (19 novembre 1804), à 25 francs d'amende, applicables envers l'hospice, et aux dépens estimés à la somme de 42 francs, pour tenir, sans titres, à La Barre, l'état d'officier de santé ; — plus heureux, Benoît Roussel, « médecin de chevaux et vaches », à Folleville, — terme pompeux pour éviter de dire vétérinaire, — sera acquitté le 28 octobre 1807, bien qu'il ait, semble-t-il, causé la mort d'un ménage de cultivateurs, les Bret, en leur délivrant une drogue trop forte, préparée sans doute pour les animaux ; — la femme Audry enfin, en août 1808, verra abandonner les poursuites commencées

contre elle, bien qu'elle soit soupçonnée d'avoir hâté le décès d'un certain Fortier, a qui elle a eu le tort de conseiller un remède ; veuve de médecin, elle croit tout naturel de « continuer l'état que faisait son mari... » Une autopsie, il est vrai, semble prouver qu'elle n'est pour rien dans cette issue fatale, vraisemblablement survenue « à la suite d'une fièvre gassique bilieuse... »

Nous sommes maintenant en plein Empire et les infractions aux règlements deviennent de plus en plus rares ; la réorganisation de tout le Pays est un fait accompli et le corps médical, soumis à des règles sévères, pratique désormais l'art de guérir sous le couvert de diplômes sévèrement contrôlés...

*Sources.* — Archives départementales de l'Eure. — Série M. (Police de la médecine et de la pharmacie).

---

USTENSILE EN FORME DE PHALLUS UTILISÉ  
PAR LES FUMEURS DANS LE TURKESTAN

Par M. TRÉNEL.

L'objet que je présente est utilisé au Turkestan comme récipient pour la poudre de hachich dont il y est fait un grand usage. Ce n'est pas sans un certain étonnement que, dans le voyage que nous fimes jadis — cela remonte au Congrès international de Moscou en 1897 (1) — nous vîmes voisinant avec l'étalage de pastèques, de raisins, de pêches sur la place du Rhi-gistan à Samarkand, nous vîmes, disons-nous, un vaste sac rempli de semblables ustensiles. Cela se vend publiquement au marché. Il y en a de toutes formes et de toutes dimensions ; mais, ce qui leur donne de l'intérêt au point de vue médical, c'est qu'à côté des organes normaux, il en est de pathologiques. Celui-ci représente au naturel un beau *paraphimosis*. Il y en avait d'autres modèles, mais notre caravane de médecins se les disputa et cet exemplaire, si typique qu'il soit, n'est pas le plus caractéristique. Tel qu'il est, je pense néanmoins qu'il serait intéressant de le placer au musée de la Société de l'Histoire de la médecine.

Ces phallus sont obtenus, comme il est facile de le voir par les ficelles qui restent encore aux points de striction, en ligaturant des courges quand elles sont encore appendues à leurs tiges ; la fantaisie médico-artistique du jardinier peut se donner libre cours, et ce doit être un curieux spectacle qu'un végétal por-

(1) Le récit de ce voyage a été écrit par nos amis A. Durrieux et R. Fauvelle. *Samarkand la bien gardée*. Plon, 1901.

Durante a présenté à cette époque les exemplaires qu'il possérait de ces phallus à la Société anatomique.

tant semblables fruits quand, arrivés à maturité, ils réalisent en se desséchant les formes génitales les plus variées.

N'est-ce là qu'une fantaisie obscène, digne du pays d'où sont datées les Mille et une nuits ? Il est bien plus probable que c'est une survivance des vieux cultes phalliques. Dulaure ne rappelle-t-il pas que, d'après Ptolémée, « les membres destinés à la génération sont sacrés chez les peuples de la Syrie et de la Perse, parce qu'ils sont symboles du Soleil, de Saturne et de Vénus, planètes qui président à la fécondation. (Ptolémée. Géographie L. I.) » (1). Et en effet les Sartes et Tadjiks sont les descendants — bien métissés — des anciens Iraniens et ont pu conserver l'antique tradition.

D'autre part, on sait que le phallus dans toute l'antiquité constituait en raison de sa forme une amulette contre le mauvais œil. Ou encore était-ce primitive-ment de ces fétiches destinés soit à protéger leurs possesseurs contre les maladies qu'ils représentent, soit à les guérir quand ils en sont atteints suivant les très-antiques *rites transmetteurs*, lesquels ont donné naissance à tous les modes d'*ex-voto* qui sévissent encore de nos jours même chez des peuples et dans des classes imbus de prétentions à la supériorité intellectuelle et sociale.

(1) DULAURE. — *Des divinités génératrices*. Ed. du Mercure de France 1905. Chapitre complémentaire par A. Van Gennep. — L'indication bibliographique de Dulaure doit être inexacte, car nous n'avons pas trouvé ce passage dans la géographie de Ptolémée.



## BICHAT, VOLEUR DE CADAVRES

Par M. le Dr TRÉNEL

A la suite de son ouvrage « *De la division la plus naturelle des phénomènes physiologiques considérés chez l'homme. An X, 1802* », F.-R. Buisson a écrit un « *Précis historique sur Marie-François-Xavier Bichat* » qui a servi à tous les historiens et panégyristes du grand physio-pathologiste. On voit reproduit son récit en tels des discours que Coquerelle a recueillis dans sa monographie (1), et maints auteurs oublient de citer cette source ; il est vrai qu'ils l'ignorent et se copient l'un l'autre. Buisson était le cousin et le collaborateur de Bichat et Coquerelle nous raconte comment ses opinions religieuses étaient heurtées violemment par les théories du maître qui, bonne âme, en édulcorait l'exposé pour ne pas blesser son parent.

Parmi les faits racontés par Buisson, il en est un que tout le monde a répété après lui, c'est l'expression de l'étonnement qu'il éprouva devant l'extraordinaire activité développée par Bichat dans ses études anatomiques. Husson par exemple dans sa « *Notice historique* » de l'édition qu'il donna en 1816 du « *Traité des membranes de Bichat* » parle à propos de son *Anatomie descriptive* « du nombre prodigieux de cadavres qu'il a examinés pour faire cet ouvrage ». Et Buisson écrivait : « Ceux qui n'en ont pas été témoins, auraient peine à croire qu'un seul homme put suffire à tout ce que Bichat fit dans ce second hiver. L'extrême difficulté de se procurer alors des sujets pour le travail anatomique l'obligeait à des fatigues extraordinaires qui, réunies aux leçons publiques, auraient absorbé tout le temps d'un autre. » (2).

(1) Coquerelle. *Xavier Bichat*, 1902.

(2) Sur cette question des travaux de dissection nous renvoyons au si intéressant article dé M. Fosseyeux : *Le prix des cadavres à Paris aux*

C'est à l'année 1797 (an VI) que fait allusion Buisson, époque à laquelle Bichat, qui n'avait aucun titre officiel sauf celui de chirurgien-externe de l'Hôtel-Dieu que lui avait fait obtenir Desault, avait entrepris pour la première fois un cours d'anatomie. C'est Husson qui nous l'apprend : « Il se contente, dit-il, d'un local étroit et peu commode, il n'établit point de laboratoire et se borne à de simples démonstrations ». Ce local était situé rue du Four. Le succès de son enseignement fit que « plus tard, il établit un laboratoire de dissection que plus de 80 élèves remplirent aussitôt », où il avait comme collaborateurs Haï et Rivière. R. Blanchard a établi par les pièces authentiques que lui communiqua M<sup>me</sup> de Cavaillon, petite nièce de Bichat (in *Centenaire de Bichat et Bulletin de la Société d'histoire de la médecine*, t. I, 1902, p. 309. *Documents inédits concernant Xavier Bichat*) que cet amphithéâtre était situé 18, rue des Carmes, près de la place Maubert, et deux ans plus tard dans l'ancien collège de Lisieux (1).

On se demandera comment pour ses recherches et son enseignement libre, Bichat pouvait se procurer les cadavres nécessaires et surtout « en nombre prodigieux ». Il en disséqua 600, lisons-nous quelque part, pour la préparation de son Anatomie descriptive. Celà nous paraît d'autant plus incompréhensible que, jusque-là, l'anatomie était laissée au collège des chirurgiens. Nous avons l'explication de l'éénigme dans un rapport au Bureau central de police du 5 frimaire, an VI (25 novembre 1797), qu'a enregistré A. Aulard dans son Recueil de documents sur « *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire* (1900) :

« Hier, sur les 6 heures du soir, l'on a arrêté au

*XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Esculape*, 1913, p. 52. On voit que la difficulté qu'il décrit des travaux anatomiques était restée la même sous la Révolution.

(1) Rappelons ici les articles de Prieur, Blanchard, Gley, Tillaux, Poirier, parus dans le premier volume des *Bulletins de la Société d'Histoire de la Médecine*, à l'occasion du centenaire de Bichat (1902) et de Launois dans « *les Pères de la Biologie* ».

cimetière de la ci-devant rue Royale, les citoyens Bichat, démonstrateur d'anatomie, Levraux, élève en chirurgie, et Deschaux, garçon d'amphithéâtre, lesquels étaient venus dans l'intention d'enlever 6 cadavres. Renvoyés devant le juge de paix de l'Indivisibilité qui les a mis en liberté sous promesse de se représenter lorsqu'ils en seraient requis ».

Nous avons vérifié le document aux Archives (1). Il est extrait de la collection, d'une belle calligraphie administrative, des rapports journaliers du Bureau central du canton de Paris à la date du 6 Frimaire sous la rubrique « Surveillance ». Le renvoi devant le juge de paix est noté en marge. L'Indivisibilité était l'une des Divisions du canton de Paris, terme qui avait récemment remplacé, d'après une décision du Directoire enregistrée dans la *Gazette Nationale*, celui de « Section » qui rappelait trop la Terreur (2).

Nous n'avons pu trouver quelle suite directe fut donnée à l'affaire, ni s'il y eut quelque sanction (3) ; mais il est vraisemblable que ce sont de tels faits qui donnèrent lieu à l'arrêté du Directoire du 3 Vendémiaire, an VII (octobre 1798) paru dans la *Gazette Nationale ou Moniteur Universel*, N° 9, nonidi 9 Vendémiaire, an VII de la République une et indivisible, dont l'article 4 interdit les enlèvements de cadavres.

Arrêté du Directoire exécutif concernant la police des salles de dissection et laboratoires d'anatomie (II, Bull. CCXXXI, n° 2050).

ARTICLE PREMIER. — Aucune salle de dissection soit publique, soit particulière, aucun laboratoire d'anatomie ne pourront être ouverts sans l'agrément du Bureau central dans les communes où il existe, et ailleurs sous celui de l'Administration municipale : ces Administrations feront, pour l'inspection

(1) Archives Nationales, F<sup>7</sup> 3840.

(2) Section de la place Royale (1790-1791), des Fédérés (1791-1793), de l'Indivisibilité (1793-1795), par décret du 4 juillet 1793. — Ernest MELLÉ. *Les Sections de Paris*, 1898.

(3) Ce n'était pas la première fois que Bichat aurait fait connaissance avec les geôles révolutionnaires : il avait été emprisonné en 1793 pour avoir souffleté un capitaine à Lyon, et n'avait pu être que difficilement sauvé. Le fait est raconté par son frère.

de ces lieux, toutes les dispositions qu'elles jugeront nécessaires sous la réserve de l'approbation du Ministre de la police générale.

ART. 2. — Pour favoriser l'instruction dans cette partie de l'art de guérir, les directeurs et professeurs des établissements chargés de l'enseignement de l'anatomie se concerteront avec le bureau central ou l'administration municipale.

ART. 3. — Tout individu ayant droit de s'occuper de dissection sera préalablement tenu : 1<sup>o</sup> de se faire inscrire chez le commissaire de police de son arrondissement ; 2<sup>o</sup> d'observer, pour obtenir des cadavres les formalités qui lui seront prescrites en vertu du présent arrêté et des instructions qui seront données pour son exécution ; et 3<sup>o</sup> de désigner les lieux où seront déposés les débris des corps dont il a fait usage, sous peine d'être privé à l'avenir de cette distribution dans le cas où il ne les aurait pas fait porter aux lieux de sépulture.

ART. 4. — Les enlèvements nocturnes de cadavres inhumés continueront d'être prohibés, et punis suivant la rigueur des lois.

ART. 5. — Le Ministre de la police générale rendra compte au Directoire des moyens propres à assurer l'exécution des lois sur la police des dissections et lui soumettra ses vues sur celles qui, d'après les principes de la législation actuelle, lui paraîtront susceptibles de quelques changements.

ART. 6. — Les ministres de l'intérieur, de la justice et de la police générale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

C'est en suite de cette réglementation que se rattachent les documents donnés (*loc. cit.*) par Blanchard : les lettres du Bureau de salubrité et Voye publique en date du 9 Frimaire, an VII (29 novembre 1798) autorisant Bichat à faire inhumer dans le cimetière de Clamart les débris humains provenant de ses dissections, et 6 brumaire, an VIII (28 octobre 1799) concernant les pièces anatomiques et l'autorisant à se faire délivrer par le concierge du cimetière Catherine, près Clamart, quelques pièces anatomiques prises aux membres, à la tête ainsi qu'à d'autres parties des cadavres venant des hospices (1).

(1) « Le cimetière de Sainte-Catherine est situé dans la partie la moins peuplée du faubourg Saint-Marceau, dans la rue des Gobelins, à côté de celui connu autrefois sous le nom de Clamart. Celui-ci, dans le temps

Le vol de cadavres était évidemment le seul moyen employé de son temps pour se procurer des sujets; mais 6 cadavres d'un seul coup, on le voit, Bichat n'y allait pas de main morte, et on comprend alors la phrase mystérieuse de Buisson parlant des fatigues extraordinaires que lui causait l'extrême difficulté de s'en procurer. Il mettait autant d'ardeur à ses expéditions au cimetière que jadis dans son enfance à la chasse aux chats qui lui fournirent ses premiers sujets pour la dissection à laquelle son père l'initiait. Le nouvel arrêté lui permit donc de se livrer dès lors en toute sécurité à ses études qui malheureusement devaient être bientôt interrompues par sa mort prématurée. Mais un Bichat, voleur de cadavres, c'est là un aspect bien inattendu et pittoresque de cette illustre figure.

Pourquoi Bichat choisissait-il ce cimetière pour théâtre de ses macabres entreprises ? C'est en raison de l'abandon dans lequel il se trouvait et parce que les corps y étaient, comme nous allons le voir, non inhumés, mais jetés dans les trous de carrières, et par conséquent relativement faciles à enlever (1).

On comprendra les faits d'après un curieux opuscule que C. Sellier (2) et après lui H. Lemoine (3) ont fait connaître et où l'auteur raconte, à juste titre scandalisé, le misérable enterrement de sa mère.

qu'il était ouvert, était un de ceux où la mort envoyait un plus grand nombre de victimes ; car il était particulièrement affecté à la sépulture des individus décédés dans le grand hôpital de l'Hôtel-Dieu. Fermé depuis 1793, il a été remplacé par celui qui nous occupe. » (*Promenade aux cimetières de Paris, par M. P. St A... sans date*). C'est dans ce cimetière ajoute cet auteur, que fut enterré Pichegru. Dans la même tombe auraient été inhumés, d'après son récit, les corps de Cadoudal et de ses complices de la conspiration de 1804.

(1) Nous adressons ici nos sincères remerciements à M. La Monneraye qui nous a aimablement documenté à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris sur cette question de topographie.

(2) Charles SELLIER. — *Le vieux Montmartre*, III<sup>e</sup> S. t. I, 1895-1896, p. 73.

(3) H. LEMOINE. — *Les cimetières de Paris. Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 51<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> livraisons, 1924, p. 78. — Gannal *Les cimetières* (1887). Archives de la Seine. Municipalité des 5 premiers arrondissements. Etablissements publics. Cimetière Roch Délibération du 18 brumaire, 16 messidor, an VI. — Michel de Trétaigne. *Montmartre et Clignancourt*. Paris 1860.

«... Nous allions au cimetière de la Barrière blanche... Après encore une demi-heure de marche, les porteurs sifflèrent à plusieurs reprises; une voix répondit d'une maison voisine : On lui cria : «Oh eh! oh!... Allons donc, oh oh!... » Je vis sortir une femme sale et déguenillée, véritable Canidie (1), elle secouait des clés et me parut en relations d'affaires avec les porteurs qu'elle entretint avec un intérêt assez animé pendant le reste de la route : peu de temps après, je fus averti par le Commissaire civil que nous étions arrivés ; je levai les yeux, et je vis que nous étions au milieu de la rue sur le pavé ; je n'apercevais rien qui annonçait le lieu de la sépulture, pas même de route pour y conduire *in e c iter, nec aditus*. A gauche, un terrain vague, couvert d'un pied de boue, fut la route que prirent les porteurs et leur honorable compagnie.

« Citoyen (me dit le commissaire civil) il est inutile que nous allions plus loin, on ne peut pas aborder. » Déjà le serviteur qui m'accompagnait s'était engagé au milieu des boues pour suivre jusqu'à la dernière extrémité le corps de sa maîtresse : j'en fis autant — et avec beaucoup de peine nous gagnâmes un terrain clos de murs où j'avais vu les porteurs entrer ; le commissaire civil nous attendit sur le pavé.

Ce dont j'avais été jusque-là le témoin, m'avait scandalisé, mais l'aspect de ce dépôt des morts me révolta ; ce terrain étroit, encombré dans le milieu d'un amas énorme de terres et de gravats, le long duquel restait un chemin qu'un pied de fange rendait impraticable, n'offrait que le spectacle d'un dépôt d'immondices : une mauvaise planche était posée au milieu de la boue pour aider au passage ; nous y marchâmes, et, non sans risquer de tomber dix fois, nous arrivâmes au lieu où les porteurs avaient déposé le corps, à peu près aux deux tiers de la longueur du terrain ; là finissait la montagne de terres et de gravats. Je cherchai des yeux une tombe, un caveau un recoint quelconque, une fosse au moins creusée dans la terre et qui promît une espèce d'asile contre les injures de l'air et les attaques des reptiles.

Je ne vis rien ; la bière fut déposée tout uniment sur ce terrain boueux, on enleva le drap tricolore, on détacha une courroie bouclée qui serrait la bière mal assurée ; les planches, qui laissaient apercevoir entre elles un pouce d'intervalle et

(1) Rappellerons-nous que c'est là la sorcière d'Horace, hantant les sépulcres :

... *Vidi egomet nigra succinctam vaderē palla*  
*Canidiam, pedibus nudis, passoque capillo...* (Sat. I. VIII, 24).

qui ne paraissaient ajustées que pour être facilement arrachées, me semblaient prêtes à se séparer ; je vis le moment où cette bière tombant en morceaux allait offrir à mes regards désolés les tristes restes de ma mère gisant dans la boue, sans autre enveloppe que son linceul ; ne pouvant croire que ce corps dût rester ainsi au milieu du terrain et cherchant toujours des yeux un autre lieu de repos, j'aperçus à l'autre extrémité une espèce d'échafaud monté sur des morceaux de charpente et qui me parut établi sur un précipice qui occupait presque toute la largeur du terrain ; une odeur cadavéreuse qui s'en exhala m'instruisit aussitôt : je vis qu'on jetait les corps dans ce trou, et vis ce qu'allait devenir dès que la nuit le permettrait et le simulacre de cercueil et les vêtements dont la piété avait couvert le corps. Je vis (1) le corps nu de ma mère précipité du haut de cet échafaud dans ce trou infecte, au milieu de la pourriture et des cadavres... Je me détournai... l'horreur me saisit... Cependant un des fossoyeurs voyant que nous attendions toujours et que, tant que le cercueil restait à découvert, nous ne croyions pas l'enterrement fait, s'efforçait d'arracher de la berge sur laquelle nous étions une pelletée de terre boueuse pour la jeter sur la bière ; comme cette cérémonie ne me parut qu'un jeu et que d'ailleurs le départ de tous les autres fossoyeurs nous disait assez qu'il n'y avait plus qu'à nous retirer, je dis à ma mère un dernier adieu, et précipitant ma marche, je me hâtais de sortir de ce cloaque appelé sépulture.

Nous rejoignîmes le commissaire civil au milieu de la rue où nous l'avions laissé ; il nous dit que, s'il croyait qu'il y eût scandale à ne pas suivre le corps jusqu'à la fin, il ne l'abandonnerait pas, mais que le lieu était inabordable ; puis il nous raconta qu'un de ses collègues, revenant il y a peu de jours d'un pareil office, avait été pris à son retour d'une maladie pestilentielle qui l'avait emporté en deux jours.

Après avoir préconisé « la pratique des anciens et des orientaux de brûler les corps », Delamalle ajoute : « Si on conserve l'usage de les enterrer, qu'ils le soient isolément et qu'ils ne puissent être exhumés qu'après le temps nécessaire à leur dissolution ; qu'il soit défendu sous des peines graves aux fossoyeurs et aux gardiens des tombeaux de dépouiller les corps... qu'une honteuse économie sur l'espace n'oblige pas à creuser ces précipices où l'on se débarrasse des cadavres, et à

(1) L'exemplaire de la Bibliothèque nationale porte en ce point en renvoi le mot « en idée ».

faire des charniers infects et des carrières d'ossements » (1).

Il est facile d'après ce récit de se figurer comment Bichat pouvait opérer ses enlèvements clandestins dans ce cimetière désert et non surveillé; car l'ignoble Canidie de Delamalle après avoir, comme il le suppose, dépouillé les corps de leurs vêtements mortuaires devait peu se préoccuper de ce qui s'y passait la nuit. Il est même fort probable que, quelque fossoyeur était complice des violations de ces tombes inexistantes, de cette fosse commune à ciel ouvert.

Situons le théâtre des exploits de Bichat.

Le cimetière en question était dans le haut de la rue Royale : « Jadis chemin qui conduit des Porcheurs à la Chapelle des martyrs, écrit de Rochegude, Chemin du Désert, des Dames, rue dite de la Cochonnerie, rue Royale jusqu'à la Révolution, rue du Champ de Repos (à cause du voisinage du cimetière Saint-Roch), rue de l'An VIII. Trois ans après rue Pigalle en l'honneur du sculpteur. En 1787, la rue Royale avait été tronçonné par le mur des Fermiers généraux. La partie en dehors des murs fut dite : petite rue Royale et parfois rue de la Réforme; en 1864, ce tronçon reçut le nom de la rue Houdon » (1).

Ce cimetière portait le nom de Saint-Roch parce qu'il avait été acquis par la fabrique de l'église Saint-Roch à la suite du Décret royal de 1783 interdisant les sépultures dans l'enceinte de Paris, pour remplacer le cimetière de la paroisse située Chaussée-d'Antin. Il avait été acquis « de Jean Allorge un demi-arpent de terre rue Royale au lieu dit « la Cochonnerie » pour 5.300 livres à la date du 8 octobre 1783. Ce nouveau cimetière fut ouvert le 29 mars 1784. Le 23 juillet 1793 il fut affecté aux sépultures des cinq premiers arrondissements de Paris... Le nombre de sépultures s'accrut alors considérablement en 1793, il était de 1600 par an, aussi, encombré, fut-il fermé le 14 thermidor An VI (1<sup>er</sup> août 1796) (Lemoine). »

(1) J.-J. DELAMALLE. — *L'enterrement de ma mère ou Reflexions sur les cérémonies des funérailles*. Paris An IV de la République (B. N. L.).

Ch. Sellier nous apprend que c'est alors qu'un ordre du Bureau central en prononça la fermeture (1) pour faire taire les réclamations des habitants qui depuis 10 ans se plaignaient de son voisinage bien qu'il fût séparé des maisons par la rue Royale d'un côté et des autres côtés par des jardins. Il resta néanmoins ouvert pendant environ deux années ». La Municipalité prétendait, pour continuer à s'en servir, que les mauvaises odeurs étaient dues non au cimetière, mais à un dépôt de « vidanges de boucheries » qui était voisin (2).

Lemoine nous apprend la situation exacte de ce cimetière correspondant aux numéros 41 à 49 de la rue Pigalle. Il existe en ce point une impasse, la Cité Pigalle où se trouve encore un unique arbre dont la grosseur permet de le croire centenaire et qui a plus que peut-être été témoin des événements que nous avons rapportés.

La rue Royale avait une direction Nord-Sud comme l'actuelle rue Pigalle. Au nord, elle croisait la rue de la Tour des Dames et montait vers l'abbaye de Montmartre à travers champs. Au sud, elle commençait rue de la Croix Blanche en faisant avec celle-ci un angle aigu à un carrefour où aboutissait à droite la

(1) Marquis de ROCHEGODE. — Promenades dans toutes les rues de Paris 1910, p. 64. — Gaston CAPRON. *Les petites maisons de Montmartre. Le Vieux Montmartre*, III, S. T. II, p. 309. *La rue Pigalle. Ibid.*, T. III, 1901-1905, p. 227.

(2) Lucien Lazare cite une lettre concluante du Maire du 1<sup>er</sup> Arrondissement au Préfet du département (26 Frimaire an X). « Je crois devoir appeler votre attention sur l'indépendance presque scandaleuse qui résulte de la situation actuelle du cimetière sous Montmartre. Sa position n'offre, en premier lieu, que l'effrayant spectacle d'un abyme où les vivants vont, pour ainsi dire, se précipiter avec les morts auxquels ils vont rendre les derniers devoirs. Point de chemin pour s'y rendre, surtout dans les temps de pluie, de dégel ou de glace. Ce n'est pas un cimetière, c'est un gouffre.

Je vous prie d'observer que cet objet est d'autant plus digne de votre sollicitude que je reçois tous les jours du public les plaintes les plus amères » (*Archives de la Seine, 1<sup>er</sup> Cart. D<sup>3</sup> Reg. de correspondance (Le premier cimetière de Montmartre. Le vieux Montmartre, III<sup>e</sup> Série, t. II, p. 353).*

« Le sentier qui, de la porte du cimetière, mène aux boulevards extérieurs, est coupé de fossés qui servent à la culture des asperges et où les

ruelle Baudin qui allait croiser plus loin l'extrémité sud de la rue de la Tour des Dames, laquelle ainsi que la rue de la Croix Blanche allait se terminer rue Saint-Lazare. Sur le plan de Jaillot (Nouveau plan de la Ville et des faubourgs de Paris 1777) elle ne présente que peu de constructions et est bordée de vastes enclos pour se terminer au milieu des champs. Sur le plan de Maire (plan de la Ville de Paris An XII) elle n'a subi aucun changement important, sauf qu'elle est barrée comme nous l'avons vu plus haut, par la barrière des Fermiers généraux, et que les constructions y sont plus denses dans le bas de la rue.

gens qui suivent les convois ne manquent pas — ils s'en plaignent assez souvent — de se laisser choir. *Il y a cent ans. Promenade à Montmartre*, par Lucien Lazare, in Lendtre, Vieux Paris, 2<sup>e</sup> série, 1912.

Il ressort de ces documents officiels que Delamalle n'avait en rien exagéré dans son récit.



UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE PEU CONNUE  
SUR EMILE KÜSS PAR BEAUNIS,  
SUIVIE DE QUELQUES SOUVENIRS INÉDITS

Par le Dr Georges HERVÉ.

—  
I

Je voudrais, reprenant une suite de communications vieilles de quelques années déjà, vous parler aujourd'hui, de nouveau, d'Emile Küss, vous entretenir moins de ses actes et de ses travaux que de sa personne, de son caractère, de son esprit, en montrant, par divers témoignages authentiques et concordants, ce que fut l'homme et quel souvenir il avait laissé de lui à ses contemporains.

L'entreprise est peut-être osée de ma part. En effet, je n'ai pas connu Küss personnellement, et il est à cela une raison excellente, péremptoire même : c'est que, lors de ma naissance, il avait 40 ans déjà, et que lorsqu'il mourut à Bordeaux, le 1<sup>er</sup> mars 1871, dans les circonstances tragiques qui seront rappelées tout à l'heure, j'étais encore un petit jeune homme assis sur les bancs du collège.

Mais, ayant l'honneur d'être le compatriote d'Emile Küss que j'ai certainement, sans le connaître, croisé bien des fois, durant ma première jeunesse, dans les rues de notre ville natale ; témoin comme lui de la guerre franco-allemande de 1870-71, et ayant assisté, dans Strasbourg bombardé et incendié, à ce siège mémorable au cours duquel la Commission Municipale, après le 4 septembre, élisait Küss comme maire de la malheureuse cité, je puis invoquer, ne serait-ce

qu'à ce titre, des motifs particuliers de vouer un culte à sa mémoire. De ces temps lointains, des souvenirs très précis me sont d'ailleurs restés, et je me rappelle fort bien, notamment, pour les avoir vues, les émouvantes funérailles du grand citoyen, le mercredi 8 mars 1871.

Aussi bien aurais-je à mettre en avant, s'il était nécessaire, une dernière raison, qui est d'avoir été pendant de longues années, non seulement l'élève, mais le collaborateur et l'ami de l'un des plus éminents disciples de Küss, de celui-là même qui devait recueillir et publier son œuvre posthume, son célèbre *Cours de Physiologie* : j'ai nommé le professeur Mathias Duval. De telle sorte qu'il me serait presque permis de revendiquer comme mien le titre d'élève de Küss au second degré.

..

En mars 71, dix jours après la cession de l'Alsace à l'Empire allemand et la mort de Küss, une société se constituait à Lyon, pour — disait le préambule de ses statuts (1) — « continuer l'œuvre de sa vie entière ». Composée d'un certain nombre de Français et d'Alsaciens, amis ou élèves du regretté professeur de Strasbourg, cette Société prenait le nom d'*Union des amis de Küss pour l'instruction et l'éducation républicaines*. En tête de la liste des membres figuraient quelques personnalités politiques célèbres, Jules Favre, Gambetta, Edmond Valentin, Dorian, Victor Schœlcher. Puis venaient de nombreux médecins (2), surtout militaires, ayant passé par la remarquable Ecole du Service de santé, de Strasbourg.

En des *Déclarations* annexées aux statuts, l'Union

(1) Ils sont reproduits, pp. 200-217 de l'ouvrage d'Albert Dumont, *L'Administration et la Propagande prussiennes en Alsace*. (Paris, Didier, 1871).

(2) C'étaient les professeurs Beaunis et Edm. Bruch (d'Alger), les docteurs Jacoby (de Berlin), L. du Cazal, Mathias Duval, Fournier, Alph. Grosclande, Th. Keller, René Langer, Laurent, Meyer, Em. Neumann, Oeimus, Ponté, Rey, J. Simian, L. Sturze et Taule.

décidait que seraient « délégués pour dépouiller, classer et publier, sous les auspices de l'association et à ses frais, les nombreux travaux de Küss : MM. Beaunis, Duval et Larger, ses anciens élèves ; Schneegans, de l'*Helvétie*, Fischbacher, libraire à Paris. M. Schneegans, assisté d'un des élèves de Küss, est chargé de faire sa biographie ». C'est, à ma connaissance, la seule partie du programme de l'association des Amis de Küss — laquelle disparut bientôt, sans laisser d'autre trace de son éphémère existence — qui ait été remplie, encore qu'assez incomplètement.

Dès 1872, Mathias Duval publiait, à la librairie J.-B. Bailliére, la première édition du *Cours de Physiologie professé à la Faculté de médecine de Strasbourg*, où il disait, dans la préface : « Il est inutile de rappeler les événements qui sont venus interrompre le cours des travaux de la Faculté de médecine de Strasbourg, qui en ont dispersé les membres, qui ont amené la fin amère, mais non sans gloire, du professeur de physiologie, et ont momentanément fixé l'attention publique, plus sur l'homme politique que sur le savant modeste qui s'était sacré à l'éducation de tant de jeunes générations médicales. Nous n'avons pas voulu que ce travail, commencé et déjà poussé très loin sous la direction du maître, disparût avec lui. Vivement encouragé par tous ceux qui avaient été à même d'apprécier l'enseignement de Küss, nous avons continué la rédaction de ses leçons, dans le double espoir d'être utile à la jeunesse des écoles, et de consacrer chez elle la mémoire d'un maître vénéré... »

Quant à la biographie de Küss, ce n'est point Auguste Schneegans, l'ancien représentant à l'Assemblée Nationale de Bordeaux, bientôt transfuge de la France pour passer au service de l'Empire allemand, qui était destiné à l'écrire ; mais cette tâche pieuse fut remplie, presque simultanément, par deux membres distingués de la vieille Faculté strasbourgeoise.

Le 6 juillet 1871, le professeur Herrgott père lisait,

à la séance annuelle de la Société de Médecine de Strasbourg, sa *Notice sur le Professeur Küss, maire de Strasbourg, représentant du Bas-Rhin*. De cette notice excellente, je tiens pour inutile de parler ici, attendu qu'outre la publication à part qui en a été faite (1), on la trouve reproduite presque intégralement en tête de l'édition de 1872 du *Cours de Physiologie*.

Il en va tout autrement de la seconde biographie, antérieure de cinq jours dans son apparition à celle d'Herrgott, mais qui, malgré sa grande valeur historique et documentaire, est restée pour ainsi dire ignorée depuis soixante ans, perdue qu'elle était au rez-de-chaussée de la *Gazette médicale de Paris*, où peu dignement on l'avait reléguée en feuilleton (n° du 1<sup>er</sup> juillet 1871, 42<sup>e</sup> ann., 3<sup>e</sup> sér., t. XXVI, pp. 261-266).

Écrite avec élégance par une plume exercée, et avec une émotion contenue mais que l'on sent profonde ; œuvre d'un témoin quotidien et renseigné de la vie médico-scientifique de Küss ; visant à mettre en lumière surtout, chez le savant, les dons éminents et variés de l'intelligence, les qualités de l'homme privé intègre et modeste, et les hautes vertus du citoyen, cette notice avait pour auteur le professeur H. Beaunis, ancien agrégé de la Faculté de Strasbourg et médecin-major, répétiteur à l'Ecole du Service de santé militaire. Elle mérite au plus haut point, suivant moi, d'être tirée de l'oubli injuste qui l'a frappée, et je pense servir fidèlement la mémoire de Küss en la rééditant aujourd'hui dans nos Bulletins.

\* \*

Avant d'en donner connaissance à la Société, qu'il me soit permis toutefois d'ajouter que, quelle que soit la scrupuleuse exactitude ayant guidé l'auteur dans la rédaction de cette biographie à tous égards remarquable, il lui est arrivé néanmoins de commettre trois erreurs qu'il convient de relever.

(1) Brochure in 8<sup>o</sup> de 31 p., Strasbourg, J. Noiriel, 1871.

« 1<sup>o</sup> En 1846, — écrit Beaunis, — la mort de Lauth laissa vacante la chaire de physiologie. Plusieurs compétiteurs se disputèrent cette place dans un concours brillant où Küss l'emporta sur ses rivaux... » ; ce qui ferait donc croire que Küss aurait été, dans cette chaire, le successeur direct de son maître. Or Lauth était mort en 1837, et le concours à la suite duquel Küss fut nommé professeur est de neuf ans postérieur, long intervalle durant lequel la chaire de physiologie de Strasbourg eut successivement pour titulaires deux montpelliérains, les professeurs Bouisson et Boyer.

2<sup>o</sup> « Küss n'a pas attaché son nom à une de ces découvertes capitales qui immortalisent un savant ». Ceci est plus grave, à mon avis, et, je dois le dire, étonne un peu de la part d'un physiologiste aussi averti que l'était Beaunis, qui ne pouvait cependant ignorer le flagrant déni de justice historique dont Küss a été victime de son vivant et dont, même encore après sa mort, son nom a continué à souffrir. C'est à savoir que nul en France (et bien moins encore ailleurs) n'a su ou voulu reconnaître que Küss, le premier, longtemps avant les grandes vues de Claude Bernard, avait traité de la *Physiologie cellulaire*, montré le rôle de la cellule dans l'accomplissement des actes vitaux élémentaires, cela à une époque où sauf quelques botanistes micrographes, personne absolument ne parlait ni de cellule, de noyau et de cytoplasme, ni de théorie cellulaire. Sa thèse de concours professoral, *Appréciation générale des progrès de la physiologie depuis Bichat* (1846), reste à cet égard un document d'une valeur historiquement non périmée. De même pourrait-on dire qu'en collaborant, dès 1845 et 1846, aux travaux du professeur Sébillot sur le cancer (1), Küss a été, quinze ans avant Virchow (qui, croyons-nous, ne l'a jamais cité), l'un des tout

(1) Tous les examens histologiques et les dessins de ce travail, publié dans la *Gazette médicale de Strasbourg* (1845, p. 167 ; 1846, pp. 85, 249, 363, 381), sont de Küss.

premiers fondateurs, un précurseur certain de la *Pathologie cellulaire*.

Ce sont là, convenons-en, d'assez beaux titres, auxquels viennent encore s'ajouter diverses découvertes importantes, quoique d'ordre particulier, comme, par exemple, celle de la propriété métabolique et de la fonction absorbante de l'épithélium intestinal (*Gazette médic. de Strasbourg*, 1846), ou celle du rôle protecteur et défensif de l'épithélium vésical dans l'état de vie et d'intégrité de la muqueuse.

3<sup>e</sup> Enfin, troisième erreur : ce n'est point, comme Beaunis le dit, après le Deux-Décembre que Küss fut emprisonné et traduit en cour d'assises, mais plus de deux ans auparavant, pour sa participation à la journée du 14 juin 1849 à Strasbourg.

Sous la réserve de ces rectifications préalables, voici maintenant les pages de Beaunis.

## II

### E. KÜSS

Par le Dr H. BEAUNIS,

Professeur agrégé d'anatomie à la Faculté de médecine de Strasbourg.

C'est le 27 septembre 1870 que je vis le Pr Küss pour la dernière fois. Il était cinq heures du soir ; le drapeau blanc de parlementaire venait d'être arboré aux tourelles de la cathédrale de Strasbourg ; le bombardement de la ville, qui depuis deux heures avait repris avec un redoublement d'intensité, s'était arrêté subitement ; tout le monde était descendu dans la rue ; l'anxiété était sur tous les visages ; chacun se demandait avec angoisse : Est-ce la paix ? Est-ce la reddition de la ville ? Est-ce un armistice ? Et personne n'osait croire à cette dernière hypothèse. Je vis à ce moment s'avancer dans la rue du Dôme, de

ce pas assuré et régulier qui lui était habituel, mais la figure plus soucieuse que d'ordinaire, Küss, maire de Strasbourg depuis le 15 septembre. J'allai vers lui, et lui tendant la main, je l'interrogeai en tremblant. « C'est la reddition de la ville », me dit-il, et dans ces paroles qui jetèrent la stupeur dans la foule qui nous entourait, on devinait facilement l'immense douleur du patriote et du citoyen.

Cinq mois après, ce n'était pas seulement la reddition de Strasbourg ; c'était la cession de l'Alsace, et cette dernière épreuveachevait de briser l'existence de Küss. Parti de Strasbourg à la tête des députés d'Alsace, acclamé par 100.000 suffrages, il vint mourir à Bordeaux le 1<sup>er</sup> mars 1871, le jour même où l'Assemblée Nationale ratifiait, au prix de son pays natal, les préliminaires de la paix.

De tels hommes sont un enseignement et un exemple. Dans les temps de trouble moral et de chaos où nous vivons, il est utile de consacrer le souvenir de ceux dont la vie a toujours été, pour employer l'expression d'un grand orateur, « la protestation du droit et de la justice contre la force et l'infamie ». Le droit et la justice, il les a toujours affirmés envers et contre tous, en tout temps et en tout lieu, sacrifiant sans hésiter à ces idoles des grands coeurs sa position, sa fortune, et en dernier lieu sa vie.

Küss naquit à Strasbourg le 1<sup>er</sup> février 1815. Il fit ses études au Gymnase protestant, solide et forte institution qui fut pour le protestantisme alsacien une pépinière d'hommes d'élite. Son intelligence s'y développa largement, sans rien perdre de son originalité native, dans ce labeur classique qui assouplit et nivelle jusqu'à l'insignifiance les plus vigoureusement trempés. A sa sortie du gymnase, il embrassa la carrière médicale et appliqua à ces nouvelles études toute la puissance de ses facultés. Aussi, ses progrès furent-ils rapides, et lorsque Breschet, en 1835, demanda à Lauth un jeune anatomiste, sachant l'allemand, pour l'aider dans ses travaux, Lauth désigna immédiatement Küss, qui alla concourir

pour la place de préparateur au musée de la Faculté de Paris. Mais il n'y resta pas longtemps. Il s'aperçut bien vite que Breschet voulait le soumettre à une véritable exploitation scientifique. Ce rôle n'allait guère à l'allure indépendante de Küss ; il n'était pas d'humeur à se mettre à la remorque d'un personnage officiel, quelque puissant qu'il fût ; il n'aurait pas su faire abstraction de sa personnalité au profit d'une autre et attendre ainsi, courbé sous un maître, l'heure de se redresser et d'être maître à son tour. Il ne comprenait qu'une manière d'arriver : le travail, et ne pouvait se faire à cette féodalité scientifique qui règne encore de nos jours, et à laquelle sont obligés de se soumettre tous ceux qui, jeunes, sans argent, sans protecteurs, n'ayant pour eux que leur intelligence, veulent arriver vite et haut. Aussi était-il assez mal vu dans la grande ville. Pendant qu'on s'extasiait dans les cercles et dans les journaux sur le polyglottisme de Breschet, polyglottisme dont il connaissait la valeur et dont il fournissait les éléments, on regardait d'un peu haut ce paysan du Danube encore entiché des préjugés de sa province, et l'on traitait de *Hollandais* le jeune savant dont l'érudition dépassait les bords de la Seine. Küss revint en toute hâte à Strasbourg, et reprit là, dans cette atmosphère saine et calme, mieux appropriée à ses goûts et plus favorable au recueillement, ses études de prédilection.

La *Physiologie* de J. Müller, qui venait de paraître à cette époque, avait été pour lui une révélation scientifique. Le microscope, délaissé en France, ouvrait une voie nouvelle que ne pouvait négliger d'explorer cet esprit novateur et hardi. Tout en se préparant à l'enseignement oral, tout en concourant successivement pour les places de chef des travaux anatomiques (1843) et d'agrégé (1844), il recherchait les bases d'une reconstitution radicale de la science, en s'aidant des données de la physiologie et de l'histologie comparées, et posait, avant Virchow, les principes fondamentaux de la *Pathologie cellulaire*.

Il développa ces idées dans une petite brochure de 56 pages : *De la Vascularité et de l'Inflammation*, qui fut publiée en 1846 avec cette épigraphe significative : « Brûle ce que tu as adoré ». Cette brochure, parue vingt ans trop tôt, passa à peu près inaperçue en France. Il parlait une langue incomprise.

En 1846, la mort de Lauth laissa vacante la chaire de physiologie. Plusieurs compétiteurs se disputèrent cette place dans un concours brillant où Küss l'emporta sur ses rivaux et fit preuve d'un rare talent de professeur et d'une remarquable érudition. Désormais il avait une chaire ; il pouvait devenir chef d'école, et nul plus que lui n'était apte à ce rôle. Son enseignement fut pendant vingt-cinq ans l'enseignement le plus original et le plus caractéristique de la Faculté de Strasbourg. Les idées allemandes dont il était imprégné et auxquelles son cerveau faisait subir une élaboration spéciale qui les vivifiait en les transformant, la lecture assidue des Müller, des Weber et des autres grands physiologistes d'Allemagne, contrôlée à chaque instant par ses observations personnelles, ses recherches conduites avec une remarquable habileté d'expérimentateur et une rare sagacité, donnaient à ses leçons comme une saveur particulière et le charme de l'inconnu. Sa parole un peu lente, d'une correction académique, malgré quelques germanismes que le milieu faisait pardonner ; sa voix sourde et légèrement voilée, mais d'un beau timbre musical ; l'accent de conviction qui pénétrait chacune de ses phrases ; les silences, un peu calculés peut-être, pendant lesquels son œil semblait suivre et chercher la pensée intérieure ; son attitude méditative ; sa figure, où rayonnait l'intelligence, et dont le front, le regard et le sourire faisaient oublier le masque bourgeois ; tout chez lui frappait vivement l'auditeur et le saisissait malgré lui ; il vous emportait. Dédaigneux de tout ce qui sentait la rhétorique, ses leçons n'avaient rien d'oratoire ; c'étaient plutôt des entretiens familiers dans lesquels venaient à chaque instant s'encadrer une comparaison ingé-

nieuse, une image hardie, une anecdote imprévue. Impossible de s'ennuyer en l'écoutant. Son horreur de la banalité le faisait quelquefois tomber dans le paradoxe ; quelques-unes de ses assertions n'auraient pu supporter une critique sévère ; mais tant qu'il parlait, on était sous le charme et l'on ne cherchait pas à le rompre. Aussi avait-il un croyant dans chaque auditeur, un fanatico dans chaque élève.

L'enseignement physiologique de Küss fut exclusivement oral. Sauf ses thèses de doctorat et de concours, et la brochure dont j'ai parlé plus haut, il n'a rien écrit. Dans les dernières années de sa vie il avait rassemblé les notes de son *Cours de physiologie*, mais le temps lui manqua toujours pour le publier. Aussi reste-t-il peu de chose de lui. Ses idées sont éparses dans quelques articles de la *Gazette Médicale de Strasbourg*, dans les thèses de la Faculté, dans les travaux de ses élèves ; mais il n'a pas attaché son nom à une de ces découvertes capitales qui immortalisent un savant. Il était cependant de la race des chercheurs ; il en avait toutes les aptitudes, et ni l'intelligence ni la volonté ne lui auraient fait défaut, mais il lui a manqué le temps et l'argent.

C'est là un des côtés les plus douloureux de cette vie. Küss était pauvre ; chargé d'une nombreuse famille, il n'avait que le maigre traitement du professeur ; cet homme, né pour la science pure, les recherches expérimentales les plus délicates, les méditations intellectuelles les plus ardues, était obligé de subir les dures exigences de la nécessité ; il fallait vivre, et avec quelle simplicité pourtant ! Que de fois je l'ai rencontré, dans les journées d'hiver, par la neige et la pluie, parcourant, toujours à pied, les quartiers les plus éloignés pour visiter ses malades, réfléchissant peut-être en chemin à tous ces problèmes de la science qui se dressaient devant lui et que son esprit eût aimé à résoudre, labyrinthe intellectuel dont il aurait peut-être trouvé la clef, mais dont sa pauvreté lui interdisait l'entrée.

Il était un des médecins les plus répandus de

Strasbourg, où tout le monde le connaissait et l'aimait, mais il ne fut jamais un praticien à la mode. Ses goûts, ses opinions politiques, le milieu patriarchal et simple dans lequel il vivait, l'éloignaient de la haute clientèle. En revanche, il était l'homme des cas désespérés, des affections singulières qui déroutent la pratique ordinaire ; il avait dans son arsenal thérapeutique des ressources inattendues ; ses connaissances physiologiques, ses doctrines médicales lui fournissaient parfois des indications précieuses ; il maniait certains médicaments avec une sûreté de main et une hardiesse extraordinaires, et le succès a souvent couronné son audace.

C'est surtout dans la clinique des maladies cutanées et syphilitiques, dont il fut chargé à partir de 1846, qu'on pourrait étudier Küss comme praticien. Ce n'est pas dans cette courte biographie, où je cherche plutôt à faire connaître l'homme, qu'il est possible de rendre compte de ses théories. Présentées telles quelles et sans développements, elles ne feraient que surprendre le lecteur et lui montrer sous un jour un peu faux l'originalité médicale de Küss. Il est fâcheux qu'il n'ait rien laissé sur ce sujet ; les thèses, très nombreuses, inspirées par ses leçons cliniques sont pour la plupart des œuvres de débutants et trop incomplètes pour qu'on puisse juger convenablement de sa doctrine. Trop souvent même elle y est tout à fait dénaturée, et plus d'une fois je l'ai entendu se plaindre vivement de la façon inexacte dont ses idées étaient présentées.

Telle fut la vie scientifique de Küss, la plus modeste et la plus ignorée. Sa mort a jeté son nom à la France entière qui, ne pouvant juger le savant, connaît et honore aujourd'hui le patriote et le républicain. Les convictions républicaines de Küss n'étaient pas une affaire de sentiment ; habitué à la rigueur des démonstrations scientifiques, il avait porté dans l'étude des formes sociales cet esprit de libre examen qui était le propre de son intelligence ; il s'était arrêté à la forme républicaine sous la pression des

faits et par la logique des idées ; chez lui le raisonnement avait précédé la foi ; l'enthousiasme était médité.

Son caractère, son honnêteté incontestée, le désignèrent en 1848 comme chef du parti républicain à Strasbourg ; il accepta ce rôle comme un honneur, non par ambition, mais par devoir, non pour arriver au pouvoir, mais pour être utile. Il l'accepta, sachant qu'il y risquait sa position, sa popularité, sa liberté même. Pendant cette période qui appartient à l'histoire politique intérieure de Strasbourg, Küss resta toujours fidèle aux principes de toute sa vie, et le jour où le droit et la justice succombèrent au 2 Décembre devant la force et l'infamie, il succomba avec eux et alla expier en prison et en cour d'assises le crime impardonnable d'avoir servi sa patrie.

Le premier acte de sa vie politique était terminé. Il rentra dans la vie privée, honoré de tous, amis et ennemis, assistant, non en spectateur impassible, mais en philosophe implacable, à l'évolution du second Empire, constatant avec tristesse, sous l'éclat d'une fausse grandeur, la marche progressive de l'abaissement moral et les indices précurseurs de l'effondrement qui devait suivre et dont il n'a pas connu toute l'horreur, entrevoyant dans l'avenir cette régénération sociale dont il n'a jamais désespéré. Il se voua désormais à la grande cause de l'instruction populaire dont il était un partisan convaincu, et fut, dans le Bas-Rhin, l'âme de l'œuvre des bibliothèques populaires.

Pendant le siège de Strasbourg, avant même que la chute du régime impérial fût connue dans la ville, le général Uhrich, déférant au vœu de l'opinion publique, l'appela dans le sein de la Commission municipale qui le choisit bientôt pour président, lorsque le maire, M. Humann, donna sa démission. Il le maintint plus tard dans ces fonctions, malgré l'arrêté du gouvernement de la Défense Nationale qui nommait M. Engelhardt maire de Strasbourg. Cet arrêté souleva la population et lui donna l'occasion

de montrer son attachement pour M. Küss. Pour remplir les fonctions de maire dans un pareil moment, il fallait un dévouement à toute épreuve ; ce dévouement était d'autant plus grand que la santé de Küss était déjà gravement compromise. Une affection pulmonaire, dont il avait longtemps souffert, l'avait repris avec une nouvelle intensité pendant l'hiver précédent ; il avait été forcé de s'aliter pendant plusieurs mois et d'interrompre son service clinique à la Faculté. La saison d'été amena un peu d'amélioration dans son état, et malgré les instances de ses amis, malgré toutes nos prières, il voulut absolument reprendre ses occupations ; mais la maladie continuait silencieusement ses ravages, ravages qu'il pouvait, lui, médecin, suivre pas à pas et jour par jour. Cependant il n'eut pas même la pensée de refuser le périlleux honneur que lui faisaient ses concitoyens ; il accepta, sans se faire un instant illusion sur les conséquences redoutables qui en résulteraient pour lui. N'était-il pas citoyen avant tout ?

Quand la ville se fut rendue, la même raison, le devoir, le maintint à son poste ; il resta maire de Strasbourg, passant ses journées à lutter pour sa ville natale contre les brutales volontés du vainqueur, risquant sa liberté et sa position quand il résistait aux exigences prussiennes, risquant sa popularité quand il cédait à la force et faisait la part du feu. Mais il reçut bientôt la récompense de son patriotisme. Quand il s'agit d'envoyer des députés à l'Assemblée de Bordeaux, son nom sortit le premier de l'urne. Il partit pour Bordeaux déjà malade, et quand il arriva dans cette ville, ce fut pour s'aliter. Le vote prévu de l'Assemblée lui porta le dernier coup, et le 1<sup>er</sup> mars 1871, il expirait loin des siens, loin de son Alsace pour laquelle fut sa dernière pensée.

L'effet de cette mort, en un tel moment, fut immense ; elle acquit les proportions d'un deuil national ; on voulut voir dans cette triste coïncidence comme une fatalité mystérieuse ; ces funérailles, auxquelles l'Assemblée était absente, c'étaient les funérailles mêmes

de l'Alsace sacrifiée et immolée à ses bourreaux, et les paroles brûlantes que jeta sur ce cercueil le dernier partisan de la guerre à outrance éveillèrent dans tous les cœurs un douloureux écho et les angoisses du remords.

Strasbourg n'oubliera jamais la triste et imposante journée du 8 mars 1871. La veille, le corps de Küss, ramené de Bordeaux par son fils ainé, avait été déposé à l'Hôtel de Ville. A deux heures, son cercueil était sur la place du Broglie, ne portant pas d'autres insignes que les insignes du professeur et une couronne civique. Tous les établissements publics, tous les ateliers, tous les magasins étaient fermés. Le convoi se rendit à Saint-Thomas, escorté, dérision amère, par les autorités prussiennes ; elles rendaient les honneurs funèbres au républicain français qu'on essayait en vain de réduire, par cette démonstration niaise, au rôle de personnalité purement locale. Quand le cercueil arriva dans le temple, la marche funèbre de Beethoven, de ce Beethoven qu'il aimait tant et qu'il comprenait si bien, fit retentir sous les voûtes, comme un cri de désespoir, ses accords sublimes et sa poignante mélodie. Mais ces larmes du génie n'étaient rien auprès des larmes de toute cette population qui suivit le cercueil jusqu'au cimetière (Sainte-Hélène) ; la plupart des maisons, plus ou moins touchées par les obus, étaient tendues de noir. Mais quelle émotion s'empara de tous les cœurs quand le cortège entra dans ce Faubourg de Pierres dont l'aspect rappelle celui des villes détruites ! Des drapeaux noirs à tout ce qui avait été une maison ; une foule immense et silencieuse se découvrant devant le passage du corps ; des femmes en deuil, des enfants vêtus de noir, montés sur les pierres calcinées de leurs demeures pour jeter de loin un dernier adieu à cette dépouille d'un grand citoyen, à tout ce passé de l'Alsace qui s'en allait vers la tombe. C'était à la fois un hommage solennel et une muette protestation ! Quand on arriva au cimetière, où les autorités prussiennes eurent le bon goût de ne pas entrer, l'émotion déborda

de tous les cœurs, et les cris de : « Vive la France ! Vive la République ! » s'élancèrent de la poitrine de tous les assistants, tandis que les premières pelletées de terre rebondissaient sur le cercueil.

Tel a été le savant ; tel a été l'homme politique. Mais si je me bornais là, on ne connaîtrait Küss qu'imparfaitement. Au milieu des travaux scientifiques, des fatigues de sa clientèle, des obligations du citoyen, il trouvait encore quelques heures pour tous les nobles délassements qui sont le luxe de l'intelligence. Admirablement doué, il n'était étranger à aucune branche des connaissances humaines ; il les cultivait toutes avec succès et quelques-unes en maître. Profondément poète, il avait un vif sentiment des beautés de la nature, et, tant que sa santé le lui permit, les montagnes des Vosges et de la Forêt-Noire n'avaient pas d'explorateur plus infatigable, de plus sincère admirateur. D'une exquise sensibilité, sous une forme un peu rude, il aimait et pratiquait les arts ; excellent musicien, il avait un culte fervent pour les grands génies de la musique, de la musique classique surtout. Il dessinait avec goût, et avait fait pendant quelque temps un cours d'anatomie plastique très suivi par les dessinateurs et le public de Strasbourg.

Les qualités de l'homme marchaient de pair avec les dons de l'intelligence. Sa bienfaisance, sa bonhomie, sa probité rigide attiraient l'estime et le respect ; son élévation morale s'accompagnait peu de la basse et de la vulgarité, et il était sans pitié pour les intrigants et les faiseurs. En famille, Küss était d'une simplicité de mœurs antique ; sa vie était patriarcale ; aimant peu le monde, il pouvait passer aux yeux de certaines gens pour taciturne et un peu misanthrope ; mais sa famille et ses intimes, qu'il choisissait avec soin, savent quelle cordialité, quelle gaieté même se cachait sous cette réserve froide qui lui était habituelle avec les étrangers.

Ai-je réussi à faire revivre Küss pour ceux qui l'ont connu, à le faire connaître aux autres ? Je le désire.

Ces quelques pages auront au moins servi à honorer une existence pleine de simplicité et de grandeur, et vouée constamment au bien, à la science et à la patrie.

## III

Comme suite et utile complément de cette belle notice, d'un accent si émouvant, je ne crois pas déplacé de consigner ici les résultats d'une enquête personnelle, au cours de laquelle j'ai été assez heureux pour recueillir, soit oralement, soit par écrit, les témoignages de diverses personnes ayant approché de très près le professeur Küss et l'ayant bien connu.

Sa fille d'abord, la regrettée M<sup>me</sup> Gustave Fischbach. Pendant une villégiature passée en commun dans une station de montagne des Vosges, elle voulut bien évoquer pour moi ses lointains mais très précis souvenirs de jeunesse, et je ne crois pouvoir mieux faire que de transcrire simplement les notes suivantes, prises pour ainsi dire sous sa dictée, le 12 août 1919 :

« Le père de mon père, me dit M<sup>me</sup> Fischbach, tenait à Strasbourg un commerce de mercerie et de coton (1); sa mère était originaire de Wildersbach, près Rothau, au Ban-de-la-Roche.

« Très remarquablement intelligent, doué d'une grande facilité, mon père fit au Gymnase protestant ses études classiques, avec assez de succès pour qu'il pût sauter une classe. Il aurait réussi dans toutes les carrières. Sa tête était une vraie encyclopédie. Très versé en chimie, connaissant bien les pierres, la botanique, avec lui on apprenait toujours quelque chose, et on ne lui faisait pas une question qui restât sans réponse.

« Il sayait à fond l'allemand, un peu l'anglais, mais point d'autre langue vivante.

(1) Le père de Küss, qui eut deux fils et trois filles, et mourut le 25 février 1842, était fabricant de passementeries et marchand de coton, 81, rue du Vieux-Marché-aux-Poissons, maison natale de son fils Emile.

« En outre, bon musicien, fondateur, avec son ami Thomas, de la *Société Chorale*. Il jouait de l'alto, et il y avait chez nous des séances de musique classique dont les autres exécutants étaient le premier violon Grodvolle, le pharmacien Klein (violoncelle), mes frères (violon), et moi au piano.

« Comme médecin, il se montra toujours d'un extrême désintérêt, demandant à ses clients modestes 2 francs par visite, et souvent rien. On ne lui faisait qu'un reproche, celui de n'être pas assez drogueur (1).

« En 1849, mon père, après l'affaire du 14 juin, dut subir quatre mois de détention préventive à la prison de la rue du Fil. C'est dans la prison que fut baptisé l'ainé de ses fils, Emile, et l'une des lettres du détenu parlait, à cette occasion, de « la religion, née des persécutions ».

« Quand éclata la guerre de 1870, nous habitions depuis janvier au n° 4 de la rue du Puits, là où est aujourd'hui le bureau de police, une maison de modeste apparence que mon père venait d'acheter (il demeurait auparavant au 15 de la rue des Juifs, maison Berger-Levrault). Pour se rendre, pendant le bombardement, de son domicile à la Mairie, rue Brûlée, il lui fallait suivre la rue des Serruriers, traverser la place Gutenberg, emprunter la rue des Hallebardes, celle des Juifs et la rue des Charpentiers, constamment sillonnées et balayées par les obus. Mon père disait plaisamment que dans le corridor d'une certaine maison de la rue des Charpentiers, où l'on se réfugiait en cours de route, on aurait pu tenir conseil, tant on y était nombreux.

« Je me souviens que, huit jours avant la capitulation, le maire donna chez lui un dîner auquel assis-

(1) Une vieille amie strasbourgeoise, Mme Sch\*\*\*, dont Küss fut le médecin, me l'a dépeint comme excellent praticien, dévoué à ses malades, attentif, peu drogueur, mais froid, peu communicatif et trop ménager de ses paroles au cours de ses visites. Et elle me citait ce mot très drôle d'une autre cliente de ses connaissances : « Le Docteur Küss vous laisse presque mourir, mais il vous tire toujours d'affaire. » (G. H.)

tait Edmond Valentin, le nouveau préfet, qui venait d'entrer dans la place assiégée, à travers les lignes ennemis, par un coup d'audace tenant du miracle.

« Après le siège, j'allai un jour à la Mairie voir mon père, resté à la tête de la municipalité. Il faisait dans la pièce une chaleur atroce. « C'est un enfer ! me dit-il (1), mais le moins qu'il puisse faire en enfer, c'est qu'il y fasse chaud ».

« Vers janvier-février 71, une épidémie de variole noire sévit à Strasbourg. On venait souvent déranger mon père pendant la nuit pour des malades ; ce qui, joint à sa santé depuis longtemps déjà très profondément atteinte, aux fatigues et aux soucis accumulés du siège (2) et de l'administration municipale en face des exigences prussiennes, n'était pas fait pour le remettre. Il était sérieusement malade lorsqu'eurent lieu les élections du 8 février pour l'Assemblée nationale, qui lui donnèrent, dans le Bas-Rhin, la presque totalité des suffrages. Sa femme soutenait qu'il était hors d'état de partir pour Bordeaux ; mais, au contraire, ses collègues (Oscar André notamment) insistaient pour son départ, faisant valoir qu'il était le premier élu de la députation du Bas-Rhin. Il partit donc. Arrivé à Kehl, il lui fallut, pour gagner l'embarcadère de la rive droite, traverser une galerie de désinfection établie sur le pont du Rhin : les gaz chlorés irritants qui s'y dégageaient achevèrent là l'œuvre de la maladie, transformant la bronchite chronique dont souffrait mon père en bronchite capillaire. Quand son fils ainé Emile (1849-1882) arriva à Bordeaux, il le trouva râlant.

(1) De cette époque date une lettre adressée par Küss au général Uhrich, l'ancien commandant supérieur et vaillant défenseur de Strasbourg, où il lui écrivait, le 11 octobre 1870 : « Nous avons traversé ensemble des temps bien difficiles. Depuis, nous autres que vous avez institués pour gérer et défendre les intérêts de cette malheureuse ville, nous nous prenons parfois à regretter les jours du bombardement. C'est tout dire. » (G<sup>1</sup> Uhrich, *Documents relatifs au siège de Strasbourg*; Paris, Dentu, 1872, p. 175).

(2) Je tiens de mon ami, le regretté M. Gustave Küss (1856-1930), le dernier des quatre fils de Küss, que son père avait eu, pendant le siège de Strasbourg, une crise d'amnésie qui dura plusieurs heures. (G. H.)

« Sans fortune personnelle, le professeur Küss, pour subvenir aux besoins matériels et à l'éducation d'une famille de cinq enfants, une fille et quatre fils, dut renoncer pour ainsi dire à la science pure et faire de la pratique médicale.

« Les soucis du jour et la préoccupation constante du lendemain, ne l'empêchaient pas toutefois de se montrer gai de caractère dans son intérieur. Le dimanche, dans les beaux jours, il disait, en partant le matin pour ses visites : « Que ceux qui voudront venir avec moi à Sainte-Odile, ou à Saverne, soient à la gare à telle heure!... » Mais, comme chef de famille, il était ferme (1); ses enfants lui obéissaient toujours.

« Mon père n'aimait pas le monde; le cercle de ses amis était restreint et choisi. De la Faculté, il voyait surtout le Dr Morel, l'histologiste, professeur d'anatomie, le Dr Aimé Robert et le Dr Held, parrain de son fils ainé. Parmi ses intimes : Auguste Boeswillwald, le marchand de cuir, qui fut le tuteur de ses fils; le frère de ce dernier, Emile, le célèbre architecte; le pharmacien Klein; et mon parrain, le Dr Théod.-Fréd.-Charles Stamm, médecin, d'une très bonne famille de Darmstadt, réfugié à Strasbourg depuis l'échauffourée de Francfort en 1836, et mort à 89 ans, il y a une dizaine d'années. C'est sa femme, M<sup>me</sup> Stamm, qui me disait un jour, parlant de mon père : « *Ein Mann wie dein Vater gibt's nur alle hundert Jahre einmal einer!* »

\* \*

A ces intéressants souvenirs d'ordre intime et familial, je joins, pour terminer, deux dépositions écrites concernant l'homme, le médecin et le professeur, et que deux de ses anciens élèves, qui ont laissé des noms honorés, m'avaient fait l'amitié de rédiger pour

(1) Très sévère même d'après M. Gustave Küss, dont les souvenirs étaient d'un jeune garçon, probablement turbulent.

moi. La première est due à la plume de notre ancien et vénéré collègue le Dr D. Goldschmidt, qui fut l'interne de Küss (1); l'autre a pour auteur mon parent, feu le Médecin Colonel en retraite Léon Oberlin (2). Ces deux brèves notices, par leur vivante précision, achèveront de mettre dans tout son relief l'originale figure du maître de Strasbourg.

#### NOTICE SUR LE PROFESSEUR KÜSS

Par le Dr D. GOLDSCHMIDT.

Le professeur Küss avait une physionomie très caractéristique : grand (3), la démarche raide, lente, un peu saccadée et comme automatique; le haut du crâne chauve; le visage encadré d'une barbe en collier grisonnante; la moustache rasée; la bouche large. Cet homme à la parole lente, mesurée, réfléchie, ayant l'air calme, presque froid, prenait volontiers un ton enjoué dans sa conversation et parfois même dans ses savantes leçons. Il était d'un abord facile, accueillant; ses élèves l'adoraient, et pour son enseignement des plus attrayants, et pour ses qualités de droiture, de justice, de désintéressement.

(1) Le Dr D. Goldschmidt (1832-1926), président de la Société des Sciences, Arts et Agriculture du Bas-Rhin, après avoir longtemps exercé la médecine avec haute distinction dans le grand centre rural et industriel d'Illkirch-Graffenstaden, puis à Strasbourg même de 1870 à 1912, s'était fixé à Paris, où, jusqu'à un âge extrêmement avancé, la lucidité de son intelligence et la fidélité de sa mémoire ont fait l'admiration de ses amis. On lui doit un livre plein d'intérêt, préfacé par Lavisse : *Autour de Strasbourg assiégé* (Strasbourg; Treuttel et Würtz, in-8, 1912).

(2) Le Dr Marie-Philippe-Léon Oberlin (1841-1929), officier de la Légion d'honneur, médaillé de la guerre de 1870-71, médaille d'argent de la Reconnaissance Française, ancien maire de la ville d'Avranches où il s'était retiré, était le fils d'un ancien directeur de l'Ecole de Pharmacie de Strasbourg.

(3) Voici, contenu dans l'arrêt de mise en accusation, le signalement de police de Küss en 1849 : « Taille de 1 m. 80, cheveux châtais, sourcils clairs, front haut, nez assez gros, yeux bruns, bouche moyenne, menton rond, visage oblong. » (G. H.)

Küss était l'homme du devoir, franc, loyal, modeste et sans ambition personnelle; mais il avait des convictions fermes, dont il ne se départissait pas. Bien qu'il fût accaparé par ses études, son enseignement et par sa clientèle, il trouvait encore le temps de s'intéresser aux arts, à la musique surtout. Il était l'un des fondateurs de la Société Chorale de Strasbourg et lui prêtait, tout professeur qu'il fût, le concours de sa belle et profonde voix de basse.

Il a souvent raconté qu'à son époque les internes étaient logés et nourris à l'hôpital. Avec quelques-uns d'entre eux il avait organisé un petit orchestre, et il trouvait plaisir parfois à rappeler certaines de ses frasques d'étudiant.

En voici une dont j'ai gardé le souvenir. Les internes de l'hôpital s'étaient avisés, certaine nuit, de danser dans la salle de garde; il était du nombre et jouait du violon. Leur tapage arrivant jusqu'aux oreilles du Directeur, celui-ci fit soudain irruption au milieu de la bande, enjoignant à nos gaillards, d'un air courroucé, d'avoir à cesser ce charivari. N'importe! ajoutait Küss, qui riait de bon cœur au souvenir de cette gaminerie, nous continuâmes de plus belle, en tournant autour du malheureux directeur, sans mettre fin à nos airs joyeux, jusqu'à ce qu'il réussit enfin à nous échapper. Ce récit, Küss l'assaisonait de mimiques des plus drôles, et nous étions de notre côté fort amusés.

J'avais été son interne, et il était l'un des examinateurs à ma soutenance de thèse. Passant après la séance par la salle de délibération des professeurs, afin de déposer la robe que j'avais dû endosser pour cette cérémonie, je le vois encore tournoyer autour de moi, en chantonnant gravement le *Dignus, dignus est intrare...* Sous son air grave et des plus sérieux, Küss était en somme un vrai pince-sans-rire et, à l'occasion, un compagnon gai et enjoué.

Je ne parlerai pas longuement de son enseignement si original, si instructif. Küss a été des premiers à s'occuper de microscopie. Dans son cabinet — une

petite pièce sous les combles de l'hôpital — il nous montrait sous un microscope qui lui appartenait en propre, car on ne lui en fournissait aucun, ses trouvailles sur les épithéliums, etc.

Le maître était aussi chargé de la clinique des maladies cutanées et syphilitiques pendant le semestre d'hiver.

Là encore, on retrouve en ses leçons son originalité. Il inscrit lui-même ses observations dans un petit cahier oblong. Les traitements qu'il prescrit sont simples et peu variés. Il a une confiance spéciale dans l'iodure de potassium, en fait son cheval de bataille contre les maladies syphilitiques. Je l'ai entendu enseigner et répéter qu'il suffit, pour faire de bonne thérapeutique, d'avoir dans son répertoire un petit choix de médicaments qu'on sache bien manier. Ce précepte est très juste, et j'ai été à même de le vérifier souvent.

Comme je l'ai déjà dit, le maître était adoré de ses élèves, et ses leçons étaient très suivies et écoutées avec une attention et un recueillement que devaient lui envier la plupart des autres professeurs.

Le rôle politique de Küss est connu. On a dans certains milieux prétendu émettre des doutes sur son patriotisme. Il était au contraire ardent patriote français et républicain. Comme Français, il aimait surtout l'Alsace et, comme Alsacien, Strasbourg avait ses préférences, le meilleur de son cœur.

---

#### NOTE SUR LE PROFESSEUR KÜSS

Par le D<sup>r</sup> Léon OBERLIN

Dans mes plus lointains souvenirs d'enfance, je vois encore le capitaine Küss, alors aussi jeune professeur, commandant sa compagnie de garde nationale d'une voix martiale et avec un sérieux imperturbable. Cela

se passait en 1848 et la compagnie se rassemblait précisément sous les fenêtres de la maison paternelle, rue du Vieux-Marché-aux-Poissons. C'était un spectacle souvent renouvelé, dont un enfant de mon âge (7 ans) ne se lassait pas.

Au début, la tenue de ces gardes nationaux était très panachée ; mais, petit à petit, la compagnie Küss prit un aspect très militaire et évolua avec une précision remarquable. Lors des journées de Juin 1848, elle faillit partir pour Paris ; les 120 lieues à faire par étapes étaient un obstacle sérieux et qui fit réfléchir ; mais j'ai le souvenir très net que cette compagnie passait pour la meilleure de la légion strasbourgeoise. Mon père était sous-lieutenant dans la compagnie, Magnus, marchand de faïences, était lieutenant. Les grades avaient été donnés à l'élection.

Quand vint l'Empire, la garde nationale fut licenciée.

Je ne retrouvai le professeur Küss qu'en 1861, alors qu'étudiant en médecine de seconde année, je suivais son cours de physiologie.

Assez grand, de large carrure, avec une figure taillée à coups de hache, une barbe un peu hirsute, Küss, d'aspect froid, presque rébarbatif, s'avancait d'un pas lent dans le grand amphithéâtre de la Faculté, s'installait sur une simple chaise et prenait la parole d'une voix sourde et avec une lenteur calculée. Malgré cela, il exerçait une véritable séduction sur son auditoire par la clarté et la simplicité de son exposition. On était suspendu à ses lèvres et on prenait forces notes, car on savait ne trouver nulle part les théories enseignées à ce cours.

Je ne veux pas en parler dans cette note, parce que les théories de Küss en physiologie ont été très bien exposées depuis par son élève Mathias Duval. La théorie du globule était célèbre parmi les étudiants et même on en riait un peu ; la conception de l'appareil urinaire et de ses fonctions était remarquable et s'éloignait sensiblement de celle des livres de physiologie de l'époque.

Au vrai, aucun professeur n'était populaire parmi les étudiants comme Küss, aucun n'était écouté comme lui. En physiologie, personne n'était refusé aux examens, parce qu'avec un enseignement si clair, si net et si simple, on aurait été bien coupable de n'en pas savoir profiter. On savait que Küss avait des opinions républicaines et cela n'était point pour déplaire à une jeunesse naturellement frondeuse. Mais il vivait très retiré et n'avait point de contact avec les étudiants en dehors de son enseignement.

En quatrième année, je retrouvais le Pr Küss dans un des coins les plus sombres du vieil hôpital de Strasbourg, chargé d'une clinique des maladies cutanées et syphilitiques. Mais là, son enseignement n'avait plus la même force, ni la même originalité.

En résumé, la figure du Pr Küss était unique dans la Faculté de Strasbourg qui comptait cependant à cette époque des hommes éminents tels que Sédillot, Forget, Schützenberger, Stoltz, etc. Tous ses élèves ont conservé un profond souvenir de son enseignement.

---

## LES « CLINIQUES » DE MADAME DE SÉVIGNÉ

Par le Professeur LAIGNEL-LAVASTINE

et le docteur Ives M. BURILL

Ce titre étonnera plus d'un lecteur. Si M<sup>me</sup> de Sévigné a « fait de la médecine », ceci n'implique point qu'elle l'ait étudiée ; elle en aurait été même fort surprise, si quelqu'un s'était avisé de lui en faire la remarque. M<sup>me</sup> de Sévigné a écrit sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, et ses lettres pourraient servir de thème à bien des commentaires sur la société, la cour, les guerres, la religion, les sciences et les arts au XVII<sup>e</sup> siècle, mais c'est en médecin que nous considérerons aujourd'hui sa volumineuse correspondance avec sa famille et ses intimes.

Toutes proportions gardées, il ne nous a point paru exagéré de donner le nom de « Cliniques » aux commentaires que la marquise se plaît à faire à tout propos, et sur tout ce qui a rapport à notre profession. M<sup>me</sup> de Sévigné est omnisciente par principe ; aussi discourra-t-elle avec aisance sur la chirurgie, comme sur la médecine, sur l'obstétrique, comme sur plusieurs autres spécialités : puériculture, oto-rhino-laryngologie, orthopédie, etc..., sans jamais être embarrassée. Coûte que coûte, elle trouvera des explications sur tous ses « cas cliniques » observés, et appréciera à sa façon les prescriptions thérapeutiques des médecins ou des empiriques, placés sur le même plan.

### 1) Cliniques chirurgicales.

La saignée était une intervention courante à cette époque. Presque toutes les maladies en relevaient,

les « chirurgiens-barbiers » le faisaient fort proprement; le patient et son entourage étaient également satisfaits, car la vue du sang a toujours impressionné les foules. La Marquise de Sévigné goûtait fort peu pour elle cette intervention ; ses théories physiopathologiques étaient spéciales. Elle croyait, par exemple, que le fait de saigner une personne de sa famille suffisait pour que tous les membres puissent en ressentir les bienfaits, peut-être en vertu du principe qu'ils étaient tous « du même sang ». N'écrivit-elle pas à son cousin Bussy-Rabutin (1) : « *J'ai senti votre saignée; n'étais-ce pas le 17 de ce mois ? Justement, elle me fit tous les biens du monde, et je vous en remercie. Je suis si difficile à saigner que c'est une charité à vous de donner votre bras au lieu du mien.* »

Peut-être abusait-on de la saignée au XVII<sup>e</sup> siècle, peut-être aussi n'en faisons-nous plus assez usage aujourd'hui. Mme de Sévigné donne sur cette thérapeutique un avis sans appel : « *Il y a des fêtes continues à Versailles (2), hormis l'accouchement de Madame la Dauphine; car les médecins ne pouvant lui faire d'autre mal, se sont si bien mécomptés, qu'ils l'ont saigné dans la fin du troisième mois, et dans le huitième, tant ils sont enragés de vouloir toujours faire quelque chose.* » A propos d'une saignée faite à sa fille pour des « inquiétudes dans les jambes » : « *Je serais bien aise que mon sang ne soit pas répandu inutilement.* » Plus tard, elle ne sera pas d'avis de faire saigner son petit-fils âgé de trois ans : « *De mon temps, on ne savait pas ce que c'était que de saigner un enfant.* »

Toutefois, il est curieux de rapporter ici que Mme de Sévigné aurait en quelque sorte pressenti les bienfaits que pouvait apporter à une anémique la transfusion du sang. Sa fille, Mme de Grignan était très affaiblie par des fausses-couches et dés accouche-

(1) Lettre au comte Bussy-Rabutin (26 juillet 1668) ; c'est lui qui écrit *L'Histoire amoureuse des Gaules*.

(2) Lettres à Mme de Grignan (28 juillet 1682, 29 avril 1658, 18 mai, 1689, 26 juin 1675, 8 juillet 1671).

ments successifs, la marquise écrit à M. de Coulanges, son cousin (1) : « *Il y a trois mois qu'elle est accablée d'une sorte de maladie qu'on dit qui n'est point dangereuse, et que je trouve la plus triste et la plus effrayante de toutes celles qu'on peut avoir... Son dernier état a été si violent qu'il en a fallu venir à une saignée du bras : étrange remède, qui fait répandre du sang, quand il n'y en a déjà que trop de répandu ! C'est brûler la bougie par les deux bouts. Ce que vous pourriez faire de mieux pour moi, mon aimable cousin, ce serait de nous envoyer, par quelque subtil enchantement, tout le sang, toute la force, toute la santé, toute la joie que vous avez de trop, pour en faire une transfusion dans la machine de la fille* ».

Comme autres interventions chirurgicales, on opérait les fistules à l'anus. Louis XIV fut opéré par Félix, son premier chirurgien, le 18 novembre 1686 : « *le héros de cette bataille dut cependant tourner le... dos à l'ennemi* », écrit M<sup>me</sup> de Sévigné. Les chirurgiens pratiquaient la taille, opéraient les ongles incarnés, sans anesthésie naturellement : « *A propos d'un petit supplice* (2), *en voici un petit qui vous fera frissonner* ». M. du Plessis avait à chaque premier orteil un ongle incarné : « *... un homme admirable lui a proposé et exécuté un petit remède anodin : c'est de lui arracher de vive force les deux ongles tout entiers et toute la racine... il marche présentement comme un château branlant ou comme un cheval désossé* ».

## 2) Cliniques médicales.

Mêmes sons de cloche en « médecine ». La marquise avait une tante hydropique (3) : « *... son visage est plus changé que si elle était morte depuis huit jours, M. Veson* (4), *lui a signifié son arrêt : elle ne prend* »

(1) Lettre du 15 octobre 1695.

(2) Lettre à M<sup>me</sup> de Grignan (10 janvier 1680).

(3) Henriette de Coulanges, marquise de la Trousse.

(4) Médecin de M<sup>me</sup> de la Trousse.

*plus de remède, la nature ne retient plus rien, elle n'est quasi plus enflée, parce que l'hydropisie a provoqué le desséchement..., c'est une hydropisie de vent et d'eau... elle est usée, son foie est grâte ; elle a soixante-six ans, voilà son mal* ». Cette « observation » chez une ascétique est assez bien brossée.

Le 24 août 1679, le Cardinal de Retz est à l'agonie : « *il est accablé d'humeurs* », écrit M<sup>me</sup> de Sévigné, « *elles lui causent des faiblesses ; il a un hoquet qui marque la bile dans l'estomac* ». Plus loin, c'est une jeune fille de dix-sept ans qui meurt « *d'une vapeur de fille* ».

Désirons-nous avoir quelques notions cliniques sur l'apoplexie : le président Amelot en meurt (1) : « *J'ai vu cette pauvre M<sup>me</sup> Amelot, elle pleure bien ; je m'y connais* ». Puis, c'est M<sup>me</sup> d'Escars : « *elle a fait grand peur à elle et à celles qui se portent trop bien* ». Le comte de Boufflers meurt également d'apoplexie « *en passant d'une chambre dans l'autre, sans autre forme de procès* » (2).

Voici maintenant un remède pour éviter la gravelle : « *Je me suis accoutumée à prendre tous les matins un verre ou deux d'eau de lin ; avec ce remède, je n'aurais jamais de néphrétique... M. le Procureur Général me détermina à cette eau de lin, son père est mort de la gravelle ; il en a une telle peur qu'il s'est dévoué à cette eau... Comme le mien n'est pas mort de ce mal, je me contente d'en boire tous les matins* ».

Pour guérir l'asthme, M<sup>me</sup> de Sévigné recommande le conseil de Montesquieu : lire l'*Histoire des Croisades*, du père Maimbourg, en respirant seulement après chaque période ; curieux procédé de spirométrie. Notre « confrère » soigne M. d'Hacqueville : son « malade » est atteint de coryza, il fait un peu de température ; M<sup>me</sup> de Sévigné est fort inquiète : « *J'en suis en peine, car je n'aime la fièvre en rien, j'ai dit*

(1) Lettres à M<sup>me</sup> de Grignan (12 février et 1<sup>er</sup> mai 1671).

(2) Pendant l'enterrement, son cercueil fut renversé et tua net le curé. Peut-on voir dans cet accident la relation avec la fable de la Fontaine « *Le Curé et le Mort* », écrite quinze jours plus tard (Liv. VII, fab. 10).

*qu'elle consume, mais c'est la vie* ». Comme il est jeune, le malade guérit tout seul. Mais M<sup>me</sup> de Puisieux s'avise d'avoir le même mal ; la marquise perd la tête ; en « bon médecin », elle ne peut accepter la méthode expectative, puis elle s'irrite de voir sa « malade » se rétablir d'elle-même : « *Elle est ressuscitée, mais n'est-ce pas mourir deux fois ?* » Vraiment, M<sup>me</sup> de Sévigné a réponse à tout.

3) Cliniques obstétricales.

Sur ce chapitre, M<sup>me</sup> de Sévigné est très prolixe. Les fausses-couches et accouchements successifs de M<sup>me</sup> de Grignan ont été pour elle mille et un sujets d'inquiétudes et de recommandations. Ces faits sont déjà suffisamment connus pour s'y appesantir, et nous nous sommes contentés de relever les passages les plus originaux. Voici la description de la naissance de sa petite fille : « *Hélène, une de mes femmes dit : Madame, c'est un petit garçon. Je le dis au coadjuteur, et puis quand nous le regardâmes de plus près, nous trouvâmes que c'était une petite fille. Nous en sommes un peu honteuses, quand tout l'été nous avons fait des bêguins au Saint Père ; je vous assure que cela rabaisse le caquet (1).* »

Pour les couches suivantes, M<sup>me</sup> de Sévigné multiplie ses avis, et donne maints conseils à sa fille (2) : « *L'agitation continue qui ne donne pas le temps à un enfant de pouvoir se remettre à sa place quand il a été ébranlé, fait une couche avancée qui est très souvent mortelle... On vous a tiré du canon (3), cela est très dangereux... Au nom de Dieu, si vous m'aimez, conservez-vous, ne dansez point, ne tombez point,*

(1) On raconte qu'une princesse ayant accouché seule pendant la nuit sut bien de quel sexe était son bébé. Quand on vint près d'elle, elle dit : « C'est un garçon ! » ; et comme on était surpris de son affirmation, elle ajouta : « J'en suis sûre, j'ai taté ».

(2) Lettres à M<sup>me</sup> de Grignan (13 et 15 Mai 1671).

(3) M<sup>me</sup> de Grignan, bien qu'enceinte, avait accompagné son mari dans une inspection à Marseille.

*reposez-vous souvent* ». Un incendie a failli détruire le château de Grignan, la fille de M<sup>me</sup> de Sévigné écrit de suite à sa mère pour la rassurer, mais lui conte que les frayeurs ne lui valent rien de bon, « *car, quoique je ne sois pas grosse, elles me le font devenir (1)* ». M<sup>me</sup> de Grignan avait bien préjugé; à quelque temps de là, elle annonce à sa mère une nouvelle grossesse.

Tous ces accouchements successifs sont préjudiciables à la santé de sa fille. Elle s'inquiète, et vivement taille sa plume pour gourmander son gendre. Elle fait à sa fille des recommandations intimes: « *Je vous prie, ne vous fiez point aux deux lits, c'est un sujet de tentation. Faites coucher quelqu'un dans votre chambre* ». « Ce préservatif » fut-il sans valeur, M<sup>me</sup> de Grignan est encore une fois enceinte, et cependant le plus petit « feu de joie » n'a pas été signalé, sur lequel la jeune maman serait en droit de rejeter la responsabilité. Au reçu de cette nouvelle, M<sup>me</sup> de Sévigné se fâche: « *Je ne suis point contente de vous, il faut que je vous gronde. Vous traitez votre accouchement comme celui de la femme d'un colonel suisse (????), vous avez caqué dès le troisième jour.. et vous vous étonnerez après cela que vous êtes maigre* ». M<sup>me</sup> de Grignan promet bien à sa mère d'être plus sage; celle-ci l'en félicite un peu trop tôt, car ma fille fait une sixième grossesse et accouchera d'un enfant né avant terme.

#### 4) De quelques spécialités.

« *Pour votre enfant (2), voici de ses nouvelles : je la trouvais pâle ces jours passés. Je trouvais que jamais les tétons de sa nourrice ne s'enfuyaient ; la fantaisie me prit de croire qu'elle n'avait pas assez de lait. J'en-*

(1) M<sup>me</sup> de Grignan écrit ailleurs, non sans humour, qu'elle devient enceinte, chaque fois qu'il y a le feu « quelque part ».

(2) Il s'agit de la fille aînée de M<sup>me</sup> de Grignan élevée chez sa grand-mère (lettre de M<sup>me</sup> de Grignan : 8 avril 1671).

voyait quérir Pecquet (1), qui trouva que j'étais fort habile... il revint au bout de quelques jours, il trouva que la petite diminuait. Je vais chez M<sup>me</sup> du Puy-du-Fou ; elle vient ici, elle trouve la même chose ; mais parce qu'elle ne conclut jamais, elle disait qu'il fallait voir. « Et quoi voir », lui dis-je, « Madame ? » M<sup>me</sup> de Sévigné prend aussitôt des directives ; elle change de nourrice, en choisit une nouvelle à son goût ; elle écrit à sa fille : « Ce fut un plaisir de la voir téter... celle-ci à du lait comme une vache... J'ai acquis une grande réputation dans cette occasion ».

M<sup>me</sup> de Sévigné s'oppose à faire couper trop courts les cheveux de son petits-fils : « J'ai consulté les habiles (2), c'est le moyen d'ébranler son petit cerveau, de lui faire avoir des fluxions, des maux d'yeux, des petites dents noires (???) ».

Quant à l'hydrothérapie, voici ses idées : « Vous savez, ma belle, qu'on ne saigne pas tous les jours (3), de sorte que pendant les trois jours que je n'ai pas pu me mettre dans la rivière, j'ai été à Livry ».

Même science en oto-rhino-laryngologie. A propos d'une angine : « C'est un mal fort sensible que d'avoir une amygdale enflée ; cela s'appellerait une esquinancie si l'on voulait. » Ne la contrarions pas.

En orthopédie, il s'agit encore de son petit-fils ; c'était un enfant délicat, chez qui l'on craignait une conformation irrégulière du thorax (4) : « Pour sa taille, c'est une autre affaire. On vous conseille de lui donner des chausses pour voir plus clair à ses jambes ; il faut qu'il agisse et qu'il se démène, il faut lui mettre un petit corps un peu dur (5) qui lui tienne la taille ». Plus loin, elle propose « un corps de fer », mais un tel appareil ne saurait être bien exécuté en Provence.

Nous terminerons sur une note gaie. La question

(1) Médecin ordinaire de M<sup>me</sup> de Sévigné ; il fut plus anatomiste que médecin, fit des recherches sur les voies lymphatiques et donna son nom à notre réservoir de lymphé : la citerne de Pecquet.

(2) Les médecins ou les empiriques ?

(3) Lettre à M<sup>me</sup> de la Fayette.

(4) Lettre à M<sup>me</sup> de Grignan (6 mai 1676).

(5) Lisez : un justaucorps.

des scrupules de conscience était fort à la mode, mais en femme de bon sens, M<sup>me</sup> de Sévigné ne pouvait s'associer à cette pratique, bien que cela fut du « bel air ». A propos du laquais du coadjuteur, frère de M. de Grignan, qui prit de remords avait essayé, de se faire trappiste, elle écrit à sa fille (4) : «... *Il en est revenu à demi fou, n'ayant pu supporter ces austérités. On chercha un couvent de coton pour l'y mettre, et le remettre de l'état où il est. Je crains que cette Trappe qui veut surpasser l'humanité, ne devienne les Petites Maisons* ». Pour être fort orthodoxe, la réflexion est pleine d'à-propos.

---

UNE AFFAIRE MÉDICO - LÉGALE  
AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

Par le Dr Paul DELAUNAY.

---

Nicolas Saudereau, le métayer de la Touchette (1), devait quatre livres à Jean Aubry, hôtelier à Chemazé, lequel lui redevait cinquante sols. Le 30 décembre 1741, il chevauchait en compagnie du marchand René Godbin, lorsqu'Aubry qui se traînait à pied sur la route, les croisa et se plaignit d'être fort incommodé. Godbin le fit monter sur son cheval, pour le reconduire à son domicile, en reconnaissance de quoi Aubry offrit, aux deux compères, de vider bouteille. Mais nos gens attablés en étant venus à évoquer leurs dettes réciproques, ne tardèrent pas à se quereller et prendre aux cheveux, cependant que le tisserand Benastre, homme pacifique, qui était venu se chauffer dans l'âtre, se rencontra, de peur des coups, contre les landiers. Godbin, plus brave, eut grand peine à séparer les combattants. Accourant à la rescoufle, la femme Aubry se mit à crier après. Saudereau : « Besrault » (2) fripon, sorcier, meneur de loups ! (3)

(1) La Touchette dépendait du Bourg-Philippe, bourg et paroisse, aujourd'hui de la commune de Chemazé (Mayenne), à 3 kil. 5 S.-W. de Chemazé.

(2) Niais. Cf. G. DOTTIN, *Glossaire des parlers du Bas-Maine (département de la Mayenne)*, Paris, Welter, 1899, CXLVIII, 682 p. in-8<sup>e</sup>, p. 76.

(3) Vieille superstition : « L'homme qui a le pouvoir de mener les loups est payé par les loups eux-mêmes, cinq francs par patte menée, et par jour et par nuit. Il y en qui mènent douze loups à la fois (Tournon-Saint-Pierre.) » (J. M. ROUAT, *Le Folklore de la Touraine*, Tours, Arrault, 1931, in-8<sup>e</sup>, p. 101). — A Bourg-le-Roi (Sarthe), on prétendait que les « meneurs de loups » étaient d'anciens braconniers qui, surpris à poser pièges et collets, avaient tué quelque garde ou seigneur féroce de son privilège. Ils devaient promener la nuit entière dans les forêts un troupeau de loups-cerviers. (Dr JOUIN, *Bourg-le-Roi*, Mamers, Fleury, 1900, 458 p. gd in-4<sup>e</sup>, p. 447.)

Tous les Saudereau sont des sorciers ! » (1) — « Je suis d'assez bonne famille, repartit l'autre ; mais on sait assez ce que sont les Aubry ; et toi, tu n'es qu'une salope ! » — Sur quoi, Aubry lui donna un soufflet, et la femme s'arma d'un bâton. Saudereau jugea prudent de battre en retraite, et courut reprendre son cheval, qu'il avait attaché au dehors. Mais pendant qu'il détachait la bride, la mégère continuant de le houssiller, il prit son aiguillon et lui en asséna un coup sur l'épaule : « Ah ! malheureux, tu me tues ! » cria-t-elle. — « Maraud, hurlait à son tour Aubry, tu as battu ma femme ! Je t'envoyrai le sergent. Ah ! Tu veux nous faire perdre quatre livres ? » Finalement, sous la bastonnade, Saudereau enfourcha son bidet et s'ensuit, devant les voisins accourus : le mercier Lepage, le poupelier Guittet, et la femme Ridault, qui en dissertèrent abondamment, tandis que Benastre, fuyant la bagarre, s'allait cacher en quelque coin.

Or, le 5 janvier suivant, la femme Aubry, qui était enceinte de six mois environ, fut prise des douleurs. Le chirurgien Simon Juillet, convoqué, la trouva fébrile, et se plaignant du côté. Il donna quelques conseils et revint dans l'après-midi. La malade était accouchée à dix heures du matin d'un garçon qui mourut un quart d'heure après. L'état s'aggravant, on appela le médecin Huard, puis un deuxième chirurgien, Louis Sotteau. Il opina que l'enfant était mort de « sa naissance prématuée », et, comme son frère, constata sur le haut du bras gauche de la patiente la trace ecchymotique du coup porté par Maître Saudereau. Le 6 janvier, la mère succombait à son tour, et le lieutenant-criminel de Château-Gontier.

(1) On croyait fort aux sorciers dans le pays. En 1757, François Ménard, laboureur, est brûlé vif par des gens qui l'accusaient d'avoir jeté un sort à leur fille, et l'examen de son cadavre est pratiqué, à la requête du sénéchal de la baronnie de Craon, par Etienne Gosnard, médecin de l'hôpital de Craon, et le chirurgien Frostault. (Cf. E. LAURAIN, *Querelles et procès chez nos aïeux du Bas-Maine*, Laval, Goupil, 1921, in-8° ; sur le gril, p. 53 et suiv.). Ces vieilles superstitions sont encore fort ancrées au Bas-Maine ; Cf. le roman de Fréd. LEFFÈVRE, *Samson fils de Samson, Roman d'une famille de sorciers*, Paris, Flammarion, 1930, 257 p. in-18.

informé, déléguait à Chemazé les deux principaux dignitaires de Saint-Luc et de Saint-Côme : Huard, doyen du corps médical, médecin de l'hôpital et conseiller médecin du Roi ; et Louis Recoquillé, maître en chirurgie, et chirurgien juré, avec mission d'en faire leur rapport.

Ce dernier, en présence du médecin, procéda à l'autopsie ; puis nos praticiens tirèrent leur écritoire, taillèrent leur plume, et rédigèrent leurs observations (1) comme il suit :

« Nous, Louis Huard, conseiller médecin ordinaire du roy et Louis Recoquillé, chirurgien juré, demeurans à Château-Gontier, certifions qu'en conséquence d'ordonnance de Monsieur le Lieutenant général criminel à la sénéchaussée et siège préarial de Châteaugontier, à la requête de M. le procureur du roy esdits sieges, à nous signifiée ce jour par Aubry, huissier, nous nous sommes transportés au bourg et paroisse de Chemazé, dans la maison du nommé Jean Aubry, aubergiste, où étant, on nous a représenté le corps d'une femme morte, cheveux bruns, de hauteur de cinq pieds ou environ, et qui nous a paru aagée de trente six à quarante ans, que les assistants nous ont dit estre le corps de la femme dudit Jean Aubry. De la mort de laquelle, recherchant les causes, après une visite exacte des parties externes, nous aurions remarqué une équimose sur la partie supérieure du bras gauche, de diamètre en largeur et longueur de trois travers de doigt ; procédant ensuite à la visite des parties internes, nous aurions reconnu que ladite femme seroit accouchée depuis peu de jours et aurions trouvé dans la matrice du placentia, fermant l'orifice interne de ladite matrice, et sur et autour dudit placentia une quantité d'environ demie livre de sang coagulé, et que nous estimons devoir être la cause de la mort de ladite femme, par le séjour de ce corps devenu étranger qui, empêchant l'affaissement des vaisseaux de la matrice, a deub occasionner une hémorragie considérable, comme nous l'observons tous les jours, en pareil cas, ce qui nous auroit été de plus certifié par la sage-femme. Laquelle femme Aubry, moy Huard, ai reconnu pour estre la même, pour laquelle j'aurois été appellé le jour d'hier, aussy bien que le sieur Sotteau, chirurgien, quoque séparément l'un de l'autre, et l'aurois trouvée

(1) C'est le rapport que la jurisprudence appelait *définitif*.

dans une grande fièvre, se plaignant de douleurs de reins violentes, pour quoy luy aurois ordonné les remèdes requis et convenables en pareil cas. Et aurois de plus vu et visité un enfant mort, duquel elle me déclara estre accouchée le jour précédent. Lequel enfant pouvoit être au terme de cinq à six mois. Lequel enfant étoit de sexe masculin, et auquel je n'ay remarqué d'autres causes de mort que sa naissance prématuée.

De tout quoy, nous avons rendu le présent rapport pour valloir et servir ce que de raison. A Châteaugontier, ce huitième jour de janvier mil sept cent quarante deux. »

Signé : HUARD et RECOUILLÉ.

Sur quoi l'enquête suivit son cours. On convoqua les témoins de la querelle. Le 12 janvier, les deux chirurgiens firent à leur tour leur déposition. Saudreau fut décrété d'ajournement personnel, interrogé par le lieutenant criminel et l'on demanda à M<sup>e</sup> Doublard, premier avocat du roi au présidial d'Angers, une consultation dont l'honorable praticien rédigea les conclusions en ces termes :

« La lecture des dépositions de témoins entendus en l'information faite par le Lieutenant criminel de Châteaugontier, et le rapport du médecin et chirurgien, dont copie est en tête de ce mémoire, prouvent que le 30 décembre 1741, Jean Aubry, cabaretier au bourg de Chemazé, sa femme et Nicolas Saudreau, métayer, eurent dispute et se donnèrent quelques coups de bâton, que la femme d'Aubry en reçut un, qu'elle est accouchée le 5 janvier 1742, d'un enfant de 5 mois ou environ, et qu'elle est décédée le 7 dudit mois de janvier.

Sur quoy, on demande :

1<sup>o</sup> Si Aubry est en droit de poursuivre Saudreau pour les dommages-intérêts résultant de la mort de sa femme et de son enfant, ou si, au contraire, Saudreau n'est pas bien fondé à s'en défendre, ayant reçu un soufflet d'Aubry, et quelques coups de bâton de la femme d'Aubry.

2<sup>o</sup> En cas qu'Aubry ait droit de poursuivre Saudreau pour les dommages-intérêts, quelle procédure il doit tenir devant le lieutenant criminel de Châteaugontier, qui, depuis son information, a décrété Saudreau d'ajournement personnel, l'a interrogé, et rien davantage.

Le soussigné qui a lula copie des dépositions cy-dessus et des autres parts ensemble la copie du rapport des médecin et chirurgien, estime qu'en supposant que l'événement de la mort d'Aubry ne fut point arrivé, il est constant qu'Aubry et sa femme avoient un tort infini dans l'action qui s'est passée. La déposition de Godbin soutenue des autres témoins, justifie qu'ils sont les agresseurs avec malignité, dans leur propre maison qui doit être un asile assuré tant pour celuy qui reçoit que pour celuy qui est reçu, dit la loi 18 § de *in jus vocando* (1).

L'on ne voit pas même dans Saudreau un dessein de se venger des insultes qu'il avoit reçues, puisqu'au contraire, il est prouvé qu'il s'ensuoyoit, et que ce ne fut que pour repousser les injures, les coups et la poursuite qu'on luy faisoit, qu'il donna un coup de son aiguillon sur l'épaule de la femme d'Aubry ; ainsi si l'événement de la mort ne fut point arrivé, et que Saudreau se fut plaint, il y auroit eu lieu de luy adjuger une réparation.

Reste à savoir si Saudreau est coupable du crime d'homicide prétendu commis en la personne de la femme d'Aubry, soit que cet homicide soit casuel volontaire ou involontaire. Il est constant que le mary peut prétendre des dommages et intérêt résultans de la mort causée de son épouse, mais il s'agit de savoir s'il y a eu homicide, *cædes hominis*. Tout conduit à prouver le contraire. Tous les témoins déposent que Saudreau a seulement donné un coup d'aiguillon sur l'épaule de la femme d'Aubry, ce qui n'a point occasionné sa mort. Les médecin et chirurgien font mention d'un ecchimose sur la partie supérieure du bras gauche, qui ne peut procurer l'avortement qui est cause de sa mort. Le sieur Juillet, l'un des chirurgiens, dit luy avoir visité le ventre et qu'il ne luy a paru aucune meurtrissure. Il paroît donc que la cause occasionnelle de la mort de la Aubry ou de son fruit n'ont point été les coups qui ont été donnés sur son épaule. Les médecins et les chirurgiens qui sont les premiers juges dans ces sortes d'affaires ne le disent point. On convient que le crime qui est précisément celuy dont il s'agit est punissable de mort par nostre coutume suivant les articles 44 et 142, mais il fault que ce crime soit prouvé tel. Nous lisons dans l'*Exode*, chapitre XXI, verset 22 : *Si rixati fuerint viri et percosserit quis mulierem prægnantem*, etc., qu'en

(1) Gaius : « Plerique putaverunt nullum de domo sua in 'jus vocari licere : quia domus tutissimum cuique refugium atque receptaculum sit... etc. » (*Digestum vetus seu Pandectarum Juris civilis*. Tomus I, avec les commentaires d'Accurse, Paris, G. Merlin et G. Desbois, 1559 (in-f°. — Livre II, titre IV, *De in jus vocando*, comm. XVIII, p. 194).

ce cas le meurtrier est punissable d'une telle peine, si le fruit avoit vie, et d'une autre s'il ne l'avoit pas, mais dans l'un et dans l'autre cas, il fault que les blessures soient ou l'occasion ou la cause de la mort, ce qui n'est pas prouvé. D'Argentré, sur l'article 576 de la coutume de Bretagne, dit positivement que les médecins sont les juges de ces accidents. *Itaque, hoc casu, potest medicorum adhibuisse judicium qui si convenient vulnus non esse lethale, mortuo quandoque vulnerato, non tenebitur vulnerans de occiso.*

Le seul bon sens suffit pour penser ainsi que ce savant auteur. En effet, si celuy qui auroit donné un coup léger à celui qui seroit deux jours après mort d'apoplexie, étoit coupable de sa mort, quel seroit le sort des hommes ? Aussi, Monsieur le Lieutenant criminel de Châteaugontier n'a-t-il prudemment décreté que d'ajournement personnel, seulement pour examiner quelle seroit la force des preuves au cas qu'elles se multiplias- sent, pour constater le corps de délit, mais il n'a pas usé du décret de prise de corps qui semble constater le délit, quoiqu'on n'eut que des soupçons sur le délinquant.

Le soussigné ne croit pas Aubry fondé à prétendre des dom- mages de l'homicide de sa femme, à moins que Saudreau ne soit convaincu par d'autres preuves de cet homicide, et on pense qu'il sera renvoyé absous au présidial de Châteaugontier, sup- posé qu'on y suive l'affaire par récolement et confrontation et qu'il ne survienne pas de nouvelles preuves.

Saudreau ne peut aussi rien prétendre contre Aubry, car, outre qu'il n'y a point d'action pour délit contre une personne morte, c'est que loin de se plaindre, il doit être fâché de cet événement.

Aubry n'a point de procédure à tenir ; s'il prétend que sa femme est morte des coups qu'elle a reçus, il doit poursuivre en son nom et continuer la poursuite qui, sans doute, a été faite au nom de M. le procureur du roy, faire assigner des témoins qui prouvent qu'elle ayt été frappée au ventre, s'il y en a quel- qu'un, ce qu'on ne présume pas, faire récoler des médecins et chirurgiens, s'il présume qu'ils déposeront lors de leur réco- lement (1) ou qu'ils ont aperçu des meurtrissures au ventre,

(1) Ceci au cas où l'autorité eût jugé bon de poursuivre l'affaire. — A vrai dire, un arrêt du 21 mars 1714 cité par J. Verdier a fait défense de répéter les chirurgiens ou médecins sur leurs rapports lorsqu'ils auront été faits par autorité de justice... ni d'ordonner audit cas le recollement des dits médecins ni chirurgiens pour valoir confrontation ». (Verdier, *Jurispr. de la médecine*, 1762-63, t. II. p. 289-293). Cependant, le recollement pouvait être ordonné au cas que les experts fissent « charge con-

ou qu'elle est morte des coups d'aiguillon qu'elle a reçus, ce qui semble résister au bon sens. Ainsi, le meilleur parti qu'Aubry peut prendre, c'est de pleurer sa femme.

Délibéré à Angers, ce 22 février 1742 ».

DOUBLARD,  
1<sup>er</sup> avocat du roy au présidial (1).

Nous ignorons la suite qui fut donnée à cette affaire ; et peut-être n'en comporta-t-elle point.

tre les accusés personnellement », c'est-à-dire à titre de témoins auquel cas les experts, réassignés par huissier, prêtaient serment après justification de leur identité, oyaient lecture de leur précédent rapport, en faisaient la *répétition* orale confirmative, écoutaient lecture de cette nouvelle déposition et la contresignaient.

(1) Ces pièces sont tirées d'un manuscrit des Archives du Cognac au Mans. Nous remercions M. l'abbé Chambois qui a bien voulu nous les communiquer.

## BOLIVAR EST-IL MORT D'UNE MALADIE DE FOIE ?

Par le Dr G. PARTURIER

Au moment où le gouvernement de Colombie rend un hommage éclatant au médecin français qui soigna Bolivar, en lui élevant une statue, il semble particulièrement intéressant de rappeler la maladie dont est mort le héros sud américain.

Que Bolivar fut hépatique « personne n'en peut douter. Il avait vécu dans des pays de paludisme et nous verrons que le Dr Révérend, médecin français qui eut à le soigner vers la fin de sa vie, le considérait comme un *bilio-nerveux* et rattachait son état au paludisme puisqu'il lui prescrivit le sulfate de quinine récemment découvert par deux savants français Pelletier et Caventou.

Anxiété, agitation d'esprit, suractivité, crises d'ambition les plus nobles et les plus élevées alternant avec des chutes de découragement, le Libérateur avait bien la mentalité du « biliaire ». Il en offrait aussi le teint. Mais le Dr Diego Carbonell nous montre que si les troubles digestifs ont pu jouer un rôle dans l'état de l'illustre malade, c'est la tuberculose pulmonaire qui l'a emporté.

1830. C'est le titre du livre que le Dr Diégo Carbonell, ex-Recteur des Universités de Vénézuela, consacre à la mort de Bolivar. Dans des ouvrages antérieurs, il a étudié la vie et la psychopathologie de son héros.

La virtuosité clinique qu'il est venu acquérir à Paris et qu'il a développée plus tard en lui et autour de lui dans son pays, il en fait une émouvante application aux choses de l'histoire.

En 1810, vingt ans avant les événements envisagés, Bolivar s'est révélé comme lieutenant de Miranda, qui revenait de France, où il avait pris part au mouvement révolutionnaire, après avoir, déjà dans les rangs des français soutenu la Révolution des Etats-Unis contre l'Angleterre.

C'est alors la Révolution de l'Amérique du Sud contre l'Espagne qui va commencer — puis tandis que le maître Miranda tombe aux mains des Espagnols en 1812 — le disciple devenu général entreprend une campagne foudroyante. En trois mois, il livre 15 combats victorieux et oblige les Espagnols à quitter le Vénézuéla.

Bolivar triomphant entre à Caracas (1813) où il reçoit le titre officiel de Libérateur avec le pouvoir suprême. Mais de nouvelles troupes espagnoles débarquent et le Libérateur doit se retirer à Saint-Domingue, où il organise une nouvelle armée et aussi une escadre. C'est de là qu'il part pour reprendre d'abord le Vénézuéla. En 1819, il se porte du Vénézuéla en Colombie, en traversant la Cordillère des Andes, trajet difficile et périlleux qui, dans le pays, est considéré comme une épopée, analogue au passage des Alpes par Annibal et par Napoléon. Les Espagnols surpris se retirent. Bolivar, maître de la Colombie et de l'Equateur réunit ces deux pays au Vénézuéla sous le nom de Grande-Colombie, dont il accepte la Présidence. Toujours triomphant, il entre à Lima et libère le Pérou, fonde la République de Bolivie, et l'on pourrait se demander ce qu'il serait advenu du monde, si une république latine comprenant tous ces états avaient équilibré dans le Sud le poids des Etats-Unis anglo-saxons de l'Amérique du Nord.

Mais déjà, la dislocation commençait. La guerre éclatait entre la Colombie et le Pérou. Les généraux intriguaient, on accusait le Libérateur d'aspirer à la couronne ; le général Paez proclamait l'indépendance du Vénézuéla et le général Flores celle de l'Equateur.

A 47 ans, le Libérateur de l'Amérique du Sud, pros-

crit, presque traqué, commence son agonie physique et morale que va nous décrire Diégo Carbonell.

Je sors, écrit Bolivar à O'Léary, d'une crise de bile (1829-13 septembre) qui m'a laissé bien faible avec l'impression que mes forces sont presque totalement épuisées. L'état où je suis est incroyable..., je ne me sens plus de forces pour rien, rien ne peut plus les stimuler... Je suis tellement pénétré de mon incapacité pour continuer des fonctions publiques que j'ai dû m'en ouvrir à mes plus intimes amis, et leur dire la nécessité où je me vois de m'éloigner du commandement suprême » (p. 25).

Au début de mars 1830 Bolivar cherche le repos de la campagne, il va à Quinta de Fucha ; un de ses lieutenants Tosada lui trouve la démarche lente et fatiguée, la *voix* presque éteinte (p. 38).

Le 25 mai il a dû quitter la Colombie d'où le Parlement vient de l'exiler, son état de prostration est complet. Le 1<sup>er</sup> juillet il est à Cartagène, il apprend le meurtre de son ami le Maréchal Sucre ; très agité il passe la nuit à se promener dans le patio de sa maison. Il y prend une bronchite qui ne va plus le quitter et une fièvre qui augmentait encore l'exaltation de son esprit.

Ce n'était donc pas une maladie de foie qui devait l'emporter.

En novembre 1830 il en est réduit à demander un passeport pour se retirer à Jamaïque où il espère trouver un climat favorable à son état ; il fait valoir les crises dont il souffre depuis 12 mois, monter ou descendre un petit escalier, le fait de la fatigue, perte de l'appétit, toux et « *irritation de poitrine* ».

A son arrivée à Santa Maria le 1<sup>er</sup> décembre 1830 il est observé par le Dr Aljendro-*Prospéro* Révérend. Il ne pouvait marcher et doit accepter l'aide d'une chaise à porteur. Il a le corps extrêmement maigre et à bout de forces, l'expression douloureuse, une anxiété constante, la voix enrouée, une toux profonde qui amenait des crachats visqueux et de couleur verdâtre, le pouls égal mais serré ; la digestion laborieuse, la

physionomie dénonçant de grandes souffrances morales. L'état parut des plus graves et *affecter les poumons*.

Les signes pulmonaires vont se développer, toux, crachats, maigreur et même rétraction du thorax, comme le note le Dr Night chirurgien de la golette Grampus (p. 179).

Mais le médecin français Dr Révérend ne se contente pas de noter les signes pulmonaires ; il dépeint admirablement dit Diégo Carbonell le tempérament de l'illustre malade et le *classe parmi les bilio-nerveux*. Il tient compte aussi de la possibilité de *paludisme* et prescrit, en bon compatriote de Pelletier et Caenou, un traitement par le *sulfate de quinine*.

L'« intoxication bacillaire » ne se limite pas aux poumons ; le 7 décembre, le malade présente de la somnolence, une élévation de la fièvre, en même temps que s'atténue l'expectoration. Il y a du délire qui n'empêche pas la rédaction d'une lettre à un ami, Vergara, où il est dit : « Je n'ai jamais eu la pensée d'abandonner mon pays, et mes amis, pour cesser de partager leurs dangers et leurs préoccupations. L'état lamentable de ma santé me fait craindre de ne pouvoir être désormais d'aucune utilité. En refusant d'enrayer les progrès de ma maladie je ne ferais que de m'exposer à une mort inutile ».

L'agitation, les troubles cérébraux, la torpeur intellectuelle, alternent à tel point qu'une thérapeutique contre la congestion cérébrale est instituée. Révérend souligne la suppression de l'expectoration et interprète la complication nerveuse comme un déplacement de la maladie de poitrine à la tête. Le médecin français ajoute Diégo Carbonnel *s'exprimait comme le plus illustre maître de son temps* et faisait l'*exact diagnostic* sous la forme et dans le langage qu'on employait avant que fût connue l'action toxique des microbes.

C'est contre cette complication méningée que le Dr Révérend essaya de lutter par l'application de vésicatoire sur la nuque, thérapeutique qui a été

critiquée récemment par le médecin Colombien Dr Eduardo Urnata. D'après lui Simon Bolivar ne serait pas mort de tuberculose mais de cantharidisme.

Diégo Carbonell apporte une réfutation éclatante à cette accusation contre notre compatriote (consulter le chapitre XXVII) montrant en particulier que l'état du malade atteignait déjà le degré de l'hecticité et qu'il avait reçu les derniers sacrements quand la médication cantharidienne fut appliquée.

L'autopsie à laquelle il nous fait assister confirme le diagnostic en montrant une pleurésie double, une grande caverne pulmonaire à droite, avec à gauche un foyer en voie de calcification.

---

## DOCUMENTS

## I. — Rapport en justice de trois médecins briards (1679).

Dans la nuit du 5 au 6 juin 1679, le sieur Nicolas Naudon, marchand tailleur et geôlier des prisons royales de Brie-Comte-Robert, fut assassiné par deux détenus, qui s'évadèrent ensuite et qu'on ne retrouva jamais.

Dès que le crime eut été découvert, Charles Lesné, conseiller du Roi, bailli, président, lieutenant-général civil et criminel au bailliage et siège Royal de Brie, ordonna que le corps fût ouvert par Dufour, docteur en médecine, Antoine Gilles l'aîné et Jacques Jouannyn, maîtres-chirurgiens à Brie. C'est le rapport que signèrent les trois médecins désignés que l'on va lire.

L'an mil six cent-soixante et dix-neuf, le sixième jour de juin, par ordonnance de M. Le Bailli de Brie Comte Robert ou son lieutenant, duquel nous avons été nommés d'office à la demande de M. le procureur du Roy pour nous transporter en la geôle dudit lieu afin de voir et visiter le corps de feu Nicolas Naudon, maître tailleur et geôlier, lequel moy Anthoine Gilles, maître chirurgien dudit Brie et commis du premier médecin du Roy pour faire tous rapports qui sont ordonnés par justice, certifie qu'en présence de M. Jacques Dufour, docteur en médecine, et assisté de Jacques Jouannyn, maître chirurgien, nous avons vu et visité le corps dudit défunt en présence du lieutenant du bailli et du procureur du Roy, lequel corps nous avons trouvé les pieds et les mains liez et garrotz de plusieurs lisières de drap et cordes et mesme ceint au travers du corps, et le col lié et attaché à un poteau dans le cachot noir avecq quatre lisières de drap et le lien de sa cravatte, estant couché sur la paille, le nez dessous et la teste un peu eslevée, et après l'avoir apporté et exposé au jour sur une table, nous avons trouvé qu'il a été estranglé et suffoqué par lesdites lisières de drap et le lien de sa cravatte, ayant la langue tirée d'un demi-pouce hors la bouche, les vertèbres du col rompues et fracassées, l'œsophage et la trachée-artère comprimées et pressées si fort que la mort s'en est suivie, d'où nous jugeons aussi qu'il a

esté tiré par les pieds, ce qu'y l'a fait mourir plus subitement ; en outre, nous avons trouvé le visage livide et tuméfié, ainsi que le costé droit tant aux costes vrayes qu'aux fausses, et l'hypocondre droit pareillement livide et tuméfié. Ce que nous attestons estre véritable (1).

DUFOUR, GILLES, JOUHANNYN.

II. — Rapport d'autopsie (1784).

L'an mil sept cens quatre-vingt-quatre, et le onze avril quatre heures de relevée, nous Jean Honoré Pascal, maître en chirurgie et membre du corps des maîtres en chirurgie de la ville de Brie Comte Robert, employé par le gouvernement pour les épidémies, chirurgien-major de l'hôpital de la même ville, certifion qu'en conséquence de la nomination faite de notre personne par l'ordonnance de Monsieur le bâilli de Brie de ce jourd'hui, nous nous sommes transporté en la maison du nommé Honoré Derémy dans une chambre au premier donnant sur l'ancienne grande route de Paris à Troyes pour visiter et constater le genre de mort dudit Deremy et ou estant, avons trouvé ledit defunct dans une toile que nous avons coupé, examen fait des téguments avons apperçus que sa face étoit du violet foncé, la boîte osseuse par nous ouverte avons vu la dure-mère et la pie-mère très engorgée et semblait être injectées de sang, les vantricules du cerveau ouverts avons trouvé une forte palette de sang épanché remplissant lesdits vantricules, le cervelet étoit de même comme injecté de sang, les vaines jugulaires externes étoient fort distendues, estimons que ledit Deremy est mort d'un coup de sang, chose assé ordinaire aux personnes qui par estat sont exposés aux grandes gelées aussi fréquentes et aussi longues que celles que nous avons essuyé pendant cette année. Le présent fait et rédigé en la maison dudit defunt le jour et an que de sus pour servir et valloir ce que de raison et avons signé (2).

PASCAL.

*Communiqué par le D<sup>r</sup> R. GOULARD.*  
(*De Brie-Comte-Robert*).

(1) Archives de Seine-et-Marne. Actes du bailliage de Brie-Comte-Robert. Année 1679.

(2) Collection personnelle.

## Une statue de Ligier Richier.

Par le Dr E. OLIVIER

Nous avons l'honneur de présenter aujourd'hui à la Société la reproduction d'une statue du XVI<sup>e</sup> siècle, attribuée à Ligier



Photo A. Salaün.

Un écorché  
Statue de LIGIER RICHIER

des os de ce tarse est donc notoirement exagéré, d'autre part les os des rangées antineuves se ressemblent tous. Les orteils paraissent avoir leur nombre normal de phalanges. L'articulation tibia-tarsienne est déformée par suite de l'absence de malleoles et de ce fait que l'extrémité inférieure du tibia est confirmé à quelques détails près comme celle du fémur.

(1) Cette statue appartient à M. P. M. vice-président de la Société des gens de lettres et provient de la vente du séquestre Heilhomme.

## BIBLIOGRAPHIE

## Comptes-Rendus

*Pharmazeutische Altertumskunde*, von Dr Josef Anton Häfli-  
ger, Bâle, B. Wepf et C<sup>ie</sup>, 1931, in-8<sup>o</sup>, 203 p. + 53 pl.;  
10 fr. suisses.

Le beau volume que M. le Dr Häfli-ger vient de publier et qu'il a intitulé *Archéologie pharmaceutique*, est avant tout un catalogue du musée Suisse d'histoire de la pharmacie que M. Häfli-ger a constitué à Bâle en 1928, pour le compte de l'Université Bâloise, à laquelle il appartient comme *Privat-  
dozent*.

Ce n'est point diminuer l'ouvrage que de le définir ainsi, car d'une part les collections réunies dans ce musée sont d'une richesse inouïe, d'autre part l'inventaire qu'en donne dans son livre l'érudit conservateur est si détaillé et si instructif, qu'il constitue une véritable encyclopédie d'art et de documentation « *für historisches Apothekenwesen*. » On y trouvera la description d'une foule d'objets qu'on peut admirer au musée comme : enseignes, pots, pharmacies portatives, outillage et verrerie de laboratoire, appareils médicaux, mortiers, échantillons de médicaments anciens, amulettes, médailles, tableaux, autographes, souvenirs de Flückiger et autres, ex-libris, ordonnances, mémoires, etc., enfin le catalogue d'une importante bibliothèque historique qui a été formée en même temps, 53 planches photographiques d'une exécution impeccable illustrent ce texte nourri.

M. le Dr Häfli-ger a fait précéder cette description des richesses bâloises d'un historique de la vieille maison qui les abrite, au n<sup>o</sup> 3 de la ruelle des Morts (*Totengässlein*), et d'un catalogue général pour le monde entier des collections publiques, des vieilles pharmacies et collections privées, des apothicaireries de couvents et d'hôpitaux et des expositions temporaires. Je signale en passant à M. le Dr Häfli-ger que saint Côme et saint Damien qu'il nous donne (planche 12)

comme les patrons des médecins et des apothicaires étaient les patrons des médecins et des chirurgiens.

Bien que ce recensement soit encore incomplet, comme il est naturel dans une première édition, il peut déjà rendre de précieux services.

E.-H. G.

De LAPPARENT, *Le culte des saints patrons des malades, Sainte Barbe*, Bull. de la Soc. médicale de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien, juillet-août 1931, p. 217-222.

Sainte Barbe, vierge, martyrisée au III<sup>e</sup> siècle à Nicomédie, opéra de tels miracles autour de son tombeau que les païens emportèrent ses restes dans un de leurs temples. Et lorsque, plus tard, les chrétiens s'emparèrent de la ville, leurs blessés furent guéris, et leurs morts ressuscitèrent, ainsi que l'atteste le P. Claude de Saint-Joseph. Par la suite, quelques reliques de la bienheureuse, apportées de Grèce en Normandie, rendirent la santé au fils d'Odón Stigand, seigneur d'Ecajeul, si bien que le prieuré de Saint-Martin en prit le nom de Sainte-Barbe-en-Auge. On y venait en pèlerinage, surtout pour la maladie de la pierre. En 1494, Dati, évêque de Saint-Léon en Calabre, fut également soulagé d'un calcul rénal par l'intercession de la bienheureuse Barbe, à laquelle il consacra tout un poème : *Hystoria di Sancta Barbara*. Et plusieurs mystères, dont la *Vita vel tragædia S. Barbara*, en 25.000 vers, et la *Vie de M<sup>me</sup> Saincte Barbe par personnaiges*, célébrèrent les bienfaits de la martyre. Elle guérissait sourds, aveugles, boiteux, délivrait les possédés. Une peinture de la Pinacothèque du Vatican (Ecole florentine), nous la montre entourée d'un cortège de lépreux. A Nivelles (Belgique) l'eau de Sainte-Barbe, à Minorville (Lorraine), l'eau de la fontaine Sainte-Barbe sont souveraines contre les ophtalmies. A Maëstricht, dans le chœur de l'église Notre-Dame, l'eau d'un puits dans lequel on descendait la mâchoire de sainte Barbe devenait un antidote contre la peste. Cette dévotion a subsisté jusqu'à nos jours en maintes régions. Barbe est en Bukowine la protectrice des femmes enceintes ; dans le Mâconnais et le Pas-de-Calais, celle des petits enfants. En Syrie, la veille du 4 décembre, femmes, jeunes gens et enfants se fardent les yeux avec le noir de fumée d'un cierge, ou de l'oliban, pour se garantir des conjonctivites. A Marolles-les-Buis (Eure-et-Loir) la poussière, ingérée dans un peu d'eau, du mur de la chapelle Sainte-Barbe chasse la fièvre. Et l'on honore encore, à diverses fins, dans l'église de Ballon (Sarthe), une statue de la sainte. — L'herbe

a sainte Barbe (*Barbaraea vulgaris* R. Br.), a longtemps figuré au catalogue des simples. Elle est, dit Lémery, « détrusive et vulnéraire ; elle excite l'urine ; elle est fort bonne pour le scorbut, pour les maladies de la rate, pour la colique néphritique ».

G. LENÔTRE, *Autres temps*, Le Temps, 5 septembre 1931.

M. Georges Lenôtre, qui a tout lu, nous donne de curieux extraits du journal de voyage d'un jeune alsacien de Strasbourg, Elie Brackenhoffer, en l'an de grâce 1643. Il faut reconnaître que depuis lors, la ville de Genève a fait de grands progrès en matière d'hygiène publique et de confort domiciliaire ; et MM. les délégués de la Société des Nations sont mieux traités en 1931 à l'hôtel des Bergues qu'il ne l'eussent été il y a trois ou quatre cents ans. Les logis genevois étaient laids, incommodes ; le jour n'y entrait que par des carreaux de papier huilé ; on installait le foyer au milieu des pièces ensuées ; et l'on mangeait... avec ses doigts. La cité était un cloaque, encore que la sollicitude des édiles eût fait installer, au bord du Léman, des latrines publiques. Le lac était le grand égout collecteur où les vuidangeurs Savoyards, qu'on appelait les *maitres fîsis*, allaient déverser les déjections calvinistes. Et pourtant, en temps d'épidémie, des mesures préventives, aussi draconiennes qu'inefficaces (on ignorait le rôle des puces et des rats), étaient mises en œuvre avec la dernière rigueur. Un pestiféré était-il signalé dans un immeuble ? On boutait hors les murs les co-habitants, et le malheureux malade, isolé, clamemuré, ne voyait plus personne. Le pasteur le haranguait du dehors. Et le médecin qui se serait risqué auprès d'un contagieux était enfermé, sous cadenas, avec sa famille, par l'autorité. Quarante jours durant, les suspects étaient tenus reclus à domicile, ne recevant de vivres que par un panier suspendu au bout d'une corde. La quarantaine expirée, le linge, la literie étaient emportés au loin, enfouis ; et, dans le logis démeublé, des fumigateurs faisaient brûler foin, térébenthine, genièvre, soufre et poudre à canon, au risque d'incendier tout le quartier.

A. SALLET, *Médecins et médecine d'Annam*, Gazette médicale du centre, n° 15, 1<sup>er</sup> août 1931, p. 369-372.

Il y a deux médecines annamites : la médecine populaire, traditionnelle ou superstitieuse, usant des simples et des amu-

lettes, autochtone, celle-là, et assez semblable à nos remèdes de bonne femme. Mais l'autre, la médecine classique, professionnelle, a emprunté à la Chine ses principes philosophiques, ses théories nosologiques, ses modes d'examen clinique (état du pouls, de la langue, de l'œil, des téguments) et sa thérapeutique. C'est un religieux annamite, Tuê Tinh, qui, de son exil en Chine, aurait rapporté ces éléments en Annam au X<sup>e</sup> siècle. Cependant, il ne put dédaigner entièrement les ressources de la matière médicale locale, si bien que son premier recueil des *Nam Duoc* énumère les médecines du sud ou de l'Annam, à côté du recueil des *Bac Duoc*, les médecines du Nord ou de Chine. Cette dernière, il est vrai, avait emprunté à l'Annam, en sorte que nombre de remèdes rentrèrent, par une voie détournée, dans leur pays d'origine : de là ce complexe, la médecine sino-annamite.

L'art de guérir est exercé de père en fils, par transmission de secrets et formules traditionnelles (*Gia truyén*) jalousement conservées. A défaut d'héritier direct, le médecin choisit pour son disciple un fils d'adoption. Mais, dans les rangs du corps médical, les lettrés, *Tu tai* et *Cu nhon* sont demeurés assez rares : en somme, l'exercice est libre. L'enseignement commence dès l'enfance, et comporte, avec l'apprentissage de l'examen clinique, la préparation des drogues. Ces dernières sont chinoises, annamites, sino-annamites ou indo-chinoises. Beaucoup d'ailleurs repassent par la Chine, d'où elles reviennent avec une étiquette spéciale et, nécessairement, une plus-value au bénéfice de l'intermédiaire. Au reste, nombre de ces produits nous sont déjà familiers, pour ne citer que le quinquina, l'ipéca, la coca, le camphre, les cannelles. Mais nos thérapeutes pourraient encore y trouver du nouveau, après étude rationnelle.

M. BOUVET, *Les apothicaires des hôpitaux, des camps et armées*, Archives de Médecine et de Pharmacie militaires, t. CXIV, n° 3, mars 1931, p. 479-508, et t. à p., Paris, Charles Lavauzelle, 1931, in-8°, même pagination.

HILLEMAND, *Cabanis (1757-1808), sa vie et son œuvre*, Progrès médical, n° 36-37-38 ; 5, 12, 19 septembre 1931, p. 1545-1555 ; 1575-1583 ; 1613-1617.

Cet article tend à démontrer l'inexistence de Dieu et de l'âme, la non-culpabilité de Grouchy à Waterloo, dit leur fait à Jean-Jacques le sophiste, et à Bonaparte, et parle au surplus de

Cabanis, dont la vie est d'ailleurs bien connue par les travaux de Mignot, Peisse, A. Guillois et autres. Nous n'en retiendrons qu'une erreur, attestant que Cabanis prit en 1784 le grade d'officier de santé, alors que ce titre ne fut créé que par la loi de ventôse, an XI, sur l'exercice de la médecine ; puis l'hypothèse attribuant la mort prématurée de ce médecin-philosophe, du fait d'une sclérose rénale compliquée d'hypertrophie cardiaque, de deux ictus apoplectiques et d'une hémorragie intra-ventriculaire terminale, à une infection syphilitique contractée dans l'adolescence. Enfin, H., discutant les théories actuellement en vogue à propos de la liaison de Cabanis avec M<sup>me</sup> Helvétius, conclut que l'affection de cette dernière pour son protégé fut toute maternelle, et ne saurait être rapportée à la *libido* freudienne, encore qu'au dire de Cabanis lui-même l'amour puisse « prendre... mille formes diverses qui le dénaturent, et devenir entièrement méconnaissable pour des yeux qui ne sont pas familiarisés à le suivre dans ses métamorphoses. »

HILLEMAND, *Cabanis, médecin philosophe, littérateur ?* Progrès médical, n° 44, 31 novembre 1931, p. 1861-1870.

Taine avait considéré Cabanis « comme un théoricien jamais placé sur le terrain palpable et solide de l'observation personnelle et racontée, mais toujours en l'air dans la région vide des généralités pures ». H. essaie de réfuter cette opinion ; de montrer que C. n'a pas subordonné la médecine à la philosophie, mais proclamé au contraire que la médecine est la « base de toute bonne philosophie rationnelle » ; que la majeure partie de ses travaux sont consacrés à l'art hippocratique ; qu'on lui doit même quelques observations cliniques (quand ce ne serait que celle de la maladie de Mirabeau), et physiologiques (p. ex. sur le supplice de la guillotine, encore qu'il ait négligé d'en faire l'expérience personnelle) ; et qu'en somme, il a eu, en cette matière, de fort bonnes idées, que ne renieraient point les partisans de la science positive, ou de la méthode positiviste. D'accord. Ce qui n'empêche qu'à cet homme célèbre, la médecine diagnostique ou pratique n'a rien dû ; et tout en reconnaissant l'excellence scientifique de ses principes, on peut le considérer, avec quelque regret, comme un des protagonistes de cette littérature médico-philosophique, filandreuse et vide, qui a sévi sur le monde médical jusqu'au règne de Louis-Philippe. La simple découverte du stéthoscope a mieux fait notre affaire.

G. DAGEN, *Une association médicale sous Louis XV, L'Esprit medical*, 3<sup>e</sup> année, n° 24, septembre 1931.

En 1762, demeurait à Paris, rue de l'Échelle, Denis Chartrey, opérateur privilégié du Roi suivant la Cour et Conseil de Sa Majesté ; et il débitait une poudre purgative de sa composition, propre à guérir toutes les maladies, sauf toutefois celles de ses propres enfants : car il dut recourir pour ces derniers aux bons soins de Jacob Molinier, un Suisse qui, successivement horloger, mercier et gainier, avait fini par s'établir, en qualité de guérisseur, rue Basse-Porte-Saint-Denis. Ce pour quoi Charley devait audit Molinier la somme impayée, de 1.500  $\text{f}$ . Ils s'entendirent néanmoins pour aller vendre, de concert, leurs drogues dans les Flandres. Jacob fit confectionner, pour cette tournée, des habits galonnés sur toutes les coutures ; et les deux compères partirent pour Valenciennes. L'accord fut vite rompu, chacun accusant l'autre de voler dans la caisse commune, et dépréciant la drogue du voisin. De guerre lasse, Chartrey planta là son compagnon, lui laissant toutefois son neveu, qui lui servait de laquais, et la malle à l'orviétan. Et Molinier s'aperçut que l'infidèle associé avait, avant de regagner Paris, pris copie de son cahier secret de formules miraculeuses ! Jacob donc prit la route de Lille, y fit jeter en prison, comme complice, Chartrey neveu, et se lança à la poursuite du ravisseur. A sa réquisition, le contenu de la malle dévalisée fut inventorié par l'autorité au dépôt de la diligence de la rue Saint-Denis, à l'enseigne du Grand-Cerf. Et Chartrey, à son tour, d'accuser Jacob d'y avoir subtilisé ses plus beaux atours et plusieurs sacs de sa poudre purgative. Cependant, les deux acolytes se réconcilièrent, et conclurent un curieux contrat d'association (Arch. nat., v. 395) devant les conseillers du Roi, notaires au Châtelet ; contrat pour 3, 6 ou 9 ans, à dater du 1<sup>er</sup> septembre 1762, résiliable sur préavis de trois mois avant chaque terme, Chartrey opérant sous le nom de Molinier auquel il rétrocédait son privilège d'opérateur ; se chargeant de la préparation de la poudre, tandis que Jacob s'engageait à la prescrire abondamment. Les bénéfices devaient être partagés par moitié. Enfin, Molinier se désistait de la plainte portée à Lille contre les Chartrey oncle et neveu, celui-là s'engageant à désintéresser son associé par un solde de 1.000  $\text{f}$  sur les premières recettes. Malheureusement, l'accord ne tint pas, et avant la fin du 9 septembre, les deux charlatans étaient derechef à couteaux tirés.

A. GARRIGUES, *Le traité des maladies des femmes, de Moschion, les certitudes*, Concours médical, 53<sup>e</sup> année, n° 42 bis, 21 octobre 1931, p. 3231-3233.

En 1545, Conrad Gesner, de passage à Augsbourg, découvrit un manuscrit grec du Περὶ γυναικείων παθῶν de Moschion, mais très fautif ; une traduction latine, qui se trouva dans le même temps chez l'imprimeur Guarinus, permit de le reviser, et C. Wolf de Zurich édita les deux versions, grossies de quelques autres écrits anciens relatifs à la gynécologie, chez Guarinus, à Bâle, en 1556. Il les arrangea d'ailleurs à sa manière, suivi, en 1597, par Israel Spachius, auteur d'un nouveau recueil *Gynaeciorum*. Ce n'est qu'en 1793 que Dewez rencontra à la Bibliothèque de Vienne un nouveau et meilleur texte grec de Moschion, qu'il se hâta de publier. En 1832, Valentin Rose exhuma à son tour de la bibliothèque de Hanau un texte latin de Moschion qu'il fit imprimer plus tard à Leipzig chez Teubner. Daremburg en découvrit d'autres à Bruxelles, Florence, Oxford et Cambridge, mais la mort l'empêcha d'en tirer parti, et ses papiers sont aujourd'hui perdus ou égarés. Il y a d'ailleurs dans la disposition et la teneur des manuscrits latins, d'assez grandes discordances, dues pour une part au plan personnel des éditeurs, et pour l'autre à des interpolations ou suppositions. Et, par ailleurs, on relève de notables différences entre les textes grecs et les textes latins. Mais ce sont différences de forme, et versions bilingues d'un même ouvrage. — Pendant longtemps, le livre de Moschion fut tenu pour un ouvrage original, et pour le plus ancien traité connu de gynécologie. On sait aujourd'hui qu'il n'est que l'abrégé d'un traité de Soranus d'Ephèse.

Paul DELAUNAY.

Le Secrétaire général, Gérant :

Marcel FOSSEYEUX.



## CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

*Séance du 7 mai 1932.*

Présidence de M. le Dr LE GENDRE.

*Etaient présents :* MM. Barbillion, Bouchard, Brodier, Delaunay, Dorveaux, Finot, Fosseyeux, Hervé, Laignel-Lavastine, Menetrier, Mousson-Lanauze, Orfila, Pouchet, Sieur, Tricot-Royer.

*Excusés :* MM. Boulanger, Génot, Neveu.

M. le Président, en traduisant l'émotion unanime des membres de la Société, à la nouvelle de l'assassinat de M. Paul Doumer, prononce l'allocution suivante :

Mes chers Collègues,

J'espère n'être désavoué par aucun de vous si, au début de cette séance qui suit de si près l'assassinat du Président de la République, Paul Doumer, j'exprime la douloureuse et unanime émotion que nous inspire ce déplorable événement.

Notre Société est d'ailleurs amenée, dans une certaine mesure, par l'objet de ses études, à faire de graves réflexions sur ce meurtre pour deux raisons.

D'une part, son auteur, le Russe Gorguloff, si j'en crois les renseignements fournis jusqu'ici par la Presse, a exercé plus ou moins légalement la médecine.

D'autre part, il paraît avoir agi sous l'influence d'un état mental, que notre collègue, le professeur Laignel-Lavastine, avec sa compétence en psychiatrie, définirait sans doute mieux que moi, mais qui me semble classer l'assassin parmi les criminels paranoïaques et mégalomanes, dont plusieurs ont été signalés par les historiens dans le groupe des régicides et autres meurtriers de chefs d'Etat.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse personnelle et provisoire, je crois devoir exprimer ici, en notre nom, la sympathie profonde que nous éprouvons pour la veuve du vénérable défunt, déjà si cruellement éprouvée pendant la Guerre par la mort de ses quatre fils au Champ d'Honneur, comme leur père vient de succomber dans l'exercice de la haute fonction qu'il remplissait si noblement, couronnement d'une carrière tout entière consacrée au service de la France.

*Communications :*

M. le Dr TRICOT-ROYER, en vue de combler une lacune du travail de M. le Pr Jeanselme sur l'histoire de la lèpre, a dressé une liste des saints protecteurs des lépreux en Belgique, et demande un complément d'information aux confrères qui seraient en mesure de lui fournir des éclaircissements sur ce sujet.

M. Pierre BAZY donne des indications sur un point de l'histoire de la lithotritie, à savoir le broiement de la pierre en une seule séance, ou litholapaxie ; elle devrait s'appeler non point opération de Bigelow, mais opération de Courty, du nom du professeur de Montpellier, qui l'a le premier décrite et préconisée en 1863. (*Montpellier médical*.)

M. le Pr LAIGNEL-LAVASTINE lit une étude de M. le Dr Zaki Aly, auteur d'un précis de médecine arabe, paru au Caire en 1931, sur la chirurgie arabe en Espagne, où il souligne les progrès accomplis dans ce domaine par les plus illustres d'entre eux, Avenzoar, Averroës, Abulcasis.

M. Jacques OREILA, après avoir signalé les divers auteurs qui ont mis à profit l'Autobiographie d'Orfila, notamment M. Fayol, dans son volume sur la vie et l'œuvre d'Orfila paru en 1930, donne connaissance du chapitre qui concerne les troubles de la Faculté pendant son décanat (1831-1848), plein de curieuses indications sur la vie universitaire de l'époque, sur la mentalité des étudiants, et sur la puissante personnalité de l'auteur.

*Séance du 4 Juin 1932.*

Présidence de M. MAUCLAIRE.

*Etaient présents :* MM. Basmadjian, Boulanger, Brodier, Didsbury, Dorveaux, Finot, Fosseyeux, H. Godlewski, Ch. Grimbert, Laignel-Lavastine, Mousson-Lanauze, Mene-trier, Pouchet, Sieur, Vinchon.

*Excusés :* Hervé, Le Gendre, Neveu.

*Décès :*

M. le Président fait part de la mort de M. le Dr Bergounioux, de Cahors, un des plus anciens membres de la Société, ancien médecin principal de l'armée, collaborateur fidèle du Bulletin où ses articles sur l'Université de Cahors étaient très remarqués ; puis de M. le Dr Ghislain-Houzel, chroniqueur médical à *l'Ami du peuple*, l'un de nos nouveaux collègues, dont la mort prématurée a été si vivement ressentie. Cette communication est accueillie par des regrets unanimes.

*Candidature :*

M. le Dr Mathieu, chirurgien des hôpitaux, 74, rue Vaneau (7<sup>e</sup>), présenté par MM. Laignel-Lavastine et Sieur.

*Bibliographie :*

M. le Pr Laignel-Lavastine présente, en les commentant, les volumes suivants :

1<sup>o</sup> L'historique de l'Académie royale de chirurgie (1731-1931), par M. le Dr Lenormant, édité à l'occasion du 2<sup>e</sup> centenaire de cette Société (Paris, Masson, 9 planches hors texte).

2<sup>o</sup> L'hôpital Saint-Louis et la clinique d'Alfred Fournier, par H. Gougerot et M. Brodier (Paris, Peyronet, 1932, magnifiquement illustré), paru à l'occasion du centenaire de la naissance d'A. Fournier (12 mai 1832-25 décembre 1914).

3<sup>e</sup> P. Noble, O. F. P., *Les passions dans la vie morale*, 2 vol., où sont résumés les rapports entre le texte de la Somme de Saint-Thomas et nos connaissances actuelles.

*Congrès de Bucarest :*

M. le Pr Laignel-Lavastine donne les précisions qu'il a pu recueillir sur le programme des cérémonies, des travaux et des excursions du IX<sup>e</sup> Congrès international d'Histoire de la médecine qui se tiendra à Bucarest du 10 au 18 septembre prochain.

Ces renseignements ont paru dans le n<sup>o</sup> du 1<sup>er</sup> juin de la *Presse médicale*, p. 883.

*Communications :*

Madame Emile Brumpt présente à la Société *différents modèles de statuettes précolombiennes*, employées en thérapeutique magique ; elles ont été recueillies au cours d'un voyage au Vénézuela, exécuté en 1930 à l'occasion du centenaire de Bolivar et dont le compte-rendu a paru dans le n<sup>o</sup> de mai 1932 de la Géographie (Terre, air, mer).

M. le Pr Laignel-Lavastine donne lecture d'un travail de M. Abbas Nasicy sur la *nomenclature des manuscrits médicaux persans de la Bibliothèque nationale*, accompagnée d'une description sommaire et d'un résumé qui ne se trouvent point dans le catalogue officiel de la Bibliothèque nationale publié par M. Blochet (Voir t. 2, p. 82 et sqq., N<sup>o</sup> 818 et 890). A ce sujet M. le Dr Vinchon donne des renseignements complémentaires notamment sur un médecin perse, Mohamed Aki, qu'il a identifié grâce à des miniatures persanes, ainsi que sur le Père Ange supérieur des Carmes à Ispahan au XVII<sup>e</sup> siècle, auteur d'études sur les opiomanes ; M. le Dr Vinchon estime d'ailleurs que cette nomenclature aurait besoin d'être présentée sous une forme analytique et rationnelle.

---

UN MÉDECIN PERSE DU IX<sup>e</sup> SIECLE,

D'ORIGINE CHRÉTIENNE

ALI IBN RABBAN AT TABARI

Par le D<sup>r</sup> SCHACHTER, de Bucarest.

---

Abu'l Hasan Ali ibn Rabban at-Tabari, est considéré comme un des médecins les plus connus de la période de développement de la culture musulmane. Des historiens de la médecine le considèrent comme étant un juif, qui a passé à la religion musulmane et lui attribuent d'avoir été le maître de ar-Razi ou Rhazes, le médecin le plus illustre produit par le monde musulman. Si cette dernière affirmation est historiquement non ou à peine justifiée, la supposition de son origine juive, est certainement fausse.

La preuve la plus certaine de son origine chrétienne, est donnée par l'auteur lui-même dans son livre intitulé « Livre de la croyance et de la domination » où entre autres il dit « Quand j'étais encore chrétien, je n'ai jamais cessé de commun accord avec mon oncle, savant chrétien, de dire que la facilité de parler n'était pas un signe de prophétie ».

Le P<sup>r</sup> Horowitz (cité par M. Meyerhof) dit que le titre de Rabban, que porte Ibn at-Tabari, n'est point d'origine juive, mais au contraire, d'origine sirio-chrétienne. Meyerhof a montré que la confusion en ce qui concerne son origine a été commise par Ibn al-Qifti, qui a tiré sa conclusion étant convaincu que

le mot Rabban, n'était autre chose que le mot hébreu Rabbin.

Quant à l'origine de ce titre, il l'avait hérité de son père Ibn Sahl, qui passait pour un grand savant non seulement comme médecin, mais encore comme philosophe, mathématicien, astronome, et grand connaisseur de la langue et littérature hébraïque. On le désignait sous le nom de Rabban, c'est-à-dire notre maître, justement en raison de son vaste savoir.

Les informations sur la vie de notre héros, sont très maigres, et de ses œuvres il ne nous reste que peu de choses.

Dernièrement, on a édité en langue anglaise, pour la première fois deux œuvres authentiques et très importantes de Ibn at-Tabari. C'est la seule source de faits que l'on connaît de at-Tabari. La première œuvre, sorte de travail apologétique, porte le titre de « Livre de la croyance et de la domination », où l'auteur fait l'éloge de la religion musulmane, après avoir réfuté les vérités religieuses des Juifs, Chrétiens, Zoroastres et Brachmanes.

Ce livre a été traduit par l'orientaliste A. Mingana, sous le titre de « The book of Religion and Empire » édité à Manchester en 1922. Ce savant admet aussi l'origine chrétienne de Ibn at-Tabari.

Le deuxième livre est intitulé « Le Paradis de la sagesse » en arabe le Firdaus al-Hikma, écrit en 850 de notre ère et dédié au même Calife qui l'a converti à la nouvelle croyance. Cette œuvre médicale écrite par le plus grand prédécesseur de Rhazes, a été éditée par l'arabiste indien Muhammad Zubair as Siddiqi. La critique officielle a salué l'apparition de cette œuvre et en a reconnu l'authenticité. Ce livre porte le titre de « Firdaus al-Hikma or Paradise of Wisdom, of Ali b. Rabban at-Tabari. Edited by M. Z. Siddiqi, 1928.

L'étude de Max Meyerhof, publiée dans la Zeitsch. d. Deutsch. Morgenl. Ges. en 1931, et qui est le fil conducteur de notre travail, ajoute que cette grande œuvre dont nous venons de parler, contient une

importante étude sur la vie de Ali at-Tabari, mais étant rédigée en langue arabe, elle n'est pas à la portée de tous les lecteurs.

Pour caractériser encore mieux la personnalité de at-Tabari, il faut dire quelques mots sur l'époque dans laquelle a vécu Ibn at-Tabari. En 643, c'est-à-dire deux siècles après la fuite du Prophète de Mecque à Médine, les Arabes avaient conquis toute la Perse jusqu'à la Province de Hurassan (Churassan). Un siècle plus tard il y eut une révolte des troupes persanes, qui détrôna la domination des Arabes et des filo-arabes et installa les Abasides qui étaient plus persanophiles que leurs prédecesseurs. Sous le X<sup>e</sup> Calife de cette dynastie al-Mutawakkil, il se produisit une vive réaction contre les chrétiens, juifs, zoroastres et brahmanes. Sous l'influence des persécutions, beaucoup passèrent à la religion officielle. Ali Ibn at-Tabari est de ceux-ci.

Des préoccupations de son père, Ali préféra la médecine, quoiqu'il n'a jamais négligé la philosophie et les autres sciences de son temps. De la médecine de son père, il nous raconte peu de choses, mais il a gardé une série de formules thérapeutiques, qu'il rapporte dans son œuvre capitale. Nous y reviendrons dans la suite.

Nous savons que son père est né dans la ville Merw, mais le lieu de sa naissance, est encore discuté. Pour Meyerhof, il serait né à Merw aussi, mais à l'âge de 10 ans il quitta Merw pour s'installer à Tabaristan.

Comme tous les chrétiens de son temps, il avait deux langues maternelles le siriaque et le perse, dont la première était la plus favorisée, car c'est dans cette langue qu'il exprime les termes les plus usuels, dans ses œuvres. Il a écrit ses œuvres en langue arabe, qu'il avait appris plus tard et c'est grâce à la connaissance de l'arabe, qu'il a étudié les médecins et les philosophes arabes et grecs. Son œuvre le Fir-daus al-Hikma a été écrite en langue arabe, mais il l'a traduite plus tard en siriaque; cette traduction s'est perdue.

C'est sous le règne de al-Mutawakkil, que Ali at-Tabari a atteint le maximum des honneurs. Pendant la troisième année du règne de ce Calliffe, il a terminé sa grande œuvre philosophico-médicale, le *Firdaus al-Hikma*, œuvre dédiée au maître de la religion qui l'a concerti à la nouvelle croyance. C'est à cette occasion qu'il obtint le titre de Abu'l Hasan et celui de Client du maître des Croyants. Plus tard, sous l'inspiration du même Calliffe, il a écrit son œuvre apologetique, « Le livre de la croyance et de la domination », livre où il devait montrer à son Maître sa fidélité envers la nouvelle religion. C'était la mode de faire ainsi, pour s'assurer la protection.

De sa vie en particulier, on ignore tout. On sait seulement qu'à la Cour du même Calliffe, il avait des relations avec deux savants chrétiens, Ibn Masawaih et Hunain ibn Ishaq, qui étaient fort en honneur à la Cour.

Après ce court exposé sur la vie de Ibn at-Tabari, passons à la discussion de ses œuvres.

La liste complète se trouve dans l'introduction arabe de Siddiqi à son édition anglaise du *Firdaus al-Hikma*. Elle comprend 40 livres. Pour Meyerhof qui a étudié soigneusement ces livres, toute la liste se réduit à 12 livres ayant un contenu spécial chacun. « Im ganzen reduziert sich die Liste, auf 12 inhaltlich verschiedene Schriften ». De ces livres, nous connaissons à ce moment, 1) Le *Firdaus al-Hikma* (Paradis de la Sagesse), 2) Le livre d'hygiène et enfin 3) Le livre de la croyance et de la domination, dont nous avons déjà dit quelques mots, plus haut.

En lisant la liste des œuvres attribuées par Siddiqi, à Ali ibn at-Tabari on voit que la majorité se rapporte à des questions de médecine, d'hygiène thérapeutique, et enfin à des questions de théologie et morale. Il est intéressant de citer parmi ses écrits de Ibn at-Tabari, un livre sur la Magie et un autre livre sur l'utilité des médicaments. Le livre d'hygiène n'a pas été édité encore ; il existe encore comme manuscrit.

L'authenticité du livre de la croyance et de la domi-

nation a été établie dans une étude faite par Margoliouth (cité par Meyerhof) qui conclue de cette façon « The doubts which have been cast on the correctness of the aspiration of the work to Ibn Rabban appear to be quite gratuitous. Dr Siddiqi in his edition of the Firdaus is therefore quite right to neglect them ».

Nous laissons de côté une analyse du contenu de ce livre, pour dire quelques mots sur le grand livre, Le Firdaus.

Disons que ce livre est déjà mentionné dans les œuvres de L. Leclerc, « Histoire de la médecine arabe, 1876, Paris, et de E.-G. Browne, Arabian Medicine, Cambridge, 1921.

Voilà comme Meyerhof divise le livre. Il contient 7 tomes, répartis en 30 sections ou 360 chapitres. Ce livre est une sorte d'encyclopédie où l'on trouve des connaissances très vastes de théologie, philosophie de la nature, embryologie, physiologie, psychologie, hygiène, diététique, médecine interne, climatologie, thérapeutique, puis des connaissances de chirurgie, etc. Mais dans la majorité des parties, il y a des questions de médecine pratique. Pour Meyerhof, ce livre est plutôt une vaste œuvre littéraire que médicale « Im ganzen hat man nicht den Eindruck dass ihm (il s'agit de Ibn al-Tabari) eine wesentliche praktische Erfahrung zu Gebote gestanden habe, sondern dass sein ganzes Werk vorwiegend eine litterarische Arbeit ist ».

En tout cas, il ne faut pas oublier que ce livre a été très connu et cité par toutes les autorités médicales du monde musulman. Rhazes, le grand médecin de la période de grandeur de la culture islamite, cite souvent ce grand livre, dans son œuvre capitale, al Hawai. Le nombre des auteurs qui le citent sont trop nombreux pour être cités ici.

La source des connaissances de Ibn Rabban, sont d'origine grecque en premier lieu. Il cite toujours Hippocrate, Galien, Archigenes, le juif médecin Masargawaih, etc.

Dans le 30<sup>e</sup> chapitre du livre, il y a des connais-

sances sur la médecine indienne. Ceci a une importance très grande, car les auteurs arabes de plus tard ne nous donnent que des fragments de la médecine indienne. Ali Ibn Rabban, a le souci de dire que ses informations concernant la médecine des Indiens proviennent des livres suivants, Caraka, Susrata, Astangahrdayasamhit et la Nidana. Le fait que Ali at-Tabari parle de la médecine indienne, démontre que cette médecine était connue à la cour du Calliffe, au ix<sup>e</sup> siècle.

Meyerhof soutient que l'influence de la médecine indienne sur sa sœur arabe n'est importante que plus tard grâce à Rhazes. Donc tout le système de ibn Tabari est plutôt grec mais avec un faible appendice de médecine indienne.

---

SUR FRACASTOR, SON ICONOGRAPHIE  
ET LE TRAITÉ DE LA CONTAGION

Par le Dr A. TERSON.

---

La vie de Fracastor est connue, et déjà sa biographie, publiée dans les *Opera omnia* (Venetiis, 1555), par son éminent ami A. Navagero (Naugerius) contient une foule de détails intimes. Je n'ai pas à insister sur les nombreux travaux ultérieurs dont on trouvera la bibliographie dans les histoires les plus récentes de la médecine (Castiglioni).

Son iconographie a été développée ici même par R. Blanchard et le sujet à peu près épousé par lui (*Bull. de la Soc. d'histoire de Médecine*, 1903 et 1906). Le Cabinet des Estampes contient une vingtaine de portraits et reproductions; mais, en outre, je crois qu'il faut tenir un assez grand compte du petit portrait, publié dans les Œuvres Complètes, deux ans après la mort du maître, en face du portrait de Navagero. Quoique réduite, cette esquisse confirme le type général des principaux portraits peints ou gravés.

J'ai tenu, par contre, à vous présenter une médaille de Fracastor, dont l'original a été exécuté de son vivant.

Ayant été moi-même enthousiasmé par la lecture du livre « de Contagionibus », en 1893, et l'excelente traduction — texte en regard — du Dr Meunier (de Pontoise), je recherchai, dès lors, les portraits de Fracastor et je voulus posséder, à portée de mes yeux et de ma main, son effigie inaltérable. Je m'adressai, dans ce but, à mon distingué confrère, le Dr Brettauer, ophtalmologiste à Trieste, numismate médical hors de

pair, puisque sa collection spéciale, léguée depuis à l'Etat, contenait plus de 8.000 pièces. Brettauer, avec lequel j'avais, même à Paris, l'occasion d'échanges ophtalmologiques et artistiques, m'envoya le moulage de la grande médaille exécutée par Giulio della Torre, dont je fis faire quelques reproductions. J'en ai remis



une au Cabinet des médailles et en voici une autre pour le Musée d'histoire de la médecine.

La physionomie méditative du maître est bien celle de la plupart de ses portraits. Au revers, sur l'autel, flambe et brille le feu du sacrifice à Minerve, à Apollon, à Esculape. Le livre, la sphère astronomique, la lyre et la couronne, épars et cependant synergiques, rappellent l'humaniste médical, auquel le Pr Laignel-Lavastine consacrait récemment une noble et féconde leçon.

Mais toute allusion à Fracastor serait presque vaine, si elle n'évoquait le Traité de *Contagionibus* (de *Contagione*, dans certaines éditions), de *contagiosis morbis et eorum curatione*, en trois livres, composés au seuil de la vieillesse, après la soixantaine. La première édition date de 1546. Les œuvres complètes (1555), scientifiques et littéraires, forment un beau

volume qui se trouve à la Bibliothèque Nationale. Je vous présente une petite édition (Lyon, 1550), contemporaine de Fracastor (mort en 1553), contenant le traité de l'Antipathie et de la Sympathie des choses et le traité des Contagions.

Le traité des contagions a été souvent cité, mais assez peu répandu jusqu'à sa traduction de 1893 par Meunier. A. Fournier n'en avait donné qu'un petit extrait à la suite du Poème de la Syphilis (1530). Dans ce poème, œuvre juvénile, parfois robuste, parfois gracieuse, Fracastor, il faut en convenir, a presque enseveli les Fleurs du Mal (français, napolitain ou, mieux, américain, et probablement par là, d'origine asiatique) sous les fleurs de la poésie, et même de la rhétorique. Le traité de la contagion est, au contraire, l'œuvre sobre et dépouillée, celle de l'âge mûr, celle de la synthèse concise et de la méditation concentrée qui prévoient l'avenir. Nous sommes loin des truculences, des éclairs dans l'orage et des imprécations d'un Paracelse. Pour nous, le traité des contagions a été l'équivalent décisif du Discours de la Méthode sur le terrain médical.

Ceux qui sont familiers du livre des contagions me pardonneront, en faveur des autres, quelques rappels.

Le mot *infection* domine l'œuvre, et déjà Fracastor, dans sa dédicace au cardinal Alexandre Farnèse, espère que, mise sous sa protection, personne n'osera l'*infecter* de calomnie.

Et puis c'est le livre premier avec la *théorie* de la contagion, ses analogies, ses différences, sa nature, ses transferts. La contagion est « une infection passant d'un individu à un autre », produite dans des particules si petites qu'elles ne tombent pas sous les sens et engendrent une sorte de putréfaction, mais dont l'origine repose dans les *germes*, les *seminaria*, latents, persistants, transportés à distance, mais qui créent d'autres germes (*sobolem procreant*). La réceptivité est moindre chez les vieillards et dans certaines constitutions.

Et c'est le livre deuxième, avec l'étude clinique et pathogénique des diverses maladies contagieuses, peste, variole et fièvres éruptives, typhus, syphilis, lèpre, suette, phthisie.

Le troisième livre est la conclusion thérapeutique, spécialisée pour chaque maladie infectieuse, en visant, et avant tout, le *germe* de la contagion. Il faut se servir surtout des caustiques si la contagion est extérieure, comme dans la rage. Je ne m'étendrai que sur l'exemple qu'il donne de la *phthisie comme contagieuse* (de curatione phthisis, *quatenus contagiosa est*). Au début, toute thérapeutique est médiocre, si elle ne cherche pas à détruire le germe et « s'il pouvait être détruit par les caustiques, il n'y aurait pas de meilleurs remèdes ». Malheureusement l'organe lésé ne les supporterait pas. Certains ont déjà ordonné des inhalations d'orpiment. Il est bon de s'adresser surtout aux résines, à la térébenthine, administrées seules ou associées à d'autres poudres (bol d'Arménie, etc.). Lorsque l'« ulcère » s'est déclaré, on ne peut plus agir que par des décoctions de tussilage, galac, et analogues en soutenant l'organisme. Toutefois Fracastor conseille des frictions, toujours à titre germicide (*absumere seminaria contagionis*), frictions mercurielles, où le mercure (une once) est uni à l'axonge et au styrax liquide (cinq onces de chaque), au beurre (deux onces), à la térébenthine (une once), à l'iris et à d'autres produits moindres. Ces frictions sont faites sur le dos et sur la face interne du bras. Telles sont les principales prescriptions applicables à la *phthisi per contagionem acceptâ*.

Par ce seul exemple si conscient, théorique et pratique, on jugera des autres chapitres et l'on passera, sans sourire, sur quelques considérations plus ou moins surannées, — et dont, en somme, nous ignorons la part de vérité possible, — à propos des conditions astronomiques et cosmiques qui peuvent favoriser les épidémies et les invasions contagieuses. Ce qui est assuré, c'est que l'œuvre est égale aux

plus belles et qu'aussi, dans son style comme dans le reste, Fracastor est égal aux plus grands artistes et savants de la Renaissance.

Certes le traité de la contagion devrait habiter toutes les bibliothèques médicales, et les plus modernes.

Si Fracastor a eu, lui-même, des précurseurs dans l'antiquité, et les temps peu antérieurs à lui parmi les grands syphiliographes un peu plus jeunes que lui (Villalobos, Jean de Vigo, etc., depuis son travail, plus d'un penseur, plus d'un médecin ou chirurgien, plus d'un simple praticien, a eu des idées semblables à celles de Fracastor, avant les géniales démonstrations de Pasteur. Je n'en rappellerai que deux.

Vous connaissez la belle *Etude sur les virus* du Dr Jean Hameau (d'Arcachon), parue en 1836 et 1847, rééditée chez Masson, en 1895, par le Dr G. Hameau, qui l'a fait précéder d'un avant-propos sur les précurseurs de Pasteur et d'une préface de Grancher où le nom de Fracastor n'est pas oublié. Dans l'œuvre de J. Hameau, on ne peut qu'être frappé de la similitude très grande avec les conceptions et parfois les expressions de Fracastor. Mais il y a, en outre d'un très bel exposé des principes, de magnifiques observations de maladies contagieuses, parfois de traitements anti-septiques par des applications mercurielles (sur les pustules varioliques par exemple). Il y a des énoncés typiques : « *Tout virus peut être tué, puisqu'il a vie* » ; « *j'oserais croire qu'on préviendrait les phlébites dans les hôpitaux ou, du moins, qu'on en diminuerait le nombre, si l'on trempait la lancette dans l'onguent mercuriel avant la saignée et, si l'on couvrait la plaie avec du taffetas qu'on aurait frotté avec cet onguent. Des soins analogues pourraient être pris après les grandes opérations* ». Tout le livre est à relire.

Rappellerai-je encore les puissantes cliniques de Trousseau sur la contagion, où il n'omet ni le nom ni la doctrine de Fracastor, mais où, suivant, pas à pas, et convaincu, les découvertes naissantes de Pasteur,

il prévoit lui-même des germes spécifiques de toutes les maladies infectieuses, tout en présentant, à côté de la pénétration possible du germe, les conditions cliniques de la « *capacité de résistance* » de l'individu inoculé ?

Je conclus ces remarques, en offrant au Musée d'histoire de la médecine l'exemplaire, de 1550, du traité des Contagions et, pour terminer cette brève promenade dans les jardins artistiques et médicaux de la Renaissance, je fais passer également sous vos yeux la médaille de Pic de la Mirandole, « car *Picus Mirandulensis* », instruit de toutes choses... *et quibus-dam aliis*, ne pouvait, par conséquent, ignorer la médecine. Cette médaille nous montre, au revers, les trois Grâces, sous l'exergue *pulchritudo, amor, voluptas*. Elle est attribuée à Spinelli. Dans une médaille ultérieure, donnant le portrait, très vivant, de Giovanna Albizzi Tornabuoni, l'auteur a repris ce même motif antique des trois Grâces, mais, changeant le profil de la Grâce centrale, il lui a donné celui-là même de Giovanna, par un délicat hommage.

---

## LA LÈPRE DANS L'AIN AU MOYEN AGE

par MM. LAIGNEL-LAVASTINE et R. LE TESSIER

Il n'est pas de sujet qui, mieux que la lèpre, montre l'utilité de l'érudition régionale et de la collaboration confraternelle.

L'un de nous, (R. Le Tessier, de Jujurieux) en vue du Congrès de Rome, a passé plusieurs mois à rechercher des documents sur la lèpre dans le département de l'Ain non seulement dans les imprimés relatifs à cette région, mais dans les Annales ecclésiastiques, les Archives communales et une série de manuscrits inédits compulsés grâce à l'amabilité de M. Dubois, professeur honoraire et de M. Morel, archiviste de la préfecture de l'Ain. De cette masse documentaire, qui permettra d'autres publications, nous ne retiendrons aujourd'hui que quelques points précis relatifs aux *léproseries de l'Ain*, aux *formalités* et à la *technique de l'isolement des lépreux et à la vie du lépreux isolé*.

\*\*

### I. — Léproseries de l'Ain.

Après délimitation de la région étudiée nous discuterons la date de la première léproserie et passerons en revue les principales.

#### 1<sup>o</sup> Limites de la région.

L'actuel département de l'Ain fut formé par les Dombs, la Bresse et le Bugey.

Les Dombs jusqu'en 1400 comprenaient les états des Sires de Beaujeu (Beaujolais à la part du royaume et d'Empire) et les domaines des Sires de Thoire et Villars (chatelleries de Trévoux, Ambérieu et Chate-

lard). Les Dombes furent unifiées par Louis II de Bourbon, et réunis à la couronne seulement par François I<sup>er</sup> en 1523. Jusqu'alors, quels que fussent leurs maîtres, elles étaient sous la souveraineté nominale de l'Empire Romain germanique. Il en était de même de la Bresse et du Bugey, domaine de la maison de Savoie. Aussi en 1414, quand Sigismond, empereur et roi des Romains, qu'Albert Durer a immortalisé, vint quelques jours en Savoie, le premier duc de Savoie dut faire escorte à son grand suzerain en organisant un cortège de seigneurs et d'hommes d'armes capables de maintenir le prestige de « la patrie de Savoie ».

La région de l'Ain a possédé de bonne heure de gros bourgs bâtis autour des châteaux ou reliquats d'anciennes bourgades gallo-romaines ou même de l'époque proto-historique. De 1250 à 1350 la plupart obtinrent leur charte de franchise (Bage, Bourg et Pont-de-Vaux en 1250, Châtillon en 1273) et les Assemblées communales et les syndics laissent des traces manuscrites de leur activité depuis 1350. On comprend que, si les maladreries paraissent si rares avant 1300, c'est parce qu'on n'a pas sur elles de documents suffisants.

Cependant il faut aussi remarquer que l'organisation de la vie communale a coïncidé avec une recrudescence de lèpre aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Les deux faits additionnèrent leurs effets. En voici un exemple dans la charte de franchise de St Julien sur Reyssouse; on lit : les limites partent « d'une croix, près d'un grand poirier » de là elles passent (1) « près la maladrerie pour gagner à droite le canal du moulin ». Aussi à St-Julien-sur-Reyssouse la maladrerie existait avant la charte de franchise. Avant ces documents nous ne trouvons que des actes religieux conservés aux archives de l'Ain et à l'évêché de Belley. Ils sont très pauvres.

(1) *A. et P. Balland.* — *Les Annales de l'Ain, Saint Julien sur Reyssouse.*

2<sup>e</sup> Date de la première léproserie.

« Les Annales Ecclésiastiques constatent l'existence de léproseries dès 460 près de l'Abbaye de St-Oyan, aujourd'hui St-Claude » écrivait notre ami CABANÈS (1) dans son étude bien connue sur la lèpre.

Nous ne saurions trop remercier Monseigneur TOURMIER et le P<sup>r</sup> Dunois, qui ont recherché la vérité de cette assertion dans *Vita Sancti Romani*, *Vita Sancti Lupuane*, *Gallia Christiana*, *de Terroul Montgaillard*, *Histoire de l'Abbaye de St-Claude*, *Deveri Histoire Hagiologique du diocèse de Bellay*, *Dom Benoit Histoire de l'Abbaye et de la Terre de St-Claude*. Dans la *vie de St Romain*, fondateur de l'abbaye de St Oyan, il n'existe qu'un texte parlant des lépreux : « Il mourut en 460 et fut inhumé à La Balme. Il se produisit une foule de miracles sur son tombeau et des lépreux furent guéris ». Mais on ne parle pas de léproserie. Nous ne connaissons donc aucun texte permettant d'affirmer l'existence d'une léproserie près de l'abbaye de St-Oyan.

Le Concile de Lyon de 583 s'est occupé des lépreux. Il décida, dit Cabanès dans le volume cité plus haut (2), que chaque ville aura un logement isolé pour les lépreux ; mais Cabanès néglige de dire que ces lépreux seront nourris aux frais de l'Eglise. Avant les Communes, c'était l'Eglise qui s'en occupait.

La léproserie de St-Oyan étant plus que douteuse, la première en date est pour nous, dans la région, la maladrerie d'Intersaxe. Elle appartenait à la Chartreuse de Pierre Chatel, existait déjà en 1133 et durait encore en 1465.

L'un de nous (R. Le Tessier) possède une *vie de St Anthelme*, tirée à Lyon chez de Rusaud en 1820 et autorisé par M. Courbon, vicaire général de Lyon. On y lit que St Anthelme, évêque de Bellay, « avait entre autres deux maisons qu'il affectionnait et qu'il avait pris spécialement sous sa protec-

(1) Cabanès. *Mœurs intimes du passé*, 5<sup>e</sup> Série p. 162.

(2) Cabanès. *Loc. cit.* p. 163.

tion... L'une de veuves... et l'autre de lépreux, que Dom Guignes (1) avait établie sur la rive gauche du Rhône, au milieu des roches (intersaxa) dans l'endroit connu aujourd'hui sous le nom de « Maladrerie » entre Le Balme de Pierre Chatel et la ville d'Yenne. On y voit encore une église sous le vocable de St Hugon et l'hospice à côté. C'est là que ces infortunés, couverts d'un mal réputé honteux et dont la cause pouvait être innocente, vivaient éloignés de la société, et s'en consolaient dans la pratique des règlements que leur avaient donnés leur pieux fondateur. » Nous y reviendrons. Et l'auteur assure n'avoir déterminé la position d'Intersaxa qu'après un sérieux examen. Il cite Sierius le premier auteur d'une vie de St Anthelme, qui écrit : *Quem... inter saxa vocant ad Rhodani magni fluminis ripam.* Il ajoute que ce qui prouve la fondation par Guignes, c'est l'église portant le nom de St Hugues, dont Guignes a écrit la vie, et « auquel il avait une grande dévotion (2) ».

L'abbé MARCHAL (3), vicaire général de Bellay, confirme cette interprétation « La léproserie des environs d'Yenne, écrit-il, que visitait Saint Anthelme, avait été fondée par l'ancien Prieur de la Grande Chartreuse, le vénérable GUIGNES, dans un lieu nommé Intersaxa sur la rive gauche du Rhône. Ce lieu s'appelle aujourd'hui la Maladrerie. On y voit encore quelques restes de bâtiments et les ruines de la chapelle. » Et, parlant des lépreux d'Intersaxa, l'Abbé Marchal ajoute : « Saint Anthelme (4) en y allant les soigner de ses propres mains satisfaisait son amour pour les pauvres malades et il continuait en même temps la bonne œuvre de Guignes, demeuré pour lui son modèle ».

La léproserie de *Saint-Denis-le-Chosson* près d'Amberieu et indiqué dans l'*Obituarium ecclesiae lugdu-*

(1) Général des Chartreux en 1133.

(2) J. C. xxx Vie de Saint-Anthelme, p. 104 et 105.

(3) Abbé Marchal, Vie de Saint-Anthelme. Lecoffre, 1878, pp. 224/5.

(4) Saint-ANTHELME, comme Guignes, avait été prieur de la Grande Chartreuse.

*nensis*, traduit par Guignes. « Domus a ce leprosorum de Chauzons (1) l'archevêque de Lyon, Renaud de Porez, fait un legs par testament le 16 octobre 1226. Les lépreux y élevaient du bétail. En 1235 Bernard, procureur de la maison des lépreux de Chesson, transigea entre les mains de l'archiprêtre d'Ambroinay, avec le prieur de la Chartreuse de Portes au sujet des pâturages de la montagne de Cleysieu, dont l'entrée était interdite aux lépreux.

A partir de 1250 les asiles pour lépreux se multiplient, qu'on les nomme léproseries, messeleries, maladreries ou maladrières. Il est à signaler que ce dernier terme s'expliquait également aux refuges pour pestiférés et cela peut prêter à confusion comme lors de la peste de Bourg (2). La Maladrerie était encombrée de malades et de mourants, la duchesse de Savoie ordonne d'affecter aux pestiférés une seconde maison.

Vers 1400 il y avait 25 léproseries dans le diocèse de Genève.

La plus importante était celle de Leyssel.

Il y en avait au moins une soixantaine dans les autres parties de la région de l'Ain.

Deux nous retiendront en raison de leur richesse documentaire en grande partie inédite et mise au jour par l'un de nous (R. Le Tessier) avec l'aide de MM. Dubois et Morel.

La *Léproserie de Bourg* fut fondée en 1429 par un bourgeois Etienne GUERRIER « pro memoria et residencia miserabilium cicatricarum morbum ele planitum sen lepra paranum ». En 1432 sa veuve dota la léproserie (*Archives de la Charte de Bourg*).

En 1441 le pape *Félix V* accorda à la maison des Ladres et à leur chapelle Saint-Lazare sise à la porte de Bourges une indulgence de un an et quarante jours à toute personne qui la visitera et y fera une aumône. (*Archives de la Charte de Bourg*.)

En 1449 une femme y fonde une messe.

(1) Archives de l'Ain. H. 238.

(2) Archives communales de Bourg. B. B. 23.

En 1460 le Conseil de la ville demande au duc de Savoie des ordres pour que les lépreux soient bien complètement séquestrés et qu'il leur soit formellement interdit de sortir de leur maison commune pour aller mendier. Des dons et legs sont faits de temps en temps à cette léproserie.

En 1491 un prêtre de Varanbon, Claude ROSSET, est atteint de lèpre et entre en la léproserie.

Enfin il existe dans le registre de délibération de Bourg à la date du 18 août 1561 un procès-verbal de visite sur un lépreux, qui est en lui-même un véritable drame. Un chirurgien, Maître André DE LA FLENNE, ayant probablement contracté le mal en soignant d'autres lépreux, demande lui-même à être visité par des confrères pour être enfermé dans la léproserie (1). Il mourut victime de son dévouement comme le syndic Malvert succomba à la peste en 1502 (2). Nous citerons plus loin ce document dans le chapitre relatif aux formalités et à la technique de l'isolement des lépreux.

La léproserie de Châtillon en Dombes fut créée en 1445. Elle n'existe pas en 1437, puisqu'un cas de lèpre s'était déclaré cette année à Châtillon, les syndics expédient le malade à la maladrerie de Saint-Trivier-en-Dombes. Les renseignements sur cette léproserie de Châtillon sont extraits des *Comptes des syndics* étudiés par MM. Dubois et Morel (3). Châtillon eut sa charte de franchise en 1273 et le droit d'élire des syndics entre 1352 et 1364. Ceux-ci, dès 1375, rendirent des Comptes à leurs administrés. Dans ces Comptes, on relève en 1445 trois cas simultanés de lèpre dans la ville : « Livres faictes a cause de la Maladrerie ». « Livré à mestre Bartholomier Mye, Barbier de Bourg en Bresse qui fut mandé venir cy à Chastillion pour éprover Jehan Noncien, la mère d'Anthane Croppet et Benoyte relaysse de Grand Johan, lesquels estoient

(1) Archives communales de Bourg. B. B. 30.

(2) Idem B. B. 22.

(3) Dubois et Morel. Une petite ville forte en Bresse pendant la domination.

accusés et suspez de lèpre de mésellerie ; et adon en la présence de Moss Etien Joly, vicaire des syndiques, des deux barbiers de Chastillion et plusieurs autres, expovaz les dites femmes, et, ce fait, rapportaz par son sermentyelles femmes estre mésilles et les devoir séparer des autres ; on regard de Noncien, ne voulut point être exprouvé, car y le confessaz 4 florins ». La florin de cette époque valant environ Frs 90,20 actuel, le cyrurgien fit une bonne journée.

Comme il fallait loger ces lépreux « Tâche donnée à deux clappuys (charpentiers) de faire une bonne et suffisante mayson à deux chambres pour fère la maladière ... et ha esté avisé la mectre et assis vers la fontaine de la Vorzeiza, 10 florins ».

Côté des Hommes — Côté des Femmes.

La stricte morale était sauvegardée et pour plus de sécurité on mettra à la porte des femmes une serrure fermant à clé. Seize habitants chariaient « à leurs bœufs le bois nécessaire à la construction sans prendre de salaire » mais ayderent en aumône et par cortey-sie » la ville payant leurs dépenses de dîner et déjeuner. Au dernier moment, avant l'inauguration, un empêchement ; le sieur Noncien, qui avait assuré être atteint de la lèpre, exige maintenant d'être « éprouvé ». C'est un malin. Pour éviter de nouveaux frais la ville par « magniere de traite » le décide à entrer à la maladrière et lui offre un manteau qui coûte « 2 florins 6 gros ». Ce devait être un beau manteau. On offre aussi à Noncien, un chapeau et une paire de gants, et pour qu'il n'y ait pas de jaloux on en offre autant à une des lépreuses : « deux chapiaulx, l'un baillé à Noncien et l'autre à la relaysse Johan Grant » 10 gros ; « deux père de gants pour les dits malades » 2 gros.

On met en dernier lieu une croix sur la maladrière « fera une croys et poser en la maladrière » et on inaugure : les lépreux sont installés solennellement dans leur maison : Sonnerie dés « clars », chants, cérémonie religieuse, petit bouquet pour ceux qui y ont pris part : « A Anthoine du Crues pour les dépenses faites à son hôtel le jour que l'on rendit les

dits malades pour les deux vicaires, les deux syndiques et plusieurs autres ».

La Maladrière était construite sur les limites de la commune de Fleurie « concorde faite avec les parrochins de Fleurien pour que l'on prolonge la Maladrière en leur paroisse. « Mais un second contrat stipule bien que seule la ville de Chatillon a la propriété de la Maladrerie. Cependant celle-ci étant située en dehors de la franchise de la ville un sieur de la Fyole semble avoir voulu exploiter à son profit cette situation exceptionnelle. Il prétendit que la Maladrerie dépendait de sa directe, mais sa réclamation n'eut aucun succès et les syndics se bornent à constater : « auquel sieur de la Fyole fut démontré le contraire ». Qu'allait-il faire, M. de la Fyole, en cette galère ?

\* \*

#### **Formalités et Technique de l'Isolation du Lépreux.**

Nous décrirons, pièces en mains, de véritables *expertises médico-légales*, indiquerons les *formalités* et même les *cérémonies* religieuses et gastronomiques, nous sommes dans l'Ain, patrie de Brillat-Savarin, ne l'oublions pas.

##### **1<sup>o</sup> Expertise médico-légale.**

On a vu qu'on ne pouvait faire enfermer arbitrairement un individu suspect de mesellerie. Il faut au préalable une décision administrative et un examen médical. C'est la ville qui prend l'initiative de ces mesures. Elle fait requête au lieutenant du bailli de Bresse aux fins de « faire éprouver » l'individu suspect, et ce lieutenant rend une ordonnance dans ce sens. La sentence est communiquée à ce lieutenant et la ville est chargée de l'appliquer. Voici d'abord l'expertise médico-légale relative au chirurgien Maitre André de la Flenne dont nous avons parlé plus haut.

Ce document, cité par Jules BAUX (1) dans ses *Mémoires historiques de la ville de Bourg* paraît être passé inaperçu, car à notre connaissance il n'est cité nulle part. Comme de plus le livre de Baux est introuvable, nous publions à nouveau cette expertise remarquable.

« Du 18 Août 1581

« Nous soussignez appelez, le dix-huitième d'août mil cinq cents soixante ung, par l'un des sindiez et plusieurs conseillers de la ville de Bourg, accompagniez de M. le Chastellam et Curial de la dicté ville, à la requête de Maistre André de la Flenne, barbier, pour rapporter et déclarer fidèlement de quelle sorte de maladie le dict Maistre André serait atteint et a ceste cause avons presté le germent sur les saintz Evangiles ez munis du dict Chatelain de la ville de Bourg.

« Suivant lequel nous est apparu en premier lieu ; l'habitude de tout le corps du dict maistre André mélancolique et de grosses humeurs ; et particulièrement le visage et couleur rougeastre tendant à lividité, le blanc des yeux jounastre, le dessus du nez froncé par la grosseur des ailes plaines de croustes de diverses couleurs, les tempes bordées de verrues livides : son haleine et l'exhalation de tout son corps puante, le bout de la langue bordé au-devant en la partie supérieure de verrues blanches. La dicté langue gastée du venin de l'humeur, dont la parole s'est ensuyvie rauque et non bien intelligible, le dessoult de la langue plein de veines variqueuses, et en la racine de ladicta langue sont apparences de glandes.

« Les doigts de la main de grande siccité et les muscles de la dicté main continuez avec ulcères malignes profondes et en virus. La peau de tout son corps aspie et seiche garni de hasle ; la chair des muscles presque noire. Le sentiment des parties extérieures perdu, d'autant que estant picqué n'aurait cogneu ny apperceu doleur, combien que le sang survint après la piqûre faite au pied ; les pieds enflez et endurcyz avec la chair des jambes toute endormie et ulcérée de malnigs ulcères profonds et ronds et de mauvaises couleurs.

« Donc par tels signes, conjointcs avec sa vie précédente et conversation des infectez, que le dict Maistre André aurait pansé et hanté, suivant le dict serment par nous presté (comme dessus) attestons que le dict Maistre André, barbier, est atteint et saysie de ladrerie de longtemps en ça et que la dicté conver-

(1) Jules BAUX. — *Mémoires historiques de la Ville de Bourg*. T. I., pp. 276 et 278.

sation d'icelly est vénimeuse et dangereuse » a ceste cause, nous sommes soulzsignes les an et jour que dessus.

Guy Prona médecin, Louis Dubourg médecin, Jacques Pousard cyrurgien, Fouillet Benoit Gerard « suivent les rétributions : « Pour les médecins, un escuz pour chascun ; pour les cyrurgiens, chascun deux écus, les gratifians et par cause ».

La description est vraiment excellente. On voit ce malheureux atteint de lèpre non seulement cutanée nodulaire et ulcéruse, mais nerveuse avec anesthésie douloureuse, comme il est classique de le trouver dans la lèpre où l'on connaît la fréquence de la dissociation syringomyélique. Tous les signes cutanés, muqueux, sensifs, amyotrophiques, vasmoteurs, signalés par les classiques, se retrouvent dans notre observation. Notre confrère Maitre André fut donc vraiment atteint de lèpre. A son égard il n'y eut pas d'erreur de diagnostic, comme si souvent à son époque. D'autre part il fut victime d'un accident de travail. Quand on dressera un martyrologue des accidents professionnels qui mériterait d'être établi (car il aura son éloquence) le lépreux Maitre André ne devra pas être oublié. A signaler enfin la rétribution de cette expertise. Il s'agit d'écu d'or au Soleil, un écu Sol, équivalant en 1561 à 45 sols tournois, c'est-à-dire à peu près 103 francs. Pourquoi les « cyrurchiens » touchaient-ils le double c'est-à-dire 206 francs ? Sans doute parce qu'ils furent chargés de manipuler et palper le malade au risque d'être contagionnés, les deux médecins se contentant de présider aux opérations en regardant à distance et de noter leurs observations et celles des trois barbiers.

## 2. Formalités et honoraires.

Voici encore trois expertises intéressantes en raison des formalités et des honoraires indiqués.

En juin 1449 les syndics interdisent le séjour de la ville à Jean Biguet, qui est de la commune voisine de Fleurieux, il attaque les syndics devant le lieutenant de Bresse. Sont nommés pour examiner Biguet

les « fisissiens » Jacques Tuteur, Pierre Allard, Jean Vigniard (qui sont nommés un peu plus loin « artistes en medessines et medissiens » et le barbier Barthélémy Nye.

Le malade est déclaré atteint de « mesellerie ». Les syndics prétendent que la dépense de cette épreuve doit être supportée par les paroissiens de Fleurieux. Mais le lieutenant de Bresse condamne les syndics à payer deux florins aux « artistes en medissine ». Il est assez probable que les artistes en médecine du temps en usent envers les suspects de la lèpre comme les vétérinaires envers les chiens suspects de la rage ou comme le Tribunal Révolutionnaire envers les suspects d'incivisme. Pour être sûrs de ne pas se tromper, ils déclarent presque invariablement le sujet lépreux. On peut donc être agréablement surpris de voir, en 1450, un médecin de Bourg avoir la conscience et le courage de répondre « non » à la question posée : le 24 juillet 1450 ; un habitant de Chatillon, Henri Jacquemin « accusé de maladie de lèpre » est éprouvé par les médecins en présence de Jean Bagie, lieutenant de Chatillon, Pierre Contat vicaire, etc... Jacquemin est déclaré indemne ; il n'y a pas lieu de le « séparer du siècle ».

En 1451, nouveau cas : le 11 juin 1451. Un syndic va à Bourg présenter requête au bailli de Bresse pour être autorisé à faire « éprouver » Henri Flajolet, suspect de lèpre (l'autorité provinciale est donc nécessaire). Dépense du syndic 4 gros.

Rédaction de la requête 3 gros. Ordonnance rendue par le lieutenant de Bresse pour faire citer Henri Flajolet devant Maître Pierre Alard « docteur en fisique ». Jehan Vignart bachelier et Barthelemy Nye (barbier à la mode) 3 gros et demie ; au Curial et au sergent de Chatillon pour l'exécution de cette ordonnance, 1 gros.

Le 14 juin : voyage du Syndic à Bourg pour faire fixer le jour de l'épreuve : 6 gros.

16 juin : épreuve, honoraires des médecins ; 5 florins 1/2.

Rédaction de la lettre du lieutenant de Bresse signifiant à Henri Flajolet « qu'il ne sut osés de transgrédir la sentence faite et donnée de son cas par les médecins et surlegiens » 3 gros 1/2.

\* \*

### III, — Vie du Lépreux isolé.

Après une remarque sur le *pourcentage* probable des lépreux, un mot sur leur *costume*, nous donnerons les *règles prophylactiques* d'après *Statuta Reformationis domos malateria de Intersaxis* entièrement inédite et terminerons par quelques détails sur le *tran-tran* de la vie du lépreux.

#### 1<sup>o</sup> Pourcentage.

Nous avons relevé un certain nombre de cas de lépre à partir de 1445, date de la création de la maladrerie : 3 en 1445, 1 en 1449, 1 en 1451, 1 en 1456, 1 en 1457, 1 en 1484, 1487, 1 en 1497, c'est-à-dire une moyenne de un lépreux tous les deux ans. Des lépreux ne sont d'ailleurs pas tous habitants de Châtillon ; la maladrerie est accessible aux lépreux de toute la région.

D'où il résulte que Châtillon ayant à cette époque 7 à 800 habitants (et la campagne) tout autour n'étant pas très peuplée, 200 ou 300) il y avait somme toute par 2 ans un lépreux pour 1.000 habitants ou par an, un lépreux pour 2.000 habitants. Ce qui est relativement très peu : bien inférieur au pourcentage des tuberculoses, maux de Bright, cancers et même syphilis dans nos campagnes.

#### 2<sup>o</sup> Costume.

Les lépreux doivent porter un habillement spécial, manteau, chapeau, gants (pour protéger de tout con-

tact), cliquettes, le tout offert par la ville. Mais ce sont là les seules dépenses communales.

Certains lépreux, ayant une certaine fortune et des biens au soleil, vivent de leurs deniers ; mais la majorité vit d'aumônes ; les lépreux ont droit de quête dans la ville ; on leur fournit même une bouteille et des besaces pour faciliter leurs collectes. En 1523, une lépreuse fait cependant dire au syndic qu'elle « n'avait à mangé ». Les syndics lui font porter « demitros de porc, demi-tierson de veaulx et un paté de six quars ». Aux trois lépreux du début (1445) ils firent donner « pour leur commencement » six pots de vin et deux miches de pain (pendant le banquet probablement).

Mais ces dons sont tout à fait exceptionnels, et, lorsque, en 1497, le lépreux Rollet entrera à la Maladière, la ville, outre ses attributs de lépreux, se contentera de lui payer les chandelles du « Libramus ».

D'ailleurs, les lépreux étrangers à la ville doivent verser une certaine somme dans la caisse communale « pour avoir mansion en la Maladière et queste en la ville durant le cors de leur vie ».

Un nommé Rogniard ne verse que huit florins. Une fille de Chazelles donne 20 florins, Claude Moyne de Saint-Etienne de Chalaronne, 30 florins, deux autres ne donnent que 10 florins, mais ils lèguent par avance tous leurs biens à la ville : établissement de charité, d'hygiène et de préservation sociale ; la léproserie coûte en réalité très peu d'argent à la caisse communale.

### 3<sup>e</sup> Règles prophylactiques.

On connaît beaucoup de règlements relatifs aux lépreux. Ils montrent en général un esprit prophylactique, dont l'intuition avait saisi l'utilité avant que celle-ci soit scientifiquement démontrée.

Dans les *Statuta Reformationis domus Malateriæ de Intersaxis*, que nous avons déjà cités, nous avons relevé quelques idées intéressantes relatives à cette prophylaxie.

Le dossier H. 512 des *Archives de l'Ain* contient ces Statuts sous forme de *Lettres de duc de Savoie* donnée à Chambéry le 2 août 1465. Cet acte inédit est fort long. Sa copie prendrait bien 80 pages grand format. Voici quelques-unes des remarques, qui ont paru dignes d'être citées.

1<sup>o</sup> La lèpre abrège la vie et peut produire la mort subite « infirmitas lepre aliquando mortem accelerat improvisam et inopinatam ».

2<sup>o</sup> Les lépreux, pour entendre la messe, sont parqués dans un coin de l'église. Ils ne mettent pas la main dans le bénitier réservé aux personnes saines.

3<sup>o</sup> Les prêtres et religieux lépreux ne pourront pas se défaire de leur breviaire, ni le donner, ni le vendre.

4<sup>o</sup> Les lépreux ne peuvent pas sortir des limites de la maison sans permission.

5<sup>o</sup> Ils doivent se tenir à distance des personnes saines. Ne pas donner à boire ou à manger aux personnes saines dans les vases ou vaisselle qui leur servent, mais dans de la vaisselle où aucun lépreux n'aura bu ni mangé. Si un lépreux doit prendre un repas au dehors, il doit emporter avec lui sa vaisselle, verre, etc...

6<sup>o</sup> Il y a deux servantes à la maladière, préposés au ménage des huit lépreux. Elles nettoient les chambres, font les lits, etc.. Mais elles ont des précautions à prendre, elles ne doivent en aucune façon toucher, palper et panser les ulcères : « nullo modo tractabunt neque palpabunt nec unguent... ulceru dictorum fratrum » (fratres signifie ici les lépreux payants). Dans un cas d'absolue nécessité le lépreux ne pourra demander ce service à la servante qu'avec le consentement de la servante et le même et de tous les autres lépreux.

Les servantes ne doivent laver les linges des lépreux qu'après que ceux-ci l'ont laissé reposer dans un vase, ou on les laisse tremper longtemps : « tenebuntur mundare sive lavare et dessicari facere bandas sine drapellis dictorum fratrum prius tamen dictis bandis sine drapellis in uno vase per dictos fratres positis ad trinundum sive mortificandum ».

#### 4<sup>o</sup> Tran-tran journalier.

De petits incidents relatés permettent d'avoir quelques clartés sur la vie quotidienne du lépreux.

Voici des amendes données pour avoir fait sortir un lépreux et donné asile à un autre. Voici ensuite une curieuse aventure.

Le comte du châtelain de Bagé de 1445-1446 relate des amendes payées par des individus qui ont fait sortir des lépreux de la maladrerie (Arch. Côte d'Or B. 6869).

Un habitant de Briard ayant donné asile à une lépreuse de 1391 paie 4 deniers d'amende, ce qui n'est pas cher (id. B. 3520),

Enfin il y eut quelquefois comme dans tout groupement humain des incidents plus ou moins comiques arrangés ou sérieux entre les lépreux.

Voici, à titre d'exemple, un curieux procès entre deux lépreux d'Entresaxe vers 1480. L'un aurait dit à l'autre : « *Horrege et feyturie*, je crois et cuide que par enchantement tu farois venir toutes les femmes envers toi dez la cime du Mont du Chat ou autre part ainsi que bon te semble. » Cette accusation, au moins inattendue, de magie et de luxure ne plut pas à l'interpellé « que verba reputat ad magnam et maximam injurian ».

Nous n'avons pas d'autres détails et c'est dommage ; car si l'interprétation, donnée par l'accusateur, rentre dans les couleurs générales de beaucoup de procès de l'époque, on peut se demander si, à son origine, la lèpre n'a pas été pour quelque chose. La psychopathologie de la lèpre paraît assez pauvre jusqu'à présent. Nous pensons qu'une étude détaillée de textes comme celle que nous venons de faire, pourrait bien souvent l'enrichir.

\* \*

Arrivés à la fin de ce long exposé nous pensons pouvoir en tirer les conclusions suivantes.

## CONCLUSIONS

- 1° La lèpre existait dans l'Ain avant les Croisades.
  - 2° Il y eut une première recrudescence après les Croisades et une seconde aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.
  - 3° Avant les Chartes communales (1250-1300), c'est l'Eglise qui s'occupait des léproseries.
  - 4° Après, ce fut ordinairement les Communes.
  - 5° La lèpre resta une maladie assez rare, mais bien connue.
  - 6° L'expertise médico-légale, en vue de l'isolement des lépreux, avait un double caractère scientifique et administratif.
  - 7° Le thérapeutique était nulle, mais la prophylaxie et l'hygiène préventive relativement assez développées.
-

A PROPOS D'UN SCANDALE LITTÉRAIRE ET MEDICAL  
AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE  
LE LIVRE DES ERREURS POPULAIRES  
DE LAURENT JOUBERT

Par le D<sup>r</sup> BARBILLION

Dans les premiers jours de l'an de grâce 1578 paraissait à peu près simultanément à Paris, Lyon, Avignon et Bordeaux, un petit livre médical appelé au plus grand succès, mais qui devait par contre provoquer un scandale des plus regrettables. Il s'agit de la première partie du traité des Erreurs populaires touchant la médecine et le régime de santé, par Laurent Joubert, chancelier de l'Université en Médecine de Montpellier. Ce n'est encore que l'amorce d'une œuvre de longue haleine, destinée dans l'esprit de l'auteur à être longtemps poursuivie. Mais découragé par la violence des critiques qui accueillent à sa naissance ce petit volume et surtout la dédicace qu'il porte à l'adresse de la Reine Marguerite de Navarre, la fameuse Reine Margot, Joubert se refuse à donner suite à son projet. Il faut toute l'insistance de ses admirateurs et l'initiative de son vieil ami Berthelemy Cabrol, maître Juré de la Faculté de chirurgie en l'Université de Montpellier, pour que soit publiée sous la responsabilité de celui-ci, la suite de l'ouvrage dans cette deuxième édition qui suit la première à un an d'intervalle. Depuis, bien des éditions se sont succédé, toujours en faveur dans le public. Plus de quarante ans après la mort du bon Laurent Joubert, en 1626, M. Gaspart Bachot, bourbonnais, conseiller et médecin du Roi publiait à Lyon chez Barthelemy Vincent, en rue Mercière, à l'enseigne

S. H. M.

13

de la Victoire, sous le nom d'œuvre nouvelle désirée de plusieurs et promise par feu M. Laurent Joubert, une suite au traité des erreurs populaires.

Nous avons eu sous les yeux la première et la seconde éditions, celles de 1578 et 1579; celle aussi de 1587 parue cinq ans après la mort de Joubert, et où se trouvent réunies sous la forme de dédicaces, épîtres justificatives, préfaces et adresses nuncupatoires, les principales pièces qui nous ont permis de jeter un coup d'œil sur cette tapageuse affaire. Le scandale est trop souvent une forme de la publicité. Ici, bien contre la volonté de l'auteur, il est venu s'ajouter à la valeur indiscutable de l'ouvrage et a pu dans une certaine mesure contribuer à en perpétuer la vogue.

La célébrité de Laurent Joubert est largement méritée. Il est docteur Régent et Chancelier juge de l'Université de Montpellier. Il a succédé dans ce poste éminent à son vieux maître Rondelet. Il a su conquérir dans les milieux médicaux une réputation d'excellent professeur. C'est un homme de science et de conscience : gai, enjoué, spirituel, ce qui ne gâte rien au contraire. Il est plein de feu et d'entrain dans son enseignement. Les leçons d'anatomie sont très suivies et les étudiants qui se pressent à ses cours applaudissent à ses saillies, à la liberté extrême de son langage, à ses gaillardises, à ses pointes de grivoiserie, à la tendance qu'il a et qu'il est le premier à se reconnaître, de traiter joyeusement des choses de l'amour, à une époque d'ailleurs dépourvue de pruderie et dans une société où l'on ne voit pas malice à parler franc. C'est un homme de haute moralité, de vieille famille bourgeoise élevé dans le culte des vertus domestiques : c'est un excellent époux, un père exemplaire, un parfait homme de bien. Il a beaucoup voyagé : il a l'auréole qui donne surtout à cette époque le précieux privilège de connaître l'Italie. Il en a fréquenté les fameuses Universités. Elève de Fallope à Padoue, il s'est également assis sur les bancs des Ecoles de Bologne, de Ferrare et

peut-être de Turin. De retour à Paris il a suivi les cours du célèbre Sylvius. Protecteur des arts et des artistes, sous son bonnet carré, avec sa longue barbe étalée sur la haute fraise godronnée de sa toge professorale, il évoque la figure d'un maître incontesté dont la gravité se tempère d'un sourire amène et d'une bonne humeur rabelaisienne.

Grand travailleur, Joubert a beaucoup écrit. Nous avons de lui un traité des poissons en continuation de l'œuvre de son maître Rondelet : un traité des bles-sures d'arquebuse plein de bon sens et de sages conseils : une traduction de la Chirurgie de Guy de Chauliac ; une nuée d'opuscules et de Paradoxes, et enfin ce charmant « traité du Ris » qu'il dédira également à la Reine Margot. Voilà l'homme qui ne craindra pas d'écrire le livre si original et si curieux sur les Erreurs populaires, fruit d'un quart de siècle de préparation, et il l'écrit en français. Cette audace lui sera d'ailleurs violemment reprochée.

Il eut été fâcheux pour nous qu'il l'eut écrit en latin. Nous y aurions perdu de pouvoir savourer dans son œuvre cette substantielle langue française de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, maniée par un maître à la fois érudit et artiste. Son style est pur, frais, imagé et vivant, souvent plein de malice. Jusque dans la majesté prétentieuse et dans l'exubérance des dédicaces officielles ou l'hyperbole des louanges atteint parfois au burlesque, il se révèle écrivain de race. Il s'apparie à Montaigne et fait penser parfois à Rabelais pour la crudité de l'expression et le peu de souci des périphrases hypocrites. Il parle comme un bon vivant, sain de corps et d'esprit, qui ne redoute ni la matérialité des choses ni la façon de l'exprimer. Il faut reconnaître que le sujet y prête. Les erreurs populaires fruits de l'ignorance, de la crédulité, de l'incompréhension ne peuvent guère mettre au jour que grossièretés, recettes étranges, pratiques inutiles, saugrenues, malpropres ou ridicules, que croyances parfois effarantes quand on les confronte avec les enseignements de la raison, de l'observation et de l'expérience. Le bon sens natu-

rel de l'auteur, son esprit fin et délié, lui permettent en parlant la langue du peuple d'attaquer plus efficacement cette mentalité primitive et d'en mieux triompher. Certes il tient lui même pour évidentes bien des choses que nous ne pouvons entendre sans sourire ou hausser les épaules; mais n'en sera-t-il pas de même pour beaucoup de nos opinions et de nos convictions actuelles dont l'avenir fera probablement bon marché?

Dans cette première partie des Erreurs populaires, Joubert va s'occuper tout particulièrement de la question sexuelle avec tout ce qu'elle entraîne de superstition et de préjugés relatifs à la procréation, à l'hygiène pré-natale dirions-nous aujourd'hui, à la grossesse, à l'accouchement et à la puériculture. Cette redoutable question sexuelle qui soulève tant de problème moraux qui inquiète tant de conscience, et qu'on est convenu de n'aborder qu'avec une extrême prudence, est actuellement plus que jamais à l'ordre du jour au point de vue pédagogique. Les partisans du « doit-on le dire? » étaient peut-être plus nombreux au temps de Joubert qu'ils ne le sont aujourd'hui, mais ne manquaient pas non plus d'adversaires. Ce livre de vulgarisation en prenant position ne pouvait qu'éveiller la curiosité, déchaîner les polémiques et faire naître un gros scandale.

La première édition est de 1578. Elle porte en tête la fameuse dédicace, cause de tant de clamours, adressée à « très haute, très excellente et studieuse princesse Marguerite de France très illustre Royne de Navarre, fille, sœur et fame de Roy ».

Dans ce premier tribut d'infini respect, déposé aux pieds de la Reine Margot, il n'y a pas un mot d'excuse pour les libertés de langage et pour le choix de certains sujets particulièrement scabreux. Pas un instant l'auteur n'a l'air de se douter qu'il va soulever des critiques et encourir des blâmes. Il ne s'est évidemment pas aperçu que quelque chose pouvait dans son discours choquer les yeux d'une lectrice fut-elle la plus indulgente des princesses ou la plus humble des

ménagères. Nous ne parlons pas ici des jeunes filles. Il n'essaye en rien de se justifier d'avoir abordé les sujets les plus risqués et de les avoir traités souvent dans une forme trop crue et trop brutale même si l'on tient compte de l'extrême liberté du langage de cette époque. Il ne semble pas s'apercevoir, chose plus importante à notre avis dans ces questions qui réclament d'être traitées avec d'autant plus de gravité qu'elles sont plus sujettes à malignité, de l'inconvenance d'esquisser parfois quelque sourire égrillard ou de souligner quelque grivoiserie un détail du discours. En quoi le vieux maître nous paraît manquer de ce tact parfait et de cette délicatesse qu'on trouve chez un Montaigne. Ici l'aveuglement de l'auteur qui écrit beaucoup trop pour bien se relire est peut-être une excuse.

Quoiqu'il en soit, la bombe éclate : d'emblée les critiques s'élèvent de tous côtés. Elles émanent pour une certaine part de confrères mal intentionnés, de rivaux à l'affût, d'ennemis personnels et envieux que tout homme en lumière traîne fatallement derrière soi. Déjà Joubert a eu à souffrir de la jalouse et a fait ample connaissance avec la calomnie à l'occasion de ses « Paradoxes ». Il n'en est pas moins vrai qu'ici les critiques ne portent pas toutes à faux. Il était difficile de ne pas relever le manque de goût dont notre bon Joubert s'était bien innocemment rendu coupable. Le sage et savant jurisconsulte Scévole de sainte Marthe, le puériculteur poète, est le premier à reconnaître dans un court éloge de Joubert que malgré son esprit et sa subtilité il ne put éviter d'être blâmé et qu'il eut mieux fait d'écrire son livre en latin, dans ce latin qui brave l'honnêteté. Au milieu de la mêlée, dans le feu croisé des blâmes et des approbations, des critiques et des éloges, dans les querelles qui s'élèvent entre les amis, et ils sont nombreux et les ennemis et ils sont acharnés, Joubert semble avoir été atterré par le scandale dont il est l'auteur bien involontaire. Il veut à tout prix en finir et ne pouvant supprimer le travail des presses qui ont déjà répandu plus de six

mille exemplaires dans le public, tout au moins a-t-il décidé de ne donner aucune suite à l'ouvrage et de jeter au feu ses manuscrits. A grand peine ses amis le dissuadent de ce funeste projet, et la deuxième édition, celle de 1579 voit le jour à Bordeaux, chez l'imprimeur Millanges, avec une préface d'un des plus fidèles amis de Joubert, Louis Bertravan docteur médecin qui va nous éclairer sur les reproches adressées à l'auteur.

Dès que celui-ci eut dédié son œuvre à la Reine de Navarre, il se douta bien qu'il serait calomnié (avouons qu'il était un peu tard). Aussi s'excusa-t-il auprès d'elle. En cette seconde édition il n'hésitera pas à réitérer ses excuses et à solliciter humblement son pardon. Mais, au moins, est-il en droit de plaider sa cause et d'établir son innocence.

Adressés à une jeune fille, les propos charnels seraient malséants, il n'en est pas de même vis-à-vis d'une femme mariée. L'Heptameron n'est-il pas dans ce cas, et la très illustre et très excellente princesse, Marguerite de Valois jadis reine de Navarre ne l'a-t-elle pas dédié à sa fille la feue reine ? Et ici c'est un homme et un médecin qui parle des choses naturelles et des merveilles de Dieu, tandis que l'autre est une princesse qui n'a d'autre prétention que de deviser joyeusement de l'Amour.

Un mot un mot malheureux a choqué. Il fait partie d'un rapport médico-légal produit en justice par des maîtresses sage-femmes de Paris concluant à la non-virginité d'une inculpée (1). Une déplorable coquille d'imprimerie a frappé la dernière lettre du mot vir (homme en latin) et l'a transformé en un terme crapuleux que M. Joubert regrette infiniment. Ces rapports médico-légaux relatifs aux signes extérieurs de la virginité, qu'ils émanent de matrones jurées de Paris, du Béarn ou de Carcassonne, sont des actes judiciaires et participent à la majesté auguste de la Justice. Pourquoi blâmer M. Joubert de nous les avoir mis sous les yeux, alors

— (1) Voir la note complémentaire.

qu'en maint endroit cet homme de haute moralité fait profession de détester le vice et que la pureté de ses intentions est partout et toujours indiscutable ? Fait-on reproche à la Bible de renfermer bien des turpitudes ? « En sacrés livres et lois Cononiques, on apprend bien des méchancetés ».

Certes M. Joubert aurait pu mettre ces choses à part : il y avait bien pensé, mais les principaux de la Cour du Roy de Navarre, son maître, lui ont donné avis que tout pourrait aller ensemble. Si sa Majesté la Reine en avait été offusquée, Joubert l'aurait su par les amis qu'il a dans son entourage. Si son offrande est agréable il n'y a qu'à s'en contenter, sinon il est tout prêt à faire son *mea culpa*.

Comme suite à ce plaidoyer où Bertravan par amitié a peut être dépassé parfois les limites de la franchise, Joubert ajoute pour sa défense : il s'est toujours abstenu de tous mots propres aux parties honteuses. S'il est un mot corrompu pour désigner les attributs de la virilité, ce mot a été corrigé. Dans les cours d'anatomie qu'il professe, il convient qu'il se laisse aller parfois à traiter joyeusement de ces parties-là. Le sujet y invite mais lui, Joubert, a toujours évité les termes orduriers. Toujours il a souci de l'honneur et de la vertu. Il ne s'occupe que de l'amour en mariage, de la conception, de la grossesse, de l'accouchement, des soins dont l'enfant doit-être entouré. S'il parle de paillardise, c'est pour la détester, comme pourrait le faire un théologien. La corruption n'a jamais eu de place dans ses propos.

Il a le respect le plus profond de la virginité physique « cette belle et noble marque, cette richesse pour jeune fille plus grande que tous les biens du monde ». La Bible étaie bien des horreurs et Plutarque, l'homme grave et respectable s'il en fût, dispute savamment de l'amour conjugal et de la sodomie en des termes honnêtes. Il eût été hors de sens d'offenser une si bonne, si vertueuse et si grande princesse sinon par ignorance, mégarde ou inadvertance.

D'ailleurs on s'oublie quand on écrit beaucoup,

mais il ne veut pas se contenter de toutes ces excuses. *Il prendra une autre adresse.* Il ne demanderait pas mieux que de révoquer quelques-uns de ces propos, s'ils n'étaient déjà répandus à plusieurs milliers d'exemplaires, et même les dépositions des matrones plus ineptes que sales, et dont les termes sont en général inconnus. Il supplie très humblement la très illustre, très auguste, très sage et très magnanime Reine de Navarre et tous ceux qui ont été offensés d'excuser son dessein qui avait un but tout contraire.

Est-il possible, en vérité, de faire plus loyalement amende honorable? l'adresse incriminée est supprimée : elle est remplacée par une nouvelle dédicace au très orné de vertus et sciences, M. Gui du Faur, seigneur de Pibrac, conseiller du Roi en son privé conseil, Président de la Cour Souveraine du Parlement de Paris, Chancelier de la très illustre Reine de Navarre. Et là encore, Joubert se frappe la poitrine lorsqu'il dit qu'ayant pensé à adresser son livre à la Reine, l'Epître Nuncupatoire qu'il en avait tracée lui échappa en la précipitation de la première édition : que cette épître ayant été trouvée mauvaise par plusieurs à raison de certains propos, tenus ès 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> livres, il l'a révoquée pour la présenter au chancelier de la Reine, qu'il supplie humblement d'apprécier ce qui, dans cette œuvre, pourra être agréable à Sa Majesté.

En fait, dans cette seconde édition de 1579, certaines corrections sont intervenues et les rapports des matrones, notamment, avec toute leur précision anatomique tirée de la langue populacière ont été supprimées.

Toutefois, après cette réparation entière accordée à ceux qu'il considère comme ses ennemis envieux et calomniateurs, Joubert s'adresse à ses amis, à ses défenseurs, à ceux qu'il appelle ses bien-disants. Il leur envoie salut et dilection; et en profite pour soulager sa bile. Certes, il avait bien prévu ces calomnies. Il y a réfléchi, mais trop tard. Il n'a jamais employé de terme malhonnête comme font les putains,

paillards, ruffians et maquereaux et autres personnes infâmes, profanes et déshonnêtes. Les putaniers, bordeliers, batteurs de pavé, taverniers et autres râailles, inventent des mots de gorge (nous dirions des mots d'argot), en détournant les mots usuels de leur signification habituelle. Tous les mots sont honnêtes si on en use honnêtement. Devait-on passer les choses sous silence, ou se contenter de les désigner du doigt à la vue? On a toujours plus de respect pour les yeux que pour les oreilles, et on nommera plus honnêtement le derrière qu'on ne le montrera. Les mots ne puent pas. — Voilà une page qui nous donne un aperçu du bon goût de notre auteur.

Il semble, au demeurant, que cet excellent homme n'ait pas eu trop à souffrir de cette fâcheuse affaire et qu'on ne lui en ait pas tenu rancune en haut lieu.

La même année 1579, il dédie son « Traité du Ris » à la Reine Margot qui l'accueille avec d'autant plus de plaisir que l'auteur l'a prise pour modèle dans un spirituel éloge qu'il fait de la beauté, et que le texte en est « parsemé de gentils propos qui sont fort agréables », bien que ou parce que ils frisent parfois l'indécence.

N'est-ce pas tout à l'éloge de la largeur d'esprit et de l'heureux caractère de la Joyeuse Reine, aussi libre d'allures que son vert-galant de mari?

C'est également vers cette époque que Joubert, désigné comme un des maîtres les plus compétents ès-questions sexuelles, eut le grand honneur d'être appelé à la Cour d'Henri III pour tenter de remédier à la stérilité de la Reine Louise de Lorraine, dont tout le monde était désolé. Malgré l'échec de ses conseils il s'en revint à Montpellier avec le titre de médecin ordinaire du Roi.

Le bon Joubert mourut en 1582 à 53 ans. Les éditions des erreurs populaires continuèrent de se succéder. Bien des choses étaient oubliées; bien des susceptibilités calmées, bien des jalouxies éteintes devant le cercueil du brillant Chancelier de l'Université de Montpellier. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'éton-

ner si dans l'édition de 1587, on voit rétablie en sa place d'honneur, mais revue et corrigée, la fameuse dédicace à la Reine Margot datée du 1<sup>er</sup> janvier 1578, comme sa malencontreuse ainée qu'elle remplace. Joubert s'y justifie ainsi :

« Je propose à Votre Majesté un tel sujet duquel « je suis contraint en quelques endroits tenir des « propos qui semblent trop sales et charnels. Mais « sachant qu'on peut honnêtement parler comme je « fais de toutes parties du corps humain, les plus « secrètes et cachées, que les yeux chastes ne crai- « gnent point de voir en public par les anatomies : « me souvenant aussi de ce que raconte Dion de la « très vertueuse princesse Livie, femme de l'Empe- « reur Auguste, laquelle sauva la vie à des hommes « qu'on allait mettre à mort parce qu'ils s'étaient « rencontrés devant elle tout nuds, disant que pour « le regard des femmes pudiques, ceux-là ne diffé- « raient en rien des statues; j'ai estimé muni de « telles raisons comme bons défensifs que la poison « des médisants ne me peut nuire en cet endroit. »

Et voilà l'histoire terminée. Certes on ne peut pas dire que la figure de Joubert en sorte grandie, et certaines audaces involontaires, peu justifiées ou même tout à fait inutiles, n'ajoutent rien à son très réel talent, à sa haute valeur scientifique. Convenons qu'elles ne sauraient diminuer dans notre estime ce parfait homme de bien. Du reste, la question est tout autre. Grâce à elle, nous avons pu entrevoir, dans un petit coin de la Société, cet esprit de la Renaissance, avec sa pétulante jeunesse, sa joie de vivre, se traduisant par l'exubérance de son langage et la liberté un peu débridée de ses allures. Qu'on se rassure, le pur sang indompté du xvi<sup>e</sup> siècle deviendra cent ans après le palefroi gras, placide et discipliné, ou para- dera la froide et cérémonieuse majesté du grand Roi.

---

## NOTE COMPLÉMENTAIRE

## Déposition des parisiennes :

Nous Marion Teste, Jane de Meaux, Jane de la Guirans, et Madeleine de la Lippue. Matrones jurées de la ville de Paris, certifions à tous qu'il appartiendra que le quatorzième jour de juin 1532, par l'ordonnance de M. le Prévost de Paris, ou son lieutenant, en ladite ville, nous sommes transportées en la rue de Frépant, où pend pour enseigne la pantoufle, où nous avons vue et visitée Henriette Delicière, jeune fille âgée de 15 ans, ou environ, sur la plainte par elle faite à justice contre Simon le Bragard duquel elle a dit avoir été forcée et déflorée, et le tout vu et visité au doigt et à l'œil, nous trouvons qu'elle a :

1. Les barres froissées;
2. Le paleron démis;
3. La dame du milieu retirée;
4. Le ponnant debiffé;
5. Les toutons dévoyés;
6. L'enchenart retourné;
7. La babolle abbatue;
8. L'entrepen riddé;
9. L'arrière-fosse ouverte;
10. Le quilboquet fendu;
11. Le lippon recoquillé;
12. Le barbidon tout escorché;
13. Le lipaudis pelé;
14. Le guillerard élargi.
15. Les balunaus pendants.

et le tout vu et visité feuillet par feuillet avons trouvé qu'il y avait trace *de vit*. Et ainsi, nous dites matrones, certifions être vray, à vous, M. le Prévost, au serment qu'avons à ladite ville.



UN CHIRURGIEN UROLOGISTE AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

PIERRE FRANCO

Par M. le Dr BAIL.

Comme me l'a conseillé le Professeur Laignel-Lavastine, je vous demanderai la permission de vous dire quelques mots d'un des fondateurs de l'urologie française, le chirurgien provençal du XVI<sup>e</sup> siècle : Pierre Franco. A vrai dire, Franco n'est pas un inconnu, de nombreuses études ont été faites sur lui : Gayrand d'Aix dans la Gazette Médicale de 1860, Nicaise dans son édition de la « Chirurgie de Franco », et dernièrement encore M. Barbillon dans un article du « Paris Médical » de 1923 ont décrit et sa vie et ses œuvres.

Si nous nous sommes attachés encore une fois à Franco, c'est qu'au sortir de trois ans d'externat chez notre maître M. Marion, nous avons trouvé que cet ancien chirurgien possédait entièrement les qualités d'un urologue moderne : une longue pratique, l'observation rigoureuse des malades, de justes déductions cliniques et thérapeutiques.

C'est à Turriers, petite ville des Basses-Alpes, près de Sisteron que Franco est né : probablement dans les toutes premières années du XVI<sup>e</sup> siècle. A vrai dire on ne peut fixer aucune date exacte à sa naissance, les archives de Turriers et les registres des notaires étant perdus pour le XVI<sup>e</sup> siècle. Sa vie, autant que nous pouvons en juger par ses ouvrages fut assez mouvementée — il ne fit aucune étude sérieuse, ne fut jamais médecin, ni même affilié à la Confrérie de Saint-Côme — c'était simplement un de ces opérateurs ambulants qu'on reconnaît « les coureurs » parce qu'ils cheminaient de ville en ville et dont la

spécialité consistait à « tailler du boyau, tirer la pierre et à abattre les cataractes ».

Ses quinze premières années de pratique chirurgicale durent se passer en Provence, mais vers 1545 il quitte brusquement la France et va se fixer à Berne. C'est aux opinions religieuses de Franco qu'on se réfère pour expliquer cette retraite. Ayant embrassé la réforme calviniste il se sentait plus en sûreté dans le canton de Berne qu'en la chaude Provence qui commençait à s'allumer au feu des guerres religieuses. Il reste dix ans à Berne où il occupa semble-t-il un poste assez important. C'est là qu'il fit paraître son premier volume... le petit traité des hernies... daté de 1556. L'impression en fut cependant faite à Lyon chez Antoine Vincent.

Puis il passe à Lausanne où il demeure trois ans ; enfin rassuré cette fois il rentre en France, se fixe à Orange et fait paraître son second volume. L'édition datée de 1561 en est peut-être déjà posthume car on s'accorde à situer la date de sa mort précisément entre 1560 et 1562.

Malgré nos recherches au Cabinet des Estampes, il nous a été impossible de trouver aucun portrait de Franco.

En définitive, c'est à travers ses deux livres que nous devons juger Franco, c'est en les lisant qu'on peut reconstituer sa vie, qu'on juge son caractère et ses méthodes cliniques.

Le premier ouvrage : « Le Petit traité des hernies contenant une des principales parties de la chirurgie laquelle les chirurgiens hernières exercent » est de 1556. C'est un petit volume édité à Lyon chez Antoine Vincent. Il est dédié « aux très redoutés et très puissants princes du Sénat de Berne ». En haut de la page de garde nous lisons cette devise mélancolique : « Il faut endurer pour durer ».

Dans une préface remarquable Franco nous expose les buts qu'il s'est proposé en écrivant : l'instruction des ignorants et des débutants, le désir de rendre à la chirurgie sa vraie place dans les sciences médicales,

enfin la nécessité urgente de combattre les multiples charlatans qui discréditent l'art du chirurgien opérateur : « il faut dit-il !... réprimer l'arrogance de ces pipeurs laquelle ne mérite point moins d'être punie par les magistrats que les guetteurs de chemins, voire d'autant plus que sous l'ombre de donner aide, ils tourmentent et font misérablement mourir les pauvres patients ».

Enfin ce qui fait la grande qualité de l'ouvrage de Franco, c'est qu'il ne s'embarrasse nullement de théories et qu'il n'est le fruit que de la pratique. C'est en effet au bout de trente et un ans de pratique chirurgicale qu'il se décide à écrire.

Le second volume de Franco est daté de 1561. C'est un ouvrage de 544 pages beaucoup plus considérable que le premier, c'est un traité complet de chirurgie générale. Le livre bénéficie d'un privilège, de Charles IX. Nous noterons une très belle exhortation dans l'épître au lecteur ... « Je requiers ou chirurgien, de prier Dieu (lequel tient la maladie et la santé en sa main), qu'il lui plaise étendre sa bénédiction sur l'œuvre de nos mains et conduise icelle à son honneur et gloire et au profit du patient : car le maistre ouvrier est l'instrument de Dieu, duquel il se sert à ce que bon lui semble. »

C'est Franco, chirurgien urologue qui nous intéresse, mais pourtant, il n'est pas qu'un spécialiste mais au contraire et surtout un grand chirurgien général. Il serait intéressant d'étudier les progrès qu'il fit faire au traitement des hernies, à la gynécologie, aux maladies des yeux, les nouveautés qu'il y a apportées sont au moins aussi importantes qu'en urologie. Mais personnellement nous voalons nous en tenir à cette branche.

En quoi Franco est-il nouveau en Urologie ? C'est, encore une fois, que contrairement aux Anciens Chirurgiens il ne s'appuie sur aucun dogme, mais uniquement sur l'expérience. C'est ce qui fait toute la nouveauté et tout l'intérêt de son œuvre.

Nous allons résumer brièvement les points qui nous

semblent intéressants dans l'œuvre de Franco. En anatomie des voies urinaires, rien de particulièrement nouveau, signalons cependant une observation nouvelle et absolument typique de rein en fer à cheval. Il a connu également les faits de suppléance rénale et l'hypertrophie compensatrice d'un rein quand l'autre vient à être détruit.

Ses descriptions de la lithiasis vésicale sont de toute beauté, il nous a laissé une symptomatologie du calcul vésical de l'enfant absolument complète et à laquelle actuellement on ne trouverait rien à ajouter.

*Les signes de ces choses sont qu'ils sentent une pesanteur au pénis et au périnée, non pas toujours, mais bien souvent avec une douleur, laquelle s'étend jusqu'à la tête de la verge : tellement que bien souvent ont envie de la frotter et tenir à la main et quelquefois s'enroide, et principalement quand ils rendent leur eau, car c'est alors qu'ils ont douleur, ou incontinent après l'avoir rendue. Ils ont souvent désir d'uriner et s'efforcent à ce faire, rendant l'urine goutte à goutte, qui quelquefois, de la première venue vient assez bien, et puis comme avons dit une goutte après l'autre et c'est alors la douleur, à cause que la pierre est assise sur l'ulcère. Il leur donne aussi appétit de croiser les jambes quelquefois : Nature les enseigne à ce faire, car quand la pierre est au col de la vessie croisant ainsi les jambes, peut être comprimée et par ce moyen reculée dudit orifice et estre soulagez par cette fois. Quelquefois font d'efforts si grands que l'intestin rectum sort dehors... Leur urine ayant la génération de la pierre est grosse et visqueuse et épaisse comme crachat : puis selon que la pierre se fait, elle devient plus claire, tellement qu'à la fin elles sont sans sédiment au regard du commencement. Bien est vray qu'elle ne peut estre sans sédiment et matière visqueuse, à cause de l'ulcère qui est fait au col de la vessie... Quand la pierre est unie, elle ne fait pas grande douleur, mais quand elle est rogneuse elle fait plus grande douleur, et avec ce elle leur fait souvent pisser le sang et principalement au commencement.*

Franco d'autre part paraît-être le premier auteur qui se soit soucié de rechercher parmi les rétentions d'urine, une autre cause que le calcul ! il semble avoir nettement entrevu le rôle que jouaient les maladies de la prostate dans ces rétentions, c'est ainsi qu'il

écrit ! « il est requis de être assuré de la pierre en la vessie, non seulement avec les doigts par le fondement, mais avec la sonde, car quelquefois il y a excroissance de chair au col de la vessie qui empêche l'urine de sortir : tellement que facilement avec le doigt mis au fondement on pourrait juger que c'est pierre, tant est dur, montrant les autres signes de pierre, et la grosseur. »

Cette description correspond absolument à la symptomatologie, non pas de l'hypertrophie banale de la prostate, mais à celle du cancer de cet organe : elle est d'autant plus intéressante qu'il faudra attendre Mercier et Civéale au xix<sup>e</sup> siècle pour retrouver le rôle que cette glande peut jouer dans les rétentions d'urine.

Franco fut également le premier à faire une description claire et détaillée du cathétérisme de la vessie. Il connaît deux méthodes de sondage : celle que nous employons encore tous les jours communément et la méthode dite du « tour de maître » qui fut si en faveur au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle et dont on rapporte d'habitude l'invention à Maréchal le grand chirurgien de Louis XIV. Il connaît tous les dangers des cathétérismes brutaux, il conseille la douceur avant toute chose. Il a très bien vu les accès d'infection urinaire qui succèdent aux mauvais cathétérismes créateurs de fausse route. Mais s'il a noté l'aspect dramatique de cette infection urinaire il a vu également combien elle était éphémère, il dit en effet « bien est vrai qu'ils ne sont tenus communément que du premier accès ». Notons que Franco ne se sert pas exclusivement de sondes d'argent mais également de bougies de cire ou de plomb.

Pour la guérison de la lithiasis de l'urètre Franco possède trois méthodes : l'extraction par les voies naturelles par manœuvres manuelles, la lithotritie intra-urétrale au moyen d'une petite tarière de son invention, enfin en dernière analyse, l'uréthrotomie externe. De nos jours nous n'avons pas changé de technique et ce sont encore ces trois méthodes que nous employons.

Notre chirurgien a fait une bonne description du calcul de l'extrémité inférieure de l'uretère enclavé dans les tuniques vésicales. Il en a noté la symptomatologie et les dangers.

Mais c'est surtout dans l'opération de la taille que Franco est nouveau : il n'a pas su se contenter longtemps de la vieille opération classique : la taille directe sur le calcul, appelée encore taille de Celse ou petit appareil. Il en a trop vu les grands dangers. Il lui a préféré une méthode personnelle qui réalise un ingénieux compromis entre la taille de Celse, la taille sur conducteur ou grand appareil, et la taille latérale.

En somme l'opération qu'il tentait n'était pas très éloignée de la taille latéralisée, inventée au XVII<sup>e</sup> siècle par Frère Jacques de Beaulieu, codifiée au XVIII<sup>e</sup> par Cheselden et Frère Cosme, et pratiquée concurremment avec la taille hypogastrique pendant plus de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Il fut également le premier à procéder à la taille en deux temps pour les malades peu résistants, dans un premier temps il faisait l'incision périnéale, et plusieurs jours après, quand le malade avait recouvré des forces, il procédait à l'extraction de la pierre.

Mais tous ces procédés de taille périnéale, seuls employés pendant trois siècles, sont bien oubliés maintenant. Un seul subsiste : la taille hypogastrique. C'est encore à Franco que nous devons le premier récit de taille par-dessus le pubis. Il eut l'audace d'employer cette méthode sur un enfant de dix ans alors qu'un aphorisme d'Hippocrate affirmait que les plaies du corps de la vessie étaient toujours mortelles.

(Voici en quels termes il décrit la première cystostomie hypogastrique).

*Je reciteroy ce que une fois m'est advenu, voulant tirer la pierre à un enfant de deux ans ou environ... auquel enfant ayant trouvé la pierre de la grosseur d'un œuf de poule ou à peu près je fey tout ce que je peux pour la mener bas et voyant que je ne pouvais rien avancer par tous mes efforts, avec ce, que le patient était merveilleusement tour-*

*menté, aussi les parents désirans qu'il mourust plustot que de vivre en tel travail, joint aussi que je ne vouloye pas qu'il me fut reproché de ne l'avoir seu tirer (qui estoit à moi grande folie) je deliberay avec l'importunité du père, mère et amis, de copper ledit enfant par dessus l'os pubis d'autant que la pierre ne voulust descendre bas, et fut coppé sur le pénil un peu à costé et sur la pierre, car je levoys icelle avec mes doigts qui étaient au fondement et d'autre costé en la tenant subjette avec les mains d'un serviteur qui comprimait le petit ventre au-dessus de la pierre, dont elle fut tirée hors par ce moyen et puis après le patient fut guery (nonobstant qu'il en fut bien malade) et la plaie consolidée : combien que je ne conseille à homme d'ainsi faire : ains plutot d'user du moyen par nous inventé duquel nous venons de parler qui est convenant, plustot que de laisser les patients en désespoir comme cette maladie porte. »*

Malgré son succès Franco n'osa pas réitérer une seconde expérience et il faudra attendre le XVIII<sup>e</sup> siècle avec Douglas pour voir reprendre de nouveau la taille hypogastrique.

Franco fit également de bonnes descriptions de la taille des formes de l'ulcère de la vessie, de la colique néphrétique, il fit un résumé très clair du livre de Marianus Sanctus où celui-ci exposait un nouveau procédé de taille, « le grand appareil » qui sera si en faveur au XVII<sup>e</sup> siècle.

Il perfectionna, enfin notablement l'instrumentation urologique. Il inventa le gorgéret conducteur qui servait à frayer la voie aux pinces dont on se servait pour saisir le calcul. On lui doit également des tenailles incisives pour broyer les pierres, des tenettes à manches recourbés pour saisir les calculs en causant le moins de dégâts possible à la vessie, enfin un lithotome à lames cachées ancêtre de celui de Dupuytren.

Il fut également le créateur de deux instruments : le fondamental et le vésical à quatre qui lui servirent dans les manœuvres d'extraction de la pierre.

Tant de découvertes pratiques nous semblent suffisantes pour voir dans Franco un des plus grands noms de l'urologie ancienne, un de ceux que l'urologie moderne ne doit pas oublier.

MÉDECINS ET CHIRURGIENS  
EMBASTILLÉS POUR LIBELLES (1).

Par le Dr Roger GOULARD, de Brie-Comte-Robert.

On trouve, dans les Archives de la Bastille, les noms de huit médecins qui furent incarcérés dans la fameuse prison, pour avoir écrit ou distribué des libelles.

I Jean de BONNESTAT (2).

C'était un médecin, qui avait été reçu docteur, par la faculté de Cahors, le 29 mars 1660.

Il fut embastillé, le 17 décembre 1660, sur ordre contresigné par Fouquet, pour avoir composé des nouvelles à la main. Il fut mis en liberté, le 28 janvier 1661, également sur un ordre contresigné par Fouquet, après avoir promis de ne plus écrire de brochures diffamatoires.

II VANDARE (3).

Pierre Vandare, chirurgien, rédigeait, lui aussi, des

(1) Bibl. Arsenal-Archives de la Bastille 10331-12556. Archives de la Préfecture de police (fonds Bastille).

(2) Notre distingué collègue, le Dr Bergounioux de Cahors, a bien voulu m'envoyer sur Bonnestat, la note suivante : Joannes Franciscus de Bon Etat, oppidi Sancteni ex valle virorum, Diocesis Conserans, doctor in medicina, 29 Martii 1660. » Extrait du registre n° 169 (ancien BB 103) du Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Université de Toulouse. Ed. Pion-Nourrit, 1911. Inscriptions sommaires des bacheliers, licenciés et docteurs de toutes les facultés de 1647 (mai) à 1674 (décembre). Folio 61, verso.

Le Dr Bergounioux a eu l'amabilité d'ajouter à cette note ce qui suit : Le diocèse de Conserans occupait, la plus grande partie de l'actuel arrondissement de Saint-Girons. L'oppidum sanctenium était probablement l'actuelle commune de Seinstein. (Arrondissement de Saint-Girons).

(3) Arsenal 10333.

nouvelles à la main remplies de calomnies contre certains personnages. Sur ordre contresigné par Le Tellier, en date du 10 février 1663, il fut conduit à la Bastille, d'où il sortit, le 21 juin suivant, sur un ordre contresigné par le même ministre.

### III DELPECH (1).

On ne connaît pas la date de son incarcération, mais on sait qu'il était à la Bastille, le 17 mars 1670, puisque, ce jour-là, fut nommée la commission chargée d'instruire son affaire. Il avait écrit et répandu des libelles et gazettes diffamatoires. Il fut libéré, le 30 avril 1673; sur ordre contresigné par Colbert, à la condition qu'il s'enrôlerait dans les troupes du Roi.

### IV RANQUET (2).

Edmond Ranquet, chirurgien, fut convaincu d'avoir transcrit et répandu un libelle, intitulé : *Histoire de Madame*. Il fut arrêté, le 20 mai 1670, et conduit à la Bastille, sur ordre contresigné par Colbert. Il avait trente et un ans, était natif de Paris, et habitait dans le faubourg Saint-Germain. Il fut relaxé, le 2 mai 1673, à la condition qu'il prendrait parti dans les troupes du Roi, ce qu'il s'empressa d'accepter.

### V ASSAULÉ (3).

Assaulé, ou Lassaulé, Nicolas, était originaire de Picardie. Il était docteur en médecine de l'Université d'Angers. Il fut accusé de distribuer de « mauvais livres et vilains écrits venant d'Angleterre et de Hollande, contre le Roy, l'Etat, le gouvernement et Madame de Maintenon (4) ». Voici les titres de quel-

(1) Arsenal 10335-12472-12529-12533.

(2) Arsenal 10335-12472.

(3) Arsenal 5133-5134. Archives de la préfecture de police (fonds Bastille). Ravaisson. X, 404, et suiv.

(4) Deux prêtres, les abbés Antoine Rolet et Antoine Sorel, étaient mêlés à cette affaire et furent embastillés en même temps qu'Assaulé.

ques-uns de ces ouvrages : Le Télémaque moderne, ou les intrigues d'un grand seigneur pendant son exil ; les Amours de Madame de Maintenon avec Louis XIV (avec figures) ; la Chambre noire du Conseil diabolique de Louis XIV, ou le diable président ; le Salut de la France, dédié à Monseigneur pour détrôner son père, etc., etc.

Assaulé entra à la Bastille, le 7 janvier 1702, à huit heures du soir, sur ordre contresigné par Phelypeaux. Il fut mis seul dans le cachot de la Tour du Coin.

Le 11 novembre 1712, Pontchartrain écrivit à son sujet à d'Argenson, lieutenant-général de police : Le Roi veut bien accorder la liberté à Assaulé à condition de se retirer à Granvilliers ou à Amiens, ainsi que vous le proposez. Assaulé fut relaxé, le 15 novembre suivant.

#### VI. MAHUDEL (1).

C'était, à la fois, un médecin distingué et un érudit remarquable. Petit-fils de médecin, fils d'avocat, Nicolas Mahudel naquit à Langres, le 24 novembre 1673. Étant allé à Aix-en-Provence, il y devint précepteur des fils de feu le marquis de Reauville, président à la Cour des Comptes. Il connut, dans cette maison, une fille de chambre Olympe Perrot, dont il fit sa maîtresse, et qu'il épousa clandestinement quand elle eût accouché d'un enfant

Il se rendit ensuite à Montpellier, où il fut reçu, en 1704, docteur en médecine ; puis, à Lyon, où il se fit « agréger médecin ». Il vint à Paris, en 1712, et y fut « reçu à l'Académie ». Son mariage irrégulier ne fut pas ratifié. Contre une somme de six cents livres, Olympe Perrot laissa Mahudel libre de se marier avec

(1) Arsenal, 12.479-12.482-12.550. Bibl. nationale. Nouv. acquis. franç. 1891, fol. 157. Ravaiss. XIII-476-479. Panl d'Estrée : Les tribulations d'un médecin académicien, d'après les archives de la Bastille (in « La Correspondance historique » année 1898). Biographie Michaud (art. Mahudel). Nouvelle bibliographie Hœfer (art. Mahudel).

une demoiselle Hurlot, A Paris, le médecin s'établit, rue Christine. Quoique « infiniment occupé par sa qualité de médecin » (1), d'après ce qu'il déclara dans un des interrogatoires qu'il subit à la Bastille, Mahudel consacra une partie de son temps à l'étude de l'antiquité, et spécialement de la numismatique. Il réunit une très importante collection de monnaies et de médailles; il publia, aussi, de nombreux articles dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, et, en librairie, des brochures très intéressantes. Il fut reçu, comme membre associé, par cette compagnie, en 1716.

Malheureusement pour lui, Mahudel fut l'objet d'un chantage habilement organisé par son ancienne maîtresse et sa famille, qui menaçaient de divulguer son passé romanesque à la famille Hurlot. Le médecin dut acheter, à beaux deniers comptants, le silence de ces gens. Ses ressources personnelles ne suffisant pas à cela, il vendit sa plume aux ennemis du Roi.

C'était sous le ministère du duc de Bourbon, dont la politique intérieure et la politique extérieure soulevaient l'opinion publique. Aussi, libelles, pamphlets, nouvelles à la main, circulaient-ils en grand nombre, dans le Royaume. Mahudel en écrivit plusieurs, qu'il faisait imprimer en Hollande. En outre, il entretint une active correspondance secrète avec des ministres étrangers, et notamment avec la cour d'Espagne, laquelle avait été justement outrée du renvoi au Roi de l'Infante, fiancée à Louis XV. Cette correspondance était, on le comprend, « remplie de discours infâmes et calomnieux contre la Reine et le Roi de Pologne », père et mère de Marie Leczinska.

Mahudel fut dénoncé par un domestique, qui livra à la police des lettres que son maître allait expédier en Espagne. Le 30 août 1725, sur ordre contresigné par Phelypeaux, il fut conduit à la Bastille. Il avait sur lui « trois écus, deux demy-écus, quelques médailles avec quelques pierres gravées, quelques pa-

(1) Cf. : Dr R. GOULARD : Une ordonnance de Nicolas Mahudel, médecin numismate (1725). *Bull. Soc. hist. médecine*, juillet-août 1923.

piers et aussy quelques petites monnoyes ». On saisit, à son domicile, « beaucoup de planches et gravures licencieuses et contraires aux bonnes mœurs ». Le 5 septembre 1725, un garde fut mis auprès de lui. Pendant sa détention, Mahudel composa une histoire des médaillons, qui ne fut tirée qu'à quatre exemplaires. Quelques mois plus tard, le 5 juillet 1726, il fut mis en liberté, sur ordre contresigné par Phelypeaux, non sans avoir promis, selon l'usage, de ne rien révéler de ce qu'il avait vu ou entendu à la Bastille.

Le double scandale causé par son mariage irrégulier et surtout par son embastillement trop bien mérité obliga Mahudel à donner, en 1744, sa démission de membre associé de l'Académie des Inscriptions. Le médecin-numismate mourut, à Paris, le 7 mars 1747, dans de grands sentiments de piété. Sa belle collection de monnaies et médailles, ses cartons de gravures et d'estampes passèrent au Cabinet du Roi. C'était, dit un biographe, un homme doux et affable.

#### VII. BONIS (1).

François Bonis (ou de Bonis) était étudiant en médecine, bachelier de la Faculté de médecine de Bordeaux. Il logeait au collège Louis-le-Grand, des Jésuites de la rue Saint-Jacques, où il était gouverneur de deux jeunes pensionnaires, les frères Lesage. A l'instigation des Pères, il attaqua le gouvernement, qui, à la demande de l'Angleterre, venait d'expulser le « prince Édouard ». Il avait, notamment, composé une ode contre le Roi. Il fut arrêté, le 4 juillet 1749, sur ordre daté du 26 juin et contresigné par d'Argenson (2), en même temps que treize autres indi-

(1) Arsenal 11690-12484-12581. Archives de la préfecture de police (fonds Bastille). Ravaissin, XII, 313 et suiv.

(2) Particularité très rare; la lettre de cachet qui concernait Bonis était tout entière manuscrite. (Arsenal 11690.)

vidus, dont plusieurs membres du clergé. L'exempt, nommé Hémery, qui procéda à l'arrestation de Bonis, l'a racontée, dans une lettre adressée à Berryer, lieutenant général de police, avec des détails qui valent d'être rapportés. « J'ai arrêté M. Bonis. Je l'ai joint, rue du Foin, et la cérémonie a été faite sans scandale parce que j'avois mes gens et un carrosse tout prêts, et que je lui ai fait accroire que c'étoit pour le mener chez M. le maréchal de Noailles au sujet d'un billet d'honneur qu'il avoit fait à un capitaine de cavalerie. Mais au lieu de le mener chez ce grand seigneur, je l'ai conduit chez le commissaire de Rochebrune, où je lui ai appris le véritable sujet de sa détention. Le commissaire lui a fait subir un interrogatoire... etc. »

Bonis resta à la Bastille, jusqu'au 18 octobre suivant. Il fut ensuite exilé à Montignac-le-Comte, en Périgord. En 1750, il fut autorisé à se rendre en Bretagne, d'où il demanda, en 1751, au lieutenant général de police, la permission de venir se marier à Paris, avec la fille d'un docteur en droit. Il promettait de retourner en Bretagne, après son mariage, jusqu'à ce qu'il pût obtenir un ordre de rappel.

### VIII. DE LAUNAY (1).

Le chevalier Louis-Claude-César de Launay, écuyer, était docteur en médecine de la Faculté d'Avignon, censeur royal en la Chancellerie de France, membre de plusieurs Académies de sciences et belles-lettres. C'était un poète fort médiocre. Il publia, en 1772, un long poème : *L'Esprit du sage médecin* (2) et, un peu plus tard une tragédie lyrique en trois actes : *Esther*.

(1) Arsenal, 12453-12517. Charpentier : la Bastille dévoilée, III, 55-57. Paul d'Estrée : Chronique médicale, 15 janvier 1910. Chéreau (D<sup>r</sup> G.), Le Parnasse médical français (Paris, 1874). Cet excellent auteur parle avec beaucoup trop d'éloges de de Launay en tant que littérateur. Il n'est d'ailleurs pas parvenu, avoue-t-il lui-même, à identifier ce personnage.

(2) J'ai donné *in extenso* dans le *Bulletin de la Société d'Histoire de la Médecine* (janvier-février 1923), le poème de de Launay : *l'Esprit du sage médecin*.

Il traduisit en prose le poème latin de Geoffroy : Hygiène, qu'il intitula : l'hygiène ou l'art de conserver la santé.

De Launay était un individu peu recommandable. Il écrivit, d'abord, contre la cour de Versailles des libelles virulents. Après avoir été emprisonné on ne sait où, il se réfugia à Amsterdam. Etant tombé dans la plus profonde misère, il demanda à Vergennes de lui donner un emploi quelconque. On ne connaît pas la réponse du ministre. En Hollande, de Launay se lia avec d'aussi tristes sires que lui, auteurs de libelles atroces : le passe-temps d'... ; les amours du Vizir Vergennes ; les petits soupers de l'hôtel de Bouillon, auxquels, sans doute, il collabora. Un exempt de police fut envoyé à Amsterdam, et arrêta de Launay en vertu d'une lettre de cachet datée du 11 juin 1782, et contresignée par Vergennes. Le médecin poète et diffamateur entra à la Bastille, le 4 septembre suivant, et fut enfermé dans la quatrième chambre de la Tour de la Comté. On n'eut pas le temps de l'interroger, car il mourut, âgé de quarante-cinq ans, le 20 septembre, de mort naturelle.

---

## DOCUMENTS

---

### A propos de quelques « Cas de Conscience » solutionnés au XVII<sup>e</sup> siècle par des Théologiens.

---

Parmi les nombreux cas de conscience soumis à MM. de Lamet et Fromageau, docteurs de la Maison et Société de Sorbonne, entre 1649 et 1705, par « des Evêques, des Chapitres, des Curés, des Religieux, des Princes, des Magistrats, et personnes de toutes conditions », nous avons relevé les suivants qui intéressent directement notre profession.

Ces consultations ont été publiées en 1733, dans l'ordre alphabétique, en deux volumes in-4<sup>o</sup>, sous le titre :

*Le Dictionnaire des cas de conscience*, décidés suivant les principes de la morale, les usages, de la discipline ecclésiastique, l'autorité des conciles et des canonistes, et la jurisprudence du royaume.

Par feus Messieurs de Lamet et Fromageau, docteurs de la Maison et Société de Sorbonne.

Nous relevons sous la rubrique Accouchements :

*Accouchement dangereux, cas I.* — Une femme étant dans les douleurs de l'accouchement, se trouve réduite à une si grande extrémité, qu'il faut nécessairement qu'elle et son enfant meurent, si on la laisse en cet état, mais, si on tire l'enfant par force, ce qui ne peut se faire qu'en lui causant la mort, il y a espérance de sauver la mère.

Demande :

On demande : 1<sup>o</sup> Si, dans ce cas, il est permis de tirer l'enfant après l'avoir baptisé dans le ventre de sa mère, vu qu'on sait très certainement qu'il mourra ;

2<sup>o</sup> Si un prêtre peut donner ce conseil ?

## Réponse :

Nous, soussignés, docteurs en théologie de la Faculté de Paris sommes d'avis :

1<sup>o</sup> Que si on ne peut tirer l'enfant sans le tuer, l'on ne peut sans péché mortel le tirer : et qu'en ce cas-là, il faut s'en tenir à la maxime de Saint-Ambroise. *Si alteri subveniri non potest nisi alter laedatur, comquodius est neutrum juvari.* 2<sup>o</sup> Conséquemment qu'un prêtre ne peut donner ce conseil sans commettre un grand péché, et sans tomber dans l'irrégularité ; qu'il doit se souvenir de ce que dit le même Saint-Ambroise à l'endroit cité. *Sacerdotis est nulli nocere, prodesse velle omnibus.* (délibéré à Paris le 24 avril 1648).

MESSIER, Jacques HENNEQUIN, HALLIER, DUVAL,  
GRANDIN, DE SAINTE-BEUVRE).

Les Docteurs de la maison de Navarre, consultés sur ce cas, furent de même avis. Les Docteurs soussignés, disent-ils, sont d'avis que le remède proposé est un crime capital, puisqu'il tend directement à la mort d'un fœtus animé, et qu'ainsi il coopère à faire mourir un innocent, ce qui est intrinsèquement mauvais.

(Délibéré dans le Collège de Navarre ce 25 d'avril 1649).

PEYRET, CORNET, GUISSARD.

La solution peut, en 1932, nous paraître bizarre ; mais à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, l'obstétrique, bien qu'ayant suivi le mouvement général des sciences, n'est pas encore en possession d'opérations sûres dans les cas dystociques.

La Césarienne sur la femme vivante a bien été pratiquée avec succès il y a déjà longtemps par Barbié de Héricy, mais ce succès est, au dire d'Ambroise Paré « un vray miracle de nature ». Et si, vers cette époque, Fabrice de Hilden, Varandal, Jacques Primerose la pratiquent, ou du moins la recommandent, Dionis la combat vivement.

Franco a bien inventé une pince à trois valves, mais elle est tombée dans l'oubli, et Chamberlen vient à peine de fabriquer son forceps dont l'usage est secret.

Tout cela constitue une explication de cette sentence.

Voici maintenant qui intéresse nos « Eugénistes » :

*Refus du devoir à un mari qui tombe du mal caduc.* — Cas III : 1<sup>o</sup> Une femme est obligée de rendre le devoir à son mari qui tombe du mal caduc, lorsqu'il le lui demande, et la crainte que les enfants ne seraient attaqués du même mal, ne peut l'en dispenser.

*Demande.* — Une femme a un mari qui tombe du mal caduc : après avoir habité quelque temps avec ce mari dont elle a eu des enfants, elle s'en dégoûte et ne veut plus lui rendre le devoir du mariage. Elle dit qu'elle a frayeur de ce mal Caduc de son mari. 2<sup>e</sup> Que les enfants qu'elle pourrait avoir de lui, pourraient contracter ce même mal, et dit en avoir déjà quelques-uns qui en sont atteints.

Le mari de cette femme réclame contre, et ne veut point écouter les excuses, prétendant, nonobstant toutes les raisons qu'elle est obligée de lui obéir.

On demande si cette femme est tenue en conscience de rendre le devoir du mariage à son mari, quand il le lui demande ?

Messieurs les Docteurs de Sorbonne sont très humblement suppliés de donner là-dessus leur avis.

Réponse :

Le Conseil de conscience soussigné, qui a vu et examiné l'exposé ci-dessus, et les raisons apportées par la femme dont il y est parlé, pour ne point rendre le devoir conjugal à son époux est d'avis que la dite femme est obligée de le rendre, quand le mari le lui demande. Cette obligation suit de la nature du contrat de mariage lequel étant valide, donne pouvoir au mari sur la femme ; de sorte que, comme le dit l'apôtre saint Paul, le corps de la femme n'est point en sa puissance, mais en celle du mari : *Mulier sui corporis potestatem non habet sed vir.* Il n'y aurait qu'un danger véritable de contracter le mal de son mari qui pourrait l'exempter du devoir conjugal : mais l'on ne marque point qu'il y en ait eu aucun considérable ; en effet, la dite femme a eu plusieurs enfants sans qu'il lui soit rien arrivé de fâcheux de ce côté-là.

L'horreur que la femme dont il s'agit dit avoir de la maladie de son mari, ne doit pas l'emporter au-dessus du devoir auquel elle est engagée, par le précepte de l'apôtre cité ci-dessus : *Uxori vir debitum reddat similiter et uxor viro.* Cela est encore bien plus certain, si ladite femme a connu le mal de son mari avant qu'elle l'épousât...

La crainte qu'a la dite femme, que ses enfants ne tombent du mal caduc, comme leur Père, n'est pas une excuse légitime pour la dispenser de rendre le devoir du mariage à son mari, selon saint Thomas. Car il vaut mieux, dit ce saint docteur, que les enfants naissent avec ce mal, que de n'être point absolument : *et quamvis proles generetur infirma, tamen melius est sic esse quam penitus non esse.* Saint Antonin, Sylvestre et Barbosa sont du même sentiment ..

Délibéré à Paris ce 14 mai 1695.

G. FROMAGEAU.

Le cas suivant ne peut être expliqué que par l'insuffisance de la Chirurgie à cette époque : nous savons que cette branche de l'art de guérir n'a pas suivi le progrès des autres sciences, et la gloire d'Ambroise Paré n'a pas suffi à effacer le mauvais souvenir des querelles des chirurgiens, des barbiers et de la Faculté. C'est en 1646 que Marc Aurèle Séverin a publié sous un titre aussi long que pompeux une diatribe contre la Chirurgie « tombée en grand discrédit » et malheureusement, il n'a pas contribué ainsi à augmenter l'estime de ses contemporains, car son ouvrage contient, comme le dit Daremburg, très peu de chose de la Grande Chirurgie.

D'ailleurs le traitement radical de l'hypospadias n'est-il pas nettement au-dessus des ressources de ce temps ?

*Mariage d'un homme impuissant.*

**Cas VI**

*Demande.* — Titius a épousé Moevia il y a plus de trois ans. Ils n'ont point eu d'enfants, et il y a tout sujet de croire qu'ils n'en auront point, par un empêchement qui fait que : *fit semper effusio seminis extra vas muliebre.*

On demande : 1<sup>o</sup> Si cet empêchement n'est pas une impuissance naturelle et perpétuelle. Titius l'ayant apportée en venant au monde, et n'étant pas possible qu'il soit jamais en état d'exercer l'acte conjugal *in vase debito*, à moins qu'on ne fasse sur lui une opération où il risquerait sa vie ?

2<sup>o</sup> Si Moevia peut rendre le devoir à Titius dans cette circonstance ?

3<sup>o</sup> Si on ne doit pas les séparer, à moins que Titius ne veuille vivre avec Moevia comme si elle étoit sa sœur ? Moevia ne demande pas mieux, et l'en a déjà souvent pressé, mais loin d'y consentir, il est âpre et importun à réclamer cette action, quoique Moevia y souffre beaucoup, *proter membris dispositionem* ?

4<sup>o</sup> Quelle doit être la conduite du confesseur à l'égard de l'un et de l'autre ; doit-il défendre à Moevia de rendre le devoir à Titius ?

5<sup>o</sup> Enfin, en cas que l'on fit l'opération nécessaire avec succès, faudrait-il réhabiliter le mariage ?

*Réponse* : Le Conseil de conscience soussigné estime que le mariage entre Titius et Moevia est nul, par la raison que depuis trois ans qu'ils sont mariés ils n'ont pas pu le consommer, et que « *semper fit effusio seminis extra vas muliebre* » : ce qui marque une impuissance naturelle, ou telle qu'on ne

peut l'ôter sans exposer Titius à perdre la vie. Cela supposé, on répond aux demandes de la Consultation.

A la première, cette impuissance, telle qu'elle est représentée dans l'exposé, paraît perpétuelle, puisqu'elle ne pourrait cesser sans le danger de l'opération dont on a parlé. Or cela suffit pour regarder cette impuissance comme un empêchement perpétuel. Voyez Sanchès 1.7 disp. 93. N. 20 de matrim., Bassaeus v. Matrimonium n. 77, Pirrhus tom. 4/1, 4 tit. 15 n. 25 N. 25 et plusieurs autres. Le premier dit: *cum impotentiae non potest subveniri absque vitae periculo, tum verificatur impedimentum perpetuum.* Sanchès ajoute, que quand celui qui est incommodé voudrait souffrir l'opération, l'autre partie n'étant point obligée d'en attendre l'issue, seroit en droit de demander que le mariage soit nul. *Quamvis mulier id periculum velit subire ut apta reddatur, non teneri virum id expectari, sed posse matrimonii dissolutionem petere.* Ce qui doit s'entendre tant de l'homme que de la femme, car comme dit Pirrhing au lieu cité, *omne impedimentum impotentiae viri vel mulieris quod opere humana sine graviori... periculo tolli non potest, reddit inhabilem ad matrimonium contrahendum.*

A la deuxième, troisième et quatrième, on voit par ce qu'on vient de dire que Moevia ne peut point rendre le devoir du mariage à Titius, et qu'on doit les séparer s'ils ne veulent pas vivre comme frère et sœur.

A la cinquième Sanchès dit n. 23 qu'en cas que l'opération réussisse il faudra que les parties donnent un nouveau consentement... V. Hr de Ste Beuve tom. I cas 171.

24 fév. 1705 Fromageau.

*Voici une curieuse histoire de vampirisme : pouvons-nous assurer que, de nos jours, elle ne trouverait pas créance ?*

*Maléfice.*

#### Cas

I. Lorsqu'on est ou qu'on croit être tourmenté par un démon, il n'est pas permis d'employer, pour s'en délivrer, de moyens qui supposent avec lui un pacte expres ou tacite, et qui ne peuvent que par maléfice procurer le soulagement qu'on en espère.

II. Il faut recourir aux remèdes que l'Eglise permet ou conseille.

*Demande.* — En Pologne et en Russie on trouve dans des cadavres humains, qu'on appelle Siviges, une certaine liqueur que les peuples et quelques savans même croient être du sang. On prétend que le Démon le prend en des personnes vivantes, et qu'il le porte dans ces cadavres.

On dit que cet esprit malin en sort de tems en tems pour tourmenter les hommes, et qu'après beaucoup de ravages et de vexation, il retourne dans ces cadavres et y fait couler le sang qu'il a sucé et qu'on y trouve en si grande abondance, qu'il sort par la bouche, par le nez et surtout par les oreilles du cadavre qu'on voit nager dans son cercueil. Il mange aussi, dit-on, les linges qu'il enveloppe. Pour l'empêcher, on prend garde, lorsqu'on ensevelit un mort, qu'aucun linge soit près de sa bouche, et on la couvre de terre aussi bien que sa gorge.

L'esprit qui sort de ce cadavre va la nuit, pendant qu'ils dorment, troubler le repos de ceux avec qui le défunt avait de plus grandes liaisons. Il les serre, il les embrasse, et leur fait tant de mal, qu'ils s'éveillent en sursaut, criant au secours, et assurant qu'ils voient le spectre comme s'il étoit vivant. Ces hommes tourmentés deviennent maigres et atténus, et meurent en peu de tems. Le mal s'étend parfois à des familles entières qui périssent l'un après l'autre.

Quelqu'uns de ces esprits attaquent les hommes, d'autres s'acharnent sur les bestiaux, dont ils portent aussi le sang dans les cadavres, ce qui les fait languir et mourir; de sorte que si on ne faisait rien pour y remédier, cette persécution désolerait tout le pays. Voici le remède dont on se sert. On fait du pain qu'on pétrit avec du sang qui coule de ces cadavres, on le porte sur soi et on en mange, et par là on se trouve soulagé; mais le grand remède est de couper la tête du cadavre.

Il est à remarquer que quand on va visiter les corps morts dont la figure est apparue en songe, on les trouve mous, flexibles, enflés et rubiconds. Mais dès qu'on leur a coupé la tête, le démon ne va plus tourmenter ceux qu'il inquiétait auparavant, et en peu de tems ils reprennent leur embompoint.

Depuis peu une fille a été attaquée en dormant par un de ces esprits, ayant été réveillée et criant par la douleur qu'elle sentoit, on courut pour la défendre; Elle dit qu'elle avoit vu la figure de sa mère qui étoit morte depuis long-tems. Comme elle maigrissoit, on fut au cadavre qu'on trouva mol, flexible et rubicond. On lui coupa la tête, et on lui ouvrit le cœur; il en sortit beaucoup de sang; après quoi la fille fut soulagée, elle se porte bien présentement.

Quelques prêtres dignes de foy ont assisté à l'opération

faite sur le cadavre de la mère et la fille elle-même leur a raconté toute l'histoire.

On demande comment un Confesseur doit se conduire, tant à l'égard de ceux qui emploient les remèdes cy dessus expliqués pour faire cesser l'infestation du malin esprit, qu'à l'égard de ceux qui demandent qu'on s'en serve, et qui consentent à faire couper la tête des cadavres dont ces démons se sont emparés, pour être guéris.

Je résume la réponse qui est longue :

Le Conseil de conscience qui a vu l'exposé ci dessus estime qu'on doit avant toute chose examiner scrupuleusement la vérité des faits qui y sont rapportés. Car ils sont si extraordinaires qu'on a tout sujet de craindre qu'il n'y ait beaucoup d'illusion... L'imagination, l'ignorance, la crédulité excessive, la superstition, la grossièreté de ceux qui content de pareilles aventures doivent faire craindre qu'il n'y entre de la fiction, de l'exagération, de l'imposture, de l'illusion... ceux qui emploient ces moyens, ceux qui demandent qu'on s'en serve, pèchent mortellement ; que les confesseurs doivent les avertir du mal qu'ils font, et leur refuser l'absolution s'ils persistent dans une si mauvaise pratique.

Il ne faut pas violer les sépultures. « Or c'est un attentat bien plus énorme d'entrer dans les sépulcres pour couper la tête aux cadavres, que d'y voler quelque chose. »

Dans le droit canon, ceux qui partagent les corps en plusieurs parties sont excommuniés *ipso facto*. Et le Pape Boniface VIII qui a fait cette loi Cap. *detestanda extravag. I de sepult.* réserve l'absolution de ce crime au Saint-Siège, l'appelant une impiété et une cruauté, *defunctorum corpora sic impie ac crudeliter non tractentur.*

Mais 2<sup>e</sup> on peut voir que la fin qu'on se propose dans ce qui se pratique en Pologne et en Russie rend encore la chose plus mauvaise... Or il y a tout lieu de présumer que si ce remède agit, c'est en vertu d'un pacte exprès ou tacite fait avec le démon et qu'on chasse un maléfice par un autre. Car le pain pétri de sang aussi bien que la tête coupée ne peuvent pas naturellement guérir une personne qui se meurt, ni chasser le démon qui la tourmente. On ne peut pas dire non plus que Dieu fasse des miracles dans ces occasions;... Il faut donc, supposé que cela soit vrai, y reconnaître un pacte avec le démon et reconnaître qu'il a promis de se retirer à la présence du maléfice après l'avoir lui-même conseillé.

Que si, après avoir consulté de pieux et habiles médecins,

on ne peut découvrir une cause naturelle de ces maux et les guérir par des remèdes naturels, on doit recourir à ceux qui sont marqués contre les vexations du démon dans le chap. si per fortiaris 33 q. 2 atque maleficas occulto...

Délibéré en Sorbonne le 10 février 1663.

G. FROMAGEAU,

Enfin, pour terminer, au chapitre Superstition, je relève les moyens suivants qui paraissaient fréquemment employés, et n'ont pas été peut-être complètement délaissés de nos jours.

« Il y a des ecclésiastiques et des personnes pieuses qui distribuent des sachets où il y a : 1<sup>o</sup> de la rhue bénite, 2<sup>o</sup> le commencement de l'évangile de Saint Jean écrit sur du velin avec plusieurs croix de diverses couleurs, 3<sup>o</sup> des morceaux de cire qu'on a fait dégoutter du cierge paschal, 4<sup>o</sup> un morceau d'un corporal qui a servi pendant la messe. Tout cela est cousu en des sachets d'étoffe ; et ceux qui les donnent soutiennent qu'ils ont un pouvoir singulier contre les sortilèges, et ils en comptent beaucoup d'histoires. Ils s'autorisent d'un livre qui a pour titre Flagellum Demonum, imprimé à Lyon avec la seule approbation d'un capucin.

Bien entendu le Conseil de conscience réprouve ces pratiques.

Telles sont les « Consultations » qui m'ont parues dignes d'être extraites de ce volumineux ouvrage. Il y en a, certes, beaucoup d'autres bien curieuses, mais qui ont moins de rapport avec notre profession, et les rapporter eut inutilement allongé une communication déjà trop longue peut-être.

## BIBLIOGRAPHIE

*Paracelsus-Sämtliche Werke, Band V*, Edition Karl Sudhoff, München, Verlag von R. Oldenbourg, 1931.

Ce nouveau volume de l'édition Karl Sudhoff des œuvres complètes de Paracelse contient la suite des leçons professées à Bâle dont les premières ont été analysées ici même (Voir n°11-12 du bulletin de 1931). Il s'agit ici des leçons professées durant le deuxième semestre universitaire des années 1527-1528. La plupart des documents dont on dispose ne sont que des notes de cours ou des résumés rédigés par des étudiants ; ce n'est qu'exceptionnellement qu'on dispose ici d'écrits de la main même de Paracelse. On s'explique, par suite, la manière un peu singulière dont ces notes sont présentées ; en effet la plupart sont en latin entrecoupées à l'intérieur du texte même d'expressions ou de membres de phrases en allemand.

Le volume s'ouvre par des leçons ayant trait aux maladies qui ont pour origine le *tartre*. Celles-ci ont un grand intérêt pour l'évolution de la pensée de l'auteur, car on sait qu'il est revenu sur ce sujet qui lui est personnel en 1531 dans le *Liber paramirum* où il a donné sa doctrine définitive. C'était en effet une grande nouveauté dans l'histoire de la pensée médicale que de mettre au premier plan ce que nous appellerions aujourd'hui le point de vue du *métabolisme*, en ajoutant ce correctif que pour Paracelse, il faut sous entendre sous chaque expression désignant un corps matériel les propriétés occultes de celui-ci. Toute ultime matière des choses, si celles-ci sont séparées dans le corps par la digestion, est appelé *tartre*. D'où le *tartre* reçoit son nom particulier suivant qu'il est pierre ou calcul, sable, *bolus* (un limon) ou viscosité. C'est de ce point de départ que l'auteur esquisse toute une pathologie générale absolument originale. Les forces occultes (*vis expulativa*, *vis coagulativa*, etc.) y jouent un rôle de premier plan ; il ne faut pas oublier ici que les théories n'ont de valeur que par le nombre de faits qu'elles permettent de rapprocher et, à ce point de vue, les idées de Paracelse replacées dans son cadre historique, ont le plus grand intérêt. En voici un exemple ; parlant à ses auditeurs de la constipation, il conseille l'emploi d'une légumineuse papilionacée, le fenu-grec, récemment réapparue sous forme d'une de ces innom-

brables spécialités dont on est aujourd'hui submergé. Or il ajoute « *materia in intestinis est de bolo et mucilaginosa et sic similia ad similia addiderunt et similia similibus curantur* » (souligné par nous) (P. 16). Inutile de faire remarquer que c'est là le principe même de la doctrine de Hahnemann. De même Paracelse fait remarquer que chaque organe ne reçoit que des substances d'une nature *chimique* déterminée et pour ainsi dire spécifique : tout ce qui par les veines mésaraïques (notion galénique comme on sait) aboutit au foie est soit *mercure*, soit *sel*, le *soufre* (expressions qu'il ne faut pas prendre dans le sens actuel) des aliments étant séparé par l'estomac.

A ces leçons sur le *tartre* font suite des leçons sur les ictères, les quatorze livres des paragraphes (médecine générale), des notes d'élèves tirées des leçons de chirurgie et enfin un fragment qui, de l'avis de Karl Sudhoff, est sûrement de la main de Paracelse lui-même, tant en raison des idées exprimées que du ton sarcastique qu'on y remarque, et intitulé *Antimedicus*. Nous y relèverons (p. 423 et suivantes) un curieux pastiche d'Hippocrate où Paracelse énumère sous forme de tableau synoptique (en langue allemande comme tout ce traité) les qualités que doit posséder le parfait chirurgien. Il n'y a rien là qui rappelle, même de loin, Ambroise Paré, car il n'y est pas fait mention de l'*art chirurgical*, en tant qu'art opératoire, celui-ci étant à peine admis par Paracelse. Il distingue les qualités morales que doit posséder le chirurgien, les connaissances qu'il doit posséder en ce qui concerne le malade, « comme un charpentier doit connaître le plan d'une maison », enfin les qualités techniques du chirurgien, c'est-à-dire essentiellement les connaissances thérapeutiques (ressources thérapeutiques tirées du règne végétal et minéral, contre-indications, expectative, etc).

Ce volume se termine par deux très brèves notes (de la main de l'auteur) sur les ulcères. Comme les volumes précédents il est précédé d'une savante notice de M. Karl Sudhoff sur les sources ayant servi à l'établissement du texte et suivi d'un appareil critique donnant et discutant les variantes.

R. MOURAUX.

**E. ROLANTS.** — *Notes sur l'histoire médicale de Lille et de sa région. Les médecins jurés, conseillers médecins ordinaires du Roi dans Lille et ses dépendances*, Lille, Impr. centrale, 1931, 64 p. in-8°.

Les médecins jurés, ou assermentés, remplissaient jadis

diverses fonctions officielles : celles de certificateurs, médecins légistes, médecins de prisons, etc. A Lille, on en compte de un à quatre. Le plus anciennement connu est Michel Baillelet, mort en juin 1593. De ces places, le roi, en mal d'argent, songea à tirer quelque profit, et un édit rendu à Versailles en février 1692 créa dans chaque ressort un office vénal et héréditaire de médecin juré ordinaire du Roi, chargé des rapports de justice, examens des aspirants chirurgiens, sages-femmes, etc., etc... Cet office fut acquis par Hugues Carpentier, licencié en médecine, à Lille, qui obtint le 20 novembre 1692 ses lettres de provision de la Grande Chancellerie. Mais, soucieux de ses prérogatives, le magistrat de Lille décida d'annihiler l'intrusion de l'autorité royale en rachetant ladite charge (1693). Carpentier en appela au Conseil du Roi, qui le maintint dans ses droits. Une transaction intervint, par laquelle le médecin consentit à ne les exercer qu'à viage, la ville pouvant rentrer, à sa mort, en possession de l'office, moyennant remboursement à sa veuve d'une somme réduite à 2040 florins. Mais Carpentier mort, la veuve demanda la survivance en faveur de son fils Hugues Herménégilde, alors étudiant, le médecin Doulcet consentant à assurer l'intérim jusqu'à l'établissement du postulant. Doulcet décédé avant ce terme, le magistrat désigna le Dr Robillart pour chaperonner le jeune Carpentier jusqu'à ce qu'il eût atteint ses 25 ans. Par la suite, Carpentier ayant quitté les Flandres pour la Bourgogne, le Collège des médecins de Lille demanda au Magistrat de s'annexer la charge, quitte à en payer la finance. Mais le titulaire en avait déjà traité avec Jacques Omer du Crocq, lequel reçut ses provisions en 1737. Ducrocq ayant, en 1744, pris du service aux armées, le Magistrat profita de son absence pour tâcher de racheter un office aussi litigieux ; le retour du possesseur y mit opposition. A sa mort, survenue en 1770, se présentèrent quatre compétiteurs, dont Hubert, présenté par les héritiers Ducrocq. La ville lui donna la préférence, en se réservant, éventuellement, le droit de réunir la charge ; sage atermoiement, car, Hubert mort et remplacé en 1789 par Decroix, l'office de médecin juré fut aboli par la Révolution, et le magistrat eût perdu l'argent consacré au rachat.

WICKERSHEIMER. — *Lèpre et juifs au Moyen Age*, Janus, 36<sup>e</sup> année, 1932, p. 43-48.

Des maladreries, établissements chrétiens, les juifs ladres ne pouvaient qu'être exclus. Où les mettait-on ? Un document de 1462, extrait des délibérations des syndics de Bourg-en-

Bresse, nous apprend qu'un lépreux israélite de cette ville fut d'abord séquestré dans sa maison, puis dans une grange proche du cimetière juif, et enfin reclus au château-fort de Romans (Ain).

BRUNO PINCHERLE. — *Giovanni Malfatti, physician to Beethoven and the Duke of Reichstadt, Medical Life* (New-York), Nouvelle série, n° 134, septembre 1931, p. 698-714.

En 1795, Peter Frank, professeur à Pavie, quittait l'Italie pour Vienne, où on lui offrait les fonctions de directeur de la clinique universitaire et de l'Hôpital général. Il emmenait avec lui Giovanni Malfatti. Né à Lucques le 12 juin 1775, et d'abord destiné à l'état ecclésiastique, ce jeune homme avait opté pour la médecine, et suivit à Bologne les cours de Galvani. Dans la capitale autrichienne, il fut appelé au chevet de Beethoven, dont il sut conquérir la confiance : « Miracle! Miracle! Miracle! » écrivait l'infortuné musicien, les deux plus instruits des hommes sont vaincus, seule la science de Malfatti me sauvera ». Dernière illusion! Beethoven mourait neuf jours après (26 mars 1827). En mai 1830, Malfatti était convié, après Frank, Goëlis et Staudenheimer, à soigner le duc de Reichstadt. Mais ce n'était plus le « très beau et fort garçon » que Frank dépeignait en décembre 1814 à Osiander. Il toussait, maigrissait ; et lorsqu'il manifesta l'intention d'embrasser la carrière des armes, Malfatti s'y opposa. Pour dégager sa responsabilité, il rédigea le 15 juillet 1830 un rapport motivé à la famille impériale. Les affectueuses relations de l'Aiglon et de son médecin n'en furent point troubées. Le docteur allait fréquemment s'entretenir avec le jeune homme, et avec M. de Montbel, à Schönbrunn ; et lorsque la goutte le retenait en son logis de Hitzig, c'est le duc qui allait voir son médecin. Ils parlaient littérature. Un jour, Malfatti lui fit lire les vers de Lamartine :

Courage, enfant déchu d'une race divine!  
Tu portes sur ton front ta céleste origine...

Il frémît, après coup, en songeant à ce qui serait arrivé si M. de Metternich avait surpris le volume! Au reste, d'accord sur le chapitre poétique, médecin et patient se chamaillaient sur le chapitre thérapeutique. Le prince se refusait à tous ménagements physiques, et congédiait son mentor en lui disant : « Je vous déteste! » Cependant, la phthisie, accélérée par le surmenage, faisait chez lui de rapides progrès. Malfatti recourut à l'Empereur, qui ordonna au prince de prendre du

repos à Schönbrunn. Par la suite, on parla d'une cure climatique en Italie : trop tard ! Dans la nuit du 22 juillet 1832, le roi de Rome expirait. L'autopsie fut pratiquée le 23 par Malfatti, aidé du chirurgien Curt Samlitsch et de quatre autres médecins ; et un protocole détaillé en fut rédigé. En 1837, Malfatti fut anobli par l'empereur Ferdinand, avec le titre de : *de Monteregio* ; en décembre de la même année, il fut nommé président de la nouvelle « Société des médecins ». Plus tard, retiré à Hitzig, il s'occupa d'agriculture, publia en 1853 un *Traité des maladies des pommes de terre*, et mourut d'une maladie de cœur le 12 septembre 1859, âgé de 84 ans.

A. CASTIGLIONI. — *Life and work of Sanctorius*, Medical Life, nouvelle série, n° 135, décembre 1931, p. 729-786.

Etude sur l'époque, la vie et l'œuvre de Sanctorius, l'homme à la balance, et l'inventeur de la médecine statique.

H. LECLERC. — *Une vieille panacée, La véronique (veronica officinalis L.)*, Courrier médical, 81<sup>e</sup> année, n° 53, 31 décembre 1931, p. 813-815.

La véronique était-elle connue des anciens ? D'aucuns ont voulu l'identifier avec l'*alysson* de Dioscoride, et la *betonica* de Paul d'Égine, mais sans preuve. Son étymologie même est douteuse : φερω νικην (plante porte-victoire), selon les uns ; *vere unica*, selon les autres. La première mention en est faite sous le nom de Véronne, et à titre d'anaphrodisiaque, dans le *Réceptaire de Jules Camus* (xiv<sup>e</sup> siècle). Plus tard, L. Fuchs, Dodoens, la considèrent comme dépurative et vulnéraire, et Jean Craton de Krafftheim la vante contre les crises néphrétiques. Simon Paulli (*Quadripartitum botanicum*, 1667), y voit le remède infaillible de la stérilité ; et, l'on ne s'étonnera point, qu'au dire de Saint-Simon, Louis XIV eût l'habitude d'avaler à son lever deux tasses d'infusion de sauge et de véronique. En 1694, F. Hoffmann écrit à sa gloire *De infusi veronicae efficaci praferenda herbæ theæ* (1694) : elle est stomachique, bêchique, et toujours lithontriptique ; avec J. Francké (1700), dont Andry traduira l'ouvrage en 1707, elle devient une véritable panacée. M. Leclerc, sceptique, ne lui reconnaît plus, en infusion chaude anté-prandiale, qu'une incontestable action stomachique et apéritive.

HILLEMAND. — *Du degré de certitude de la médecine, d'après Cabanis*, Progrès médical, n° 2, 9 janvier 1932, p. 66-76.

Analyse et critique de la dissertation composée en 1788 par Cabanis, et publiée seulement en vendémiaire an VI.

LEGUEU. — *Félix Guyon, 1831-1920*, Eloge prononcé à l'Académie de médecine dans la séance du 8 décembre 1931, Progrès médical, n° 51, 12 décembre 1931, p. 2257-2272.

D'une famille Périgourdine, transplantée à l'Île Bourbon, Guyon naquit le 21 juillet 1831. Rentré en France, sous l'égide d'une mère bientôt veuve, il fit ses études au petit Séminaire de Guérande, commença son apprentissage médical à l'Ecole de médecine de Nantes, le continua, depuis 1852, à Paris, où il fut surtout le disciple de Laugier et de Velpeau. Après des débuts pénibles, harcelés par la pauvreté, le voilà aide d'anatomie, prosecuteur, chirurgien des hôpitaux, agrégé. De la Maternité, qui l'intéresse peu, il passe en 1867 à Necker où la disparition de Civiale laisse à qui les veut prendre quelques lits d'urinaires. C'est là qu'il trouve sa voie, va devenir un chef d'école, et le rénovateur de l'urologie française. Déjà connu, il est, au début de 1870, mandé au chevet de l'Empereur. Peut-être, si on l'eût accepté, le destin de l'Europe aurait-il changé : mais Nélaton le fit ajourner, et Napoléon, vaincu, devait mourir d'une opération trop tardive, exécutée par une autre main. Guyon assura, pendant le siège de Paris, son service de Necker, sous les obus.

« Inspecteur des Ambulances, Guyon avait conservé sa voiture. Une fois, une note du Ministre de l'Agriculture le prie de présenter son cheval à la réquisition pour le livrer à l'alimentation de Paris. Guyon se rend au Ministère à l'heure prescrite ; il demande le Ministre, M. Magien, mais il n'est pas arrivé. Il demande le chef de bureau, celui-ci est également absent comme le Ministre. En faisant les cent pas dans l'antichambre, Guyon regarde par la fenêtre et voit, dans la cour, du bois bien rangé, de quoi se chauffer tout un hiver, puis une voiture superbement attelée de deux chevaux.

Il s'informe, c'est la voiture de M<sup>me</sup> Magien, la femme du Ministre. Alors, dans la fierté de son indépendance, il prend une plume et écrit au Ministre : J'ai besoin de mon cheval pour exécuter de Montmartre au VI<sup>e</sup> arrondissement un service commandé ; si on a besoin de chevaux, qu'on prenne ceux de M<sup>me</sup> Magien. »

On ne lui demanda plus son cheval.

Mais il n'avait pas oublié le tas de bois, et quelques jours plus tard, sur le bulletin de décès d'un malade à l'hôpital, il écrivit : « Mort de froid ». La presse s'en empara, mais je ne sais si le Ministre comprit l'allusion. »

Nommé en 1877 professeur de pathologie externe, Guyon

n'obtint qu'en 1890 cette chaire de clinique des maladies des voies urinaires qui confirmait sa valeur spécialistique. Il entra en 1892 à l'Académie des Sciences, qu'il présida en 1913. Mais depuis 1906, atteint par la limite d'âge, il avait quitté Necker, laissant sa chaire à son élève Albaran, pour se retirer en Bretagne, non loin de Concarneau, en sa terre de Bot-Conan. Retraite partielle, car il prévoyait les heures tragiques où nul n'aurait droit au repos, et collaborait à l'organisation de la société de secours aux blessés militaires. Il vécut les années d'angoisse de la Grande Guerre ; et, heureux d'avoir assez prolongé ses jours pour voir briller l'aube de la victoire. mourut à Paris, le dernier jour de sa 89<sup>e</sup> année, le 21 juillet 1920.

P. ASTRUC. — *Dionis et le début de la cardiologie anatomo-clinique*, Progrès médical, Supplément illustré n° 12, 8<sup>e</sup> année, 1931, p. 89-91.

Alors que la rétrograde Faculté de Paris s'insurgeait contre les théories de Harvey, le chirurgien Pierre Dionis fut chargé par Louis XIV d'enseigner au Jardin du Roi l'anatomie et la chirurgie, d'après les nouvelles découvertes (1673). Appelé à la Cour en 1680, comme chirurgien ordinaire de la Reine et premier chirurgien de la Dauphine, il dut abandonner sa chaire. Mais, du fruit de ses cours, il composa son *Anatomie de l'homme* (1690) et son *Cours de chirurgie* (1707.) Ouvrages qui eurent de nombreuses rééditions, en toutes les langues. A en croire Haefer, l'*Anatomie* fut même traduite en tartare ; et le *Cours de chirurgie* fut des livres que l'étudiant Darembert était encore en 1835 invité à compulsier. Dans la 4<sup>e</sup> édition de son *Anatomie*, Dionis a publié, d'après une observation à lui envoyée de Brest, la « figure extraordinaire » de l'oreillette droite du cœur d'un capitaine de vaisseau, mort à l'âge de 42 ans. Il s'agissait vraisemblablement d'un cas de rétrécissement tricuspidien. Au reste, l'auteur a quelque peu « truqué » le dessin ; n'ayant reçu, en fait de pièce anatomique, que l'oreillette, alors qu'il la montre annexée à un cœur complet.

Paul DELAUNAY.

Le Secrétaire général, Gérant :

Marcel FOSSEYEAUX.



## CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

*Séance du 2 juillet 1932.*

Présidence de M. BRODIER.

*Étaient présents* : MM. Barbé, Barbillion, Dorveaux, Finot, Fosseyeux, Genot, Godlevski, Ch. Grimbert, Hahn, Laignel-Lavastine, R. Lebègue, Menetrier.

*Excusés* : Hervé, Le Gendre, Bugiel, Molinéry.

*Décès* :

M. le Président annonce la mort prématurée de l'un de nos jeunes collègues M. Jacques Orfila, qui le mois dernier nous avait fait une communication brillante sur un chapitre de l'autobiographie de son arrière grand oncle le Doyen Orfila. Cette communication est accueillie par des regrets unanimes.

*Présentation d'ouvrages* :

M. Fosseyeux présente un article de MM. les D<sup>r</sup> Trenel et Serieux, paru dans la *Revue historique du droit français et étranger* et intitulé l'internement des aliénés par voie judiciaire, sentence d'interdiction sous l'ancien régime, puis une brochure de M. le Dr Delaunay, les médecins de la Restauration et la Révolution de 1830, suite d'articles parus en 1931-32 dans la *Médecine internationale*, avec de nombreuses illustrations.

*Candidats présentés* :

M. J. Rolland, directeur des études à l'Ecole des Hautes-Études, 16, rue de la Sorbonne, par MM. Laignel-Lavastine et Brodier.

*Communications :*

M. le P<sup>r</sup> Laignel-Lavastine présente avec M. Alfred Abadie une note sur *trois stigmatisés*, étudiés objectivement par des contemporains :

1<sup>o</sup> Sainte Véronique Giuliani, dont la vie a été écrite par Salvatori en 1803; elle vivait en Ombrie au XVII<sup>e</sup> siècle mais elle ne fut canonisée qu'en 1839.

2<sup>o</sup> La bienheureuse Lucie de Narni, également née en Ombrie au XV<sup>e</sup> siècle où l'exemple de saint François d'Assise a exercé une si vive influence.

3<sup>o</sup> Le P. Pie de Pietrelcina de l'Ordre des Capucins, notre contemporain dont le cas a soulevé des polémiques récentes entre 1919 et 1927 (cf. Padre Pio de Pietrelcina, Rome, 1926).

Dans une deuxième communication faite avec la collaboration de M<sup>e</sup> le Dr Mary Trivas, M. le P<sup>r</sup> Laignel-Lavastine, sous le titre de *quelques remarques sur l'auto observation d'un tabétique de qualité*, étudie le journal de santé d'Alphonse Daudet, « La Doulou », publication posthume de la famille en 1931, dont les 60 pages sont un document unique de confession de maladie, s'échelonnant de 1880 à 1894, et présentant pour le médecin un intérêt passionnant.

*Bibliographie :*

Dr Paul DELAUNAY. Les médecins de la Restauration et la Révolution de 1830. Ext. de *la Médecine Internationale illustrée* (1931-32), 115 p. avec illustrations. Le travail du Dr Delaunay sur le monde médical au XVIII<sup>e</sup> siècle appelait une suite; la voici; à vrai dire c'est le monde médical au XIX<sup>e</sup> siècle qui apparaît à son début pour ceux qui connaissent la persévérence de l'auteur, ils ne doutent pas de voir que l'ouvrage sera complété. En rattachant la petite histoire à la grande, en faisant ressortir le rôle des médecins dans les événements publics, en établissant des concordances curieuses et pittoresques, le Dr D. donne à son étude une allure qui dépasse de beau-

coup les monographies habituelles : c'est à la fois une analyse très fouillée des hommes, des institutions et des événements en même temps qu'une synthèse qui permet de porter de larges jugements sur la vie sociale d'une époque ; les notes qui figurent au bas de chaque page témoignent de l'érudition impeccable du Dr Delaunay qui seul, d'ailleurs pouvait lui permettre de brosser une fresque aussi large et aussi nuancée. Nous retrouvons là d'ailleurs plusieurs des médecins dont il nous avait esquissé dans le Bulletin les physionomies d'une façon si attrayante : Moreau de la Sarthe, Thierry-Valdajou, Beunaiche la Corbière, Levasseur de la Sarthe.

Dr P. SERIEUX et TRENEL. — L'internement des aliénés par voie judiciaire (sentence d'interdiction) sous l'ancien régime (*Ext. de la Rev. hist. du droit français et étranger*, 1931).

On sait avec quelle conscience les Drs Serieux et Trenel poursuivent leurs travaux sur la question de l'internement des aliénés sous l'ancien régime. Dans la présente étude ils signalent une procédure qui n'a pas encore été étudiée dans le détail, c'est l'internement par décision des tribunaux ou par ordre de justice, qui s'opposait à l'internement par lettre de cachet ou par ordre du roi. C'est en étudiant le règlement des maisons des religieux de la Charité, que les auteurs ont pu mettre en lumière cette procédure qui tend vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à se substituer à la précédente et qui la remplaça définitivement en 1784.

Ils citent à l'appui de leur étude des statistiques et divers cas d'espèce tirés notamment de la collection Joly de Fleury à la Bibliothèque Nationale, en s'étendant particulièrement sur ceux du comte de Balbi, du comte de Fuentès et de l'architecte Joseph Le Fébure de Beaupré, et du ministre de Louis XIV Loménie de Brienne le jeune, dont l'internement à Saint-Lazare vient de faire l'objet d'un travail approfondi de M. le Dr Levy-Valensi dans *l'Œsculape* d'août 1932.

Marcel FOSSEYEAUX.

## LA CHIRURGIE ARABE EN ESPAGNE

Par le Dr ZAKI ALY

Médecin à l'Hôpital de Kasr El Aini, Le Caire.

Vers le VIII<sup>e</sup> et le IX<sup>e</sup> siècles, les arabes conquièrent, d'abord en Orient, puis plus tard en Occident, une suprématie médicale qu'aucun peuple n'avait eue jusque-là. Le X<sup>e</sup> siècle marque le sommet de la civilisation musulmane de l'Espagne. Les Arabes ne se contentent plus de la prise de possession de la science grecque : ils la mettent en culture et s'engagent dans des voies nouvelles. C'est alors que nous voyons apparaître les médecins illustres dont les œuvres originales, après avoir jeté un éclat incomparable sur la civilisation de leur pays, ont servi à l'instruction des médecins d'Occident auxquels elles furent transmises.

Les médecins arabes d'Espagne ont fait faire les plus grands progrès dans le vaste domaine de la chirurgie. C'est chez eux qu'apparaissent les médecins supérieurs : *Arib ibn Saïd el Khated*, *Abul Ala Zuhr* et son fils *Avenzoar*, *Averroès*, et surtout le fameux *Abulcasis*, la personnalité dominante de la chirurgie arabe. Ils classifièrent méthodiquement les éléments épars de la médecine grecque, ils créèrent la clinique chirurgicale, et enfin ils enrichirent la pathologie par la connaissance de plusieurs maladies nouvelles.

Avant de parler de la chirurgie, disons quelques mots sur l'anatomie. La prohibition de la dissection et des autopsies fut un obstacle à toutes les découvertes anatomiques. Les médecins arabes adoptèrent l'œuvre anatomique de Galien. Ils profitèrent toutefois des occasions favorables (squelettes déterrés) pour bien connaître les os humains. Etant donné

certaines précisions dans la description des organes et certains points anatomiques nouveaux que les auteurs leur attribuent, il n'est pas impossible que certains médecins se soient livrés à des dissections sur les animaux.

Les médecins maures furent les maîtres de la chirurgie jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. La chirurgie leur dut la connaissance de méthodes opératoires et d'appareils de grand intérêt. Citons-en quelques uns :

Arib Ibn Said el Khateb a, vers la fin du x<sup>e</sup> siècle, écrit un traité très complet sur la formation du fœtus et le traitement des femmes enceintes et des nouveau-nés. Il indique les causes de dystocie, le choix d'une nourrice et suit l'enfant jusqu'à la puberté. Il traite de la circoncision : il fait une ligature sur le prépuce avant d'entreprendre cette opération. L'auteur étudie avec détails les présentations anormales et la technique de la version.

Mohamed el Temimi (xi<sup>e</sup> siècle) a écrit une collection des observations de cas, qui peut être regardée comme le premier travail sur ce sujet ; puis une anatomie de l'œil.

Avenzoar, dont le vrai nom était *Abu Merwan Abdul-Malik ibn Abul-ala Zuhri* (1094-1162), — né à Séville — fut un des plus grands parmi les Maures d'Espagne. Il appartenait à la célèbre famille de médecins des Zuhri qui, pendant plus d'un siècle, produisit tant de médecins renommés. Son ouvrage principal est le « Teissir ». Il fut le maître d'Averroès (1126-1198) qui, médecin éminent, tient une place hors de pair parmi les philosophes du moyen âge.

Avenzoar fut le premier à décrire le cancer de l'estomac. Il conseilla la trachéotomie dans certaines angines, mais il ne pratiqua pas cette opération sur les hommes, mais seulement sur des moutons ; les animaux guériront rapidement.

Avenzoar fut également le premier à décrire la péricardite et les abcès du péricarde. Il fit aussi la première allusion qui nous soit connue à l'abcès du

médiastin. Il parle également du « Naa'lat » qui était une verrue sénile ayant subi une transformation maligne. Il a décrit les complications nerveuses du Mal de Pott. Il conseilla d'inciser l'abcès péritonéal.

Avenzoar a, lui aussi, décrit certaines maladies utérines. C'est ainsi qu'il parle de la brièveté et de la longueur exagérées de l'utérus et déclare qu'il n'y a pas de remède à cette malformation. C'est probablement de l'allongement hypertrophique et du raccourcissement du col qu'il veut parler.

Il a décrit la dacryocystite et a recommandé le cathéterisme des points lacrymaux. Il conseillait, contre les calculs vésicaux et rénaux, une huile héroïque : l'huile d'Alquiscemin, verte, limpide, d'odeur forte et aromatique, une sorte d'huile de Harlem.

Le traitement du dysphagie se fait, d'après Avenzoar, par trois procédés :

1<sup>o</sup> En introduisant dans la bouche au-delà de l'obstacle un tube par le moyen duquel on peut faire avaler au malade du lait ou d'autres aliments liquides. Ce tube doit être fait d'étain ou d'argent.

2<sup>o</sup> En mettant le malade dans un bain de lait ou de quelques autres liquides chargés de substances nutritives afin que, s'insinuant à travers les pores de la peau, ils réparent les déperditions continues que son corps éprouve.

3<sup>o</sup> Enfin en donnant des lavements nutritifs.

Enfin, nous arrivons au premier grand chirurgien arabe qu'ait eu l'Espagne musulmane : Abulcasis (936-1013), dont le vrai nom était *Abu'l Kassim Khalef ibn Abbas az Zahrawi*, du nom de sa patrie Az Zahra, située à cinq milles de Cordoue. Il exerça la médecine avec une grande distinction et fut très habile chirurgien.

Son traité de chirurgie, qui fait partie de sa grande encyclopédie médicale « Al Tasrif », et qui est divisé en trois parties, a été traduit maintes fois en latin par *Gérard de Crémone* au XII<sup>e</sup> siècle, et a constitué en Occident le texte de chirurgie le plus estimé de tous. C'est à Abulcasis que revient l'honneur d'avoir,

seul parmi tous les médecins islamiques, rendu à la chirurgie sa gloire primitive. On trouve certainement, par places, et enterrées dans les copieux traités des autres médecins arabes, des indications opératoires. Mais à Abulcasis seul revient le crédit d'avoir résumé toutes les connaissances chirurgicales, érigées en science distincte et fondées sur une base anatomique, en un seul traité. Ce qui fait l'originalité réelle de son ouvrage, c'est qu'il inaugure la chirurgie illustrée. Il a figuré tout l'arsenal instrumental de la chirurgie, où se trouvent notamment des appareils par lui inventés et qui sont de véritables et géniales découvertes.

Abulcasis avoue que la chirurgie n'était pas en honneur dans son pays et qu'on pouvait dire que, pratiquement, elle n'y existait plus. Il restait encore quelques traductions des vieux auteurs, mais les traductions successives les avaient si bien obscurcies qu'elles étaient inutiles et que, pour cette raison, il avait éprouvé le désir de faire revivre cette science en écrivant ce traité.

Et Abulcasis continue ainsi : « La raison, pour laquelle nous n'avons plus d'opérateurs habiles, est que l'art de la médecine exige du temps pour l'apprendre. Celui qui veut pratiquer la chirurgie doit tout d'abord étudier l'anatomie telle que Galien nous l'enseigne, afin de bien connaître les fonctions des organes, leur forme, leur fonctionnement et leurs relations entre eux... Si l'anatomie est ignorée, des erreurs seront commises et le patient sera tué ». Son ouvrage est divisé en trois livres. Dans le premier livre, il traite de la cautérisation par le feu et celle par les caustiques. Dans le second livre, il traite des opérations chirurgicales et conseille avant tout de n'entreprendre aucune opération sans connaître exactement la cause de la maladie et sans un programme précis. Dans le troisième livre il traite du traitement des fractures, des luxations et autres affections analogues.

Abulcasis considère le cautère comme un excellent

moyen de traitement et il cite plus de cinquante affections auxquelles il est applicable. Le premier, il a donné des indications précises sur son usage et signalé les dangers qu'il peut présenter dans certains cas.

Pour les cautères, il préfère le fer à l'or, et il en donne des raisons scientifiques « car, dit-il, les Anciens ont dit que le cautère en or est préférable au cautère en fer parce que l'or ne fait pas de suppuration, mais c'est une erreur. Car je l'ai expérimenté et j'ai constaté que la suppuration arrive quelquefois. Et puis, en chauffant l'or sur le fer vous ne pourrez pas savoir le degré de la chaleur nécessaire (rouge ou blanc) à cause de sa couleur ; puis il perd la chaleur plus vite. De plus, si l'on surchauffe, on arrive plus vite au point de fusion ». Nous voyons que ses observations sont correctes au point de vue physique. En effet l'action du cautère est variable suivant la température à laquelle il est porté : au rouge sombre il détermine une cautérisation et l'action hémostatique est puissante ; par contre, au rouge blanc il est surtout, tranchant.

Il préférerait la cautérisation au feu plutôt qu'aux agents caustiques ; avec le feu son action destructive pourrait être limitée, mais avec les caustiques il y avait le risque de détruire les régions voisines avec quelquefois des résultats dangereux (gangrène et absorption toxique).

Il conseille le cautère dans les abcès du foie, mais il en énumère en même temps les contre-indications. Pour que cette opération réussisse, il faut, dit Abulcasis, qu'il existe des adhérences entre le foie et le péritoine, sans quoi le malade s'exposerait au danger d'une mort presque certaine par la pénétration du pus dans la cavité abdominale. C'est là un aphorisme tout à fait moderne.

Il emploie aussi la cautérisation pour détruire les trajets des différentes formes de fistules ; c'est là un procédé renouvelé de nos jours. Rappelons-nous que Abulcasis employait le cautère au rouge sombre comme un des procédés d'hémostase.

En ce qui concerne l'anesthésie, les Arabes étièrent les applications de l'opium et ils le regardèrent comme le spécifique contre la douleur. Ils employaient, pour l'anesthésie générale par inhalations, la dite « éponge soporifique » saturée de narcotique, dans certaines opérations chirurgicales.

Pour l'hydrocéphalie, Abulcasis repoussait toute incision et il prouvait que les enfants sur lesquels on la pratiquait mouraient rapidement. Disons que ces dernières années on a fait plusieurs tentatives pour guérir chirurgicalement l'hydrocéphalie et toujours avec les mêmes résultats que ceux qu'avait constatés le chirurgien arabe.

Abulcasis fait la trachéotomie transversale entre les troisième et quatrième anneaux de la trachée et, pour prouver l'innocuité de cette opération, il relate le cas d'une esclave confiée à ses soins et qui se coupa la trachée sans intéresser les larges vaisseaux du cou : elle guérit rapidement. Il ajoute que l'opération est inutile quand l'angine — c'est-à-dire les fausses membranes diptériques — s'étend plus bas que la ramifications de la trachée.

Abulcasis s'est occupé du goitre plus qu'aucun de ses prédécesseurs, et il définit clairement la différence entre le goitre ordinaire et le cancer de la glande thyroïde. « Le cancer de la glande thyroïde est, dit-il, incurable ; quant au goitre ordinaire, il ne faut l'opérer que quand il constitue une tumeur petite et molle, composée d'un kyste unique. »

Pour la pratique ophtalmologique d'Abulcasis, il nous suffit ici de dire que sa technique opératoire était très avancée. Il a, sur les affections des dents, des observations intéressantes : pour la prothèse, il conseille le port de dents artificielles faites d'os de bœuf. Il attache les dents avec un fil d'or.

Pour l'épulis, il pratique une ablation complète, suivie par une cautérisation si la tumeur reparait. Il fait l'excision des polypes nasaux.

Abulcasis connaissait à fond le Mal de Pott, et sa description en est excellente ; il fait observer que dans certains cas le malade meurt asphyxié.

Abulcasis a indiqué la ligature des artères avant Ambroise Paré. Il a employé le sérum artificiel dans le pansement des plaies. Pour ses ligatures, il donne sa préférence au fil de soie ou à « de fines lanières découpées dans les boyaux. » C'est notre catgut actuel. Les différentes espèces de sutures des blessures, la suture double en particulier, sont exactement décrites. Pour les lésions de l'intestin, il conseille de tenir les lèvres des plaies en y appliquant de grosses fourmis.

Pour les maladies de la vessie, il prescrit l'emploi du cathétère d'argent au lieu de celui de bronze employé jusqu'alors.

Sa technique de la lithotomie est bien supérieure à celle de tous ses prédécesseurs et, selon Friend, il fut le premier à décrire la lithotomie vaginale chez la femme. La lithotritie qui a été longtemps considérée comme une découverte moderne, avait été pratiquée par Abulcasis avant Civiale et Leroy d'Etiolles.

Dans le traitement de l'hydrocèle il fait l'incision de la vaginale pour donner issue au liquide, puis la retourner et en couper la plus grande partie possible,

Abulcasis a également écrit sur l'obstétrique et la gynécologie. Il pratiquait la craniotomie quand la tête du fœtus était trop grosse et, dans le chapitre sur le traitement des abcès utérins, nous voyons l'usage du spéculum très exactement décrit. Il rapporte la curieuse observation d'une grossesse extra-utérine. Il a décrit la position d'accouchement que nous appelons aujourd'hui la position de Walcher. Il fut le premier à utiliser le ruban pour la traction sur les membres du fœtus dans les cas de présentations anormales.

Abulcasis a pratiqué, dans la gangrène des membres, l'amputation dans le vif. Il fut le premier qui ait songé à appliquer un bandage comme à l'ordinaire dans les fractures et y tailler ensuite avec des ciseaux une ouverture de grandeur nécessaire. C'est aussi le premier qui se soit occupé des luxations anciennes.

Il y aurait bien d'autres observations à dire sur les diverses lésions chirurgicales décrites par Abulcasis

et sur sa technique opératoire, mais nous en avons dit assez pour faire comprendre les grands progrès de cet habile chirurgien a fait faire à la chirurgie.

L'influence d'Abulcasis sur le développement de la chirurgie en Occident fut immense. Son ouvrage, en ses traductions latines, devint classique dans toutes les Universités Européennes du moyen âge. A partir du xv<sup>e</sup> siècle, tous les grands chirurgiens y ont puisé des renseignements précieux ; on trouve dans la Chirurgie de Guy de Chauliac, le père de la chirurgie française, deux cents citations d'Abulcasis, et Fabrice d'Acquapendente considérait son auteur comme le plus insigne de tous les chirurgiens anciens.

En résumé, les médecins arabes ont été d'infatigables chercheurs et souvent d'heureux trouveurs. Qu'on explore l'un après l'autre, et plus minutieusement encore, tous les coins du vaste domaine de la médecine, on y verra régner de leur temps la loi du progrès. La chirurgie moderne est fille de la leur ; et s'ils ont, avec des instruments si imparfaits, avec des ressources si bornées, accompli tant de prodiges et préparé tant de conquêtes, ceux qui ont profité de leur travail ne leur en doivent que plus de reconnaissance.

## BIBLIOGRAPHIE

1. Abulcasis. — « Al Tasrif » : texte Arabe et Latin (Channing, Oxford, 1778).
2. Lucien Leclerc. — « La Chirurgie d'Abulcasis » (Paris, 1861).
3. Gurlt. « Geschichte der Chirurgie » (Berlin, 1898).
4. Sudhoff. — « Stud. Z. Gesch. d. Med. Heft 10-12 » (Leipzig, 1914).
5. Neuberger. — « Geschichte der Medizin » (Jena, 1902). (Gottingen, 1840).
6. Wüstenfeld. — « Geschichte der Arabischen Aerzte » (Gottingen, 1840).
7. Browne. — « Arabian Medicine » (1921).

8. Campbell. — « Arabian Medicine » (1926).
  9. Garrison. — « Introduction to History of Medicine » (1929).
  10. — Guardia. — « La Chirurgie à travers les siècles » (Paris, 1865).
  11. Portal. — « Histoire de l'Anatomie et de la Chirurgie » (Paris, 1770).
  12. Colin. — « Avenzoar, sa vie et ses œuvres » (Paris, 1911).
  13. — Dujardin. — « Histoire de la Chirurgie » (Paris, 1774).
  14. — Daremberg. — « Histoire des Sciences Médicales » (Paris, 1870).
  15. Abdallah Mansouri. — « Contribution des Arabes au Progrès des Sciences Médicales (Thèse de Lyon, 1925).
  16. Hariz. — « La part de la Médecine Arabe dans l'évolution de la Médecine Française » (Thèse de Paris, 1922).
  17. Cumston. — « Histoire de la Médecine » (Traduction Française, Paris, 1931).
  18. Castiglioni. — « Histoire de la Médecine » (Traduction Française, Paris, 1931).
  19. Lucien Leclerc. — « Histoire de la Médecine Arabe » (Paris, 1876).
  20. Zaki Aly. — « Précis de la Médecine Arabe » (en Arabe, Le Caire, 1931).
-

## LES SAINTS PROTECTEURS DES LEPREUX

Par le D<sup>r</sup> TRICOT-ROYER

---

Au cours du VIII<sup>e</sup> congrès de l'histoire de la médecine qui tint ses assises à Rome, au mois de septembre 1930, M. le Pr Jeanselme lut un rapport sur l'histoire de la lèpre, travail dont nous avons tous apprécié la densité et la perfection.

Toutefois, il n'y est pas fait mention des Saints invoqués par les grands malades aux fins d'obtenir, par leur intercession, la guérison ou, tout au moins, un soulagement à leurs maux ; il n'y est pas fait allusion non plus à ceux des habitants célestes, auxquels la bienfaisance et la piété publiques ont confié le patronnat de leurs hospices pour lépreux.

La maigre documentation que j'ai pu recueillir à ce sujet, auprès des délégués des vingt-deux nations représentées à Rome, m'a fait supposer que cette question n'a même pas été effleurée par les medici historici ; peut-être parce qu'à première vue, elle paraît plutôt d'ordre hagiographique. Nous estimons, quant à nous, qu'elle constitue une ressource précieuse pour reconnaître la nature des maladies qui imposaient la coercition.

La plupart de ces Saints sont de nos jours encore implorés par les foules comme guérisseurs d'affections ou de manifestations cutanées bien déterminées, et cette circonstance a singulièrement renforcé une proposition que j'ai pu établir naguère : savoir que les jurys préposés aux *examina leprosorum* condamnaient à la réclusion non seulement le lépreux proprement dit mais tout malade atteint d'une affection

répugnante ou réputée contagieuse du cuir humain. D'où les diagnostics *leprosus* tout court, ou *leprosus ex morbo gallico*, ou encore *cum tinea capititis*, etc.

Pour les léproseries belges je crois avoir dressé la liste complète de leurs patrons d'En-Haut. Les voici par ordre alphabétique avec l'indication des maladreries placées sous leur vocable :

*St Antoine*, à Tongres ;  
*St Aubert*, à Bruges ;  
*St Augustin*, à Malines ;  
*Ste Anne*, à Huy et Verviers ;  
*Ste Barbe*, à Liège (Mont-Cornillon), Rochefort, Sotteghem et Tirlemont (Danebroeck) ;  
*St Barthélémy*, à Walcourt.  
*Ste Catherine*, à Champion, Fosses et Liège (Sainte-Catherine) ;  
*La Sainte Croix*, à Enghien, Louvain ;  
*Dieu*, à Beaumont (Dieu et monsieur saint Ladre), Le Val d'Orcq (Dieu et saint Ladre), et Watou (Dieu et saint Lazare) ;  
*Ste Elisabeth*, à Gand (Ryke Gasthuys) ;  
*St Eloy*, à Bouillon ;  
*St Georges*, à Aerdenbourg et Menin ; (1)  
*St Guillaume*, à Liège (Sainte-Walburge) ;  
*St Ivette*, à Huy ;  
*St Jacques*, à Diest ;  
*St Jean*, à Furnes, Herenthals et Ypres ;  
*St Job*, à Anvers (Dambrugge), Belsele et Blankenberghe.  
*St Ladre ou St Lazare*, à Alost, Anvers (N.-D. de Terziecken et Saint Lazare) Ath, Beaumont (Dieu et Monsieur saint Ladre), Diest, Mons, Neuville, Nivelles, Rumpst, Val d'Orcq (Dieu et Saint Ladre), et Watou (Dieu et saint Lazare) ;  
*St Lambert*, à Erps-Querbs ;  
*St Laurent*, à Bastogne et Stavelot.  
*St Léonard*, à Beaufort (Ben-Ahin).  
*Ste Marie, mère de Dieu*, Anvers (N.-D. de ter Ziacken et saint Lazare), Boussu-en-Fagne, Bovigny (N.-D. des Malades) Brecht (N.-D. des Sept-Douleurs) ; Corbeek, Couvin, Gaud (O.-L.-V. ter Lazarie et N.-D. des Tilleuls), Gembloux,

(1) *Ste Walburge* semble être le nom primitif de cette léproserie.

Grimde-lez-Tirlemont (N.-D. ter Steen), Jodoigne (N.-D. des Lépreux), Jupille (N.-D. au bois de Bellaire); Lonzée; Malines (Sainte Marie Consolatrice), Soignies et Tournai (N.-D. de la Ladrie);

*Ste Marie d'Oignies*, à Willambroux-sous-Nivelles.

*Ste Marie-Magdeleine*, à Courtrai, Dixmude; Huy, Malines, Malmédy (Capella S. Magdalena et Omnium Sanctorum), Nivelles, Namur, Poperinghe, Roeulx, Saint-Trond et Ypres;

*St Martin*, à Walcourt;

*St Maur*, à Grimde lez Tirlemont;

*Ste Monique*, à Malines;

*St Nicolas*, à Boussu, Huy (Statte), Lessines, Ham-les-Malades, Termonde et Thuin;

*St Paul*, à Dinant;

*St Pierre*, à Bruxelles; Erps-Querbs.

*St Poppon*, à Malmedy;

*St Quentin*, à Gand;

*St Roch*, à Ciney; Herzele.

*Tous les Saints*, Malmedy (Tous les Saints et Sainte Marie Madeleine).

*St Trudon*, à Sény;

*St Walhère* à Bouvignes.

Mais outre ces saints spécialement commis, en Belgique, à la protection des malades reclus il en est une foule d'autres que les lépreux honorent de leur confiante sympathie. J'ai pu réperer les saintes et saints suivants : Agathon, André, Angèle de Foligno, Arigius, Arnulphe, Benoît, Berlinde, Bertulphe, Blasé, Claire, Claire de Rimini, Clément, Denis, Deusdedit, Edmond de Cantorbery, Erendrude, Etienne, Fiacre, François d'Assise, François-Xavier, Gaugeric, Jeanne Chantal, Judith ou Jutte de Pologne, Julianne de Cornillon, Léger, Louis roi de France, Luce, Machaire, Mandé Marc, Marguerite, Michel, Odile d'Alsace, Placide, Samson, Sébastien, Siméon, Sulpice, Symphorien, Thomas, Vaast ou Gaston et Walburge. A tous ces personnages, dûment auréolés, il convient d'ajouter Richilde, comtesse de Flandre et de Hainaut, ainsi que Mathilde, reine

d'Angleterre, que leur sublime dévouement au soin des lépreux mit en haute vénération.

Les raisons qui fixaient ainsi les préférences des bienfaiteurs et des pauvres malades apparaissent dans certains cas évidentes, mais pour la plupart, elles sont assez obscures.

C'est ce petit problème que je m'évertue à résoudre et dont j'espère bientôt donner une solution satisfaisante.

J'ai l'honneur de demander l'insertion de cette petite note dans notre Bulletin avec l'espoir qu'elle incitera le lecteur à me signaler : 1<sup>o</sup> les lacunes qu'il constaterait dans cette série de quelques 75 noms et, 2<sup>o</sup> les motifs pour lesquels les lépreux des régions à lui familières ont adressé leurs requêtes à tel hôte céleste plutôt qu'à tel autre.



GOETHE ET LES SCIENCES MEDICALES  
SES OPINIONS EN MEDECINE  
ET SES MALADIES

Par le Dr Paul LE GENDRE.

Plusieurs de nos collègues ayant manifesté le désir que notre Société prit part, dans le domaine de nos études, à la Commémoration universelle du Centenaire de la mort de Goethe, je vous apporte une causerie sur les incursions si nombreuses de ce génie multiforme dans les sciences médicales, sur ses opinions en médecine et sur ses maladies.

Je ne parlerai pas de ses contributions à toutes les branches des sciences naturelles : songez que son œuvre scientifique emplit 8 volumes in-4° dans l'édition de Weimar ! Je me contente de rappeler qu'il s'est intéressé activement à la minéralogie, à la géologie, à la météorologie et à plusieurs parties de la physique. Je me limite à celle qui touche de plus près la médecine, l'optique, et aux sciences plus étroitement biologiques : botanique, chimie et toxicologie.

Je ne puis d'ailleurs avoir la prétention de vous apprendre des détails inédits, après tant de publications et de conférences que vous avez pu lire ou entendre depuis le début de cette année Goethéenne. Je me tiendrais déjà pour satisfait si je réussissais à mettre en lumière les principaux aspects de Goethe envisagé comme l'un des plus illustres *Curieux de la Nature* et à bien faire saillir le lien philosophique de ses efforts en directions diverses.

I<sup>e</sup> PARTIE

## GÖTHE ET LES SCIENCES MÉDICALES.

*L'optique : la lumière et les couleurs.*

C'est à l'étude de la lumière et des couleurs que le poète naturaliste — entendez ce mot dans le sens scientifique et non littéraire — a consacré le plus de temps (1). Conséquence logique de son amour passionné pour les paysages et les tableaux. Dès sa jeunesse il dessinait et peignait les aspects médiocrement lumineux d'Allemagne ; mais, quand il eut admiré tous les rayonnants paysages et les monuments baignés de soleil de l'Italie et de la Sicile, ce fut une obsession pour lui d'approfondir les mystères de la production de la lumière et du prestige des couleurs.

Il lit avec avidité l'*Optique* de Newton, qui depuis sa publication en 1704 avait fait connaître la théorie de l'illustre physicien sur la décomposition de la lumière blanche par le prisme en sept couleurs fondamentales, découverte qui avait conquis l'adhésion universelle des savants. Mais, désireux d'entreprendre des recherches personnelles, à son retour d'Italie Gœthe fait venir à Weimar un microscope solaire et des prismes et commence des études expérimentales sur la lumière. Elles l'occupèrent d'autant plus au cours de sa longue vie qu'il ne réussit jamais à faire triompher sa théorie personnelle, opposée à celle de Newton.

Depuis ses *Contributions à l'étude de l'optique* (1791-92), les deux gros volumes de son *Traité des couleurs* (1810), jusqu'à une *Dissertation sur l'arc-en-ciel*, qu'il écrivait l'année de sa mort (1932), Gœthe a pendant 40 ans lutté pour une mauvaise cause.

(1) Gœthes Farbenlehre in ihrer Bedeutung für die physiologische Optik der Gegenwart. V. Prof. Armin Tschernak Seysenagg (Prag). Forschungen und Fortschritte. Mars 1932.

Le point de départ de sa théorie erronée fut une expérience mal faite et mal interprétée, nous dit M. H. Loiseau, dans une étude sur la question à l'académie de Toulouse. Un jour, regardant à travers un prisme un mur blanc sous un ciel gris, Gœthe ne vit apparaître les irisations newtonniennes que là où la lumière blanche se heurtait à une limite plus sombre. Ne songeant pas que, dans ce cas, la lumière blanche projetée sur le mur était reconstituée par la superposition des spectres partiels, l'observateur novice en déduisit « qu'une limite était nécessaire « à la manifestation des couleurs et que les couleurs « sont ainsi formées par les inégales combinaisons « de la lumière et de l'ombre. L'obscurité fait donc « partie de la lumière ; celle-ci est à la fois ombre et « clarté. Les couleurs réelles sont produites naturellement par les milieux atmosphériques plus ou « moins génératrices d'ombre ».

Rééditant une très ancienne opinion de Képler et du Père Kircher, Gœthe n'admet que deux couleurs simples, le blanc et le noir ; les autres couleurs résultent du mélange en proportions diverses du blanc et du noir.

N'insistons pas sur cet échec du grand poète, dans ses recherches sur l'optique. Il s'obstina en vain à convaincre le monde savant et mourut, persuadé, comme il le disait à son confident Eckermann, que parmi des milliers d'hommes il était seul à connaître la vérité ! ».

Gœthe avait abordé l'expérimentation en physique sans préparation technique suffisante. Il a défini lui-même (1), les deux principaux *défauts* qui l'ont tourmenté toute sa vie. « Le premier, c'est que je n'ai « jamais voulu apprendre le mécanisme de l'art que « je veux ou que je dois pratiquer ; voilà pourquoi, « avec beaucoup de dispositions naturelles, je suis « arrivé à fort peu de chose.

« Le second défaut, c'est que je ne puis jamais con-

(1) Voyage en Italie.

« *sacrer à un travail le temps rigoureusement nécessaire.* J'ai le bonheur de pouvoir penser et combiner beaucoup de choses en fort peu de temps ; mais une exécution graduée m'est insupportable. Il me semble qu'il serait temps de me corriger. ».

Cette confession de bonne foi explique le premier échec du grand homme dans la physique.

Nous allons maintenant le voir triomphant dans le domaine des sciences biologiques, qui nous intéressent plus particulièrement, nous médecins.

#### LA BOTANIQUE : MÉTAMORPHOSE DES PLANTES (1).

Göthe s'était toujours intéressé à la nature végétale, dessinant des paysages et des plantes ; leur coloris et leurs formes le frappaient surtout ; il en cultivait dans son jardin, s'attachant aux espèces rares et notant les différences qu'elles offraient aux étapes successives de leur développement. Mais c'est au cours de son voyage en Italie et en Sicile qu'il fut frappé des transformations que les espèces subissaient dans ce climat si différent de celui de l'Allemagne.

Il nous a conté comment il reçut une sorte de coup d'enthousiasme pour le botanique, en 1786, dans le beau jardin public de Palerme, où il était entré pour y relire l'Odyssée, en vue de compléter le plan d'une pièce qu'il rêvait sur l'aimable Nausicaa. Ecouteons son récit vivant (2).

« C'est un grand malheur d'être tenté par plusieurs démons à la fois.

« Au moment où j'allais m'abandonner à celui de la poésie, celui de la botanique vint s'emparer de mon imagination.

« Les plantes que j'étais accoutumé à ne voir qu'en serre chaude étaient en pleine terre sous mes yeux toute la richesse d'une végétation que rien ne con-

(1) Goethes Botanik als Gestaltlehre, v. Dr. Julien Schuster (Berlin) Forschungen und Fortschritte. Mars 1932.

(2) Vérité et Poésie T. II.

« trarie ; et je me suis demandé si je ne pourrais pas « trouver *la plante primitive*, qui doit exister quelque « part ; car comment pourrait-on dire avec certitude « que certains produits du sol sont des plantes, si « elles ne découlaient pas toutes d'un premier type ? « Mon examen n'a servi qu'à donner le change à mes « intentions poétiques : le jardin d'Alcinoüs s'est « évanoui, le Jardin de l'Univers m'est apparu, mais « sans pouvoir me satisfaire. ».

Voilà le philosophe entraîné à la recherche des similitudes sous les variétés innombrables des apparences et s'efforçant de ne pas se laisser abuser par « le penchant de la nature pour les bigarrures » que son œil d'artiste saisissait tout d'abord et que sa plume de poète décrivait si bien : « Sur le chemin de l'Etna « une mousse d'un jaune éclatant couvre en partie la « couche de lave où le gris clair se mêle au bleu « foncé. Et sur cette couche croissent ça et là le « *sedum à fleurs rouges* et plusieurs plantes à fleurs « violettes, tandis qu'à travers champs les cactus de « tous genres forment des haies aussi magnifiques « que variées. »

Donc le botaniste philosophe, s'arrachant à l'attrait des paysages, s'enfonce dans des méditations dont nous exposerons tout à l'heure les conclusions ; mais il est intéressant, pour mieux apprécier le caractère de Gœthe, de montrer à quel degré d'enthousiasme ce genre d'études le haussait. En mai 1787 il écrit à l'historien philosophe Herder, son ami depuis leur séjour à Strasbourg.

« Je t'apprends en confidence que je suis sur le « point de pénétrer enfin *le mystère de la naissance et de l'organisation des plantes* ; ce n'est que sous ce « beau ciel qu'on peut faire des observations efficaces. Je sais déjà où se trouve le germe et j'entrevois « le reste, mais dans son ensemble seulement ; quelques points me manquent encore. La plante primitive sera la chose la plus singulière du monde et « que la nature m'enviera. Avec ce modèle et sa clef, « on pourra inventer une infinité de plantes nouvelles,

« qui, si elles n'existent pas, pourraient exister et qui, « loin d'être le reflet d'une imagination artistique ou « poétique, auront une existence intime, vraie, nécessaire même ; et cette loi créatrice pourra s'appliquer « à tout ce qui vit. »

Revenu à Weimar et chargé de la direction du Jardin Botanique grand-ducal, il observe de son mieux le développement de tous les végétaux et conclut que *la forme extérieure de la plante est une caractéristique fondamentale, mais résulte toujours d'une transformation graduelle de ses différents organes depuis la semence jusqu'au fruit : par modifications successives se forment racines, tiges, rameaux et feuilles, qui par de progressifs changements constituent calice et corolle, sépales, pétales, étamines, pistil. Ce sont les métamorphoses de la feuille qui permettent d'expliquer tout le développement.*

Mais ce développement de la plante est conditionné par un *type idéal*, spécial à chaque espèce (*archétype*). Si les conditions extérieures (lumière, obscurité, humidité, sécheresse) peuvent modifier certains détails extérieurs, aucune influence ne peut empêcher *la force interne créatrice* qui maintient *l'unité* du tout.

Gœthe prend comme point de départ le phénomène initial, qu'il nomme encore *corps originel, unité originelle, type ou entéléchie*. Ce terme est emprunté à la langue philosophique pour désigner un être qui porte en soi sa propre fin. *εντελεχεία* = *εν-τελος-εχειν*.

Aristote crée ce mot pour désigner la force par laquelle un objet passe d'un premier état à un second et à d'autres successifs en vue d'un but déterminé d'avance.

En partant du *premier point de vue*, éternellement semblable à lui-même, le *point cotylédonien* ou *feuille primitive*, on trouve, en s'élevant, une série de *points intermédiaires* ou *nœuds* : yeux ou bourgeons de feuilles, relais entre la racine et la fleur. Toute la plante est la répétition du premier nœud.

La progression, le perfectionnement s'opèrent en vertu de plusieurs tendances, qui sont : 1. la tendance

à la *polarité* : l'organe fondamental est divisé à l'intérieur de manière à faire penser que chaque partie séparée cherche à contracter un lien nouveau en se haussant vers une partie plus élevée. — 2. La tendance à l'*extension* et à la *contraction*. — 3. La tendance *verticale*, qui se manifeste par le développement en haut. — 4. La tendance *spirale*, due à un développement en vis, en hélice, autour de la *verticale*. — 5. la tendance à l'*androgynie*, qui résulte de la tendance *verticale* des *sujets mâles* avec la tendance *spirale* des *femelles*.

Ainsi se forment successivement les organes de la plante, sans que cesse d'exister la forme fondamentale de l'espèce.

Cette conception de l'importance capitale de la forme est devenue pour Gœthe une théorie si générale qu'il a créé une branche spéciale de la biologie sous le nom de **MORPHOLOGIE**, substituant le mot grec *μορφή* à l'allemand *Gestalt* pour imposer une allure plus scientifique à cette étude de la forme.

Quand il eut publié son mémoire *Sur la métamorphose des plantes*, auquel se rattache le charmant poème portant le même nom, il publia un *Traité sur la morphologie*, dans lequel il appliquait aux espèces animales aussi bien qu'aux végétaux cette loi de la prédominance de la forme envisagée comme conservatrice des espèces, loi qui maintient l'*Unité de composition* sous l'apparence des innombrables modifications de détail.

En son temps la théorie de la métamorphose a été une révolution, une protestation contre les opinions régnantes de la Préformation, de l'Epégénèse et de la Physico-téléologie. Gœthe a cherché à coordonner les faits empiriquement classés par Linné. Ses idées furent acceptées par plusieurs de ses compatriotes, K. Fr. Schimper, Alex. Braun. Elles exercèrent en France une influence à partir de 1831. Elles se rattachaient aux opinions d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire. Aussi Gœthe suivit-il avec passion la lutte entre celui-ci et Cuvier.

Bien qu'il admirât les travaux de Cuvier, surtout sur les fossiles, et qu'il lui ait exprimé cette admiration dans une lettre, sa sympathie allait à G. Saint-Hilaire à cause de la recherche passionnée que celui-ci manifestait d'un principe d'unité, rattachant les uns aux autres les êtres et les organismes, son esprit synthétique toujours en quête d'analogies s'opposant à l'esprit analytique de Cuvier, toujours à l'affût des différences. Aussi Goethe apprend-il avec joie que, dans la grande passe d'armes publique de 1830 entre les deux zoologistes français, qui se poursuivit de février à juillet et dont les journaux parisiens marquaient les phases, c'est finalement G. Saint-Hilaire le triomphant.

On connaît l'anecdote de sa conversation en quiproquo du 2 août 1830 avec Eckermann et Soret. Celui-ci, familier de la maison du poète, accourt pour lui parler des nouvelles, arrivées le jour même à Weimar, de la Révolution française de juillet. Goethe lui crie du plus loin qu'il l'aperçoit : « Eh « bien, que pensez-vous de ce grand événement ? Le « volcan a fait explosion, tout est en flammes, ce n'est « plus un débat à huis clos. » Soret et Eckermann s'imaginent naturellement que Goethe parle de la Révolution. A leur grande surprise ils entendent celui-ci dire qu'il se soucie bien de la révolution ! Il ne s'agit pour lui que de la séance de l'Académie et de la discussion, si importante pour la science, entre Cuvier et Saint-Hilaire.

« La méthode synthétique, affirmée ainsi avec éclat « au grand jour, ne se laissera plus reléguer dans les « comités secrets », s'écrie Goethe.

Son exultation s'exprime sur un ton prophétique. « En France aussi l'esprit dominera et sera le « maître de la matière. Le regard va pouvoir péné- « trer maintenant dans les grands principes de la « Création, dans le laboratoire, intime de Dieu. Si par « l'analyse nous n'atteignons que quelques faits ma- « tériels, si nous ne sentons pas le souffle de l'Esprit, « qui à toute chose a prescrit la voie qu'elle doit suivre

« et lui interdit ou légitime, par la loi qui est en elle, « toute déviation, que signifie l'Etude de la Nature ? » Lui, Gœthe lutte depuis 50 ans pour faire triompher cette idée ; son effort a été longtemps incompris.

« Mais voilà que Saint-Hilaire se range décidément « de notre côté et avec lui tous ses grands partisans « et disciples français. Cet événement est pour moi « d'une incroyable importance et j'ai bien le droit de « me réjouir d'avoir assez vécu pour assister au « triomphe général d'une cause à laquelle j'ai consacré ma vie, d'une théorie qui est essentiellement « mienne en ses principes. »

En mai 1831, Gœthe fait traduire par Soret les articles qu'il a écrits sur le mémorable conflit sous le titre « *Principes de philosophie zoologique discutés en mars 1830 au sein de l'Académie des Sciences par M. Geoffroy St. Hilaire* » et les envoie à celui-ci. Cette traduction paraît en juillet dans les « *Annales des Sciences naturelles* » de France, avec un article de Saint Hilaire lui-même intitulé « *Sur des écrits de Gœthe* », reconnaissant ses droits au titre de savant naturaliste. Saint Hilaire parle au sein de l'Académie des Sciences des titres scientifiques du poète et fait hommage à celle-ci de l'exemplaire de la « *Métamorphose* » que Gœthe lui avait dédié. Et Gœthe a l'orgueil de recevoir de l'Académie une lettre officielle de remerciements, datée du 2 août et qui, par une coïncidence qui ne laisse pas d'être curieuse, était de la main de son secrétaire perpétuel, le baron Cuvier. (Hippolyte Loiseau : *Gœthe et la France*, 1932.)

Dans l'ère Darwin-Haeckel la théorie de Gœthe parut absorbée dans la théorie de la Descendance par sélection ; on donna même le poète comme un précurseur de Darwin. Mais Gœthe n'avait pas admis l'influence oppressive et irrésistible des conditions du milieu et des besoins de l'être. Historiquement il faut lui garder son caractère *idéaliste*, sa croyance en un *plan général unique*, à une *unité préétablie de toute la Nature*, vue synthétique qui a marqué une date dans l'histoire de la botanique et de la biologie. Comme le dit

M. Houllevigne, dans une étude récente (1), il semble que nous puissions souscrire à l'opinion exprimée en 1836 devant l'Académie des Sciences par Auguste de Saint-Hilaire. « L'ouvrage de Gœthe est du petit nombre de ceux qui non seulement immortalisent leurs auteurs, mais sont eux-mêmes immortels. »

#### ANATOMIE ET BIOLOGIE.

##### *L'os intermaxillaire.*

Gœthe s'est intéressé à l'anatomie pratiquement dès son séjour à Strasbourg (2). Quoique officiellement étudiant en droit, il vit avec des étudiants en médecine. Lié avec le Pr Lobstein, anatomiste et chirurgien, il dissèque des cadavres, il compare, mesure des squelettes.

L'anatomie l'intéresse d'abord comme artiste au point de vue des formes extérieures, qui ne peuvent atteindre la beauté absolue qu'en se modelant sur la réalité du squelette, de ses articulations et des muscles. Aussi dès 1781, dans une lettre à Lavater, nous lisons qu'il fait, à Weimar, aux maîtres et aux élèves de l'Académie de dessin, un cours sur l'anatomie du squelette.

Mais le besoin de pousser les études de l'histoire naturelle dans toutes les directions lui fait entreprendre des recherches anatomiques à l'Université d'Iéna dans le laboratoire du Pr Löder avec le but d'y faire des découvertes personnelles pour élucider les questions discutées à cette époque dans le monde des savants. C'est alors qu'il découvrit et prouva l'existence chez l'homme adulte d'un *os intermaxillaire* supportant les incisives supérieures (*os incisif*), dont l'indépendance n'avait été constatée que chez les nouveau-nés.

(1) M. le Pr Hervé a fait à Strasbourg il y a quelques années une fort intéressante conférence sur Gœthe anthropologue.

(2) « Le Temps » feuilleton scientifique 1932.

Avant d'exposer l'historique de sa découverte, signalons l'enthousiasme qu'elle déchaina chez lui et qui n'était pas moindre que celui dont nous avons parlé à propos de sa découverte de la métamorphose des plantes.

En mars 1784 il écrit d'Iéna à Herder. « J'ai trouvé « non de l'or, ni de l'argent, mais — ce qui me fait « une joie indicible — l'os intermaxillaire de l'homme. « Je comparais avec Löder des crânes d'hommes « avec des crânes d'animaux, je me suis trouvé sur « la voie et tout à coup m'y voilà. Seulement, je t'en « prie, n'en dis rien à personne; il faut garder le « plus grand mystère là-dessus ».

Le même jour il écrit à sa « bonne amie », sa chère Charlotte, la baronne de Stein. Il semblerait que, malgré son amour, cette grande dame fût moins disposée par son sexe et ses préoccupations mondaines à s'intéresser à l'anatomie. Mais l'amour ne consiste-t-il pas à partager toutes les joies de l'objet aimé? : « Il m'est arrivé un plaisir exquis. J'ai fait « une découverte anatomique importante et belle. « Tu en jouiras, toi aussi, mais n'en souffle mot à « personne. La joie que j'en éprouve est telle que « mes entrailles en sont remuées ».

En novembre 1784, il précise, dans une lettre à Knebel, ce qui fait l'importance de sa découverte. « Le résultat auquel j'aboutis et que Herder indique « déjà dans ses *Idées*, c'est que rien ne différencie « l'homme de l'animal; tout au contraire les rapproche, la parenté entre eux est étroite. « Ce qui caractérise chaque être, c'est la concordance de toutes « ses parties et l'homme est homme aussi bien par la « forme et la nature de sa mâchoire supérieure que « par celles de son petit doigt de pied. Chaque créature n'est qu'une teinte, une nuance d'un ton harmonieux qu'il faut étudier dans son ensemble, sans « quoi chaque individu n'est qu'une lettre morte ».

Aussi bien ne s'agissait-il pas d'un détail d'anatomie descriptive; ce point d'anatomie comparée soulevait une question passionnante. L'homme est-il un

animal comme les autres? Ou bien existe-t-il un fossé infranchissable entre l'animalité et l'humanité? Les tenants de cette seconde opinion tiraient argument de ce que l'homme seul n'avait pas cet os intermédiaire.

Parmi les arguments que fit valoir Gœthe on trouve celui-ci : « Le bec de lièvre, surtout le bec « de lièvre double démontre clairement l'existence « de l'os incisif. Dans ce cas, l'os intermaxillaire se « sépare de la mâchoire supérieure et, comme toutes « les parties sont liées entre elles, la lèvre se divise « en même temps... Plus l'embryon est jeune, plus « la trace des sutures entre l'os incisif et les deux « maxillaires latéraux est évidente... Sur la tête « d'un hydrocéphale, j'ai vu les noyaux osseux en- « tièrement isolés ».

La question était ancienne. Galien avait décrit l'os comme indépendant, à la condition que l'ébullition prolongée du crâne amenât la dissolution des sutures. Mais on pensait qu'il n'avait fait de recherches que sur les animaux et, si Vésale avait admis l'existence au moins limitée d'une suture chez l'homme, les anatomistes vers 1780 niaient tous avec Camper qu'il y eût un os intermaxillaire chez l'homme. Gœthe, qui avait été poussé à cette recherche par sa conviction de l'unité du plan de construction des êtres, à la suite de ses échanges de vues avec Herder et Merck, présenta donc sa découverte aux anatomistes allemands de 1784 à 1785. Camper ne s'y rallia pas, Sommering demeura indécis, Blumenbach fut conquis et bientôt d'autres adhésions suivirent.

La découverte de Gœthe était admise sans contestation en Allemagne, quand on lui opposa une priorité en faveur de Vicq d'Azyr. On voulut débouter Gœthe en disant que notre compatriote avait lu dès 1780, donc 4 ans avant lui, à l'Académie des Sciences de Paris sa recherche positive.

Alors commença une polémique ardente et con-

fuse (1). La lecture faite par Vicq d'Azyr ne fut imprimée qu'en 1784 et dans ce travail il parlait de l'homologie « inattendue » de l'os incisif entre l'homme et l'animal. On ne peut s'étonner que le Français ignorât la communication uniquement manuscrite que Goethe avait faite à ses amis anatomistes ; dans un autre livre, imprimé en 1786, Vicq d'Azyr ne fait allusion à Goethe qu'en disant : « On avait déjà « avancé sur la question quelques idées sans con- « sistance ».

Ce n'est qu'en 1820 que Goethe fit imprimer son travail avec la date inexacte de 1786 au lieu de 1784, mais ne cita point Vicq d'Azyr. En résumé, il paraît résulter de tout ce qui a été écrit sur ce sujet que Goethe ignorait en 1784-85 la note lue en 1780 par Vicq d'Azyr et que celui-ci n'était pas non plus exactement renseigné en 1786 sur les communications faites par Goethe à ses amis en 1784-85.

Nous sommes amenés à conclure que l'anatomiste français et le poète allemand firent la même découverte, chacun ignorant celle de l'autre ; ce n'est pas la seule fois qu'on ait vu dans l'histoire des sciences un synchronisme de ce genre et le mérite est égal pour les deux auteurs de la même découverte.

#### LA THÉORIE VERTÉBRALE DU CRANE.

En 1790 Goethe se promenait sur cette belle plage du Lido, où une vingtaine d'années plus tard un autre grand poète qu'il admira beaucoup, Byron, devait se complaire à faire galoper ventre à terre ses chevaux de sang sous l'œil amusé des Vénitiens.

Mais le poète allemand était à pied et regardait le sol comme tout minéralogiste : il trouva sous ses pas un crâne de mouton et, l'ayant ramassé, l'examina,

(1) Goethes anatomisch-zoologische Studien v. prof. D<sup>r</sup> Victor Franz (léné) Forschungen und Fortschritte, mars 1932.

en méditant sur un point d'ostéologie, la formation du crâne par les divers os qui le constituent.

Le résultat de ses réflexions fut la *théorie vertébrale du crâne*, suivant laquelle il devait être constitué par six vertèbres soudées entre elles.

Cette opinion, défendue encore par Oken en 1807, a perdu toute valeur et n'a plus aujourd'hui d'autre importance à nos yeux que celle de témoigner de l'effort constant de Gœthe pour démontrer la loi fondamentale d'unité, suivant laquelle la Nature a établi les formes de ses créatures.

Ce désir apparaît aussi dans l'effort qu'il fit pour retrouver *l'humanité dans l'oiseau*. On voit au Musée Gœthéen de Weimar un rassemblement de squelettes d'oiseaux tels que Gœthe les a laissés, alignés les uns à côté des autres en attitude humaine, les membres postérieurs séparés et en extension ; on y voit aussi une merveilleuse image de « l'Aile », qui rappelle une forme spectrale des visions de Saint-Antoine » (1) et qui atteste d'une façon impressionnante l'élancement transcendant du poète naturaliste vers l'unité du plan de construction : tandis que le couronnement de la création des plantes est l'arbre, qui se dresse durable et rigide, d'autre part l'animal se glorifie dans l'homme par sa mobilité et sa liberté la plus haute.

Ses idées philosophiques autant qu'esthétiques ont conduit Gœthe à étudier la structure du corps humain et à mettre en évidence l'harmonie et la concordance de ses parties ; on n'est pas étonné qu'il n'ait pas été bien compris par ses contemporains, qui croyaient pouvoir résoudre toutes les énigmes de la Nature vivante avec le scalpel et le microscope. Puis, « né pour voir, organisé pour examiner », mais penseur synthétisant, mais poète, il vise à lier toutes les parties de la nature dans sa conception du monde, parce qu'il y voit l'*idée créatrice toute-puissante du Dieu-Nature ou de la Nature-Dieu*.

(1) Gœthe biologiste par le Pr Othenio Abel, de l'Université de Vienne.

## GÖETHE ET LA CHIMIE.

*Recherches personnelles. — Encouragement aux chimistes professeurs. — Applications industrielles. — Vues judicieuses et prescience sur l'orientation de la chimie organique.*

La façon dont Gœthe fut amené à s'occuper de chimie est curieuse. Etudiant à Leipzig, il est pris d'hémoptysie et rentre dans sa famille avec une « tumeur » au cou, probablement un ganglion tuberculeux. Voici le récit qu'il a fait du traitement et de ses suites (1).

« La tumeur du cou me faisait toujours beaucoup souffrir. Après l'avoir fait arriver à maturité, on l'ouvrit, puis il fallut chaque jour brûler la plaie avec la pierre infernale. Mon médecin (Dr Metz) homme habile, au regard fin, actif et savant (*abs-trus*) possédait l'art si précieux de consoler ses malades, mais ce qui surtout lui avait valu une grande clientèle, c'est qu'il tenait en réserve un sel dont l'effet était infaillible : il le fabriquait lui-même, mais il ne le donnait qu'aux malades dont il conservait la discréption ; très sévère défense étant faite aux médecins d'administrer des médicaments qui n'avaient pas été préparés par un apothicaire.

« Quand il se trouvait parmi ses malades des personnes instruites et dignes de sa confiance, il leur recommandait certains livres dans lesquels le mysticisme, l'alchimie et la chimie se confondaient dans une seule et même science ; car ces livres devaient les mettre à même de découvrir la préparation de ce sel merveilleux qui, pour des raisons physiques et morales, ne pouvait s'enseigner. « M<sup>me</sup> de Klettenberg (une amie de M<sup>me</sup> Gœthe mère) se

(1) *Vérité et poésie*, t. I, trad. de la baronne de Carlowitz.

« laissa prendre à cet appât, parce que le bien-être du « corps lui paraissait inséparable de celui de l'âme « et parce qu'elle eût été heureuse de pouvoir pré- « parer un remède propre à soulager les souffrances « et à prolonger la vie de ses semblables. Elle s'était « déjà procuré l'*Opus mago-cabalisticum* de WELLING ; « mais cet auteur éteint presque aussitôt la lumière « qu'il fait briller, ce qui la décida à étudier ce livre « avec moi. Nous y joignîmes les œuvres de Théo- « phrastus Paracelsus, de Basilius Valentinus, et de « plusieurs autres, parmi lesquels l'*Aurea catena* « *Homeri* me plaisait particulièrement, parce que dans « cet ouvrage la Nature nous apparaît dans un enchaî- « nement fantastique, mais fort agréable.

« Ma mère ne tarda pas à s'associer à ces études « qui pendant un hiver entier occupèrent nos soirées ; « et les mystères que nous cherchions vainement à « deviner nous amusaient beaucoup plus que n'au- « rait pu le faire leur découverte. Ma tumeur était « guérie, mais mes organes digestifs étaient telle- « ment affaiblis qu'ils ne pouvaient plus fonctionner « sans me causer une véritable agonie, contre laquelle « tous les remèdes étaient restés sans effet. Ma mère « au désespoir insista tellement auprès du médecin « pour obtenir son spécifique, qu'il se décida à me « l'administrer. L'effet en fut aussi prompt que com- « plet et ma guérison s'acheva comme par enchan- « tement. Il est inutile de dire que ce résultat aug- « menta notre confiance en ce sel merveilleux et « notre désir de pouvoir le préparer nous-mêmes. « M<sup>me</sup> de Klettenberg acheta des fourneaux d'affi- « nage, des alambics, des cornues, et nous nous « mimes à opérer d'après les indications de Welling « et les vagues conseils du médecin. Je cherchai « d'abord à produire, par des procédés mystérieux et « inusités, l'arséniate de potasse ; puis je m'occupai « du liquor silicum, que j'obtins assez facilement en « faisant dissoudre de beaux cailloux dans une quan- « tité suffisante d'alcool. Cette liqueur m'intéressait « infiniment et me faisait croire à une *terre vierge* et

« à la possibilité des effets merveilleux qu'on lui attribue. Je ne tardai pourtant pas à me décou-  
rager ; car j'étais forcé de reconnaître que cette liqueur de cailloux, qui à ma grande surprise se présenta une fois à nous sous la forme d'une gelée animale d'une transparence merveilleuse, n'avait pas avec le sel l'affinité que je lui avais supposée d'abord et qu'elle finissait toujours par laisser tomber au fond du vase une poudre dans laquelle je reconnaissais le sable de cailloux, le plus fin qu'il soit possible de s'imaginer, mais j'y cherchais en vain la plus légère trace de cette puissance productive à l'aide de laquelle on aurait pu espérer d'obtenir, non seulement de la terre vierge, mais de faire passer cette terre à l'état de maternité.

« Toutes ces opérations sans suite eurent pour résultat définitif de m'avoir fait faire des études chimiques, qui plus tard me devinrent fort utiles dans des recherches minéralogiques ».

Cependant, Gœthe se met à lire les *Eléments de Chimie* de Boerhaave, alors classiques, ayant paru en 1732.

Après sa guérison, étudiant à Strasbourg, il suit les cours et les démonstrations pratiques du Pr Spielmann.

En 1770, pendant une excursion en Alsace et en Lorraine, il s'intéresse aux applications industrielles de la chimie. Visitant des mines de charbon, de fer, des fabriques d'alun, de verre, des distilleries de goudron, il se fait expliquer en détail les opérations chimiques et prend goût en même temps aux études économiques liées à l'industrie, « qui n'ont cessé de le préoccuper toute sa vie ».

Six ans plus tard (1776) le poète déjà célèbre des « Souffrances du jeune Werther », devenu conseiller de légation à Weimar, ami du Grand-Duc, songe à faire remettre en exploitation d'anciennes mines d'argent à Ilmeneau et, voulant se documenter, lit beaucoup de livres de chimie pour accroître sa compétence en minéralogie.

Quand la confiance du Souverain lui a valu le titre de Conseiller privé, chef de la Commission pour la guerre et les routes » (1779), il prend une part active à des travaux techniques, attire dans la « Société du Vendredi » qu'il a fondée des professeurs de chimie de l'Université d'Iéna, Göttling en 1809, Döbereiner à partir de 1810, Wackenroder après 1828.

Avec eux il discute des problèmes techniques de nature à faire prospérer l'industrie de l'Etat de Weimar : extraction du sucre de betteraves (1799), fabrication du sucre d'amidon (1812), de l'acier de manganèse et de silice (1815), l'éclairage au gaz, chauffage par l'air chaud, préparation d'eau gazeuse (1816), découverte de nouveaux verres pour l'optique (1828).

Pendant ses nombreux voyages il a saisi toutes les occasions de s'initier aux secrets des industries : porcelaine à Berlin (1778), mines de Joachimthal (1785), arsenal de Venise (1786), salines de Grelitzka (1796), filatures de Chemnitz et mine de Freiberg (1812), fabriques de bijoux et de tapis d'Hanau (1815), de verre et de produits chimiques de Redwitz (1822).

Ce poète se complait aux problèmes de l'économie industrielle. Il prophétise, dans les « Années de voyage » 1822, « que le *Machinisme* prendra le pas sur la main-d'œuvre humaine. Cette supériorité me préoccupe et m'angoisse. Comme un orage elle s'avance lentement, lentement ; mais elle a pris sa direction et viendra nous atteindre ».

Cette préoccupation ne le détourne pas de son culte pour la chimie.

Car « par des applications élargies elle devra exercer une influence illimitée et transformer l'existence. »

Aussi l'encourage-t-il de tout son pouvoir. Avec le titre officiel de « Surveillant des établissements d'art et de science » (1809) il obtient des subsides assez importants pour assurer au professeur de chimie d'Iéna, Döbereiner, les laboratoires, les instruments et les collaborateurs qui lui permettent de

développer son enseignement et de poursuivre des recherches personnelles. Grâce à Gœthe la chimie n'est plus la « servante de la pharmacie et de la médecine. » Elle devient dans l'Université une discipline ressortissant à la Faculté de philosophie.

Dans ses « Remarques personnelles » (1769) il soulevait une question qui s'apparente à la connaissance moderne des *colloïdes*. « La plus belle fluidité minérale (Wasserglasslösung) lui apparaît sous forme de gélatine animale : « comment les solutions de silice se changent en gelée ». Nous y avons fait allusion plus haut. — C'est aussi à la chimie des colloïdes qu'appartiennent ses remarques sur la théorie des couleurs (1810) : les couleurs sont ternies par suite de la dispersion des colloïdes ; le phénomène d'opalescence dans les extraits demi-liquides de matières colorantes est du même ordre.

Il s'occupe du rôle de la chimie dans la minéralogie et la géologie. En 1786 il sait que « dans une solution de sels chaque mélange change la forme du corps qui s'y fixe. »

Il devine l'*électro-chimie* : dans l'activité du sel de Karlsbad-Sprudel il voit une « prodigieuse expérience galvanique. » Il pressent la chimie-physique et peut-être les influences radio-actives sur les actes de transformation et de destruction de la matière.

Sous son impulsion se poursuivent de 1816 à 1828 des *Etudes sur les Couleurs des plantes*. Celle des racines de carotte l'intriguait d'autant plus qu'elle se produisait sans intervention de la lumière ; au lieu d'être incolores, ces racines vont du jaune au jaune-rouge. Döbereiner, puis Wackenroder s'attellent au problème et en 1831 celui-ci isole à Iéna un principe constant en « petites écailles rouge, rubis » — qu'il nomme *Carotin* et qui un siècle plus tard (1929-31) se trouve identique à la vitamine A.

Aussi l'année de sa mort Gœthe écrit-il à Wackenroder qu'il faut par la chimie pénétrer aussi profondément que possible dans l'organisation de la vie. Enfin on trouva dans ses papiers posthumes le *plan*

*d'avenir de la chimie*, « une physiologie physico-chimique qui permettra, par des travaux délicats et sans fin, d'approcher de plus en plus de la connaissance des corps organiques. »

C'était encore l'époque où des chimistes comme Berzélius et des philosophes comme Schopenhauer parlaient d'une « force vitale » indépendante de la chimie. L'esprit de Gœthe s'était d'autre part révolté contre les conceptions « atomistico-mécaniques » de la vie : suivant lui tous les phénomènes doivent être dynamiques et chimiques. Gœthe précurseur de la biochimie, et par tous les titres que nous venons d'énumérer, mérite bien une place dans l'histoire de la chimie, et, suivant le mot du Prof. Paul Walden (1) « il restait comme chimiste au-dessus de son temps ».

*Curiosité de Gœthe pour les alchimistes et chercheurs de la pierre philosophale (Cagliostro). — Parti qu'il tire dans Faust de l'alchimie et de la chimie.*

Nous avons vu que Gœthe avait commencé son initiation à la chimie sous les auspices de l'alchimie, ayant été soigné à son retour de Leipzig par le Dr Metz, de Frankfort, médecin qui composait un remède secret d'après des recettes tirées de ce *Paracelse*, qui entreprit de réformer la médecine au XVI<sup>e</sup> siècle en y introduisant la chimie. Nous avons dit que dès lors Gœthe lut avec M<sup>me</sup> de Klettenberg, le Traité *Paragranum* dudit Bombast de Hohenheim (Paracelse), et l'*Opus mago-cabalisticum* de Welling, *l'aurea Homeri catena* attribué à *Auson Kirchveger* (de Gmunden).

Quand la hantise lui vint de faire revivre la vieille légende du Dr Faust, que Marlowe, le dramaturge anglais, n'avait exploitée qu'assez grossièrement, Gœthe fut amené à s'enfoncer plus avant dans les

(1) *Gœthe und seine stellung zür reinen und angewandten Chemie, von Prof. Dr Paul Walden (Univ. Rostock) Forschungen und Fortschritte*, Mars 1932.

arcanes de l'alchimie, et enfin, quand il entreprit de publier sa *théorie des couleurs*, il en exposa l'*historique* dans une *Introduction*, « l'apologie la plus impressionnante de l'histoire des Sciences qui ait jamais été écrite » (Dr Ernst Darmstaedter (de Munich) (1).

Paracelse attribue dans son *Paragranum* l'origine des couleurs au soufre, parce qu'il y a dans ce corps le jaune, le blanc, et aussi le brun et le noir, si on tient compte de ses combinaisons (sulfites et sulfates).

La doctrine de Paracelse sur le rôle des corps simples qu'il admettait (mercure, soufre, sel) comme sources de tous les autres par des combinaisons multiples, où le soufre, substance primitive, représentait l'élément « hautement mystique », attribuait des « *vertus et forces* » particulières à chaque couleur. Les colorations des plantes, fleurs et fruits, qui varient suivant les étapes de leur développement et dépendent des circonstances qui accompagnent celui-ci, peuvent renseigner sur les *influences « salutaires fortifiantes pour la santé »* par les matières propres qu'elles renferment. Et voilà peut-être une contribution rationnelle à la *Doctrine des signatures* (1) qui fut en vogue dans l'ancienne médecine et inspire encore une certaine confiance à quelques vieilles paysannes.

Göthe connaissait le « *De imaginibus* » qui se rattache à la lignée de Paracelse et où il est question du rapprochement entre les couleurs des métaux et les planètes, idées qui remontent à la plus haute antiquité, aux Babyloniens au moins. Il y est parlé des couleurs associées et mélangées, du gris qu'on obtient en mélangeant du noir et du blanc, mais aussi du blanc et du bleu. Ces renseignements liés à des interprétations poétiques, mystico-théologiques n'intéressaient sans doute pas autant Göthe que l'écrit alchimique mystérieux du moyen âge, le *Morienus*, où les métaux sont envisagés suivant l'échelle des couleurs, en partant du noir comme origine; ce qui n'est pas sans

(1) Göthe und die Alchymisten von Dr Ernst Darmstaedter (München) Forschungen und Fortschritte, Mars 1932.

rapport avec sa théorie sur la lumière, composée de blanc et de noir. On trouvait dans tout le fatras alchimique des arguments en faveur du rôle joué par le soufre et le mercure pour l'établissement de séries de couleurs par des mélanges et des soustractions.

Ces « curiosités », comme il les nomme, n'étaient pas oubliées par le poète, quand il écrivit la scène II de la 1<sup>re</sup> partie de son Faust, où celui-ci, au cours d'une promenade avec le famulus Wagner, s'assied à la porte de la ville et lui parle du rôle que son père et lui ont joué comme médecins au cours d'une épidémie; ce qui lui vaut encore le respect et la reconnaissance des paysans.

« Que de fois je me suis assis pensif, seul, exténué  
 « de prières et de jeûnes ! Riche d'espérance, ferme  
 « dans ma foi, je croyais par des larmes, des soupirs,  
 « des contorsions obtenir du Maître des cieux la fin  
 « de cette peste cruelle. Maintenant les suffrages de  
 « la foule retentissent à mon oreille comme une rail-  
 « lerie. Oh ! si tu pouvais lire dans mon cœur, com-  
 « bien peu le père et le fils méritent tant de renom-  
 « mée ! Mon père était un obscur honnête homme  
 « qui de bien bonne foi raisonnait à sa manière sur  
 « la nature et ses divins secrets. Il avait coutume  
 « de s'enfermer avec une société d'adeptes. Il opé-  
 « rait la transfusion des contraires. C'était un *lion*  
 « *rouge*, hardi compagnon qu'il unissait dans un bain  
 « tiède à un *lys*; puis, les plaçant au milieu des  
 « flammes, il les transvasait d'un creuset dans un  
 « autre. Alors apparaissait dans un verre la *jeune*  
 « *reine*, aux couleurs variées; c'était la Médecine.  
 « Les malades mouraient et personne ne demandait :  
 « Qui a guéri ? » C'est ainsi qu'avec des *electuaires*  
 « infernaux nous avons fait, dans ces montagnes et  
 « ces vallées, plus de ravages que l'épidémie. J'ai  
 « moi-même offert le poison à des milliers d'hommes;  
 « ils sont morts et moi je survis, hardi meurtrier,  
 « pour qu'on m'adresse des éloges. » (Traduction de  
 Gérard de Nerval.)

Dans le langage des alchimistes le lion rouge, leo

ruber, ou sang de lion, signifie l'or et les alliages d'or; le lys peut être interprété comme argent ou mercure (vif argent).

Les opérations successives par lesquelles on transmuait les métaux, c'est-à-dire en les « torturant » (expression empruntée à la médecine arabe), devaient être un moyen d'obtenir la *pierre philosophale*, la *pierre des sages*, à laquelle croyaient encore bien des gens au XVIII<sup>e</sup> siècle. Gœthe s'est intéressé énormément à Joseph Balsamo, — qui, sous le nom de comte de Cagliostro, alors réfugié en Angleterre après sa sortie de la Bastille, fit tant de dupes. Pendant son voyage en Sicile, apprenant que la mère et la sœur de l'aventurier vivent à Messine, son lieu de naissance, il s'introduit auprès d'elles, en se faisant passer pour un Anglais qui peut lui donner de leurs nouvelles. Il voulait avoir des détails sur la jeunesse et le caractère de Balsamo et, voyant ces pauvres femmes dans la misère, il leur fit parvenir un secours (1).

Sur le sens des vers de Faust cités plus haut on a proposé divers commentaires. Le poète aurait voulu montrer la différence entre les théories et l'application pratique (le médecin alchimiste avait préparé des remèdes théoriquement corrects et... les malades mouraient tous); — ou il voulait combattre la confiance que pouvaient avoir encore quelques médecins de son temps dans une chimie issue de Paracelse, — ou même critiquer le système de Brown, qui faisait un usage excessif de doses fortes.

On a dit encore que Gœthe, en critiquant l'application des vues théoriques à la pratique, visait les sociétés secrètes ou sectes, nombreuses de son temps, qui proposaient imprudemment de faire passer dans la vie pratique de belles conceptions philosophiques ou mystiques.

En résumé, soit comme historien de la chimie, soit comme poète désireux de faire revivre son héros

(1) Poésie et vérité. Voyage en Italie.

dans l'atmosphère des idées de son époque, Gœthe a puisé plus d'une fois dans ce qu'il appelle lui-même « *le Vieux fouillis trouble et obscur de l'alchimie.* »

PHARMACOLOGIE ET TOXICOLOGIE (1).

La chimie peut servir de transition aux opinions de Gœthe sur la pharmacologie et la toxicologie. Les principaux médicaments dont les noms sont relevés dans ses Lettres et son Journal Quotidien, où il parle de ses maladies et de leur traitement, sont le suc ou eau de chientend, les cantharides, le sel ammoniac, la jusquiamé, l'extrait de dents-de-lion, l'esprit de Mindererus, le thé de sureau, l'arnica, le soufre doré, l'emplatre de diachylon, le baume du Pérou, l'asa foetida, la rhubarbe, la myrrhe, l'opium, le sel d'Epsom.

Il a vécu à une époque intermédiaire entre celle où on n'utilisait en thérapeutique qu'herbes, racines, fleurs et fruits naturels ou leurs sucs extraits par des moyens simples et celle où la chimie s'était mise à isoler par des procédés compliqués les principes actifs des drogues naturelles.

Nous avons vu qu'il encourageait les chimistes et contribuait à les aider; mais il pensait que, avant de faire confiance aux nouveautés, il fallait les soumettre au contrôle prolongé de l'expérience. Il comprend qu'on réclame de nouveaux moyens de traitement, mais il ne veut pas qu'on oppose systématiquement les nouveaux et les anciens. « Quand un nouveau « moyen paraît avoir réussi, on veut y voir aussitôt « le remède universel et, si un remède essayé ne « réussit pas immédiatement, on ne veut plus en « entendre parler. » Le rôle des médecins est de poursuivre patiemment les observations qu'ils recueillent et de réservoir le jugement définitif jusqu'à ce

(1) *Arznei und Gift in Leben Gœthes v. Prof. Dr. Emil Starkenstein*  
Deut. un Prag *Forschungen méd. Fortschritte* Mars 1932.

que les résultats soient assez nombreux et concordants. Ce n'est pas sur les indications des traités de médecine que le praticien doit s'appuyer uniquement; ce qu'il observe sur le malade doit lui servir de contrôle. Ici s'applique l'axiome que Goethe a formulé souvent: « *Un regard dans le livre, deux dans la vie.* »

Goethe comprenait les différences d'actions des médicaments suivant les doses : il savait que l'opium par exemple n'agit pas seulement comme soporifique. « La nature a voulu que l'homme puisse de temps en temps être « abusé », c'est-à-dire distrait de ses souffrances et ennuis sans dormir. De là l'usage de priser du tabac, de fumer, de boire de l'eau-de-vie, des opiate. »

De ce qu'il appelait « *les poisons de tous les jours* » il n'usa guère; s'il prit de l'alcool étant étudiant, plus tard il n'en buvait plus « ne prenait que du café, et en petite quantité, ne fumait pas et disait du mal du tabac. Il confiait à Wielad. « Rien n'est poison; c'est une question de dose. »

Parmi les médicaments il estimait beaucoup le quinquina pour tonifier et fortifier. Quand il avait eu à se louer d'un moyen thérapeutique, il s'en servait spontanément sans recourir à l'avis de son médecin.

La constipation le tourmentait souvent; il la combattait surtout par les eaux minérales; non seulement il fit des cures nombreuses à Marienbad, mais il buvait plus de 400 bouteilles par an (Vogel) de cette eau purgative.

A propos de *poisons*, l'anecdote suivante. Il avait traduit une épigramme du poète Ausone où il est question d'une femme qui, ayant donné un poison à son mari et, quoi qu'il en fût malade, ne le voyant pas mourir assez vite, lui en administre un autre. Mais voici que le mari retrouve bientôt la santé!

Goethe demande à son ami Döbereiner quels pouvaient être ces poisons; le chimiste répond que le premier devait être du sublimé mercuriel, que le second avait dû transformer en calomel. Il ajoutait :

« Il a fallu la méchanceté d'une femme pour faire une découverte que ni médecin, ni chimiste, n'avaient soupçonnée. » Goethe suggère qu'il serait intéressant de faire ingérer du mercure métallique mélangé comme contre-poison à du sublimé à titre d'essai ; Döbereiner lui ayant dit que l'action antidotique était vraisemblable, mais n'intéressait pas le chimiste, Goethe répliqua qu'elle est bien importante pour la médecine.

Il apprend qu'un jeune chimiste d'Iéna, Runge, a fait d'intéressantes recherches sur le stramonium et la jusquiaume et l'action de ces poisons sur l'œil des chats. Goethe réclame aussitôt la visite de Runge qui vient « en frac et chapeau de Philistin », tenant un chat sous le bras. Une des pupilles était dilatée, celle de l'œil dans lequel avait été instillée de la jusquiaume. Goethe s'informe si d'autres plantes ont cette action et reçoit la réponse que cette propriété mytridatique n'appartient qu'aux solanées. Cela le confirme dans son opinion que les plantes ayant le même port, parentes par la morphologie, doivent avoir les mêmes vertus. Il suggère à Runge d'essayer si on ne trouverait pas des plantes ayant au contraire la propriété de faire contracter la pupille, parce qu'on pourrait peut-être en user comme antidote des solanées.

Personnellement il faisait un assez fréquent usage de la jusquiaume qui lui donnait « des rêves amusants ». Il écrit même à Voigt (1815) que sa mémoire est très ennuagée par la jusquiaume.

Pour en finir avec les substances obtenues par la chimie auxquelles Goethe s'est intéressé, comme Runge se retirait, le poète lui remet une boîte de café, qu'un de ses admirateurs grecs lui avait adressé avec la mention « Qualité supérieure. » — « Voilà qui pourrait servir à vos recherches. » Runge suivit le conseil et en put extraire la caféine.

---

QUELQUES OPINIONS DE GOETHE SUR LES SAVANTS ET LE  
PROGRÈS DES SCIENCES (1).

*Spécialisation et jalousie.*

*Abus des mathématiques dans les Sciences naturelles. — Vulgarisation. — Enseignement. — Utilité de la technicité dans les Sciences et les Arts.*

« La plupart des savants ne s'intéressent qu'à la spécialité dont ils vivent. » Interrogeant minutieusement le naturaliste et archéologue anglais Dalton sur la forme et les modifications du squelette des rongeurs, Gœthe ajoute qu'il faut toujours faire converger les détails pour embrasser l'ensemble de la nature. Il déplore que les gens trop savants « observent souvent mal ; ils sont aveuglés par les préjugés de secte. Le Vulcanien décidé ne verra qu'à travers les lunettes du Vulcanisme, pendant que le Neptunien ou le partisan nouveau de la Théorie des soulèvements ne verra que par les siennes ». Gœthe s'était rangé du côté du Neptunisme, « le feu lui apparaissait comme un élément révolutionnaire, dont les procédés brusques et violents lui semblaient incompatibles avec la loi de lente formation, de métamorphose progressive, qu'il croyait absolue. « *Natura non facit saltus* »,

Il déplore que dans les sciences règne la *jalousie* des aperçus découverts par les autres, « parce qu'une seule découverte peut faire la célébrité d'un homme et fonder sa fortune sociale. Chaque phénomène expliqué est une découverte et chaque découverte, une propriété. Si on touche à une de ces propriétés, un homme accourt avec toutes ses passions pour la défendre. Mais ce que les savants regardent aussi comme leur propriété, c'est ce qu'on leur a trans-

(1) *Conversations avec Eckermann. — Correspondance, passim.*

« mis et qu'ils ont appris à l'Université. Si quelqu'un « arrive apportant du nouveau, il se met en opposition avec le *Credo*. Alors toutes les passions se « soulèvent contre lui. »

Quand il songe que « le grand Newton et tous les « mathématiciens et tous les sublimes calculateurs » n'ont pas voulu admettre sa théorie des couleurs, Goethe d'ordinaire si courtois perd sa sérénité et se répand en injures. « Le Newtonisme n'est qu'un vain bavardage, un *Hysteron-Proteron*, un *Compendium* de « sophismes et d'avocasseries, de jongleries et de fantasmagories, de malhonnêtetés, d'erreurs mathématiques, un divertissement pour belles dames « qu'amuse le mystère troublant de la chambre « noire. » Il parle de « l'effarante crédulité des « Newtoniens qui transmettent l'erreur newtonienne « aussi béatement et obstinément qu'un curé romain « la doctrine de la Transsubstantiation et de l'Immaculée Conception, ruminants qui avaient bien le « foin newtonien, mais qui, ne réussissant ni à le « digérer, ni à l'évacuer, sont condamnés à le remâcher éternellement, en le faisant remonter d'estomac en estomac, sans pouvoir s'en débarrasser, « ainsi que le font les animaux supérieurs de ce qui « répugne à leur goût ». Lettres à Schultz (1820), à Reimer (1810).

Comme ce sont surtout les mathématiciens qui ont dédaigné sa théorie, il s'explique sur *la portée réelle des mathématiques* (1). « Les mathématiques en soi « sont respectables ; c'est même la science la plus « noble, et la plus utile quand on l'applique là où elle « peut l'être normalement, c'est-à-dire aux choses de « l'espace ; mais, quand on veut l'employer là où elle « n'a rien à voir, on a vite fait d'en arriver à l'absurde. « Comme s'il n'existaient que ce qui peut se prouver « mathématiquement ! Que dirait-on d'un homme qui ne « croirait pas à l'amour d'une jeune fille parce qu'elle

(1) Goethes Stellung zur Mathematik von Prof. Dr. Paul Epstein (Univ., Frankfort) *Forsch. und Fortschritte*, Mars 1932.

« ne peut le lui démontrer mathématiquement? Sa dot, « elle peut la lui prouver mathématiquement, mais « pas son amour. » *Les mathématiques appliquées à tort et à travers à l'étude des sciences naturelles ont produit des résultats funestes.* Lui Gœthe a découvert la métamorphose des plantes sans le secours des mathématiques. De bons yeux et un esprit lucide, cela suffit (à Eckermann, 1826). Il n'a pu supporter les stupides prétentions de ses adversaires que par le sentiment de sa supériorité. « Toutes leurs attaques n'ont servi qu'à me faire voir l'humanité dans sa faiblesse. »

Gœthe ne trouve pas ridicule la *vulgarisation* des notions scientifiques même par la poésie. A propos d'un poème anglais ayant la géologie pour sujet, où le héros est le Roi Charbon, son épouse Pyrite, les grands de leur cour le duc de Granit, le marquis Ardoise et la comtesse Porphyre, il dit qu'en cherchant à amuser ainsi les gens du monde, on peut faire quelquefois naître chez certains d'entre eux le goût de l'observation.

Mais il se préoccupe surtout de l'*enseignement*.

« A l'Université on apprend beaucoup trop de choses et d'inutilités. Autrefois la chimie et la botanique étaient enseignées comme des accessoires de la médecine, et cela suffisait aux médecins. Mais aujourd'hui chimie et botanique sont devenues des sciences indépendantes pour lesquelles un coup d'œil ne suffit pas, qui exigent chacune toute une vie d'homme, et on veut les exiger des médecins! On n'arrivera à rien de cette façon; on laisse, on oublie une science pour l'autre. Celui qui est sage repousse toutes ces prétentions qui dispersent les forces; il se renferme dans une seule science et il y devient supérieur. »

Pour acquérir une supériorité dans une branche, il faut une *préparation technique*. Nous avons vu que Gœthe avait compris son défaut personnel, l'insuffisance de technicité au début de ses recherches (sans avoir voulu avouer son erreur en optique). Il a donné le plus précieux conseil pour tout homme qui aspire

à devenir supérieur dans une branche quelconque ; c'est une sorte de legs testamentaire ; car on lit dans la dernière lettre qu'il ait dictée peu de jours avant sa mort 17 mars 1932, de Weimar à Guillaume de Humboldt.

« Heureux l'homme qui vient de bonne heure à comprendre qu'il y a une question de métier, de perfection technique indispensable à la croissance méthodique de ses aptitudes naturelles. La supériorité du génie s'atteste par cette faculté d'acquérir, qui sait tout s'assimiler sans que le fond même de sa personne morale, ce qu'on appelle le caractère, soit entamé en quoi que ce soit, et de manière qu'il en reçoive, en quelque sorte, au contraire, plus de relief et une force nouvelle... Exercer et cultiver ses sens, faire de cette culture l'objet de ses réflexions, et à travers des alternatives de succès et d'échecs les perfectionner par ces essais; puis, inconsciemment, mêler en une activité libre ces acquisitions nouvelles aux capacités naturelles, voilà comment se forme un tout homogène bien fait pour émerveiller le monde. »

#### DOCTRINES DE GÖTHE SUR LA NATURE ET LE DIVIN.

Voyons enfin s'il est possible de définir avec précision la conception générale de Goethe sur la Nature, la Création, le principe moteur universel.

Il se rattache manifestement au panthéisme. Mais ce n'est pas par la métaphysique qu'il cherche à s'éclairer. Il estimait beaucoup Hegel sans accepter tout son système et protestait contre son abus de la dialectique.

Il a été conquis de bonne heure par Spinoza. En 1785 il écrit à Jacobi « Spinoza ne prouve pas l'existence de Dieu ; l'existence, c'est Dieu même. Si à ce sujet certains l'appellent *atheum*, moi je l'appellerais plutôt *theissimum* et même *Christianissimum* et c'est pour ce motif que je le célébrerais ».

Ce second superlatif est plus difficile à justifier, mais il ne prouve que l'admiration de Gœthe pour la morale chrétienne dont la vie si pure de Spinoza est « presque un modèle.

Lui, Gœthe est panthéiste. « Je cherche le Divin *in herbis et lapidibus* ». Et aussi dans la nature animale et humaine... Il écrit à Knebel, 1808 : « Depuis « un siècle environ les Humanités n'ont plus d'action « sur l'âme de celui qui s'y adonne et c'est un vrai « bonheur que la Nature soit venue s'entremettre, « qu'elle ait captivé la pensée et qu'elle nous ouvre « de son côté le chemin qui ramène à l'Humanité ».

Mais l'histoire de l'humanité telle que l'avait exposée son ami Herder ne lui donnait pas satisfaction complète. « Il y a pourtant beaucoup d'idées de moi » parmi les siennes, « mais j'avais pour l'observation de la Nature plus de penchant que Lui, qui « voulait être trop vite au but et avait déjà tiré une « conclusion avant que j'eusse fini mon observation ».

A vrai dire, Gœthe n'était pas aussi strictement *observateur* qu'il le croyait. Son ami Schiller lui fit un jour remarquer, en 1794, qu'il n'avait pas donné une explication démonstrative de la métamorphose des plantes. « Ce n'est pas une expérience » objectait-il, « c'est une idée ! » A quoi Gœthe répliquait subtilement, mais à côté. « Cela peut m'être très agréable « d'avoir des idées sans le savoir et de les voir en « outre de mes propres yeux. »

Voilà l'hypothèse directrice, que l'observation confirme ou réfute ; c'est bien en théorie l'esprit scientifique moderne depuis Claude Bernard. Mais Gœthe y dérogea involontairement parfois et s'attacha trop à l'idée pour ne pas être exposé à lui sacrifier l'observation et l'expérience. N'a-t-il pas écrit ? « Nous avons « l'habitude beaucoup plus de rechercher l'idée dans « l'expérience, convaincu que la *Nature expérimente* « *en vue d'idées*, de même que l'homme dans tout ce « qu'il entreprend poursuit une idée. »

Cette assimilation du penchant de l'Esprit Humain aux intentions du Dieu-Nature ou de la Nature-Dieu

n'est pas sans hardiesse ni présomption ; c'est trancher plutôt en poète qu'en logicien l'éénigme de la Cause Première et cet idéalisme préconçu a de quoi indignier les Positivistes.

Gœthe paraît bien avoir admis que la *Force créatrice* de la Nature-Dieu a toujours *tâtonné* et procédé *par essais successifs*, aboutissant tantôt à des « ratés », tantôt à des triomphes.

On lit dans les *Conversations* d'Eckermann que Gœthe, jouant avec un serpent vivant qui venait sans cesse heurter de sa tête la paroi du bocal, insistait sur le contraste entre la tête intelligente et les malheureux anneaux de ce corps maladroit : « La Nature est restée « redéivable de mains et de pieds à cette tête et à ces « yeux ». — « Le squelette de plus d'une bête marine « montre clairement qu'au moment de sa construction la Nature avait la pensée d'une espèce terrestre « plus haute. Bien souvent, dans un élément qui lui « faisait obstacle, la créature a dû se contenter d'une « queue de poisson, quand la Nature lui aurait donné « volontiers par dessus le marché une paire de pieds « de derrière ; parfois même on aperçoit les épiphyses « toutes prêtes.. »

« Les combinaisons infinies de la Nature paraissent « capricieuses et même bouffonnes : la graine volante « comme l'oiseau ou le papillon ; la mousse vivant aux « dépens de l'arbre... Telle qu'un joueur qui devant « la table de jeu crie constamment « Je double », « ajoutant toujours à sa mise primitive ce que sa « chance lui a donné, la Nature additionne ses gains « et, laissant de côté sans les détruire ses créations « imparfaites, se remet à l'œuvre ». — « Pierres, plantes et bêtes, après avoir été formées par d'heureux coups de dés, sont de nouveau remises au jeu et qui sait si l'homme n'est pas la réussite d'un coup qui visait très haut ? »

Plus haut peut-être ? Peut-on ajouter pourachever la pensée de Gœthe... Alors ne peut-on espérer un surhomme ?

Au total la doctrine de Gœthe est une *perpétuelle évolution créatrice*.

## DEUXIÈME PARTIE

### CONNAISSANCES ET OPINIONS DE GÖTHE EN MÉDECINE (1).

Depuis son adolescence Gœthe s'est toujours intéressé à la médecine ; il n'a jamais cessé de se tenir au courant de ses progrès et a été en correspondance ou en liaison intime avec des médecins professeurs ou praticiens.

Pendant son temps d'études à Leipzig il fréquentait le conseiller aulique Ludwig, médecin et botaniste, et s'initiait à la terminologie médicale.

A Strasbourg, il suivit avec un vif intérêt le traitement de la maladie des yeux dont souffrit son ami l'historien philosophe Herder, que soignait le professeur Lobstein. Il assiste à ses cours et reçoit l'écho des enseignements de Boerhaave ; il médite les « Commentaires » de Haller sur les Aphorismes du maître de Leyde.

A Weimar il se lie avec le professeur d'anatomie Loder de l'Université d'Iéna, sous la direction duquel il disséqua, nous l'avons dit plus haut.

Il correspondit avec les Blumenbach, Sömmerring, Reil, Hufeland. Il est certain qu'il connut bien l'état de la science et de l'art médical de son temps.

C'était l'époque où Haller publiait sa « grande Physiologie », où venait de paraître la théorie de K. Fr. Wolff sur la génération, où le vieux Morgagni avait livré à la publicité son traité capital « De sedibus et Causis morborum ».

La pathologie et la clinique progressaient plus len-

(1) Gœthe und die Heilkunde von Priv Doz. Dr Martin Müller. (Univ München). Forschungen und Fortschritte, Mars 1932.

tement. Si l'influence de Boërhaave s'exerçait à Leyde, Göttingen, Vienne, on sentait encore dans le Nord de l'Allemagne celle de Fr. Hoffmann ; le galénisme n'était pas encore écarté. Parmi les praticiens un juste milieu tendait à s'établir entre l'héritage des idées anciennes et les nouveaux systèmes.

Gœthe se rallie à *la doctrine humorale* : il parle de sa propre « constitution sèche » ; il déclare sa confiance dans la thérapeutique qui « ramone la cheminée. *Materia peccans debet expelli.* »

En 1780 se répandait le système de l'Ecossais Brown. Cette doctrine de « l'Irritation » ne déplut pas à Gœthe ; mais en 1801 il prit contact comme malade avec ses applications pratiques. Il avait eu un grave érysipèle de la face et était demeuré mal portant. Ses médecins et ses amis lui conseillèrent une cure balnéaire à Pyrmont, comme fortifiante ; mais il n'eut pas à s'en louer ; cette station était trop excitante.

Ses maladies contribuaient à augmenter ses connaissances médicales ; car il questionnait minutieusement ses médecins, se faisant expliquer la valeur de chaque symptôme et le lien entre les symptômes et les prescriptions thérapeutiques. Mais il ne faisait pas en général d'objection contre celles qu'on lui proposait. L'un de ses médecins, Vogel dit : « Il n'y eut jamais de malade aussi facile à contenter. » Et je ne partage pas l'opinion du Dr M. Schachter (Progrès médical 1932) qu'il n'aimait pas les médecins et fut un mauvais malade. Il était, il est vrai, imbu de l'esprit Hippocratique. *Medicus curat, natura sanat.* « Les médecins tâtonnent ; écrit-il, « comme je fais moi-même, en étudiant la nature... »

La « *Lettre d'apprentissage* » que reçoit *Wilhelm Meister* des dirigeants de la Société secrète à laquelle on l'affilie, débute par le fameux aphorisme : « L'art est long, la vie est courte, le jugement difficile, l'occasion fugitive. »

Gœthe écrit encore : « Tous les arts ont leur limite, la médecine aussi. Il est impossible de dépasser la

limite que la destinée nous impose et notre vie ne peut se prolonger un jour de plus par la médecine que Dieu l'a décidé. Il arrive souvent d'ailleurs que le malade enterre le médecin, grâce auquel il a pu jouir encore de la vie et revoir le soleil éblouissant » Mais, tant que l'heure finale n'a pas sonné, « il y a une grande différence entre vivre en geignant comme de pauvres chiens ou bien et fraîchement (wohl und frisch) et à ce point de vue un médecin instruit peut beaucoup. »

Mais Goethe a fait surtout l'*éloge de la chirurgie*.

« Un chirurgien est l'homme de la terre le plus digne de respect. Le médecin soigne un malade, mais tu ne peux savoir s'il t'a été utile ou nuisible. Le chirurgien te débarrasse d'un mal évident, et tu peux te convaincre sans réplique que ta guérison lui est due. Les médecins sont rarement nécessaires, mais à tout moment on peut avoir besoin d'un chirurgien. »

Goethe a donné dans les Années d'apprentissage et les Années de voyage de Wilhelm Meister les témoignages éclatants de sa préférence pour la chirurgie. Après que son héros (dans lequel on sait qu'il s'est incarné en partie) a essayé plusieurs apprentissages, il se décide à se faire chirurgien. Cette vocation est préparée par plusieurs épisodes dans lesquels intervient un représentant de cette branche de l'art de guérir, soit en pansant des blessures, soit en pratiquant une saignée ; une fois l'homme de l'art oublie sa trousse et Meister la conserve toujours sur lui en souvenir ; et il semble que le port de celle-ci agisse par une sorte de suggestion. Wilhelm, ayant su que des noyés auraient pu être sauvés par une saignée opportune, se dit qu'il faut apprendre à se servir de ces instruments qu'il porte et, quand il en est devenu capable, on le voit, à la fin des Années de voyage, ramener à la vie, par une saignée qu'il fait lui-même, son propre fils naturel qui s'est noyé sous ses yeux.

L'utilité de la saignée pour les asphyxiés par submersion, admise par Goethe, paraît négligée de nos

jours; elle vient d'être légitimée par les recherches récentes du professeur Etienne Martin (de Lyon). Dilution du sang par l'eau absorbée, congestion du système veineux, distension brutale du cœur droit, refoulement sanguin dans le foie sont utilement combattus par la saignée (Congrès de médecine légale, 1932).

On s'est demandé *si Gaëthe aurait été un bon médecin*; question singulière, puisque cet homme, si bien doué et qui chercha toute sa vie à se perfectionner, a réussi en toutes ses entreprises. — Il avait, a-t-on dit, une sensibilité trop vive. M<sup>me</sup> de Stein a écrit: « Il passe toujours en baissant la tête devant les infirmes ».

Mais il avait toujours le désir d'améliorer ce qu'il trouvait défectueux; médecin, il aurait déployé pour soigner toutes ses qualités de psychologue. Il a souvent dit que l'influence de l'esprit sur le corps est considérable et que le médecin doit inspirer la confiance à son malade pour augmenter ses forces de résistance à la maladie.

« Il est incroyable à quel point l'esprit peut « relever le corps. Je souffre souvent de malaises « abdominaux; seule ma volonté et les forces de la « partie supérieure de mon corps peuvent me remettre en marche. L'esprit ne doit pas céder au corps. »

— « On est en mauvaise posture quand on n'a pas confiance dans le médecin ».

« Il importe que le médecin sache comprendre les hommes pour acquérir de l'influence sur eux ».

« L'art médical est beaucoup plus *politique* qu'un autre: on doit se comporter devant la maladie « comme devant un grand seigneur ou une charmante « jeune fille, comme un diplomate avec un autre « pour en obtenir quelque chose par finesse. On n'est « un bon médecin que si on est fin. Si on ne l'est « pas, on pourra par hasard avoir quelque succès, « mais au total on ne fait que du bousillage. » « Mais celui-là est un grand médecin qui connaît bien « l'état d'âme du malade en même temps que le

« matériel d'équipement (les connaissances pratiques, la technique) de son temps. »

Ceux d'entre nous qui se sont efforcés de contribuer à la formation des étudiants en médecine au point de vue professionnel tiennent-ils un autre langage ?

« Il y a en ce moment beaucoup de *cures merveilleuses* », dit Goethe, « douteuses », ajoute-t-il. « Je confesse que la nature et l'art peuvent en réaliser, mais il y a de la filouterie à côté ».

Il avait confiance dans le diagnostic que portait son médecin et dans le traitement qui lui était proposé, quand la raison lui en était fournie.

Il croyait moins au pronostic qu'on lui offrait ; car il savait que la franchise n'est pas toujours de mise à ce point de vue. Il considérait avec méfiance les consultations entre plusieurs médecins.

Quelque estime que le savant eût pour les progrès de la médecine, il lui échappait de regretter « que nous ne puissions ni voir comme les Grecs, ni faire « des poèmes, ni sculpter, ni soigner comme eux ! » Ainsi parlait le poète-artist, férus de l'Hellénisme classique.

#### LES MALADIES DE GOETHE (1)

Nous avons dit ce qu'il eût pu être comme médecin.  
Voyons ce qu'il fut comme malade.

Ses rapports avec la maladie commencèrent dès sa naissance.

Cet homme, qui devait vivre 83 ans et faire tant d'honneur à l'humanité, faillit ne pas même voir cette lumière qui fut un des charmes de sa vie et dont il parlait encore à la minute de sa mort.

Donc, en 1749, quand il vint au monde, « grâce à la maladresse de la sage-femme, je ne donnais, écrit-il,

(1) Aus Goethes Krankheitstage. Von Dr Max Birnbaum (Berlin). Fortschritte des Medizin, 18 mars 1932.

*aucun signe de vie, et ce ne fut qu'après des efforts inouïs qu'on parvint à me faire voir la lumière du jour ».*

Comme il semble avoir été prédestiné à chercher dans tous les événements de la vie le côté utile ou la moralité pratique, il ajoute : « Cette circonstance, dont mes parents furent d'abord très alarmés, devint favorable à mes concitoyens et à ceux de leurs enfants qui naquirent après moi ; car elle décida mon grand-père maternel, Johann Wolfgang Textor, qui était prévôt de la ville (Frankfort-sur-Mein), à y établir un accoucheur et un cours pour l'instruction des sages-femmes ».

Nous relèverons les diverses mentions que Goethe a faites des troubles de sa santé au cours de sa vie et nous le suivrons jusqu'à sa mort, en parcourant son autobiographie, son journal quotidien, sa correspondance et les conversations avec Eckermann.

Goethe eut la *variole* dans son enfance, n'ayant pas été inoculé ; il parut alors laid aux yeux d'une tante, qui jusque-là le trouvait charmant.

Il eut probablement d'autres maladies du jeune âge ; car il dit que ces misères infantiles contribuèrent à développer chez lui la résignation.

Sa première grave maladie fut celle qui se déclara quand il était étudiant à Leipzig en 1768. J'en ai déjà parlé à propos de son initiation à la chimie et à l'alchimie.

J'ai cité le passage de ses mémoires où il en décrit les traits principaux. Il y a lieu d'y revenir parce qu'on a discuté la nature de cette maladie.

Le symptôme principal fut un *crachement de sang* dont il explique ainsi la genèse.

« J'avais apporté de chez moi (Frankfort) *des dispositions à l'hypochondrie* que ma vie sédentaire et monotone avait développées d'une manière peu rassurante pour ma santé ». *Une douleur* que je ressentais à la poitrine, depuis que j'avais aidé à tirer notre

(1) Mémoires, vérité et poésie, t. I (trad. de Carlowitz).

voiture d'un mauvais chemin où elle s'était embourbée, ne m'avait jamais complètement quitté et cette sourde douleur presque permanente n'était pas pour me rendre plus gai. *Une diète inopportune*, à laquelle j'avais cru devoir me soumettre, affaiblit les organes de la digestion; *la lourde bière de Mersebourg obstrua mon cerveau et le café, lorsque je le prenais avec du lait, ce que j'avais l'habitude de faire*, donnait une teinte sombre à mes idées et semblait paralyser mes entrailles. Soutenu cependant par les forces de la jeunesse, je passais de la plus accablante tristesse à la plus folle gaité. *La fausse interprétation des principes de J.-J. Rousseau sur l'éducation physique m'avait fait adopter une foule d'usages très pernicieux, lits durs, couvertures légères, bains froids, même au milieu de l'hiver*, et j'augmentais par là les moteurs d'actions contradictoires qui troublaient mon organisation au point que ce désordre ne pouvait se terminer que par une révolution complète. *Une nuit, je fus pris d'un terrible vomissement de sang; on appela le Dr Reichel. Malgré ses soins bienveillants, je restai plusieurs jours entre la vie et la mort. Lorsque je fus hors de danger, le docteur s'aperçut qu'il s'était formé au côté gauche du cou une tumeur qui, sans menacer précisément mes jours, me présageait de longues souffrances* ».

Chose singulière, ses maux physiques l'avaient débarrassé de ses douleurs morales.

Le Dr Max Birnbaum (Berlin) (1) discute les deux hypothèses de *tuberculose* et de *syphilis*: il écarte celle-ci en se basant sur ce fait que le premier enfant de Christiane Vulpius, d'abord la maîtresse, puis la femme de Goethe, fut précisément le seul qui vécut, Auguste, dont la mort précéda de peu la mort de son père. Sur les cinq autres, il y eut un mort-né et les suivants moururent en bas âge. Mais on sait qu'habituellement c'est le premier-né des parents syphilitiques qui naît avant terme ou ne vit pas.

Un argument en faveur d'une hémoptysie par tuber-

1) *Loc. cit.*, Fortschritte des Medizin

culose pulmonaire est la coexistence d'une tumeur du cou à évolution lente et suppurative, qu'il fallut inciser : n'était-ce pas un ganglion tuberculeux ?

Nous verrons qu'à la fin de sa vie Goethe eut encore une hémoptysie. Les principales maladies que nous aurons à signaler ont été constituées ou accompagnées par des localisations thoraciques. On est donc tenté d'admettre que Goethe a été un de ces tuberculeux qui, après une poussée pulmonaire dans leur adolescence, guérissent relativement grâce à des circonstances favorables et peuvent atteindre un âge avancé, en subissant seulement à des intervalles éloignés des manifestations passagères de leurs lésions pleuro-pulmonaires.

De tels sujets sont souvent des uricémiques, des neuro-congestifs, que les médecins de ma génération appelaient arthritiques. Vers le milieu de sa vie, il tendait à l'obésité, comme bon nombre d'anciens tuberculeux arthritiques et sédentaires.

On relève parmi les manifestations morbides de second plan dans la vie du poète : des *coliques néphrétiques*, des céphalalgies fréquentes, des angines, des conjonctivites, des douleurs de jambes (.)

Sans insister sur ces hypothèses fragiles de clinique rétrospective, nous trouvons en 1801 Goethe, à 52 ans, atteint d'un *érysipèle de la face* avec complications du côté des voies respiratoires. La tuméfaction des paupières, entraînant leur occlusion pendant quatorze jours, lui fut particulièrement pénible, et au moment où il commençait à revoir le jour, survint un *catarrhe broncho-pulmonaire* avec toux spasmodique. Son médecin ordinaire était alors Spark ; le P<sup>r</sup> Loder vint aussi d'Iéna le voir. Une *dyspnée* violente l'obligeait à rester assis et l'empêchait de parler. Quand l'amélioration de la respiration fut obtenue, il y avait des œdèmes périphériques, on notait encore de l'œdème d'une main.

La décoction d'arnica joua le rôle principal dans le traitement, si bien que le malade reconnaissant « fit, nous dit Eckermann, une gracieuse description de

cette plante et éleva haut comme le ciel l'énergie de ses effets ».

En 1823, au retour d'une cure à Marienbad, il se sentit malade, d'abord sous une influence morale. Il avait rencontré une charmante jeune fille de 19 ans, — il était veuf. — Malgré ses 74 ans, il s'était mis en tête de l'épouser, mais sa demande avait été déclinée.

Après une période d'anorexie et d'insomnie, il fut atteint d'une *affection aiguë fébrile avec point de côté*. On suppose qu'il a eu une pleurésie ou une péricardite. Soigné d'abord par le D<sup>r</sup> Huschke, puis par le D<sup>r</sup> Rehbein ; il reprocha un jour à celui-ci de le traiter trop timidement : « Lorsqu'on a devant soi un malade tel que moi, il faut le soigner à la Napoléon ».

On sait qu'il admira beaucoup Napoléon et particulièrement après l'audience d'Érfurt, où Napoléon avait dit, non pas directement à lui, comme on le raconte, mais à Bertrand et à Daru : « Voilà un homme ! » (Souvenirs du chancelier de Muller). Gœthe parlait d'ailleurs peu de cette entrevue ; mais l'impression que l'Empereur avait faite sur lui avait été vive et la Croix de la Légion d'honneur qui lui avait été attribuée ne lui avait pas été indifférente. Dans une lettre au Comte de Reinhard qui, après avoir quitté le service, y rentrait, Gœthe écrivait : « Comment ne pas « se battre sous un tel chef, dût-il en coûter quelques « sacrifices et quelques incommodités ? Vous savez « le mot extraordinaire par lequel l'Empereur m'a « accueilli. Vous voyez que je suis un vrai païen, « puisque le fameux *Ecce homo* m'a été appliqué à « rebours. Je n'ai d'ailleurs qu'à me louer de cette « naïveté du Maître du monde. »

Le traitement de Rehbein ne paraît pas avoir d'ailleurs été très napoléonien. Cataplasmes contre la douleur thoracique. Décoction d'arnica.

Après cette maladie, Gœthe resta mélancolique et parlait plus souvent de l'éventualité fatale, mais avec sérénité. Assistant à un coucher de soleil, il rappelait le mot d'un ancien : « même lorsqu'il disparaît, c'est toujours le même soleil!... » et ajouta : « Quand on a

75 ans, on ne peu t'pas manquer de penser quelquefois à la mort. Cette pensée me laisse dans un calme parfait ; car j'ai la ferme conviction que notre esprit est d'une essence indestructible ; il continue à agir éternellement. Comme le soleil, il ne disparaît que pour notre œil mortel ».

Dans l'automne de 1830, Gœthe apprenait à l'improviste la mort à Rome de son fils unique qui laissait une veuve et trois petits enfants. C'était une cruelle épreuve pour l'octogénaire : il déploya toute son énergie pour ne pas se laisser accabler, ainsi qu'en témoignent ses lettres.

A son ami Zelter, qui venait lui-même de perdre son beau-fils, il écrit : « Les épreuves ne t'ont pas « manqué, mon bien cher ami, ni à moi non plus ; la « destinée semble croire qu'au lieu de nerfs, de veines, « d'artères et d'autres organes qui en dérivent, nous « sommes tissés de fils de fer... Me voilà contraint « de trainer moi-même le fardeau dont je pensais me « débarrasser bientôt, en le transmettant à de jeunes « épaules avec l'année nouvelle ; la charge dont j'es- « pérerais être quitte se trouve accrue. Seul le senti- « ment du devoir dans toute sa grandeur peut nous « soutenir en une pareille circonstance. Ce qui me « préoccupe d'abord, c'est de maintenir le physique « en équilibre ; le reste ira tout seul. *C'est à l'esprit « de vouloir, au corps d'obéir.* »

Peu après, il répondait au même Zelter, qui lui recommandait de ne pas modifier la régularité de ses habitudes de travail, garantie principale de sa santé : « Tu as parfaitement raison ; si je ne veillais attentivement aux rouages de ma machine, au mouvement d'horlogerie qui règle ma vie et mes occupations, « un coup comme celui qui me frappe désorienterait toute mon activité. Le bon fonctionnement a été entravé quelques heures et il a repris sa marche lente et régulière. »

Et il résume ainsi l'accident morbide qui avait failli l'enlever : « Je voulus me réfugier dans un travail qui m'absorbât tout entier ». — La terminaison du

IV<sup>e</sup> livre de son autobiographie — « Ceci a été le travail d'une quinzaine de jours; évidemment, la douleur ainsi étouffée et cette tension intellectuelle violente ont pu provoquer la crise à laquelle mon état général me prédisposait sans doute. Tout à coup, *sans aucun indice précurseur*, sans aucun symptôme alarmant, il s'est produit une *rupture d'un vaisseau du poumon* et l'hémorragie fut si forte que, sans une intervention médicale immédiate, j'aurais bien pu atteindre l'*ultima linea rerum...* *Marchons et allons de l'avant*, non sans jeter parfois un coup d'œil en arrière, et gardons notre optimisme dans ce jeu de l'*oie qu'est la vie.* »

Cette seconde et violente hémoptysie, une soixantaine d'années après celle de Leipzig, était-elle le résultat d'un raptus congestif autour d'un vieux foyer sclérosé? Son système artériel était à coup sûr rendu défectueux par l'âge seul, puisqu'il va dans une vingtaine de mois succomber à des accidents cardio-vasculaires.

Mais, avant d'arriver à la péripetie finale, il faut noter le splendide redressement psychique et la rayonnante beauté morale dont témoignent les lignes suivantes. Mars 1831. A Boisscrée : « Je ne saurais révéler avec assez de gratitude la bienveillance des lois morales universelles à mon égard; car elles m'ont permis de retrouver mes forces au physique et au moral de manière à satisfaire aux exigences de l'heure présente. Vous pensez bien que le coup qui est venu m'assaillir à la fin de l'année dernière, me frappant dans mes proches et dans mon cœur, a bouleversé ma vie. Rien n'était changé au dedans, mais ce fut tout de même une lourde tâche de reprendre des rênes confiées depuis longtemps à d'autres mains. Il a fallu changer de rôle; le grand-père redevenait chef de famille, le maître se faisait l'intendant, c'était beaucoup demander. La chose est faite, et en vous disant que ma belle-fille et mes petits-enfants sont d'une docilité, d'une complaisance, d'une bonne grâce, d'une prévenance incons-

« ciente, d'une douceur harmonieuse au-dessus de tout éloge, je n'aurai pas tout dit. Pour rendre le charme de cette attitude, l'agrément de ce commerce et demeurer fidèle à la vérité, il faudrait trouver le juste milieu entre l'idylle et le conte des fées. »

Et en décembre 1831, il écrit à Guillaume de Humbolt ces lignes d'une émouvante sérénité: « Main-tenant, tout prend de plus en plus pour moi un caractère historique : qu'un fait appartienne au passé, qu'il se soit passé au loin ou qu'il se passe actuellement sous mes yeux, c'est tout un pour moi ; moi-même, je finis par me considérer sous le même angle et, comme ma chère fille me lit *Plutarque* le soir, je me trouve grotesque quand je viens à me raconter moi-même. Pardonnez ce qui précède : l'âge rend loquace et, comme je dicte, il est possible que je sois la victime de cette fatalité naturelle. » C'est dans cette admirable attitude de patriarche stoïcien détaché de la vie active, mais dont il reste le contemplateur bienveillant, que le trouye le suprême épisode de sa vie pathologique.

J'en emprunte la description au récit qu'en a fait son médecin, le Dr Vogel. « Dans les dernières heures avant sa mort lui survinrent une angoisse et une incapacité de reposer au lit; tantôt il s'y plaçait et quelques instants après se levait pour être dans un fauteuil voisin. Ses dents claquaien de froid. *La douleur, qui de plus en plus étreignait sa poitrine*, lui arrachait tantôt des gémissements, tantôt des cris. Ses traits étaient tirés, son visage gris de cendre, les yeux enfoncés dans des orbites livides, son regard exprimait une torture mortelle. »

Comment essaya-t-on de soulager les affres de cet *angor pectoris*, lié sans doute à la myocardite et à l'aortite ? Vogel nous dit qu'on les combattit par l'éther de la valériane, la liqueur ammoniacale-anisée, prise alternativement dans du thé chaud à la menthe poivrée et de l'infusion de fleurs de camomille, et par des applications chaudes d'extrait de raifort, faites toutes les deux heures. On est surpris que dans cette énumération de

moyens thérapeutiques mention ne soit pas faite de l'opium.

Mais voici la fin du drame.

L'ombre envahissait le moribond, solennel crépuscule—non d'un de ces Dieux du Walhalla, qui n'avaient aimé que la guerre,— mais d'un héros pacifique du monde des idées.

Il sentait venir la nuit éternelle et réclamait : « *Plus de lumière ! Encore plus de lumière !* (Mehr Licht, noch Mehr Licht), derniers mots distincts qu'on entendit ses lèvres balbutier,— mots qui auraient pu être sa devise, puisqu'il songea toute sa vie à éclairer le mystère de la Nature-Dieu.

Enfin, ses yeux se fermèrent à jamais, *ces yeux splendides* si souvent décrits par ses contemporains et ses visiteurs (1). Dans sa jeunesse et sa maturité, ils étaient grands et noirs, d'un éclat que plusieurs ont dit insoutenable, quand ses regards flambaient au feu d'une discussion et dont quelqu'un a écrit qu'en les voyant briller sous le front olympien, il était surpris de ne pas entendre gronder la foudre ; ces yeux brillaient aussi, mais d'un charme ensorcelant, quand il parlait à l'une des femmes qu'il aimait.

Depuis sa vieillesse leur couleur avait changé : un arc sénile, qui devint un anneau « bleuâtre » complet, entourait le reste de l'iris encore brun, centré par la pupille noire, de manière à former trois cercles concentriques d'un aspect singulier.

---

En terminant cet imparfait essai sur un seul des aspects de cet esprit multiforme, je ne puis me dispenser de rappeler tant d'autres facettes du diamant,

(1) Goethes Augen Wie Seine Zeitgenossen sie sahen, von Tony Kellen (Stuttgart). Fortschritte des Medizin, mars 1932.

dont les irisations fusionnées constituent l'unité radieuse de son génie.

Poète philosophe, son verbe lyrique magnifie la circulation de la vie dans la Nature et les échanges incessants entre elle et l'homme ; il relie Lucrèce et Spinoza, la Nature sans Dieu et la Nature-Dieu.

Esthéticien, il rompt, à la façon de Léonard de Vinci, les cloisons entre l'Art et la Science.

Romancier imaginatif, mais psychologue, d'abord imprégné de la sensibilité un peu déclamatoire de Jean-Jacques à l'époque de *Werther*, puis, se complaisant dans *Wilhelm Meister* aux inventions romantiques, il s'en dégage dans *les Affinités électives* et semble un précurseur de Stendhal et de Balzac.

Moraliste ingénieux, il voulut encadrer d'une sobre poésie épique la peinture des vertus bourgeoises et le Gemuth germanique dans *Hermann et Dorothée*.

DRAMATURGE, il va du romantique féodal *Gætz à la main de fer*, au patriotisme du sentimental *Egmont*, des lamentations du *Tasse* aux intrigues de *Cluвио*. Dans ses deux *Iphigénie*, il restitue la grandeur et la simplicité de la tragédie Hellénique.

Enfin, son œuvre a pour base et pour cime *les deux Faust*. Le plan du premier l'a hanté dès sa jeunesse ; le second (l'épisode d'*Hélène*) a été la dernière occupation de sa vieillesse.

Dans ces poèmes grandioses sont associées l'émotion mystique, les impressions dramatiques, les élans lyriques. L'érudition s'unit à la profondeur des idées pour évoquer des symboles.

Le plus évident se manifeste dans le second Faust, où le Héros, incarnant les hommes de la fin du Moyen Age, devient l'*amant d'Hélène*, symbole de l'Antiquité Grecque, et le *père d'Euphorion*, symbole de l'Avenir humain ; c'est la *Renaissance*, retrouvant les chefs-

d'œuvre de la littérature, de la science et de la philosophie helléniques et les diffusant par *l'imprimerie* (dont Jean Faust, de Mayence, suivant une des légendes, aurait été l'un des inventeurs), qui a engendré *la pensée moderne*.

Au total, Jean Wolfgang von Goethe n'est pas seulement le plus grand poète de l'Allemagne et un de ses plus nobles fils. Il est une des plus hautes et des plus pures gloires de l'humanité pensante.

---

## SUR UN POINT DE L'HISTOIRE DE LA LITHOTRITIE

Par le Dr Pierre BAZY.

On sait que l'on donne le nom d'*Opération de Bigelow ou litholapaxie* à cette forme de lithotritie qui se fait *systématiquement* en un seul temps.

Le mot de *litholapaxie* qui veut dire « Evacuation de la Pierre » indique bien que ce que l'on doit viser dans l'opération dite lithotritie, c'est non le broiement, mais l'évacuation, le broiement n'étant que le moyen d'arriver au but : l'évacuation. C'est ce que nous avons appelé la lithotritie en un seul temps.

L'opération de Bigelow a été décrite en 1878 (Litholapaxy or rapid lithotritry with évacuation — Lancet 1878 — Bigelow faisait cette opération dès 1875, disait-il.

Or, il y a quelques mois, voulant consulter les Comptes-Rendus de l'Académie des Sciences pour le 2<sup>e</sup> semestre de l'année 1863, mon doigt qui voulait ouvrir le volume à la page 22 guidé par le « génie ou la fée de l'urologie » ou simplement par celui de la vérité historique, l'a ouvert à la page 95 et dès le début, j'ai vu et lu :

*Séance du 15 juillet 1863.*

M. Velpeau présente un mémoire :

*Nouveau perfectionnement apporté à la lithotritie par le broiement de la pierre en une seule séance*, par M. le Dr Courty, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.

Renvoyé à une commission : MM. Velpeau, Jobert, Longet.

J'ai demandé aux Archives de l'Académie des Sciences ce mémoire.

Je l'ai vu écrit ou mieux calligraphié d'une main féminine, m'a-t-il semblé, sur des feuillets de papier ministre.

Les noms des trois membres de la Commission Velpeau, Joubert, Longet y étaient inscrits et à côté du nom de Velpeau était le mot (*vu*) entre parenthèses.

On remarquera ce (*vu*) à côté du nom de Velpeau.

Donc Velpeau a du le voir, le lire, mais il n'a pas jugé devoir l'insérer dans les *Comptes-Rendus* ou faire un rapport. Est-ce parce que un résumé en avait paru dans le *Montpellier médical* du 31 juillet 1863 ou pour tout autre raison? je l'ignore. Il l'a toutefois gardé six mois; il ne l'a rendu, ainsi qu'une note en fait foi sur le manuscrit original, que le 21 mai 1863.

Mais s'il n'est pas fait d'autre mention de ce mémoire dans les *Comptes-Rendus* de l'Académie des Sciences, un résumé en a paru, ainsi que je viens de le dire, quinze jours après, dans le n° du 31 Juillet 1863 du *Montpellier médical*.

La recherche d'un travail de Courty dans le *Montpellier médical* de l'époque m'a été suggérée par le distingué et très obligeant archiviste de l'Académie des Sciences, le Dr Paul Dorveaux et notre collègue de Montpellier le Pr Jeanbrau a bien voulu faire faire cette recherche et copier le résumé que je mets ici, de sorte qu'il ne pouvait pas ou du moins ne devait pas passer inaperçu. Le voici :

*Extrait de la chronique mensuelle du 31 juillet 1863.  
In « Montpellier Médical », tome XI, Juillet-Décembre 1863, page 197-198.*

**Nouveau perfectionnement apporté à la lithotritie par le broiement de la pierre en une seule séance**

**Par le Pr COURTY (de Montpellier).**

« M. VELPEAU a présenté à l'Académie des sciences, « au nom de son auteur M. le Pr COURTY, un mémoire « intitulé : *Nouveau perfectionnement apporté à la lithotritie par le broiement de la pierre en une seule séance.*

« Ce perfectionnement n'est pas d'un usage purement exceptionnel. Ce qui le caractérise et ce qui

S.H.M.

20

« le différencie de tous les résultats de la lithotritie  
« en une seule séance annoncés jusqu'à ce jour, c'est  
« qu'il est présenté par le chirurgien de Montpellier  
« comme une méthode générale à suivre dans la pra-  
« tique de cette opération délicate. En d'autres termes,  
« M. COURTY donne, pour l'opération de la lithotritie,  
« une règle à peu près inverse de celle qui est uni-  
« versellement adoptée. Il pose en principe, qu'au  
« lieu de séances courtes et multipliées, il faut, après  
« une préparation suffisante, pratiquer en une seule  
« séance le broiement et l'extraction du calcul; agir  
« autrement, c'est mettre le malade, pendant tout  
« l'intervalle de temps qui s'écoule d'une séance à  
« l'autre, dans des conditions pires que celles où il  
« se trouvait avant que sa pierre n'eût été entamée.

« La *préparation* dure en moyenne quatre se-  
« maines; elle est chirurgicale et médicale; elle a  
« une importance extrême pour assurer le succès.  
« Il ne faut opérer que lorsqu'elle est suffisante.

« A cause de la durée de l'opération, qui varie  
« de un quart d'heure à trois quarts d'heure, M. COURTY  
« chloroformise habituellement ses malades.

« L'*opération* proprement dite se compose de plu-  
« sieurs temps: trois principaux, pour chacun des-  
« quels il se sert d'un instrument différent. Premier  
« temps, *éclatement* de la pierre avec le lithoclaste à  
« pignon ou à marteau; deuxième temps, *pulvérisa-*  
« *tion* des fragments habituellement à l'aide de  
« l'instrument de M. GUILLOU; troisième temps,  
« *recherche et broiement* des plus petits fragments à  
« l'aide d'un ramasseur à mors courts et plats.

« La suite de l'opération, aussi indispensable aux  
« yeux de M. COURTY que la préparation qui la pré-  
« cède, est l'*évacuation des fragments et la lotion de*  
« *la cavité vésicale*, à l'aide d'une sonde à double  
« courant largement ouverte, et d'une pompe fou-  
« lante à jet continu qui détermine dans la vessie la  
« production d'un courant suffisant pour imprimer  
« aux débris pulvérulents du calcul un mouvement  
« favorable à leur entraînement au dehors.

« M. COURTY applique ces principes depuis plusieurs années. Il a pu broyer en une séance des calculs d'un volume considérable, mesurant plus de 5 centimètres dans leur grand diamètre. Il n'a perdu aucun de ses opérés, ce qui est rare, même quand il s'agit de lithotritie. Enfin, les suites sont si bénignes qu'il a vu quelques-uns de ses malades retourner chez eux quarante-huit heures après l'opération.

« Ces motifs ont inspiré à M. COURTY assez de confiance dans sa méthode, pour la lui faire présenter à l'Académie comme un perfectionnement constituant à la fois un progrès dans la science et une œuvre utile au soulagement de l'humanité. »

---

Je viens de dire que peut-être Velpeau n'avait pas voulu faire de rapport parce que, quinze jours après la présentation du mémoire, un large résumé en avait paru dans le *Montpellier médical*.

Ainsi donc, voilà décrit et présenté en 1863, une quinzaine d'années environ avant que Bigelow n'ait fait connaître sa méthode, la méthode du traitement des calculs par la lithotritie en une séance que, pour bien indiquer son caractère, Bigelow avait appelé litholapaxie, c'est-à-dire évacuation de la pierre.

Il est aussi possible que Velpeau, qui passait, au moins vers la fin de sa vie, pour ne pas aimer les nouveautés (ne lui a-t-on pas prêté ce propos : les ovariotomistes sont des assassins?), n'ait pas jugé bon d'insérer ce mémoire dans les Comptes Rendus, encore qu'il l'ait présenté et en ait ainsi accepté le parrainage. Et alors Courty en aurait fait insérer un résumé dans le *Montpellier Médical*.

Je remarque en outre que Civiale faisait partie de l'Académie des Sciences au titre de « membre libre », et qu'il ne faisait pas partie de la Commission ; je ne recherche pas la cause de cette exclusion.

Bigelow ne connaissait-il pas le travail résumé dans le *Montpellier Médical*? C'est possible.

Ou bien l'avait-il lu ou simplement entrevu, et n'y avait-il pas tout d'abord attaché d'importance? Mais il serait resté dans son subconscient, et un beau jour il en serait sorti, et Bigelow aurait cru l'avoir imaginé de toutes pièces! C'est encore possible. J'ai bien vu un de nos collègues décrire vingt-cinq ans après moi, comme sien, un procédé de néphropexie que j'avais décrit en 1899 à la Société de Chirurgie sous le nom de néphropexie en hamac.

Il le connaissait très probablement pour l'avoir lu; car on lit le Bulletin de la Société de Chirurgie; ce travail était probablement resté dans son subconscient, et il a cru ensuite l'avoir inventé. Je n'ai pas voulu insister lors de cette réinvention. Mais il n'en est pas de même ici: j'ai cru bon de montrer que, s'il est possible de donner le nom de Bigelow à l'opération de la lithotritie en un seul temps, il serait injuste de ne pas montrer qu'un français, et non des moindres, a eu l'idée de le faire avant 1860 (puisque il dit, en publiant la note, qu'il applique sa méthode depuis plusieurs années), et a publié une note qui n'aurait pas dû passer inaperçue, puisqu'elle avait paru dans un journal important et émanait d'un chirurgien non moins important.

C'est là, malheureusement, une de ces nombreuses applications du procédé qui veut qu'en France on ne tienne pas compte de ce qui est fait par nos compatriotes, tandis qu'on s'empresse de publier ce qui se fait à l'étranger, et d'attribuer à l'étranger ce qui a été fait et archifait en France.

N'avons-nous pas tous connu le temps où étaient traités comme « gens de peu » ceux qui n'acceptaient pas sans discussion ce qui se faisait en Allemagne?

Et les moins ardents n'étaient pas ceux qui sont actuellement les plus ardents contre les confrères « d'au-delà du Rhin (d'au-delà les Vosges», comme on disait malheureusement alors).

Quoi qu'il en soit, je trouve l'occasion de rendre

justice à l'un des nôtres. Je la saisis et j'en suis heureux. Je voudrais trouver et je dois trouver beaucoup d'imitateurs.

*N. B.* — L'article du « *Montpellier médical* » qui résume la note présentée par M. Velpeau à l'Académie des Sciences montre bien l'importance de la méthode ; car il s'agit bien ici d'une méthode et non d'un procédé, et l'intérêt qu'on aurait dû y attacher ; elle montre aussi que cette méthode, dite plus tard de Bigelow, ne pouvait pas passer pour inédite. Toutefois je tiens à préciser que si aucun rapport n'a été fait à l'Académie des Sciences qui put faire connaître la méthode, l'article du *Montpellier Médical* était suffisant pour la faire connaître et pour établir, en plus de la mention du mémoire présenté à l'Académie des Sciences, les droits de priorité et d'invention indiscutables pour M. Courty, professeur à la Faculté de Médecine de Montpellier. Il est regrettable qu'au moment où il a été question pour les américains et pour les français de l'opération de Bigelow, un Montpelliérain n'ait pas exhumé cet article du *Montpellier Médical* pour établir les droits de M. Courty et montrer que dans cette question, comme dans beaucoup d'autres, la France est très souvent la première.

Puisse ce petit point d'histoire être assez connu pour servir d'exemple et pour nous et pour les étrangers !

En tout cas il serait juste et il est indispensable d'appeler la méthode de l'opération SYSTÉMATIQUE de la lithotritie en *un seul temps* : méthode ou, si on veut, OPÉRATION DE COURTY et, si on admet que Bigelow n'a pas connu la note de M. Courty, OPÉRATION DE COURTY-BIGELOW. De toutes façons, il faut que le nom de Courty soit inséparable de cette méthode opératoire.

Et j'espère que ceux qui écriront désormais sur ce sujet ne l'oublieront pas.

Courty est né en 1819 et est mort en 1886, c'est-à-

dire à l'âge de soixante-sept ans ; il n'avait que cinquante-neuf ans quand Bigelow a fait connaître sa méthode de litholapaxie, si l'on admet qu'il l'a fait connaître en 1878, ou cinquante-six ans si l'on dit qu'il l'a publiée en 1875.

Pourquoi n'a-t-il pas sinon protesté, du moins fait savoir qu'il pratiquait cette méthode depuis vingt ans, puisqu'il dit dans son mémoire à l'Académie des Sciences en 1863 qu'il l'emploie depuis douze ans ? Il avait quarante-quatre ans en 1863.

D'autre part, le Pr Jeanbrau, qui a fait faire des recherches dans le *Montpellier Médical*, m'écrit en m'envoyant cet article du *Montpellier Médical* : « J'ai recherché dans le périodique s'il y avait quelque chose en 1864 et 1865, je n'ai rien trouvé. »

« Je n'ai rien trouvé non plus sur la lithotritie dans le catalogue de la Bibliothèque où sont énumérées les œuvres de Courty. »

Et alors ?... Mystère. Qui l'éclaircira ?

Courty a fait un traité des « Maladies de l'utérus, des ovaires et des trompes, 1866 ». Dans les dernières années de sa vie, on le connaissait surtout comme gynécologue : il paraissait donc s'être désintéressé de ce qui touchait aux voies urinaires chez l'homme. L'Opération de Bigelow l'a, peut-être pour cette raison, laissé indifférent et c'est ce qui expliquerait (peut-être) que ni lui ni personne autour de lui n'ait rappelé ses travaux antérieurs sur « *le Broiement de la Pierre dans la vessie en une séance* » ce que nous appelons la lithotritie en un seul temps.

De tout ceci je conclus que l'opération dite de Bigelow doit s'appeler *opération ou méthode de lithotritie de Courty* ou tout au moins de COURTY-BIGELOW.

## DOCUMENTS

**Lettres de maîtrise de Claude Terrier,  
maître-chirurgien à Brie-Comte-Robert (1674).**

**Acte de cession de la maîtrise de feu  
Claude-Terrier (1679).**

Claude Terrier, maître-chirurgien, était né dans le Bourbnois, vers 1620. On ne sait à quelle époque, il vint exercer son art à Brie-Comte-Robert : son nom apparaît pour la première fois dans les archives, le 16 janvier 1651, sur son contrat de mariage avec Catherine Guillemin, veuve de François Jallery, aussi maître-chirurgien à Brie. L'acte fut dressé par Desloges, notaire royal à Brie-Comte-Robert.

En 1674, Claude Terrier fut nommé chirurgien-juré du Roi, à Brie. Voici ses lettres de maîtrise.

Extrait du Registre d'audience de la justice de Brie-Comte-Robert, le xviii<sup>e</sup> avril 1674.

Anthoine Daquin, comte de Jouy-en-Josas, seigneur des Loges, des Grand et Petit Saint-Marc, la Boulye, le Metz, Vaubertin, Montmoyen et autres lieux, conseiller ordinaire du Roy en son Conseil d'Etat, premier médecin de Sa Majesté, à tous ceux qui ces présentes liront salut.

Ayant plu au Roy par ses lettres patentes des 22 septembre 1646, dernier avril 1654, 17<sup>e</sup> aoust 1672, ratifiées au Grand Conseil les 30<sup>e</sup> avril 1674, 7 novembre 1654, 23<sup>e</sup> mois d'aoust de l'an 1672, données en notre faveur et de defunts messieurs Vauttier et Vallot, et confirmant les lettres patentes en forme d'Edict du Roy Henry le grand du mois de février 1606 et les déclarations données en conséquence par le feu Roy Louis XIII de glorieuse mémoire, en faveur de leur premier médecin, nous donner pouvoir de choisir et commettre un ou deux chirurgiens en chacune des villes et lieux de ce royaume, dès que bon nous semblera, de la qualité, suffisance, probité, capacité et expériences requises pour faire conjointement et concurremment et en l'absence l'un de l'autre à l'exclusion des autres chirurgiens tous les rapports et visitations des

corps morts, blessez, noyez, mutilez, prisonniers et exoümez et tous autres qui se font par autorité de justice, et sans qu'il puisse estre adjugé aucune provision, ni jugé aucun procès, sinon après que nos dict commis auront donné leurs rapports suivant les dits édits et déclarations, après avoir esté bien et deuement informé de bonne vie, mœurs, probité, capacité, expérience et religion catholique, apostolique et romaine de Claude Terrier, maistre-chirurgien audict Brie-Comte-Robert, suivant le pouvoir à nous donné par Sa Majesté, nous avons commis et commettons ledict Claude Terrier, pour faire tous les rapports des corps morts, blessez, mutilez, noyez, prisonniers, exoüemez et autres qui se font par autorité de justice dans la dicté ville de Brie-Comte-Robert, fauxbourgs et dépendances d'ycelle et jouir des honneurs, prérogatives, prééminences, droits, proffits et émoluemens y attribués, à ceux semblables dont jouissent et doivent jouir les chirurgiens du Chastelet de Paris, à la charge de bien et fidèlement vaquer aux dict rapports et visitations et d'en tenir bon et fidèle registre pour y avoir recours quand besoin sera, sous peine de révocation, nous réservant en outre la faculté de pouvoir révocquer cy-après la présente commission si ledict Terrier négligeoit d'en faire l'exercice et fonction, l'auroit quittée ou fait sa démission au corps et communauté des chirurgiens de la dicté ville, ou auroit ceddé les émoluemens des dict rapports ou partie d'ycelus sans que la dicté peine puisse estre réputée comminatoire et sans quoy nous n'aurions accordé la présente commission.

Fait et contresigné par notre secrétaire ordinaire et fait apposer le cachet de nos armes. Fait à Versailles, le Roy y estant, le 18<sup>e</sup> jour d'avril 1674 (1).

BLONDEL, DAQUIN.

Le 27 avril suivant, Claude Terrier demanda au bailli de Brie-Comte Robert l'enregistrement de ces lettres. Le procureur du Roi au siège ne s'opposant pas à cette formalité, le 18 mai 1674, la commission accordée à Claude Terrier par Daquin fut enregistrée au greffe du bailliage. Le maître-chirurgien, toutefois, ne remplit ses fonctions de chirurgien-juré du Roi qu'après que, le 15 juin, il eût prêté serment

(1) Archives départementales de Seine-et-Marne. Actes du bailliage de Brie-Comte-Robert (1674).

devant le procureur du Roi de bien et fidèlement s'acquitter de ladite commission.

La vie professionnelle de Claude Verrier fut peu active semble-t-il ; c'est du moins ce que l'on peut penser, étant donné le peu de documents qui nous sont parvenus sur ce sujet.

On a décrit naguère la demeure de Claude Terrier, ses meubles, ses instruments de chirurgie, sa boutique (1).

Le maître-chirurgien briard mourut, en laissant très peu de biens à sa femme, le 9 août 1679, dans sa soixantième année, et fut inhumé sous les petites voûtes de l'Eglise paroissiale Saint-Etienne, devant la chapelle des Apôtres.

Le 27 novembre suivant, par-devant Berthod, tabellion royal à Brie-Comte-Robert, sa veuve, par l'acte suivant, cédait la maîtrise du défunt à Jean Despezel, maître-chirurgien.

Fut présent en sa personne Genevieve Digues, veuve de feu Claude Terrier, vivant maître barbier et chirurgien, demeurant à Brie-Comte-Robert, laquelle tant en son nom que comme douairière et créantière dudit défunt a cédé et transporté, l'a promis garantir et faire jouir sinon des faicts du prince à Jean Despezelle, chirurgien audit Brie, à ce présent et acceptant, le privilège de maîtrise dudit défunt Terrier sur l'art et mestier de barbier et chirurgien audit Brie pour tenir boutique ouverte audit Brie ainsy et de mesme que ladite ced-dante pouvoit faire pendant sa vie, et pour cet effet luya aussy baillé à titre de loyer pour autant de tems qu'il jouira dudit privilège la boutique dudit défunt Terrier avec un petit bouge ou arrière-boutique au bout d'icelle, sansqu'il puisse rien prétendre au surplus de la maison en laquelle, ladite Digues est demeurante qu'elle s'est réservée, ny mesme à la montre et fermeture de ladite boutique qu'il sera tenu de rendre en bon estat lorsque ledit privilège aura cessé, et à la charge qu'il entretiendra ladite boutique en bon estat de menues réparations locatives, lequel acceptant aura le droit d'entrée et sortie en ladite boutique par la porte d'entrée de ladite maison de laquelle il pourra avoir une clef, laquelle sera fournie en entrant par ladite ced-dante ; pour de tout ce que dessus jouir par ledit acceptant pendant la vie de ladite ced-dante en tous fruits aux réserves susdites, ainsy et de mesme qu'elle eust pu faire. Le

(1) Cf. Dr R. GOULARD, Dans l'intimité d'un maître-chirurgien briard du XVII<sup>e</sup> siècle. (Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine, mai-juin 1928).

tout oultre et moyennant la somme de soixante livres de loyer, sçavoir pour ledit privilège vingt-cinq livres et trente-cinq livres pour ladite boutique et bouge, que ledit acceptant a promis payer à ladite ceddante ou au porteur par chacun an de trois mois en trois mois, par égale portion et par advance et commençant au premier jour de décembre prochain, dont les premiers trois mois d'advance escherront audit jour, et ainsy continuer pendant ladite jouissance. Ce fait pour l'utilité et service dudit Espezelle. Ladite Digues a vendu et livré à icelluy Espezelle acceptant tous les outils, instrumens, huilles, cirots et autres choses servant au mestier de barbier et chirurgiens contenus en l'inventaire qui a esté fait après le décess dudit Terrier, le vingt-huit septembre dernier et qui s'est trouvé monter à la somme de cent une livres dix sept sols six deniers, laquelle somme a esté présentement comptée et nombrée par ledit acceptant à ladite ceddante en louis d'or et autres monnaies ayant cours qu'elle a pris et receus en la présence dudit tabellion royal soubsigné et en la présence des tesmoins soubsignés, dont elle s'estime contante et a quitté et quitte ledit acceptant de tous autres.

A esté accordé que sy ledit acceptant decedde avant ladite ceddante, le présent bail à loyer demeurera résolu pour ce qui en restera à expirer et pourront ses héritiers disposer desdits outils et de tout ce qu'y se trouvera en ladite boutique à luy appartenant.

Car ainsy, sy comme promettans, obligeans et renonçans. Fait et passé en la maison de ladite ceddante par-devant le tabellion royal soubsigné, le vingt-septième novembre mil-six-cens-soixante-dix-neuf, avant midy, en présence de Pierre Chateau, clerc, et Pierre Desloges, marchand demeurant audit Brie, et tesmoins soubsignez. Fait, scellé et contrôlé (1).

|                     |          |              |
|---------------------|----------|--------------|
| DESLOGES.           | CHATEAU. | DIGUES.      |
| BERTHOD, tabellion. |          | J. DESPEZEL. |

La veuve de Claude Terrier, qui avait été mariée en premières noces avec Etienne Piloust, huissier royal à Brie, mourut, âgée de soixante-dix ans, et fut inhumée le 10 janvier 1681. Le 1<sup>er</sup> décembre 1680, elle avait, par-devant Berthod, signé son testament où se trouvaient les deux clauses suivantes :

(1) Archives notariales de M<sup>e</sup> Roger LIÉBARD, notaire à Coubert, près Brie. (Minutier de Berthod, tabellion royal à Brie).

Veut et ordonne qu'il soit dit et célébré un annuel d'une messe basse de requiem par chacun jour pendant l'an de son deceds en l'Eglise Saint-Etienne de Brye à commencer du jour de son deceds, et qu'il soit dit le psaume De profundis et l'oraison accoustumée sur sa fosse à la fin de chacune, pour le repos de son âme et desdits deffunts maris et enfans trespasséz ;

Donne et lègue à ladite Eglise la somme de dix livres de rente pour en jouir du jour de son deceds à la charge par ladite Eglise et par les Marguilliers d'icelle de faire dire et célébrer à perpétuité pour le repos de l'âme de la testatrice, de ses dits maris et enfans décédéz une messe basse chacun mois qui fera douze messes par an à pareil jour de son deceds et le De profundis et l'oraison sur sa fosse à la fin de chacune (1).

Ainsi se trouva honorée la mémoire de Claude Terrier, maître-chirurgien à Brie, décédé sans enfant, quoique ayant été marié deux fois.

Communiqué par le Dr R. GOULARD,  
(de Brie-Comte-Robert).

(1) Archives notariales de M<sup>e</sup> Liébard, à Couvert.

## BIBLIOGRAPHIE

CH. LENORMANT. — *La chirurgie française au XVIII<sup>e</sup> siècle, à propos du deuxième centenaire de l'Académie royale de chirurgie*, Progrès médical, 17 novembre 1931, supplément illustré n° 11, p. 81-87.

L'auteur rappelle le rôle des premiers chirurgiens du Roi, Mareschal, La Peyronie, La Martinière, dans la réorganisation des études chirurgicales ; le relèvement intellectuel, scientifique et social de la corporation de Saint-Côme ; la création de l'Académie royale de chirurgie par lettres patentes du 2 juillet 1748. Cette institution, qui jeta sur la chirurgie française le plus vif éclat, compta, parmi ses directeurs l'illustre J.-L. Petit. Mais la cheville ouvrière, c'était le secrétaire perpétuel. Ce poste fut occupé par Morand, Quesnay et Louis, dont Sue prit la succession par intérim. L'Académie royale de chirurgie, malgré ses 62 ans de gloire, fut supprimée par le décret de la Convention du 10 août 1793, rendu sur le rapport de l'ineffable abbé Grégoire, et tint sa dernière séance le 22 août 1793.

M. GILLE. — *Les secours aux noyés au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Revue pratique de biologie appliquée, de Carrion, 25<sup>e</sup> année, n° 1, janvier 1932, p. 11.

La mort par submersion était jadis attribuée : 1<sup>o</sup> à l'ingestion d'une grande quantité d'eau, qu'on s'acharnait à évacuer soit en suspendant le noyé la tête en bas, soit en le roulant dans un tonneau, comme en Suède, mais à la condition expresse qu'aucun parent ne fût présent à cette opération rotative, sans quoi le patient perdait infailliblement la vie ! 2<sup>o</sup> A l'inhalation d'eau, qu'on aspirait avec la bouche, ou au moyen de quelque seringue aspiratoire (Desgranges, 1786), soufflet (Colleman), etc ; 3<sup>o</sup> Au refroidissement, à quoi l'on remédiait par des bains d'eau, de cendres ou de sable chauds ; 4<sup>o</sup> A l'arrêt de la respiration, à quoi l'on pourvoyait par des insufflations d'air qu'Hufeland voulait déphlogistique ; et la respiration artificielle par compression costale intermittente ; 5<sup>o</sup> A la perte du sentiment, qu'on tâchait de rappeler par inhalation de sel ammoniac, poudres sternutoires, frictions, flagellations,

sonneries de trompettes (!) Coups de pistolet (!!) L'instruction de Berne préconisait en outre les clystères salés et poivrés, ou nicotiniques. et Réaumur conseilla les insufflations rectales de fumée de tabac, pour lesquelles on inventa une machine fumigatoire. Pia, échevin de Paris, en pourvut les postes de secours échelonnés le long de la Seine. Ces méthodes purent avoir quelque succès, non sur le noyé asphyxié, qui est bleu, et réchappe rarement ; mais sur le noyé syncopé, blanc, plus facile à ressusciter.

E. WICKERSHEIMER. — *La descente de matrice d'une bourgeoise de Paris et le monstre bicéphale d'Aubervilliers, deux observations du XV<sup>e</sup> siècle*, Progrès médical, 17 novembre 1931, n° 47, p. 2099.

Documents tirés du manuscrit français 2043 de la Bibl. nationale, rédigé par un médecin ou chirurgien anonyme qui exerça à Paris, Rouen et Amiens. Le premier (f° 91-92) relate la mésaventure d'une bourgeoise chez laquelle un cauchemar provoqua un prolapsus utérin avec métorrhagie. Le médecin convoqué fit poser une ventouse sur le ventre de la patiente, et réduire le prolapsus par une matrone. Le second (f° 96 v°) concerne un monstre bicéphale, né à Aubervilliers et dont deux autres relations, celle du *Journal d'un bourgeois de Paris*, et la notice de Cl. de Fauquembergue dans les *Registres du Parlement de Paris* permettent de rapporter la date à l'année 1429.

H. LECLERC. — *Les vertus thérapeutiques du Pouliot, Mentha pulegium L.*, Journal de méd. et de chir. pratiques, t. CII, 10 décembre 1931, art. 30.140, p. 871-877.

Nommé par les Grecs  $\beta\lambda\gamma\omega\omega$ , parce qu'elle provoquait le blement des ovins et caprins ; par les Latins *pulegium*, parce qu'elle attire à elle les puces au grand soulagement des porteurs, la menthe pouliot a mérité les éloges de Dioscoride, Pline et Galien qui lui attribuent moult vertus. L'Ecole de Salerne dit que prise dans le vin, elle est cholagogue et antigoutteuse ; Platearius, en son *Circù instans*, la déclare propre à « dessécher les humeurs de la luette et des gencives », et Baptiste Platine de Crémone la loue de « récréer les esprits travaillez et laissez ». A tout cela, les adeptes de la médecine des signatures découvrirent de bonnes raisons. Si elle « guérisait la goutte c'était parce que ses feuilles avaient la forme d'une oreille de belette, animal dont le sang, comme nul n'en ignore, est le plus sûr remède à cette maladie : il était non

moins évident que sa fleur, étant pourpre, constituait l'antidote tout désigné de la bile et que, si elle s'épanouissait en été, c'était pour combattre les morsures des chiens enragés si fréquentes en cette saison ».

Un poète anglais, Abraham Cowley (*Sex libri plantarum*, 1678) la conseille, en vers latins, aux chlorotiques. Robert Boyle (*Medical experiments*, 1692), signale son utilité dans les toux spasmodiques. Plus tard, Boerhaave la préconise comme apéritive, anti-hystérique et balsamique. D'ailleurs, son essence renferme une cétone, la pulégone, associée à du pipéritone (Bechmann, V. Morain), si bien que H. Leclerc en a prescrit avec succès l'infusion aux coquelucheux.

R. DEBRÉ, MAHOUDEAU. — *Gaston Bosc, son œuvre. La mort de Bosc*, Gazette médicale du Centre, n° 24, 15 décembre 1931, supplément.

L'âme ardente d'un croyant, un cœur pitoyable à toutes les misères, une intellectualité marquée du pur esprit classique, Bosc voilait tout cela sous un masque d'humour, de scepticisme, d'amère ironie, accentués par la dure volonté de mener, vaille que vaille, un corps chancelant, et d'imposer à une santé débile, les ordres d'une inlassable énergie. Il en est mort avant l'heure, le 17 mai 1931. Interne des hôpitaux de Paris (17 janvier 1901), il essaye d'abord de préparer les concours et, pour rester plus près de la capitale, accepte une place à l'hôpital d'enfants de la Roche-Guyon. En réalité, il y risque l'oubli de maîtres qui détiennent les places et dispensent les faveurs. Mauvais calcul. Lapeyre, de Tours, l'arrache de son trou, ramène en Touraine ce tourangeau, et le voilà lancé. Mais au prix de quel labeur! Levé à 5 heures, il travaille, écrit. A 7 heures, consultation à la gare, pour les cheminots du P. O. A 9 heures, l'hôpital de Tours, la visite, l'enseignement, des leçons imagées, semées de traits cocasses, et qui portent; à 11 heures et demie, la Maison de santé Saint-Gatien; à midi et demi, sa consultation; de repas, point. A six heures, il monte en auto, avale en hâte le contenu d'une gamelle, cachée sous la banquette, s'allonge sous des couvertures, en comptant les kilomètres (c'est ce qu'il appelle sa cure de chaise-longue), et rayonne vers tous les points de la région où on le mande comme consultant. Il rentre à minuit, et, le lendemain, recommence. Il trouve encore le temps de rédiger la *Gazette médicale du Centre*, d'y mener, d'une plume acérée, le bon combat contre tout ce qui menace la dignité, l'existence même de la profession médicale : l'Etatisme, le rabaissement de la culture

générale au profit des primaires, la démoralisation qui s'ensuit, l'invasion des métèques. Il dénonce les inconséquences, les inconscientes cruautés de l'assistance bureaucratique, qui a substitué aux élans de la charité la paperasserie des ronds-de-cuir. Vaincu, finalement, par le surmenage, il se va terrer dans son village natal, à Montoire, et meurt après une agonie de six mois.

H. P. J. RENAUD, *La transmission des sciences par les Arabes au moyen âge occidental*, Bulletin de l'Institut d'hygiène du Maroc, IV, octobre-décembre 1931, p. 5-16.

Par quelle voie la médecine arabe parvint-elle à l'Occident? Ce ne fut point, évidemment, par les invasions du VIII<sup>e</sup> siècle; et d'autant que l'installation en Espagne des premiers médecins venus d'Orient ne date guère que de la deuxième moitié du IX<sup>e</sup> siècle. A cette époque, il est vrai, les califes de Bagdad font traduire en arabe par les chrétiens nestoriens les œuvres médicales antiques; mais cette littérature demeure encore confinée en Arabie. C'est, au plus tôt, au XII<sup>e</sup> siècle, que les traîquants Sarrasins qui viennent commercer à Montpellier y peuvent importer, avec leurs drogues, quelques notions de médecine orientale, et telle est l'opinion — d'ailleurs hypothétique — de Paul Delmas. Que les Montpelliérains aient recouru d'aventure aux guérisseurs judéo-arabes, la chose n'est pas impossible. Mais quant à la médecine universitaire, médecine de clercs, c'est d'après Wickersheimer, de l'Italie, par Salerne, qu'elle reçut sous le couvert des traducteurs arabes, l'appoint de la médecine grecque classique. Encore Salerne n'était-elle qu'une dernière étape de cette transmission. A la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, le monde islamique s'était morcelé. Le calife abbasside de Bagdad ne tenait plus que l'Afrique romaine, l'Ifriqiya, confiée d'ailleurs en sous-ordre à Ibrahim ben Aghlab. Les Aghlabides ne tardèrent pas à se rendre indépendants, conquirent la Sicile, et appellèrent auprès d'eux des médecins juifs orientaux. Ainsi se rendit auprès de Ziyadat Allah III, à Kai-rouan, Ishak ben Sulayman, auteur d'un *Traité des urines* qui fit fortune pendant tout le moyen Âge. Son disciple, Ibn Al Jazzâr, composa le *Zad al-musâfir* qui, sous le titre de *Viaticum*, fut également l'un des oracles de la médecine médiévale.

Cependant, les Aghlabides étaient supplantés en Afrique par les Fatimides, que soutenaient les Chiites; et ces derniers perdaient, au XI<sup>e</sup> siècle, la Sicile, devenue la proie des Normands. Or, le royaume que s'étaient taillé les aventuriers de Robert Guiscard possédait déjà deux foyers scientifiques : l'un

laïque, à Salerne, où fleurissait une école médicale ; l'autre conventuel, au monastère du Mont-Cassin. C'est là qu'un homme dont l'existence est encore mal connue, Constantin l'Africain, importa la science arabe : d'abord à Salerne, où, secrétaire du duc Robert Guiscard, il fit œuvre didactique ; ensuite au Mont-Cassin où il finit par prendre le floc de bénédiction. Enseignant doublé d'un commentateur, d'un traducteur, voire d'un plagiaire, il donna au monde occidental, comme de son cru, le *Pantegni*, qui n'est autre que le livre *Al Malaki* du médecin persan Ali ben al Abbas ; et le *Viatricum*, qui, nous l'avons dit plus haut, est l'œuvre d'Ibn al Jassar. C'est encore Constantin qui introduisit en Europe le commentaire de Galien sur les *Aphorismes d'Hippocrate*, traduit du grec en arabe au IX<sup>e</sup> siècle, à Bagdad, par l'École de Hunayn.

De Salerne à Montpellier, la transmission scientifique devient dès lors indéniable : dès 1088, il y a à Montpellier un groupe de médecins venus de Salerne, et auxquels succèdent d'autres maîtres formés eux aussi dans la Péninsule : ce sont Rinaldo ; Bernard le Provincial ; Jean de Saint-Paul qui traite des Simples d'après Constantin ; Gilles de Corbeil, dont le livre des *Urines* ne fait que démarquer Ishak ben Sulayman, et qui, plus tard brouillé avec Montpellier, gagnera Paris et deviendra médecin de Philippe-Auguste.

A Oxford, les traditions arabo-salernitaines sont importées par Jean de Saint-Gilles.

En Italie, elles se maintiennent dans l'entourage des empereurs d'Allemagne à la cour de Palerme, et, après eux, sous les princes de la maison d'Anjou. L'apport intellectuel de la science arabe se manifeste d'ailleurs en d'autres domaines par l'introduction des chiffres arabes et de l'algèbre.

Enfin, si l'Espagne s'est détachée en 755 du bloc islamique, elle renoue plus tard ses liens avec la civilisation arabe : à Tolède, reconquise en 1080 par Alphonse VI, une pléiade de traducteurs chrétiens livrent à l'Occident les textes antiques, à la vérité, déformés et démarqué par les Arabes. En attendant que la Renaissance nous les restitue en leur splendeur et intégrité premières, ils n'en ont pas moins constitué le fonds où puisera toute la science médiévale, avec Roger Bacon, Albert le Grand et Vincent de Beauvais.

D<sup>r</sup> Paul DELAUNAY.

Le Secrétaire Général, Gérant :

Marcel FOSSYEUX.



## CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

*Séance du 15 Octobre 1932.*

Présidence de M. le Dr LE GENDRE.

*Etaient présents :* M<sup>me</sup> Bessmertny et Metzger, MM. Barbillion, Basmadjian, Delaunay, Bénard, Brodier, Didsbury, Dorveaux, Fosseyeux, Ch. Grimbert, Hahn, d'Irsay, Laignel-Lavastine, Lebègue, Mauclaire, Menetrier, A. Miéli, Neveu, Pouchet, Semelaigne, Torkomian, Vinchon.

*Excusés :* Barbé.

*Décès :*

M. le Président fait part de la mort de trois sociétaires, M. A. Poussier, pharmacien honoraire des hôpitaux de Rouen, né en 1855, décédé le 24 juillet, élève du père de Flaubert à l'Hôtel-Dieu de cette ville, érudit très sûr qui s'était consacré dans les revues locales à l'histoire de sa spécialité (voir bibliographie de ses articles, in *Rev. Hist. de la Pharmacie*, sept. 1932) ; M. le Dr Guermonprez, professeur honoraire à la Faculté libre de médecine de Lille, membre de la Société de chirurgie de Paris, âgé de plus de 80 ans, enfin M. le Dr M. Trenel, auquel il consacre un article nécrologique que l'on trouvera d'autre part. Cette communication est accueillie par des regrets unanimes.

*Candidats présentés :*

MM. les Drs Maurice Faure, Lamalou (Hérault), et hiver, 24, rue Verdi (Nice), par MM. Laignel-Lavastine et Le Gendre.

Dr Yasmadjian, 35, rue de Plaisance, XIV<sup>e</sup>, par M. Didsbury et Torkomian.

*Congrès international de Bucarest (sept. 1932).*

M. le Pr<sup>r</sup> Laignel-Lavastine fait un compte-rendu succinct du Congrès de Bucarest, qui a remporté le plus vif succès ; il s'attache particulièrement à la relation des réceptions officielles et des excursions magnifiques organisées par le Dr Gomoiu ; quant à l'exposé des travaux, il fera l'objet d'une notice détaillée qui

paraîtra *in extenso* dans le Bulletin. Le prochain Congrès international aura lieu à Madrid en 1935. D'autre part le Congrès quinquennal des Sciences historiques, qui se tiendra à Varsovie en 1933, comprendra une sous-section d'histoire de la médecine rattachée à la section d'histoire des Sciences, ainsi qu'aux Congrès de Bruxelles et d'Oslo.

*Présentation d'ouvrages :*

M. le Dr Semelaigne offre le t. II de son grand travail sur les *Pionniers de la psychiatrie française avant et après Pinel*, dont plusieurs furent ses contemporains, et dont l'œuvre lui est familière. M. le Dr Brodier reçut deux brochures, l'une sur le scepticisme du Dr Faust à propos du centenaire de Gœthe, l'autre de M. le Dr Lacassagne, sur l'hôpital des Chazaux, parue dans la revue le *Crocodile*; enfin M. le Pr Laignel-Lavastine fait du *livre d'airain* de M. le Dr Dartigues, un compte-rendu que l'on trouvera à la Bibliographie.

*Dons :*

Le Dr Georges Hervé fait don à la Société, pour son Musée et ses Collections, des documents et objets suivants :

1<sup>e</sup> *Moulage*, par Félix Flaudinette, de l'Encéphale de Paul Broca.

2<sup>e</sup> *Médailles :*

1. Médaille offerte par la Ville de Paris au Dr J. A. Kaempfen, pour son dévouement pendant l'épidémie de choléra de 1832;

2. Médaille de Chevreul, par Roty;

3. Jules Ferry, par Chaplain;

4. Médaille commémorative de l'expédition du *Talisman*, dirigée par Alphonse Milne-Edwards, 1883, par Daniel Dupuis.

5. Henri Milne-Edwards, médaille commémorative pour l'achèvement de sa grande Anatomie comparée, par Alphée Duhois.

6. Académie nationale de Belgique;

7. Professeur Pozzi, par Chaplain;

8. Professeur Alfred Giard, plaquette, par Paul Richer;

9. Professeur P. Menetrier, plaquette, par Prudhomme;

10. Docteur Joseph Récamier, par Thénot.

3<sup>e</sup> *Photographies :*

1. Docteur Gérard Balbiani, professeur d'embryologie au Collège de France;

2. Mathias Duval, professeur d'histologie à la Faculté de médecine, 2 portraits; son tombeau.

3. Docteur Henri Thulié, 2 portraits ,
4. Docteur Laborde, de l'Académie de Médecine ;
5. Professeur Carl Vogt, de Genève, 3 portraits ;
6. Professeur Pozzi ;
7. Professeur Hamy, son monument à Boulogne-sur-Mer ;
8. Maison natale de Cabanis ;
9. Professeur Th.-H. Huxley ;
10. Docteur Paul Topinard, professeur à l'Ecole d'anthropologie ;
11. Monument d'A. de Quatrefages à Valleraugue ;
12. Portrait de Paracelse ;
13. Leçon d'anatomie de Rembrandt.

*Communications :*

M<sup>me</sup> Foucart fait une conférence avec projections sur la *médecine égyptienne*, qui obtient, en raison de l'érudition et du talent de son auteur, un magnifique succès ; il ne saurait être question de résumer ce travail qui est une mise au point de nos connaissances actuelles sur la question, et qui paraîtra dans le Bulletin.

---

## NÉCROLOGIE

### LE D<sup>r</sup> TRÉNEL (1866-1932)

---

Depuis notre dernière réunion la Société a subi une perte affligeante par la mort de notre très distingué et très sympathique collègue, le D<sup>r</sup> Trénel, médecin honoraire de l'asile clinique.

C'était un des membres non seulement les plus assidus, mais les plus laborieux. Il avait été élu cette année membre du Conseil.

Vous n'avez pas oublié ses communications si intéressantes. Trénel s'était le plus souvent attaché à des sujets tirés de l'histoire générale, éclairée par la médecine : *Une page du procès de la Maréchale d'Ancre*, où apparaît le médecin Montalte et où fut discutée *une imputation de Judaïsme basée sur la cérémonie de l'oblation du Coq*. La curieuse affaire médico-légale soulevée au temps de la Fronde par le *prétendu attentat contre le Conseiller au Châtelet Guy Joly et sa feinte blessure*, simulation démontrée par l'analyse minutieuse des récits des témoins. Dans cette discussion notre collègue s'affirmait à la fois un juge d'ins-

truction et un médecin légiste perspicace. Mais nous le voyons utiliser ses connaissances d'aliéniste dans son *Étude sur les portraits de fous et de demi-fous* tirés des mémoires et historiettes de Tallemand des Réaux.

Dans une de ses dernières contributions il nous a révélé la macabre aventure de *Bichat arrêté comme voleur de cadavres*, compromettant par son zèle pour la science la dignité sociale de la Faculté.

Notre collègue avait, à l'occasion d'un Congrès international de Moscou, visité le Turkestan et rapporté à notre intention de curieux *Instruments en forme de Phallus, usités par les fumeurs du pays*.

Mais je ne saurais passer sous silence ce que fut Trénel comme homme et comme médecin.

Né en 1866, il avait été attiré vers la psychiatrie.

En 1895, il entrait dans le cadre général des médecins aliénistes, en 1904 dans celui des asiles de la Seine et chef de service à l'Asile Clinique Sainte-Anne, il passait à la première classe en 1919.

Sa conduite pendant la guerre avait été très brillante, en France d'abord, puis à l'Armée d'Orient ; il avait reçu la croix de Chevalier de la Légion d'honneur.

Je tiens ces détails de notre collègue le Dr André Barbé, aliéniste des hôpitaux de Paris, qui proclame que Trénel était très estimé de tous pour son affabilité, sa droiture et son désintéressement, sa bienveillance à l'égard de son entourage, son impartialité comme juge dans les Concours. Ici nous avons hautement apprécié sa courtoisie, sa bonne humeur et son esprit.

Mais saviez-vous qu'il avait donné l'an dernier une preuve publique de son courage ? Il avait réussi, au péril de sa vie, à arrêter un aliéné dangereux à la porte de l'Asile Sainte-Anne, au moment où ce malade, porteur d'une arme, allait tuer quelqu'un.

A cette occasion Trénel fut proposé pour la rosette d'officier.

Ce bref résumé d'une carrière si bien remplie, vous permet d'apprécier l'étendue de la perte que notre Société vient de faire et fixera dans nos Bulletins, pour les lecteurs qui ne l'ont pas connu, la mémoire de Trénel comme celle d'un érudit, d'un lettré, d'un médecin ayant autant de cœur que d'esprit !

P. LE GENDRE.

## DANTON CYCLOTHYMIQUE

Par M. LAIGNEL-LAVASTINE et Paul BARRÉ.

L'un de nous a mis en exergue d'un travail antérieur (1) cette phrase d'Augustin Cochin (2): « Les actes de la Révolution sont des pierres de scandales, que les uns voilent en fils respectueux, que les autres exposent en juges sévères, mais que personne ne songe à examiner en curieux. » Continuant des recherches commencées (3) nous avons songé à faire cet examen en médecins.

Les grands hommes de l'Histoire sont souvent jugés de façons bien différentes. Alors qu'un d'eux à de fervents admirateurs qui s'appuient sur de sérieux arguments, d'autres le méprisent pour des raisons non moins motivées.

Parmi les nombreuses explications qu'on pourrait donner de cette inégalité de traitement, on peut admettre que précisément, ces hommes-là présentent dans leur psychisme quelque chose d'anormal, d'extraordinaire, qui déroute les observateurs seulement au fait de la psychologie normale.

Dans les périodes agitées les réactions de l'individu sont d'autant plus marquées que le personnage est lui-même plus marquant. C'est chez lui qu'on peut voir, avec le maximum de netteté, les différentes dominantes qui font les individualités. Et c'est dans ces temps que le psychologue et le psychiatre peuvent le mieux examiner, suivre et apprécier les individus et leurs réactions.

(1) Paul BARRÉ. — *Essai psycho-pathologique, sur Danton.* Thèse, Paris, 1931, 104 p.

(2) Augustin COCHIN. — *La crise de l'histoire révolutionnaire.* p. 98.

(3) LAIGNEL-LAVASTINE et Jean VINCHON.

Mais on connaît la difficulté du diagnostic chez le vivant. Aussi devons-nous être modestes autant que prudents lorsqu'il s'agit d'un disparu. Si le vivant est réticent dans ses paroles, confus dans ses pensées, trop abondant sur certains détails, discret ou dissimulé sur d'autres, mais accessible souvent à l'observation continue, en revanche, dans l'histoire, nous n'avons comme repère que les accidents les plus marquants. Ce sont les sommets qui émergent du massif. Encore sont-ils bien souvent embrumés.

Les récits, souvenirs, mémoires sont trop souvent des interprétations personnelles, et en cela, semblables aux récits romancés de bien des malades. Et chez ceux qui ont laissé ces mémoires, même « lorsque ce témoin est un homme honorable, attentif et intelligent » [Taine], doit-on toujours chercher la raison qui les a poussés à écrire. Ici encore rappelons-nous l'intérêt ou la passion qu'on devine ou qui transpire quelquefois dans les paroles des parents, amis ou voisins qui accompagnent certains consultants.

Les historiens, qui ont spécialement étudié la vie de Danton, et ceux qui, au cours de leurs travaux sur la Révolution, se sont arrêtés aux grandes figures de l'époque, s'étonnent tous des inexplicables alternatives d'ardeur et d'insouciance qui jalonnent cette existence.

Récemment *M. Madelin* disait : « Avide d'action, encore que de nature paresseuse, il se surexcitera devant les périls, et s'il est victorieux, semblera se détacher de sa propre victoire. Il sera, suivant le cas, sensible ou atroce. Et quand il semblera tout puissant, s'affaîssera soudain « saoul des hommes ». Enfin au moment de la mort des Girondins : Il semblait en pleine neurasthénie ».

*M. Mathiez* écrit : « Il y a deux Danton... Celui de la légende, le patriote ardent et cocardier qui rêve d'achever l'œuvre séculaire de la monarchie défunte... mais il y a un-autre Danton, le vrai Danton, un politicien retors et sceptique qui désespère promptement du succès de la Révolution ».

*Albert Sorel* écrivait «... Et tous ces contrastes se succèdent spontanément par accès, par sursauts. La raison et la politique procèdent en lui comme, chez d'autres, l'instinct et la passion.

On le verra tout d'un coup broncher dans les incertitudes, s'arrêter, se dérober au moment où il faudrait donner en plein, cédant à un irrésistible besoin de détente, d'oubli, de repos, de bonheur. »

Enfin pour *Taine* : «.... Ses goûts larges, ses besoins alternatifs de fougue et d'indolence, ses appétits de jouissance et de domination, ses rudes et violents instincts d'expansion, d'initiative et d'action... Par tempérament et par caractère, il est un barbare. ».

Etant donné ces opinions en apparence concordantes, il nous a semblé intéressant de préciser et comparer ces accès, voir s'il y avait un lien entre eux, examiner leurs répétitions dans le temps et l'espace, leur intensité, leurs causes.

C'est alors que nous avons remarqué que ces accès survenaient sans cause, n'étaient précédés ni accompagnés d'aucune affection organique appréciable, que rien ne les faisait prévoir, que la fatigue ne les conditionnait pas seulement, mais qu'un rythme semblait les entretenir et les renouveler, et qu'à un accès d'hyperactivité semblait les entretenir et les renouveler, et qu'à un accès d'hypérvactivité succédait un accès de dépression, précurseur lui-même d'un autre accès d'expansion psychique — en résumé que sa vie se présentait sous forme d'oscillations continues et en sens contraire.

Précisons que notre étude ne porte que sur une partie de la vie de Danton, de juillet 1789 au 16 germinal de l'an II, époque de beaucoup la mieux connue, où les actes se succèdent à dates suffisamment rapprochées pour être étudiés dans leur suite et leur ensemble.

En cinq années nous avons pu distinguer *huit périodes*. Elles ne sont pas égales, ni dans le temps ni dans l'espace.

Ce qui caractérise les *périodes d'expansion*, c'est d'abord la flamme, l'élan, l'ardeur, les exagérations dans ce qu'entreprend Danton. S'il travaille, il fait également travailler, conseille, guide ; — il s'attaque à tout, il est partout et pour tout, stimulant, créant, organisant, améliorant. Il forge, crée de toutes pièces, mais en utilisant toujours les enseignements de l'expérience. Il est alors capable de persévérance, et utilise au maximum sa connaissance des individus. C'est maintenant qu'il est le plus adroit, car s'il est ardent, il n'est pas vraiment audacieux et c'est dans ces périodes que ses dons de prudence jouent le plus, malgré l'apparence.

Son réalisme, son opportunisme s'appuient sur ce qu'il connaît des hommes, des foules, des assemblées, des hommes de loi. S'il est flatteur c'est par nécessité. Parlant de *Dumouriez* il s'écrie : « Je flattais son ambition. J'ai fait son éloge dans un moment où il pouvait tout perdre... »

Il est heureux, profite de sa popularité, s'en sert pour avancer, pour monter plus haut. Il est plein d'optimisme, cette vertu de l'action, dont le rôle est si nécessaire pour l'exécution.

Il sent aussi d'avantage le malheur de la Patrie, la triste condition de certains le touche beaucoup, et dans ces périodes, il en est stimulé pour entreprendre, presser et activer.

Si ses passions et ses instincts paraissent déchaînés, nous pensons que c'est surtout en apparence, car souvent nous distinguons le but derrière ces manifestations. S'il est violent, grossier, audacieux, presque toujours il y a nécessité ; c'est le moyen qu'il juge le plus opportun et le mieux dans son tempérament pour obtenir ce qu'il veut.

Il se montre bon, charitable, regrette les excès commis, essaie d'atténuer ceux qu'il ne peut éviter ou reconnaît comme nécessaires. Ainsi pour les massacres de Septembre.

Enfin c'est seulement dans ces périodes qu'il est capable de volonté, qu'il se montre vraiment homme d'Etat.

En dépit des apparences il est prudent, réaliste, homme d'ordre, d'expérience, sachant concilier les principes révolutionnaires et les circonstances, conscient pleinement de l'esprit national, de ses responsabilités, et des possibilités.

Vaincre d'abord, rétablir l'ordre, et donner enfin une constitution.

C'est alors le grand patriote, l'homme providentiel.

«... Tel est le caractère français qu'il lui faut des dangers pour déployer toute son énergie... »

... Cette même violence qui entretient le feu de son génie...

... Vos discussions sont nuisibles au succès de la Liberté. Vos discussions sont misérables...

... Battons l'ennemi, et ensuite, nous disputerons...

... Profitons des fautes de nos prédécesseurs, organisons, non pas bien, cela est impossible. Je ne propose que des moyens d'amélioration ; renvoyons au temps qui perfectionne tout... »

Bien différent est *l'autre Danton*, celui des périodes dépressives.

On n'observe pas de périodes de repos, de disparition complète, car il faut se rappeler l'époque et la situation de l'individu. Ce sont seulement des périodes de ralenti d'intensité variable.

Sans motifs valables, Danton s'éloigne ou abandonne la politique. Il se contente de postes peu importants, non en rapport avec ce qu'il peut légitimement espérer. Il tolère certains contrôles, admet des restrictions dans ses pouvoirs. Ou bien il laisse aller ses affaires pendant que ses ennemis s'agitent. Il ne revient pas préparer son élection, alors qu'il est candidat. Il est absent les jours précédent immédiatement le 10 août, qu'il reconnaît pourtant avoir préparé. Il est en proie à une torpeur extrême dans de telles circonstances, à la veille d'être ministre ! S'il est *président des Jacobins*, il ne vient pas dans ce milieu où il ne faut pas se laisser oublier.

Où le trouve-t-on alors ? A son foyer, à *Arcis* ; il s'occupe de jardinage, d'arrondir son domaine.

Il se retire, s'isole, « saoul des hommes ». Il rumine deux ou trois pensées, telles que la fin des Girondins, la détresse de la Reine, mais il ne peut rien tenter.

Et pourtant ce seraient de prochaines élections, l'agitation des ennemis, les amis en danger, enfin la terrible menace qui s'approche de lui.

Quand il est présent, il répond mal aux attaques, agit à contre-sens, se laisse évincer du Comité, défend peu ou mal ses amis, ses appuis. Il a perdu son flair de praticien.

Il ne peut même pas profiter des derniers atouts : *Tallien*, président de la Convention, *Legendre* président des Jacobins.

S'il est audacieux c'est à contre-temps.

La caractéristique de ces périodes semble être la maladresse.

Maladresse dans les préparatifs, maladresse dans les attaques, comme le 22 Septembre 93 contre *Roland* et *Mme Roland*, maladresse dans ses excuses des massacres de Septembre.

Il insiste inutilement, s'obstine, perd la partie.

Maladresse dans son avidité de jouissance, dans son amour imprudent de l'argent. C'est dans les moments, où les accusations se précisent, qu'il s'installe plus luxueusement, qu'il achète des biens à Arcis. Enfin ce sont les pillages de Belgique.

Il a perdu tout contrôle de soi-même. Durant des accès de colère terribles, il se montre grossier, cynique, brutal. Ces accès durent peu et le laissent profondément abattu.

Sa prudence même le conseille quelquefois mal ; tout est désordonné, déréglé.

Ses dons sont étouffés ; il perd sa souplesse, sa ruse, son astuce, son sens politique. Il n'a plus confiance. L'homme d'Etat, le sauveur de la Patrie en danger a disparu.

S'il a pu conserver quelques automatismes, s'il reparait, ce n'est qu'une illusion, ou pendant un éclair, car il lui manque maintenant la chaleur, la

flamme naturelle, qui conquièrent à coup sûr les foules, les assemblées.

Remarquons enfin que ses qualités l'abandonnent, en même temps que son énergie disparaît. Il perd le contrôle de lui-même, et, s'il agit, c'est d'une manière désordonnée, maladroite.

Enfin il est une accusation que l'on retrouve souvent chez ses contemporains comme chez des historiens. Nous pensons que c'est le développement et la régression de ses qualités et de ses défauts, évoluant au rythme de son tempérament qui l'ont souvent fait considérer comme un hypocrite. Aussi nous pouvons le croire, lorsqu'il s'écrie :

«... Ai-je une face hypocrite ?  
... Je ne sais pas dissimuler ma pensée. »

---

UNE PROPOSITION DE LARREY  
D'EMBAUMER LES PAIRS DE FRANCE

Par M. TRÉNEL

---

Nous ne possédons malheureusement pas le texte de cette proposition qui ne devait pas manquer de pittoresque et qui est une preuve de l'ingénuité « du plus honnête homme » qu'ait connu Napoléon.

Mais nous en avons la trace dans les manuscrits de Larrey par une délicieuse lettre du grand référendaire de la cour des Pairs de celui que Talleyrand appelait « ce vieux chat de Semonville » (Fonds Français. Nouvelles acquisitions, 5882, fol. 451) :

Paris, 30 septembre 1830.

J'ai reçu, Monsieur le baron, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et tout en appréciant à sa juste valeur cette proposition, j'éprouve quelque embarras de la transmettre à mes collègues. Je crains qu'ils ne soient plus affectés de l'avenir peut-être prochain que vous leur présenterez, que du triste honneur de procurer à leurs dépouilles mortelles cette conservation moins imparfaite. Vous avez rendu à la science, Monsieur le baron, autant de services qu'à l'humanité souffrante ; vous serez comblé des bénédictions de celle-ci et des éloges de tous les hommes éclairés. Néanmoins, mes collègues pourraient prendre pour une épigramme ou pour un des jeux assez habituels de mon esprit la communication que je leur ferais. La célébrité de votre nom et la loyauté de votre caractère me sauveraient à peine de ce reproche dans un moment surtout où la chambre des Pairs est plus occupée de se préserver de dangers soit politiques, soit personnels que d'obtenir dans les tombeaux pour quelques-uns de ses membres un culte qui n'est encore entré qu'imparfaitement dans nos mœurs.

Recevez, Monsieur le baron, l'assurance de toute ma considération.

SEMONVILLE.

Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont dites, et l'écriture pointue de cette lettre ferait pâmer d'aise les graphologues qui pourraient se livrer à leur petit jeu d'*a priori*.

Serait-ce le souvenir des momies d'Egypte qui inspira cette proposition à Larrey. Il était un grand praticien de l'embaumement et nous avons trouvé dans ses manuscrits deux lettres où l'on lui réclamait avec véhémence les corps embaumés du général Morland et du colonel Barbanègre en 1818 (Fonds Français, nouvelles acquisitions, 5886, fol. 639 et 640).

L'amusante épître de Semonville, voisine avec une autre charmante lettre comme le vieux courtisan savait les écrire, où il demande à Larrey une consultation pour une dame piémontaise venue de Nice, condamnée à des douleurs atroces par un tic douloureux à la figure. Signalons à ce propos qu'il note que « quoique de nombreux malades se réunissent annuellement dans cette résidence, j'ai remarqué avec surprise que les hommes de l'art distingué n'ont point l'habitude de s'y fixer ».

Nous rappellerons que M. de Semonville était un dilettante de la politique. Le baron Meunier, dans l'éloge funèbre du grand référendaire honoraire de la cour des Pairs (7 février 1840) écrit : « Il disait que, s'il se mêlait des affaires publiques, ce n'était en quelque sorte qu'en qualité d'amateur afin d'avoir le droit de s'entretenir des secrets de l'art avec les principaux acteurs, et de juger la manière dont ils s'acquittaient de leurs rôles ».



SUR UNE LETTRE DE LARREY  
demandant des honoraires pour soins donnés  
à l'ambassadeur de Perse (1808).

Par M. TRÉNEL.

On sait combien peu Napoléon était prodigue de largesses à l'égard du corps médical de ses armées en comparaison de celles qu'il dispensait à ses généraux. C'est ce que fait ressortir à maintes reprises P. Triaire dans son grand ouvrage sur Dominique Larrey paru en 1902 et qui laisse peu à glaner après lui. Cependant le hasard nous a fait rencontrer un curieux document aux Archives des Affaires étrangères parmi la correspondance concernant l'ambassade du général Gardanne en Perse (2). C'est une lettre que Larrey adresse à l'Administration des Affaires étrangères pour demander que lui soient alloués des honoraires pour une opération et des soins donnés à l'ambassadeur de Perse en France, Asker-Kan. Nous rappellerons que cet ambassadeur avait été amené en France par l'orientaliste Jaubert, étant envoyé par le shah de Perse Féth-Ali en retour de l'ambassade de Gardanne laquelle avait pour but de préparer secrètement la fameuse expédition française dans l'Inde.

Voici cette lettre :

Paris, le 21 janvier 1808.

Département de la Guerre

NOTA : Ecrire sous le couvert  
du Directeur médecin.

LARREY, premier chirurgien de la Garde,  
l'un des inspecteurs généraux du service  
de santé militaire, etc....

(1) P. TRIAIRE. — *Dominique Larrey*. Tours, 1902. — *Napoléon et Dominique Larrey*, Tours, 1902.

(2) Archives des Affaires étrangères. Perse, t. 9, n° 175, fol. 314.

A Monsieur Bresson, chef de la Comptabilité du Ministère des Relations Extérieures, Membre de la Légion d'honneur.

Monsieur,

Son Excellence l'Ambassadeur Persan me fit appeler le 5 septembre dernier pour me consulter sur un *hydrocèle* énorme et fort ancien qui gênait ses fonctions et l'empêchait de marcher. M'ayant témoigné le désir d'être promptement débarrassé de cette infirmité grave, j'appelai en consultation MM. Sabatier, et Pelletan qui reconnaissent avec moi l'urgence nécessaire de lui faire *l'opération radicale*.

La gravité et l'ancienneté de la maladie nous ont forcés à faire deux opérations fort difficiles au lieu d'une et à des époques différentes. Cependant elles ont eu un succès complet mais elles ont été suivies de pansements délicats que j'ai faits moi-même pendant trois mois, et de soins particuliers qu'il a fallu lui continuer jusqu'à ce jour. J'ai aussi donné des soins à presque toutes les personnes de sa suite dont la santé était également altérée.

Monsieur, persuadé que l'intention de son Excellence le Ministre des Relations extérieures est que je sois indemnisé des soins que j'ai donnés à l'ambassadeur et à sa famille en raison du succès que j'ai obtenu et du rang du malade, je vous prie de soumettre à son Excellence le Ministre, la demande de l'honoraire que vous croirez m'être dû. Je ne déterminerai point la somme voulant m'en rapporter entièrement à la justice de son Excellence le Ministre et à la bienveillance que vous voudrez bien m'accorder dans cette circonstance, vous assurant d'avance de toute ma gratitude et des sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur Larrey,  
D<sup>r</sup> M. Ch.

La demande de Larrey était justifiée par les habitudes médicales de l'époque, et l'on raconte (P. Triaire p. 493) à quelles moqueries s'exposa le général d'Abouville bien connu pour sa parcimonie, qui, sauvé de la mort après Wagram par une opération de Larrey, lui envoya un diamant de la valeur de 50 francs ; Larrey indigné le lui renvoya et il le reprit imperturbablement. Cette demande était prudente aussi car les membres de l'ambassade paraissent n'avoir

guère eu à cœur de payer leurs dettes comme le montre cet autre document tiré de la même source (1) :

« A sa Majesté l'Empereur des Français, Roi d'Italie et Protecteur de la Confédération du Rhin.  
Sire,

Mirza Effendi secrétaire de la Légation persane, a l'honneur d'exposer à votre Majesté au sujet d'une somme de 12,000 fr. qui lui est dûe par Jussef Bey, ci-devant envoyé de Perse.

Mirza Effendi prend la liberté de remettre cette affaire sous les yeux de votre Majesté en la priant de vouloir bien considérer qu'il n'avait avancé cette somme de 12,000 francs à Jussef Bey que dans l'espoir d'en être remboursé sur les fonds dont le gouvernement français, d'après les ordres de votre Majesté impériale et royale, a bien voulu disposer pour défrayer cette ambassade.... »

Et le réclamant ajoute que, réduit à la misère, il a dû chercher asile à l'ambassade ottomane. Cette dernière lettre est bien une preuve que Larrey était en droit de s'adresser pour ses honoraires au Ministère.

D'ailleurs toute sa vie Larrey eut bien de la peine à se faire payer les indemnités qui lui étaient dues et rembourser les dépenses qu'entraînait sa haute situation ou les pertes qu'il subissait pendant ses campagnes. Nous croyons curieux de reproduire *in extenso* quelques-uns des papiers de Larrey auxquels Triaire se borne à faire allusion (2), comme par exemple cette lettre au Premier Consul au retour de la campagne d'Egypte.

Paris, 25 Ventôse An XI

Citoyen Premier Consul,

J'ai différé jusqu'à ce moment de vous parler de moi et de ma famille, persuadé que le général en chef Menou en vous rendant compte de ma conduite à l'armée d'Orient vous aurait fait connaître les pertes et les sacrifices que j'ai faits pendant l'exercice de mes fonctions dans cette armée. Sans doute que

(1) Archives des Affaires Etrangères. *Perse*, t. 9, n° 167, fol. 299.

(2) Bibliothèque Nationale. Fonds français, Nouvelles acquisitions, 5873, n° 1097, fr. 328.

des objets plus importants l'ont distrait de l'idée de vous en instruire.

Le désir ardent que j'éprouve d'assurer à ma famille une existence pour l'avenir si elle avait le malheur de me perdre me porte à vous faire part de ma position. Pardonnez, mon général, si mon épouse devient l'interprète de mes sentiments. C'est pour elle seule et pour mon enfant que j'ai osé faire cette démarche. Car pour moi je n'ai rien à désirer, si je suis toujours honoré de votre estime.

Jusqu'à votre départ d'Egypte pour la France où tout mon espoir vous suivit, vous avez été témoin de mon zèle et de mon activité, et vous daignâtes alors en témoigner publiquement votre satisfaction. Les généraux en chef qui vous ont succédé dans le commandement de l'armée d'Orient m'avaient promis une gratification à la fin de leurs campagnes, mais l'issue malheureuse qu'elles ont eue détruisit mes espérances. Je me consacrai néanmoins depuis et sans réserve au soulagement des braves blessés, généraux et soldats, et c'est en remplissant ces devoirs que je me suis vu plusieurs fois dépouillé de mes effets. C'est encore pour suivre la marche rapide de l'armée à notre départ du Caire pour Alexandrie, que j'ai eu la douleur de perdre une collection d'objets précieux, fruit de mes épargnes, qui furent pillés par les Turcs.

Ce dernier malheur ne ramena dans ma patrie aussi peut fortuné que lorsque j'en étais parti. A peine les appointments qui m'étaient dûs furent-ils suffisants pour remplir les engagements que j'avais contractés, et maintenant les dépenses qu'exige la place que vous m'avez confiée sont au-dessus de nos honoraires. Telle est mon général ma position. Il dépend de vous d'améliorer mon sort en assurant celui de ma famille dont le bonheur seul m'occupe en vous parlant de moi. Permettez-moi donc, Citoyen Premier Consul, de me reposer avec confiance sur les bontés dont vous m'avez déjà donné des marques si précieuses.

Daignez, je vous prie, agréer l'assurance de mon profond respect et de mon attachement inviolable.

Larrey fut poursuivi pendant toute sa carrière par cette pénurie d'argent et se trouva constamment dans la nécessité, même aux plus beaux temps de l'empire de réclamer son dû. Nous pourrions en multiplier les exemples. Bornons-nous à cette lettre écrite d'Espagne (1).

(1) Bibliothèque Nationale. Fonds français. Nouvelles acquisitions 5874 Fol. 47 v<sup>e</sup>.

S. H. M.

22

Vitoria, le 12 octobre 1808.

A M<sup>r</sup> Daru, S. Inspecteur aux revues de la Garde  
de S. M. l'Empereur et Roi.

Monsieur,

Par le décret qui me nomme chirurgien en chef de la Garde et de l'hôpital de la garde impériale, il m'est accordé l'indemnité de trois chevaux comme ayant trois rations de fourrage. Cependant j'ai l'honneur de vous déclarer M. l'Inspecteur, que je n'ai pas encore reçue cette indemnité. Je n'ai perçu que celle relative à mon habillement. Je vous prie donc, M. l'Inspecteur, de vouloir bien me faire payer l'indemnité de mes trois chevaux (que j'ai perdus plusieurs fois) montant à la somme de 1800 francs.

Vous me permettrez encore de vous soumettre une seconde réclamation que je ne crois pas moins légitime que la première. Le même décret fixant mes appointements à 6000 francs déterminait aussi les accessoires relatifs à son assimilation dans la garde au rang d'officier supérieur, ainsi je recevais 1800 francs d'indemnité de logement. Cependant depuis quelques années on a réduit cette indemnité à 1200 francs, somme de moitié inférieure à celle que je paye pour mon loyer à Paris. Outre cette grande privation pour moi, cette réduction porte atteinte à mes droits et à mon rang, et je ne pense pas que, lorsque j'ai acquis de nouveaux droits à la bienveillance de Sa Majesté l'Empereur par de nouvelles et pénibles campagnes, il ait eu l'intention de me faire réduire les émoluments d'une place que j'ai remplie pendant plus de huit ans avec autant de zèle que de désintérêt.

Je compte sur votre justice M. l'Inspecteur, pour me faire réintégrer dans la possession entière des émoluments attachés à ma place (établie par un décret), et si mes réclamations ne vous paraissent pas fondées, daignez les faire connaître à Sa M. l'Empereur de qui j'ai tous lieux d'attendre une décision favorable.

Revenons à notre Ambassadeur.

L'opération pratiquée fut, comme l'indique la lettre, la cure radicale. Ce n'est que plus tard que Larrey inventa ou réinventa une méthode nouvelle en raison des accidents qu'il avait constatés à la suite de l'emploi, alors classique, des injections alcooliques. Cette méthode, qu'il n'a pas dénommée mais qui était en fait un drainage avant Chassaignac, a été pour lui

un sujet de prédilection (1) qu'il a plusieurs fois traité dans ses ouvrages. « Ces motifs (les susdits accidents) m'avaient suggéré pendant ma campagne d'Autriche, l'idée de substituer à ce dernier procédé (l'injection) celui d'introduire dans la poche séreuse, à la faveur de la canule du trois quarts, une petite sonde de gomme élastique pour favoriser l'issue de sérosité et irriter à volonté la tunique vaginale. Je ne pus effectuer mon projet qu'à mon retour à Paris. Le premier essai en fut fait en février 1810 sur un vélite-grenadier à cheval lequel n'avait pu supporter une légère injection vineuse... » La sonde fut maintenue jusqu'au lendemain. Ayant trouvé à cette époque la sécrétion tarie, et de légers symptômes d'inflammation, j'ôtai la sonde, je relevai les bourses avec un suspensoir et j'attendis le résultat. L'inflammation dura quelques jours, la guérison fut complète en 15 jours ». Il ajoute qu'il n'a jamais observé d'accidents graves et rarement de petits abcès.

Un document nous montre le soin méticuleux avec lequel Larrey étudiait ses opérations ; c'est une lettre du pharmacien Cadet qu'il pria d'analyser la sonde qu'il avait l'intention d'employer (2).

Expéd. le 13 Fructidor An XIII (le 8 décembre 1806)  
C. L. Cadet pharmacien ordinaire de la maison de l'Empereur.

Mon cher Maître et bon Ami, j'ai examiné la sonde élastique que vous m'avez remise ; elle est faite et enduite de caoutchouc mêlé avec une substance résineuse que je crois être de la thérébenthine qui a perdu son odeur par dessiccation de la sonde. Cette résine est soluble dans l'alcool et dans l'éther qui ne touchent point au caoutchouc. Cette sonde bouillie dans l'eau ne lui a cédé aucun principe, d'où je conclus qu'elle ne peut avoir une action marquée sur les organes. Autrefois on faisait des sondes avec de la gomme élastique pure que l'on étendait sur un moule de cire et cette cire était enlevée ensuite par l'eau bouillante ; mais cette méthode est trop chère et Bernard lui-même y a renoncé. Je vous écris

(1) *Campagnes et Mémoires*. T. 3, p. 409, 1812. *Clinique chirurgicale* 1829, T. III, p. 37. De l'hydrocéle par épanchement. T. V. p. 143.

(2) Biblioth. Nat. Fonds Fr. Nouv. Acq. 5.881.

ce mot chez votre portier et je vous félicite du bon sommeil où je vous ai trouvé. Je vous embrasse. C. L. Cadet.

Ce petit mot, en outre de son intérêt technique, nous montre quels affectueux rapports existaient entre ces deux hommes célèbres.

Nous avions pensé un moment, en raison de la nationalité de son patient, de la gêne signalée de la marche, de la longueur du traitement et de l'importance de l'opération qu'il pouvait s'agir d'élephantiasis du scrotum. Mais le diagnostic d'hydrocèle est énoncé d'une façon bien catégorique. Nous remarquerons à ce propos que Larrey connaissait bien l'élephantiasis du scrotum ; mais il est curieux de noter que, quoique désignant exactement comme telle l'élephantiasis des membres inférieurs, et bien qu'il ait constaté et noté dans ses travaux la coexistence de la tumeur scrotale et de la lésion des membres — il en donne même une figure tout à fait caractéristique dans son Traité, — il est curieux, dirons-nous, qu'il n'ait pas identifié les deux affections et qu'il décrive la tumeur scrotale sous le nom de *sarcocèle*. Il y a là une erreur clinique étonnante chez un esprit aussi averti et aussi observateur.

Quelle que fut la nature réelle de la maladie, la lettre de Larrey nous montre que l'Ambassadeur lui fut bien peu reconnaissant de la réussite d'une opération qui le délivra d'une entrave à ses succès mondiaux que la chronique dit avoir été grands.

---

L'IMAGE DE SAINT-ANTOINE LE GRAND  
Essai de critique iconographique.

Par le Dr Henri CHAUMARTIN.

*Effingitur enim S. Antonius specie venerabilis senis, promissâ barbâ monastico operius amictû, cui ad pallioli latus sinistrum, impressa figura T manû unâ librum tenens & implicitum baculum, alterâ campanulam; ad pedes habens hinc suem, inde ignem luculentum.....*

Th. RAYNAUD *In symbolicam S<sup>u</sup> Antonii : Magni imaginem commentatio. Gandavi. 1659.*

INTRODUCTION

L'iconographie de Saint-Antoine a provoqué jusqu'ici de nombreuses études, dispersées pour la plupart parmi les revues d'érudition et d'histoire du moyen âge. Les historiens de la Médecine, et principalement Wickersheimer, ont également consacré plusieurs travaux à cette question qui les touche de si près. Le Père Cahier dans son savant ouvrage, l'Abbé Coffinet dans une étude érudite mais malheureusement mal ordonnée, le capitaine Champion, dans un opuscule de la collection l'Art et les Saints de l'éditeur Laurens, — beaucoup d'autres auteurs apportent à ces problèmes une collaboration de très inégale valeur. Mais il semble bien que ce soit M. Mâle qui, le premier, se soit engagé dans la bonne route, en remontant aux origines mêmes de cette iconographie. Ses livres sur l'Art religieux du moyen

âge sont des œuvres fondamentales, et ces trois volumes demeureront la pierre angulaire de toute recherche historique sur cette période de l'Histoire de l'Art. Nous tenons à rendre cet hommage à ce Maître éminent, et c'est en nous inspirant de sa méthode et de ses disciplines que nous nous efforcerons de mener à bien ce travail de mise à jour.

Après tous ces travaux, une telle étude ne paraîtra peut-être pas très nécessaire. Il pourra sembler que c'est enfoncer une porte ouverte que de consacrer de nouvelles pages à une question déjà maintes fois débattue. Il ne nous l'apparaît pas. Tant de fantaisistes histoires courent encore malgré ces ouvrages, — quelquefois à cause de ceux-ci, — sur les emblèmes de Saint Antoine et principalement sur son compagnon, qu'une bonne mise au point n'est peut-être pas inutile. Il en est parmi les attributs de l'Ermite, quelques-uns qui peuvent très bien s'expliquer de différentes manières plausibles, et sur lesquels il n'est peut-être pas oiseux d'éveiller l'attention.

Et puis il restait encore une besogne de coordination, de rassemblement des travaux épars. Et surtout, celle du classement dans le temps des débuts de l'apparition de chaque attribut, besogne qu'indique sommairement M. Mâle (1) qui ne fait que la pressentir, et en qui tient évidemment toute la clef de ces problèmes.

Il est sans doute malaisé de surprendre sur le fait les tout premiers balbutiements de cette iconographie. C'est cependant ce que nous allons tenter, dans le chapitre que nous consacrons à la sigillographie de l'ordre de Saint-Antoine du Viennois. Plus tard les miniatures, puis les premières ébauches des

(1) Emile Mâle, *Art religieux du XII<sup>e</sup> siècle*, p. 236-37-38-39-40. *Art religieux du XIII<sup>e</sup> siècle*, chap. IV. *Les Saints et la légende dorée*, p. 270 et suiv. *Art religieux de la Fin du moyen âge*, chap. V. *Les Aspects nouveaux du culte des Saints*, p. 155 et suiv. A la page 293, de son *Art religieux du XIII<sup>e</sup>*, M. Mâle écrit expressément : « On comprend combien il faudrait d'esprit critique et d'érudition pour reconnaître le vrai sens de tous les emblèmes que les artistes ont mis aux mains des saints. » Que ces paroles d'un Maître attirent sur nous l'indulgence de nos lecteurs.

huchiers s'inspireront de la sphragistique et viendront compléter ou déformer l'histoire emblématique de Saint Antoine. Les œuvres postérieures intéressent plus la critique artistique proprement dite que l'archéologie. Saint Antoine a tenté le pinceau de bien des Maîtres, et depuis Grünewald jusqu'à Téniers, de Giotto jusqu'aux gravures fantastiques de Callot, quelle merveilleuse galerie que celle de l'Anachorète de la Thébaïde! De nos jours encore, des artistes se sentent attirés par l'étrange de ce personnage sacré. Et l'erreur de Guénebault fut grande de mêler toutes les époques, sans discernement.

Ici, nous avons des buts tout différents. Nous n'entreprendons pas une revue des caractéristiques des manières et des qualités personnelles à chaque Artiste, mais une étude d'iconographie cherchant à établir la raison de tel ou tel attribut. Ce que l'on appelle le grand Art ne nous sera point de grand secours, plus intéressants pour nous seront les émaux d'un Limosin (1), par exemple, l'orfévrerie, les miséricordes des stalles, les pierres taillées des cathédrales.

Il y a, en réalité, deux iconographies de Saint Antoine le Grand. Et, c'est travailler dans la confusion que de ne pas choisir, comme l'a fait Goffinet, par exemple.

Aux plus hautes époques, c'est la vie privée seule de Saint Antoine qui inspire les artistes. Aucun des attributs qui viendront postérieurement s'ajouter à l'image du saint. Le chapiteau de Vézelay (2) reproduit par Mâle, nous donne bien les caractéristiques de sa figuration artistique d'alors.

Et le sceau d'Aymon de Montagny, qui date du XIII<sup>e</sup> siècle [on le trouve appendu à un acte de 1293],

(1) Au Musée de Lyon, on peut admirer dans la salle des antiques un très bel émail de Jean Limosin, représentant Saint Antoine, nanti de la plupart de ses emblèmes.

(2) *Art religieux du XII<sup>e</sup> siècle.* Ce chapiteau représente Saint Antoine et Saint Paul partageant le pain mystérieusement apporté par un corbeau.

nous montre un Saint Antoine tout autre que celui auquel la Tradition nous a habitué. C'est un personnage hiératique assis gravement entre deux orants et tenant à la main, une bêquille. Rien d'autre, ni Tau, sur l'épaule, ni cochon', ni livre, ni sonnette. N'est-il pas raisonnable de voir là l'origine du bâton de Saint Antoine, ou plutôt du Tau de l'ordre?

C'est le passage entre les deux iconographies. L'anachorète garde encore ses caractères érémitiques mais déjà de nouvelles fonctions l'occupent. Une iconographie nouvelle va s'en suivre. Car ce sont là les véritables points de départ de toute la seconde iconographie antonienne. C'est l'apparition du feu sacré, les mérites éprouvés d'Antoine comme thaumaturge de cette épidémie qui vont créer désormais l'apparence de ses simulacres. Sa vie d'ermite ne comptera plus. Ce n'est plus le surhomme en route vers le ciel. L'aspect devient terrestre : Saint Antoine s'humanise. Il adopte le costume religieux de son ordre. Il devient désormais le guérisseur, le protecteur, le « mire ». On lui donne des attributs qui prouvent son pouvoir. On s'adresse à lui comme le païen s'adressait à l'un de ses dieux.

Et une réflexion s'impose tout de suite. Ce feu Saint Antoine, qui détermina ces nouvelles icônes, fit son apparition dès le x<sup>e</sup> siècle, et c'est en 1095 qu'eut lieu la fondation de l'ordre de Saint-Antoine de Viennois. Or, les premières images, avec attributs complets, datent du xv<sup>e</sup> siècle ou de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle. Cette iconographie a donc mis plusieurs siècles à se former. Cette transformation ne s'est point faite d'un coup, mais *progressivement* (1). Avant sa « prise d'habit », Saint Antoine a gardé longtemps

(1) Voir LEGOU DE LA MARCHE : *Les Manuscrits et la Miniature*. Paris. Quantin : p. 122 : « L'histoire de l'enluminure peut se diviser en deux grandes phases 1<sup>e</sup>] la phase hiératique; 2<sup>e</sup>] la phase naturaliste. » Et p. 204 : « La même progression s'observe dans les scènes tirées de l'hagiographie. Si les figures des saints, particulièrement celles des évangélistes, se montrent fréquemment, dans la première phase de la peinture sur vélin, on ne trouve que dans la seconde des séries de sujet reproduisant les principaux épisodes de leur vie, les cérémonies de leur culte, les monuments qui leur sont consacrés. »

encore la tunique aux plis rigides, venue de l'art oriental et dont le vêissaient les tailleurs de pierre du XII<sup>e</sup> siècle et du commencement du XIII<sup>e</sup>. De longs jours s'écoulèrent avant que cette iconographie ne se fixât.

Et c'est pourquoi Théophile Raynaud heurte l'esprit, quand il s'en va rechercher dans la littérature patristique le secret du symbolisme des attributs du Solitaire. Tout d'ailleurs n'est pas à dédaigner dans l' « Hagiologum », et nous avons cru bon d'en faire largement état dans cet opuscule.

Il est remarquable aussi que Falco, le père de l'antoniane, se montre si peu précis et si fantaisiste au sujet des emblèmes du patron de son ordre. Aucune tradition orale touchant cette question ne devait persister chez les antonins. Ce sont Molanus et Isidore de Séville qui alimentent par exemple l'argumentation de Falco, quant au compagnon de Saint Antoine.

Une dernière iconographie, plus tardive, mêle la vie privée d'Antoine à sa vie thaumaturgique. Ce sont là des œuvres bâtarde au point de vue qui nous occupe, où l'on voit, par exemple, apparaître ensemble, le cochon et le lion, la bêche et le lion, la bêche et le cochon.

Les images de Saint Antoine connurent une vogue inouïe. Il était précieux d'en posséder une chez soi. Des oratoires s'élèverent aux intentions de ce secourable patron, qui défendait contre la maladie, la mort subite, protégeait les biens et les maisons, écartait l'incendie, de qui le bétail obtenait rémission de ses méchances. A des milliers d'exemplaires on tailla sa silhouette, dans le bois d'abord, ou dans la pierre, puis vint la gravure qui permettra la diffusion, et le colporteur d'image en tiendra toujours la réserve. La figuration artistique d'Antoine est bien l'une des plus riches qui soient. C'est véritablement une image œcuménique. On la retrouve dans toute l'Europe, en Italie, en Flandre, en Espagne, en Allemagne. Mais c'est naturellement notre terre de France qui est la

plus favorisée. Il existe encore de très nombreux exemplaires de ces statues naïvement découpées dans la matière dure par les huchiers médiévaux, joyaux de ces chapelles disséminées aux quatre coins des provinces, où la piété populaire garde toujours intacte sa fiance au secours opportun de Monseigneur Saint Anthoine. Car ces simulacres composent pour le peuple une langue familière qu'il entend mieux que celle des livres. Devant cette statuaire, naïvement expressive, il se sent plein de respect et de dévotion quémandeuse.

Nous ne faisons qu'esquisser. C'est là une étude sans prétention, fort incomplète, sans doute, à qui l'on voudra bien pardonner ses imperfections. L' Histoire de l'Art, l' Histoire de la Médecine, l' Histoire hagiologique, attendent une étude d'ensemble de l' iconographie antonienne, richement illustrée, dûment mise en ordre, classée et commentée, à l'aide de ce que l'érudition théologique et l'histoire médiévale ont tour à tour apporté de matériaux à l'édifice. Travail qui demande encore du temps et de la peine, et dont nous souhaitons, bien sincèrement, la prochaine parution, trop heureux si quelque parcelle de nos modestes travaux pouvait y subsister.

à Vienne, le 23 mars 1932.



## L'IMAGE DE SAINT-ANTOINE-LE-GRAND

### I

#### De quelques attributs accessoires.

L'inattendu de ce chapitre liminaire s'explique, si l'on veut bien se souvenir de notre introduction. Nous distinguons, en effet, deux iconographies de

Saint Antoine, l'une se rapportant à sa vie personnelle, érémitique, et l'autre inspirée par ses mérites de thaumaturge. L'Art, lorsqu'il s'agit de signifier aux yeux du vulgaire la personnalité du solitaire de la Thébaïde, ne s'est souvent point montré fort exigeant quant au bon aloi des attributs. Le huchier ne s'embarrassait pas des détails emblématiques de son personnage, et c'est à l'historien qu'il appartient de choisir. Pour nous le véritable symbolisme des images de Saint-Antoine se résume à six attributs principaux, — le Tau, le cochon, le feu, le bâton, la sonnette et le livre, qui participent d'ailleurs, pour quelques-uns, de ces deux vies. Et sous le nom d'attributs accessoires, nous désignerons le chapelet, la bêche et le lion, parce que ces derniers emblèmes figurent incidemment dans cette iconologie sacrée, et doivent par conséquent, demeurer élagués de la liste principale.

On ne l'a pas assez remarqué; l'iconographie du Patriarche dérive à peu près toute du feu Saint Antoine. Ce fut l'épidémie qui, en Occident, grandit de façon extraordinaire la réputation de ce saint. Ce fut sa vie privée, au contraire, qui lui livra la ferveur de l'Orient. Mais cette dernière ayant des origines beaucoup plus lointaines, il est probable que la première ne lui fut accordée que sur la solidité de son renom. Et ce sont les succès thérapeutiques de ses cures merveilleuses, — lors de la translation de ses reliques à la Motte-au-Bois (1) qui firent que de personnage sacré, jusque-là magnifique sans doute, il acquit désormais la vedette de « guérisseur spécialisé ». De ce fait, les images tirent en partie leur formule, mais dans aucune, Saint Antoine ne possède simultanément tous ses attributs, — principaux et accessoires. Ils sont plus ou moins constants, comme à la fantaisie des artistes. A partir du xv<sup>e</sup> siècle, l'image cependant

(1) D'après la légende, le seigneur dauphinois Jocelin ramena, au xi<sup>e</sup> siècle, de Constantinople, les restes du Bienheureux et les installa dans une pauvre bourgade, la Motte au Bois, qui depuis prit le nom de Saint-Antoine d'Isère.

se fixe dans ses caractères généraux. C'est à cette période que s'ensante ce type populaire que l'on rencontre dans un grand nombre d'antiques oratoires. Comme l'a fort bien noté M. Mâle (1), Saint Antoine, la plupart du temps, n'est plus représenté en « solitaire », mais en « antonin ».

« Les images parlent, elles ne sont ni muettes, ni privées de vie comme les idoles des païens. Elles racontent les actions et les combats des saints », s'écriait Saint Jean Damascène (2). Pour beaucoup, sans doute, mais en ce qui concerne Saint Antoine, la figuration est faite d'une autre étoffe, dissimulé qu'il est par sa réputation de thaumaturge (3), au point que ses portraits ne garderont presque plus rien de ses actes personnels.

Après cette esquisse d'ensemble, nous allons maintenant étudier rapidement ce que nous appelons les trois attributs accessoires de Saint-Antoine.

*Le lion.* — A la vérité le lion est un acolyte assez fidèle de Monseigneur Saint-Anthoyne, dont l'image était jadis si répandue que l'abbé Coffinet (4), au cours de 24 années de secrétariat d'évêché remarque, qu'après celle de la Vierge, la figuration de l'anachorète était « la plus multipliée dans nos églises du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. » Cet auteur reproduit dans son article, une statue de l'atelier de M. Valtat, sculpteur à Troyes (statue en pierre, du XV<sup>e</sup> siècle), où notre Saint apparaît nanti de la bâche, avec à ses pieds, un lion et un pourceau. Nous-mêmes (5) avons décrit une gravure du XVI<sup>e</sup> siècle, où figurent simultanément ces deux animaux. Ce sont

(1) E. MALE, *L'Art religieux de la fin du moyen âge*, p. 192.

(2) SAINT JEAN DAMASCENE, *Opera*, vol. I, p. 619, éd. de 1712 in-fol.

(3) En réalité, cette proposition n'est vraie qu'en grande partie. Presque toujours l'image est un « composé » de la vie érémitique d'Antoine et de sa spécialisation médicale.

(4) COFFINET (abbé), *Recherches hist. sur les attributs de saint Antoine. Mémoires de la Société académique, etc. de l'Aube. Tome XXVIII. T. I. 3<sup>e</sup> série. Troyes, 1864*, p. 121-162.

(5) H. CHAUMARTIN. — *Le compagnon de saint Antoine, Aesculape*, septembre 1931. Cette gravure a été trouvée aux Archives de Vienne, par notre ami, l'historien Ch. Jaillet.

là raretés iconographiques, car, d'ordinaire, saint Antoine ne s'accommode que d'un seul compagnon, avec une partialité marquée, bien entendu, pour celui qui est passé en proverbe.

Presque tous les critiques justifient la présence du fauve auprès de l'instituteur de la vie monastique, par l'épisode de l'ensevelissement (1) de saint Paul, où, deux lions (2) vinrent l'aider de leurs griffes à creuser une fosse, puis s'en retournèrent dans leur forêt, leur besogne accomplie. Autour de l'autel de Mimerel, à l'église abbatiale de Saint-Antoine d'Isère, étaient placés deux lions de bronze, aujourd'hui au Musée de Grenoble et qui flanquaient la châsse de l'ermite, tel le trône d'ivoire rehaussé d'or du roi Salomon (3).

A notre avis, bien que cette explication du lion soit la plus simple, donc le plus vraisemblable, il y a cependant matière à glose. Antoine était d'Egypte. Or la symbolique du lion est partie de là, précisément : « Plutarque (4) (de Isiride et Osiride) dit que les Egyptiens rendaient aux lions une sorte de culte et qu'ils ornaient de têtes de lions les portes de leurs temples ; il ajoute que c'était parce que le débordement du Nil avait lieu lorsque le soleil entrait dans le signe du lion. Les lions que les Egyptiens plaçaient aux portes de tous les édifices publics, mais principalement des temples et dans le vestibule des lieux sacrés, dit Pierre Valérien, étaient regardés comme les gardiens des choses divines (lib. I, chap. 4). » Le lion accordé à saint Antoine serait-il un nouvel emprunt du christianisme aux coutumes païennes ? Pour Vincent de Beauvais, le lion représenterait la persévérance dans le mal ainsi que l'impénitence.

(1) RIBADENEIRA, *Fleurs des vies des Saints*, 10 janvier. COLLIN DE PLANCY, *Dict. crit. des reliques*, T. I, p. 40.

(2) Cette race de fauves semble prédestinée à telle besogne. C'est un lion qui, au désert, creusa de ses mains la tombe de Sainte-Marie l'Egyptienne.

(3) Lib. III, Reg. C. 10.

(4) CROSNIER (Abbé), *Histoire, symbolique et iconographique du lion*. *Bulletin monumental*, T. XIX, p. 293-301.

L'abbé Crosnier, dans son traité d'Iconographie Chrétienne (1) en fait un symbole de la force, du courage, et tantôt l'emblème de la vertu, et tantôt celui du crime. Il y aurait facilité dans la vie d'Antoine, à juxtaposer à tel symbolisme divers épisodes. Et le lion, docilement couché à ses pieds, pourrait aussi bien fixer pour nous la constance de son ascétisme et le réfrénement de ses passions, qu'au contraire susciter, figurant cette fois la vertu, les mérites magnifiques de l'anachorète hormis l'idée de lutte.

*La bêche.* — Elle n'est en main de saint Antoine que pour indiquer qu'il savait allier le travail manuel à la méditation. C'est une allusion à la réclamation qu'il fit d'une bêche à ses disciples, quand ceux-ci lui proposèrent de lui apporter sa nourriture dans sa retraite. Il voulut lui même fouiller la terre, à l'endroit le plus fertile de la montagne, l'ensembla et vécut de ses propres ressources (2).

*Le chapelet.* — Cet attribut de saint Dominique (3) a été donné en général aux « ermites » et aux religieuses qui le portent à la ceinture. Pour l'antonin, Claude Allard (4), c'est une marque de la « sainteté éminente » du Cénobite. Nous voyons beaucoup plus simple. Ce « chapelet à gros grains » dont Antoine ceint sa robe de bure, n'est qu'un détail vestimentaire du costume des antonins, qui ne doit par conséquent, pas davantage être retenu, que le capuce ou la forme du froc. C'est ce qu'avant nous remarquait M. Emile Mâle.

Ce caractère subsidiaire, que nous donnons à ces trois attributs se justifie si bien que le savant Théo-

(1) CROSNIER (Abbé), Iconographie chrétienne. *Bulletin monumental*. T. XIV (1848), p. 1-339.

(2) COFFINET, op. laudat. p. 132. Voir P. MAUNOURY. Traduction de la vie de saint Antoine, par saint Anathase, p. 11, p. 29.

(3) CROSNIER, Iconographie chrétienne, p. 317.

(4) C. ALLARD, *Le crayon des grandeurs de Saint-Antoine de Viennois*. Paris 1653 : « on peut croire qu'il (Saint-Antoine) usoit du chapelet ou de quelque chose de semblable, comme on dit de son disciple saint Paul le simple. L'usage du chapelet est plus ancien que saint Dominique, mais il n'estoit pas si fréquent. » (p. 61, op. cit.)

phile Raynaud (1), qui consacra tout un livre au sujet qui nous occupe n'a précisément retenus, comme spécifiques de l'iconographie antonienne, que les six emblèmes que nous avons appelés « attributs principaux ». Il est vrai que les motifs de Raynaud ne sont pas les nôtres et que nous allons souvent réfuter cet auteur, au cours de notre étude, en sachant cependant nous souvenir que Tiraboschi (2) ne pouvait s'empêcher de le comparer à « un de ces vastes magasins encombrés de marchandises de toutes espèces, bonnes et mauvaises, anciennes et modernes, utiles et inutiles, parmi lesquelles chacun peut rencontrer, avec du goût et de la patience, quelque chose qui lui convienne. » (3)

## II

La SIGILLOGRAPHIE  
DE L'ORDRE DE SAINT-ANTOINE DU VIENNOIS  
ET L'ICONOGRAPHIE DE SAINT-ANTOINE.

C'est une grande vérité qu'énonçait Lecoy de la Marche (4) quand il écrivait au sujet du tailleur de sceaux : « On peut donc se fier à lui non seulement pour l'éclaircissement des mystères du symbolisme, mais pour celui d'une foule de questions archéologiques sur lesquelles, en passant, il a projeté une lueur précieuse. »

(1) THÉOPHILE RAYNAUD, *In symbolicam Sancti Antonii Magni imaginem commentatio*, Gandavi, 1659.

(2) *In nouvelle Biographie générale* publiée par Firmin-Didot, Paris 1862.

(3) Nous ajouterons tout de suite que l'abbé GODARD SAINT JEAN qui professa au séminaire de Langres vers le milieu du siècle dernier, un très érudit cours d'archéologie chrétienne, dont le programme a été publié au T. XIII, du *Bulletin monumental* p. 575, envisageait ainsi l'économie du symbolisme des images de saint Antoine : « Saint Antoine, le feu, le cochon, le livre, le thau, la tentation, » Romanant ainsi à quatre, ses attributs, dont le dernier nous semble assez énigmatique.

(4) LECOY DE LA MARCHE, *Les Sceaux*, Paris, Quantin, s. d. p. 268.

Et pour le cas particulier de l'iconographie antonienne, l'étude des sceaux de l'ordre de Saint-Antoine collabore étroitement à la solution du problème des attributs de l'Ermite. La figure emblématique de la corporation, cette fameuse lettre Tau, qui a déjà coûté beaucoup d'encre et d'imagination aux critiques, nous semble notamment devoir y recevoir quelque clarté.

Falco, au chap. 33, de son Antoniane, nous décrit un sceau « dont la sainte société s'est servi depuis le commencement de sa religion » (1), dont on ne connaît actuellement aucune empreinte gravée, mais qu'on pouvait voir encore, à l'abbaye, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'en témoigne l'historien viennois, Drouet de Maupertuy (2). La pièce qui porte ce scel date de 1254 (3). Le traducteur de Falco, l'antonin Chabert le décrit ainsi : « On voit dans iceluy, l'image d'un homme séculier bien gravée, lequel homme a la tête nue ou découverte, il est couvert jusqu'aux genoux seulement d'une courte tunique et tendant la main droite semble prendre et tenir le signe Tau comme lui estant donné d'en haut par quelqu'un, et levant la main gauche en haut ressemble à une personne qui admire et qui s'estonne. On voit aussi en même lieu la figure d'une main qui donne la bénédiction venant d'en haut, comme du ciel. (4) »

C'est là la pièce de sphragistique la plus ancienne que l'on connaisse de l'ordre de Saint-Antoine du Viennois. Nous l'expliquerons en détail dans notre chapitre consacré au Tau.

La planche 59 bis du savant ouvrage de Blan-

(1) CHABERT, Traduction française de l'antoniane. Manuscrit de la Bibliothèque de Grenoble.

(2) DROUET DE MAUPERTUY, Histoire de la Sainte Eglise de Vienne. M. D. C. C. VIII, p. 183.

(3) Voir DASSY, *L'Abbaye de Saint-Antoine de Viennois*. Grenoble, 1844.

(4) CHABERT, op. cit. chap. 33 : Cette main signifie Dieu le père. Voir LECOY DE LA MARCHE. *Les manuscrits et la miniature*. Paris, Quantin, p. 123.

card (1) est particulièrement intéressante pour les historiens de saint Antoine. Le sceau d'Etienne III, xvi<sup>e</sup> grand Maître de l'hôpital de Saint-Antoine du Viennois, appendu à une pièce datée de Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 1272, retient tout particulièrement l'attention de ceux qui se passionnent à l'iconographie qui nous occupe (fig. 3, pl. 59 bis). Nous ne comprenons pas pourquoi Blancard (2) voit, dans le personnage debout dans le champ de ce sceau, un grand Maître de l'Ordre hospitalier. Ce personnage — à la longue robe — n'est autre que Saint-Antoine. Le livre fermé qu'il tient contre sa poitrine le prouve et s'il en fallait davantage, le cadre d'étoiles et le croissant de la lune qui l'environnent indiquerait bien son caractère céleste. Qu'irait faire parmi les astres un grand Maître, appartiendrait-il à un ordre fameux ? Alors, que c'est bien la place toute naturelle d'un Saint ?

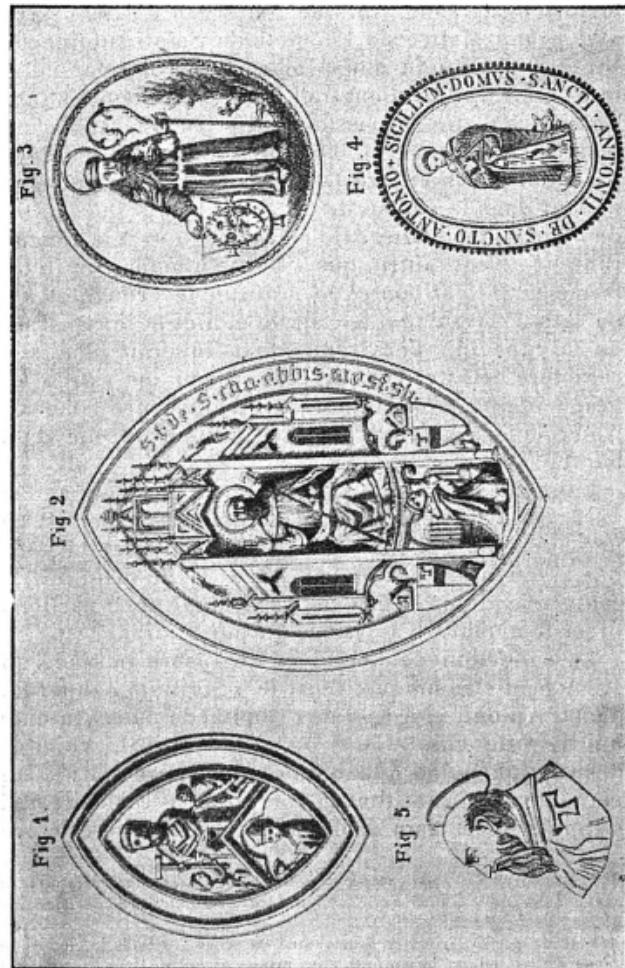
Le sceau voisin sur la planche, de la même année 1272, est d'explication bien moins aisée. Quel est ce personnage à genoux ? Un frère hospitalier ? Est-ce une allusion à la vision de Gaston. Cette main bénissante évoque le sceau de 1254, dont nous parlions précédemment. S'agirait-il du même orant ?

La collection des Archives de l'Isère possède un sceau peut-être unique. C'est le « *Sigillum pauperum Sancti Antonii* », le scel de l'Hôpital de Saint-Antoine qui date de 1289. C'est un sceau ogival. Voici la description qu'en donne Pilot de Thorey (3) : « un mendiant infirme, tourné de profil vers la droite, s'appuie de la main droite sur une bêquille et élève

(1) BLANCARD L., *Iconographie des Sceaux et bulles conservées dans la partie antérieure à 1790 des Archives départementales des Bouches-du-Rhône, Paris, Marseille, 1860.*

(2) Ibid. p. 255. L'auteur décrit ainsi ce sceau : « Dans le champ, le grand Maître debout ou de face, sans croise ni mitre, tient de ses deux mains un livre sur la poitrine ; il paraît être vêtu d'un manteau. A droite et à gauche se trouvent une étoile à six rais et un croissant en sautoir. »

(3) PILOT DE THOREY, *Inventaire des sceaux relatifs au Dauphiné conservés dans les Archives départementales de l'Isère. 1879, p. 141. Etude sur le Sigillographie en Dauphiné*, p. 116.



SCEAUX DE L'ORDRE DE SAINT-ANDRÉ DU VIENNOIS  
d'après : Pilot de Thorey : *Sigillographie du Dauphiné*

la main gauche, ainsi que ses regards vers le haut du sceau où s'aperçoit une châsse à laquelle sont adaptés 4 bâtons ou bras. » Un acte de 1293, conservé aux sus-dites Archives, possède pareille empreinte, que Valbonnays (1) a le premier décrite dans son *Histoire du Dauphiné*. Le même auteur nous donne le dessin d'un autre sceau de la même année (fig. I de la planche de Pilot de Thorey) et nous dit-il, dans la partie supérieure du champ, l'on voit : « des malades à genoux (qui) viennent rendre un témoignage public de leurs guérisons en présentant leurs bêquilles à un religieux de cette maison (de Saint-Antoine). » L'abbé Dassy (2) s'exprime différemment, à propos de l'image de ce sceau. Il représenterait : « un religieux en manteau de l'ordre, assis sur un pliant et donnant une potence à un jeune homme qui se présente à ses pieds; du côté opposé, un homme plus âgé, un genou en terre, attend que l'antonin hospitalier lui mette entre les mains la même potence pour lui donner le droit d'être admis dans l'hôpital en qualité d'infirme du feu sacré. »

Nous ferons à ces deux auteurs, respectivement, quelques objections. Ce personnage assis qu'on nous donne comme un antonin quelconque, mais c'est saint Antoine lui-même, habillé de la tunique qu'il porte au chapiteau de Vézelay, le saint Antoine première manière, la chevelure arrondie, la barbe mal taillée, vêtu d'un péplum antique. Et c'est bien lui n'est-ce pas qui tient cette potence ? Alors comment peut-on dire qu'on lui en fait hommage ? Que fait l'orant de gauche sinon que tendre les bras pour réclamer secours tout comme son voisin d'en face d'ailleurs ? Et le symbolisme du Tau ne s'éclaire-t-il pas brusquement et les premiers tâtonnements de l'iconographie ne sont-ils pas dévoilés ? Non, elle n'est pas apparue brusquement, toute faite en un jour, cette image de Monseigneur saint Antoine ! Les

(1) VALBONNAYS, *Histoire de Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de dauphins*. Genève, 1722. T. I, p. 378.

(2) DASSY, op. cit., p. 375.

attributs sont venus un à un. Et lorsqu'à une époque bien postérieure on tailla dans la matière le bon antonin barbu qui nous est resté à tant d'exemplaires, il y avait derrière lui tout un long passé d'engagement de ses emblèmes, où ces caractéristiques de saint Antoine dans l'art populaire s'étaient créées peu à peu en une lente et progressive gestation. Lorsque M. Mâle écrivait que pour comprendre cette iconographie, il fallait d'abord faire l'étude attentive des sceaux, il traçait la voie véritable.

Les quelques aperçus que nous donnons de cette sigillographie du XIII<sup>e</sup> siècle nous permettront d'utiles réflexions dans les chapitres qui vont suivre, consacrés au détail de l'étude de chaque attribut.

Voici que de graves événements sont venus modifier la corporation antonienne. 1297! date qui sectionne en deux parties bien déterminées l'histoire de cet ordre religieux (1). Les grands-maitres cèdent la place aux abbés, les Antonins s'assujettissent à la règle de saint Augustin. La disposition particulière des sceaux de la religion d'Antoine s'en trouvera tout naturellement sous le coup d'inspirations nouvelles. Le scel d'Humbert de Brion, abbé de 1438 à 1459 nous présentera un saint Antoine jusqu'ici inconnu, un saint Antoine nanti de la crosse abbatiale de son ordre : « Dans le champ, sur un fond parsemé d'étoiles — nous dit Blancard — saint Antoine barbu, nimbé, vêtu du manteau à capuce, est assis de face. Il tient de la main droite une crosse tournée en dehors, et de la gauche un livre appuyé sur le genou. Le sceau très orné, laisse voir dans un entrecolonnement de droite, un ange debout aux ailes éployées. Un personnage analogue devait se trouver à gauche » (fig. 5, pl. 59 bis).

Quelques années plus tard, Benoit de Montferrand XIII<sup>e</sup> abbé de Saint-Antoine, marquera son propre sceau de ses armes personnelles. Des armoiries soutenues par deux anges, surmontées d'une mitre et

(1) Voir H. CHAUMARTIN, *L'Abbaye de saint Antoine de Viennois et le Feu saint Antoine*, Vienne, Martin, 1926, p. 50-54.

d'une crosse, au chef chargé du Tau, remplaceront dans le champ, le patron de la corporation Antonienne. (Sceau de 1467, n° 8 de la planche 59 bis).

Mais les progrès artistiques de cette sorte de gravure vont s'accuser dans les beaux exemplaires de 1507 possédés par les archives des Bouches-du-Rhône et de l'Isère.

Le sceau du « Conventus Monasterii sancti Antonii » d'abord. Assis entre deux orants, dont l'un, mal vêtu représente une malheureuse victime du feu sacré, et l'autre un religieux porteur d'un candélabre, Saint-Antoine, nimbé, tient gravement un bâton surmonté d'une croix, tandis que de l'autre main, il appuie sur sa poitrine un livre fermé. Au-dessus de sa tête un dais sculpté jusque dans l'espace de la légende, à ses pieds, sous une baie à trois arcs, des moines en prières.

C'est un joyau d'art que le magnifique scel du XVIII<sup>e</sup> abbé de Saint-Antoine, Théodore Mitte de Saint-Chamond. Nous citons Blancard : « Dans le champ, au milieu d'une niche surmontée d'un dais à clochetons et gargouilles et soutenue par des contreforts sculptés, saint Antoine, nimbé, de face, assis, vêtu d'un manteau à la croix de l'ordre bénissant de la droite et tenant de la main gauche un long bâton surmonté de la croix en Tau. Au-dessus, l'abbé, mitré en costume religieux, croisé, priant, de profil à droite et accosté d'écussons timbrés de la Crosse tournée en dehors et de la mitre et partis au premier à une devise accompagnée en chef du Tau de Saint-Antoine. »

Au Revers, le même écu timbré seulement de la mitre. »

Désormais, le détail vestimentaire de ce Tau, tracé sur l'épaule, va suivre le vénérable baron dans presque toutes ses représentations postérieures.

C'est une figuration très curieuse que celle de saint Antoine sur le sceau de Jean de Rasse, abbé de l'ordre de 1645 à 1673. Ce sceau appartient à la collection Maignien et date de 1652. Sous un nimbe le saint

nous apparaît, coiffé d'une façon de turban, sa barbe s'étend en éventail sur ses habits monastiques. Sa droite soutient un écu représentant « une main mouvante de senestre soutenant une tige de fleurs, le tout placé entre deux rameaux formant couronne » (1). Les branches d'un Tau dissimulé presque en entier par cet écu, le débordent sur les côtés et en bas. De sa gauche, l'ermite tient une crosse abbatiale richement ouvrageée. Près de lui, dans la partie inférieure droite du champ, issant d'un buisson (ou bien environnée de flammes ?) se voit la tête de son fameux compagnon.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la maison de l'aumône (fig. 4, de Pilot de Thorey) marque ses papiers d'un sceau où pour la première fois le Cénobite arbore tous ses attributs, tandis que les dignitaires de l'ordre semblent, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle déjà s'en tenir désormais à un sceau beaucoup moins compliqué. La gravure fixe l'effigie d'un buste de saint Antoine (2), barbu, chauve, nimbé, avec sur l'épaule le Tau, signe de son identité (fig. 5, de Pilot de Thorey).

Nous nous permettrons de signaler ici, bien qu'elle ne se rapporte pas à la sigillographie de l'ordre de Saint-Antoine, la curieuse enseigne de Saint Antoine de 1490 dont l'abbé Guillaume (3) nous donne la description à la page 205 de son « *Mystère de San Anthoni de Viennès* ». C'est une image de plomb (4) très mince représentant l'Ermite, muni de trois de ses attributs, le bâton, le chapelet et le livre ouvert. La légende le désigne sous le nom de saint Antoine d'Arles.

Ce court résumé n'a pas la prétention d'apporter une étude complète de la sphragistique Antonienne.

(1) PILOT DE THOREY, *Etude sur la Sigillographie du Dauphiné*, T. I., p. 117.

(2) Dans la salle des médailles, au Palais Saint-Pierre, à Lyon, se trouve un exemplaire de cette sorte de sceaux.

(3) GUILLAUME (abbé), *le Mystère de San Anthoni de Viennès*, publié d'après une copie de l'an 1506. Gap, Paris, 1884.

(4) Voir FORGEAIS, *Plombs historiés. Enseignes de Saint-Antoine*, 4<sup>e</sup> série, p. 213.

Mais en attendant un supplément d'enquête, il nous semble que de ces aperçus sur ces quelques sceaux,



IMAGE DE SAINT-ANTOINE. — Collection des Archives de l'Isère  
(*Fonds Advielle*)

de précieux enseignements peuvent naître, sur la signification possible des divers attributs dont l'art médiéval a pourvu les images de saint Antoine le grand.

## III

## LE PREMIER ATTRIBUT DE SAINT ANTOINE :

## LES FLAMMES.

Théophile Raynaud, dans son commentaire sur le symbolisme des attributs du grand saint Antoine, nous dit, au sujet des flammes, que les opinions des auteurs qui l'ont précédé dans cette étude sont fort variables. Et complaisamment il nous fait étalage de son érudition vaste. C'est la partie la plus longue de son ouvrage. Des flammes, le feu : voilà de quoi mettre un théologien à l'aise. Et Didron (1), s'appuyant sur l'autorité de saint Denys l'Aréopagite proclame à l'article *gloire*, que : « c'est une belle idée que d'avoir choisi le feu comme attribut de la puissance humaine, comme signe de l'apothéose et comme symbole de la toute puissance divine. » Il réconforte son texte d'une généreuse citation du *De Cœlesti Hierarchia* (2) dont voici la péroraison : « on lui trouverait (au feu) bien d'autres propriétés encore. Voilà pourquoi les théologiens ont déclaré que les substances célestes étaient formées de feu et par cela faites autant que possible à l'image de Dieu. » Bien avant le Christianisme, la philosophie d'Héraclite faisait du feu le principe de toute chose. Ces notions nous font bien prévoir, que dans le monde des théologiens, le procès des flammes attribuées à saint Antoine ne se

(1) DIDRON, *Histoire de Dieu*, Paris, 1843, p. 121 : art. *gloire*.

(2) DENYS L'AREOPAGITE, *De Cœlesti Hierarchia*, cap. XIV, p. 193-194, éd. d'Anvers 1634, 1<sup>er</sup> vol.

jugera pas sans des flots d'encre ni sans des aperçus ingénieux dans le domaine de la Métaphysique.

Comme la critique, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, n'a rien ajouté de fondamental à l'exégèse fouillée du jésuite et qu'il y a dans son texte occasions à maintes glaçures d'intérêt, nous suivrons ici la disposition même du paragraphe de son ouvrage dont nous nous inspirons, en tâchant d'y inclure, au passage, ce que le commerce des autres auteurs aura pu nous apprendre.

Il sera sans doute intéressant pour nous qui envisageons surtout l'étude du Feu saint Antoine (1) de donner à ce sujet l'opinion du père de l'Antoniane, Aymar Falco (2). Au chap. 48 de la 1<sup>re</sup> partie de sa traduction, l'antonin Chabert (3) écrit (de quelques choses qui sont ajoutées ordinairement à l'image de saint Antoine) : « Mais parce qu'on voit la figure d'un feu peinte à l'image de ce bienheureux père, personne ne doute que cela ne soit fait pour marque de ses miracles et pour signifier l'abondance des grâces qu'il a reçues de Dieu. »

Ainsi la question est très nettement posée. On a donné des flammes aux images de l'ermite de la Thébaïde parce qu'il avait le pouvoir de guérir les victimes du feu sacré pour authentifier la puissance dont l'a marqué Jésus-Christ : « afin que par son intercession les membres touchés du feu sacré et brûlés fussent rafraîchis et guéris. » Et, le bon Falque ne manque pas de bien pourvoir son héros : « on n'a pas trouvé l'intercession de ce père efficace seulement à guérir d'une sorte de maladie, mais ce qui est admirable à dire, tous les chrétiens assurent d'une voix qu'il en guéri d'un nombre infini. » Puis c'est une allusion appuyée aux vengeances de saint Antoine dont nous parlerons autre part.

Et c'est bien aussi l'essentiel de la pensée de

(1) H. CHAUMARTIN, *Le Feu Saint-Anoine*. Ouvrage en préparation.

(2) AYMAR FALCO, Antonianæ historiæ compendium, etc. Lyon 1534.

(3) CHABERT, Abrégé de l'histoire de Saint-Anthonine, etc. (traduction de Falco). Manuscrit de la Bibliothèque de Grenoble.

Molanus (1). Des flammes jaillissent aux pieds d'Antoine « quod multos liberet ab igne pestis. » C'est ce qui fait qu'au temps de l'auteur du Traité des Images, en beaucoup d'endroits, la silhouette de l'anachorète était peinte au seuil des maisons, pour que, grâce à celle-ci, elles fussent protégées des épidémies. Molanus, cependant, mitige son affirmation : « et imprimis sancto confessori ignis appingitur, quia datum est illi patrocinari ad ignem infernalem. » Le feu est un attribut du saint confesseur parce qu'il lui a été donné de commander aux flammes de l'enfer. Saint Thomas [IV-dist. 49] invoque à l'appui, une citation de Scaliger étançonne cette thèse :

*Magne pater furvum defendas fortior hostem  
Sisque metus duris ignibus, igne tuo.*

Néanmoins, le commentateur découvre bien son sentiment intime, puisque, tout de suite, il ajoute : « Il est une autre raison *plus forte* que la première. » C'est précisément celle que nous avons évoquée précédemment.

L'auteur du Crayon des grandeurs de saint Antoine se montre un éclectique : « Avec la marque de Thau, on donne à saint Antoine le feu. C'est pour marquer qu'il est un Séraphin en l'amour de Dieu, qu'il est entre les Patriarches comme le feu entre les éléments. On le luy dépeint à ses pieds parce qu'il a foulé l'enfer et jamais n'a été souillé de luxure. On le luy met quelquefois aux mains pour montrer qu'il s'en sert comme de verge pour chasser ceux qui l'offensent et qu'il le maîtrise comme il luy plait, et aussi parce qu'il a esté le porte-flambeau qui a éclairé tous les fidèles, notamment aux Réguliers (2). »

Avec le très chrétien docteur, Jean Gerson, nous allons entendre un autre son de cloche. Le chancelier de l'Université de Paris, dans son premier sermon au Concile de Constance [1414] magnifie l'ana-

(1) J. MOLANUS. *De historia S. S. imaginum et picturarum pro vero earum usu contra abusus.* Lugduni, 1619. Lib. III. Cap. V.

(2) C. ALLARD, *Op. cit.*, p. 59-60.

chorète de Colzim : « O combien de miracles — s'écrie-t-il — accomplit saint Antoine, soit dans sa vie, soit après sa mort, par son intercession et secours, surtout grâce à la prérogative spéciale qu'il possède de délivrer les corps du feu sacré, de même qu'il éloigne des corps le *feu pernicieux de la concupiscence charnelle*. Et celui qui est éprouvé par l'ardeur du feu infernal s'écrie : « O saint Antoine, secoure-moi (1). »

Les Bollandistes (2) citent ce passage du 3<sup>e</sup> sermon de Gerson (3), au même Concile, qui reproduit à peu près les mêmes raisons : « Il est facile de croire, dit-il, que saint Antoine a reçu une grâce spéciale de guérir le feu corporel dans les membres des infirmes, de même qu'il triomphe du feu spirituel du désir charnel. »

Et voilà un point de départ bien attrayant pour la critique médicale du feu sacré (4).

Raynaud, après avoir rappelé tout ce qu'il a trouvé dans les vieilles chroniques au sujet du feu Saint-Antoine, chez les latins, sur l'*« ignis sacer »* et chez les Grecs *« sur l'ερπαν Νοσον »* et l'*« ερπης εσθιου ενος »*, ainsi que les opinions des auteurs touchant la nature médicale de cette affection, érudite compilation, empruntée en partie à Falco, où depuis pas mal d'écrivains firent large provende, s'arrête complaisamment à la pensée de Jean Boucher, l'auteur des Annales d'Aquitaine, qui fait du feu sacré la grosse vérole : « Prae omnibus parum ante Joannès Boucherus hunc ignem sacrum plane sibi ignotum professus, conjectat esse quem Galli Neapolitanam luem vocant, Itali gallicam : neutri vere, cum esset dicenda

(1) GERSONII Opera. Ed. du Pin, Anvers, 1706. Tome I.

(2) Acta Sanctorum, XVII janvier, p. 520 et suiv.

(3) GERSON, Op. cit., T. III. Col. 471-472.

(4) Au sujet de l*ignis infernalis* de Thomas d'Aquin, et de son rapprochement avec le feu Saint-Antoine, nous signalerons cette note de CORFINET (Op. cit.) : « Sur la façade de l'hôpital des Antonins, à Marseille, on lisait ces mots : *Hospitale eorum qui igne infernali laborare dicuntur* » à la séquence d'un ancien Missel de l'église de Liège, se trouvaient ces paroles d'un hymne : « *Quisquis igne cruciatur gehennali, liberatur ipsius (Saint Antoine) ob meritum.* » [Acta S. S. XVII janvier].

Iues Indica ante saeculum advecta (1). » Le jésuite adopte entièrement ces vues. Il poursuit : « Je rattache donc à cela la véritable opinion de saint Thomas, plus haut rapportée au sujet de la prérogative particulière accordée à saint Antoine de guérir le feu infernal. En effet, il ne s'agit pas du feu éternel de l'enfer qui est gouverné par le diable et ses satellites, opinion que la plupart prêtent au Saint docteur; mais il s'agit de ce feu sacré, lequel est presque toujours envoyé par les mauvais anges; c'est pourquoi il est appelé feu infernal [ignis infernalis]. En effet, saint Antoine possède par divine faveur, le pouvoir particulier de préserver ou de guérir de ce même feu infernal, ainsi que les événements le montrèrent jadis. Mais saint Antoine, pour ce qui est du feu éternel, n'a pas davantage d'action que les autres saints invoqués n'en ont auprès de Dieu. Et donc ce ne saurait être la raison pour laquelle on a donné le feu en attribut au bienheureux Antoine (2). »

Voilà donc subtiles arguties qui nous donnent un bon échantillon du genre et de la prose du savant jésuite. La casuistique du père se montrera tout aussi ferme pour réfuter les arguments de ses devanciers, car, nous dit-il, « Je ne veux pas faire de choix parmi les explications communément répétées jusqu'ici au sujet du feu attribué à saint Antoine. » Et, si l'image de ce grand saint comporte l'attribution de flammes, parce que son invocation est d'un grand prix contre « le feu de la luxure », pourquoi alors, n'a-t-on pas gratifié de semblable emblème les images de la Mère de Dieu « lorsqu'on constate qu'on ne peut pas être mieux et plus puissamment défendu de ces mêmes flammes profanes, par aucune créature plus pure que par l'invocation et la tutelle de la reine de toute chasteté. [Regina totius castitatis]. C'est ainsi que Pierre Chrysologus [Serm. 13] appelle la mère de Dieu ?. » Et les vierges qui conservèrent « intactes la fleur de leur pudicité » parmi lesquelles sainte Agnès rayonne,

(1) Th. RAYNAUD, *Op. cit.*, Cap. I, § 5.

(2) *Ibid.*

elle, « la pure et la chaste » aux dires de saint Augustin, pourquoi alors n'ont-elles pas aussi pareil attribut ? L'a-t-on donné, cet attribut, au grand Antoine, parce qu'il triomphe, ainsi que depuis plus de six cents ans, les historiens des Gaules le prouvent, de la maladie ardente ? Mais alors pourquoi saint Génulphe, lui aussi très efficace à la combattre et dont les os (1) macérés dans l'eau provoquaient un breuvage tout aussi thérapeutique que le « Saint-Vinage » de la Motte-aux-Bois, pourquoi saint Hilaire de Poitiers, qui en 1150, fut favorable à beaucoup en Aquitaine contre cette maladie, pourquoi enfin Geneviève des « Parisii », pourquoi tous ceux-là n'ont-il rien de semblable accolé à leurs images ?

Il est d'autres manières de voir la raison de cet attribut, car, en cette occurrence, il se fit belle dépense d'imagination. Et, plein de son sujet, le jésuite cotise toutes les opinions. Voici la plus populaire, peut-être, chez les contemporains de Raynaud : « *Hunc ignem symbolum esse poenarum, quas his sanctus de iis sumit absque morā qui in illum deliquerint, vel interpositam ejus auctoritatem quomodo violarint* (2). »

Et, pour « apporter la lumière à l'étude de ce symbole » Théophile Raynaud tranche dans les Ecritures. David, le saint roi et Moïse sont appelés à la rescouasse. Puis, c'est le dépouillement, érudit et abondant, de tous les auteurs qui ont traité quelque part des vengeances du grand saint Antoine. Essayons de profiter de cette manne. La première vengeance effective du solitaire de Pispir date de son vivant. Saint Athanase nous a laissé le récit de la mort brutale du duc Balacius (3), persécuteur des catholiques, qui exerçait sa fureur au temps d'Arius : « faisant mettre à nu les vierges sacrées et les moines et ordonnant à ses soldats de les frapper publiquement de verges ». Saint Antoine écrivit, à ce forcené, une longue lettre pour

(1) *Act. S. S. Janvier. Actes de saint Genulphe.*

(2) *TH. RAYNAUD, Op. cit. § 4.*

(3) *Ibid.* et voir PÉTIN. *Dictionnaire d'hagiographie*. Tome XL de la collection Migne, p. 214 et SEVERSTRÉ, *Dictionnaire de Patrologie*, p. 406.

le reprocher et lui promettre la justice de Dieu s'il continuait pareils outrages. Balacius se contenta de mocquer le saint homme en déchirant sa lettre dont il couvrit les morceaux de sa salive. « Sed confertim [ait Athanasius] minatorem oppressit supplicium 8 intra quinquo dies os effrenatum ultio divina compescuit. » Lors d'une promenade à cheval, Balacius fut désarçonné par sa monture, qui, quoique bête très douce jusqu'ici « le mordit subitement, et une fois à terre le lacéra, tandis qu'un feu ardent sortait de ses naseaux. » Mais toutes les autres vengeances rapportées sont posthumes. Nous ne voulons pas nous arrêter davantage sur ce hors-d'œuvre, on trouvera dans Falco [I part. 47] et chez les Bollandistes, l'indication de références nombreuses, pour la plupart empruntées à Raynaud par ces derniers (1).

L'imagination fertile du jésuite, qui faisait définir ainsi son ouvrage à Guénebault (2) « travail d'une grande érudition, mais qui touche trop à la singularité », s'inspire cette fois du merveilleux le moins dissimulé : « Il convient toutefois de citer une autre opinion soutenable, selon laquelle le feu est donné en attribut à saint Antoine en souvenir de ce que saint Antoine a été comme le porte-enseigne de la loi nouvelle selon le Christ ». Ce raisonnement s'appuie sur d'énigmatiques considérations auxquelles nous ne nous attarderons pas davantage qu'à la sixième interprétation du symbolisme des flammes. Maintenant, Antoine serait pourvu du feu, à cause de l'ardeur de sa très grande charité [incendium flagrantissimae caritatis]. Saint Ambroise, Jérémie, Ezéchiel

(1) Voir notre thèse « *L'Abbaye de Saint-Antoine-de-Viennois et le feu Saint-Antoine* », Vienne, Martin, 1926. H. CHAUMARTIN, les vengeances de Monseigneur saint Antoine, in *Pro Medico*, 1931. ESTIENNE, apologie pour Hérodote, COLLIN DE PLANCY, *Dictionnaire des reliques*. Mémoires d'EUSTACHE PIÉMONT. DASSY, CHORIER, LEGRAND, SAUVAL, etc. Un très intéressant chapitre du Crayon des grandeurs de saint Antoine de C. ALLARD est consacré à ces vengeances. Voir aussi sur les vengeances par le feu. GRÉGOIRE DE TOURS. Hist. Franc. Traduction Guizot.

(2) GUÉNEBAULT. *Dictionnaire d'Iconographie*, T. XLV de Migne, p. 760, note 6.

corsent de leur autorité, cette vue ingénieuse de l'esprit.

Voici la dernière étape de la philosophie du père. Le feu symbolisait précédemment les vertus admirables du saint, il est tout aussi apte à figurer les vices de la nature humaine. Nous découpons en le discours du jésuite, cette tranche bien marquante de sa manière : « Les allégations, dit-il, proposées jusqu'ici au sujet du feu attribué à saint Antoine ne sont pas établies d'une façon très vraisemblable. A mon sens, il y a à reprendre à toutes ces opinions... Car si ce feu exprime la vengeance immédiate de saint Antoine, il devrait être lancé par sa main (1).

Et il en serait de même s'il symbolisait saint Antoine porteur du feu. S'il voulait représenter les flammes célestes de ses très méritoires vertus il apparaîtrait sous la forme d'une auréole de feu placée autour de sa tête, ainsi que les Actes affirment qu'il en arriva au bienheureux Martin [Sulpit. dialo 3 cap. 2]. Et de notre temps le témoignage le plus frappant en est fourni par saint François de Sales. Ou, bien certainement, cela aurait été représenté par une colonne de feu descendant du ciel, ainsi qu'il survint à cet ermite dont Ennodius nous entretient dans les actes du bienheureux Antoine de Lérins : « *Absolutionis ejus tempore [inquit] columnna ignea B. Antonii oculis est ingestus, ad cœlum usque pertingens credo ut venerabilis viri fides & ardor ille vitiorum decoctor typico monstrantur incendio* ». Ce n'est pas ainsi que nous voyons ce feu de saint Antoine, mais de préférence on le représente à terre, gisant à ses pieds. C'est pourquoi j'ai l'opinion qu'il faut voir en lui rien autre chose que le symbole et l'image du feu profane de la nature humaine, faible et vicieuse, dont nous savons par de multiples exemples, qu'Antoine avait libéré son cœur de ses assauts et qui serait ainsi représenté jeté hors de sa poitrine ». Ce sont donc

(1) Ce qui prouve qu'une bonne partie de l'iconographie antonienne a dû échapper aux investigations du savant jésuite.

les propres sentiments exprimés par Gerson, dont Raynaud donne d'ailleurs la référence, au cours de son argumentation. Et une citation d'Origène, habilement amenée, précise encore la pensée du père. Le feu n'est rien autre chose que Satan lui-même : « Tu es, ô Diabole ignis ipse qui de cœlo cecidit ». Le feu, aux pieds des images d'Antoine, ce sont ses tentations vaincues avec l'aide de Dieu.

De cet ouvrage curieux, dilatoire et verbeux, nous avons cru devoir donner une substantielle analyse. Nous l'avons traduit en entier, pensant qu'il importait dans cette question. A cet attribut des flammes, nous avons accordé une place d'honneur, parce que c'est bien lui qui est le centre de toute augmentation. En l'amenant au domaine de la théologie pure, on fausse tout le symbolisme des emblèmes iconographiques de saint Antoine le Grand, et c'est pourquoi il est nécessaire de le dépouiller d'abord de toute singularité, si l'on veut, comme c'est notre sentiment plaire à la vérité en laissant là tout bagage métaphysique et, en voyant simplement, en ce détail des images, la représentation plus ou moins habile de ce « feu Saint-Antoine », épouvante des foules médiévales. Mais au tribunal de la critique toutes les opinions ont droit d'apparaître à la barre. L'effort de Théophile Raynaud méritait d'être tiré de l'oubli. On en pensera ce que bon l'on jugera.

Cette étude, qui aurait le désir d'être une bonne mise au point du symbolisme iconographique de saint Antoine, demande pour être complète le concours des auteurs modernes, qui, à diverses reprises, ont cherché d'établir avant nous la véritable signification de cette imagerie. Nous allons donc maintenant rechercher chez chacun des plus importants (il ne saurait être question de les citer tous) les conclusions auxquelles les ont conduit leurs travaux sur le symbole qui nous occupe.

Pour l'abbé Dassy (1), premier historien moderne

(1) DASSY (abbé), *L'abbaye de Saint-Antoine en Dauphiné*, Grenoble, 1844.

de l'Ordre de Saint-Antoine du Viennois : « les flammes qu'on remarque aux pieds du patriarche des cénobites indiquent l'étrange châtiment du feu sacré, que les peuples appellèrent du nom de saint Antoine pour le prier d'en être préservés ». Et l'abbé Coffinet (1) adopte cette opinion, en se contentant de la citer sans discussion. Advielle (2) emploie pareille méthode. Cet attribut signifie aux yeux du père Cahier (3) « une manière de rappeler la maladie que les Antonins faisaient profession de guérir ». Notre savant confrère, le Dr Wickersheimer (4) croit que ces flammes sont évidemment une allusion au feu sacré. Mais, nous enseigne-t-il, cette allusion peut se comprendre de deux manières : 1<sup>o</sup> soit qu'elles traduisent la puissance du saint sur la maladie ardente, 2<sup>o</sup> soit qu'elles incitent au respect les spectateurs puisque le saint avait le pouvoir de frapper de cette maladie ceux qui osaient douter de sa puissance. Conclusions qu'adoptent entièrement notre maître, M. le P<sup>r</sup> Guiart, de la Faculté de médecine de Lyon, dans la notice qu'il consacrait au saint Antoine de son musée d'Histoire de la Médecine, dans la belle revue « *Æsculape* » (décembre 1925).

L'accord est donc à peu près unanime dans la critique moderne au sujet de cet emblème. Elle semble se ranger tout entière à l'avis de Falco. L'autorité de M. Emile Mâle (5) renforce singulièrement cette manière de voir que nous partageons pleinement, comme nous venons de l'écrire.

Nous voyons une raison de plus de croire à la réalité

(1) COFFINET (abbé), *Recherches historiques et archéologiques sur les attributs de Saint-Antoine* in *Mémoires de la Société académique d'agriculture, des Sciences, arts et belles lettres de l'Aube*, t. XXVIII de la collection. T. I, 3<sup>e</sup> série, Troyes, 1864.

(2) ADVIELLE (Victor), *Histoire de l'Ordre hospitalier de Saint-Antoine de Viennois*, Paris-Aix, 1883.

(3) CAHIER (père), *Caractéristiques des Saints dans l'Art populaire*, Paris, 1867. C'est également l'avis de l'abbé CROSNIER. *Iconographic chrétienne* in *Bulletin monumental*. T. XIV.

(4) WICKERSHEIMER (Dr E.), Mathias Grünewald et le feu Saint-Antoine, *liber memorialis du 1<sup>er</sup> congrès de l'Histoire de guérir*, Anvers, 1921.

(5) Emile Mâle, *Op. cit.*

de ce symbolisme du bûcher gisant aux pieds d'Antoine, dans le fait, qu'aux époques d'épidémies d'ergotisme gangrénous, il était d'usage de peindre ou de dessiner grossièrement des flammes sur la porte des maisons et des hôpitaux « où l'on mettoit ceux qui étoient affligez de la maladie dite-feu de Saint-Antoine (1) ».

Ce pouvoir singulier de saint Antoine sur une affection terrible, regardée par tous comme un « feu » explique que, par extension de ses propriétés et par analogie, on lui ait prêté le mérite d'éteindre les incendies. En l'église Saint-André de Grenoble, au jour du 17 janvier, persiste encore la curieuse coutume des « pains de Saint Antoine ». Ce sont de petits pains sans levain remis à ceux qui ont embrassé les reliques du saint contenues dans l'église, à une des messes de cette journée. Ils passent comme devant « préserver du feu, des chiens enragés, de la mort subite et autres accidents, et garantir les bestiaux des épidémies » (2).

La liturgie de saint Antoine consacre à différentes reprises, les dons du thaumaturge. Les Bollandistes (3) insèrent plusieurs coupures d'antiphonaires, provenant d'un missel de Tournai, de Saint-Omer, et d'anciens bréviaires de Tournai et de Hildesheim. Voici un extrait de répons de ce dernier :

*Plaude Vienna manu tanto dotata Patrono  
Quem dedit Aegyptus pignora cara tibi  
Percutit et sanat, extinguit et excitat ignes  
Ardentesque minas intonat Antonius (4).*

(1) *Satyre Ménippée*, A Ratisbonne, Mathias Kerner, 1709. Tome I<sup>e</sup>. La vertu du catholicon, p. 5-6, art. VIII. Voir aussi Rabelais, Pantagruel, chap. XXX.

(2) PILOT DE THOREY, *Usages, fêtes et coutumes existant ou ayant existé en Dauphiné* s. d., Drevet, Grenoble. T. I, p. 11 et T. II, p. 197. Cf. MAILLET Guy, *Revue Mabilon* d'après la Semaine religieuse de Grenoble du 10 janvier 1907.

(3) *Acta Sanctorum*, 17 janvier, p. 520 et suiv. DASSY reproduit ces citations dans ses ouvrages.

(4) Le père CAHIER donne un fragment de prose du Missel d'Amiens (1529). T. I, p. 410, note 9.

M. Mâle a donc parfaitement raison d'écrire : « Ce grand vieillard au regard sévère, qui avait des flammes à ses pieds, était le *maitre du feu* ». Cette réputation, bien accréditée, a résisté à la disparition des fléaux qui l'avaient provoquée, et, de nos jours encore saint Antoine est invoqué fervemment dans les montagnes dauphinoises, ainsi qu'en témoigne cette prière en patois du pays :

*Saint Anthoni, ami de Diou  
Gardo nous de tout periou  
De contrari  
De demoni  
De fuoc, de flammo  
D'aygo corrento  
De rocho pendento  
De nostres ennemis  
Et meno nous en Paradis (1).*

## IV

## LE DEUXIÈME ATTRIBUT DE SAINT-ANTOINE : LE LIVRE.

Les cogitations de Théophile Raynaud touchant ce deuxième emblème iconographique de saint Antoine ne sont pas de meilleur aloi. Le religieux jette sur le papier toutes les fantaisies écloses aux quatre vents de l'esprit, et, de ce désordre naît bien cette impression que l'érudition, en cette occurrence ne saurait en rien suppléer au simple bon sens.

« Le livre donné en attribut à saint Antoine peut paraître d'un symbolisme obscur — déclare-t-il dès l'abord — car ce saint fut un ignorant. C'est pour cela que les philosophes païens attaquaient aigrement une si grande renommée jointe à tant d'impéritie dans les lettres ». Le fait est, que son biographe, saint Athanase, ne laisse guère d'illusions sur la

(1) Cité par GUILLAUME (abbé), *Le Mystère de Sant-Anthoni de Viennès*, Gap, Paris, 1884.

culture littéraire de l'anachorète. Ses parents « afin de préserver son innocence des mauvais exemples que l'on ne rencontre que trop souvent dans les écoles publiques (1) » l'élevèrent chez eux et le privèrent de l'aliment des bonnes lettres. Seul, le commerce des livres saints lui fut autorisé, et, nous dit l'abbé Maunoury (2) « il conservait dans son cœur les utiles leçons qu'il y trouvait ». C'est pourquoi saint Théodore Studita [Catech. 43] l'appelle « illettratum doctis doctiorem », un illettré plus savant que le savant.

Mais il ne s'agit pas là de sciences mondaines, et ceux pour qui un livre ne peut représenter que la somme d'acquisitions littéraires ou profanes de celui qui en est porteur ont la vue singulièrement courte. Et s'il est avéré que l'Ermite de la Thébaide ait été dépourvu de culture séculière, saint Athanase [cap. 38, Vita] ne rapporte-t-il pas expressément à son sujet : « *Habebat etiam istiusmodi donum. Si cuius rei sedens in monte ignarus fuissest 8 ejus secum inquireret notionem, oranti ei a Domino revelebatur 8 erat secundum quod scriptum est, a Deo doctus* ». Voilà donc une érudition à peu de frais dont, pour son compte, témoigne également saint Augustin : « Ignorant des lettres saint Antoine était, dans ses prières, *instruit par Dieu* des sciences sacrées et des Ecritures divines ».

Le bon Allard trouvera dans ces propos de quoi légitimer le livre attribué au patron de sa corporation religieuse : « On dépeind encore le livre entre les mains : les bonnes gens pense que cela monstre qu'il estoit assidu à la prière et qu'il ne manquait point à reciter son office, mais c'est pour montrer qu'il n'estoit pas ignorant, quoiqu'ait écrit saint Augustin dans son livre de la Doctrine chrétienne et en ses Confessions. Il n'estoit encore saint, escrivant cela :

(1) Encyclopédie théologique de Migne. Tome 40. *Dictionnaire hagiographique*, par PÉTIN (abbé), 2 vol. 1850. T. I, coll. 208.

(2) MAUNOURY (abbé F.), Traduction de la vie de Saint Antoine par Saint Athanase.

et ce qu'il en escrit est à la louange de la doctrine très éminente de ce miracle du monde, parce ce qu'il admire la grandeur et la profondeur de sa doctrine, sachant qu'il n'avoit pas fréquenté les académies et qu'il avoit confondu les plus subtils Hérétiques et Philosophes » (1).

Cette habileté, propre à saint Antoine, à défendre contre de subtils argumentateurs, les raisons profondes de sa foi, fit que le saint anachorète reçu de Constantin le Grand, le surnom de « *Père* » et explique le succès de sa prédication auprès du populaire, lorsque, par deux fois, il quitta sa solitude pour combattre l'hérésie (2). Et ce pourrait bien être là, une raison plausible de l'emblème qui nous occupe ?

Mais revenons à Théophile Raynaud. L'art païen représentait les philosophes, portant un livre à la main gauche : « Pourquoi alors, ceux qui, les premiers, voulurent montrer une figure peinte, emblématique de saint Antoine, sous l'aspect d'un philosophe chrétien n'empruntèrent-ils pas cette image distinctive du philosophe ? » (3) puisque d'après les pères grecs, il est certain que les moines chrétiens (dont Antoine était le chef) furent les philosophes de Dieu.

Le livre peut cependant, en symbolique, prendre un sens beaucoup plus large. Pour Pierre Damien [opusc. 45, c. 5] le livre de saint Antoine est composé de lettres vivantes, à l'aide de toute la création. Séduisante hypothèse que saint Jean Chrysostome a longuement développée [ad. l. 6 vit. libel. ult. num. 16] : « L'œuvre entière de la création a été donnée à l'homme en livre et en lettres, et, non seulement pour essayer de comprendre les intentions cachées de Dieu, mais d'après l'apôtre [Rom. I] l'usage de ce livre nous a été donné pour la conformation de notre vie et de nos mœurs... Ainsi donc, c'est proprement

(1) C. ALLARD, *Le crayon des grandeurs*, p. 60.

(2) SEVESTRE, *Dictionnaire de Patrologie* [collection Migne], Paris, 1851. T. I, p. 403.

(3) Th. RAYNAUD, *Op. cit.*

le livre de la création que l'on a donné en attribut à saint Antoine. C'est en lui que le saint homme jugeait par sa lecture, des merveilles de Dieu, et, trouvait la sagesse et la bonté dans toutes ses œuvres, tout cela pour son plus grand profit, c'est là qu'il pénétra les desseins cachés de la sagesse de Dieu... ac proinde S. Antonius, qui hunc codicem nunquam de manibus posuit, in doctrinā cœlesti 8 scientiā Sanctorum mirabiliter profecit ».

L'opinion du père est évidemment fort ingénieuse. Mais pourquoi tous les saints ne comptent-ils point, en leur iconographie, pareil emblème?

Pour Falco, le petit livre qu'on voit entre les mains de saint Antoine dénote « ses continues prières qu'il ne faisait pas toujours en même forme. Mais, comme il avoit convenu dans son esprit et sa pensée il parloit avec Dieu » (1). Les saints se sont tous fait remarquer par leur aptitude à prier Dieu, et la même réflexion vient tout de suite à l'esprit. Chaque image sacrée doit, à ce compte, être accompagnée d'un missel.

Il est une autre opinion qui semble avoir beaucoup de crédit parmi les hagiographes. Saint Antoine aurait écrit diverses lettres, dans lesquelles aux dires de Godescart (2) « on retrouve le style des apôtres (3) et la solidité de leurs maximes ». Les imagiers rappelleraient ce fait en plaçant un volume aux mains de leur saint. Saint Jérôme a connu sept lettres de saint Antoine, dont la première fut adressée aux Arsénoïtes, une autre, dont nous avons déjà parlé, au duc Balacius, et plusieurs à Constantin le Grand. Ces épîtres parurent suffisantes à saint Jérôme pour qu'il comptât saint Antoine parmi les grands écrivains ecclésiastiques, et, Symphorien Champier, médecin d'Antoine, duc de Lorraine, dans une préface enthousiaste à l'édition latine des lettres de l'anachorète

(1) CHABERT, Traduction française de l'antoniane, Chap. 48, 1<sup>re</sup> partie.

(2) GODESCART, Vie des saints, traduit de l'anglais d'Alban Butler.

(3) Ce sont les propres expressions de Saint Jérôme.

« en fait l'éloge pour son insigne doctrine » (1). Comme le bagage littéraire d'Antoine semblait un peu maigre pour lui justifier pareil attribut, le moine du Mont-Liban, Abraham Eschellen (2), publia, en 1646, treize nouvelles épîtres « écrites avec une onction remarquable » nous dit l'abbé Coffinet (3), attribuées à saint Antoine et jusque-là inédites, dédiées au cardinal Barberin et soi-disant traduites de l'arabe en latin..., mais malheureusement depuis, découvertes apocryphes. Tout ceci n'empêche point le bon abbé Dassy d'affirmer que « le livre à la main, fait connaître le rang accordé à saint Antoine parmi les docteurs de l'Eglise, à cause des belles épîtres qu'il a écrites et des maximes que les grands solitaires des déserts de l'Egypte lui ont attribuées ».

Jean Molanus (4), au xvi<sup>e</sup> siècle ne pensait pas autrement. Pour l'abbé Crosnier (5) auteur érudit d'un « traité d'iconographie chrétienne » que l'on consulte encore avec fruit : « le livre est l'attribut des apôtres, des évangélistes et des docteurs. Les évêques et les abbés tiennent souvent un livre. Au moyen âge on met presque toujours un livre entre les mains de Jésus-Christ, c'est le livre de la sagesse, qu'on donne

(1) Edition latine de 1475, réimprimée à Paris, en 1516, par ordre de Théodore de Saint-Chamond, abbé de Saint-Antoine, avec une préface et des notes de Symphorien Champier : « Sanct Anthoine lui estant aux désers, composa sept épîtres à divers monastères comme rescript saint Hyéronyme, au livre de Viris illustribus 8 et la principalle est celle qu'il escript aux Arséneutes 8 et ont été depuis translatées par ung Sarasin, commentées par mon père messire Champier, lesquelles, monsieur le feu abbé, frère du seigneur de Saint-Chaumon, fist imprimer 8 depuis les lit-on par toutes les églises de Saint-Anthoine 8 sont icelles épîtres d'une grande intelligence et profundité incomparable et semble que soient faites divinement et non par homme humain, à cause de la profundité et difficulté d'icelles épîtres et ne sont pas moins difficiles que celles de l'apostre Sainct-Pol, si plus ne sont ». [G. CORROZET et C. CHAMPIER. Catalogue des antiques érections, etc., assises en trois Gaules]. Comme on le voit l'enthousiasme du fils de Champier, égalait celui de son père.

(2) ESCHELLEN (Abraham), S. P. nostri Antonii... sermones, regulae, etc., 1641, « l'autorité d'Eschellen dit LENAIN DE TILLEMONT [mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, Paris, 1706. Tome VII, p. 135] n'est pas des plus grandes parmi les personnes habiles ».

(3) COFFINET, *Op. cit.*

(4) MOLANUS, *Op. cit.*

(5) CROSNIER, *Op. cit.*

aussi au Saint-Esprit quand il a la forme humaine », Le père Cahier (1) quand il traite du livre, dans ses Caractéristiques des saints, ne parle pas de saint Antoine, et se contente de noter : « Au fait, peintres et statuaires au moyen âge caractérisent presque indifféremment par le livre, un diacre, un évêque, etc. La donnée se complète par le costume ».

Les historiens médicaux n'ont rien trouvé dans les susdites explications qui puisse les satisfaire. Moins sensibles au merveilleux, et plus préoccupés du feu Saint-Antoine, que de la personnalité de l'Ermite, ils ont naturellement cherché à revêtir cette iconographie de caractéristiques se rapportant à la maladie qu'ils étudiaient. Le détail d'une coutume les a frappés. Lorsqu'à la maison de l'Aumône (2), entrait un nouveau malade, reconnu atteint de feu sacré, on le menait devant la fierte du patriarche des Cénobites, et là, en lui présentant le saint-vinage, un frère hospitalier récitait l'invocation suivante que nous citons d'après les Bollandistes (3) « Deus, qui concedis obtenu B. Antonii confessoris tui atque abbatis morbidum ignem extingui, et membris ægris refrigere præstari, fac nos propitius ipsius meritis a gehennæ incendiis liberatos, integros mente et corpore tibi feliciter in gloria præsentari ». Eh bien, ce livre aux mains de saint Antoine, ne traduirait-il pas, tout simplement, cette coutume séculaire que durent observer les huchiers qui taillèrent les premières représentations du thaumaturge ? (4)

Après avoir souscrit pour notre part, à cette thèse (5), de nouvelles données nous font penser différemment. Le livre remonte très haut dans l'iconographie de saint Antoine, il est bien antérieur à sa prise d'habit antonin. Après le Tau, c'est le premier en date de ses attributs. Le sceau d'Etienne III,

(1) CAHIER, *Op. cit.* T. II, p. 521.

(2) Voir notre thèse sur l'abbaye de Saint-Antoine.

(3) Acta S. S. XVII janvier, p. 520 et suiv.

(4) GUIART, *Op. cit.* WICKERSHEIMER, *op. cit.*, FLEURENT. La médecine au Musée de Colmar, *Æsculape* 1929, sont de cet avis.

(5) In l'*« Abbaye de Saint-Antoine du Viennois et le feu Saint-Antoine »*.

grand-maître de l'Hôpital de Saint-Antoine du Viennois, dont nous avons donné la description dans un précédent chapitre, nous en apporte la preuve. Le livre appartient à la vie privée de saint Antoine. Très souvent d'ailleurs, le vénérable baron n'est pourvu que de cet emblème. La miniature du Miroir Historial du roi Jean, nous le montre, tenant contre sa poitrine, un livre fermé, et il s'agit là, de son histoire personnelle (1).

Il est une autre remarque que nous avons faite. C'est la variété des aspects sous lesquels se présente ce livre. Le plus souvent fermé, et tenu soit dans la main gauche, soit dans la droite, et lorsqu'il est ouvert, de deux façons différentes : tantôt ouvert pour saint Antoine qui le lit, tantôt ouvert pour le spectateur. La fréquence de sa fermeture fit soutenir à Paul Lacroix (2) une opinion que nous croyons erronée : « Le livre fermé — écrit cet auteur — exprime que sans aucune étude, par la seule audition, il apprit de mémoire l'Ecriture sainte, qu'il sut, au témoignage de saint Jérôme interpréter avec sagesse ».

Comme on le voit, c'est là un attribut qui donne aux critiques de la peine. Plusieurs opinions paraissent vraisemblables et soutenables. Aucune ne satisfait complètement l'esprit. De là, le livre de saint Antoine doit-il demeurer une énigme. Nous ne le pensons pas. Et nous laissons à choisir, à nos lecteurs, parmi toutes les controverses que nous venons d'exposer, l'opinion qui leur semblera la mieux étayée et la plus apte à satisfaire les exigences de leur raison.

## V

## LE TROISIÈME ATTRIBUT DE SAINT ANTOINE : LE PORC.

La popularité de cet attribut éclipse nettement tous

(1) Ms. Arsenal 5080, fol. 315, XIV<sup>e</sup> siècle.

(2) LACROIX (Paul). *Vie militaire et religieuse au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance...* 1873, Paris, p. 329, note de la figure 336.

les autres ; tout le monde connaît le « compagnon de saint Antoine », la bimbeloterie l'enseigne aux enfants et les faiseurs de chansons ou de revues ont trouvé en lui une aide inépuisable pour accomoder leurs refrains et leurs couplets au goût de leurs clientes respectives.

Plus encore que tous les autres, ce troisième attribut de saint Antoine a fait couler des flots d'encre, suscité d'ingénieuses explications et tourmenté l'imagination des critiques.

Il faut tout d'abord s'entendre sur le sexe de cet étrange acolyte. Guénebault (1) écrit nettement que pour lui « le compagnon de saint Antoine était une *truie* ». C'est très probablement en souvenir de la légende touchante, rapportée par Falco, dans son *Antoniane* (2). Barcelone fut le lieu de ce fabuleux événement. Saint Antoine venait de se trouver miraculeusement transporté dans cette ville, quand il vit surgir à ses pieds : une truie qui lui apportait « avec la bouche un de ses petits pourceaux qu'elle n'avait pas fait loin, boiteux et estropié ». Et le saint homme en profita pour réaliser un éclatant miracle. Ayant fait le signe de la croix sur ledit cochonnet, il « toucha là où défaillioient les yeux (car le misérable était aveugle par surcroit) et les pieds, et tantost fut guéry et s'en alla cheminant après sa mère et vit clair comme les autres » (3). Mais alors si l'on retient cette

(1) GUÉNEBAULT, *Op. cit.*, note de la page 791.

(2) « Prior est, quam ex quodam Alphonso recitat, nimirum quod Barcinenses primi S. Antonio appinxerunt porcum, moti miraculo, quod D. Antonius vi divinâ Barchionem delatus, in porcello est operatus ». [A. Falco, I p. c. 9, hist. Ant.].

(3) *La vie de Monseigneur Sanct-Anthoyne, abbé*, Lyon 1555, in-4°. La même légende a été souvent reproduite. Par ESCHELLEN, *Sapientissimi Patris nostri Antonii Magni abbatis, regulae, sermones, etc.*, Paris, 1646, p. 117. — L'histoire est ici déformée, il s'agit de plusieurs porcelets aveugles. « Tum cruce obsignavit catulos illos 8 expuit in oculis coecorum 8 sanitati reddidit eos ». Comme on le voit ici, saint Antoine joint l'action de sa salive à celle du signe de la Croix. Cf. aussi : *Bulletin du Bibliophile*, 1838, III<sup>e</sup> série, p. 306. *Revue archéologique*, XI<sup>e</sup> année, 1855, p. 763. Saint-Antoine par Claude CHAMPION, *l'Art et les Saints*, Laurens, p. 60, 61. H. CHAUMARTIN, le compagnon de Saint Antoine in *Esculape* septembre 1930. Th. RAYNAUD, *op. cit.*, art. *cochon*. *Acta SS. Calendrier de l'almanach prophétique pour 1861*, etc.

anecdote merveilleuse pour expliquer l'iconographie de l'Ermite, ce n'est pas sa mère, mais bien le porcelet qui devrait figurer en bonne justice, aux pieds de son sauveur, puisque c'est lui, le miraculé? Quoi qu'il en soit, Falco reconnaît à cette truie avisée, des droits à la statuaire, car c'est elle « qui avait imploré le secours et demandé le remède de son petit pourceau ». Au temps de l'antonin, une pauvre femme de la province de Novare (Italie) chassée de sa maison par la crainte de la peste, avait laissé chez elle, à l'abandon, tout un troupeau de cochons gras. Mais — nous apprend Falco — cette femme eut l'idée, au souvenir de cette truie « qu'elle avoit vu aux pieds du saint, souvenir qui émouvoit grandement son esprit » de recommander sa maison et ses porcs à la sollicitude de saint Antoine. Bien lui en prit, car, elle n'y perdit pas son temps « retournant après trente jours et plus, elle trouva sa maison entièrement saine et ses pourceaux sains et saufs, comme bien nourris » (1).

Malgré toute la saveur de cette histoire légendaire, il nous faut chercher quelque chose de plus positif pour expliquer l'assiduité de ce pourceau — femelle ou mâle — auprès du Patriarche des Cénobites. Nous ferons d'ailleurs remarquer, que, dans l'iconographie antonienne, le fœl de Saint Antoine ne se trouve qu'exceptionnellement d'être une truie ou une laie, et presque uniquement dans l'illustration d'ouvrages rapportant cette légende. Hélas, avant d'aborder un terrain solide, nous avons à exposer, pour cette mise au point, quelques dizaines de systèmes qui semblent bien avoir épousé tout ce que l'imagination pouvait créer de merveilles en cette occurrence.

Nous ne nous attarderons pas à la première opinion, que Raynaud signale comme ayant cours chez les « ignorants et les stupides », à savoir, que le porc a été donné en attribut à Saint-Antoine parce que l'Ermite se nourrissait de la chair de cet animal, opinion que le jésuite réfute, avec l'aide de Saint Jérôme et

(1) CHABERT, Traduction française de l'antoniane.

de Clément d'Alexandrie, ce dernier déclarant que cette nourriture possède la propriété d'éveiller le désir charnel, ce qui fait que saint Antoine « très studieux de sa chasteté l'abhorrait à cause de cela. »

Collin de Plancy (1), dans son *Dictionnaire des reliques* — lourd pamphlet aux yeux de M. Mâle — essaye d'accréditer, que l'on donnât un cochon à Antoine parce qu'il aurait vécu dans la solitude avec un compagnon de cette espèce. Affirmation gratuite, car rien de pareil ne se trouve dans le récit de saint Athanase, ni d'aucuns de ceux qui se sont occupés de la vie privée de l'Ermite. Cette fable, cependant, semble avoir inspiré plusieurs artistes et nous avons souvenir d'avoir contemplé de nombreuses gravures où le vénérable anachorète était nanti de semblable compagnie, lors de tentations ou de visites à saint Paul.

(*Oeuvres d'art postérieures au XVI<sup>e</sup> siècle.*)

La singulière hypothèse du capitaine Champion (2) qui voit la raison de ce porc, dans le fait que le mal des ardents ressemblerait à la ladrerie (3), est un argument de même farine. Et le Dr Couchoud, médecin du bon maître Anatole France, n'est pas mieux inspiré, quand il prétend que le pourceau fixé au socle des statues du patriarche, signifie que les antonins soignaient le feu de saint Antoine à l'aide du saindoux (4).

Les tentations (5) véhémentes du Cénobite qui reten-

(1) *COLLIN DE PLANCY, Dictionnaire critique des reliques et images miraculeuses.* Paris, 1821. T. I. p. 33.

(2) *CLAUDE CHAMPION, Saint Antoine. L'Art et les Saints.* Paris, Lutens, p. 58.

(3) La ladrerie était vivement combattue au moyen age : « De sages mesures de police étaient prises à Paris et dans les villes pour que la consommation énorme de viande de porc qui se faisait dans toutes les classes de la population, fût préservée de son caractère nuisible : des officiers publics nommés *languageurs*, étaient chargés de visiter les animaux pour s'assurer qu'ils ne portaient pas sous la langue des pustules blanches, indice de la maladie lépreuse que leur chair eût communiquée aux consommateurs... » P. Lacroix, *Mœurs, usages et costumes du moyen age*, p. 126 et suiv.

(4) Voir A. Le Goff, Anatole France à la Béchellerie. *Chronique Médicale* 1918. *Bulletin historique et archéologique de Lyon*, janvier 1930, p. 3. H. CHAUMARTIN, le compagnon de saint Antoine.

(5) Cette courte pièce de vers paraîtra peut être intéressante.

*S. Antonius spectris infernis illusus*

tirent avec tant d'éclat dans la littérature et dans l'art servirent de prétextes aux critiques à courte vue d'expliquer l'attribution du pourceau. Ce n'est point cependant cette grossière enveloppe que prit le malin pour subjuger l'anachorète, mais bien au contraire il ne se montra jamais que sous de très séduisantes apparences (1). Et le marbre vigoureux de Rodin, où le romantisme du sculpteur clame l'appel rude des sens, traduit bien à nos yeux quelles formes prenaient devant saint Antoine, les diaboliques embûches (2). Dassy, Coffinet, du Broc de Segange (3), Gustave Brunet (4) se sont fait l'écho de ces tempêtes que Dulaurens (5) exprima, avec le langage des Muses, dans son ouvrage « *le Balai* ». Pour tous ces auteurs, le porc de la statuaire traduit les allusions des artistes, aux troublantes sollicitations du Démon.

Voltaire, naturellement, ne s'embarasse pas de casuistique, et ces deux vers de « *la Pucelle* » nous dénote ce qu'évoquait pour lui l'animal fidèle du saint patriarche.

*J'eus pour ami le porc de saint Antoine  
Céleste porc, emblème de tout moine.*

La théorie qui accorde à notre saint le voisinage du porc, en vertu de son pouvoir vétérinaire prend évidemment le contre pied de la vérité. C'est parce que les médiévaux avaient l'habitude de voir ce quadrupède aux pieds de l'anachorète, qu'ils eurent l'idée de s'adresser à lui pour la guérison de leurs troupeaux.

*Nox erat....  
Et licet, orcus, ait tigrimque, lupumque, canemque  
Atque referro suem noverit, atque bovem;  
Ora tamen Porci velocius induit orcus  
Nam simul addidit erat littera; Porcus erat.  
Jacobi Bidermani e S. J. Epigramatum.  
Parisiis sumptibus Seb. Cranoizy. M. D. C. XXII, in-12° p. 11.*

(1) ÉMILE MOLE, *Art religieux XIII<sup>e</sup> siècle*, p. 369-370.

(2) Marbre du Musée de Lyon.

(3) DU BROC DE SEGANGE, *Les saints patrons des corporations*, Bloud et Barral, Tome I, p. 49 et suiv.

(4) *Curiosités hagiologiques* par un bibliophile (Gustave Brunet) 1861, Paris in-12, p. 35.

(5) DULAURENS, *Le Balai*.

Un saint, qui s'accommodait avec tant de constance, d'un compagnon à quatre pattes ne pouvait — sans doute — se désintéresser de la race de celui-ci. A leurs yeux, le cochon était devenu une sorte d'ex-voto, témoignage d'une très ancienne reconnaissance.

C'est Molanus (1) qui, le premier, a formulé cette hypothèse : « De même, écrit-il, un porc est représenté près de saint Antoine pour que le vulgaire sache que par son intercession ses troupeaux sont préservés de tout mal. (2) » Et, en beaucoup de campagnes, il était d'usage, d'élever aux frais de la communauté, un pourceau spécialement dédié à saint Antoine, pour attirer les bénédictions du patriarche sur les animaux du voisinage. Mais alors, s'écrie Raynaud : « Pourquoi plutôt l'attribution d'un porc que d'un âne ou d'un cheval ? Puisque « fidèles quippe rusticani, magnâ fide pecora sua 8 jumenta omnia in B. Antonii tutelâ collocant ? »

Claude Allard partage les sentiments de l'auteur du Traité des images : « Finalement, dit-il, on peind à ses pieds un pourceau pour signifier que saint Antoine fut toute sa vie ennemy des plaisirs de la chair, et qu'il est tellement amateur des hommes, que, pour leur bien faire, il n'a pas seulement soing de leur salut et de leur santé, mais encore de leurs bestes, mesmes les plus viles, comme les porceaux » (3).

Les Bollandistes, nous apprennent, qu'autrefois il était ordinaire, chez nos ancêtres gardiens des tradi-

(1) MOLANUS, *De historia sanctorum imaginum et picturarum*, ed. Parquot de Louvain 1771. La première édition est de 1580. A ce propos, nous croisons devoir citer ces lignes d'EMILE MALE (préface de l'Art religieux du XII<sup>e</sup> siècle) : « Mais le sens de ces œuvres profondes s'obscurcit. Des générations nouvelles qui portaient en elles une autre conception du monde ne les comprirent plus. Dès la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, l'art du moyen age devient une énigme. Le symbolisme qui fut l'âme de notre Art religieux achève alors de mourir. L'Eglise rougit des chères légendes qui avaient bercé la chrétienté pendant tant de siècle. Le concile de Trente marque la fin des vieilles traditions artistiques. Dans son traité des saintes images, livre tout plein de l'esprit du concile, le théologien MOLANUS montre qu'il n'entre plus dans le génie des œuvres du Passé. »

(2) *Itidem porcus appingitur ut plebii doceantur animalia sua eius intercessione a malo præservari*. Lib. III, cap. 5.

(3) C. ALLARD, op. cit., p. 62.

tions des saints, de porter sur eux une petite image du Cénobite, et même de suspendre une clochette (1) au cou de leurs animaux domestiques, en souvenir de saint Antoine. Ils voulaient par là exprimer le désir, que par les mérites du saint confesseur, leurs bêtes soient préservées de la maladie. Et les savants compilateurs citent ces vers d'Ambroise Novidus qui nous montrent que cet usage était observé à Rome :

*Collo meaconcutit aera  
Noscere quae poscis, ne noceatur ait.  
Aesque meum gestat, baculo quod cernis in isto  
Quod rogans aeger, collaque multa gerunt.*

La tradition consacra la vertu thérapeutique d'Antoine contre les épizooties. A Rome, avait lieu, le 17 de janvier, une cérémonie qui dura presque jusqu'à nos jours. On assemblait, devant l'Eglise dédiée à saint Antoine, tous les animaux de la ville, ânes, chevaux, porcs, et, solennellement, un prêtre bénissait cette assemblée de quadrupèdes pour l'immuniser contre tous les maux à venir. On plaçait parfois, sur la tête de ces singuliers fidèles, une médaille de cuivre, à l'effigie de l'anachorète, et on récitait l'invocation suivante (2) :

#### Prière pour les animaux

« Benedictionem tuam, Domine, haec animalia accipiunt, quae corpore solvantur et ab omni malo per

(1) Cette clochette a donné lieu à quelques contre-sens. Nous citerons celui-ci. On peut lire dans « la Musique et l'Imagerie du moyen âge » par H. LACROIX fils, Paris 1875, in-8°, p. 13, les lignes suivantes : « La vie des saints nous donne un grand nombre de scènes et de personnages relatifs à la musique. Le fidèle compagnon de saint Antoine lui-même ne peut échapper au joug de la musique, et, sur un vitrail du xv<sup>e</sup> siècle qui faisait partie de la collection Debruge-Dumesnil, décrite par Labaste, nous voyons un saint Antoine qui, non content de porter lui-même des clochettes, en avait orné la queue et les oreilles de son inseparable ami. »

(2) Voir du BROU DE SEGANGE, les Saints patrons des corporations. Et le « Temps », lettres d'Italie, 20 oct. 1877. DASSY, op. cit., p. 131, prétend que ce peut être aussi, comme une preuve des guérisons miraculeuses opérées par l'Ermite sur les animaux, qu'on lui a donné l'attribut dont nous dissertons.

intercessionem Beati Antonii liberantur. Per Christum Dominum nostrum. Amen (1). » Formule sacrée qui attirera les foudres du dictionnaire philosophique de Voltaire (2).

A peu près partout, où s'élevait un oratoire aux intentions du Solitaire — et Dieu sait combien en demeurent encore sur notre sol de France ! — la piété des orants réclamait pour la sauvegarde des animaux domestiques (3). Pilot de Thorey (4) nous donne à ce sujet d'intéressants détails. Les chevaux, les mulets et les ânes recevaient d'Antoine un secours spécial contre le feu. Les muletiers avaient choisi l'Ermite de la Thébaïde pour protecteur de leur corporation.

On trouve dans le Traité des Exorcismes du théologien suisse, Malléolus, qui vivait au xv<sup>e</sup> siècle, de savoureuses anecdotes. De son temps, on vouait, à Zurich, les porcs à saint Antoine, et ces animaux, placés sous la protection du patriarche, se montraient d'ordinaire plus intelligents (5) et plus sagaces que les autres qui n'avaient pas reçus semblable vocation, et mal en prenait aux imprudents qui s'avisaient de les injurier ou de les battre (6).

A Avrault, près de Fauquembergues, existait un pélerinage, qui datait du xiv<sup>e</sup> siècle. A l'occasion de la fête de saint Antoine, un groupe d'habitants du

(1) Dans un autre ordre d'idées l'Eglise attribuait aux animaux une personnalité juridique puisque plusieurs fois ses tribunaux condamnèrent au supplice, truies ou cochons coupable d'homicide. Voir PILOT DE THOREY « procédures juridiques contre les animaux domestiques in *Usages et Coutumes du Dauphiné*. Tome II, p. 435. Voir aussi Guidonis Papae decisions 9-28.

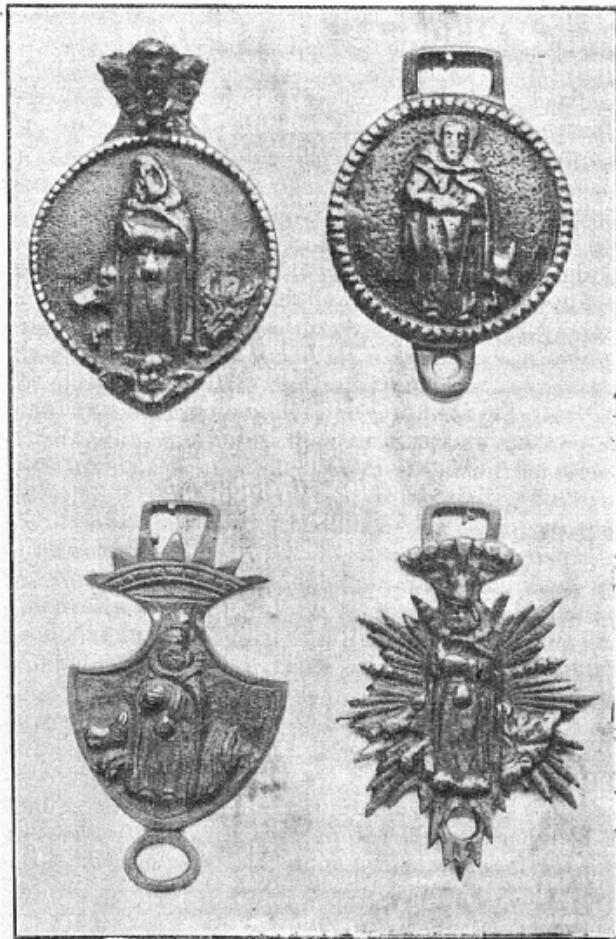
(2) VOLTAIRE, *Dict. Philosophique*, ed. de Ch. Lahure. Tome XIV. Paris, Hachette. Art. Superstition, p. 479.

(3) Voir J. SEGUIN, Belles et curieuses statues, etc. et Saints guérisseurs en Basse-Normandie.

(4) PILOT DE THOREY, *Usages et Coutumes du Dauphiné*. T. II, p. 197.

(5) L'abbé DASSY s'émerveille bien, dans son ouvrage, de la particulière distinction des pouceaux des Antonins qui semblaient se rendre véritablement compte de la noblesse des armoiries des porcheries dont ils dépendaient : « dans les pays les mieux habitéz vous eussiez vu ces pouceaux bénis, le tau et la clochette au cou, passant droit leur chemin, sans se détourner à travers la foule qui s'arrêtait en disant : « Ce sont les pouceaux de Monseigneur saint Antoine. » (DASSY, op. cit., p. 133).

(6) MALLEOLUS, Traité I, de exorcismis. Cité d'après PILOT DE THOREY.



IMAGES DE CUIVRE QU'ON SUSPENDAIT AU COU DES ANIMAUX  
(Fonds Advielle, des Archives de l'Isère)

village appelés *les frères de saint Antoine*, qu'étaient du blé qui servait à faire de petits pains distribués aux pèlerins et que ceux-ci conservaient précieusement. Ils avaient recours, dans la maladie de leurs bestiaux, à ces « *pagnons* » qu'ils rendaient plus efficaces en leur faisant toucher la statue du saint (1).

On peut voir, aux Archives départementales de l'Isère, à la préfecture de Grenoble, une collection de huit médailles que l'on plaçait autrefois sur le front des animaux. Ce sont huit grands jetons en cuivre, à l'effigie de l'anachorète, et datant du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, que nous reproduisons en hors-texte.

Henri Estienne nous conte une pittoresque aventure qui montre combien était ancrée dans le populaire la créance au pouvoir vétérinaire du saint ermite de Colzim. Pour obtenir d'une fermière une pièce de toile, un porteur de rogatons de saint Antoine, lui baille que le patron de son ordre se vengera instantanément sur les cochons de la bonne femme, si celle-ci n'accède pas de suite à son désir : « M'amie — articule le papelart — je ne puis vous dire qu'une chose, que ces deux pourceaux me font grand'pitté qui s'en vont mourir soudainement et il n'y a homme vivant qui s'en peut apercevoir s'il n'ha la grâce du benoit saint Antoine. » Le moyen de résister à si pressante objuration. La bonne femme s'exécute. Alors : « les oraisons étant dites il (le porteur de rogatons) met ces glans en poudre dedans ceste eau et puis ayant brouillé le tout ensemble le fait boire aux pourceaux leur donnant une grande bénédiction sur le dos et invoquant le bon baron saint Antoine à ce miracle. Ce qu'ayant

(1) A Braschet, dans les Flandres, pour la saint Antoine, les habitants mettaient un porc à mort et on apportait la tête au curé qui la bénissait et la mettait aux enchères. On se disputait dans la localité cette charcuterie bénite.

Saint Eloi patron de Flastorff en Lorraine possède un oratoire, où chaque année, le 25 juin a lieu un pèlerinage des chevaux. Saint Roch aussi, possédait une action sur les maux des quadrupèdes (MALE, *Art religieux à la fin du moyen âge*, p. 191). Le jour de sa fête, on bénissait des herbes qui, mêlées à la nourriture du bétail le préservait des maladies contagieuses.

faict dict à la femme que les porceaux estoient hors de danger » (1).

Les habitudes matérielles du porc, heureux de se vautrer dans la fange, constituaient une facile métaphore de l'impureté dont s'emparèrent avec empressement les Pères de l'Eglise. Avec un ensemble parfait, ils tonnent contre les misères du siècle et assimilent tous, la concupiscence charnelle à cet animal passé depuis — pour ces raisons — en proverbe. Tertullien de pudicitia appelle le porc : « familiare demonum pecus » (2), la bête familière des démons, et Vincent de Beauvais le stigmatise tout aussi rudement « Diabolij jumentum », la monture du diable (3) ! [apud Vincentium Bellovac. l. XVIII c. 80].

« Comme science pratique, écrit l'abbé Crosnier (4), l'iconographie est l'art exercée par les imagiers de tous les siècles, tantôt exprimant par la sculpture, la ciselure et la peinture des figures ou des faits réels : tantôt se servant de symboles, d'emblèmes, d'allégories pour représenter par des formes sensibles, des êtres abstraits et incorporels. »

Le porc accoté à saint Antoine, signifierait-il cet « être abstrait et incorporel » qu'est l'impureté ? Il y a matière à glose. Mais tous les saints n'ont-ils pas triomphé de leurs instincts ?

Les vertus et les vices ont fréquemment trouvé leurs symboles chez les animaux, dans les Ecritures et les Pères de l'Eglise, et il est à considérer que tous se répètent à peu près identiquement. Le symbolisme de l'animal n'est point livré à la fantaisie des auteurs, mais obéit à des règles bien déterminées (5).

Le porc apparaissait donc à ces pieux et savants

(1) H. ESTIENNE, *Apologie pour Hérodote*, p. 489-92.

(2) Cf. *les Bollandistes*, « dæmones enim per porcos convenienter significatur... », XVII janvier.

(3) Cf. Saint Jean, I, cap. 2, V. 16 : « Quoniam omne quod est in mundo concupiscentiæ carnis est et concupiscentia oculorum et superbia vitæ. »

(4) *Bulletin monumental*, XIV (1848), n° 1-2-3. — *Iconographie chrétienne*, p. 10.

(5) « Novi leges allegoriarum et si non a me inventas ab aliis tamen elaboratas teneo, » disut saint Basile (Div. Bas. Exameni hom. 9).

écrivains bien fait pour stigmatiser les souillures de la chair. C'est une monture traditionnelle du vice dans les psychomachies de la fin du moyen âge (1).

La lecture de l'Hexaméron de saint Ambroise et de celui de saint Basile permettrait une moisson de citations éloquentes, aussi abondante chez l'évêque de Césarée que chez l'archevêque de Milan (2).

Et c'est pourquoi nombre de critiques ont rattaché à tel symbolisme, le porc de saint Antoine. Ces idées, reflets des croyances populaires, reprises par Guigues (3) dans sa légende du grand saint Antoine, conduisirent le Dr Eraud (4) à identifier le feu saint Antoine à la syphilis. On voit donc jusqu'où peut conduire la fantaisie, au sujet des entours d'un saint !

Le porc, d'ailleurs, par une suite logique de cette réputation symbolique servit à certains auteurs, pour désigner de son nom, les organes sexuels de la femme. Varron (de re rustica, lib. II c. 4) s'exprime ainsi : « Nostrae mulieres maxime nutrices, naturam qua feminae sunt in virginibus appellant porcum et graece xorpos, significantes est dignum insigne nuptiarum » (5).

Le théologien Molanus nous propose une autre hypothèse pour expliquer le pourceau du Génobite. Ce porc gisant aux pieds de saint Antoine représenterait le démon en personne, vaincu par les austérités du Patriarche. Et Théophile Raynaud d'ajouter : « Car il n'échappe à personne que le cochon est l'image

(1) E. MALE, *Art religieux de la fin du moyen âge*, p. 338-340. Voir aussi notre étude sur le compagnon de saint Antoine, in *Aesculape*, 1930.

(2) Voir aussi J. B. PITRA, *Spicilegium Solesmense*, etc. Paris, Didot, 1852. T. III, p. 47 et suiv.

(3) GUIGUE M. G. *La légende du grand Saint-Antoine* de Pierre de Lanoy. Lyon Palud, 1889.

(4) ERAUD (Dr), in *Lyon Médical*, 1892.

(5) JEAN PIERUS, Lib. IX, Hiéroglyph. écrit de même : « Ceterum quod Latini corpus prostituere quaestuque expondere dicunt : id græci unico verbo elegantur. exprimunt γοργολεῖν, quod est porcum vendere, id est capturas corpore quaerere : nam et apud Aristophanem γορπον, id est porcum pro muliebri natura positum invenies ac nostri identidem porcum virginicum inguen blando et jocosu vocabulo appellavere. » Cf. *Spicilegium d'Achéry*, Tome I, p. 53 et DULAURE, *des divinités génératrices*, Paris, 1805. Préface in finem.

naturelle du diable. La vie de saint Antoine, et celà au su de tout le monde, est remplie de victoires éclatantes qu'il a remportées sur Satan. » Il serait facile de glaner à travers le livre de saint Athanase, de quoi étayer solidement cette thèse, au sujet de laquelle on nous permettra de citer cette anecdote rapportée par Collin de Plancy : « On raconte à Naples que le démon se montrait autrefois sous la figure d'un pourceau dans le lieu où l'Eglise de sainte Marie Majeure a depuis été bâtie ; ce qui épouvantait tellement les Napolitains que l'on craignait de voir bientôt la ville déserte ; mais la Vierge apparut à l'évêque et lui ordonna de lui bâtir une église à l'endroit où l'on voyait ordinairement le pourceau infernal. Aussitôt que l'église fut commencée, le diable ne se montra plus. En mémoire de cet événement, l'évêque Pomponius fit faire un pourceau de bronze est encore dans l'Eglise » (1).

Paul Lacroix (2), dans un de ses ouvrages, reproduit une belle statuette du xiii<sup>e</sup> siècle (?) dont le « type inédit, nous dit-il, traduit la pensée des saints docteurs sur le grand solitaire d'Egypte. » L'œuvre est assurément très ancienne. Saint Antoine, porteur d'une barbe débonnaire, a la silhouette ramassée dans une bure aux longs plis. Sa droite s'appuie sur un bâton à barre horizontale, où se trouve fixée, une sonnette ; son autre main cachée sous la robe tient un livre fermé, à ses pieds, un porc git dans les flammes.

Se méprenant sur le sens allégorique de ces flammes, Paul Lacroix interprète « cet animal immonde » comme la figuration du démon, évidemment à sa place au milieu d'un bûcher.

Théophile Raynaud, après la critique des systèmes

(1) COLLIN DE PLANCY, op. cit. T. I, p. 33. MISSON, voyage d'Italie, Tome II. Cf. dom PITRA. Spicilegium, etc. Une idée analogue est développée chez les Bollandistes, à propos de la consécration d'une église à Rome, au Tome II de janvier.

(2) PAUL LACROIX, *Vie militaire et religieuse au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, 1873. Paris, p. 329, fig. 236.

proposés par ses devanciers, essaye à son tour, d'asseoir une argumentation : « J'estimerai vraiment que l'on pourrait non moins commodément trouver en le porc placé aux pieds du saint-homme, le symbole de la triple race des hommes qui appartiennent à l'espèce des porcs, je veux dire, les païens, les hérétiques et les chrétiens adonnés aux voluptés ».

Les païens d'abord. Lactance (de causâ vetitae Iudeis carnis suillae) fournit au jésuite d'excellentes raisons, mais c'est surtout saint Augustin (liv. 6 de civit. c. 8) que Raynaud met à contribution. Les dieux des païens sont faits de terre. Donc quiconque se prosterne devant les idoles se couvre de boue et de terre, et le porc est l'ami de la boue. Dom Pitra (1) reproduit dans son Spicilège, quelques citations de la clef de saint Méliton. En voici une : « 5. Porci Haeretici, de quibus in lege praecipitur, ob hoc quod ungulam findunt et non ruminant, ne a fidelibus eorum carnis contingantur (contingantur, Levit. XI, 7) quia idem haeretici licet utrumque testamentum legis et Evangelii suscipiant; sed quia spiritualiter non ruminant, immundi sunt ». De semblables propos se retrouvent chez Raban Maur et chez Pierre de Capoue. On en ferait ample récolte chez les Pères de l'Eglise et chez les auteurs de Bestiaires.

L'auteur du commentaire de la figuration artistique de saint Antoine, note ensuite que Nabuchodonosor est appelé « porc » par Euthymius (in Psalm. 79, vers 14), Mahomet par Guillaume de Paris (L. de lege c. 18) et que Métaphraste rapporte dans les actes de saint Grégoire d'Arménie que Tiridate, roi d'Arménie, fut changé en porceau pour avoir fait périr quelques vierges sacrées dans d'inhumains supplices (2). La philosophie païenne — cette sagesse qu'un auteur vénérable définissait par cette image frappante : « circulus aureus in naribus suis, mulier pulchra et

(1) DOM PITRA, op. cit., p. 47 suiv., art. XXXVI, de Bestiis.

(2) Cf. Sigeberti Gamblacensis chronica. *Patrologie latine*. T. 160 p. 235, pour l'année 1109. In parochia Legiensi porca enixa est porcel lum habentem faciem hominis. Voir le premier sermon de saint Bernard

fatua. » (1) — s'accomode parfaitement de cette symbolique grossière. Le porc pourrait aussi représenter les Ariens et leur Hérésie. [Porci itaque Ariani] (2). Mais c'est bien l'homme livré à ses passions, et sans freins aux sollicitations de la chair, qui s'identifie le mieux à l'animal qui nous occupe, aux yeux du bon père.

« Si je disais que les chrétiens voluptueux sont des porcs de l'avis des Pères, naec ego optimam aliam notionem symboli, in quo versamur, exhibero. » Saint Chrysostome ne compare-t-il pas une vie de mollesse à celle des porceaux ? Et saint Nil n'a-t-il pas écrit : « Obesus helluo porcus est, ad coedum paratus ». Clément d'Alexandrie n'est pas tendre pour le compagnon de saint Antoine, et nous explique pourquoi il était défendu aux juifs de se nourrir de chair de porc : « Nam porcus quod est animal voluptati deditum et immundum, ciborum cupidatem et salacem in re venera libidinem, ac inquitamam significat intemperientiam, materialemque et in luto jacentem, et quae ad cædem pinguescit et interitum. »

L'érudition de Théophile Raynaud se dévoile, sur ce chapitre presque intarissable. Il a beaucoup lu, beaucoup noté, il cite sans fatigue, compile longuement saint Ambroise (3), pour remonter ensuite à l'antiquité grecque, aux enchantements de Circé et aux vues philosophiques de Socrate. Son bagage délesté, il conclue de cette manière : « Et ce qui est très déplorable, la plupart des chrétiens vivent ainsi, persistant à fixer leurs yeux vers la terre, à la façon des porcs et cherchant leurs plaisirs dans la boue, sans penser à regarder au-dessus d'eux, au-dessus de la terre. Au temps du bienheureux Antoine, l'Eglise fourmillait de ces voluptueux au point que saint Cyprien pense que ce fut la raison de la très grave persécution qui s'abattit sur elle, à cette époque. »

(1) PIERRE DE CAPOUE, ad. litt. XV, art. 57.

(2) RAYNAUD, loc. laud. 16 du deuxième attribut, le porc : « Eos fortibus disputationibus 8 miraculis editis, adeo fregit B. Antonius, ut suem ad ejus pedem objectam plane referret Ariomania. »

(3) Voir le Spicilège de DOM PITRA.

Mais les exhortations et les exemples du saint Anachorète réagirent si bien contre cet état de choses qu'il convertit une foule de ces débauchés et peupla de moines pieux les retraites des alentours. Saint Augustin ne doit-il pas sa conversion à l'exposé de la vie méritante du Patriarche (1) ? Et ne serait-ce pas là, se demande finalement l'érudit jésuite, la raison la plus plausible de la présence du porc aux pieds de l'instigateur de la vie monastique ?

Il se trouve dans le livre de l'abbé Guillaume, archiviste départemental des Hautes-Alpes, une note pittoresque pour expliquer la génèse du « compagnon de saint Antoine » : « Suivant quelques auteurs, un méchant peintre figura d'abord un âne sauvage ou onagre, à côté de saint Antoine, mais si mal que d'autres peintres postérieurs prirent cet onagre pour un porceau ou un cochon » (2).

Cette sottise ne nous semble pas dépasser le domaine de la curiosité et nous apparaît indigne de discussion.

De toutes les interprétations que nous venons d'exposer, dont la plupart ressortissent à la plus invraisemblable fantaisie, aucune ne satisfait commodément l'esprit. Il s'agit chez toutes de systèmes fabuleux, où le merveilleux et la métaphysique se complaisent. La question peut cependant se résoudre sans beaucoup d'ingéniosité ; le mérite en revient au père Cahier (3).

(1) *Confessions*, c. 6.

(2) GUILLAUME (abbé), op. cit. (chap. XXV). Nous croyons devoir citer ces lignes de la page 205. Une enseigne de saint Antoine de 1490 : « M. Adolphe Rochas, le savant auteur du dictionnaire historique : *Biographie du Dauphiné* voulait bien naguère (12 avril 1882) me faire savoir qu'il était d'usage à Paris et même ailleurs aux derniers siècles, à cause du feu saint Antoine, de faire peindre en divers lieux un porceau ou un cochon. Cette représentation avait la signification de ces inscriptions que l'on retrouve aujourd'hui quelquefois sur les murailles afin d'interdire aux passants de s'arrêter. C'était une sorte d'enseigne tacite que tout le monde comprenait parfaitement. » Cf. avec les *flammes peintes*.

(3) CAHIER (Père), *Caractéristiques des Saints dans l'art populaire*, Paris, Poussielgue, 1867.

L'Art du moyen âge a pourvu saint Antoine d'un cochon, tout simplement, en vertu des prérogatives des Antonins. Le porc, n'était qu'un accessoire, signifiant aux fidèles, le respect dû « aux pourceaux de Monseigneur saint Anthoine ». Parmi les priviléges des Antonites, le plus singulier était bien celui de laisser errer par les rues des villes, des troupeaux de porcs dont la chair fournissait, à bon compte, la nourriture des malades de l'hôpital. Marqués d'un Tau, une clochette au cou, les animaux s'en allaient librement chercher dans les ruisseaux et les tas d'ordures, les aliments nécessaires à leur subsistance.

*Par tout porchiacent, par tout quièrent  
Il n'est ne vile, ne chastiax  
Qù l'on ne voie lor porciasx  
D'Escoce jusqu'à Antioche (1).*

(A suivre).

(1) GUIOT DE PROVINS, *Bible*. Voir Ch. V. LANGLOIS, *La vie en France au moyen âge, de la fin du XII<sup>e</sup> siècle au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle* (T. II, d'après les Moralistes du temps). DULAURE, *Hist. de Paris*. T. III, p. 305. Paris 1834 est le premier à avoir cité Guiot de Provins au sujet des prérogatives des Antonins.



## BIBLIOGRAPHIE

Ch. LENORMAND, *La chirurgie française au XVIII<sup>e</sup> siècle, Progrès médical*, supplément illustré n° 1, 1932, p. 1-8.

Etude de l'œuvre de l'Académie royale de chirurgie, qui voulut substituer à l'empirisme une méthode réellement scientifique, et y parvint quelquefois. Cette méthode est d'ailleurs seulement fondée sur l'observation. La méthode anatomo-clinique créée par Morgagni ne connaîtra son apogée qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle ; et si le microscope est découvert, le règne de l'anatomie microscopique est encore loin. Parmi les plus importants travaux, il convient de citer ceux de Foubert sur les anévrismes faux ; de Sabatier sur les fractures du col fémoral. La chirurgie cérébrale est hardie : on use, et parfois on abuse de la trépanation ; J. L. Petit a la notion de l'intervalle libre qui, dans les traumatismes crâniens, sépare les accidents de commotion de ceux de compression. Bien que riche en observations (celles-là surtout qui marquent le triomphe de la *natura medicatrix*), la chirurgie abdominale est beaucoup moins avancée : cependant, le mémoire de J. L. Petit sur la cholécystite calculeuse, celui de Morand sur les abcès du foie sont encore classiques. Le traitement de l'étranglement herniaire et de l'anus contre nature a beaucoup préoccupé Louis, qui a connu le pincement latéral de l'intestin. Des chirurgiens s'attaquent, dès 1737, aux kystes de l'ovaire (incision et drainage à la canule de plomb), prévoient même la possibilité de l'ovariotomie. En fait de chirurgie urinaire, on disserte abondamment sur la taille, et Hévin admet la néphrotomie en cas d'abcès du rein. En ce qui concerne les plaies des membres, on relève parfois de bonnes idées. Le traitement des plaies par armes à feu, la technique des amputations, sont longuement discutés. Réagissant contre l'abus des onguents, Pibrac préconise les pansements rares à la charpie sèche, et, pour les plaies atones, Faure de Lyon se montre un précurseur de la thermo et de l'héliothérapie.

H. P. J. RENAUD, *Trois études d'histoire de la médecine arabe en Occident*, Extr. d'*Hespéris*, 1930-31, Paris, Larose, 1931, 56 p. in-8°.

De ces érudits mémoires, bourrés de références, de faits, et de remarques sur la philologie arabe, il serait difficile de donner ici une analyse complète, et nous nous bornerons à y glaner

quelques notes d'intérêt spécial ou général. Le premier est consacré au *Musta'ini* d'Ibn Beklares, traité dédié au prince Al-Musta'in Billah, quatrième roi de Saragosse, qui fut tué en 1110 devant Tudela assiégée par Alphonse le Batailleur. Yusuf ben Ishak ibn Beklares était un médecin juif, et son livre est un recueil de matière médicale disposé en tableaux synoptiques (*gadwal*). C'est, au dire de Renaud, le premier exemple connu en Occident de ce mode de présentation, inauguré en Orient par le *Takwim alabdân* d'Ibn Butlan, et le *Takwim as sihha* d'Ibn Gazla. Au reste, on trouve déjà une ébauche de ce procédé dans le deuxième livre du *Canon* d'Avicenne, sur les médicaments simples : l'énumération en comportait des tableaux ; mais, pour gagner de la place, les éditeurs les défigurèrent et mirent les mots à la queue-leu-jeu. Le texte d'Ibn Beklares est précieux en ce qu'il donne les synonymes syriaques, persans, grecs, arabes, roumains, espagnols (langue vulgaire du xi<sup>e</sup> siècle) et berbères de nombreux médicaments. — La deuxième étude concerne de nouveaux manuscrits d'Avenzoar, et rectifie quelques erreurs de Casiri, de Leclerc et de G. Colin. En raison de confusions onomastiques, la biographie médicale arabe est farcie d'inexactitudes ; ainsi en va-t-il en particulier de la dynastie médicale andalouse des Banu Zuhr (xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> s.) : et Leclerc lui-même a erré dans l'attribution de certaines œuvres d'Abul Ala Zuhr, et de son fils Avenzoar. La nature même de ces œuvres a été méconnue, faute d'une lecture suffisante : et, par exemple, le manuscrit 834 de l'Escorial, dans lequel tous les bibliographes s'accordent à reconnaître le *Kitab al Agdiya* d'Avenzoar (Livre des aliments), est, en réalité son *Kitab al Iktisad*, déjà connu par le manuscrit 2959 de la Bibliothèque nationale, et qui traite des médicaments. — La troisième étude nous initie à un poème didactique du médecin juif Ibn Azrun (fin xi<sup>e</sup> siècle, début xii<sup>e</sup> siècle ?), sur les fièvres, déjà connu par un manuscrit de la bibliothèque Bodléienne, *De febribus et tumoribus*, mais faussement attribué à Avicenne par J. Uri. A dire vrai, il s'agit d'un commentaire versifié de l'*Urgusa* d'Avicenne, lequel avait déjà eu l'honneur d'être commenté par Averrhoés lui-même, et qui a trouvé, en la personne d'Ibn Azrun son premier commentateur en Occident. A son tour, le poème d'Ibn Azrun a été commenté par at Tasfini, par al Aglani, et par al Gassani. Le manuscrit autographe de ce dernier, composé en 1591 pour le prince impérial al Mamoun, de Fez, est actuellement conservé dans la bibliothèque de la Section sociologique des affaires indigènes, à Salé (Maroc). Il est intitulé *ar Rawd al maknun* (le Jardin secret). L'œuvre

d'Ibn Azrun est un exemple de cette poésie didactique, très en vogue dans l'Islam, et destinée à graver des faits dans la mémoire, à la manière de cette *Géographie versifiée* qui permettait à nos grand'mères de retenir la liste officielle et complète des sous-préfectures et des départements.

E. PASQUIER et V. DAUPHIN, *Imprimeurs et libraires de l'Anjou*, Angers, soc. des éditions de l'Ouest, 1932, 408 p., in-8°, couronne.

Ce précieux répertoire bio-bibliographique des imprimeurs et libraires d'Angers, Saumur, La Flèche, Baugé, Château-Gontier, Cholet, Beaupréau et Segré, mérite d'être signalé à l'attention des érudits bibliophiles et bibliographes, tant pour sa valeur documentaire que pour les nombreuses reproductions de titres, frontispices, pages d'incunables, autographes et marques typographiques dont il est illustré. Je n'y relève qu'un ouvrage concernant la pharmacie : le *Φαρμακωνητις sive Φαρμακτις βιβλιον* de François Dissaudéau, soit-disant paru à Saumur en 1623, mais vraisemblablement édition supposée ou clandestine. Par contre, parmi les productions angevines authentiques, je signalerai le *Traité des Arquebusades*.... *Ensemble un brieſ Traité des Ulcères*, par le chirurgien Gendry, imprimé à Angers chez Hernault en 1593. A René Gendry, on doit un *Traité de peste et des moyens de s'en préserver*, tiré par Hernault en 1631. A quoi fait pendant l'*Antitoximie ou Contre-peste, œuvre chirurgique*, de Jacques Roland, sieur de Belebat, tirée en 1625 par Godeau de Saumur. Le sire de Belebat fit encore imprimer à Saumur en 1630 chez Lesnier et Desbordes une *Défense du Tiltre du Livre que le sieur Belebat a nouvellement mis en lumière sur le ſuject d'un Enfant qui parle sans langue*; et c'est probablement le même Lesnier qui (sans se nommer) édita en 1634 un *Discours non moins anonyme du médecin Marc Duncan au ſuject de la possession des Religieuses de Loudun*. Le dit Duncan donna en 1635 à La Flèche chez Guyot et G. Laboë son *Traité de la Melancholie, ſçavoir si elle est la cause des effets que l'on remarque dans les possédées de Loudun*.

Dans la liste des impressions fléchoises, signalons *La Seignée réformée*, par M. Jean Bineteau, grand adversaire de Guy Patin, et qui parut en 1656 à La Flèche chez G. Laboë. Enfin, parmi les rares impressions de Château-Gontier, les *Entretiens* de M. Hunauld, docteur régent d'Angers, sur *la Rage et ses remèdes*, publiés en 1714 chez Joseph Gentil, imprimeur de la Ville et du Collège.

M. GENTY, *La fistule de Léopold, duc de Lorraine*, Progrès médical, 5 mars 1932, supplément illustré, n° 3, p. 17-22.

Gros mangeur, pléthorique, Léopold fut atteint au début de 1722, en sa 43<sup>e</sup> année, d'un abcès de la marge anale. Levoyer, son médecin, consulta Mareschal et La Peyronie, qui opinèrent pour l'opération. Mais les craintes de la princesse Élisabeth Charlotte firent ajourner cette solution tranchante. On se borna à appliquer la pierre de Portugal, qui n'amena qu'une amélioration passagère; et à mander ensuite le sieur Munier, commis de la poste à Paris, lequel possédait un secret pour guérir les hémorroïdes, sans opération. Munier fit saigner, purger et clystériser le patient, injecta, à coups de seringue, divers ingrédients dans la fistule, qui alla de mal en pis. Après trois mois et demi, on le mit à la porte, avec un cadeau de 10 000  $\text{H}$ . En octobre Léopold se rendit à Reims pour le sacre de Louis XV, et, de retour à Nancy, fit appeler La Peyronie. Ce dernier arriva le 26 novembre, trouva deux fistules, mais ne voulut intervenir qu'après la fin de certain rhume pour lequel le duc fut derechef saigné et purgé. Enfin, l'opération fut pratiquée le 21 décembre et réussit. Le chirurgien regagna Versailles à la fin de janvier, gratifié de 25 000  $\text{H}$  en argent; d'autant en piergeries; d'un diamant de 24 000  $\text{H}$ , cadeau de la duchesse; de 200 jetons d'argent offerts par la ville de Nancy, en attendant l'octroi, en janvier 1723, d'une pension annuelle de 5 000  $\text{H}$ . Le patient ne garda de cette affaire qu'une légère incontinence sphinctérienne, et le conseil de modérer son régime alimentaire. Il mourut de pneumonie en 1729.

A. CASTIGLIONI, *Antonio Maria Valsalva*, Medical Life (New-York), févr. 1932, Nlle série, n° 137, p. 82-107. — Bon article biographique, avec une iconographie intéressante.

D. TOUZAUD, *La thèse d'un maître chirurgien charentais en 1786*, Bull. et Mém. de la Soc. archéologique et hist. de la Charente, année 1932, p. CXCVII-CCI.

Pierre Gratreau, fils de Jean, notable de la paroisse de Tussion en Charente, étant allé faire ses études chirurgicales aux Ecoles de Saint-Côme à Paris, après avoir conquis, en l'Université de Paris, le diplôme de maître ès-arts, y soutint sa thèse en beau latin le 21 juillet 1786. L'acte fut présidé par Pierre Sue, conseiller de l'Académie royale de chirurgie, et la thèse portait sur la fracture du péroné. Les symptômes, qui ne furent précisés que plus tard par Larrey, sont mal exposés. Mais on tâchait déjà à éviter l'infection : les attelles, maintenues par des bandelettes, étaient trempées dans l'esprit de vin : l'auteur

recommande de se servir de linge propre pour éviter le prurit sous l'appareil. Et, bien entendu, le patient est saigné et resaigné.

UZURBAU, *Denis Papin et la Faculté de médecine d'Angers*, Archives médicales d'Angers, mars 1932, p. 39-40.

Fils de médecin, le Blésois Denis Papin, inventeur de la machine à vapeur, avait fait ses études médicales à la Faculté d'Angers. Le document du 11 juillet 1669, reproduit dans cet article, est un engagement dudit Papin à rembourser les droits scolaires exigibles pour les grades, et dont il lui a été fait remise, lorsqu'il s'installera à Angers. Il promet en sus de subir les épreuves doctorales et d'en payer les droits, sans préjudice de ceux dont il a été dispensé.

A. CHR. THORN, *Les désignations françaises du Médecin et de ses concurrents, aujourd'hui et autrefois*, Iéna et Leipzig, W. Gronau, 1932, 104 p. in-8°.

Les mots sont les témoins de l'histoire ; et, dans les désignations dialectales d'aujourd'hui, y compris les sobriquets, revivent l'origine, les progrès ou les péripéties de nos institutions. C'est à repasser cette histoire onomastique de la profession médicale que nous convie aujourd'hui M. Thorn. A tout seigneur tout honneur : commençons par l'archiâtre. Ses origines sont vénérables, et datent de la vieille Rome. Le premier *archiater* fut Andromaque, médecin de Néron. Plus tard, d'autres archiâtres, *primi medicorum* sont attachés à la personne des rois francs ; et cette aristocratie médicale se perpétuera par les premiers médecins des rois de France, honorés aussi du titre d'archiâtre mais qui ne survivra pas à Le Monnier, médecin de Louis XVI. Au reste, ce qualificatif honorifique et d'usage trop restreint, n'a guère passé dans le français courant. C'est au contraire en se démocratisant, et en prenant un sens général, qu'il s'est maintenu dans la langue allemande sous la forme *Arzt*, qui désigne les praticiens ordinaires. Même perte de prestige dans le dérivé flamand *arsâtre*, qui s'applique au chirurgien d'armée (xiv<sup>e</sup> siècle), au médecin municipal (Bruges, xiv<sup>e</sup> siècle), ou au praticien de médecine interne. Dès lors, pour désigner le commun des disciples d'Esculape, la langue française s'est inspirée du latin *medicus*, qui a donné en italien *medico* ; en rhétoroman *megdi* ; en irlandais *meddyg*, *medhec*, *mezek* ; en français, médecin. Mais c'est là un terme savant, et d'usage relativement récent. La forme primitive est *miege* (vieux français), *metge* (vieux provençal), avec le féminin *megeresse* et *metgessa* (car il y avait aussi des guérisseuses) ; et des dérivés comme *mégemens* (médicaments). Le

patois manceau en conserve une trace dans le mot *mégéyeur* ou *mégéyeux* qui ne s'applique plus qu'aux vétérinaires empiriques. Au moyen âge, on disait aussi couramment *mire*, féminin *miresse* ou *mirgesse*; mais ces vocables ont probablement une étymologie différente. Quoiqu'il en soit, ces désignations d'omnipraticiens prirent bientôt un sens préjoratif, ou furent abandonnées, et remplacées en fonction des progrès de la vie corporative et de la spécialisation intellectuelle ou technique. Le médecin cultivé devient soit le *medicus*, *sensu stricto*, soit le *physicus*, en tant que la médecine est une partie de la science physique. D'ailleurs ce dernier terme n'apparaît qu'au début du xii<sup>e</sup> siècle et passe dans le langage vulgaire sous la forme *physicien*, *phisiicien* (xiv<sup>e</sup> siècle), *fusicien*.

Mais ici encore intervient le phénomène de dépréciation, de péjoration progressive dont nous parlions ci-dessus : le mot *physicien* finira par désigner, en certaines régions, celui qui fait des tours de physique, un escamoteur, habile aux jeux du gobelet.

En sens inverse, la qualité de chirurgien a progressé dans l'estime publique. Autrefois le chirurgien est un artisan, confiné dans les corporations de métiers manuels et mécaniques, soignant plaies et bosses, *Chirurgus*, *sirugien* (patois normand), *cirugien* (Saône-et-Loire) et faisant le poil (*barbitonson chirurgus*), ce qui lui yaut au surplus, au siècle des perruques poudrées, le sobriquet, non mentionné par Thorn, de *Merlan*. M. Thorn a également omis de signaler, à ce point de vue évolutif, l'influence de la réglementation légale et corporative : par exemple les statuts de 1730, la création de l'Académie Royale de chirurgie (1731), l'édit de 1743 sur l'obligation de la maîtrise ès arts pour les aspirants chirurgiens, contribuèrent à relever la chirurgie de l'opprobre où l'avait réduite le décret de réunion aux barbiers en mars 1656, et firent, au xviii<sup>e</sup> siècle, de l'Ecole de Saint-Côme, la première de l'Europe. La législation révolutionnaire, en fusionnant la médecine et la chirurgie, déprécia pour un temps cette dernière ; mais les conquêtes pastoriennes et l'essor de la chirurgie moderne ont derechef conféré au chirurgien un prestige incontesté.

Quant au médecin, jadis socialement, politiquement, et intellectuellement supérieur au chirurgien, suppôt universitaire et voué à un art libéral; clerc d'abord, plus tard laïc, mais encore qualifié de Maître, il a vu sa suprématie abolie lors de la fusion de ventôse an XI : il est devenu le *docteur*. Et du praticien de culture inférieure, le chirurgien de jadis, la même loi de ventôse a fait l'*officier de santé*, dont M. Thorn ne parle pas.

M. Thorn a recueilli, pour finir, les étiquettes des concurrents du médecin : sorciers, barreurs, toucheurs, devins, charmeurs, somnambules ou dormeuses ; opérateurs, inciseurs, jugeurs d'eau, restaurateurs, rénoyeurs, rhabilieurs, dits encore *bailleuls, pocheurs ou pocheux* ; affranchisseurs, châtreurs ou châtreux, etc. Ici encore, l'étude des lois et règlements de police sur l'art de guérir, la surveillance ou répression des illégaux, aurait pu lui fournir nombre de termes documentaires, et l'explication de leur évolution. Mais tel quel, son travail offre déjà une mine intéressante, qu'historiens de la médecine et philologues pourront exploiter avec profit.

Ugo FAUCCI, *Contributo alla storia della scabbia*, Extr. de la Rivista di Storia delle Scienze mediche e Naturali, XXII<sup>e</sup> année, IV<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 5-12, mai-décembre 1931, et t. à p., Sienne, tip. S. Bernardino, 1932, 170 p. in-8<sup>e</sup>, et fac. sim. h. t.

Les anciens connaissaient l'acare de la gale, et, pendant des siècles, en divers pays, des empiriques se montraient habiles à extraire le parasite à la pointe d'une aiguille. Certains médecins ne l'ignoraient point : « D'où me vient dit, Panurge à Her Trippa ce ciron icy entre ces deux doigts ? » (*Pantagruel*, Tiers Livre, ch. XXV). Mais, dans le monde hippocratique, les théories humorales firent oublier l'étiologie parasitaire. On fait communément honneur de la démonstration préremptoire de cette dernière à l'étudiant corse Renucci, qui y procéda le 13 août 1834 à l'hôpital Saint-Louis de Paris, sous les yeux et dans le service d'Alibert. En réalité, la preuve scientifique en avait été apportée en 1687, à Livourne, par le Dr Giovan Cosino Bonomo, de Livourne, et l'apothicaire Diacinto Cestoni, tous deux élèves de Redi. Bonomo en fit part à ce dernier dans une longue lettre dont le Dr Faucci donne le fac simile, et qui est encore conservée à la *Biblioteca della Fraternita dei Laici*, à Arezzo. Au reste la publia-t-il dans ses *Osservazioni intorno a Pellicelli del Corpo umano*, éditées à Florence en 1687. Ce travail du Dr Faucci, très documenté, renforcé de 250 fiches bibliographiques et analytiques, et complété par une notice biographique sur Bonomo, apporte à l'histoire de la gale une importante contribution, à laquelle devront désormais se reporter les historiens de la dermatologie.

Paul DELAUNAY.

Le Secrétaire général, Gérant :

Marcel FOSSEYEAUX.



## CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

*Séance du 5 novembre 1932.*

Présidence de M. le D<sup>r</sup> LE GENDRE.

*Etaient présents :* MM. Barbillion, Bail, Basmadjian, Barbé, R. Bénard, Brodier, Bergeron, Finot, Fosseyeux, Didsbury, Dorveaux, Godlewski, Guelliot, Hahn, Laignel-Lavastine, Lebègue, Le Goff, Jeanselme, Maucnaire, Menetrier, Molinéry, Neveu, Pouchet, Sieur, Torlais, Torkomian, Yasmadjian.

*Décès :* M. le Président prononce l'éloge funèbre de M. le D<sup>r</sup> Hervé et de M. le Pr Chauffard ; cette communication est accueillie par des regrets unanimes. M. le D<sup>r</sup> Hervé ayant été président de la Société, selon l'usage la séance est suspendue en signe de deuil.

*Candidats présentés :* MM. les Docteurs

**GUETEL**, 169, boulevard Péreire (17<sup>e</sup>) par MM. Laignel-Lavastine et Le Gendre.

**MEDVEDEFF** (O), 10 rue de l'Ermitage, Montmorency, par MM. Laignel-Lavastine et Vinchon.

**REMAUX** (Louis), médecin directeur du sanatorium des Petites-Roches, Saint-Hilaire-du-Touvet (Isère), par MM. Laignel-Lavastine et Jeanselme.

*Communications :* M. le Pr<sup>r</sup> LAIGNEL-LAVASTINE présente le compte-rendu des travaux scientifiques du IX<sup>e</sup> congrès international d'histoire de la Médecine, à Bucarest 10-18 septembre 1932 (1). On lira cet important

(1) D'après les indications fournies par M. le D<sup>r</sup> OLIVIER, un timbre commémoratif de ce congrès a été frappé en Roumanie.

travail in extenso dans le Bulletin. A la demande du Président, des félicitations unanimes sont votées au professeur d'histoire de la médecine de la Faculté de Paris qui a représenté la France à ce congrès avec autant de compétence que de distinction.

M. le Dr J. TORLAIS, de la Rochelle, lit un mémoire sur le Dr Pierre Baux, de Nîmes, correspondant de Réaumur.

M. le Dr R. NEVEU retrace la vie de Carlo Botta, 1766-1857, qui fut recteur de l'Académie de Rouen, de 1817 à 1822; l'Italie honore en ce moment son souvenir, en imprimant un timbre à son effigie. Médecin, historien, homme politique, sa carrière méritait d'être rappelée avec la précision érudite qui caractérise tous les travaux du dévoué conservateur de notre Musée.

---

*Assemblée générale du 3 Décembre 1932.*

*Présidence de M. LE DR GENDRE.*

*Etaient présents : MM. Barbillion, Bail, Boulanger, Basmadjian, Bergeron, Brodier, Delaunay, Didsbury, Dorveaux, Dardel, R. de Cardenal, Finot, Fosseyeux, Ch. Grimbert, Hahn, Laignel-Lavastine, Jeanselme, Mauclaire, Menetrier, Medvedeff, Neveu, Olivier, Pouchet, Recamier, Regnault, Semelaigne, Sieur, Torkomian, Yasmadjian.*

M. le Président adresse les félicitations de la Société à M. le Pr Tanon, promu officier de la Légion d'honneur, à l'occasion de l'Exposition coloniale de 1931.

*Dons :*

M. le Dr Weisgerbeer offre un lot de photographies pour le Musée.

*Présentation d'ouvrages :*

Pr Jeanselme : Sur un aide-mémoire de thérapeutique byzantin contenu dans un manuscrit de la

Bibliothèque Nationale de Paris [Extrait des mélanges Diehl]. — Dr Dorveaux : notice sur l'apothicaire Geofroy ; le Dr Buch'holz et l'Académie des Sciences. — Dr Sérieux : l'internement par ordre de justice des aliénés et des correctionnaires sous l'Ancien Régime.

*Gestion de la Bibliothèque et du Musée :*

M. le Dr R. Neveu présente son rapport annuel sur le fonctionnement de la Bibliothèque et du Musée. Des félicitations unanimes lui sont adressées pour sa gestion.

*Renouvellement du Bureau :*

M. le Président annonce les résultats du vote : par 76 voix, dont 54 par correspondance ; le Bureau pour 1933 est ainsi constitué :

*Président* : M. le Dr LE GENDRE, Membre de l'Académie de Médecine.

*Vice-Présidents* : MM. le Dr MAUCLAIRE, Membre de l'Académie de Médecine, le Dr BRODIER, Conservateur du Musée de l'Hôpital Saint-Louis.

*Secrétaire-Général* : M. Marcel FOSSEYEAUX.

*Secrétaire* : MM. le Dr Jean VINCHON, le Dr Lucien HAHN.

*Trésorier* : M. BOULANGER-DAUSSE.

*Trésorier-adjoint* : M. Henri GÉNOT.

*Archiviste Bibliothécaire* : M. le Dr Raymond NEVEU.

*Conseil :*

*Tiers renouvelable* : MM. le Dr DELAUNAY, le Dr POUCHET, le Dr ROUVILLOIS.

*En remplacement de M. le Dr TRENEL, décédé*, M. le Dr René BÉNARD.

*Communications :*

M. le Dr Pierre Bail revenant sur la question si controversée de la maladie de J.-J. Rousseau, diagnostique une hypertrophie congénitale du col vésical ; il appuie sa démonstration sur les travaux récents qui ont fait connaître cette affection des voies urinaires, notamment celui du Dr Bouillé (1929) ; son exposé remarquable est suivi d'une excellente bibliographie de la question.

M. le Dr Medvedeff présente une relation très

circonstanciée, et très vivante des souvenirs que lui ont laissé ses fonctions de médecin chef de l'asile d'enfants aliénés et criminels du Dr Haage pendant les six premiers mois de la révolution bolcheviste.

M. le Dr Terson étudie Tenon comme ophtalmologue.

Dans son œuvre anatomique, chirurgicale et philanthropique, Tenon ne négligea pas les spécialités et, en particulier l'ophtalmologie.

En outre de ses admirables recherches sur l'aponevrose commune aux muscles oculo-moteurs et sur diverses parties de l'œil, il a publié de nombreux mémoires sur les maladies des yeux, entre autres sur le danger des saignées pour la vision, et surtout sur l'extraction de la cataracte.

Tenon en fut partisan dès son apparition (Davel, 1745) et améliora les instruments, utilisant un couteau presque aussi fin que ceux qu'on emploie aujourd'hui. Il décrit parfaitement sa technique, la cure prudente avant et après l'opération et en donne une série d'observations. Parmi celles-ci, le récit de l'opération de l'œil unique du frère de Turgot, montre toute la valeur de Tenon comme ophtalmologiste et les résultats qu'on obtenait déjà, sans aucune anesthésie et sans asepsie.

M. Terson présente la photographie d'un croquis, fait à l'Institut, d'après Tenon, âgé de 90 ans, par N. Hallé, en 1812.

Il semble que c'est jusqu'ici l'unique portrait de Tenon que l'on connaisse, ce qui prouve la modestie de ce grand savant, vérifique, précis et original, par dessus tout homme de bien.

## NOTICES NÉCROLOGIQUES

## LE PROFESSEUR GEORGES HERVÉ

(1855-1932)

Hervé (Henri-Georges) est né à Strasbourg (Bas-Rhin), le 19 février 1855. Son père était notaire et habitait rue de la Nuée bleue; il n'avait aucun ascendant médecin; plusieurs collatéraux furent officiers et dix-sept succombèrent pendant la guerre de 1914.

Hervé fit ses études dans un gymnase de la ville et ne les avait pas encore terminées, quand la guerre de 1870 éclata. Strasbourg est investi et bombardé, et après la capitulation annexé à l'Allemagne par le traité de Francfort. Le père de famille opte pour la nationalité française et vient vivre à Paris.

Son fils, se sentant du goût pour les sciences naturelles, commence ses études médicales. En 1876-78 il est externe des hôpitaux, mais en même temps il entre au laboratoire de l'Ecole des Hautes Etudes comme préparateur particulier du directeur Mathias Duval, cet illustre professeur qui fit un si remarquable enseignement à la Faculté et à l'Ecole des Beaux-Arts.

M. Duval, qui était né à Grasse (Alpes-Maritimes), s'intéressa sans doute au jeune étudiant alsacien parce qu'il avait été procureur à la Faculté de Strasbourg jusqu'en 1870. Auprès d'un tel maître, Hervé pouvait apprendre non seulement l'anatomie descriptive, mais le maniement du microscope et la physiologie.

Tout en continuant ses études médicales couronnées en 1888 par une Thèse qui lui valut une médaille

de la Faculté, Hervé devint successivement à l'ÉCOLE D'ANTHROPOLOGIE préparateur (1880), chargé de cours (1884), professeur suppléant (1885), PROFESSEUR TITULAIRE (1888). Il occupa d'abord la CHAIRE D'ANTHROPOLOGIE ZOOLOGIQUE, puis celle d'ANTHROPOLOGIE ETHNOLOGIQUE à partir de 1891.

L'activité scientifique d'Hervé fut extraordinaire. La bibliographie relève plus de 200 publications (communications aux Sociétés, articles de revues et de journaux, notices biographiques). Elles se répartissent entre les catégories suivantes :

Anthropologie zoologique, morphogénie et térogénie, études sur le système nerveux, notamment le cerveau et la circonvolution de Broca, génétique, hybridologie et croisements, paléographie ethnologique, transformisme, ethnologie et Folklore, histoire de la médecine.

Tous ces travaux, excepté les derniers, échappent à ma compétence ; leur valeur a été attestée par le jugement de ses confrères, par les fonctions qui lui ont été confiées : de secrétaire général, conservateur des collections, puis de président de la *Société d'anthropologie de Paris*, titulaire du *prix Fauvel*, membre de la *Société de statistique de Paris*, président de l'*Institut international d'anthropologie*, correspondant de l'*Institut national genevois*, membre de l'*Association française pour l'avancement des Sciences*, des *Sociétés d'anthropologie de Bruxelles, Rome, Vienne, Coïmbre, de Santos Rocha*, de la *Commission des Monuments mégalithiques au ministère des Beaux-Arts*, des comités d'organisation de plusieurs *Congrès nationaux et internationaux*, fondateur et membre du Comité de direction de la *Bibliothèque anthropologique*, et du Comité de publication de la *Bibliothèque des Sciences contemporaines*, etc.

Parmi tous les écrits d'Hervé, je citerai un exemple de la largeur de ses vues qui se montre dans une étude sur les problèmes que soulève l'*ETHNOLOGIE* (Volume du Trentenaire de l'Ecole d'anthropologie

de Paris). « La confusion, plus ou moins voulue « entre *les notions de races et de nation*, est une « thèse aussi fausse que dangereuse. Notre science « repousse également *l'impérialisme ethnique* de « l'Ecole Gobinienne et l'*anarchie ethnique* des « négateurs systématiques de la race. Elle démontre, « non par des affirmations et des raisonnements « à priori, mais par des observations et par des « faits, que, suivant la formule de A. de Quatrefages, « toute répartition politique fondée sur l'ethnologie « conduit immédiatement à l'absurde. »

L'ethnologie contribue à détruire ces courants dangereux, qui sous différents noms (pangermanisme, panslavisme, panlatinisme, etc.), ont toujours menacé la liberté des peuples, et elle établit que tous ces états qui prétendent s'appuyer sur une soi-disant supériorité ethnique, leurs aspirations à l'hégénoïsme ne sont en réalité qu'un amas confus de races disparates, momentanément réunies par un lien politique ou linguistique plus ou moins éphémère ». Ecrivant cela en 1907, le patriote alsacien faisait allusion à l'annexion de son pays natal, que la politique avait réclamée en partie au nom du racisme ; les événements européens depuis cette époque ont montré que la confusion des idées de race et de nation n'avait pas fini d'empoisonner l'humanité.

Si la carrière d'Hervé fut consacrée principalement aux sciences anthropologiques, il réservait une notable part de son temps aux *ÉTUDES MÉDICO-HISTORIQUES*. Collaborateur assidu de notre Société, il en a été le président en 1922 et 1923. Sa collaboration s'est manifestée depuis 1912 par les communications suivantes :

*Une consultation de Bretonneau. — Extraits des Souvenirs du Dr Kampfen. — Le Buste de Quesnay, par Vassé au Musée de Versailles. — Une inoculation en 1797. — La maison natale de Cabanis. — Deux observations anciennes d'idiosyncrasie héréditaire. — Notice biographique sur A. de Quatrefages. — John Hunter et la génétique. — L'hygiène militaire au XVIII<sup>e</sup> siècle.*

*cle. — Documents sur Corvisart. — Une page autobiographique de E. Küss : un épisode de sa jeunesse. — Notice peu connue de Beaunis sur E. Küss.*

Enfin notre infatigable collègue, déjà malade depuis longtemps et qui dissimulait ses souffrances, s'était inscrit pour la séance du 15 octobre dernier avec une étude sur *la maladie et la mort de Cuvier*, qu'il n'a pu venir nous lire.

La variété des sujets traités atteste l'étendue de sa culture historique, ses curiosités en tous sens ; la manière dont il les traitait était caractérisée par la solidité inattaquable de sa documentation, la finesse de son esprit critique et le souci constant de la forme littéraire.

Je m'arrêterai seulement sur celles qu'il a faites à propos d'Emile Küss, le grand professeur et le grand patriote de Strasbourg, à propos duquel Hervé laissait vibrer ses sentiments d'Alsacien, qui avait connu la douleur de quitter sa chère cité natale après avoir assisté à son bombardement, et la joie de la savoir rentrée au sein de la Patrie Française. Quelle émotion on sent à la lecture de ces pages où il fait revivre les événements de 1870-71, en exhumant une belle notice de Beaunis sur son maître et des épisodes de sa vie ! Et quel souci de l'exactitude historique quand Hervé écrit que E. Küss « a été victime d'un flagrant déni de justice historique ». Car il n'est pas contestable « que le premier, longtemps avant les grandes vues de Cl. Bernard, il avait traité de la Physiologie cellulaire, montré le rôle de la cellule dans l'accomplissement des actes vitaux élémentaires. Cela à une époque où, sauf quelques botanistes ou micrographes, personne absolument ne parlait de cellule, de noyau et de cytoplasme, ni de théorie cellulaire. Sa Thèse de concours professoral *Appréciation générale des progrès de la physiologie depuis Bichat* (1846) reste à cet égard un document d'une valeur historiquement non périmée. De même, en collaborant en 1845 et 46 aux travaux du P<sup>r</sup> Sédillot sur le cancer, Küss a été, quinze ans avant Vischow (qui,

croyons-nous, ne l'a jamais cité), l'un des tout premiers fondateurs, un précurseur certain de la Pathologie cellulaire.

L'attachement d'Hervé à sa patrie strasbourgeoise se manifesta encore par une remarquable conférence qu'il y fit sur *Gaethe au point de vue de l'Anthropologie* à un Congrès

J'ai dit que la culture d'Hervé était très étendue, il aimait les arts et cultivait la poésie. De nombreux sonnets d'une langue ferme et d'inspirations variées l'attestent. On en peut lire un dans nos Bulletins de 1924, adressé à notre ancien président le Pr Ménétrier au sujet de la médaille offerte par ses collègues, amis et élèves, quand il quitta son service d'hôpital. Cette disposition à la poésie, Hervé la transmit à sa fille, auteur d'un volume de vers, intitulé « *Dilections* » qui contient des pièces charmantes.

Il a traduit en vers des poésies de G. Herwegh et en prose un écrit de Carl Vogt : *Antisémitisme et Barbarie* (1901).

Il a laissé encore des travaux inédits.

Hervé aimait à recevoir dans son salon des littérateurs, des musiciens, des artistes, heureux d'être accueillis par un hôte aussi charmant par sa courtoisie que par la simplicité de ses manières. Tel nous le trouvions à nos séances et je garde un précieux souvenir des conversations que j'ai eues avec lui sur les sujets les plus divers.

Les traits dominants de son caractère étaient la bonté, l'indulgence, « une candeur d'enfant », me disait une personne de son entourage, un désintéressement qui le faisait planer au-dessus des soucis matériels et une sorte d'indifférence courageuse à la maladie qui lui a permis de travailler jusqu'à la veille de sa mort. Quelle belle figure, combien digne de notre admiration !

D<sup>r</sup> Paul LE GENDRE.

LE PROFESSEUR A. CHAUFFARD  
(1855-1932)

Né par tradition de famille à Avignon en août 1855, Anatole Chauffard fut élevé à Paris où il fit ses études au Lycée Louis-le-Grand, Interne des hôpitaux en 1877, à 22 ans, il conquiert la médaille d'or en 1881 ; il est médecin des hôpitaux en 1883 (à 28 ans), agrégé de la Faculté en 1886 (31 ans), professeur d'Histoire de la Médecine en 1908, et de Clinique médicale 1911 : à Cochin, à Saint-Antoine il ne cesse d'avoir le plus fidèle public d'auditeurs français et étrangers jusqu'à l'âge de la retraite. Il était entré à l'Académie en 1902 et l'avait présidée en 1923.

Au cours de cette carrière si brillante par la précocité de ses succès et la continuité dans le travail, ses recherches et ses découvertes sur le foie et les voies biliaires, la cholestérolémie et la pathogénie de la goutte, etc., sont connues de tout le public médical à l'étranger comme en France. Chef d'école, il a fait surgir autour de lui de nombreuses générations de médecins distingués, dont plusieurs sont déjà des maîtres eux mêmes.

Mais mon rôle aujourd'hui est d'envisager la contribution de Chauffard à l'Histoire de la Médecine.

Je ne crois pas qu'il eût dirigé spontanément ses études de ce côté si la vacance de la Chaire d'Histoire ne lui en eût fourni l'occasion. Je n'ai pas à vous apprendre que la destinée de cette chaire a été assez souvent celle d'une porte d'entrée dans le professorat, par laquelle ont passé d'ailleurs des médecins d'une haute intelligence et des dons les plus brillants. Mais ceux-ci, après un passage plus ou moins court, ont suivi la voie où les poussaient leurs études antérieures en pathologie générale ou spéciale. Notre collègue Menetrier a été le seul à l'exception du premier titulaire Daremberg, historien de carrière, à demeurer dans cette chaire jusqu'à l'heure de la retraite (Applaudissements) et il nous a retracé les physionomies de ses prédéces-

seurs en montrant à quel point de vue chacun d'eux s'est placé pour occuper dignement la place, en utilisant ses études antérieures et ses dons personnels. Il nous a montré en Chauffard l'éloquent pathologiste et le médecin de large culture avec des vues philosophiques sur l'enchaînement des découvertes médicales à travers les âges.

Sa *leçon inaugurale du 19 mars 1909* est à ce point de vue bien caractéristique. Elle résumait « L'HISTOIRE DE L'INVENTION MÉDICALE avec ses hésitations, « ses reprises successives, ses éclairs de génie, ses « erreurs, trop fréquentes aussi... obscurcie ou « déviée par les ardeurs de la polémique; car les médecins ont toujours été une race passionnée, et leur « excuse, c'est que qui n'aime pas ainsi les choses « de la médecine risque de n'être jamais qu'un médiocre médecin. »

A. Chauffard était autorisé à défendre le droit à la passion pour les chercheurs et les enseigneurs, lui, le troisième représentant de cette famille de Provençaux ardents et combattifs qui s'est élevée de plus en plus à chaque génération dans la hiérarchie professionnelle et scientifique.

Ecouteons le petit-fils raconter cette belle ascension, qui est aussi une page d'Histoire. « En 1833, « quand s'ouvrit un concours à Paris pour une chaire « de clinique interne, parmi les candidats se trouvait inscrit un jeune médecin d'Avignon, *Hyacinthe Chauffard*. Combien cette époque nous semble lointaine et libérale, où un médecin de province, connu déjà par quelques écrits, mais sans relations personnelles, pouvait venir disputer à Paris une chaire de professeur à des hommes tels que Rostan, Gendrin, Piorry, Trousseau ! Mais déjà les candidats croyaient avoir parfois à se plaindre des Jurys. Mon grand-père, classé après les épreuves préliminaires en troisième ligne *ex-æquo* avec Piorry, se retirait du concours. Il n'avait fait qu'entrevoir la terre promise où d'autres plus heureux devaient pénétrer. Vingt-trois ans plus tard

« en 1856, *Emile Chauffard* tentait le même exode ; « ancien interne de Paris, médaille d'or, après dix « ans de pratique à Avignon, il venait lui aussi cher- « cher à conquérir sa place à Paris. Mais, cette fois, « les temps avaient changé et les concours d'agré- « gation avaient remplacé ceux pour le professorat. « Mon père fut nommé, — vous ai-je dit que c'était « l'âge d'or des concours d'agrégation ? — en tête « d'une liste où les autres noms étaient ceux d'Hérard, « d'Axenfeld et d'Empis. — Le 28 avril 1870 la Fa- « culté l'appelait à la Chaire de pathologie géné- « rale. »

Chacun des trois Chauffard manifesta toujours les qualités familiales, l'ardeur impétueuse dans les débats publics, la chaleur entraînante dans les concours, mais évolua suivant les progrès de l'art et de la science. Mon âge m'a permis de suivre les cours du P<sup>r</sup> *Emile Chauffard* sur la pathologie générale et j'ai conservé le souvenir de sa chaude éloquence méridionale, mise au service des idées vitalistes de l'Ecole Montpelliéraine auxquelles il était demeuré attaché ; tandis que son fils, notre regretté collègue *Anatole Chauffard*, qui au moment de la mort de son père, venait seulement d'arriver à l'internat, soumis à la discipline nouvelle des sciences biologiques, ayant débuté par le maniement du microscope et le laboratoire, a sans hésiter suivi la voie scientifique contemporaine et y a si vite marché qu'il y a pris tout jeune une des premières places.

Comme l'a dit très justement le P<sup>r</sup> *M. Lœper*, « il tenait de famille le goût de la pathologie générale, mais il la voulait moins métaphysique et plus précise... il l'étayait sur des bases plus solides, sur des arguments plus savants ; il garda l'humorisme, mais il lui donna un substratum chimique et la modernisa. »

Le talent de parole et de plume du père est demeuré héréditaire, mais, perdant la forme oratoire, était devenu le vrai style scientifique, dont les caractéristiques sont la *clarté* et la *précision*.

Ces qualités, notre Collègue les avait au plus haut degré et c'était un charme de l'entendre clarifier les questions les plus obscures. J'en puis porter un témoignage autorisé ; car, bien qu'un peu plus âgé que lui, j'ai eu la bonne fortune de l'avoir pour chef de conférences dans la préparation au concours pour les Hôpitaux et j'ai retrouvé alors chez le jeune médecin des hôpitaux, le jeune agrégé, les dons de l'esprit et du cœur qui m'avaient déjà conquis, quand au début de mon internat je l'avais eu comme camarade de salle de garde, lui déjà médaille d'or.

Pour revenir à l'enseignement de l'Histoire de la médecine, dans sa leçon inaugurale Chauffard montra, par des exemples bien choisis, que l'invention médicale surgit parfois d'emblée et définitive, comme ce fut le cas de l'auscultation pour Laennec, mais plus souvent se manifeste par une évolution lente et progressive ; au cours de laquelle les historiens ont quelquefois méconnu longtemps l'action de précurseurs tels : Jean Hameau, qui en 1836 affirma longtemps avant Pasteur la cause virulente des maladies contagieuses, comme la pellagre épidémique ; — l'Ecossais Currie qui en 1797 traitait les fièvres par l'hydrothérapie froide, l'Italien Giannini en 1805, notre compatriote Récamier en 1811 qui appliquait avec tant de conviction la méthode des bains froids qu'il l'exigeait pour lui-même de ses médecins, — si bien que Brande peut être, dit l'inventeur de la méthode, tout en ayant le mérite de l'avoir patiemment prônée et minutieusement réglée.

Il appartient à l'historien de faire rendre justice aux précurseurs. On attribuait à Carlos Finay de Cuba le mérite d'avoir fait connaitre en 1881 le rôle d'un moustique (*culex mosquito*) dans la transmission de la fièvre jaune, mais on sait maintenant que trente ans auparavant le Français Beauperthuy (en 1853) avait déjà signalé comme agent de transmission un moustique, en précisant l'espèce aux pattes rayées que nous appelons *stegomyia fasciata*.

Chauffard a rappelé la triste histoire de Semmelweiss

à Vienne, pressentant la cause de la fièvre puerpérale et ne réussissant pas à convaincre ses contemporains de la nécessité de séparer les malades des accouchées saines, de désinfecter au chlorure de chaux mains, instruments et matériel de pansement.

Ainsi « à côté des observateurs patients et minuscules l'histoire nous montre les audacieux, les intuitifs, les hommes de vision rapide dans tous les « genres ». C'est encore Récamier qui ouvre les kystes hydatiques du foie par la méthode qui porte son nom et le premier en 1829 enlève avec succès par la voie vaginale un utérus cancéreux.

Mais combien dangereux sont parfois certains esprits même puissants qui n'édifient des théories que sur une apparente logique comme Broussais ! Au contraire un Pasteur donna au monde médical « l'exemple des procédés rigoureux d'analyse et de jugement. Inventeur dans le plus grand sens de ce mot, il a été également un éducateur... Il a donné au public scientifique la plus grande leçon de choses qu'il ait jamais reçue. »

Après bien d'autres exemples habilement choisis, Chauffard conclut que l'Histoire de la médecine est la meilleure des éducations, puisque nous lui devons cette double leçon, de modestie d'abord, et d'admiration reconnaissante pour la longue lignée de nos prédécesseurs, pour les initiateurs glorieux comme pour les précurseurs et les oubliés, et aussi d'espoir confiant dans les destinées de la médecine future. »

Après cet admirable raccourci, Chauffard consacra son cours à L'HISTOIRE DE LA TUBERCULOSE. Une de ses leçons sur *Louis et la méthode numérique* est très remarquable par la peinture du beau caractère de ce grand médecin et la critique judicieuse de l'utilité des statistiques, à la condition qu'elles soient soigneusement contrôlées et associées aux éléments d'observation.

Je citerai encore une belle étude présentée à l'Académie sur *Sydenham et son œuvre* et une lecture au Congrès d'histoire de 1924, sur *l'Argumentation d'une thèse professorale en 1812*.

Il est bien certain que si Chauffard avait continué à occuper sa chaire d'histoire, il y aurait apporté toujours le même soin et le même éclat. Mais la médecine contemporaine y aurait perdu tant de travaux si riches de conséquences pratiques et l'élan imprimé à tant de jeunes chercheurs que je ne crois pas qu'il faille regretter son passage rapide à la Chaire de clinique.

Le caractère de l'homme n'était pas inférieur à sa valeur comme savant. Fermeté des convictions sans acrimonie, ni agressivité contre celles d'autrui, loyauté dans ses rapports avec ses collègues et frères, affection protectrice pour ses élèves, ayant toutes les qualités d'un chef d'école, qui suggère à ses collaborateurs des sujets de recherches, les guide et de leurs efforts conjugués tire pour la science des conclusions basées sur des faits démontrés ; — culture étendue et variée, goût des arts — que de qualités avait notre éminent collègue, avec qui j'ai entretenu cinquante ans une amitié précieuse dont je m'honorais.

La vie de A. Chauffard et l'histoire de sa famille me paraissent comporter encore un enseignement pour les historiens de la médecine au triple point de vue de l'art, de la science et de l'exercice professionnel. Ce descendant d'une famille de médecins de plus en plus perfectionnés avait épousé la fille de l'éminent et vénéré Bucquoy, gendre lui-même de l'accoucheur Danyau ; celui-ci était le gendre du chirurgien Roux, qui avait épousé la fille du chirurgien Boyer. Chauffard avait marié sa fille à notre brillant collègue le Pr Georges Guillain, qui lui-même a pris pour gendre un jeune médecin distingué des hôpitaux, le Dr Garcin.

Ces fusions de familles médicales sont de précieux éléments de progrès dans une profession comme la nôtre, où tant de qualités naturelles, transmises par l'hérédité, sont d'incontestables avantages pour un jeune médecin.

D<sup>r</sup> Paul LE GENDRE.

\*\*

**ALFRED POUSSIER (1855-1932)**

Notre excellent collègue M. Alfred Poussier, pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, est décédé le 24 juillet dernier. C'est une grande perte pour l'histoire de la médecine et de la pharmacie.

Né au Pollet le 16 octobre 1855, Poussier était d'une famille de navigateurs, mais passionné pour la botanique il fit sa pharmacie. Interne à l'Hôtel-Dieu de Rouen, il fut l'élève et l'ami des Flaubert. C'est d'ailleurs Alfred Poussier qui eut l'idée avec le regretté P. Brunon de reconstituer la chambre de Flaubert que les historiens et les littérateurs ne manquent point de venir visiter lors de leur passage à Rouen.

Après avoir exercé la pharmacie à Bellencombe, au Havre et à Dieppe sa ville natale, il fut nommé pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen. C'est là qu'il s'adonna à l'histoire de la médecine et de la pharmacie. D'une érudition immense, doué d'une mémoire prodigieuse, Poussier fut l'instigateur de très nombreux travaux historiques. Louis Bertrand a dit de lui que c'était « l'homme le plus charmant, le plus lettré, le plus modeste, le moins « Homais » qu'on puisse voir », cela est parfaitement exact.

M. le Dr Dorveaux dans la Revue d'Histoire de la pharmacie de septembre dernier a publié la liste des travaux de notre regretté ami, il nous est impossible dans cette rapide biographie de la reproduire.

Rappelons simplement qu'il y a quelques années il se fit un grand plaisir de nous donner pour notre musée, une reproduction d'un appareil à désinfecter du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'il avait trouvé dans les greniers de son vieil Hôtel-Dieu.

Sa mort laisse un grand vide parmi nous et est une grande perte pour l'histoire des sciences médicales et pharmaceutiques.

D<sup>r</sup> Raymond NEVEU.

## LA VIE ET L'ŒUVRE DE CARLO BOTTA

*Recteur de l'Académie de Rouen*

*1766-1837*

**Par le Dr Raymond NEVREU**

Au moment où l'Italie célèbre la mémoire de Carlo Botta, médecin, historien, homme politique, et vient d'imprimer un timbre à son effigie, il nous a paru intéressant de rappeler ici sa vie et son œuvre.

Carlo Botta naquit à Saint-Georges dans le Piémont le 6 novembre 1766. Il fit ses études de médecine à Turin et s'adonna surtout à la Botanique. Ardent patriote, plein d'enthousiasme il subit le sort de beaucoup de ses camarades et fut emprisonné en 1792 sur un ordre du roi de Sardaigne, Victor Amédée qui s'appuyait alors sur l'Autriche.

Deux ans plus tard, en 1794, il partit en exil, quittant son cher Piémont auquel il était si fortement attaché. Il se réfugia à Grenoble. Bientôt il fut affecté au service de l'armée des Alpes et envoyé à Gap.

Désigné pour l'armée d'Italie il participa à l'expédition des îles Ioniennes en 1798. C'est à ce titre qu'il séjournait assez longtemps dans l'île de Corfou qu'il étudia en naturaliste et en médecin. Il publia le résultat de ses observations dans un travail fort intéressant, *Storiale naturale e medica dell'isola di Corfu*, qui parut en deux volumes à Milan en l'an VII de la République.

En 1799, le général Joubert organisant un gouvernement provisoire dans le Piémont fit appel à Carlo Botta.

En 1803, le 11 septembre, le Piémont fut remis à la France et Botta siégea dans le corps législatif.

La politique est souvent, pour ne pas dire toujours, pleine de déceptions, et Carlo Botta chercha dans la

littérature une consolation. C'est à ce moment qu'important Virgile il écrivit :

I Cornillo o vejo conquistata.

La science et la littérature ne nourrissent pas leurs hommes, et Carlo Botta connut des jours particulièrement difficiles. Sa femme, la douce compagne de sa vie dut le quitter, et se retira dans la petite ferme de Saint-Georges où elle mourut dans la misère.

Pendant les cent Jours, le gouvernement Français n'oubliant pas les grands services rendus par Carlo Botta, le nomma recteur de l'Académie de Nancy où il se fit aimer pour sa science et la droiture de son jugement.

En 1817, il fut envoyé à Rouen qui avait été érigée en académie par décret du 17 mars 1808.

Sa nomination est signée de Royer-Collard et de G. Cuvier.

Carlo Botta fut recteur à Rouen de 1817 à 1822 — on peut dire que ce furent peut-être les années les plus heureuses de son existence si mouvementée.

Quand une disgrâce imméritée, comme il y en avait tant à cette époque troublée lui enleva le rectorat, et qu'il fut obligé de quitter Rouen en 1822, on peut dire sans exagération qu'il y laissa d'unanimes regrets. Il se retira à Paris où il continua à travailler dans le calme et dans la gêne. En 1830, le gouvernement lui offrit une place digne de lui, habitué à vivre en sage il refusa. Il fut fait chevalier de la Légion d'honneur.

Le 10 août 1837 il mourut d'une maladie de vessie.

Le *Moniteur* du 30 août lui consacra un article nécrologique et proposa qu'en souvenir des services rendus à la Science et au pays, un monument lui soit élevé dans le cimetière du sud de Paris où on voulait de l'inhumer.

L'appel fut entendu, une souscription fut ouverte chez Maître Delamotte, notaire, place des Victoires, n° 7.

Le comité était composé du général Ravichio, de Blainville, de Libri de l'Académie des sciences, de

Warden, ancien consul des Etats-Unis et de Mastella, chef de bureau à la Préfecture de la Seine.

Carlo Botta laissa un fils Paul-Emile Botta qui fit ses études du lycée de Rouen, docteur en médecine, attaché au Jardin des Plantes et fut l'immortel explorateur qui découvrit Ninive.

Un jour, sans doute, nous retrouverons ici sa brillante carrière.

L'œuvre de Carlo Botta est fort importante.

Evidemment, cette œuvre n'est point uniquement médicale, Carlo Botta était, en effet, plus littérateur que médecin.

Mais cependant son histoire naturelle et médicale de l'Île de Corfou le place au premier rang des observateurs de son temps. On y retrouve le même souci de l'exactitude, la même ampleur de vues que nous avons signalés déjà dans les œuvres d'un de ses contemporains Louis Franck, médecin de l'armée d'Egypte et du Pacha de Janina.

Il publia également des études sur la doctrine de Brown en 1799, et une nosographie de Pinel.

Son ouvrage *I cornillo o vejo conquistata* est de la littérature pure, tout empreint comme nous l'avons dit de la façon virgilienne. Il écrivit également des études très intéressantes, très documentées sur la poésie Italienne et sur Sophocle. Mais son ouvrage capital est sans conteste, son histoire de l'Italie (1789 à 1814), que l'on consulte toujours avec fruit.

C'est dans cette histoire que l'on trouve l'éloge qu'il fit de son regretté maître l'historien Tenivelli.

« Ta vie et ta mort ont été pour moi, écrit-il, des préceptes utiles. J'y puiserai comme à une science précieuse pendant la durée de cette vie mortelle la modération dans le bonheur, la fermeté dans l'infortune ! »

Nous n'irons pas jusqu'à dire comme Clémel « que cet élan de cœur rappelle Tacite s'adressant à l'ombre d'Agricola ». Mais nous ne pouvons que nous incliner devant de si beaux sentiments car, cette phrase n'est point de la pure littérature la vie toute entière de Carlo Botta le prouve amplement.

Aux heures de gloire, comme aux heures d'infortune, il fut toujours l'homme simple, l'homme consciencieux, l'homme de bien. . . . . à l'image de son vieux maître. Et c'est peut-être là le plus bel éloge que l'on puisse faire de lui. Aujourd'hui le gouvernement Italien célèbre sa mémoire et ce n'est que justice.

---

## L'IMAGE DE SAINT-ANTOINE LE GRAND

## Essai de critique iconographique

Par le Dr Henri CHAUMARTIN.

(Suite)

A vrai dire les Antonins n'avaient pas l'exclusivité de cette faveur, aux hautes époques du moyen âge. C'était alors un usage général d'élever et d'engraisser des porcs, à la ville comme à la campagne : « A Paris, notamment, nous dit Paul Lacroix (1), il n'était guère de bourgeois qui n'eut deux ou trois pourceaux. Pendant le jour on laissait vaguer cet immonde bétail dans les rues, qu'il était d'ailleurs très apte à nettoyer. Un des fils de Louis le Gros (2), passant le 2 octobre 1131 dans la rue du Martroi, entre l'Hôtel de Ville et l'église Saint Gervais, se brisa la tête en tombant de son cheval dans les jambes duquel un porc était venu se jeter. Cet accident motiva une première ordonnance de la prévôté, qui défendit d'élever des cochons dans l'intérieur de la ville ; mais l'usage invétéré depuis des

(1) LACROIX Paul, *Mœurs, usages et costumes du moyen âge*, p. 126 et art. viandes de boucherie in Tome 1<sup>er</sup> de *Le moyen âge et la Renaissance*, 1848.

(2) Cf. *Recueil des historiens de France*, T. XII, p. 229, 470, 471. MÉZERAY, *Histoire de France*, T. III, p. 31. Nous citerons ce passage de DULAURE, *Histoire de Paris*, T. III, p. 501 qui contient une erreur, car au moment de la mort du fils de Louis Le Gros, il n'y avait pas de « cochons de Saint Antoine » par les rues de la Cité, la filiale parisienne de l'Ordre de Saint-Antoine du Viennois n'existant pas encore : « Dans les rues de Paris, on voyait autrefois un grand nombre de cochons... (mort de Philippe, fils de Louis le gros)... depuis cette époque, dit-on, il fut défendu aux habitants de Paris de laisser vaguer leurs cochons dans les rues. Ceux de saint Antoine furent honorablement exceptés : ils pouvaient, une sonnette au cou et au nombre de « douze » parcourir impunément les rues de Paris. Cette ordonnance tombée en désuétude fut renouvelée en 1381. On défendit à tous les Parisiens de laisser aller leurs cochons dans les rues, sous peine de sixante sous d'amende ; et l'on permit aux sergents de les tuer, quand ils en rencontreraient, d'en garder la tête pour eux, et de porter les corps à l'Hôtel-Dieu. Dans la suite et notamment pendant le cours du xv<sup>e</sup> siècle le droit de tuer les cochons dans les rues et de s'en approprier la tête fut réservé au bourreau de Paris. »

siècles résista à cette défense et à bien d'autres, car nous voyons sous François I<sup>e</sup> une autorisation accordée au bourreau de se saisir de tous les porcs qu'il trouverait errants dans Paris et de les conduire à l'Hôtel-Dieu où on lui donnera soit cinq sous en argent, soit la tête de l'animal.

On raconte que les religieux de saint Antoine, en vertu du privilège attaché à la légende populaire de leur saint patron qu'on représentait ordinairement avec son pourceau réclamèrent contre cette ordonnance et gardèrent longtemps encore, par exception, le droit de laisser leurs porcs errer dans les rues de la capitale. »

L'erreur de Paul Lacroix, au sujet des raisons de cette faveur accordée aux Antonins, est, ici, flagrante. Ce n'est qu'assez tard que le porc fit son entrée dans l'iconographie autonienne. Tant que la liberté des pourceaux par les rues, est un droit pour tous leurs propriétaires, l'imagerie ne songe pas à parer saint Antoine de cet attribut. Le pourceau vient précisément prendre place au socle de la statue de l'anachorète, quand, seuls, les Antonins gardent la prérogative de laisser folâtrer, où bon leur semble, dans les rues des villes, les pourceaux marqués à leurs armes.

Les Antonins surent s'attirer la protection du bras séculier pour défendre leur intéressant privilège. Voici une ordonnance de Louis XI, très souvent renouvelée depuis, par les successeurs de ce roi, bon créancier des saints : « Loys, par la grâce de Dieu, roys de France... pour la singulière dévotion que nous avons au glorieux corps saint Monseigneur saint Anthoine... avons octroyé et octroyons par ces présentes congé et licence, de avoir et tenir par ceux de ladite religion (antonins) esdites villes et lieux où bon leur semblera tel nombre de pourceaux portant la clochette et enseigne dudit saint qu'ils pourront avoir et soutenir raisonnablement ; ainsi qu'ils ont par notre bonne ville de Paris » (1).

(1) Ordonnance du 29 février 1474.

Le peuple se serait bien gardé — et pour cause — de toucher aux pourceaux de « Monseigneur Saint-Anthoine ». Certaines localités prirent l'usage de nourrir à leurs frais, des porcs appartenant aux commanderies antoniennes(1). Cette longanimité publique vis-à-vis des cochons de l'ordre de saint Antoine du Viennois permettait de les entretenir d'une façon gratuite ou tout au moins fort économique (2). Aussi de nombreuses supercheries ne tardèrent-elles pas à se produire nécessitant l'intervention de l'autorité pontificale, Jean XXII, par une bulle du 5 juin 1329, Clément VI par une autre bulle du 28 février 1350, Innocent VI par une autre datée du 22 février 1353, Boniface IX par un bref du 6 février 1398 ordonnèrent aux prélats et aux abbés « qu'on s'emparât de ces fourbes et de leurs pourceaux à sonnette de saint Antoine, qu'on les séquestrât, eux, leurs harnais et leurs biens, les excommuniant *ipso facto* » (3).

La protection tant royale que papale ne manquait donc pas aux religionnaires de l'ermite de la Thébaïde et leurs porcs pouvaient paître partout où bon leur semblait, sans que le propriétaire du champ n'ait rien à réclamer (4). Et nous apprend du Broc de Se-

(1) « Ban de non recueillir le blé, ne autre grain, au marché, pour cause des pourceaux saint Antoine (1481, Archives de Lille. Annuaire, bulletin de la Société d'Histoire de France 1864. 2<sup>e</sup> partie, p. 80 : cochons de saint Antoine).

(2) Guiot n'écrit-il pas dans sa *Bible* « leur cochon de saint Antoine leur (aux Antonins) vaudra cette année cinq mille marcs d'argent ».

(3) Inventaire des titres et fondations de l'Abbaye, manuscrit, in fol. p. 72, 73, 79. Cf. GRAEFF (abbé) Clément VI et la province de Vienne, in *Bulletin de l'Académie delphinale*, 1908-11-12 et 13, et DASSY (l'abbé). — L'abbaye de Saint-Antoine en Dauphiné, Grenoble 1844. — Voir aussi GIUSEPPE PORTIGLIOTTI l'hôpital des ardents de Gênes, in *Illustrazione medica italiana*, mars 1924.

(4) J. MOLANUS, op. cit. lib. III, Cap. V. — Voici une curieuse note du Tome XXIX de l'*Encyclopédie* p. 685 : « Les pourceaux de cette abbaye (Saint-Antoine du Viennois) avaient le privilège d'aller le 17 janvier, avec une clochette au cou dans les maisons où on les régalaient en l'honneur de saint Antoine, bien loin d'oser les chasser : de là ces proverbes qui font allusion aux parasites « aller comme le pourceau de saint Antoine, de porte-en porte : faire comme le cochon de saint Antoine, se fourrer partout ». Voir aussi le dictionnaire de TRÉVOUX, 4<sup>e</sup> vol. — Le ROUX DE LINCY, *le livre des proverbes français*, Paris 1842, 1<sup>e</sup> série,

gange « le vol d'un de ces animaux ainsi caractérisé (clochette au col) était regardé comme un sacrilège que Dieu ne laissait pas impuni. De là, le proverbe italien, quand il arrivait à quelqu'un un malheur inopiné : « Ha forse rubato un porco di San Antonio. » « Il a peut-être dérobé un porc de saint Antoine ». L'expression que nous avons lue dans notre bon Rabelais de « commandeur jambonnier » pour désigner un antonin montre bien l'importance de cette prérogative (1).

Bien que Paul Lacroix paraisse considérer lesdits pourceaux comme d'excellents employés de voirie, il n'en existait pas moins que ces vagabonds étaient une plaie pour les villes, dont ils embrenaient les rues, et où ils rendaient la circulation difficile par leur folâtrerie. On trouve dans le roman historique de M. le Marguet, *Myrelingues la Brumeuse*, de savoureux détails sur la lutte des consuls de Lyon et des commandeurs de saint Antoine, à propos de cet encombrant et malodorant privilège (2). L'inventaire Chappe, des archives municipales lyonnaises, est riche de documents à ce sujet. En 1543, MM. les échevins ordonnent : « que lesdits pourceaux ne soyent plus par la ville durant les moys de juing, juillet et aoust, à cause de la puanteur qu'ils rendent par lesd. Rues où ils passent » (3). Mais les commandeurs antonins firent la sourde oreille aux objurgations du consulat

p. 29. — Saint Antoine. — Faire comme le pourceau de saint Antoine, se fourrer partout, Il cite FLEURY DE BELLINGEN, étymol. des proverbes français p. 225 et un manuscrit du xv<sup>e</sup> siècle.

(1) GUIGUZ (Légende du grand saint Antoine) écrit dans sa préface : « A. du Ses et celui-ci il n'y a pas à s'y tromper c'est bien Antoine du Saix, abbé de Chesery, commandeur de Bourg, l'écrivain, le gourmet littéraire, dit-on le « jambonnier » de Rabelais ».

(2) GUIGUZ, op. cit. Introduction p. XXXVIII : « bien souvent au moyen âge, au lieu d'installer des fosses on laissait un intervalle entre deux maisons, où s'accumulaient toutes les ordures, c'est là aussi que venaient s'engraisser ces animaux qui portaient ainsi partout avec eux des émanations fétides ».

(3) *Arch. Municip. CHAPPE XIX*, 226, 227, 561, BB 25 f° 130 v° : BB 27 f° 79 v° : BB 81 f° 81 ; Voir l'article de E. BOST, in *Bulletin archéologique du vieux Lyon*, janvier-mars 1930, n° 1 : GUIGUZ cite encore (op. cit. Introd. p. XXXVIII). CC 543, 649. C'est dans cet inventaire qu'a puisé pour sa documentation M. le Marguet.

et leurs cochons continuèrent de circuler tout à leur aise. Cependant les armes de saint Antoine ne suffisent pas toujours à assurer la tranquillité de ces porcs errants et ils connurent parfois des périodes de vie difficile. C'est ainsi que lorsque Barthélemy de Gabinio fut nommé gardiateur royal de l'hôpital de saint



Plaque de gilde d'arbalétriers brabançons de l'époque gothique,  
à gauche Saint Antoine avec à ses pieds un porc à rafe dorsale.

Antoine, il profita de l'autorité de son mandat pour se débarrasser de ces pourceaux volages. Il en donna dix à chacun des deux hôpitaux de la Chana et de Sainte-Catherine. « De plus, un chirurgien M<sup>e</sup> Amy, ayant guéri de la petite vérole un enfant de la Chana, reçut comme honoraires un des cochons de saint Antoine » (1).

(1) *Archives de la Charité*. E. 10. Cité d'après DRIVON (Dr Jules). *Les anciens hôpitaux de Lyon. Hôpital de la Chana*. *Lyon Médical*, 1908.

Ces porcs étaient, à un autre titre, un avantage précieux pour les commanderies antoniennes, car, c'est souvent en nature, qu'elles payaient leurs redevances à la Maison-Mère. Et quartiers de lard et de jambons, fournis à bon compte, servaient à nourrir les infirmes de l'Hôpital (1), avec une bonne entente des frais généraux.

Quelques remarques sont à faire au sujet du porc figuré par les huchiers (2) auprès de Saint Antoine. Dans leurs œuvres les plus anciennes ce porceau possède des caractéristiques très nettes. Il porte sur le dos une raie de crins depuis la tête jusqu'à la queue; c'est là une des caractéristiques du porc primitif (3), mâtiné de sanglier qu'on trouve encore de nos jours

(1) MAILLET-GUY. — *Les commanderies de l'Ordre de Saint-Antoine en Dauphiné*. Revue Mabillon 1928, la commanderie de Bourgoin ADVIELLE. Histoire de l'ordre hospitalier de Saint-Antoine. Les démembrés p. 216 et suiv. Lorsque les Antonins virent la décadence s'introduire dans leur ordre, l'autorité civile dut parfois les rappeler à leurs devoirs. C'est ainsi qu'un arrêt du 19 février 1592, les condamna à fournir aux démembrés du Grand-Hôpital « quinze quintaux, trois quarterons de lard salé ». (Arch. du Rhône. Fonds de Saint Antoine). Dans une autre requête cette redevance est dite : « quinze quintaux, trois quarterons ou septante cinq livres de chair de porceau ou jambons, appelez par le stabat petasones ». (GUIGUE, op. cit. Introduction p. XL).

(2) LEMIET, *le Satyre en France au moyen âge*, p. 393, écrit : « Le peuple n'est pas entré seul dans le temple. Il apporte avec lui ses outils, le marteau, la scie, le rabot, il y amène ses compagnons de travail, ses frères d'en bas, l'âne, le bœuf, et bientôt à leur suite toute la bande des animaux domestiques ou sauvages, *le cochon de saint Antoine*, le coq de Saint Pierre. Tous ces personnages confondus forment un péle-mêle vraiment démocratique, à travers lequel se jouaient les mille caprices de l'imagination ».

(3) Dans toute la sculpture de cette époque, le porc se présente de semblable manière. Voir E. MALE. *Art religieux du XIII<sup>e</sup> siècle* p. 74. Voir les manuscrits latins de la B. N. 1077, 238, 1320, 1394 (Male). PAUL LACROIX, reproduit une stalle de la cathédrale de Rouen, en bois sculpté, représentant le proverbe Margaritas ante porcos (Moeurs, usages et costumes du moyen âge) ainsi qu'une gravure sur bois de l'édition de Virgile publiée à Lyon en 1517 — la vie des champs — où apparaissent des cochons à groin effilé et raie dorsale. La plaque de Gilde que nous publions, d'après le Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie. Bruxelles 1881, qui date de la fin de l'époque gothique et provient d'une corporation d'arbalétriers du Brabant septentrional, dénote bien les caractères du porceau que nous soulignons. Chez les anciens gaulois, le sceau du sénat des Eduens était formé de l'empreinte d'un porc. Il serait intéressant de le comparer avec celui des œuvres médiévales et renaissantes.

dans certaines forêts de l'Europe centrale (1). La domesticité a fait perdre cette particularité au cochon apprivoisé. On s'arrêtera également à la forme spéciale du groin, effilé, qui rappelle en tous points, celui du porc sauvage.

Sur quelques images ce porc est une truie ou plutôt une laie. (Gravure de la vie de Monseigneur Saint Anthoine, abbé, Lyon 1555).

Il n'est pas douteux cependant, que dans un assez grand nombre d'œuvres d'art, l'imagier ou le peintre aient représenté « un sanglier », aux pieds de saint Antoine. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, une foule de gravures, ayant trait à la vie privée de l'anachorète lui assignent tel voisinage. Les artistes, interprétant des légendes populaires, n'ont-ils pas alors prêté à Antoine une vie fabuleuse, bien différente de celle que nous a laissée saint Athanase, et n'ont-ils pas voulu marquer par ce pourceau vagabond un « compagnon du désert » ?

Quoiqu'il en soit, avec le père Cahier (2), avec Emile Mâle, nous persistons à voir dans l'inséparable acolyte de saint Antoine, le symbole naïf du caractère de liberté des pourceaux de l'ordre de saint Antoine du Viennois (3).

(1) « Le porc domestique, comme les autres espèces exploitées par l'Homme, pose de façon presque insoluble le problème de ses origines. L'idée la plus simple est qu'il représente un sanglier apprivoisé d'Europe ou d'Asie : c'était celle de Cuvier et aussi celle de Geoffroy Saint-Hilaire : les cochons redeviennent si facilement sauvages, avec l'attitude du Sanglier, qu'elle est très plausible ». COUTIÈRE H. *Le Monde vivant*, Paris 1927, p. 265.

(2) « Il me semble bien avoir raison — écrit modestement le Père Cahier — dans ce que j'ai dit, mais je n'entends pas étouffer les explications de la partie adverse ».

(3) Voici une vieille légende bretonne, recueillie par M. SÉBILLOT, que nous reproduisons à titre de curiosité. — Le cochon de saint Antoine. — Un jour que saint Antoine se promenait dans le pays breton avec un autre saint, il fit la rencontre d'un cochon en vous respectant. Comme il n'avait point de domestique, il lui prit envie d'en avoir un et dit à son compagnon — il faut que je transforme ce cochon en Breton ; ce sera lui qui sera mon domestique. — Il prit le cochon par ses jambes de devant et le fit se planter sur ses jambes de derrière, puis il récita une prière et aussitôt le cochon devint semblable aux Bretons qui viennent en pèlerinage à Saint-Mathurin de Moncontour. C'est depuis ce temps qu'on

## VI

LE QUATRIÈME ATTRIBUT DE SAINT ANTOINE :  
LA SONNETTE.

La place occupée par la sonnette sur les images de saint Antoine est fort variable. Tantôt le saint homme la tient à la main, la gauche presque toujours. D'autrefois elle est fixée par un anneau à son poignet, où bien elle git à ses pieds, comme dans le tableau de Barroche, au Musée du Louvre. Ailleurs, elle pend à chacune des extrémités de la branche horizontale d'un Tau, surmontant le bâton. Souvent elle est attachée à la partie supérieure de ce dernier attribut. Exceptionnellement, deux petites sonnailles figurent, comme des boucles sonores, aux oreilles du compagnon de l'Ermite. Très fréquemment c'est celui-ci qui la porte au col.

L'interprétation de cet emblème, comme tous ceux de l'imagerie de l'Anachorète, a provoqué de nombreuses hypothèses, plus ou moins fantaisistes, mais le simple bon sens suffira à l'expliquer sainement.

appelle saint Antoine le patron des cochons, et c'est aussi depuis cette époque qu'on dit en sobriquet en parlant des Bretons

Bretons  
Cochons

Au même titre, nous citerons ces lignes de BARBEY d'AUREVILLY (Constitutionnel, 20 av. 1874, analyse du livre de Flaubert) : « De Calot, le bohème de génie à Sedaine le maçon d'opéra comique et même à Armand Gouffé, le chansonnier du Caveau, la tentation de saint Antoine est un sujet inépuisable de caricature. Il n'y a pas jusqu'au cochon de la légende dans lequel le symbolisme profond de moyen âge voyait la personification des vices de l'humanité qui traînent encore derrière le talon des plus saints dans leur sillon de lumière, où la légion des farceurs qui est éternelle, ne vit, je ne sais quelles sales et sottes analogies entre ce porc gris ou noir, encapuchonné de ses oreilles, et baissant humblement son groin vers la terre et le moine qu'il accompagnait et qu'il fallait bien — histoire de rire — déshonorer ».

Dans la troisième série des *Mœurs intimes du Passé*, le Dr Cabanès (p. 101, la vie d'autrefois racontée par les miséricordes des cathédrales) nous signale que la figuration du compagnon de l'ermite était particulièrement en honneur en Belgique. Il nous dit à ce propos, que c'est à

Nous allons exposer les principaux de ces systèmes. L'antonin Chabert écrit, au chap. 48 de la première partie de sa traduction de l'antoniane de Falco : « Enfin, on voit encore à l'image de ce bon confesseur de Dieu, une clochette, non pas à la vérité pour autre sujet que parce que nous lisons que le siège apostolique accorde à la religion de saint Antoine l'usage d'une clochette (1) afin que cela dénote en tous

Mons que prit naissance le culte du saint anachorète. C'est une confusion avec l'ordre militaire institué en Hainaut, en 1382, par Albert de Bavière, composé de gens de qualité et destiné à fournir des chevaliers pour combattre les Infidèles. Cet ordre n'a rien de commun avec celui de saint Antoine du Viennois. Voir *Encyclopédie*. Tome XXIX p. 685. La marque de cet ordre était un collier fait en forme de corde d'ermite auquel pendait un bâton à s'appuyer et une petite cloche. Voir aussi dictionnaire de MORÉRI, t. I, p. 518.

Il est certain que saint Antoine fut particulièrement bien honoré dans les Flandres. F. VANDERHAEGEN. — Histoire de la Gilde souveraine des couleuvriniens, arquebusiers et canoniers dite chef-confrérie de Saint-Antoine à Gand... Gand 1866, chap. IX, p. 74 — écrit : « En Belgique, plus de quarante églises lui (à saint Antoine) sont dédiées et un grand nombre de serments ou de gildes l'ont pris pour patron. Il n'est pas jusqu'à son cochon dont on n'aït cru devoir honorer le souvenir.

C'est dans cette intention, qu'au moyen âge les corporations religieuses placées sous le patronage de ce saint (et non les corporations civiles ainsi que nous le verrons plus loin) jouissaient dans les villes de Flandre, du privilège de faire paitre des pourceaux qui portaient pour signe de reconnaissance une clochette au cou et étaient vulgairement appelés Sint Theunis verkens (cochons de saint Antoine). Sur les réclamations très vives des bourgeois ce privilège fut supprimé au xvi<sup>e</sup> siècle. Depuis bien longtemps, la locution populaire tis een straatverken est tout ce qui rappelle les cochons de saint Antoine. (C'est un cochon de rue).

(1) Paul LACROIX. *Les Arts au moyen âge*, Paris 1874. Instruments de musique p. 212 écrit : « Les anciens connaissaient certainement les cloches, les clochettes et les grelots ; mais c'est au culte chrétien qu'il faut attribuer l'invention de la cloche proprement dite, en métal fondu, (campana, ou nola, les premières ayant été faites, dit-on, à Nole) qui fut mise en usage, dès l'origine, pour appeler les fidèles aux offices. En principe, la cloche, était simplement agitée à bras par un moine ou un clerc, qui se tenait devant la porte de l'église : on montait à cet effet sur une plate-forme élevée. Ce tintinnabulum ou cloche portative passa aux mains des crieurs publics, aux clocheteurs des trépassés et aux sonneurs de confrérie, quand la plupart des églises eurent reçu des campaniles ou clochers, dans lesquels on suspendit les cloches de paroisse, qui avaient pris de jour en jour des dimensions plus grandes. Les désignations de cymbalum et de flagellum avaient été dans le principe appliquées à de petits carillons à main : mais il y avait en outre, de véritables cymbales (cymbala ou acetabula) rondelles sphériques, ou creuses, en argent, en airain, en cuivre, qu'on secouait au bout des doigts ou qu'on attachait aux genoux ou aux pieds pour les agiter en gesticulant ».

lieux l'arrivée de ceux qui se servent de ce signe (1). Quelques-uns pourtant ont cru que cela avait été fait, parce que le roi de Palestine (?) destina selon leurs dires des chameaux chargés de vivres nécessaires pour le chemin à saint Antoine sans conducteur et ce chemin incertain, leur ayant fait pendre des clochettes au col afin que saint Antoine les trouva plus facilement pour prendre les vivres » (2).

Ainsi donc, le bon Falque mêle une opinion, bien assise et raisonnable à la plus fantastique des légendes. Il pressent bien cependant, la prise d'habit de saint Antoine, avec toutes les caractéristiques de la corporation antonienne.

Théophile Raynaud nous donne, lui, ce symbole, comme un « jeu oiseux de peintres » qui, de leur propre mouvement ajoutèrent cet emblème aux simulacres du Cénobite, d'après l'usage des moines des villes de réveiller les fidèles endormis au bruit d'une petite clochette, pour les inviter à prier aux intentions des âmes du Purgatoire. (Pierre Damien, lib. 5 épit. 8). Et comme cet usage a prévalu jusqu'au temps du Jésuite, celui-ci juge donc à propos, puisqu'Ambroise Novidius et Molanus ont parlé de cet attribut, de se faire, lui aussi, une opinion en ce délicat sujet, et de tâcher d'expliquer le symbolisme de la clochette. Examinons ses arguments. Comme toujours, il en possède toute une réserve.

Tout d'abord, on a pensé — nous enseigne l'auteur du commentaire — que cette sonnette était l'indice d'une très vieille coutume. Autrefois les fidèles qui se rendaient aux oratoires du Patriarche, en rapportaient une image du saint et une petite clochette « que, religieusement, ils attachaient au cou de leurs animaux domestiques pour les placer sous la protection de saint Antoine afin qu'il les défendit de la peste

(1) C'est donc l'opinion de Falco que reprendra quelques siècles plus tard le père Cahier, en ignorant son devancier.

(2) Chabert suit Falco, mot à mot. De plus le manuscrit, en cet endroit, est terriblement mal écrit.

et de toute maladie » (1). Mais c'est là très pauvre cogitation « quoique religieuse et pieuse ». On peut lui objecter, ce qui a déjà été dit du symbolisme du porc, envisagé sous cet angle, et, en ce cas, ce serait là attribut superflu, car pourquoi doubler de telle manière les preuves extérieures d'un pouvoir déjà évoqué suffisamment par un autre emblème sur les images de saint Antoine ?

Mais Raynaud, ce théologien excellent, a passé de longues veilles en compagnie des Pères de l'Eglise : « Il se peut, dit-il, que cette sonnette soit le témoignage de la gloire que saint Antoine a obtenu de Dieu par ses miracles et les exemples impérissables de ses vertus. Le grammairien Appien appelle Tibère César « *mundi cymbalum* »... Donc la cymbale est le symbole d'une renommée étendue de tous côtés, et c'est pour cette raison que l'usage des cymbales et des clochettes est entré dans l'Eglise, pour désigner les Prédicateurs, par qui le nom de Dieu est répandu dans le monde, ainsi que l'établissent Guillaume Durand (lib. I, Rational. c. 4 a num. 4) et Stéphane Durand (lib. I, de rit. c. 22 num. 5). Parce que, en effet, le bruit des apôtres et des Saints a retenti par toute la terre, et leurs paroles, jusqu'aux frontières de la terre... Parmi eux, saint Antoine a tout particulièrement brillé ».

Et c'est à travers saint Athanase la recherche de tous les arguments qui peuvent étayer cette affirmation, au sujet de celui que Raynaud nomme « *homo Dei* ». L'efficacité des sermons et de la prédication d'Antoine était remarquable. Ses miracles et ses œuvres sont justement célèbres. Il a répandu de partout la gloire de Dieu. Et comme on n'honore point le Maître, sans être récompensé, puisqu'il a dit « *Qui glorificavit me, glorificabo eum* » : « il est doux de penser de quelle gloire Dieu a comblé son serviteur et ceci, pour la seconde fois, peut être indiqué

(1) *Quam collo suorum animalium religiose appenderent ad tutelam illis a lue aliisque incommodis exorandum.* »

par le symbole de la petite sonnette qui retentit aux images du saint. » Jésus-Christ, n'a-t-il pas promis, au Cénobite, pour sa victoire lors d'une tentation de rendre son nom célèbre par toute la Terre : « Et faciam te in omni orbe nominari ». Pour tout cela, saint Antoine est appelé le grand. Et après sa mort, sa gloire n'est pas restée confinée à son siècle mais elle s'est répandue dans le monde entier, et pour la perennité : « J'estime, conclut le père en avoir assez dit, pour montrer les raisons de la sonnette donnée en attribut à saint Antoine. Car, par lui, le bruit (sonus) du Christ a parcouru l'univers et Dieu lui l'a rendu en lui accordant une renommée éternelle sur le globe tout entier » (1).

Ces sont là vues ingénieuses de l'esprit. Bien d'autres saints qu'Antoine ont joui de fort belles réputations, accompli de grandes actions et vécu de très méritantes vies, leur image cependant, ne comporte pas pareil emblème. Et si la sonnette s'identifiait ainsi symboliquement à la gloire « cymbalum mundi » la figuration de Jésus le Christ, nous semblerait bien devoir, en première ligne, compter cet attribut. Là encore, la théologie conduit les pas hors de la route. Il vaut mieux voir simple.

Pourtant, les succès des prêches du Cénobite hanteront encore l'imagination des religieux de sa corporation. L'antonin, Claude Allard les symbolisera de cette sonnette : « On luy met encore la cloche en main, non pas pour montrer qu'il estoit gentilhomme de la cloche (parce qu'il estoit noble de race) ains pour montrer qu'il estoit très grand Prédicateur et que tout preschoit en luy et qu'il convertissoit plusieurs personnes par sa seule renommée ».

Elle s'explique aisément, cette clochette.

Sa coutume marque le souvenir de l'autorisation accordée aux antonins par l'autorité pontificale, de réunir le populaire sur les forums et les places pu-

(1) Voir saint Jérôme (oratio I de Imag.) et saint Jean Damascène (Lib. 9 p. 101) Guillaume Durand (Lib. I, art. 4, de Campanis). D. Remi Carré Recueil édifiant et curieux sur les cloches, chap. 8, Cologne 1757.

bliques, lorsqu'ils voulaient procéder à leurs quêtes.

Le père Cahier cite cet extrait des anciens statuts de la ville d'Albe en Piémont, qui date de la fin du xv<sup>e</sup> siècle : « De leprosis... et campana portanda : Statutum est quod nullus quaestor eleemosynarum de cetero portet campanam per civitatem, propter infirmos St Lazari et eorum quaestores pro Sancto-Antonio et Sancto Thibaudo » (Apud Sim. Moravita di S. Theobaldo : Alba 1841, in-8<sup>o</sup> p. 102). La clochette était donc un moyen de réunir des aumônes pour une œuvre connue. Rabelais y fait une allusion comique : « Cependant vint un commandeur jambonnier de Saint-Anthoine, pour faire sa queste suille : lequel, pour se faire entendre de loing, et faire trembler le lard au charnier, les (cloches de Notre-Dame) voulut emporter furtivement; mais par honnesteté les laissa, non parce qu'elles estoient trop chauldes mais parce qu'elles estoient quelque peu pesantes à la portée. Cil ne fut pas celuy de Bourg, car il est trop de mes amis » (1).

On le voit donc, au temps du célèbre curé de Meudon, les Antonins usaient de cet instrument pour assembler le peuple et ces « jambonniers » devaient témoigner d'un certain esprit de rapacité puisque le satyrique fait songer son héros aux cloches de Notre-Dame (2).

La protection papale (Clément VII, Léon X, Grégoire XIII, etc. Voir le Bullaire de l'Ordre) tant que celle des rois (lettres patentes de Charles VIII, notamment) ont sanctionné ce privilège (3), qui fut laissé aux Antonins, malgré les défenses générales du Con-

(1) RABELAIS, Gargantua, chap. XVII, livre 1, Voir plus haut, la note de GUIGUE au sujet de l'identité possible de ce commandeur jambonnier.

(2) Aux archives de Montmajour (pièce datée de 1438) se trouve ce document : « Item ledit est questeur : car tels questeurs, sans les vouloir injurier sont voulentiers gens de néant, fort trompeurs, grand langagiers et hardis menteurs pour avoir des bonnes gens aumosnes au nom dudit glorieux saint monseigneur saint Anthoine ainsi qu'il est assez notoire par tout pays, etc. » Voir aussi ESTIENNE. Apologie pour Hérodote. *Le glossaire de Du GANGE. AMBROISE PARÉ* « le gueux de l'ostière », etc. \*

(3) Cf. Abbé Ch. LABORE. Notice sur les Antonins de Troyes. Troyes 1869 p. 5, 7.

cile de Trente (Bulle du 1<sup>er</sup> février 1582).

Certains critiques (1) s'expliquent la sonnette comme un moyen de chasser les mauvais esprits (2), se rappelant l'antique persuasion commune à beaucoup de peuples, qui veut que le son des instruments à percussion mette en fuite les esprits mauvais et efface même les souillures de l'âme.

D'ailleurs, si le père Cahier accorde que la clochette, aux mains de bien de saints personnages, veuille dire leurs pouvoirs contre le démon, il ne juge pas impossible, cependant, qu'elle puisse tout simplement symboliser le rôle des missionnaires qui s'en allaient, au loin, rassembler les fidèles, à l'aide de leur sonnette portative. Ces dernières vues sont celles que, pour notre part, nous adoptons en entier (3).

## VII

### LE CINQUIÈME ATTRIBUT DE SAINT ANTOINE : LE BATON.

Lorsque M. Emile Mâle écrit dans son magnifique ouvrage (4) : « L'image de saint Antoine se chargea de naïfs détails. On chercherait en vain au xv<sup>e</sup> siècle, l'anachorète brûlé par le soleil de la Thébaïde, le maigre athlète, qui la nuit luttait avec le démon dans les anciens tombeaux. Les artistes du moyen âge se représentaient saint Antoine, comme un vénérable religieux de l'ordre des Antonins. Ils lui donnèrent le froc à pelerine, le bâton noueux, le chapelet à gros grains », l'éminent écrivain nous semble faire

(1) CAHIER (P.), op. cit.

(2) LACROIX accorde telle signification à la clochette de saint Antoine.

(3) MALE, WICKERSHIMER, GUIARY partagent cette opinion. De nobles familles insérèrent parfois dans leur blason, en marque de reconnaissance à saint Antoine, le Tau ou la Sonnette. Voir Pierre PAILLOT, *la Science des Armoiries* (p. 619.)

(4) EMILE MALE, *Art religieux de la fin du moyen âge*, p. 192.

erreur au sujet du cas particulier de ce bâton. Bien qu'assujetti à la règle de saint Augustin (1), les Antonins — les nombréuses gravures que nous possérons sur leur costume le prouvent — ne portaient pas ce signe distinctif. Ce *bâton noueux*, qui dans les œuvres anciennes se termine toujours par une poignée formée d'une branche horizontale se rattache à un tout autre symbolisme.

Deux interprétations de cet attribut nous semblent plausibles.

Tout comme le livre, le bâton serait une allusion à la vie réelle de saint Antoine (2). L'anachorète de Colzim tiendrait en mains un bâton, tout simplement parce qu'il vécut jusqu'à un âge très avancé (3), parceque, comme l'écrit le père Cahier « il est aussi d'usage de donner un bâton aux ermites, comme indice de leur vie généralement poussée jusqu'à un grand âge et dirigée vers l'exténuation du corps. D'ailleurs l'art les peint surtout lorsque leur expérience est la plus grande et partant vers la vieillesse avancée » (4).

(1) Voir CAHIER, op. cit. T. I, p. 126 note 2 : « Disons aussi que les ermites de Saint-Augustin eurent maille à partir avec l'ordre de Saint-François, qui ne voulut pas qu'il y eut confusion aux yeux des fidèles entre leurs costumes respectifs. Aussi diverses décisions intervinrent pour obliger les augustins à porter un grand bâton afin que le public ne s'y trompât point ». Cf. HELYTOT. *Dictionnaire des ordres monastiques*. p. 10 et suiv.

(2) Car cet imagerie est complexe. Deux attributs marquent la vie érémique, le livre, le bâton et quatre la vie thaumaturgique, si nous osons dire, c'est-à-dire, le porc, les flammes, le Tau et la sonnette.

(3) « Illico erupente luce Venerabilis senex infirmos artus baculo regente sustentans cepit ire velle, quo nesciebat ». Saint Jérôme, visite d'Antoine à saint Paul.

(4) Voir CAHIER, op. cit. art. Béquilles. I p. 132.

Dans le *romant des trois pèlerinages* (1358) composé par le moine de Châlons, Guillaume de Guilleville, le petit Jésus qui va partir pour la Croisade reçoit de son père le panetière ou escarcelle (escharpe) et le bâton ou bourdon qui n'est autre chose que le bâton de vieillesse (potence) du Père Eternel, lui-même.

Si pour ce que longuement  
Tu feras pelerinement  
Bourdon et escharpe te fault  
Dont au moins prendras ey en hault  
Ma potence où t'appuieras  
Et de quoy ton bourdon feras.

(DIPRON. *Histoire de Dieu*, p. 278).

Ou bien :

Le bâton en forme de béquille-(1) ne serait autre chose qu'une potence déjà symbolisée par le Tau (ce qui fait double emploi d'attributs) et marque l'objet des occupations des Antonins. L'étude du sceau d'Aymon de Montagny renforce singulièrement cette argumentation. On y voit saint Antoine tenant à la main une béquille, vers laquelle un infirme tend les bras.

Ce sont là nos opinions personnelles, qui nous paraissent les plus vraisemblables, mais écoutons les explications des parties adverses. Dassy (2) note que ce bâton pourrait bien être également un emblème de la puissance de saint Antoine contre les démons, car, ce bâton à double bec signifierait, d'après les traditions, la croix du Christ. L'anachorète s'en servait pour se défaire des ennemis de son salut, en le leur montrant, pour les mettre en déroute. Coffinet (3) reproduit, pour son compte, les arguments de l'auteur de l'Abbaye de saint Antoine, dont voici le dernier et le plus ingénieux. Avant l'apparition des miséricordes de stalles, les religieux s'aidaient pour se soutenir, au cours des longs offices, en s'appuyant sur cette espèce de béquille cachée sous leurs frocs, et les Antonins devaient certainement se servir de semblable appareil, d'où l'attribut dont nous nous occupons.

Comme précédemment, l'inépuisable érudition de Théophile Raynaud lui permettra l'exposé d'un riche système d'opinions touchant le bâton du vénérable Ermite, parmi lesquelles notre curiosité trouvera amplement de quoi se satisfaire.

Les récits de la vie de l'anachorète de la Thébaïde prouvent tout d'abord que le saint homme se servit d'un bâton pour son usage personnel, non seulement pendant sa vieillesse mais aussi durant toute sa vie,

(2) Voir FALCO, antonianæ, I, chap. 33,

(3) DASSY, op. cit. p. 131, notes.

(4) COFFINET, op. cit. 6<sup>e</sup> attribut, le bâton.

lorsqu'il voyageait dans les déserts d'Orient. Et le bâton faisait partie du bagage de tous ceux qui gagnaient ces retraites (1).

D'autre part, rien ne signalant dans son histoire, que le patriarche ait été malade de la hanche ou boiteux, cet attribut ne lui a pas été donné en raison de sa santé mais pour des fins mystiques.

Mais n'aurait-on pas pourvu le Cénobite de ce soutien du voyageur pour signifier que nous traversons cette vie comme un voyageur qui se rend vers la Patrie.

Saint Augustin stimulait ainsi ses moines à la perfection évangélique, en leur expliquant le symbolisme du costume monastique et de ses accessoires : « *Portamus etiam baculos, per quos intelligitur disciplina, sub qua semper parati esse debemus* ».

Puis le jésuite se livre à une exégèse savante du chap. 9 du *Habitu Monachorum* de Jean Cassien, où de nouveau le bâton d'Elisée prête à dissertation : « *Baculum gestasse eosdem viros, etiam Elisaeus, qui unus ex ipsis est, docet, cum dixit ad Giezi puerum suum mitteus eum ad suscitandum filium mulieris : Tolle baculum meum & currens vade : pone eum super faciem pueri, ut vivat.* »

Les cyniques ne se reconnaissaient-ils pas au port de la besace et du bâton ? [*insignia familiae cynicae*].

Dans une de ses lettres à ses moines Saint-Antoine [Epist. 15 ?] leur rappelle que pour Jacob et pour Moïse, le bâton était l'emblème de la pauvreté et de l'humilité.

Mais le bâton de l'Ermite n'a-t-il pas accompli d'insignes et indubitables miracles ? Et c'est le prétexte d'un parallèle docte avec tous les bâtons thaumaturgiques de la légende, parmi lesquels brille, au premier rang, le bâton Jésu de Saint-Patrice (2), ce

(1) JEAN CASSIEN (P. 2. C. 31). ISIDORE DE PÉLUSE (lib. I c. 92) SAINT-PACHOME (cap. 81) Plus loin RAYNAUD montre que ce bâton ne devait pas être une arme à cause de la défense du Christ (Mathieu 10) (Ezechiel 34) mais un simple soutien à l'imitation de celui d'Elisée.

(2) « *Inter universos Hybernia baculos, lignaque naturae Sanctorum reliquias, virtuosus ille & famosus quem Baculum JESV vocant, non*

merveilleux bâton qui débarrassa l'Irlande des bêtes venimeuses et des serpents, aux dires de saint Bernard.

Saint Antoine n'a-t-il point, de son Bâton, libéré le désert des animaux malfaisants, puisqu'il en a chassé Satan ? et qu'il forçait l'admiration de saint Chrysostome, parce qu'il avait transformé les cavernes de dragons en habitacles de saints ?

Chez plusieurs Pères, le bâton est la figure symbolique de l'espérance : « *Baculus qui feras repellimus 8 nonnunquam sustentamur, spes est.* » [Greg. Nyssenus, de vita Moysis], allégorie parlante qui permettait de chasser le désespoir appelé chien par les mêmes écrivains.

Que nos lecteurs fassent leur choix, parmi ce flot de références patristiques, s'ils y trouvent quelque chose à leur convenance.

Il nous reste à envisager les aspects artistiques différents que revêt parfois ce bâton. Le *bâton noueux* de Mâle se retrouve dans plusieurs miniatures du xv<sup>e</sup> siècle. Quelquefois le bâton apparaît sous la forme d'une crosse d'abbé, richement damasquinée et que le saint personnage tient souvent assez négligemment, comme pour montrer son indifférence des dignités abbatiales. C'est aussi, dans certaines œuvres, une simple pièce de bois allongé, surmonté d'un Tau, assez fréquemment nanti à ses deux extrémités horizontales de deux sonnettes. Exceptionnellement la main du Patriarche retient une croix double à courte hampe, imaginée par les artistes pour distinguer les patriarches, les ermites ou les papes (1).

immrito primus præcipuus esse videtur. Per quem vulgari opinione S. Patricius venenosos ab insule vermes ejecit; cujus siquidem tam incertus est ortus, quam certissima virtus. nostris autem temporibus 8 nostrorum opera, nobilis hic thesaurus, ab arnachia Dublinium est translatus. « (GYRALDUS DE CAMBRAY, in Topogr. Hybern. dist. 3). Cf. COLLIN DE PLANCY op. cit., p. 390. T. II : « on gardait à Dublin, son bâton (de saint Patrice) qui faisait des cures merveilleuses sur les malades qui pouvaient en attraper le bout. »

(1) Une gravure de Brux (1577) consacré aux divers costumes des ordres religieux, nous montre un Antonin de cette époque, coiffé du bonnet carré; avec un T d'amples dimensions [au milieu de la poitrin

D'autres saints, en iconographie sacrée, ont été souvent pourvus de bâtons. Saint Jacques de Compostelle possède un bourdon de pèlerin, allusion au pèlerinage d'Espagne, saint Roch appuie, lui aussi, ses pas sur semblable soutien, mais Saint-Antoine, seul semble avoir le privilège du bâton à caractère de potence.

## VIII

## LE SIXIÈME ATTRIBUT DE SAINT-ANTOINE : LE TAU

Depuis longtemps la sagacité des érudits s'est exercée sur la signification de cet énigmatique emblème. Et l'ouvrage de Théophile Raynaud contient, en germes, presque tout ce qui sera dit et repris plus tard sur cet objet. Une littérature abondante fouillant le symbolisme possible de cette figure, sous tous ses angles, a été consacrée à cette lettre grecque dont on a, semble-t-il alourdi le mystère. Notre savant confrère, le Docteur Wickersheimer, de Strasbourg, donnait, de ce signe, une étude érudite dans le « Strasbourg Médical » (1) où il nous faut louer, sans réserves, la richesse de la documentation et l'à propos de la critique.

Ce caractère alphabétique apparaît dans l'iconographie de saint Antoine, au moment où la statuaire révèle l'anachorète du froc des antonins, c'est-à-dire vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Mais bien auparavant, dès les débuts de la maison de l'Aumône, au XI<sup>e</sup> siècle, le Tau sert de marque à la sigillographie antonienne. C'est donc de tous les attributs de l'Ermite le plus ancien.

Quelles étaient pour Falco, les raisons de ce signe ?

et non sur le côté gauche] sur sa robe, tenant en mains une clochette et une croix à double branches horizontales, près d'un cochon. Cette gravure tardive ne modifie pas ce que nous venons de dire du bâton au début de ce chapitre.

(1) WICKERSHEIMER (D<sup>r</sup> Ernest). Le signe Tau in *Strasbourg Médical*, 20 nov. 1928.

Le chap. 33 de la 1<sup>re</sup> partie de l'antoniane traite « de l'origine et du commencement de la religion instituée sous le nom de saint Antoine et du signe Tau ou potence que les sectateurs de la même religion ont



Le pèlerin parcourant le monde (gravure extraite du livre d'Advielle Histoire de l'ordre hospitalier de Saint Antoine).

coutume de porter. » Falco, s'explique l'origine de cette marque distinctive par la vision de Gaston (1) :

(2) AYMAR FALCO op. cit. Les Bollandistes, reproduisent Falco. Tome II<sup>e</sup> de janvier p. 525, Chap. I. Origine de l'ordre, insigne : « Tunc divus ipse pater, porrecto eidem Gastoni baculo, quem gestare videbatur, quicunque ad potentiam, seu littera vel signe Tau modum et figuram formatus apparebat, jussit illum humi defigere. »

« alors le même saint père ayant baillé un bâton à Gaston, qu'il semblait porter et qui estoit fait en forme de potence ou de la lettre Tau, luy commanda de le Fischer dans la terre. Ce qu'ayant fait, à même temps, on vit croître ce bâton en un grand arbre et s'estendre. (1) »

Le premier sceau (2) de la maison de l'aumône représentait — comme nous l'avons dit — un « homme séculier », à genoux, nue tête et tendant sa droite pour recevoir le signe Tau, tandis qu'une main, sortant des nuages, dans le haut de la gravure, bénissait : « Or, il faut croire vraysemblablement que toutes ces choses n'ont pas été remarquées en vain : ou qu'elles n'ont pas été gravées sans signifier principalement quelque chose. De cette seule remarque, quelques-uns qui considèrent plus diligemment la même chose croient que la vraie marque de cette religion est le signe de la lettre grecque, qu'on appelle Tau et assurent que cette lettre a été donnée du ciel à ladite religion. (3) » Et Falco rappelle à ce propos le Tau d'Ezéchiel dont nous parlerons autre part.

Mais il est une autre opinion qui courre. Gaston et Gerin, son fils, décidés de se consacrer au soin des étriqués et des infirmes auraient pris « de leur

(1) CHABERT, op. cit.

(2) *Sigillum ordinis* : « Non leve certe argumentum memorandi hujusce religionis exortus nobis praestat typus seu character veteris sigilli, quo a primæva ejusdem religionis origine dicta sancta societas et fraternitas sua puni comperitur. Ille namque viri ejusdem secularis effigies apparet expressa, nudata seu detecto capite, brevique ad genua dumtaxat thorace amicti, quem dextera manu potensa signum Thau, velut ab illico sibi superne porrectum, suspicere tenereque videtur; altera manu in sublimi, quasi in admirandis vel stupentis similitudinem elevata. Tum deinde ibidem ex superiori parte veluti e caelo procedens cernitur figura manus benedictionem largientis [figuram sigilli hujus in imagine exhibet Silvester Manolycus, l. b. I. Oceani Religio- num ubi eadem hinc enarrat]. » *Bollandistes*, p. 525, d'après Falco. — Voir aussi DROUET DE MAUPERTUY. *Histoire de la Sainte Eglise de Vienne*, MDCCVIII, p. 183.

(3) CHABERT, op. : « Pergit Aymarus, refertque opiniones originum signi Tau. Existimant nonnulli verum hujus religionis signum esse figuram græcæ litteræ quæ Tau dicitur. idque signum divinatus eidem religione datum asserunt; quod apud Ezechiel Prophetam efficacianum fuisse et esse legitur. » *Bollandistes*, id.

bon gré la marque de potence » pour faire entendre par là le rôle qu'ils désiraient donner à leur institution charitable. « Mais quoi qu'il y ait une réelle différence entre Tau et potence, vu que Tau est une lettre et potence est vulgairement un bâton. Toutefois, quant à la figure du signe, ils semblent presque être la même chose, et, de quelque façon qu'ils soient pris, il faut croire qu'ils signifient quelque chose de grand, et personne ne peut douter qu'ils appartiennent à la divine naissance et heureux commencement du susdit ordre. »

Voilà ce que propose le père de l'antoniane, tout en étant d'avis de laisser chacun dans son opinion personnelle, étant donné la difficulté de voir clairement dans des choses d'une si vénérable antiquité.

L'interprétation du signe Tau a donné lieu à bien des controverses. De subtils casuistes, ont disserté à perte de vue. Une des suppositions les plus courantes, est d'en faire l'image de la « *potence* » ou bêquille, qui s'explique parfaitement comme enseigne d'un ordre chargé du secours des impotents.

Il nous semble opportun de citer, tout d'abord, ce passage, bien évocateur à notre avis, de la bulle de Boniface VIII, du 10 juin 1297, où ce pape érige le prieuré en abbaye, à la suite des altercations véhémentes entre les premiers antonins et les bénédictins du bourg (1) : « *Porro volumus et mandamus ut in eodem monasterio et hospitali ac membris ejusdem regula B. Augustini servetur et secundum eam dicti abbas et canonici seu fratres vivere teneantur perpetuo, habitum vero cum signo quod Potentiam vocant in honorem ipsius B. Ant. tam abbas quam canonici seu fratres praefati, juxta morem solitum ipsius hospitalis semper et ubique deportent.* (2) »

(1) Voir H. CHAUMARTIN, *L'Abbaye de Saint-Antoine*, etc.

(2) Voir DU GANGE, Glossaire à l'article « *Potentia* ». Cf. Inventaire des Joyaux de la couronne de 1418 : « une potence d'argent, laquelle est garnie d'un baston de bois par dedans, et est la date potence faite pour soutenir un homme mal disposé. » Ainsi, la potence était proprement la partie supérieure de la bêquille, en métal de la forme de la lettre grecque, où s'emboitait un prolongement de bois.

Ainsi, à cette haute époque, les gens placés sous le vocable de Saint-Antoine appelaient du nom de *potence*, l'insigne particulier à leur corporation.

Lorsqu'en 1477, Joguet, le bon abbé, entreprit la réforme générale de l'ordre, il s'exprime de cette manière dans l'article des nouveaux statuts consacrés aux vêtements que devront porter les *démembrés* : « *Item. hommes et femmes ayant à porter sur leurs robes qui sont par dessus la potence de drap de laine et un capuchon selon la coutume ancienne gardée.* » L'appellation persiste.

L'historien du Dauphiné, Nicolas Chorier, bien placé pour se faire une opinion convenable écrit : « (Hist. gén. du Dauphiné, p. 196). Cette figure (le Tau) qui lui est comme une marque particulière qui fait discerner plus facilement ses Religieux d'avec ceux des autres ordres leur est aussi un enseignement. Elle a du rapport au T des grecs et des latins : mais elle n'est que la *grossière représentation des potences* avec l'aide desquelles les mal-heureux que cette étrange maladie affligeait venaient implorer le secours de saint Antoine dans son Eglise, et celui de ses Religieux dans son Hôpital. Il témoignoit ainsi qu'ils faisoient toute leur gloire de ce laborieux mais charitable ministère dans la société des chrétiens. Il n'y a pas d'autre secret ny d'autre ministère caché. (1) »

Et, lorsque le père Cahier (2) adopta pour son compte ce système de critique, il se rangeait à une tradition, déjà vieille de bien des lustres.

(1) Voir aussi VALBONNAIS, Histoire de Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de dauphins, 3 vol. Genève, 1722, p. 250. Cf. GILLES CORROZET et CLAUDE CHAMPIER, Catalogue des antiques érections des villes, fleuves, cités, assises ès trois Gaules, 2<sup>e</sup> part., avec un commentaire de M. C. GUIGUE, Lyon, Georg 1882, p. 82 : « le donna là où de présent il est qu'est le chef de la religion qui porte le signe de Thau qui est une potence. » — Voir aussi DROUET DE MAUPERTUVY, *Histoire de la Sainte Eglise de Vienne* et PILOT DE THOREY, op. cit. T. I., p. 45, note 2.

(2) CAHIER, op. cit. art. Béquilles, I p. 132 : « La béquille tracée sur sa robe remonte à une origine presque aussi simple, c'est que la potence au moyen âge était comme le blason des hôpitaux, à cause du soin qu'ils devraient avoir des impotents et que la première institution d'un corps hospitalier s'était faite sous le patronage de saint Antoine. »

Certains auteurs (1) ont vu dans le Tau, la première lettre du mot Dieu, en grec Θεος. C'est là, selon nous une explication ridicule car Θεος n'a jamais été orthographié avec un Tau mais bien avec un Θ. Tout aussi fantaisiste, l'assertion de Raynaud selon laquelle ce signe ne serait rien autre que la seconde lettre du mot Phta ΦX désignation de Dieu chez les Coptes ou chrétiens d'Egypte, patrie de l'anachorète de Colzim.

On a voulu faire de l'enseigne de l'ordre de Saint-Antoine du Viennois, un souvenir du chrisme (2), dans sa seconde variété où le X est modifié et placé en croix droite (3) surmonté du P.

L'antonin Claude Allard (4), nous apporte de toutes autres conclusions : « Ce signe de Thau est le *signe de Dieu, c'est le plus auguste et le plus adorable de tous les signes visibles.* C'est le signe et la marque et armes spéciales de Saint Anthoine et de son ordre : que nostre grand l'ait porté durant sa vie, quelques-uns le mettent en doute : mais j'ose assurer, que s'il ne le portoit cousu sur ses habits, il le portoit toujours à la main, en forme de baston (5) qui lui servoit de défense contre les diables, car il a toutes les propriétés de la vraie Croix, de laquelle il est le vray symbole et le grand Saint le portoit et le donna à Gaston lorsqu'il luy apparut et c'est pourquoy ses Religieux le portent, non pas pour montrer que ledit Gaston fut homme laïc ou ignorant; ny par cas fortuit; c'est la divine Providence qui honore ce premier Patriarche des Religieux de sa propre marque

(1) WEIGEL (T. O.) et ZESTERMANN (Ad.) « Die Anfaenge der Drucker-kunst in Bild und Schrift Leipzig, 1866.

(2) C'est l'avis de P. LACROIX, note de la figure citée.

(3) CROSNIER, *Bulletin monumental* XIV (1848), p. 42, s'exprime ainsi au sujet du chrisme : « le chrisme auquel on donne quelquefois à tort le nom de labarum est un monogramme composé des deux premières lettres du nom du Christ en caractères grecs entrelacés P et croisés. C'est le chiffre que Constantin fit placer sur les étendards romains. Le labarum est l'étendard marqué de ce chiffre sacré et non le chiffre seul. »

(4) C. ALLARD. *Le crayon des grandeurs de saint Antoine*, p. 59.

(5) On voit combien ces deux attributs du Tau et du bâton avaient d'analogie pour Allard.

et de ses plus nobles armoiries. Voyez le chap. 9 d'Ézéchiel. »

De très nombreux critiques regardent le Tau, comme une figure de la Croix (1). La forme de cette lettre, sa ressemblance avec la croix patibulaire devaient nécessairement amener cette idée que ce caractère alphabétique pouvait bien représenter le signe du salut : « Il y a quatre espèces de croix — écrivait Didron (2) — la croix sans sommet, la croix avec sommet et une seule traverse, la croix avec sommet et deux traverses, la croix avec sommet et trois traverses... la croix sans sommet n'a que trois branches : elle prend la forme du T ou du Tau symbolique. La croix avec sommet est à quatre branches, sa vertu est plus grande. En effet la croix à trois branches est la croix anticipée, la croix figurée, la croix de l'ancien Testament : la croix à quatre parties est la croix réelle, la croix de Jésus, la croix de l'Evangile. La croix en Tau ne possédait de vertu que par la croix à quatre branches : c'était comme une planète n'ayant pas de lumière en elle et recevait tout son éclat du soleil de l'Evangile. »

Les pères de l'Église ont disserté longuement, en se copiant d'ailleurs le plus souvent, sur le symbolisme de cette lettre grecque. Th. Raynaud en a collationné de nombreuses références dans son *Commentaire*, que depuis ont répétées un grand nombre d'auteurs.

Au chap. 2 du V<sup>e</sup> livre du *Rational des divins offices*, Guillaume Durand (3) s'écrie : « Sane crux Domini multipliciter fuit in veteri Testamento praefigurata; legitur siquidem quod Moyses ad mandatum Domini aeneum serpentem crexit in palo, in

(1) *Dictionnaire de Moreri*. T. I p. 517 : « Ces religieux de cet ordre (Saint-Antoine) portent sur leurs habits qui est celui des prêtres séculiers, la figure de la lettre T qui est le signe de la croix. »

(2) DIDRON, *Histoire de Dieu* p. 358. Voir p. 381, fig. 106, la figure d'un cachet chrétien gravé d'une croix en Tau (pierre gravée du 1<sup>er</sup> siècle).

(3) GUILLAUME DURAND, *Rational des divins offices*, Lb. V, cap. I.

deserto, pro signo; quem aspicientes, qui percussi fuerunt a serpentibus illico sanabantur... Rursus legitur: Ezechiel (1) audivit Dominum dicentem ad virum vescitum lineis, habentem attramentarium scriptoris ad renes; Transi per mediam civitatem et signa Thau (2) in frontibus virorum dolentium et gementium. » Et post hec dixit VII viris: « Transite per mediam civitatem et percutite omnem super quem non vidibitis Thau; nemini parcer oculus vester. » Item Hierem (3): « Congregabo omnes gentes et erit eis in signum Thau. »

Numériquement la lettre Tau équivalait à 300, nombre de la Rédemption: « Ce nombre est le résultat de 50, nombre de la Résurrection et de la Béatitude par 6, nombre de la Perfection. C'est encore le nombre de la plénitude de la loi cent, multiplié par trois, nombre divin. (4) » Ce nombre de 300, contenu dans la lettre T, figure de la Croix rappelle les 300 soldats de Gédéon: « Gédéon qui cum trecentis viris perrexit ad praelium (Judic. VII) typum Christi gestavit, qui in signo crucis de mundo victoriaram reportavit. Trecentorum enim numerus in Tau littera continentur, per quam crucis species Ostenditur. » (5).

(1) Ezéchiel (IX, V, 4 et 6), citation qui, depuis Falco, a été universellement reproduite pour le même propos.

(2) Cf. *Vitraux de Bourges* par les PP. MARTIN et CAHIER, p. 35 et p. 38. Planches d'études 1.

(3) Saint Hieronym. *Comment in Marcum*: « Thau littera signum salutis et crucis describitur. » Voir Saint Augustin *Sermo XXXVI*, Saint Grégoire, moral, lib. XXX, cap. 17. Saint-Ambroise *Sermo VI*. Tertullien lib. IV contre Marion.)

(4) CROSNIER, *Bulletin monumental* XIV, p. 62. — Plus loin, p. 94, cet auteur ajoute: « La croix en T qu'on appelle croix potence est la croix de l'Ancien Testament: c'est sur cette potence qu'on plaça le serpent d'airain figure de celui qui devait guérir les plaies des hommes; on retrouve cette forme dans l'église d'Agdes et dans celle de Bellaigue en Auvergne. »

(5) ISIDORE DE SÉVILLE, *Allegoriæ quendam scripturæ sacræ. Patr. lat. T. 83, p. III*, — Voir MALE *Art. religieux du XII<sup>e</sup> siècle*, p. 12 et p. 159. Cf. WALAFRIED STRABO, *Glossa ordinaria*, lib. Judic. VII. — DIDRON écrivait, op. cit., p. 356, note 1: « Quant à la lettre Tau dont la valeur numérique est 300, elle fournissait un champ immense où les mystiques d'Alexandrie ont labouré sans fin, » et « au IX<sup>e</sup> siècle on a chanté les louanges de la croix comme on chante celles d'un dieu ou

En iconographie chrétienne, la croix représente Jésus-Christ, lui-même — *dubi crux et martyr ibi* — s'écriait Saint-Paulin (1). Aussi a-t-elle opéré d'innombrables merveilles, et le simple fait de tracer son signe délivrait des plus grands maux et mettait en suite les démons.

Dans l'ancien Testament, bien avant son existence réelle, elle a accompli d'immenses prodiges. Il serait facile d'en rapporter plusieurs épisodes. Avant la sortie d'Egypte, les Hébreux marquèrent du Tau leurs maisons avec du sang de l'Agneau pascal, et la plaie de mort qui dévora les Egyptiens respecta les Israélites (2).

La vie de saint Antoine resplendit du merveilleux pouvoir du signe du salut. C'était l'arme de l'« homo Dei » contre ceux qui l'assaillaient dans ses célèbres Tentations. A moitié mort, il montrait la croix, en luttant encore : « *Signum crucis 8 fidei ad Dominum inexpugnabilis nobis murus est* (3). » Pic de la Mirandole a magnifié ces événements dans son poème aux intentions du Cénobite, dont on trouvera des citations copieuses dans Falco, Raynaud et les Bollandistes. L'ermite enseignait à ses disciples, à chassé le démon, à l'aide de ce signe : « *Signate vos... omnia satanica spectra, omnes praestigias 8 fallacias ad primum quodque signum crucis evanescere.* »

Ce sont peut-être là les raisons profondes d'une vieille coutume provençale. A Mornas (Vaucluse), au jour du 17-janvier, les habitants du bourg élèvent un bûcher, autour duquel ils chantent en chœur un vieux refrain du terroir que voici :

d'un héros et Raban Maur archevêque de Mayence, en 847, a fait un poème en l'honneur de la croix » (voir Raban Maur : *de laudibus sancte Crucis*, dans ses Œuvres complètes, in folio colonie agrippine, 1626, 1<sup>er</sup> vol, p. 273-337).

(1) Opp. divi Paulini episcopi Nolani, Epist. XII ad Severum.

(2) Exod. cap. XII, V, 7, 13 et 29. — Voir *Vitraux de Bourges* de CAHIER et MARTIN.

(3) TH. RAYNAUD, *op. cit.* art. Thau.

*A tous ajuda nous  
Monsegne Sant-Antoni  
E delieura nous tous.  
Don poudé dou démoni.*

Puis on met le feu aux fagots et la foule se précipite : « Bientôt mutilé (l'arbre enflammé) chacun de ses morceaux est religieusement déposé au foyer de la famille et ses restes carbonisés traceront sur les portes, les fenêtres et les murs ces croix multipliées dont chacun est heureux d'orner en ce jour sa demeure. Ce signe du salut attire en effet sur la maison les bénédictions du Seigneur, et par la vertu, par l'intercession de saint Antoine, ne cesse pendant l'année de protéger contre les maléfices de l'enfer, les épidémies funestes et tous les autres fléaux. (1) »

Une partie de la Critique (2) fait dériver le signe Tau de la croix ansée égyptienne dont voici la figure T. C'est un Tau grec surmonté d'un cercle (3) : « Il faut rapporter — écrit Raynaud qu'au témoignage de Rufin, les Païens ayant été obligés d'abandonner le temple de Sérapis, avaient partout représenté la croix du Seigneur qu'ils regardaient comme le symbole de la vie future. Sozomène (4) (V, 7, cap. 15) et Suidas témoignent disertement qu'ils appelaient la lettre Tau « *Signum vitae venturae* ». Pluche, dans son Histoire du Ciel (chap. X, l'origine et la puissance des talismans) nous apprend que chez les Egyptiens « on fabriquait des figures en fonte et en relief, assez souvent par manière de monnoie, ou comme des plaques

(1) V. LIEUTAUD, Notes pour servir à l'Histoire de Provence, 1874.

(2) RICHARD WUNTSCHE, Das Antoniterkreuz, Hessische Blätter für Volkskunde 1912, XI, p. 49-63. Cf. FERNAND CABROL et HENRI LECLERCQ, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* 1913, III, c. 3120-3129, WICKERSHIMER, op. cit.

(3) M. STRAUSS, *La tragique histoire des reines Brûnchaut et Frédégonde*, Paris 1928, p. 198. « Durant les funérailles le prêtre la suspend (la croix ansée) aux narines du cadavre. Car la croix considérée comme signe du salut est pharaonique. C'est pour marquer cette origine que la croix monogrammatique a été inventée. »

(4) Ce fut cette circonstance, dit cet historien, qui détermina de nombreux païens à embrasser le christianisme. (*Hist. ecclésiastique de FLEURY*, T. XIX p. 600 —).

portatives qu'on perçoit pour être suspendues par un anneau au cou des enfans, des malades et des morts. Les cabinets des antiquaires sont pleins de ces plaques ou amulettes qui portent des empreintes du Tau ou du soleil ou de ses symboles, ou de la lune, ou des autres planètes, ou des différents signes du zodiaque. (1) » Lettre initiale du mot Typhon « cette figure attachée à un chainon ou arrêtée par une main leur parut un caractère abrégé pour signifier Typhon enchainé ou désarmé et ce qui étoit pour eux la même chose, pour la délivrance du mal. (2) » Le Tau était également la marque de la crue du Nil (3).

Au sujet de cette croix ansée il nous apparaît intéressant de citer ces lignes de Dulaure : « Quant à la croix surmontée d'un anneau elle était et elle est encore le signe de la planète appelée Vénus. L'anneau ou le cercle indique la planète et le Tau qui est adjoint la caractérise. Ceux qui connaissent parfaitement la forme du phallus ne pourront se persuader qu'une croix est son image. D'ailleurs dans les mêmes monuments égyptiens on voit des croix toutes simples et des Phallus d'après nature. Les Egyptiens n'auraient pas en même temps représenté le même objet par des figures si dissemblables. (4) »

(*A suivre*),

(1) PLUCHE, *Histoire du Ciel où l'on recherche l'origine de l'idolâtrie*. Paris, 1758, T. I, p. 480.

(2) *Ibid.* chap. LXIII, p. 378 et suiv.

(3) PLUCHE, op. cit. p. 57.

(4) DULAURE J. A. *Des divinités génératrices*, édition du Mercure de France de 1905, p. 45-46. Cf. DE E. DUPOUR, *La prostitution dans l'antiquité*, Paris, de Rudeval, 1906 : « Ceux-ci (les Egyptiens) déifièrent donc le soleil en Osiris comme le représentant de la nature mâle et la terre en Isis comme le principe de la nature femelle : « dans les cérémonies dit PIERRE DUPOUR, les prêtres de la déesse portaient le « van » mystique qui regoit le grain et le son, mais qui ne garde que le premier en rejetant le second. Les prêtres du dieu portaient le « Tau » sacré ou la clef qui ouvre les serrures les mieux fermées. Le Tau figurait l'organe de l'homme : ce van l'organe de la femme. Il y avait encore l'œil avec ou sans sourcil qui se plaçait à côté du Tau dans les attributs d'Osiris, pour simuler le rapport des deux sexes. »

**COMPTE RENDU DU IX<sup>e</sup> CONGRÈS INTERNATIONAL  
D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE À BUCAREST**

*10-18 Septembre 1932*

---

Ce Congrès remporta un succès sans précédent grâce au zèle infatigable de son organisateur, et président, le Dr Victor Gomoiu, qui sut grouper dans la Roumanie tout entière des collaborateurs et grâce à la haute autorité du Pr Cantacuzène, qui connaît l'importance de l'histoire de la médecine dans l'évolution des sciences biologiques.

Le dimanche 11 septembre, à l'*Athénée Roumaine*, la séance d'ouverture eut lieu en présence de S. M. le roi Carol, qui eut un mot aimable pour chacun des délégués des vingt-quatre nations représentées. A cette séance, la France fut particulièrement acclamée. Cette manifestation, qui se renouvela fréquemment dans les jours suivants, fut l'expression d'une amitié qui se resserre chaque jour.

Le travail scientifique du congrès fut coupé de réceptions et suivit d'excursions délicieuses. Je les rappellerai rapidement.

I

*Travail scientifique.*

Les séances eurent lieu tous les matins du 12 au 14 septembre de 8 heures à 13 heures en une seule section. Double avantage : les après-midi étaient libres et les congressistes réunis prirent une part active aux discussions, tandis que dans de précédents congrès la division en sections avait souvent déterminé dans certaines une anémie voisine de la mort.

1<sup>o</sup> *La première journée fut consacrée à l'Evolution*

*de la médecine dans les pays balkaniques* avec cinq rapports et trente-six communications.

a) *Rapports*. Victor Gomoiu résume l'évolution de la médecine en Roumanie dans un travail très substantiel. Il y montre l'importance du folklore médical pour apprécier la psychologie des peuples et le mélange de médecine instinctive et empirique et de médecine hiératique et dégradée.

En médecine religieuse est à signaler qu'Ahmet Da'i fit en 1397 une traduction turque des parties concernant l'hygiène dans le Coran.

Le commerce amena la médecine grecque dans les ports de la mer Noire à Calatis et Histria. La même médecine fut plus tard importée en Dacie par les médecins des légions romaines. En Dobrogea et en Transylvanie, on trouve de nombreuses monnaies aux effigies d'Esculape et d'Hygie. Dans l'œuvre de Dioscoride on relève beaucoup de plantes médicinales, qu'il trouva en Dacie quand il y était venu avec les armées romaines.

La retraite de ces armées et les invasions ininterrompues des barbares du Nord-Est empêchèrent l'influence de l'Ecole de Salerne de s'étendre en Roumanie. Jusque vers 1500 il n'y eut plus que la médecine empirique.

C'est la longue époque de la médecine anonyme. Elle favorise le retour de la médecine religieuse. Le Père Bogomile de Bulgarie a composé de vrais codes, que nous connaissons sous le nom de *textes bogomiliques* et dont les recommandations ont joui d'une grande autorité chez les Roumains.

A Byzance la médecine n'a jamais cessé d'exister et la législation des empereurs byzantins renferme beaucoup de préceptes sanitaires qu'a tirés au jour le Pr Jeanselme. Elle languit pourtant pendant le moyen Âge, tandis qu'après la conquête de Constantinople par Mahomet II en 1453 l'arrêt dans le développement de la médecine fut attribué à la rigidité des préceptes du Coran. Autrement paraîtrait inexplicable que la médecine n'ait pas pris un plus grand essor en Tur-

quie pourvue d'hôpitaux et de trois écoles de médecine, à Césarée, Andrinople et Stamboul. L'accroissement du pouvoir de Venise eut une grande influence dans les Balkans. Etienne-le-Grand, prince régnant de Moldavie, blessé à Chilia, demanda au Doge de Venise un médecin qui le soignât. C'est ainsi que 1.000 ans après le départ des légions romaines de Dacie des médecins italiens revinrent en Roumanie.

Le premier fut Mattei Muriano en 1475. Les plus renommés des médecins, qui exercèrent en Roumanie, furent Jacob Pylarino, Chenot et même Paracelse et le prince régnant Demètre Cantemir.

Avec la Renaissance de nombreux grecs et macédoniens allèrent apprendre la médecine à Venise et Padoue. Pour écarter la concurrence des médecins italiens les Grecs allaient d'abord à Constantinople pour atteindre quelque réputation. Alors fleurissent les Kaliatris, professionnels empiriques.

Puis lors de l'hégémonie de la maison d'Autriche, les principautés roumaines furent envahies par des médecins titrés, surtout saxons, diplômés des Universités de Halle, Magdebourg et Vienne. Tant il est vrai que tout se tient et que la prépondérance politique entraîne la majorité des autres.

Cependant un mouvement hospitalier, nettement autochtone et dû à l'initiative privée, était déjà marqué au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les premiers hôpitaux, qui parurent à cette époque, furent fondés près des églises et des monastères, sous la forme d'hospices, d'abris, « xenodochia »; près desquels se sont ensuite installés les « nosocomia » temporaires ou les maisons de santé permanentes nommées « bolnitza ».

Ces institutions sont analogues dans leur origine aux Hôtels-Dieu occidentaux.

Ainsi l'hôpital Coltzea, le plus ancien de Roumanie, a été fondé vers 1700 par l'initiative et avec les fonds du spatar Cantacuzino comme annexe au monastère Coltzea, auquel il a légué une bonne partie de sa fortune.

Pareillement fut fondé l'Hôpital Pantelimon en 1735 par le prince régnant Grégoric Ghica, l'hôpital Saint-Spiridone de Jassy par C. Racovitza (en 1757) et beaucoup d'autres.

Outre les lazarets, les nosocomes ou les hôpitaux pour pestiférés, le premier hôpital, fondé hors de l'église et par pur intérêt médical, fut le « Iubirea de Oameni » (Philanthropia) créée en 1815 par le D<sup>r</sup> Caracas.

Les grandes figures médicales à signaler sont Alexandre Mavrocordat, qui, après Harvey (1658) écrivit le premier « sur la circulation du sang » en grec; Jacob Pilarino qui pratiqua à Bucarest la variolisation et fit imprimer à Venise en 1715 « Nova et tuta variolas excitandi per transplantationem methodus nuper inventa et in usum tracto »; le Général Kisseloff, qui, quoique non médecin, jeta les bases de la première organisation sanitaire publique (1829-32) en fusionnant les deux épitropies, celle de l'hôpital Coltzea et celle de l'hôpital Pantelimon pour établir l'actuelle Ephorie des hôpitaux civils et qui créa un rudiment d'enseignement médical élémentaire à l'hôpital Filantropia, l'école des barbiers-seigneurs et sous-chirurgiens; Nicolas Kretzulesco, fils de vrai boyard, qui, docteur en médecine de Paris en 1848, créa une école de médecine pour les sous-chirurgiens à l'hôpital Coltzea; le grand français Davila qui, appelé par le prince régnant Stirbey, fonda en 1854 une école de chirurgie qu'il transforma ensuite en 1856 en l'*Ecole Nationale de médecine et de pharmacie* en l'adaptant totalement aux programmes français; puis c'est la suite des grands médecins roumains, dont beaucoup sont encore vivants aujourd'hui.

Depuis 1880 le développement de l'École roumaine fut extrêmement rapide.

Elle a nationalisé et occidentalisé l'enseignement médical et la pratique. En conclusion, écrit V. Gomoiu, dans tous les pays balkaniques la médecine s'enseigne et s'applique selon les conceptions occidentales et elle est en majeure partie influencée par l'esprit français.

Galip Ata (de Stamboul) donne un rapport très docu-

menté sur *l'évolution de la médecine en Turquie*, qui se divise en deux périodes.

Dans la première, qui commence au XIV<sup>e</sup> siècle et qui finit aux XVIII<sup>e</sup>, la médecine turque suit les doctrine et la pratique des maîtres de la période islamique où la race turque avait produit de grands savants, tels que Farabi et Avicenne. Dans cette période sont à citer Ishak, fils de Mourad et auteur des Propriétés des Plantes (1389), Altoundjou Zade, qui introduit la sonde urétrale en Turquie, Ak Chem-Seddin, savant et mystique, qui compare les germes des maladies fébriles aux graines des plantes, Cherefeddin qui écrivit un traité de chirurgie avec miniatures reproduisant les positions des opérés, Sinan Cheini, oculiste et poète, Koutbeddin, persan qui le premier porta le titre de premier médecin de l'empereur, après 1453.

Dans la seconde période la Turquie, réformant ses institutions, s'oriente vers la médecine occidentale. Parmi ces promoteurs de la rénovation médicale, il faut citer Omer Chifaï, auteur des meilleures études en turc sur la syphilis, le français Sadi Calère qui fonda en 1831 une école de chirurgie, Chantemesse qui en 1891 jeta les bases de l'Institut Pasteur turc, l'allemand Rieder qui élabora un programme d'études médicales de 10 ans, etc...

Aujourd'hui, la Faculté de Médecine de Constantinople a adopté en 1923 le système d'enseignement suivi dans les facultés françaises avec la création d'une année spéciale de P. C. N. et l'élargissement du stage dans les cliniques. Pour parer à la pénurie de médecins dans certains territoires, une loi oblige tout jeune docteur à servir d'abord pendant deux ans comme médecin du gouvernement dans un endroit désigné par le tirage au sort.

L'activité médicale scientifique turque s'exprime par des congrès annuels et des journaux. Comme l'a dit Marcel Labbé, tout ce qui se dit d'important dans les académies médicales européennes, trouve aujourd'hui un écho dans le milieu médical en Turquie.

Le Pr A. Kousis, retenu à Athènes, avait envoyé un

résumé de son méthodique rapport sur *l'évolution de la médecine en Grèce*. Après un regard rétrospectif sur l'histoire médicale grecque après la chute de Constantinople et l'examen de l'enseignement à l'Académie Ionienne, des médecins diplômés et des guérisseurs empiriques, kalaiatroi et kampojannistes, il traite son sujet en le divisant en trois parties.

Dans la première il envisage la médecine grecque au point de vue scientifique et de l'enseignement. Dans la seconde partie il étudie l'organisation sanitaire depuis le roi Athos jusqu'à la fondation du ministère de l'hygiène par Constantin Savas.

La troisième partie du rapport traite de l'évolution de la médecine grecque au point de vue professionnel. Kousis insiste sur la grande solidarité qui unit les médecins et conclut que la Grèce a le droit d'être fière de son corps médical.

Ali Michali (de Valona) expose clairement *l'évolution de la médecine en Albanie*.

Le Pr Stoyanoff (de Sofia), bien connu dans les milieux parisiens, donne un excellent résumé de son rapport sur *l'évolution de la médecine en Bulgarie*. Avec une précision toute chirurgicale il met en lumière les points principaux.

Enfin Lujo Thaller (de Zagreb) expose un rapport sur *l'évolution de la médecine en Yougoslavie* et, grâce à de nombreuses cartes, met en évidence la valeur de la géographie dans l'histoire de la médecine.

b) *Discussion et Communications.*

Grâce à l'esprit méthodique du Pr Bologa, qui a succédé à Cluj au Pr Guiart dans la chaire d'histoire de la médecine, la discussion des rapports a été très fructueuse. Elle a montré la nécessité d'intér-relations nationales dans une série de problèmes d'histoire médicale et particulièrement dans celle du Folklore. Aussi une commission du Folklore balkanique a-t-elle été aussitôt constituée sous la présidence du Pr Cantacuzène.

Parmi les communications, certaines sont les compléments directs des rapports.

Ainsi le médecin-général Vicol, qui avait présidé avec tant de succès le Congrès de Thalassothérapie de 1928, a décrit l'évolution de la médecine balnéaire aux pays roumains avec sa compétence avertie. Depuis les bains d'Hercule, fondés par les Romains, jusqu'aux bains salés de *Tekirghiolul* avec ses boues noires. M. Vicol a passé en revue les sources de Transylvanie, de Moldavie, de Valachie, de Dobrogea, insistant sur l'importance des grands lacs salés d'origine maritime géologique. Il a rappelé le premier *Traité de thérapeutique balnéaire roumaine* dû en 1857 à *Episcopescu* et les livres classiques de *Fetu* (1851) et de *Saabner Tuduri* (1900) sur les *Eaux minérales en Roumanie*. Une société roumaine d'hydrologie existe depuis 1922 et l'on sait l'éclat de l'*Institut balnéaire universitaire de Bucarest* dirigé par le P<sup>r</sup> *Theohari*.

M. *Jeanselme* a fait une étude magistrale de la *politique frumentaire des empereurs de Byzance*. Elle peut être divisée en quatre périodes.

Lorsqu'en 330, Constantin érigea en capitale de l'Orient Byzance, l'antique colonie lacédémonienne, il voulut qu'elle fût l'égale de Rome. Pour accroître la population de la nouvelle métropole, il y établit le régime des distributions gratuites de pain. Mais, fort judicieusement, il décida que seuls y participeraient ceux qui posséderaient une demeure dans Byzance. L'habitant, qui aliénait son immeuble, perdait ce droit, qui passait *ipso facto* au nouveau propriétaire.

Cette mesure fut efficace ; car, si l'on en croit l'historien Sozourène, un siècle ne s'était pas écoulé que pour loger la population innombrable de Byzance, il fallut agrandir son périmètre et bâtir sur pilotis sur le rivage de la mer. Cette accumulation de déracinés dans la capitale constituait un danger évident, car s'ils chantaien les louanges du basileus tant que les distributions s'effectuaient normalement, ils passaient soudainement à la colère pour peu que la famine se fit sentir. Approvisionner largement en grain la capitale, pour y acquérir les suffrages de la plèbe et

prévenir les séditions, fut donc le souci constant des baseleis.

De même qu'à Rome, les distributions gratuites avaient lieu sur des estrades élevées dans les carrefours et places publiques. Au moment où il recevait sa ration à la vue de tous, le bénéficiaire présentait sa tessère sur laquelle étaient gravés son nom et la quantité de pain à laquelle il avait droit.

E. Jeanselme étudia en détail d'après l'histoire et le code Théodosien le mécanisme compliqué de l'*Annone* qui jouait un rôle capital dans l'Empire byzantin : personnel, corporations des boulangers et des débardeurs, flotte chargée de transporter le grain prélevé dans les provinces tributaires, pénalités contre les contrevenants, etc...

La qualité du pain varie suivant les époques. Une constitution de l'an 364 autorise la *livraison de grain avarié pour ne pas faire tort au Fisc*. « *Que ce grain, — est-il dit, — soit mélangé avec du blé provenant du nouveau contingent pour que sa corruption soit voilée (velata)* ».

La seconde période s'étend de la réforme justiniennne à la perte de l'Egypte et de la province d'Asie.

L'Edit XIII de Justinien (538-539) fournit de nombreux renseignements sur la perception du blé en Egypte, sur son acheminement vers Alexandrie, le port d'embarquement et sur son transport jusqu'à Byzance. E. Jeanselme rapporte, d'après Procope, les nombreuses malversations des hauts fonctionnaires, qui suscitaient des séditions parfois sanglantes. En somme, la réforme de Justinien ne porta guère que sur le transport du blé. La corruption continua, comme par le passé à se donner libre cours.

Après la conquête arabe, qui enlève à l'Empire l'Egypte et la province d'Asie, ses greniers d'abondance, Byzance vit aux dépens des terres qu'elle possède encore en Asie mineure et en Europe. Cette période est fort mal connue.

Pendant la durée éphémère de l'Empire latin de

Constantinople et sous les Paléologues, Byzance, cernée de toutes parts par le Turc, est réduite à recourir à l'importation. Manuel (1391-1423) s'attire de la part du sultan Bajazet, cette apostrophe injurieuse, mais exacte :

« Ferme les portes de ta ville, pour régner dans son enceinte ; car tout ce qui est en dehors est à moi ».

Immense capitale sans territoire, Byzance a perdu toute liberté d'action ; elle est à la merci des armateurs italiens et des conquérants turcs qui lui font payer fort cher la permission de vivre. Ce sont les Vénitiens et surtout les Génois, établis à Copia en Crimée et à la Tana, à l'embouchure du Tanaïs, qui apportent à Byzance les récoltes des plaines tartares.

M. Laignel-Lavastine, après MM. Gomoiu, Bologa Sarafidi, Petrescu, etc..., fixe l'attention sur les *relations médicales franco-roumaines* pour en montrer l'importance.

Sans remonter aux légions de Trajan qui ont dû laisser des médecins gaulois dans les territoires qui devinrent plus tard la Roumanie, M. Laignel-Lavastine énumère d'abord les Français venus en Roumanie depuis le xvn<sup>e</sup> siècle : Lentier en Valachie, J. B. Marie Desmarests, professeur à Bucarest, Bertin cité en 1730, Moral à Craova en 1808. A. Tavernier en Moldavie en 1820, Derie en Valachie en 1823, Marseille important à Bucarest, Laubel, Breton, Mavrin, etc..., précurseurs de l'illustre Davila, arrivé en Roumanie le 13 mars 1853, fondateur de l'école des sous-chirurgiens militaires et organisateur de l'enseignement médical roumain.

Après Davila sont à citer des Français venus pendant la grande guerre tels qu'Adain ensuite, le P<sup>r</sup> Guiart, dont l'enseignement si brillant de l'histoire de la médecine pendant dix années à Cluj est dans toutes les mémoires.

Les médecins roumains, venus en France, sont légion et nous nous en félicitons. Le premier paraît être I. Séraphin, de Bucarest, qui fut reçu docteur à

Paris en 1815, le second Estiotul, en 1827, le troisième Goussy en 1828.

Depuis 1830, d'année en année les thèses soutenues par des roumains deviennent plus nombreuses jusqu'en 1871, date de la fondation de la Faculté de Médecine de Bucarest.

Depuis lors les médecins roumains sont venus suivre des cours à nos cliniques et sont devenus souvent non-seulement de très précieux collaborateurs, mais des maîtres éminents, dont beaucoup sont encore vivants.

Neuf sont devenus membres de l'Institut ou de l'Académie de Médecine.

Parmi les morts sont à citer Babes, T. Ionesco, Paulesco, Juvara, Assaki, qui, interne des hôpitaux de Paris, fut professeur de clinique chirurgicale à Bucarest.

Aujourd'hui beaucoup de nos collègues sont à ce point nos intimes qu'ils nous paraissent aussi parisiens que bucarestois. C'est qu'il existe une culture médicale franco-roumaine, où les qualités si voisines des deux nations sœurs se fusionnent au point que dans les sociétés médicales comme dans les journaux français les travaux des auteurs roumains ne se distinguent par rien d'étranger des articles médicaux français.

J. Kroon (de Leyde) rappelle les *étudiants roumains* qui vinrent travailler à Leyde de 1575 à 1875.

V. Bologa dans une belle synthèse décrit l'*Evolution des sciences naturelles chez les Roumains* grâce aux documents qu'il accumule chaque jour avec méthode dans le bel *Institut d'Histoire de la Médecine, de la Pharmacie et du Folklore médical* créé à Cluj le 1<sup>er</sup> avril 1921 en même temps que la chaire d'histoire de la médecine et dont le premier titulaire fut le Pr Guiart, de Lyon.

G. Poissonnier (de Montluçon) a étudié la *médecine aux armées de la Grèce Antique* et O. S. Rougichtich (de Belgrade) dans la *peinture serbe du moyen âge*.

Risat Osman Bey, d'Andrinople, s'est occupé de

l'application de la *vaccination antivariolique* en Turquie au XVIII<sup>e</sup> siècle et A. Subeyl (de Stamboul), des hôpitaux turcs du moyen âge au XVI<sup>e</sup> siècle.

Mme *Viorica Gomoiu* a d'une façon charmante parlé des *femmes* dans l'histoire de la médecine roumaine. Différents points de l'histoire médicale roumaine ont été touchés par MM. *Barcacita, Bruteanu, Gerota, Glavan, Tanasi, Lazaresco, Mayersohn, et Halevy, Naumesco, Oreviceanu, Général Panaitesco, Z. Petresco, V. Platareaanu, A. Podhorsky, Pompei, Samarian, Sarafidi, Solacolu, Spirt, Stoia, et Voina*:

2) La deuxième journée fut consacrée à la *protection de l'Europe contre la peste* avec deux rapports et vingt-deux communications.

a) *Rapports.* Le Pr *Ricardo Jorge*, de Lisbonne, dans un travail remarquable, comme tout ce qu'il fait, compare les épidémies de peste anciennes aux modernes et en tire des directions au point de vue prophylactique.

Il étudie successivement les deux cycles de la peste en Europe, l'identité nosologique de la peste ancienne et de la moderne, les lignes géographiques et commerciales de la propagation modifiées par la découverte de la route des Indes et de l'Amérique, les facteurs sociologiques, la propagation des épidémies d'autrefois et les doctrines actuelles, enfin la valeur de la convection interhumaine.

Dans son rapport *Jules Guiart* (de Lyon) démontre que l'extinction de la peste en France fut due à la création des *Bureaux de Santé*.

Le premier fonctionna à Lyon en 1564. Il préconisa deux mesures capitales : la construction de cabanes hors de la ville, afin de soumettre à une quarantaine les suspects et les convalescents et, après l'épidémie, le nettoyage et la désinfection des maisons contaminées. Grâce à la multiplication des bureaux de santé en France on peut dire qu'à partir de 1650 la peste n'existe plus en France.

La terrible épidémie de *Marseille* en 1720 est encore la démonstration par l'absurde de l'utilité

des Bureaux de Santé. En effet les échevins de Marseille, qui ne croyaient pas à la contagion, ne voulurent pas créer de bureaux de santé, d'où l'intensité de l'épidémie, qui dépassa en horreur tout ce qu'on connaissait.

Il n'est donc pas douteux que la disparition de la peste est due aux sages mesures prises par les Bureaux de Santé.

Parmi les vingt-deux communications relatives à la peste sont à citer d'abord celle du *Pr Capparoni*, de Bologne, sur la défense de Rome contre la peste en 1656-1657 et celle du *Pr Giordano*, de Venise. Venise, à cause de ses rapports constants par commerce et par guerre avec les Turcs, conservateurs de la peste, était constamment exposée à la contagion. Le Sénat Vénitien comprit qu'il fallait opposer au danger permanent une défense permanente et dès le XIV<sup>e</sup> siècle, il créa une *Magistrature sanitaire*, chargée de prévenir, enrayer, combattre l'invasion. La méthode se basait essentiellement sur l'isolement par groupes des pestiférés, des suspects, des contaminés, des guéris. Les lazarets, la consigne à domicile répondait à ce but ainsi que l'éloignement des mendians. La désinfection, qui s'étendait aux personnes, aux cadavres, aux maisons et aux meubles, était à base de vinaigre, de chaux, de goudron. En dernière ressource, on recourait au feu. L'on soupçonna souvent les animaux d'être vecteurs de la peste, depuis les insectes jusqu'aux chevaux, aux bœufs. Chose étrange ! les rats à Venise ne furent ni soupçonnés, ni pourchassés.

La contribution italienne à l'histoire de la défense européenne contre la peste fut très importante. *G. Cuonzo* (de Bari), *Fornara* (de Novare), *L. Guliano* (d'Alexandrie), *C. Tanfani* (de Padoue) mirent en évidence des faits relatifs à l'Italie. La défense de la Roumanie contre la peste fut admirablement résumée par *C. Bacaloglu* (de Bucarest) et nombre de ses compatriotes, *M. Berza*, *A. Langhel*, *V. Panaitescu*, *Z. Petresco*, *P. Sămărian*, *H. Slobozianu*.

J. Tricot-Royer décrivit avec son talent habituel un épisode de l'histoire de la *peste à Anvers* au XVI<sup>e</sup> relatifs aux capucins belges, qui soignèrent admirablement les pestiférés.

Son fils, *Henri Tricot-Royer*, fit ses premières armes historiques en apportant un document iconographique de la *peste à Gand* au XVII<sup>e</sup> siècle. Également au point de vue iconographique, J. Herissay (de Paris, analysa les diverses étapes du fameux tableau du *baron Gros* : *les pestiférés de Jaffa*.

3<sup>e</sup> La troisième journée devait commencer par un rapport du professeur *N. Iorga* sur la *continuation des hôpitaux byzantins par les hôpitaux roumains*. Nous avons eu le regret de ne pas entendre le maître, qui n'a pu se rendre libre ; mais quarante-quatre autres travaux étaient là pour retenir notre attention. Heureusement que beaucoup d'orateurs parmi les plus intéressants voulurent bien ne donner que la quintessence de leur communication ; grâce à quoi la séance finit à une heure et demie par un discours magistral du professeur *Cantacuzène*, qui résuma les travaux du congrès et en tira la morale : l'évidence de plus en plus éclatante de l'utilité pédagogique et scientifique de l'histoire de la médecine, la nécessité de l'organiser dans tous les pays et le grand intérêt, non seulement médical, mais philosophique, qui s'attache aux origines et à l'évolution de la pensée médicale.

Parmi les communications terminales, qui ont été les plus remarquées, je citerai celle du professeur *Szumowski* (de Cracovie), sur *l'importance de la logique pour les cours d'histoire de la médecine*. Les travaux médicaux faits à la hâte, qui paraissent aujourd'hui en énorme quantité, ne sont pas exempts d'erreurs méthodologiques. Il est nécessaire de combattre ces erreurs de toutes les façons. L'un des meilleurs moyens consiste à ranger les erreurs connues dans la médecine de jadis et dans celle d'aujourd'hui, par types et par groupes et à analyser ces erreurs types au point de vue de la logique. L'histoire de la médecine, exempte de passions du jour et d'ambi-

tions personnelles, se prête bien à une analyse d'erreurs; elle s'y prête mieux que la médecine actuelle. Tel est l'un des avantages du cours d'histoire de la médecine; mais, pour rendre l'avantage plus efficace, ce cours doit être éclairé au point de vue de la logique.

*MM. Laignel-Lavastine et Jean Vinchon* exposent l'état de la médecine en *Perse* au xv<sup>e</sup> siècle. Ils tirent des documents, qu'ils possèdent sur la Perse (manuscrits, livres, miniatures, planches anatomiques, trousse de barbier en carton laqué, etc.), des indications sur les traditions, la matière médicale, l'hygiène physique et morale, les conditions de l'exercice de la médecine dans la Perse Séfévide.

Les doctrines gréco-romaines s'étaient cristallisées dans leur lettre avec le temps.

La doctrine autochtone de Zoroastre survivait par des applications pratiques du feu, comme l'emploi des cautères en des points déterminés par l'affection; cette survivance se manifestait surtout par l'intervention de la Magie et de l'Astrologie.

L'Empirisme thérapeutique se développait pour plusieurs motifs: le grand nombre des drogues indigènes et l'intérêt qu'il y avait à les recueillir pour l'exportation en Europe par le truchement des Compagnies des Indes.

La médecine persane à cette époque est toujours guidée par l'interrogation du destin en vue de la connaissance de la conduite à tenir pour ménager l'avenir. La thérapeutique médicamenteuse n'est aussi appliquée qu'après la réponse du sort. Les forces spirituelles interviennent donc en premier lieu et pour la plus large part.

Le xv<sup>e</sup> siècle continuait donc les usages des siècles précédents, mais peut-être encore plus qu'eux il sacrerait l'égalité du pouvoir de l'astrologue et du médecin.

Le Professeur Bologa tire de sa belle collection documentaire de Cluj l'histoire d'André Etienne, médecin luxembourgeois, établi en Transylvanie. M. Guitard, l'érudit historien de la pharmacie, donna

quelques notes sur l'histoire de l'*hydrologie* dans l'Europe centrale.

M. Blanchard (de Dakar), fait l'historique de l'*Ecole de Médecine de l'Afrique Occidentale française*. Le Professeur Diepgen envoie un travail sur *Goethe* et la médecine. Edgar Goldschmid (de Frankfort-sur-le-Mein), étudie *Cruveilhier* dans ses rapports avec la médecine d'aujourd'hui. J. Levy-Valensi, qui depuis longtemps vit avec la famille des Condé, présente un superbe volume inédit qu'il vient de terminer : *la médecine française au XVII<sup>e</sup> siècle*.

Mestel (de Montana), rappelle les précurseurs de Forlanini dans le traitement du pneumothorax.

Le Professeur Piccinini (de Milan), rapporte l'histoire d'une université italienne dans ses relations avec l'histoire de la médecine. Henry R. Viets (de Boston), résume l'histoire de la médecine dans le Massachussets et Ch. Weisberger (de Ribeauvillé), donne le détail de la bibliothèque d'un étudiant en médecine à Strasbourg en 1750.

Sont encore à citer d'*Halevy* (de Bucarest), la pratique de la médecine des rabbins thaumaturges au XVIII<sup>e</sup> siècle ; de *Canciulesco* (de Craiova), la pharma-cothérapie en Roumanie ; de *Gomoiu*, une comparaison entre l'histoire médicale ancienne et l'histoire médicale nouvelle ; d'*Irimesco* (de Bucarest), une dissertation sur la doctrine et la pratique dans l'évolution de la médecine ; de *Paulian* (de Bucarest), le film médical roumain ; de *Petresco*, quelques médecins français dans les pays roumains d'autrefois ; de *Valan* (de Bucarest), une note sur le premier historiographe médical roumain, etc...

On voit, par ce résumé forcément incomplet, que nos confrères roumains goûtent l'histoire de la médecine et savent la faire progresser.

## II

### *Réceptions.*

Une excellente idée de V. Gomoiu avait été de com-

mencer les réceptions dès la veille du congrès, pour faciliter les présentations et nouer dès l'abord de cordiales relations.

Notre première visite fut le samedi 10 septembre, au matin, pour le glorieux *hôpital militaire Regina Elisabeta*, où nous reçut le Général Negoesco et où le Général Constantinesco nous fit avec éloquence et concision *l'histoire du service sanitaire militaire en Roumanie*.

L'après-midi, dans une séance extraordinaire de la *Société roumaine d'histoire de la médecine*, tenue à la *Fondation Universitaire Carol I<sup>er</sup>*, le P<sup>r</sup> Cantacuzène, président et le D<sup>r</sup> Gomoiu, secrétaire général, rappelèrent les origines de la Société et du congrès, saluèrent les délégués des divers pays participants et distribuèrent d'artistiques diplômes à ceux d'entre nous qu'ils voulurent bien élire membres d'honneur de leur société. Personnellement, je tiens à les remercier de cet hommage, qui m'a beaucoup touché.

Et le soir, dans une fête incomparable, dans sa villa Paradou, M. Karmitz, avec la collaboration d'une merveilleuse nuit d'Orient, nous révéla les munificences d'un dîner bucarestois sous les étoiles. Je cherchai l'inspiration de mon remerciement dans cette voûte céleste, cloutée d'or et nimbée de lune, d'où descend la lumière sur toute la terre, sans souci des divisions économiques ou autres élevées par les hommes. A nous, les médecins, d'être les hérauts de cette lumière pacifiante !

Le *dimanche matin* commença par une procession au tombeau du Soldat inconnu, où fut déposée une couronne, tout au haut du parc Carol, aux pieds duquel s'étend Bucarest.

Et à 11 heures, S. M. le roi Carol ouvrit solennellement le congrès et reçut les adresses des délégués de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Belgique, du Brésil, de la République Argentine, de la Bulgarie, de l'Espagne, de la France, de la Hollande, de la Hongrie, de l'Egypte, des Etats-Unis, de la Grèce, de l'Italie, de la Yougo-Slavie, de

la Pologne, du Portugal, de la Tchéco-Slovaquie, de la Suisse et de la Turquie.

Un déjeuner, offert par le Ministère du Travail, de la Santé et de la Prévoyance sociale, compléta la cordialité déjà grande de la séance officielle précédente et l'après-midi une audience de S. S. le Patriarche de Roumanie mit sa note spirituelle dans le concert harmonieux des souhaits de bienvenue.

Le soir, un dîner au beau parc Carol inaugura les dîners dans les parcs, le lundi au parc Cismigiu, et le mardi au parc Kisseleff.

Le *lundi* après-midi, nous fûmes reçus à la Faculté de médecine vétérinaire par le doyen Udrisky et à l'Institut Cantacuzène par le Pr Cantacuzène, dont la forte personnalité est l'âme de cet admirable instrument de travail, de recherches et de préservation sociale par la préparation des sérum et des vaccins.

Le *mardi* après-midi, les congressistes, sans crainte de la chaleur, visitèrent dès trois heures le Palais de la Société des Etudiants en médecine, les Archives de l'Etat et l'Institut Salvarea, dont la valeur sociale est de premier ordre.

Enfin le *mercredi* après-midi, après la visite de l'hôpital Coltza, le Pr Angelesco, ancien ministre, nous reçut dans son hôtel, qui est un suberbe musée, avec sa bonne grâce coutumière que connaissent tous les hôtes de Bucarest.

Et le soir une brillante réception au Palais Sturza, offert par le ministre des Affaires Etrangères, permit aux congressistes de remercier le monde officiel des attentions qu'il avait eues pour eux.

Le *dimanche* suivant, au retour de l'excursion commune, ce fut la séance terminale du Congrès. Elle fut précédée d'un service en l'église Domnita Balasa et de la visite de l'hôpital Brancovan où le prince Constantin Brancovan fit les honneurs de son domaine hospitalier.

La séance terminale fut l'*Assemblée de la Société internationale d'histoire de la médecine*. Elle élut comme nouvelles nations participant à l'Association :

l'Albanie, la Bulgarie, le Brésil, la République Argentine, la Yougo-Slavie, la Grèce, la Turquie. Elle accepta l'invitation de l'Espagne pour le prochain congrès de 1935 et choisit Madrid comme lieu de réunion.

Après cette séance une aimable réception dans la belle maison de santé du Dr Gerota permit d'attendre le dîner terminal aux *Fondations de la Princesse Hélène*, où chacun dit ses remerciements émus pour un accueil qui dépassa en enthousiasme tout ce qu'on pouvait rêver.

### III

#### *Excursions.*

Ces excursions permirent d'admirer deux régions différentes de la Roumanie : au nord de Bucarest les provinces montagneuses de Ploesti à Brasov, et à l'est de Braïla les Bouches du Danube.

Partis le jeudi 15 au matin pour *Ploesti*, où nous reçut, comme il sait le faire, le Dr Negrutzi, nous avons à Stanic-Prahova, visité les célèbres salines, dont les grandes excavations souterraines aux parois verticales et hautes de 100 mètres font penser aux temples égyptiens. Leurs surfaces sont comme jaspées du fait de la section des couches alternativement blanches et grises des alluvions salines courbées sous la pression latérale des éruptions volcaniques d'antan.

Puis ce fut par la vallée ombreuse du Teleajen la montée au « Préventoriul Nou », fondation de la Princesse Hélène, triomphe de Gomoiu. La réception fut magnifique et pleine de couleur locale. Un peu avant le coucher du soleil la bénédiction religieuse du nouveau préventorium réunit sur la pelouse de nombreuses nonnes autour des popes venus de Bucarest et, au milieu de nuages d'encens, de belles voix graves s'élevèrent vers le ciel. Et le soir, après le dîner, les plus exquises des roumaines en costumes

du pays montrèrent leurs talents de danseuses à la hauteur de leur beauté.

La nuit fut froide sous la lune, comme le prouva la buée du matin sur les vitres de nos chaumières et j'eus l'impression des réveils de septembre dans les campagnes normandes.

Le *vendredi 16*, après visite au monastère voisin, bénédiction roumain, où nos hôtesses offrirent à quelques privilégiés d'excellentes confitures de roses, la montée par Cheia et la traversée de la montagne par le pas de Bratocea nous menèrent par la descente de Tarlungul au Préventorium Sainte-Hélène de Santuri où de charmantes infirmières m'apparurent les bouquetières de délicieux bouquets d'enfants, figures roses aux cheveux blonds.

Par la vallée du Timis, nous atteignîmes *Sinaia*, la très belle station climatique, diamant des villégiatures roumaines, où le dernier confort s'allie à la beauté du paysage et à l'amabilité des Ephores des hôpitaux de Bucarest, qui voulurent bien nous recevoir. Après la visite du château royal, dont la terrasse et les jardins à l'italienne sont encadrés par des montagnes parfaitement composées, le Dr Mezincesco nous résuma le centenaire de l'Ephorie des hôpitaux de Bucarest.

Le *samedi 17*, la vallée de la Prahova nous conduisit à Breaza chez le prince et la princesse Constantin Brancovan, qui nous reçurent magnifiquement dans la calme oasis de leur belle demeure, avant la visite de la Casele Nationale, œuvre sociale d'éducation et de solidarité populaires où par les soins du Général Manolesco nous furent présentés quelques traits amusants de psychotraditionalisme roumain, à commencer par des guérisseuses. Après un arrêt aux raffineries pétrolières de Campina, nous arrivâmes à *Snagov* au couche du soleil devant un lac, âgé de deux ans, enfant de la municipalité de Bucarest. Sur l'autre rive du lac est une petite église romano-byzantine du XII<sup>e</sup> siècle, dont les fresques rappellent un peu celles de Curtea de Arges. Nous les avons aperçues à la lueur

de quelques bougies et le retour dans la nuit bleue fut comme balancé par le levier du temps portant à ses deux bouts le soleil déclinant et la lune montante.

*L'excursion à Braida et aux embouchures du Danube*, organisée par les soins d'un comité très généreux que nous ne saurions trop remercier, fut le clou de cet admirable séjour en Roumanie. Elle nous permit de voir dans les meilleures conditions d'agrement ce que le voyageur solitaire ne peut aborder : les petits bras du Danube qui semblent de simples rivières au milieu des arbres d'un Paradis terrestre dont les gros oiseaux n'ont pas la peur de l'homme. Sur des saules, dont les feuilles grises rappellent les paysages de Corot, les oiseaux immobiles comme dans les tableaux des Primitifs flamands nous regardaient passer en barque. Dans une clairière du canal Filiporii nous avons déjeuné en plein air et les esturgeons avaient été cuits à la broche en plein air.

Par le bras de Chilia nous avons gagné *Valcov*, cité lacustre de pêcheurs et l'embouchure dans la mer noire, où des bancs d'oiseaux aquatiques donnaient l'impression de nénuphars volants.

Au retour, nous avons goûté le charme des grands horizons du delta et admiré l'église d'Ismaïl avant de reprendre la « Flèche du Danube » à Brăila le jeudi 22 septembre au matin.

Pour remplir parfaitement les devoirs du pèlerin d'histoire médicale il aurait encore fallu rejoindre à Cluj le P<sup>r</sup> Guiart, qui rehaussait de sa présence l'excursion organisée par notre collègue, le P<sup>r</sup> Bologa, de Cluj, mais la résistance organique a ses limites et les réceptions roumaines furent telles que le repos s'imposait.

Cluj sera pour 1933 comme complément du Congrès international des Sciences Historiques qui se tiendra à Varsovie du 21 au 28 août.

Pr LAIGNEL-LAVASTINE.

## BIBLIOGRAPHIE

## Comptes-Rendus

Rudolf Herzog. — Die Wunderheilungen von Epidauros. — *Philologus*, Supplementband XXII, Heft III. Leipzig, Dietrich 1931. 1 vol. in-8°, 164 p. et 1 figure.

Quatre siècles à inscriptions, édifiées dans l'enceinte du célèbre sanctuaire pendant la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle, vues et mentionnées par Pausanias, ont été exhumées par Kawadias entre 1883 et 1900 et publiées par divers érudits allemands. M. Rudolf Herzog entreprend, à la lumière de ses travaux antérieurs sur les Asklepéions de Cos, d'Epidaure, d'Athènes, de Pergame, et sur l'Amphiaraion d'Oropos, et avec une critique épigraphique très serrée, de donner de ces documents, les plus anciens de la médecine religieuse, une version, définitive pour les passages intacts, aussi probable que possible pour les passages mutilés. Il l'accompagne d'un commentaire médical et ethnologique des plus intéressants.

Les stèles sont un recueil de cas miraculeux (dont 70 ont pu être déchiffrés) rédigé par les prêtres d'Epidaure, le plus souvent d'après les ex-voto individuels des malades exaucés. Elles avaient un double but : de propagande générale pour le sanctuaire, et surtout de préparation psychologique, en exaltant leur espoir et élevant leur tension nerveuse, pour les malades qui les lisraient avant de pénétrer dans la chambre d'« incubation ». Tel était en effet le cérémonial en usage à Epidaure, les pèlerins couchaient dans une salle du Temple, où l'assistance du dieu devait ordinairement se manifester par un rêve. Le rêve était efficace par lui-même, entraînant automatiquement la guérison, ou monitoire, la liant à l'exécution de certaines prescriptions. Dans le premier cas, il est souvent question d'interventions chirurgicales pratiquées par le dieu, du caractère le plus fantaisiste, telles que l'ouverture du ventre, ou la décollation suivie de repos. A remarquer que le rédacteur des textes ne dit pas alors : le dieu a fait telle intervention — mais,

prudemment : il a semblé au rêveur que le dieu, etc...

La critique des observations, qui soulève les discussions que l'on sait lorsqu'il s'agit de guérisons obtenues sous nos yeux, est *a fortiori* plus épingleuse quand la seule matière est quelques lignes de texte datant de plus de deux mille ans. D'autant plus qu'à Epidaure le diagnostic était vague et hasardé : il n'y avait rien qui ressemblât au Bureau des constatations médicales de Lourdes. La méthode de M. Herzog a consisté à confronter les indications fournies par les inscriptions avec les idées qui régnait sur les mêmes sujets dans la médecine scientifique d'alors, la doctrine hippocratique. Pour l'historien de la médecine, le chapitre le plus curieux est le dernier, intitulé : l'Asklepeion et la pratique médicale. L'auteur se prononce contre la thèse longtemps en faveur que, sous le couvert des éiphanies, les desservants d'Epidaure exerçaient une médecine et une chirurgie parfaitement terrestres. Il montre que, issus d'une même source, qui est la légende d'un héros guérisseur, le culte « incubatoire » d'Epidaure et les écoles de médecine asklépiennes ont divergé et se sont longtemps comportés en frères ennemis. D'une part, les facultés divinatoires de vieux dieux chtoniens ont été attribuées à Asklepios, et là l'on est resté sur le terrain extranaturel. D'autre part les lignées d'Asklepiades héréditairement guérisseurs ont donné naissance, sous la poussée de la philosophie ionienne, aux écoles scientifiques.

Hippocrate ne doit rien à l'Asklepeion de Cos, qui ne fut fondé qu'un siècle après sa mort et devint d'ailleurs moins un temple que le siège de l'école ; ce qui ne veut pas dire que sa doctrine soit positiviste au sens moderne du mot.

Enfin M. Herzog ne pouvait pas ne pas aborder la question toujours brûlante de la réalité des faits miraculeux. Si la solution apologétique semble périmée, le temps n'est plus, non plus, où l'on pensait s'en tirer par une pirouette à la Voltaire sur l'imposture sacerdotale et la superstition. M. Herzog adopte l'opinion de Liek, de Dantzig (Das wunder in der Heilkunde) : « il n'est pas de trouble de l'organisme vivant, pas de maladie, qu'on puisse la nommer fonctionnelle ou organique (Liek n'excepte même pas des affections comme la lèpre et le cancer) qui ne soit plus ou moins accessible à l'action du psychisme ». Les guérisons miraculeuses seraient des manifestations « paranormales » de cette influence de l'esprit sur le corps. Une telle proposition, une fois admise, ne recevrait que bien difficilement une explication de la théorie physico-chimique de la vie. Voici précisément, après les considérations théoriques de Driesch et de Rignano, que Charles Henry, soumettant à l'ana-

lyse mathématique des données expérimentales tirées de ses études de la physique des sensations, a cru pouvoir conclure à l'existence de *résonateurs biologiques* spécifiques. Il est infinitéimement probable que c'est en partant de cette notion, lorsqu'elle aura reçu confirmation et développement des progrès de la science, qu'il faudra chercher l'éclaircissement des guérisons dites miraculeuses et de bien d'autres faits qu'on ne peut plus contester systématiquement, mais qui pour nous restent profondément mystérieux.

Jacques ORFILA.

M. GENTY. *Le chirurgien Ange Imbert-Delonnes et l'opération de Charles Delacroix*, Progrès médical, 2 avril 1932, supplément illustré n° 4, p. 25-28.

Né le 30 janvier 1747 à Vaqueiras (Vaucluse), chirurgien de 2<sup>e</sup> classe de la marine en 1772, d'abord à Toulon, puis sur l'escadre du comte d'Estaing ; ensuite, chirurgien du Royal-Roussillon-Infanterie, et chirurgien-major de la cavalerie française et étrangère, Imbert-Delonnes fut employé, la Révolution venue, à l'armée de Paris. Il avait publié en 1785 un livre réédité en 1791, sur la *cure radicale de l'hydrocèle*, ce qui lui valut d'être appelé en 1797 auprès de Charles Delacroix, ci-devant ministre des relations extérieures, qu'affligeait un énorme sarcocèle du testicule gauche, du poids de 32 livres. Sur huit consultants, sept déconseillèrent l'opération. Delonnes seul l'osa tenter, le 27 fructidor an V, y mit deux heures et demie, et réussit, si bien que, deux mois après, le patient avait retrouvé tous les avantages de son sexe. Or, sept mois après l'opération Victoire (Elében, femme du ministre, avait mis au monde un fils, le futur peintre Eugène Delacroix. Les mauvaises langues prétendirent que si la paternité légale revenait à Delacroix, la paternité effective était due à Talleyrand, lequel, non content d'avoir ravi à ce dernier son portefeuille ministériel, lui aurait encore emprunté son épouse. Et, de fait, l'artiste, surtout sur ses vieux jours, avait bien le masque de l'ex-évêque d'Autun. Quant à l'opérateur Delonnes, il fut nommé en floréal an VI inspecteur général du service de santé des armées, après Marengo, chirurgien des Invalides d'Avignon, et, mis en demi solde en mars 1817, revint à Paris. Sa pension lui fut d'ailleurs supprimée, malgré ses réclamations ; le 1<sup>er</sup> janvier 1818 : Talleyrand l'avait oublié, et notre homme mourut dans la gêne le 23 août 1818.

M. GENTY, *Piorry stratégiste et tacticien, ibid*, p. 27-32.

Piorry, le grandiloquent néologiste, l'inventeur de la plessimétrie, se flattait d'être non seulement grand médecin, mais encore quelque peu militaire. Il avait fait, en 1813-14, la guerre d'Espagne avec l'armée de Catalogne, assisté au siège de Tarragone, manœuvré le canon en 1815 avec le bataillon d'artilleurs formé des élèves de l'Ecole de médecine; conquis la croix de juillet en soignant les blessés sous les balles pendant les *Trois-Glorieuses*; exercé, en 1848, les fonctions de chirurgien aide-major au 1<sup>er</sup> escadron de la garde nationale à cheval. C'est pourquoi il adressa en 1870 au ministre de la Guerre un mémoire anonyme sur l'insuffisance de la ceinture fortifiée de Paris. Il conseillait l'établissement de nouveaux forts, reliés par une nouvelle enceinte, que protégeraient des mines au picrate de potasse et à la nitroglycérine; la création de fortins sur la butte de Picardie, les hauteurs de Chaville, du Plessis-Piquet, etc., la fortification de Montmartre, et j'en passe. N'ayant pas obtenu de réponse, Piorry se fit connaître au maréchal Vaillant, puis à Trochu qui le remercia de « sa patriotique participation au salut commun. » De quoi notre médecin s'autorisa pour lui donner de nouvelles directives. En novembre 1870, il fit au Havre une conférence sur les armes défensives propres à protéger les soldats contre les projectiles : sacs cuirassés, képis à plaques métalliques, boucliers blindés à roulettes; et, après la guerre, préconisa pour l'armée une organisation nouvelle; les hommes répartis en tireurs, coureurs, nageurs, marcheurs, avec rôle tactique spécialisé; les chefs nommés, après concours public, à l'élection! Au fond, les idées de ce pékin n'étaient pas toutes à rejeter, et la Grande Guerre en a réalisé plus d'une.

M. GENTY, *Bustes, statues et médaillons de médecins, exécutés par David d'Angers*, Progrès médical, 30 avril 1932, supplément illustré n° 5, p. 33-37.

A peine entré dans l'atelier de Roland, David allait, avec son inspirateur et compatriote Béclard, apprendre l'anatomie humaine à l'Hôtel-Dieu de Paris, et se risquait même chez les équarrisseurs pour s'initier à la morphologie chevaline. Il suivit les cours du phrénologue Spurzheim, et s'inscrivit en 1832 dans les rangs de la Société phrénologique. Ses « Notes physiologiques », publiées par Jouin, et mieux encore ses médaillons (Duménil, Pariset, Larrey, Béclard, Desgenettes, Hahnemann), témoignent de l'emprise, sur son talent, des théories de Gall; mais

son œuvre de statuaire surtout montre combien il fréquenta le milieu médical et, dans cette ambiance, apprit à sculpter anatomiquement. En 1822, il exécute le buste de Paré, qu'il offre à l'Académie de médecine. Puis viennent ceux de Desgenettes (1834), Hahnemann, Carus, Percy (1835), Portal (1838). En 1839, on inaugure à Laval la statue en bronze de Paré; le 24 août 1843, à Bourg, celle de Bichat, dont un autre projet, destiné à l'Ecole de médecine de Paris, ne sera inauguré qu'en 1857, après la mort de l'artiste; en août 1850, la statue de Larrey. Si parfois David eut le tort de donner à ses effigies des proportions exagérées, proportionnelle à la dignité qu'il attribuait au sujet, il faut reconnaître que, la plupart du temps, il a su traduire merveilleusement le caractère de son modèle.

E. LECLAIR, *Notes de Bio-bibliographie médicale Lilloise*, I. Lille, Société anonyme d'imprimerie et d'édition, 1932, 78 p. in-8°.

Un chirurgien, six médecins, et six apothicaires, tel est le bilan de ce premier fascicule. Le chirurgien, c'est J. F. Degland [1765-1818], triste politicien, jacobin sectaire, auquel nous ne saurons gré que d'avoir engendré Côme Damien Degland (1787-1856). Docteur en médecine de la Faculté de Paris (1811), médecin à Lille où il fit preuve du plus grand dévouement lors du typhus de 1813-14, ce dernier est surtout connu comme ornithologue. Sa belle collection d'oiseaux est conservée au Musée de Lille, et son *Ornithologie européenne*, dont la 3<sup>e</sup> édition fut publiée par Gerbe, est demeurée classique. Au reste, de tout temps, le corps médical Lillois avait compté de fervents adeptes des Sciences naturelles: Pierre Cointrel (1698-1761) enseigna la botanique à Lille, où il organisa le Jardin des plantes (1748), et il avait dessiné et peint « au naturel » en 25 volumes in-f°, les « plantes de toute la Flandre ». M. Leclair nous retrace encore la carrière de Jean Destré, médecin du XVII<sup>e</sup> siècle, auteur d'innombrables vers latins où il chante les louanges de la Vierge, et stigmatise les mœurs efféminées des jeunes gens ou l'excès décolletage des pucelles de son temps. Puis celle de F. J. Verly (1727-72) qui, docteur d'Avignon, ne fut agrégé au Collège des médecins de Lille que par ordonnance expresse du magistrat, en violation des priviléges de l'Université de Douai. Enfin, Jacques Antoine Dehenne (1731-97) docteur de Montpellier, se fit connaître par une judicieuse critique de la réédition de la *Pharmacopœia Lilleensis*, et par un remède charlatanesque et secret qu'il appelait *Esculape*. Censuré, de ce chef, par ses

confrères ; poursuivi par la corporation des apothicaires, il renonça finalement à débiter sa panacée.

M. GILLE, *Grandeur et décadence de la sangsue*, Revue pratique de biologie appliquée de Hallion, 25<sup>e</sup> année, n° 3, mars 1932, p. 72-79.

La vogue des dogmes Broussaisiens entraîna une énorme consommation de sangsues : en 1824, on en utilisa en France 80 millions, alors qu'en 1931 la Pharmacie centrale des hôpitaux parisiens n'en a délivré que 787 ! Après Broussais, la consommation se maintint encore à un chiffre très élevé, si bien que les marais français furent dépeuplés. On s'adressa à la Bohême, à la Turquie, à la Grèce. Vers 1850, passaient à Strasbourg des chariots de poste à claire-voie, chargé de sacs mouillés remplis de ces annélides. Bientôt, il fallut recourir à l'Asie Mineure : des instructions spéciales régissaient le transport des sangsues de Smyrne à Marseille, sur les bateaux des messageries maritimes, et les précautions à prendre au débarquement. Lamartine qui possédait en Asie mineure 20.000 ha. de terre à lui donnés par le Sultan, songea un moment à reconstituer sa fortune, qui périclitait, en y élevant des sangsues. Mais d'autres Français en avaient pris, en France, l'initiative. Une branche nouvelle de l'économie rurale se développa : l'hirudiniculture ; la fraude s'en mêla ; les animaux étant vendus au poids, certains éleveurs les gorgeaient de sang avant de les livrer. La question fut portée en 1845 devant l'Académie de médecine, et Soubeyran en fit le rapport en 1848. Mais les larrons continuèrent leurs pratiques : en 1874, à Paris, sur 48.000 sangsues saisies, 36.000 étaient gorgées de sang, et 13.000 impropre à tout usage. Au reste, les zoophiles s'indignaient de voir de pauvres vieux chevaux patauger dans les marais pour nourrir de leur sang ces vers avides ; les hygiénistes craignaient de voir ces solipèdes malades infecter les sangsues. On préconisa l'élevage au sang ou aux déchets d'abattoir. Un fantaisiste proposa même d'amener les annélides chez les bouchers, et de les ramener au bassin après leur repas. Mais cette industrie périclit : il n'y a plus en France que quelques rares éleveurs. (Gironde, Loire-Inférieure, Nord, Bouches-du-Rhône).

H. LECLERC, *Les plantains en thérapeutique*, *Plantago major L.*, *Plantago psyllium L.*, *Plantago ispaghula Roxb.*, Courrier médical, 82<sup>e</sup> année, n° 21, 22 mai 1932, p. 329-331.

Les Grecs appelaient le plantain *ἄρνογλωσσον* (langue

d'agneau), ἑπτανύμον (plante à sept nervures). Dioscoride en distinguait deux espèces, l'une petite à semences terminales (notre *Plantago lanceolata* L.), l'autre grande, robuste, à graines groupées tout le long de la tige (notre *P. major* L.). Il les vante comme dessiccatives dans les ulcères ; astringentes contre les hémorragies, la dysenterie ; antipyrrétiques contre la fièvre quarte. Pline enchérît, Galien approuve, et, à sa suite, les arabes font du *lican et nahmel* un vulnéraire puissant contre les ulcères torpides (Ibn. El. Beithar). Au moyen âge, mires et murgesses le vantent à leur tour, par la bouche de l'abbesse Hildegarde, de Trotula, qui lui reconnaît le mérite de procurer à bon compte une apparence de virginité. Guillaume Varignana le conseille, ainsi que Raymond Lulle, comme hémostatique ; Petrus Hispanus, en son *Thesaurus pauperum*, le prône contre l'ictère ; l'*Arbolayre* contre les morsures d'animaux venimeux. Plus tard, Thibault Lespleigney, Ant. Mizauld, Abraham Cowley, Lanzoni, Solenander, Pierre Forestus, chantent ses vertus. Et le plantain entre dans la formule d'une foule de compositions astringentes, vulnéraires et styptiques. Si J.-B. Chomel et Desbois de Rochefort y recourent encore, Chaumeton, au xix<sup>e</sup> siècle, le frappe d'ostracisme : à tort, car le plantain renferme probablement du tanin ; sûrement une forte proportion de pectine, et enfin un glucoside isolé en 1907 par Bourdier : l'aucubine. Or le tanin est astringent et la pectine hémostatique.

P. LEMAY, *Les pilules d'Anderson*, Courrier médical, 5 juin 1932, p. 367.

L'aloès est déjà mentionné par Dioscoride et Pline ; la gomme-gutte, connue dès le x<sup>e</sup> siècle par les Chinois, fut introduite en Europe au xv<sup>e</sup> siècle sous le nom de gomme du Pérou. Vers le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, le médecin hollandais Bontius, qui avait exercé son art à Batavia, combina en pilules l'aloès, la gomme-gutte et la gomme ammoniaque, prétendant tenir cette formule des matrones malaises. Il la préconisait contre l'hydropisie et les affections du foie. Les pilules de Bontius furent adoptées par le Codex de 1748, et rayées de celui de 1908. Par contre, le Codex de 1837 inscrivit, sous le nom de pilules d'Anderson ou pilules écossaises, une préparation qui n'est autre que celle de Bontius, moins la gomme ammoniaque. Ces pilules, dites *Grana angelica*, étaient depuis longtemps connues en France et en Angleterre comme remède secret. On en attribuait la paternité à Patrice Ander-

son, médecin de Charles I<sup>er</sup>. Elles étaient débitées de père en fils par la famille Inglish, de Londres, dont, au début du xix<sup>e</sup> siècle, Jacques Inglish se disait le seul représentant et l'unique possesseur, tenant la formule de sa grand'mère, laquelle l'aurait héritée de Catherine Anderson, fille du docteur. Cette spécialité, efficace contre les obstructions, la pléthora aqueuse, bilieuse, mélancolique et phlegmatique, était livrée en boîtes cachetées à l'effigie et aux armes d'Anderson. Notre Codex dans ses éditions successives, a quelque peu modifié l'initiale composition.

M. GILLE, *Les médecins et la médecine pendant le choléra de 1832*, Revue pratique de biologie appliquée, Hallion, 25<sup>e</sup> année, n° 5, mai 1932, p. 134-141.

J. DE FOURMESTIAUX, *Ch. Sébillot, professeur à la Faculté de Strasbourg, quelques pages d'histoire de la chirurgie française*, Archives médico-chirurgicales de province, 22<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>s 4-5, mars-avril-mai 1932, p. 99-109 140-148, et 185-196.

Dans cette très intéressante étude sur la carrière de Charles-Emmanuel Sébillot, l'une des gloires de la chirurgie militaire française, nous signalerons tout particulièrement les emprunts faits par l'auteur au carnet de campagne — inédit — de Sébillot, lorsque, jeune aide-major, il alla porter secours, en 1830, aux insurgés polonais. Nommé chirurgien de la 6<sup>e</sup> ambulance, opérant sur le champ de bataille, il manqua maintes fois d'être tué ou fait prisonnier par les Cosaques. Refoulé sur l'Autriche après la chute de Varsovie, il fut longtemps interné à Sandomir, avec les débris de la mission française. Libéré en décembre 1831, il regagna la France à pied. Après son premier échec en 1832, il fut reçu agrégé en 1835, et en 1836 échoua au concours du professorat de clinique externe, laissé vacant par la mort de Dupuytren. Sanson l'emporta. Sébillot se retourna vers le Val-de-France, s'y déplut, demanda à passer à l'armée d'Afrique et prit part, sous Damrémont à l'expédition de Constantine (1837). Il soutint, contre les théories broussaissiennes, la médication quinique préconisée par Maillet contre le paludisme ; montra derechef son indépendance en réclamant — sans succès — l'autonomie du service de santé, et, de retour en France en 1838, épousa en 1839 la fille du chimiste Pelletier. Professeur de médecine opératoire au Val-de-Grâce, il échoua en 1839 au concours de professorat de la Faculté, mais fut nommé, en 1841, professeur de clinique chirurgicale à l'Ecole de Strasbourg, en remplacement de Bégin, appelé à la direction du Val-de-Grâce.

· M. SCHACHTER, *Gœthe devant ses maladies et ses médecins, à propos du centenaire de sa mort*, Progrès médical, n° 16, 16 avril 1932, p. 689-693.

Né le 28 août 1749 en état de mort apparente, Gœthe demeura toute sa vie maladif. Sujet aux bronchites pendant le cours de ses études à Leipzig (1765-68), il eut, en juillet 1768, une formidable hémoptysie nocturne, suivie d'une adénopathie cervicale suppurée, vraisemblablement tuberculeuse. En 1770, sa santé était assez rétablie pour lui permettre de continuer ses études à Strasbourg. En 1801, il fut atteint d'un érysipèle de la face, avec phénomènes généraux graves et coma, pour lequel on appela le prof. Stark d'Iéna. Ce dernier fut derechef convoqué en 1805 pour une grippe compliquée d'accidents pulmonaires sérieux, à la suite de quoi le poète alla faire, avec succès, une cure hydrothermale à Carlsbad (1806). Depuis 1804, en effet, il souffrait de la goutte, compliquée dès 1807, de coliques néphrétiques, ce qui l'entraîna à faire d'autres séjours à Carlsbad et Marienbad. En 1823, nouvelle infection grippale, très grave, compliquée de crises d'*angor pectoris*. En 1830, hémoptysie d'origine hypertensive, émanant de son ancien foyer pulmonaire tuberculeux. En mars 1832, une dernière poussée de grippe termine ses jours.

Il est à remarquer que nombre de ces épisodes morbides coïncidèrent avec des chocs affectifs : l'hémoptysie de 1768 date de la rupture avec Katchen, celle de 1830, de la mort de son fils Auguste.

Très personnel, le grand homme ne supportait qu'en rechignant les prescriptions thérapeutiques : « Des médecins, disait-il, on ne peut jamais savoir quelque chose. On ne sait jamais s'ils cachent quelque chose ou bien s'ils ne savent eux-mêmes, où ils en sont. » Il recourut aux D<sup>r</sup>s Stark, Rehbein, Vogel ; ces deux derniers seuls trouvèrent grâce à ses yeux : sans le « génial » Vogel, disait-il en 1830, « je serais déjà mort depuis longtemps. »

Paul DELAUNAY.

## TABLE DU TOME XXVI

|                                                                                                                                          |         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| BAIL (Dr). — Un chirurgien urologue au XVI <sup>e</sup> siècle :<br>Pierre Franco .....                                                  | 204     |
| BARBILLION (Dr). — Note sur les relations Médicales de<br>la France et de l'Italie aux XV <sup>e</sup> et XVI <sup>e</sup> siècles....   | 14      |
| — A propos d'un scandale littéraire et médical<br>au XV <sup>e</sup> siècle : le livre des erreurs populaires de<br>Laurent-Joubert..... | 193     |
| BAZY (Dr Pierre). — Sur un point de l'histoire de la<br>Lithotritie .....                                                                | 296     |
| CHAUMARTIN (Dr Henry). — L'Image de Saint-Antoine-<br>le-Grand.....                                                                      | 331 413 |
| DELAUNAY (Dr). — Un agrégé de la Restauration, le<br>Dr Pavet de Courteille.....                                                         | 50      |
| — Une affaire médico-légale au XVIII <sup>e</sup> siècle.....                                                                            | 139     |
| GIDON (Dr F.). — Le Tome I des Thèses de l'ancienne<br>Faculté de Médecine de Caen (1659-1740).....                                      | 21      |
| GOULARD (Dr R.). — Médecins et chirurgiens embastil-<br>lés pour libelles.....                                                           | 211     |
| HÉRISSAY (J.). — L'Exercice illégal de la Médecine, dans<br>l'Eure, sous le Consulat.....                                                | 84      |
| HERVÉ Georges (Dr). — Une Notice biographique peu<br>connue sur Emile Küss, par Beaunis, suivie de<br>quelques souvenirs inédits.....    | 107     |
| LAIGNEL-LAVASTINE (Pr). — Compte rendu du IX <sup>e</sup> Con-<br>grès international d'histoire de la Médecine à<br>Bucarest.....        | 442     |
| LAIGNEL-LAVASTINE (Pr) et BARRÉ (P.). — Danton cyclo-<br>thymique.....                                                                   | 315     |
| LAIGNEL-LAVASTINE (Pr) et BURILL (Dr L.). — Les « Cli-<br>niques » de Madame de Sévigné.....                                             | 131     |

|                                                                                                                    |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| LAIGNEL-LAVASTINE (Pr) et LE TESSIER (D <sup>r</sup> R.). — La lèpre, dans l'Ain, au Moyen Age .....               | 177 |
| LE GENDRE (D <sup>r</sup> Paul). — Gœthe et les sciences médicales, ses opinions en médecine et ses maladies ..... | 249 |
| — Le Pr G. Hervé, notice nécrologique .....                                                                        | 397 |
| — Le Pr A. Chauflard, Id. .....                                                                                    | 402 |
| NEVEU (D <sup>r</sup> ). — A. Poussier, notice nécrologique.....                                                   | 408 |
| — La vie et l'œuvre de Carlo Botta.....                                                                            | 409 |
| PARTURIER (D <sup>r</sup> G.). — Bolivar est-il mort d'une maladie de foie?.....                                   | 146 |
| SCHACHTER. — Un Médecin Perse du ix <sup>e</sup> siècle, d'origine chrétienne, Ali Ibn Rabban at Tabari.....       | 165 |
| TERSON (D <sup>r</sup> A.). — Sur Fracastor, son iconographie et le traité de la contagion.....                    | 171 |
| TRÉNEL (M.). — Ustensile en forme de Phallus utilisé par les fumeurs dans le Turkestan.....                        | 95  |
| — Bichat, voleur de cadavres.....                                                                                  | 97  |
| — Une proposition de Larrey d'embaumer les pairs de France.....                                                    | 322 |
| — Sur une lettre de Larrey demandant des honoraires.....                                                           | 324 |
| TRICOT-ROYER (D <sup>r</sup> ). — Les saints protecteurs des lépreux.....                                          | 245 |
| ZAKI ALY (D <sup>r</sup> ). — La chirurgie arabe en Espagne.....                                                   | 236 |

*Le Secrétaire général, Gérant :*

**Marcel FOSSEYEUX.**